


NAZIONALE
BIBLIOTECA
VITT. EMANUELE
8
17 — H
33
ROMA

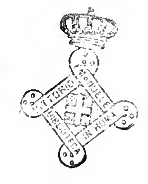
INSTRUCTION
SUR
LES ESTATS
D'ORAISON,

Où sont exposées les erreurs des faux mystiques de nos jours:

Avec les actes de leur condannation.

Par Messire JACQUES BENIGNE BOSSUET *Evesque de Meaux, Conseiller du Roy en ses Conseils, cy-devant Precepteur de* MONSEIGNEUR LE DAUPHIN.





A PARIS,
Chez JEAN ANISSON Directeur de l'Imprimerie Royale, ruë de la Harpe, à la Fleur-de-Lis de Florence.

M. DC. XCVII.
AVEC PRIVILEGE DU ROY.



PREFACE,

Où l'on pose les fondemens, & l'on explique le dessein de cet ouvrage.

SI l'on croyoit en lisant le titre de ce livre que je voulusse y donner des régles pour tous les estats d'oraison, ou des moyens pour y arriver & s'y bien conduire, on m'attribueroit un dessein trop vaste, & qui aussi est bien éloigné de ma pensée. Il faut se souvenir de l'occasion qui m'a engagé à traiter cette matiere dans une ordonnance & instruction pastorale, & qui m'a fait promettre un traité plus ample sur un sujet si important. J'ay voulu exposer les excés de ceux qui abusent de l'oraison, pour jetter les ames, sous prétexte de perfection, dans des sentimens & dans des pratiques contraires à l'Evangile, & dans une cessa-

I. Dessein en general de cet ouvrage.

tion de plusieurs actes expressement commandez de Dieu & essentiels à la pieté. Je les ay marquez dans l'instruction pastorale autant que la briéveté d'un discours de cette nature le pouvoit permettre, & il s'agit maintenant de les expliquer plus à fond.

Il faudra aussi faire voir que les erreurs que l'on entreprend de combattre ne sont pas des erreurs imaginaires, mais qu'elles sont veritablement contenuës dans un grand nombre de livres qu'on trouve entre les mains de tout le monde, & qu'on lit d'autant plus qu'ils sont ordinairement fort petits.

Dans un temps où chacun se mesle de dogmatiser sur l'oraison, & où il n'y a presque point de directeur qui n'entreprenne d'en donner des régles par son propre esprit à ses pénitens & à ses pénitentes, celuy qui doit traiter un si grand sujet, & que l'obligation de son ministere jointe

aux besoins de l'Eglise obligent à s'expliquer sur cette matiere, doit aussi avant toutes choses demander à Dieu son esprit de discernement & d'intelligence pour démesler le vray d'avec le faux, & le certain ou le seur d'avec le suspect & le dangereux. C'est ce que j'ay tasché de faire en toute simplicité, & je me confie en nostre Seigneur, qu'il aura receu mes vœux dans son sanctuaire.

Je me suis du moins proposé la régle seure & invariable pour juger de toutes ces choses, qui est l'écriture sainte & la tradition. Molinos & ses sectateurs voudroient qu'on renvoyast tout à l'experience; & pour laisser un champ libre à leurs imaginations ils décrient la science & les sçavans. *Ces sçavans scholastiques*, disent-ils, *ne sçavent ce que c'est que se perdre en Dieu* : on fait accroire aux theologiens *qu'ils condamnent la science mystique, parce qu'ils n'y connoissent* II.

II. Fausse régle de Molinos & de ses sectateurs, qui veulent tout rapporter à l'experience.

Guid. spir. l. 3. ch. 17. 18.

rien : & on donne pour *régle sans exception*, qu'il en *faut sçavoir la pratique avant la theorie, & en ressentir les effets par la contemplation surnaturelle*, avant que de prononcer dessus. Parmi les 68. propositions de cet auteur condannées par la bulle d'Innocent XI. d'heureuse memoire, une des plus remarquables est la 64. où il dit, *que les theologiens sont moins disposez à la contemplation que les ignorans, parce qu'ils ont moins de foy, moins d'humilité, moins de soin de leur salut ; & qu'ils ont la teste remplie de fantômes, d'especes, d'opinions & de speculations qui ferment l'entrée à la veritable lumiere :* de-là on conclut *qu'ils ne sont pas propres à juger de telles matieres, & que la contemplation ne reçoit point d'autres juges que les contemplatifs*. C'estoit la 3e des dix-neuf propositions qu'on envoya de Rome aux Evesques pour les mettre en garde *contre les nouveaux contemplatifs*. Et c'est encore à present ce

qu'ils ont sans cesse à la bouche pour éluder les censures dont on les flétrit de tous costez.

III. Observation de Gerson sur ceux qui renvoyent tout à l'experience : quelles sont les experiences sur lesquelles il se faut fonder.

Gerson, que nos peres ont justement appellé docteur tres-chrestien tant à cause de sa pieté, que pour avoir esté en son temps la lumiere de ce royaume, remarquoit deslors qu'un des artifices de ceux qui veulent se donner toute liberté d'enseigner ce qu'il leur plaist sur une matiere si cachée & si délicate, est d'en appeller toûjours aux experiences. Ils se proposent certaines personnes connuës ou inconnuës qu'ils prétendent guidées de Dieu d'une façon particuliere, & avec cette fragile autorité ils recusent tous les juges qui ne leur sont pas favorables, sous prétexte qu'ils ne sont pas experimentez : ce qui ne tend à rien moins qu'à rendre ces nouveaux docteurs indépendans des censures & des jugemens de l'Eglise ; parce qu'on ne

Epist. ad fratr. Barth. Carthus. & lib. de de dist. verar. vis. à falsis 1. part. p. 461. 576. cont. epist. Jo. de schœn. p. 466.

sçaura jamais qui sont ces juges experimentez dont il faudra suivre les sentimens, ni si les docteurs, les Evesques ou les pasteurs ordinaires sont certainement de ce nombre. Mais il est clair indépendamment de ces prétenduës experiences qu'il y a des régles certaines dans l'Eglise pour juger des bonnes & mauvaises oraisons, & que toutes les experiences, qui y sont contraires, sont des illusions. On ne peut douter que les prophétes & les apostres, que Dieu nous a donnez pour docteurs, n'ayent esté tres-instruits & tres-experimentez dans ses voyes : les saints Peres, qui les ont suivis & nous en ont expliqué la sainte doctrine, ont pris leur esprit, & animez de la mesme grace ils nous ont laissé des traditions infaillibles sur cette matiere comme sur toutes les autres qui regardent la religion. Voilà les experiences solennelles & authentiques sur lesquel-

les il ſe faut fonder, & non pas ſur les experiences particulieres qu'il eſt difficile ni d'attribuer, ni de conteſter à perſonne par des principes certains.

IV.
Suite des obſervations du meſme Gerſon.
Ep. Jo. de ſcho. & reſp. Gerſ. ibid. 463. 466. 470. 481. 486. lib. de diſt. verar. viſ. à falſis. 588. &c. Ibid. 588.

Ce meſme docteur, pour réfuter ceux qui prétendoient que ces matieres de l'oraiſon ne devoient point eſtre *portées à l'école*, mais ſeulement traitées *par les hommes experimentez dans cette pratique*, découvre les illuſions où tombent ceux qui donnent pour toute raiſon *leurs experiences, & qui tranſportez par des affections déreglées envers les vertus, & par des idées indiſcrétes de l'amour de Dieu, ont un zéle qui n'eſt pas ſelon la ſçience.* Il ſe trouve, ajoûte-t-il, parmi eux *des femmes d'une incroyable ſubtilité*, dont les écrits quelquefois *contiennent de tres-bonnes choſes*; mais *leur orgueil & la vehemence de leur exceſſive paſſion leur perſuadant qu'elles jouiſſent de Dieu dés cette vie, elles diſent des choſes ſur cette*

bienheureuse vision, que rien n'auroit égalées, si elles les avoient appliquées à la vie future. Je rapporte ces passages pour montrer jusqu'où peut aller l'esprit de séduction, & ensemble comme sous le nom de l'amour divin il s'introduit des excés qui détruisent la pieté. C'est delà, dit ce pieux docteur, *que sont nez les Begards & les Beguines* dont on connoist les énormes excés ; mais Gerson les attaque icy par leur bel endroit, je veux dire par la trompeuse apparence de leur specieux commencement, & il attaque en mesme temps les *autres semblables folies d'amants insensez que la science ne guide pas : insanias amantium, imò & amentium, quia non secundùm scientiam:* d'où il conclut qu'il en falloit croire *les doctes theologiens* qui sçavoient les régles, plutost que *les devots* qui se glorifient de leur experience.

V.
Preuve par le

C'est aussi ce qu'on pratiqua dans

le concile de Vienne contre ces faux contemplatifs. A les entendre, ils estoient élevez à la plus sublime oraison, passifs sous la main de Dieu, transportez par un amour extatique & toûjours mûs par des impulsions & impressions divines. Mais encore qu'ils ne cessassent d'alleguer leurs experiences, on ne les écouta pas ; & malgré ces épreuves tant vantées qu'on prit pour des tromperies du malin esprit, & en tout cas pour de vains transports d'une imagination échauffée, ils furent frappez d'un anathéme éternel, dont ils furent plutost abattus que convertis : laissant au monde un exemple des aveugles & opiniâtres engagemens où l'on entre, en préferant des experiences particulieres & souvent trompeuses à la régle invariable de la tradition.

concile de Vienne.

C'est par la mesme raison que sainte Therese a desiré à la verité de trou-

VI. Sentiment de sainte Therese,

qui préfere la ſcience à l'experience : & les raiſons dont elle s'appuye. Chaſt. 6. dem. chap. 8.

ver dans les directeurs la ſcience & l'experience, s'il ſe peut, unies enſemble ; mais faute ou de l'un ou de l'autre, elle a préferé *le ſçavant à celuy qui n'eſt que ſpirituel.* Ce paſſage n'eſt ignoré de perſonne ; mais on n'a peut-eſtre pas aſſez réflechi ſur les raiſons de cette ſainte : l'une eſt que *l'homme d'oraiſon* renfermé dans ſon experience, *s'il ne marche pas dans voſtre voye, comme il en ſera ſurpris* (par le défaut de ſcience) *il ne manquera pas de la condanner :* ce que les hommes ſçavans & bien inſtruits de la régle ne feront pas : *l'autre, que la connoiſſance que leur ſcience leur donne d'autres choſes non moins admirables receües dans l'Egliſe, leur fait ajouter foy à celles que vous leur raconterez* (de voſtre interieur) *quoyqu'elles ne leur ſoient pas encore connuës.*

Ibid.

Ibid. 5. dem. chap. 1. 733.

Ainſi ce qu'on n'aura point experimenté en ſoy-meſme, on le ſentira dans les autres ou dans des cas ap-

prochans. La sainte n'y met qu'une condition, qui est, que ces sçavans que l'on consulte *soient gens de bien :* parce qu'alors en joignant ensemble la sçience & la vertu, ils seront *de ces spirituels*, au sens de saint Paul, 1. Cor. II. 15. *qui jugent de toutes choses*, sans que pour cela il soit necessaire qu'ils soient arrivez à ces hautes spiritualitez de ceux qu'on appelle les grands directeurs : car on voit que le saint Apostre dit bien, *que le spirituel*, dont il parle, *juge de tout*, mais non pas qu'il ait tout experimenté par luymesme, ni que pour juger de chaque maniere d'oraison, il faille qu'il y ait passé : autrement il faudroit aussi avoir éprouvé les extases pour en porter un jugement droit & discerner les bonnes d'avec les mauvaises, *& le spirituel qui juge de tout*, seroit uniquement celuy qui auroit experimenté toutes les oraisons extraordinaires : ce qui bien asseurement n'est pas veritable.

Ces Directeurs renommez dont on vante les experiences, & qui ne doutent de rien, ignorent-ils que Dieu dont le bras s'étend au delà de toutes leurs epreuves, ausquelles comme sainte Therese vient de nous le dire, ils veulent reduire les ames, les jette bien loin à l'écart, & se plaist à les dérouter : en sorte que leurs experiences qu'ils prenoient pour guide, ne serviront souvent qu'à les confondre? pendant que les sçavans hommes bien instruits des regles, pourveu seulement qu'ils soient humbles, & que leur cœur soit droit avec Dieu, sçauront bien quand il faudra ne pas juger, & jugeront aussi quand il le faudra, avec d'autant plus de seureté, *que*
Ibid. *Dieu*, dit sainte Therese, *les ayant choisis pour estre des lumieres de son Eglise, ils ont cet avantage pardessus les autres, que quand on leur propose quelques verités, il les dispose à les recevoir :* de sorte qu'en les suivant, ce n'est pas sur

eux, mais sur Dieu seul qu'on s'appuye. Il ne faut pas oublier que la sainte ajoûte, *qu'elle en peut bien parler par experience* : & puisque c'est à l'experience qu'on voudroit tout raporter, on en peut croire la sienne.

VII. Comment Dieu cache aux ames simples leur oraison : & comment l'estude peut devenir une contemplation eminente.

Chem. de perf. ch. 3.

C'est donc, pour ainsi parler, l'experience elle mesme qui empesche de tout donner à l'experience : mais pour penetrer au fond de cette matiere, voicy en dernier lieu une autre sorte d'experience marquée par cette sainte. C'est qu'on est contemplatif, sans le penser estre : le diray-je? on est experimenté sans le sçavoir : *je sçay*, dit sainte Therese, *une personne qui n'ayant jamais pû faire d'autre oraison que la vocale, possedoit toutes les autres, & quand elle vouloit prier d'une autre maniere, son esprit s'égaroit de telle sorte qu'elle ne se pouvoit souffrir elle-mesme : mais plust à Dieu que nos oraisons mentales fussent semblables à l'oraison vocale qu'elle faisoit. Un jour*, continuë

la ſainte, *elle me vint trouver fort affligée de ce que ne pouvant faire une oraiſon mentale ni s'appliquer à la contemplation, elle ſe trouvoit reduite à faire ſouvent quelques oraiſons vocales* : A la fin pourtant il ſe trovua qu'elle eſtoit ſans y avoir ſeulement ſongé dans la plus ſublime contemplation. Ce ſont les ſecrets, & pour ainſi dire les jeux merveilleux de la ſageſſe éternelle, qui cache aux ames ce qu'elle leur donne, & qui leur fait rechercher la contemplation pendant qu'elles la poſſedent, les gens ſçavans ſont ſoumis comme les autres, à ces conduites cachées : Dieu les fait petits autant qu'il luy plaiſt, & ils ne trouvent en eux qu'ignorance & aveuglement. Par ces admirables reſſorts de la divine ſageſſe, un bon & ſimple docteur qui ne croira pas ſçavoir prier autrement que le commun des fideles; ſans faire le grand directeur ni parler de ſon oraiſon ou raconter

les experiences que les autres vantent, vous dira en ſimplicité ce que Dieu demande de vous : ſón étude qui ſelon la regle de ſaint Auguſtin n'eſt qu'une attention à la lumiere éternelle, & un ſaint attachement de ſon cœur à celuy qui eſt la verité meſme, eſt une ſorte de contemplation : quand il parlera de l'oraiſon il croira parler du don d'autruy plutoſt que du ſien : plus ſes épreuves luy paroiſſent foibles, ou plutoſt, moins il les connoiſt & moins il y ſonge, plus il ſe met en état de profiter de celles des autres ; & en ſe laiſſant luy-meſme, pour ce qu'il eſt aux yeux de Dieu, il annoncera la doctrine que les Ecritures Apoſtoliques, & la tradition des ſaints luy auront appriſe.

VIII. Comment l'experience eſt ſubordonnée à la ſcience theologique.

Qu'on ne croye pas toutefois que je rejette le ſecours de l'experience : ce ſeroit manquer de ſens & de raiſon : mais je dis que l'experience qui peut bien regler certaines choſes, eſt

ſubordonnée dans ſon tout à la ſcience theologique qui conſulte la tradition & qui poſſede les principes. C'eſt icy une verité conſtante & inébranlable qu'on ne peut nier ſans erreur : le contraire comme on a veu eſt un moyen indirect de ſe ſouſtraire au jugement de la ſaine theologie, & en general à l'autorité des jugemens eccleſiaſtiques.

IX. Diviſion de cet ouvrage en cinq traitez principaux.

Appuyé ſur ces ſolides fondemens, j'entreray avec confiance dans cette matiere, & pour y proceder avec ordre, je diviſeray cet ouvrage en cinq traités. Je propoſeray dans le premier, qui eſt celuy-ci, les faux principes des myſtiques de nos jours & leur mauvaiſe theologie, avec une juſte cenſure de leurs erreurs, pour les refuter plus à fond. Le ſecond traité fera voir les principes communs de l'oraiſon chreſtienne. Le troiſiéme expoſera par les meſmes regles les principes des oraiſons extraordinaires, dont Dieu

favoriſe quelques-uns de ſes ſerviteurs. Les épreuves & les exercices feront le ſujet du quatriéme. Enfin je concluray cet ouvrage en expliquant les ſentimens & les locutions des ſaints docteurs dont les faux myſtiques ont abuſé, & par tout je taſcheray d'empeſcher que l'abus qu'ils en auront fait, ne faſſe perdre le gouſt de la verité. J'eſpere que par ce moyen le pieux lecteur n'aura rien à deſirer ſur cette matiere: les erreurs ſeront découvertes: ceux qui manquent moins par malice que par imprudence, ſe rejoüiront d'eſtre redreſſez: les ames ſimples & encore infirmes ſeront attirées à l'oraiſon, & celles qui y ſont deja exercées craindront moins de ſe livrer aux attraits divins. Dieu ſçait que ce n'eſt pas de moy-meſme, mais de la doctrine des ſaints & de la force de la verité que j'eſpere ces avantages.

Quoyque mon deſſein principal ſoit de repandre dans tous les cœurs, X. Difficultez de cette matiere.

les doux attraits de la parfaite oraison, neanmoins en divers endroits, & sur tout lorsqu'il s'agira de l'oraison qu'on nomme passive, je ne pourray éviter l'abstraction & la secheresse qui dans un sujet si sublime & si delicat, accompagnent necessairement les definitions & les resolutions precises. D'ailleurs, il faudra entrer dans des matieres que le monde ne gouste gueres, & dont souvent il fait le sujet de ses railleries. On y traite ordinairement les contemplatifs de cerveaux foibles & blessez; les ravissemens, les extases, & les saintes delicatesses de l'amour divin, de songes & de creuses
1. Cor. II. 14. visions. *L'homme animal*, comme dit saint Paul, qui ne veut ni ne peut entendre les merveilles de Dieu, s'en scandalise: ces admirables operations du saint Esprit dans les ames, ces bienheureuses communications & cette douce familiarité de la sagesse éternelle, qui fait ses delices de con-

verser avec les hommes, sont un secret inconnu dont chacun veut raisonner à sa fantaisie. Parmy tant de differentes pensées qui se forment sur ce sujet dans tous les esprits, comment empescheray-je la profanation du mystere de la pieté que le monde ne veut pas gouster? Dieu le sçait, & il sçait encore l'usage que je dois faire des contradictions ou secrettes ou declarées qu'on trouve sur son chemin, dans une matiere où tout le monde se croit maistre, & où l'on ne voit que trop que les esprits prevenus, se passionnent d'une étrange sorte pour leurs sentimens. Mais qu'importent ces oppositions à qui cherche la verité? Dieu connoist ceux à qui il veut parler: il sçait les trouver, & sçait malgré tous les obstacles, faire dans leurs cœurs par nos foibles discours, les impressions qu'il a resoluës. Son œuvre dont une partie & peut-estre la principale, du

moins la fondamentale, eſt de decouvrir les erreurs, s'accomplit avec patience, & ſouvent s'avance davantage par les contradictions de ceux qui s'y oppoſent, que par les applaudiſſemens de ceux qui l'approuvent. Marchons donc avec confiance, & n'épargnons rien pour prevenir le venin d'une doctrine qui ne cherche qu'à s'établir inſenſiblement ſous couleur de pieté. Pluſieurs ſeront étonnez de la neceſſité où je me ſuis mis, d'expoſer le ſentiment de quelques pieux contemplatifs des derniers temps dans la doctrine deſquels le public s'intereſſe peu, & que ſouvent il ne connoiſt gueres : on me dira qu'aprés avoir établi la verité revelée par l'écriture & par les Peres, je devois preſupoſer que ces ſpirituels s'y ſont conformez, en tout cas qu'ils ont dû le faire ; ainſi que je pouvois m'épargner le ſoin d'examiner leurs penſées, auſquelles auſſi-bien on ne

ſe croit pas obligé de deferer beaucoup. Je ne ſçai que dire à cette objection, ſi ce n'eſt que la charité m'a inſpiré un deſſein plus étendu, & que je me ſuis propoſé de ne laiſſer aucun refuge à ceux qui n'épargnent rien pour trouver des approbateurs à leurs nouveautez. Qu'on ſouffre donc ma diligence peut-eſtre exceſſive: l'affaire eſt plus importante que ne le peuvent penſer ceux qui n'en ſont pas tout-à-fait inſtruits: & avant que de paſſer outre, j'en reviens à flechir mes genoux devant Dieu Pere de noſtre Seigneur Jeſus-Chriſt, pour luy demander non-ſeulement la netteté & la preciſion, mais encore la ſimplicité & l'onction de ſa grace, dans un ouvrage où il s'agit de parler au cœur plutoſt qu'à l'eſprit.

TABLE
DES CHAPITRES.

LIVRE PREMIER.

Les erreurs des nouveaux mystiques en general ; & en particulier, sur leur acte continu & universel.

LIVRE II.

De la suppression des actes de foy.

LIVRE III.

De la suppression des demandes, & de la conformité à la volonté de Dieu.

LIVRE IV.

Où il est traité plus à fond de la conformité à la volonté de Dieu.

LIVRE V.

Des actes directs & reflechis, apperceus & non apperceus, &c.

XI. *Preuve*

LIVRE VI.

Où l'on oppose à ces nouveautez la tradition de l'Eglise.

LIVRE VII.

De l'oraiſon paſſive, de ſa verité, & de l'abus qu'on en fait.

LIVRE VIII.

Doctrine de ſaint François de Sales.

LIVRE IX.

Où eſt rapportée la ſuite de la doctrine de ſaint François de Sales, & de quelques autres Saints.

LIVRE X. & dernier.

Sur les qualifications des propoſitions particulieres.

IV. *Cen-*

Additions & Corrections.

ACTES
DE LA CONDANNATION
DES QUIETISTES.



Approbation de Monſeigneur l'Archeveſque de Paris.

L'Experience nous apprend auſſi bien que l'Ecriture, que le Demon à ſes profondeurs comme Dieu, mais qu'elles ſont d'une nature bien differente. Les conſeils de Dieu eſtant conduits par une ſageſſe toute ſainte & toute-puiſſante, tendent toûjours à tirer le bien du mal meſme, au lieu que les artifices du Demon ne vont qu'à tourner le bien en mal : lors qu'il ne peut éloigner les ames du bien où la grace les attire, il en fait un mal par le poiſon qu'il y répand. C'eſt ce qu'il fait ſur la matiere de l'oraiſon depuis quelques années ſur tout. Comme il ſçait que la priere eſt le grand moyen de le deſarmer, & de tout obtenir de Dieu ; ou il en dégouſte entierement par le mépris qu'il en inſpire aux enfans du ſiecle, & par les vaines craintes qu'il donne aux ames timides ; ou il la corrompt par l'illuſion. Il y a fait tomber pluſieurs perſonnes, qui faute d'humilité ont donné dans le piege ; l'orgueil les a ſeduites, & leur a fait enſeigner une nouvelle ſpiritualité que les Saints n'ont point connuë ; elles ſe ſont flattées de pouvoir par des methodes de leur invention, rendre faciles & communs à tout le monde, les dons les plus précieux & les plus rares que le Saint Eſprit n'accorde qu'à quelques ames choiſies que Dieu veut favoriſer d'une maniere particuliere, ſans manquer à ce qu'il a promis pour le ſalut des autres. Il faut donc faire connoiſtre la fauſſeté de leurs maximes, & les abus où elles jettent : il faut expliquer les myſteres les plus profonds de l'amour divin, que l'Egliſe ne découvre qu'avec reſerve & à proportion de ſes beſoins, parce que les ames ſenſuelles n'en ſont pas

capables ; mais elle le fait toûjours sans dissimulation & sans artifice, parce qu'elle n'enseigne rien que de saint & qui ne soit digne de Dieu.

Il falloit pour traiter une matiere si difficile & si délicate une main aussi habile que celle du grand Prelat qui a composé cet ouvrage. Son nom seul porte avec soy son approbation & son élogè: car qui ne connoist sa profonde érudition, son zele pour la verité, son application continuelle à combattre les erreurs, & les autres qualitez Episcopales dont Dieu l'a rempli? On en trouvera de nouvelles preuves dans ce livre comme dans les autres excellens ouvrages qu'il a donnez au public. Ainsi ce n'est point assez de dire que nous n'y trouvons rien de contraire à la Foy ni à la morale Chrestienne: Nous exhortons de plus les ames veritablement pieuses de le lire avec attention, & de se servir des pures lumieres qu'elles y trouveront pour éviter les routes égarées de la fausse spiritualité, & pour marcher toûjours dans la voye droite de la perfection. Donné à Paris dans nostre Palais Archiepiscopal, le douziéme jour du mois de Fevrier, l'an de grace mil six cens quatre-vingt-dix sept. *Signé*,

✠ LOÜIS ANTOINE Archevesque de Paris.

Approbation de Monseigneur l'Evesque de Chartres.

J'Ay leû l'excellent livre, intitulé, *Instruction sur les états d'Oraison, où sont exposées les erreurs des faux Mystiques de nos jours, avec les actes de leur condannation.* L'erreur des Quietistes y est demasquée, desarmée & invinciblement confonduë. Monseigneur l'Evesque de Meaux toûjours attentif à défendre l'Eglise contre toute nouveauté, fait voir clairement où tendent leurs principes & le sens pernicieux de leurs maximes. Ils ont pensé ce qu'ils ont écrit, ce qu'ils ont tant de fois repeté, ce qu'ils se sont efforcez de prouver, ce qu'ils ont expliqué par des comparaisons tres-sensibles, ce qui forme leur systéme, & ce qui est le sens de tous leurs ouvrages.

Qu'ils ne tentent donc plus de rappeller icy en leur faveur la fameuse distinction du droit & du fait, ce ne pourroit estre qu'un artifice pour éluder les condannations de l'Eglise, dans une occasion où les écrits condannez parlent si clairement & d'une maniere si peu équivoque.

Les legers correctifs qu'on y trouve quelquefois, & ceux-là mesme où ils semblent nier ce qu'ils asseurent ailleurs, ne servent de rien pour leur excuse; ils se sont par là preparé des évasions; ils ont dit de bonnes choses pour faire passer les mauvaises; & tout ce qu'on peut conclure de ces contrarietez, c'est qu'ils ont voulu se déguiser; mais ils ont beau faire, il y a certains endroits dans leurs ouvrages qui en sont comme les clefs & le denouëment par où ils se découvrent malgré eux. On n'a par exemple qu'à les suivre dans les differens degrez de leur prétenduë perfe-

ction, & à separer comme ils font en chaque degré, le commencement, le progrés, & le terme; on trouvera que ce qu'ils semblent accorder à la verité catholique dans le degré des plus parfaits, n'est vray selon eux, que pour le commencement du degré, ou tout au plus dans le progrés qu'on y fait, & que quand enfin on est arrivé à leur terme, il n'y a plus rien à faire pour la creature; qu'alors tout acte de vie chrestienne, quelque simple & délicat qu'il soit est entierement éteint, & voilà la mort mystique selon eux qui conduit à la vie parfaite, mais c'est en effet la mort de la grace qui mene à l'indifference du salut & à la reprobation éternelle.

Ils ont eû la hardiesse d'appeller à leur défense les plus saints Mystiques; mais M. de Meaux a reparé l'injure faite à ces grands Saints, en montrant par eux mesmes leurs veritables sentimens, & a confondu les novateurs par la foy & la tradition constante de l'Eglise.

Aprés les éclaircissemens de ce grand Prelat, il est évident que cette nouveauté est le renversement de la foy & de la morale de l'Evangile. Luther & Calvin attaquerent l'un & l'autre sous prétexte de reforme au commencement du siecle passé, & les faux Mystiques d'aujourd'huy attentent la mesme chose, sous le voile specieux de la plus haute perfection. Il ne faut donc pas s'étonner si les Calvinistes ont fait l'Apologie de Molinos, & si les Trembleurs d'Angleterre ont receu dans leur communion les Quietistes fugitifs d'Italie.

C'est un monstre, que des chrestiens & des chrestiennes ayent peu donner de tels excés au public sous les noms de la plus parfaite pieté. Ils ont reduit l'exercice de la foy à des idées si con-

fuses de la divinité, & les pratiques de l'Evangile à une telle inaction & insensibilité, qu'un licentieux deiste, qui auroit voulu secoüer le joug de la Religion, & étouffer les remords de sa conscience, n'auroit peu rien concerter de plus favorable à son libertinage.

Quelles suites d'une si énorme doctrine, & quand on ne les auroit pas preveûës en seroient-elles moins á craindre? On sçait quelle a esté la vie de Molinos: Dieu punit souvent l'orgueil de l'esprit par les humiliations de la chair; *evanuerunt in cogitationibus suis; dicentes enim se esse sapientes, stulti facti sunt.... tradidit illos Deus in reprobum sensum, ut faciant ea quæ non conveniunt.* On doit tout craindre quand on est superbe, & l'orgueil peut-il monter plus haut en cette valée de larmes, que de s'attribuer une justice, un desinteressement, un rassasiement, une transformation si fort au-dessus de nostre estat present?

Prétendre avoir extirpé l'amour propre, c'est sans doute le comble de l'amour propre, & quelle plus grande marque en peuvent donner ces ames vaines, que leur folle presomption, de n'avoir plus rien à demander à Dieu? Il n'est point de chute honteuse où un tel excés d'orgueil ne puisse précipiter: & plaise au Seigneur que sous ces noms specieux de simplicité d'enfance, d'obeïssance trop aveugle, de neant, il n'y ait rien de caché de ce que l'on a découvert ailleurs dans ces orgueilleuses & spirituelles singularitez.

Aprés l'instruction exacte qu'on donne icy sur un sujet si délicat & si important, nous esperons que toutes les personnes de bonne foy & de bon esprit, qui se seroient laissé prévenir par l'endroit specieux de cette nouveauté, reviendront de leurs

préventions, & que les auteurs mesmes des ouvrages condannez détesteront avec humilité & sincerité leurs erreurs, si l'infaillibilité que quelques-uns d'entre-eux s'attribuent, & le mépris qu'ils font de toute la terre, n'oppose pas aux remedes de l'Eglise, un orgueilleux entestement qui rende leur mal incurable.

Nous ne cesserons d'offrir à Dieu nos prieres & nos sacrifices, pour qu'il détourne de dessus leurs testes un si grand malheur, par une retractation & une penitence sincere, qui console Jesus-Christ & son Eglise de leurs égaremens passez. Que si au contraire ils continuoient de resister toûjours opiniatrément à la verité, ainsi que Jannés & Mambrés resisterent à Moyse, du moins leurs opinions insensées ne feront plus aucun progrés : car leur folie va estre maintenant connuë & detestée de tout le monde, comme le fut celle de ces Magiciens : *sed ultra non proficient ; insipientia enim eorum manifesta erit omnibus, sicut & illorum fuit.*

C'est le grand fruit que nous avons tout lieu d'attendre de l'excellent livre de M. l'Evesque de Meaux, si rempli de la profondeur, de la lumiere, de la pureté, & de la force de la verité catholique, dont ce grand Prelat s'est toûjours montré si utilement pour l'Eglise, le zelé défenseur contre toute erreur qui l'a osé attaquer dans ces derniers temps. Fait à Chartres ce troisiéme de Mars, mil six cens quatre-vingt-dix-sept.

✠ PAUL, Ev. de Chartres.



INSTRUCTION SUR LES ESTATS D'ORAISON.

PREMIER TRAITÉ,
Où sont exposées les erreurs des faux mystiques de nos jours.

LIVRE PREMIER.
Les erreurs des nouveaux mystiques en general, & en particulier leur acte continu & universel.

IL y a déja quelques siecles que plusieurs de ceux qu'on appelle, mystiques ou contemplatifs, ont introduit dans l'Eglise un nouveau langage qui leur attire des contradicteurs. En voicy un échantillon dans le livre de Jean Rusbroc, I. Observations generales sur le style des auteurs mystiques, & sur leurs exagerations depuis quelques siecles.

Chanoine regulier de l'Ordre de S. Auguſtin, Prieur & Fondateur du Monaſtere de Vauvert, l'un des plus celebres myſtiques, qui mourut vers la fin du quatorziéme ſiecle. Cet homme donc dans ſon livre, de l'ornement des nopces ſpirituelles, qui eſt ſon chef-d'œuvre, a avancé ces propoſitions, que Gerſon qui floriſſoit quelque temps aprés, luy a reprochées; Que non-ſeulement » l'ame contemplative voit Dieu par une clarté qui eſt la divine eſſence; mais encore, que » l'ame meſme eſt cette clarté divine; que l'ame ceſſe d'eſtre dans l'exiſtence qu'elle a euë » auparavant en ſon propre genre; qu'elle eſt » changée, transformée, abſorbée dans l'eſtre » divin, & s'écoule dans l'eſtre ideal qu'elle » avoit de toute éternité dans l'eſſence divine; & qu'elle eſt tellement perduë dans cet » abiſme, qu'aucune creature ne la peut retrouver : *Non eſt reperibilis ab ullâ creaturâ.* Quoy; l'Ange ſaint, qui eſt prépoſé à la conduite de cette ame & les autres eſprits bienheureux ne peuvent plus la diſtinguer de Dieu? Elle ne connoiſt pas elle-meſme ſa diſtinction, ou comme parle cet auteur, ſon *alterité?* Elle ne ſent plus de foibleſſe; elle ne ſent meſme plus qu'elle eſt creature? c'eſt luy donner plus qu'on ne peut avoir meſme dans le ciel; *& lors que Dieu ſera tout en tous*, ceux que l'Apoſtre comprend ſous le

Gerſ. ad Carthuſ. 1. part. p. 460.
Rusb. de orn. ſpirit. nupt. 3. part. cap. 2. & 3. &c.

1. Cor. XV. 28.

le nom de *tous*, connoiſtront qu'ils ſont & demeurent pluſieurs, bien-que reunis à un ſeul Dieu. Quoy qu'à force de ſubtiliſer & d'affoiblir les termes, on puiſſe à la fin peut-eſtre reduire ces expreſſions de Ruſbroc à quelque ſens ſupportable, Gerſon ſoûtient que malgré la bonne intention de celuy qui s'en eſt ſervi, elles ſont en elles-meſmes dignes de cenſure, & propres à favoriſer la doctrine des Heretiques, qui diſoient que l'homme pouvoit eſtre reellement changé en Dieu & en l'eſſence divine: mais ſans entrer dans cette diſpute, il me ſuffit icy de remarquer, que cet auteur & ſes ſemblables ſont pleins d'expreſſions de cette nature, dont on ne peut tirer de bon ſens que par de benignes interpretations, ou pour parler nettement que par des gloſes forcées. En effet il ne faut que lire les explications, qu'un pieux chartreux de ce temps-là, en repondant à Gerſon, donne aux paroles de Ruſbroc dont il eſtoit diſciple, pour eſtre bien-toſt convaincu qu'on ne doit attendre ni juſteſſe ni preciſion dans ces expreſſions étranges, mais les excuſer tout au plus avec beaucoup d'indulgence.

II. Des Livres attribuez à S. Denys l'Areopagite, que les

Ce qui paroiſt principalement leur avoir *inſpiré* ce langage exageratif, c'eſt que prenant pour modele les livres attribuez à Saint Denys l'Areopagite, ils en ont imité le ſtyle

mystiques ont pris pour modele.

extraordinaire que Gerson a bien connu ; & selon le naturel de l'esprit humain, qui s'étant une fois guindé ne peut plus se donner de bornes, ils n'ont cessé d'encherir les uns sur les autres : ce qui à la fin les a mis au rang des auteurs, dont on ne fait point d'usage. Car qui connoist maintenant Harphius ou Rusbroc luy-mesme, ou les autres écrivains de ce caractere ? Non que la doctrine en soit mauvaise, puisque comme l'a sagement remarqué le Cardinal Bellarmin, elle est demeurée sans atteinte : ni que leurs écrits soient méprisables, puisque beaucoup de sçavans auteurs les ont estimez & en ont pris en main la défense : mais à cause qu'on n'a pu rien conclure de précis de leurs exagerations : de sorte qu'on a mieux aimé les abandonner, & qu'ils demeurent presque inconnus dans des coins de Bibliotheques.

III. De l'autorité de ces écrivains : Sentiment de Suarez.

De-là aussi il est arrivé que leur autorité est fort petite, pour ne pas dire nulle dans l'ecole : tout ce qu'on y dit de plus favorable pour eux, c'est que ce sont des auteurs qu'il faut interpreter benignement, & quand on objecte à Suarez l'autorité de Taulere qui est pourtant à mon avis un des plus solides & des plus corrects des mystiques, il repond, Que cet auteur ne parlant » pas avec la précision & subtilité scholasti- » que, mais avec des phrases mystiques, on ne »

Suar. de relig. c. 2. lib. 2. de orat. ment. cap. 12. n. 17.

peut pas faire grand fondement sur ses paro- «
les quand on voudroit deferer a son autorité. «

IV. Les excuses qu'on leur donne : reflexion de Gerson.

Ce qu'on dit de plus vrai-semblable & de plus avantageux pour excuser leurs expressions exorbitantes, c'est qu'elevez à une oraison, dont ils ne pouvoient expliquer les sublimitez par le langage commun, ils ont été obligez d'enfler leur style pour nous donner quelque idée de leurs transports. Mais le saint homme Gerson qui ne leur est point opposé puisqu'il a fait expressément leur apologie, ne laisse pas de leur reprocher de pratiquer tout le contraire de Jesus-Christ & de ses apôtres, qui ayant a developer des mysteres impenetrables & cachez à tous les siecles, les ont proposés en termes simples & vulgaires. Saint Augustin, S. Bernard, tous les autres Saints, les ont imitez ; au lieu dit le docte & pieux Gerson, que ceux-cy dans une moindre elevation semblent ne songer qu'à percer les nues & à se faire perdre de veüe par leurs lecteurs. *Ibid.*

V. Autre exageration du mesme Rusbroc.

C'est de quoy je vais donner un second exemple tiré du mesme Rusbroc dans le mesme livre, plus étrange que le premier. Car en parlant d'un homme abandonné à Dieu afin qu'il fasse de luy tout ce qu'il voudra dans le temps & dans l'eternité, il dit, que cela luy paroîtra meilleur, *id melius ei sapiet*, que s'il pouvoit aimer Dieu éternel- *De orn. spirit. nupt. 3. p.*

lement : qui est une pensée qu'on ne peut comprendre ; car qu'y a-t'il au dessus d'aimer Dieu d'un amour éternel ; c'est à dire de l'aimer comme les esprits bienheureux, comme l'ame sainte de Jesus-Christ, comme Dieu s'aime luy-mesme ? Cependant ce contemplatif trouve quelque chose de meilleur. Mais ce qu'il veut mettre à la place de cet amour éternel, sera pourtant de l'amour ; cet amour en sera-t-il meilleur pour n'estre pas éternel, & pour estre de cette vie plûtost que de l'autre ? Quoy, perdra-t-il son prix, parce qu'il sera immuable & beatifiant ? La » proposition paroist étrange, mais ce n'est » rien en comparaison de la raison qu'il en » rend ; Car encore, continue-t-il, que de tou- » tes les actions la plus agreable soit de loüer » Dieu, il est encore plus agreable d'estre le » propre bien de Dieu, parce que cela meine » à luy plus profondement, & que c'est plutost en recevoir l'operation que d'agir soy-mesme : *Passio potius est Dei quam actio :* Comme si Dieu agissant en nous y pouvoit operer quelque chose de meilleur en soy, ou qui nous unist davantage à luy, ou qui nous tinst davantage dans sa dependance, que de se faire aimer & loüer de nous par un éternel amour ; ou bien qu'estant dans le Ciel avec cet amour, il fallust encore rechercher des moyens imaginaires de s'en dépoüiller : en-

sorte que par amour & par soumission à Dieu, on consentist de ne plus aimer, s'il le vouloit, ou d'aimer moins & d'avoir un genre d'amour plus imparfait que celuy qui est éternel & beatifique : absurditez si estranges qu'on ne sçait par où elles ont pu entrer dans l'esprit d'un homme; & neanmoins l'homme qui nous les propose, c'est Rusbroc, le plus celebre de tous les mystiques de son temps & le maistre de tous les autres; le maistre d'Henry Harphius qui l'a copié & de Jean Taulere qui l'a suivi : celuy que ses disciples donnoient comme un homme immediatement inspiré de Dieu, sur-tout dans le traité dont il s'agit. Que de violens correctifs ne faut-il point apporter à ses propositions pour les rendre supportables? Concluons donc encore un coup, que si l'on ne trouve aux prodigieux discours de Rusbroc & de ses semblables de charitables adoucissemens qui les reduisent a de justes bornes, on se jette dans un labyrinte dont on ne peut sortir.

Vit. Rusb. per Surium. Jo. de Schoen. ap. Gers. ibid.

VI. Autres exemples d'exagerations dans les mystiques.

Un des caracteres de ces auteurs, c'est de pousser à bout les allegories; je ne dis pas seulement en se jettant comme fait Rusbroc dans de vaines speculations sur les planetes & leurs enfans, tirées des astrologues, mais en poussant les allegories jusqu'aux plus mauvaises consequences; comme quand

De contempl. cap. 32. & seq. 68. &c.

De Theol. myst. lib. 1. c. 101. fol. 124. 125.

le bon Harphius en parlant des nopces spirituelles de l'ame avec Jesus-Christ, dit & repete qu'elles produisent *une entiere inseparabilité :* ce qui estant pris à la lettre, ne seroit rien moins que l'heresie de Calvin & de ses sectateurs.

Dial. cum sap. 4. p. 413.

Mais il ne faut pas pousser à toute rigueur des gens, dont les intentions ont été meilleures que leurs expressions n'ont été éxactes: Par exemple, quand Suson dit & inculque, que les parfaits contemplatifs *ne ressentent plus aucune tentation* : il vaut mieux entendre qu'il parle ainsi, non absolument, mais par comparaison à d'autres états qui en sont plus travaillez, que de prendre au pied de la lettre une expression par où ces contemplatifs seroient tirez des communes infirmitez de tous les justes, jusqu'à n'avoir plus besoin de l'oraison dominicale : ce qui est comme on verra un des excés ou sont tombés les mystiques de nos jours.

VII.
Etrange exageration dans les Institutions de Taulere.
Instit. Taul. cap. 1. edit. paris. 1623. p. 676.
Traduct. de 1638. p. 21.

On trouve dans un livre intitulé, *Institutions de Taulere,* qui parmi les livres Mystiques est un des plus estimez, une histoire assez étrange *d'un saint homme*, qui aprés avoir exposé dans son oraison, qu'il ne vouloit plus de consolation sur la terre, entend le Pere celeste qui luy dit : « Je vous donneray « mon fils, afin qu'il vous accompagne toû- « jours en quelque lieu que vous soyez : non

mon Dieu, repartit ce ſaint homme, je de- «
ſire demeurer en vous & dans voſtre eſſence «
meſme. Alors le Pere celeſte luy répondit, «
vous eſtes mon fils bien-aimé dans qui j'ay «
mis toute mon affection. «

C'eſt aſſeurément une étrange idée de refuſer Jeſus-Chriſt avec un *non* ſi formel & ſi ſec, pour avoir l'eſſence divine. Craignoit-il d'en eſtre privé ayant Jeſus-Chriſt, & avoit-il oublié S. Paul qui nous dit : *Celuy qui nous a donné ſon propre fils, comment ne nous a-t-il pas donné toutes choſes avec luy?* Rom. VII. 32. Combien de tours violens faut-il donner à ſon eſprit, pour reduire ce diſcours à un bon ſens ? Mais quelle oreille chreſtienne n'eſt point bleſſée de cette parole du Pere éternel à celuy qui refuſe ſon Fils, en luy diſant à luy-meſme : *Vous eſtes mon fils bien-aimé dans qui j'ay mis mes complaiſances?* En verité cela eſt outré, pour ne rien dire de plus. Conclurons-nous pour cela, qu'on enſeigne a refuſer le fils de Dieu, ou bien qu'on luy égale une creature, en luy appliquant ce que le Pere éternel n'a jamais dit qu'à ſon Fils unique ? C'eſt à quoy ni le bon Taulere, ni Surius qui a compilé ſes Inſtitutions, n'ont jamais ſongé. Je veux ſeulement conclure qu'une ardente imagination jette ſouvent ces auteurs dans des expreſſions abſurdes, & qui, ſans rien vouloir diminuër de

la reputation de Taulere, nous apprennent du moins à ne pas prendre au pied de la lettre tout ce qui luy est échappé.

Si je voulois recueïllir toutes les façons de parler excessives & alambiquées, qui se trouvent dans cet écrivain & dans ses semblables, je ne finirois jamais ce discours. Il me suffit d'observer que les plus outrées sont celles que les mystiques de nos jours aiment le mieux : ensorte que leur caractere, je le puis dire sans crainte, c'est d'outrer ce qui l'est le plus, & d'encherir au dessus de tous les excés.

VIII. Autre exemple d'exageration dans ces auteurs.

Enfin pour dernier exemple des exagerations dont je me plains, j'allegueray ce que les mystiques repetent à toutes les pages, que la contemplation exclut non seulement toutes images dans la memoire & toutes traces dans le cerveau, mais encore toute idée dans l'esprit & toute espece intellectuelle, ce qui est si insoutenable & si inintelligible, qu'en mesme-temps qu'ils le disent, ils sont contraints de le détruire, non seulement à l'égard des especes & des idées intellectuelles, mais encore à l'égard des images mesme corporelles, puisque les livres où ils les excluent, en sont tout remplis ; témoin Rusbroc dans celuy des nopces spirituelles, où en s'opposant à ces images de toute sa force, il ne peut écrire une page sans y revenir.

Tous les autres myſtiques ſuivent ſon exemple : le plus ſublime de tous les états d'union eſt en effet & ſelon eux, celuy où l'ame eſt élevée d'une façon particuliere à la dignité d'épouſe de Jeſus-Chriſt ; mais icy n'employe-t-on pas à chaque moment les images des fiançailles & des nopces ? de la chaſte conſommation de ce divin mariage ? de la dot de l'ame mariée au Verbe, auſſi bien que des preſens qu'elle en reçoit ? & cent autres de cette nature tirées des ſaintes Ecritures, & qu'on ne peut rejetter en aucun eſtat, ſans aneantir le ſacré myſtere du Cantique des Cantiques.

Par une ſemblable exageration les myſtiques les plus ſages inculquent ſans ceſſe leur ligature ou ſuſpenſion des puiſſances : ſi on les entend à la lettre, en certains états on n'eſt plus uni à Dieu par l'intelligence, par la volonté, par la memoire ; mais par la ſubſtance de l'ame : choſe reconnuë impoſſible par toute la Theologie qui convient, que l'on ne peut s'unir à Dieu que par la connoiſſance & par l'amour : par conſequent par les facultez intellectuelles : & il eſt conſtant que les vrais myſtiques dans le fond n'entendent pas autre choſe, encore que leur expreſſion porte plus loin. IX.

Erreur des myſtiques de nos jours.

Il falloit donc s'accouſtumer à temperer par de ſaines interpretations les exceſſives

exagerations de ces auteurs sur les états de contemplation ou d'oraison extraordinaire. On a fait tout le contraire, & les mystiques de nos jours, non contens de prendre à la lettre ces expressions, les ont poussées jusqu'a un excés qu'il n'y a plus moyen de supporter, & y ont ajoûté des choses que personne n'avoit pensées avant eux ; d'où sont enfin venuës toutes les erreurs inconnuës aux anciens mystiques, que nous allons exposer.

X. Necessité du present Traité.

J'entreprens icy pour l'amour de Dieu & de son Eglise, un travail ingrat, qui est celuy d'aller rechercher dans de petits livres de peu de merite un nombre infini d'erreurs, qu'il faudroit ce semble plûtost laisser tomber d'elles-mesmes, que de prendre soin de les refuter, ou mesme de leur donner quelque sorte de reputation par nos censures. Plusieurs croiront que ces livres ne meritoient que du mépris, sur-tout celuy qui a pour auteur François Malaval, un laïque sans Theologie, & les deux qui sont composez par une femme, comme sont le *Moyen court & facile*, & *l'interpretation sur le Cantique des Cantiques*. On pourra dire qu'il suffiroit en tout cas, aprés les avoir notez, de faire paroistre les actes où elle en a souscrit la condemnation, le reste ne meritant pas d'occuper des docteurs & enco-

re moins des Evesques : mais je ne suis pas de cet avis : j'entre au contraire dans les sentimens de tant de Prelats & des Papes mesmes, dont les judicieuses censures font voir de quelle importance leur a paru cette affaire, & pour l'instruction du lecteur on les trouvera recueillies à la fin de cet ouvrage. Ceux qui veulent qu'on méprise tout, veulent en mesme temps laisser tout courir. Les Saints Peres n'ont pas dédaigné d'attaquer les moindres écrits, quand ils les ont veus entre les mains de plusieurs & repandus dans le public. Dieu me préserve de la vanité de croire mon temps & mon travail plus précieux que celuy de ces grands hommes : Il ne faut pas mépriser le péril des ames, ni leur refuser les préservatifs necessaires contre des livres qui corrompent en tant de manieres la simplicité de la foy. Ces livres, quoyque dans le fond j'en avouë le peu de merite, ne sont pas écrits sans artifice : le mal qu'ils contiennent est adroitement deguisé : s'ils sont courts, ils remuent de grandes questions ; leur briéveté les rend plus insinuans : le nombre s'en multiplie au dela de toute mesure : On les trouve partout & en toutes mains. Ceux qui sont composez par une femme sont ceux qui ont le plus piqué la curiosité & qui ont peut-estre le plus ebloui le monde : encore qu'elle en

ait souscrit la condamnation, ils ne laissent pas de courir & de susciter des dissensions en beaucoup de lieux d'où il nous en vient de serieux avis. Toute la nouvelle contemplation y a été renfermée & reduite methodiquement à certains Chapitres. On y voit l'approbation des docteurs dont une apparence trompeuse a surpris la simplicité, & ce n'est pas sans raison que l'on apprehende de voir renaistre en nos jours plusieurs erreurs de la secte des Beguards.

XI. Des Beguards & des Beguines.

Cette secte ne pretendoit pas se separer de l'Eglise : elle se couloit dans son sein sous pretexte de pieté : il y avoit au commencement plus d'ignorance & de temerité que de malice. C'étoit principalement des femmes qui dogmatisoient sous le *voile de la sainteté*, comme dit la Clementine : *Cum de quibusdam*. On ne les épargna pas sous pretexte qu'elles estoient femmes & qu'elles estoient ignorantes. L'Eglise a veu dés son origine des femmes qui se disoient Prophetesses, & les Apôtres n'ont pas dedaigné de les noter. Ceux qui ont refuté Montan, n'ont pas oublié dans leurs écrits ses Prophetesses. Je ne parle pas des autres exemples que nous fournit l'histoire de l'Eglise : Il ne faut pas toûjours attendre que l'ignorance presomptueuse, qui est la mere de l'obstination se tourne en secte formée, &

In Clement. Tit. de relig. domib. lib. 3. cap. 1.

Apoc. 2. 20.

dés que le mal commence à se declarer, la sollicitude pastorale le doit prevenir.

XII. Dessein particulier de ce premier Traité; sa division generale: sujet des dix livres dont il est composé.

Je me sens donc obligé à découvrir celuy qui est renfermé dans les livres censurez: & pour cela je feray deux choses qui diviseront ce premier Traité en deux parties: la premiere qui occupera la plus grande partie de l'ouvrage, montrera la fausse idée de perfection que les nouveaux mystiques ou contemplatifs connus sous le nom de Quietistes, taschent d'introduire: & l'on verra dans la seconde en particulier l'abus que font ces nouveaux auteurs de l'oraison de quietude, aussi-bien que des experiences, & de la doctrine des Saints qui l'ont pratiquée.

On voit fort bien sans que je le dise, qu'il y a des choses dans ce dessein qui demandent un peu d'étenduë, dont la premiere est la necessité de rapporter les passages des nouveaux auteurs pour justifier la verité des censures, & de peur que quelqu'un ne croye qu'on leur en impose: la seconde, c'est qu'en découvrant le poison il faudra aussi commencer à proposer l'antidote & opposer la Tradition à ces nouveautez: la troisiéme qui ne sera pas la moins importante, c'est qu'il est de mon devoir d'oster aux nouveaux mystiques quelques auteurs renommez dont ils s'appuyent, &

entre autres S. François de Sales qu'ils ne cessent d'alleguer comme leur estant favorable, quoyqu'il n'y ait rien qui leur soit plus opposé que la doctrine & la conduite de ce saint Evesque : & voilà en general ce que j'ay à faire dans ce Traité, qui est le premier des cinq que j'ay promis au public.

Pour en donner une idée encore plus particuliere, & aider en toutes manieres autant qu'il sera possible le pieux lecteur; je luy propose d'abord en peu de paroles le sujet de chacun des dix livres dont ce Traité sera composé.

Dans le premier on verra aprés une idée generale de ce qu'on appelle Quietisme, le premier principe de cette doctrine qui consiste dans un certain acte continu & universel qu'on y établit, & qu'il faudra non-seulement expliquer, mais encore refuter aussi briévement qu'il sera possible.

Le plus dangereux effet de ce faux principe est d'induire la suppression des actes explicits; & premierement de ceux de la foy tant envers les personnes divines, en y comprenant Jesus-Christ c'est-à-dire le Fils de Dieu incarné, qu'envers les principaux attributs de Dieu, que nos nouveaux auteurs ne craignent pas d'oster aux contemplatifs, sous pretexte de les attacher à la seule essence divine, & ce sera le sujet du second Livre.

De

De la ſuppreſſion des actes de foy, on paſſera dans le troiſiéme Livre à celle des deſirs & des demandes, où les faux myſtiques nous montrent quelque choſe d'intereſſé & de bas qui les rend indignes des ames ſublimes : contre les exprés commandemens de l'Evangile.

Comme le pretexte de la ſuppreſſion des demandes eſt une fauſſe conformité à la volonté de Dieu fort vantée par les nouveaux myſtiques, on employera le quatriéme Livre à montrer combien elle eſt mal entenduë, & à combien d'erreurs & d'illuſions elle ouvre la porte.

On examine au cinquiéme Livre les actes directs & reflechis ; diſtincts & confus ; apperceus & non apperceus : par où l'on oſte aux nouveaux myſtiques une fauſſe idée de recueïllement & une ſource intariſſable de fauſſes maximes, dont on ne peut expliquer icy tout le détail.

Avant que de paſſer outre à la découverte des erreurs, le ſixiéme Livre oppoſera à celles qu'on vient d'expoſer la Tradition des ſaints.

On commence au ſeptiéme Livre à découvrir l'abus que font nos faux myſtiques de l'oraiſon paſſive ou de quietude, & on en expliquera la pratique & les vrais principes par la doctrine conſtante des myſtiques ve-

ritables & approuvez; tels que sont le Bienheureux Pere Jean de la Croix, & le Venerable Pere Baltasar Alvarez de la Compagnie de Jesus un des confesseurs de sainte Terese.

La doctrine de S. François de Sales & la conduite de la Venerable Mere de Chantal sa fille spirituelle servant d'un vain refuge aux faux mystiques, le huitiéme & le neuviéme Livres seront utilement employez à expliquer les maximes de ce saint Evesque, & ils seront soûtenus par les sentimens conformes de sainte Terese, de sainte Catherine de Gennes, & de quelques autres excellents spirituels.

Enfin dans le dernier Livre, qui est l'un des plus importans, parce que c'est comme un resultat de la doctrine de tous les autres, on rendra raison des articles exposez dans les ordonnances de M. l'Evesque de Châlons à present Archevesque de Paris, & de l'Evesque de Meaux, & de toutes les qualifications qui y sont apposées aux propositions des Quietistes. On expliquera les retractations, & le moyen de connoistre ceux qui persistent dans leurs maximes. Je propose d'abord cette analyse des dix Livres de ce Traité, afin que les lecteurs conduits par la main, entendent toutes les démarches qu'on leur fera faire, & connoissent le

progrés de leurs connoissances : heureux si en mesme temps ils s'avancent dans l'union avec Dieu, qui est la fin de tout ce discours.

Pour maintenant entrer en matiere, disons que l'abregé des erreurs du Quietisme, est de mettre la sublimité & la perfection dans des choses qui ne sont pas, ou en tout cas qui ne sont pas de cette vie : ce qui les oblige à supprimer dans certains états, & dans ceux qu'on nomme parfaits contemplatifs, beaucoup d'actes essentiels à la pieté & expressément commandez de Dieu, par exemple les actes de foy explicite contenus dans le Symbole des Apostres, toutes les demandes & mesme celles de l'Oraison Dominicale, les reflexions, les actions de graces, & les autres actes de cette nature qu'on trouve commandez & pratiquez dans toutes les pages de l'Ecriture, & dans tous les ouvrages des saints. Ces sentimens en general prennent leur naissance de l'orgueïl naturel à l'esprit humain, qui affecte toûjours de se distinguer : & qui pour cette raison mesle par tout, si l'on n'y prend garde, & mesme dans l'oraison, c'est à dire, dans le centre de la Religion, de superbes singularitez. Mais pour en venir maintenant aux principes & aux conclusions particulieres ; les voicy.

XIII. Idée generale de ce qu'on appelle Quietisme.

Un des principes du Quietisme & peut-estre le premier de tous, est proposé en ces

XIV. Premier principe des nou-

veaux mystiques, que lorsqu'on s'est une fois donné à Dieu, l'acte en subsiste toûjours s'il n'est revoqué, & qu'il ne le faut point reïterer ni renouveller.

Moyen court, p. 141. 157. & suiv.
Ibid. 159.

termes par le Pere Jean Falconi dans une lettre qu'on a imprimée à la fin du Livret intitulé, *Moyen Court* &c. Je voudrois, dit-il, que tous vos soins, tous vos mois, toutes vos années & vostre vie toute entiere fust employée dans un acte continüel de contemplation. En cette disposition, continuë-t-il, il n'est pas necessaire que vous vous donniez à Dieu de nouveau, parce que vous l'avez déja fait: où il apporte la comparaison d'un diamant, qu'on auroit donné à un amy: à qui aprés l'avoir mis entre les mains, il ne faudroit plus repeter tous les jours que vous luy donnez cette bague: il ne faudroit que la laisser entre ses mains sans la reprendre, parce que pendant que vous ne la luy ostez pas, & que vous n'en avez pas mesme le desir, il est toûjours vray de dire que vous luy avez fait ce present, & que vous ne le revoquez pas. Ainsi en est-il, conclut cet auteur, du don que vous avez fait à Dieu de vous-mesme par un amoureux abandon.

Guid. liv. 1. ch. 13. 14. 15.

Malaval 1. p. 27.

La comparaison a paru si belle à nos nouveaux mystiques, qu'ils ne cessent de la repeter, & Molinos qui l'a prise du Pere Falconi se la rend propre. Par une semblable similitude, Malaval represente aussi qu'une épouse ne repete pas à chaque moment, je suis à vous; & tout cela pour montrer que content de s'estre donné une fois à Dieu,

on ne doit pas se mettre en peine de reïterer un acte si essentiel, ou craindre qu'il nous soit osté, ni par les occupations de cette vie ni mesme par les pechez où nous tombons tous les jours, puisque de soy il est perpetuel s'il n'est revoqué, comme ce Pere l'explique en ces termes : Ce qui est de plus important, c'est de n'oster plus à Dieu ce que nous luy avons donné en faisant quelque chose notable contre son divin bon plaisir : car pourveu que cela n'arrive pas, l'essence & la continuation de vostre abandon & de vostre conformité au vouloir de Dieu, dure toûjours ; parce que les fautes legeres que l'on fait sans y bien penser ne détruisent pas le point essentiel de cette conformité. *Falc. ibid. 160.*

XV. Que cet acte continuë toûjours malgré les distractions, sans qu'elles obligent à le renouveller.

Selon ces principes, il reprend ceux qui croyent *que les exercices de la vie humaine interrompent cet acte d'amour continu.* Parmi ces exercices de la vie humaine, il comprend les occupations les plus distrayantes. En effet, c'est une maxime dans le Quietisme, que nulles distractions n'interrompent l'acte d'amour, & qu'encore que dans l'oraison on soit distrait jusqu'au point de ne plus du tout songer à Dieu, c'est foiblesse, c'est inquietude de renouveller l'acte d'amour, parce que la distraction n'estant pas la revocation de cet acte, il a toûjours subsisté pendant qu'on estoit ainsi distrait. *Ibid. 161.*

XVI. Qu'il subsiste pendant le sommeil.

Il n'est pas mesme interrompu par le sommeil; autrement il faudroit du moins le renouveller tous les jours en s'éveillant, comme le pratiquent les saints: mais c'est dequoy ce religieux ne dit pas un mot; il défend en general de jamais renouveller cet acte, si ce n'est dans le seul cas où on l'auroit revoqué : par tout ailleurs, *vous n'avez*, dit-il, *qu'à demeurer là; gardez-vous de l'inquietude & des efforts qui tendent à faire de nouveaux actes* : gardez vous-en par consequent aprés le sommeil; car le renouvellement seroit trop frequent, & on auroit tort d'appeller perpetuel ce qui cesseroit tant de fois & si long-temps. C'est pourquoy l'auteur du Moyen court dans son Interpretation du Cantique des Cantiques, a trouvé que les ames fort avancées dans l'oraison passive ou de quiétude, éprouvent une chose fort surprenante, qui est qu'elles n'ont la nuit qu'un demy sommeil, & Dieu opere plus ce semble en elles durant la nuit & dans le sommeil que pendant le jour. Ce n'est point à une grace extraordinaire & miraculeuse qu'elle attribuë cet évenement: c'est un effet de l'avancement dans certains états d'oraison, ce qui n'est qu'une consequence de ce qu'elle avoit dit au commencement, *que cet acte subsiste toûjours parmi*

Ibid. 160.

Cant. ch. 55. v. 2. p. 111.

Ibid. p. 8.

toutes choſes; & il le faut bien ſelon le principe, puiſque dormir n'eſt pas revoquer, & que l'amy à qui j'ay donné le diamant, en demeure également poſſeſſeur, ſoit que je dorme, ſoit que je veille.

XVII. Combien il eſt groſſier & abſurde à Falconi & à Molinos, d'avoir comparé le don de ſa liberté avec le don d'un diamant.

L'abſurdité de cette doctrine ſe fait ſentir d'abord aux plus ignorans. Attribuer une perpetuelle conſiſtance, & meſme pendant le ſommeil, ou parmi les plus grandes diſtractions à un acte du libre arbitre; c'eſt confondre l'acte avec la diſpoſition habituelle qu'il peut mettre dans le cœur. La comparaiſon du joyau donné qui paroiſt ſi ſpecieuſe aux Quietiſtes, eſt dans le fond bien groſſiere. C'eſt autre choſe qu'une donation faite une fois ait un effet perpetuel: autre choſe qu'un acte du libre arbitre de ſoy & par ſa nature ſubſiſte toûjours. Il n'en eſt pas de meſme de donner ſa volonté comme de donner une bague ou quelque-autre preſent corporel. Car dés que l'on a donné en cette derniere maniere, l'on ne peut plus ſoy-meſme revoquer le don: mais au contraire on ne peut que trop revoquer le don qu'on a fait à Dieu de ſa liberté, & tous les actes par où l'on a tâché de l'en rendre maître: mais ſans meſme les revoquer, d'autres actes, d'autres exercices les interrompent, & les font trop ſouvent oublier. Qui ne doit pas craindre

que ce malheur ne luy arrive souvent? Qui ne doit point réchauffer une volonté languissante? On peut faire de si bon cœur le don d'une bague qu'il n'y ait rien en nous qui y repugne : quoiqu'il en soit, lorsqu'on l'a livrée, & qu'on en est venu à cet acte qui s'appelle *Tradition*, on est tellement dessaisi que nul acte, nulle repugnance contraire n'affoiblit pour peu que ce soit l'effet de ce don. Mais puis-je venir à bout, quelque bel acte que je fasse, de me dessaisir éternellement du libre arbitre que Dieu m'a donné, & qu'il ne veut point me ravir dans cette vie? Et puisque dans ce lieu d'exil *où la chair convoite contre l'esprit, & l'esprit contre la chair*, le don de soy-mesme qu'on fait à Dieu par un acte de sa liberté étant combattu, c'est l'exposer à se ralentir, à se changer, à se perdre, que de negliger de le renouveller souvent.

Gal. v. 17.

XVIII. Malaval introduit aussi mal-à-propos la comparaison d'un mary & d'une femme. *1. p. p. 27.*

L'objection de Malaval se resout par le mesme principe. Une femme qui s'est une fois donnée dans le mariage par un legitime consentement, ne dit pas à chaque moment à son mary ; je suis à vous : ainsi en est-il d'une ame qui s'est une fois donnée à Jesus-Christ. C'est bien parler sans entendre que de raisonner de cette sorte. Cette femme est à son mary en deux manieres, par le droit du nœud conjugal qui est perpetuel &

irrevocable & qui ſubſiſte de ſoy, ſoit qu'on le veuille, ſoit qu'on ne le veuille pas. Elle eſt à luy d'une autre ſorte, par ſon cœur, par ſa volonté, par ſon choix qu'elle voudroit toûjours faire quand elle ſeroit encore en ſa liberté, & cette maniere de ſe donner ſe renouvelle ſouvent. Il ne ſuffit pas d'avoir un amour habituel pour un pere, pour une mere, pour une épouſe, pour un amy, pour un bienfaicteur; il faut que l'habitude ſe reduiſe en acte: il faut de meſme reduire en acte la diſpoſition habituelle à aimer Dieu & à ſe donner à luy. Oſtez-vous de l'eſprit l'envie inquiete de vous tourmenter ſans ceſſe à former de nouveaux actes, puiſqu'aprés qu'ils ont eſté faits, on ſent par experience, qu'ils ſubſiſtent long-temps en vertu: mais de vouloir donner pour regle qu'à moins qu'on revoque ces actes, ils ſoient de nature à ſubſiſter toute la vie & par là induire les ames à ne prendre jamais aucun ſoin de les renouveller, c'eſt introduire un relâchement qu'on ne peut aſſez condamner.

XIX. La propoſition de Falconi expreſſement cenſurée à Rome.

Auſſi Rome a-t-elle flétri par decret exprés cet écrit du Pere Falconi, & on trouve les propoſitions équivalentes à la ſienne parmi les 68. que le Pape a expreſſement condamnées, comme il paroiſt par les 12. 15. 17. 24. 25. & autres ſemblables.

XX. Cet acte continu & perpe-

Par ce principe Falconi tombe dans l'er-

tuel de sa nature n'est que pour le ciel. Sentiment de S. Augustin remarqué par le Pere Falconi & celuy des autres Peres.

Ibid. p. 157.

reur de mettre la perfection de cette vie dans un acte qui ne convient qu'à la vie future. Il est vray comme cet auteur l'enseigne aprés S. Thomas, que la vie des bienheureux esprits *n'est qu'un acte continué de contemplation & d'amour:* mais de conclure la mesme continuité dans cette vie où nous ne voyons qu'à travers un nuage & parmi des énigmes *sous pretexte que la contemplation est plus durable* dans un mesme acte continué que dans plusieurs actes differents; c'est de la terre faire le ciel, & de l'exil la patrie.

Ibid. 156.

Le Pere Falconi devoit avoir veu la refutation de sa doctrine dans un passage de S. Augustin qu'il cite luy-mesme, puisqu'aprés avoir donné le chapitre 10. du livre 9. de ses Confessions, comme une preuve que le *parfait abandon* qu'il veut établir, est un paradis sur la terre: il ajoûte que le mesme » Pere au lieu qu'il en a cité, dit encore que si » cette contemplation estoit de durée, elle se» roit quasi la mesme chose que celle dont les » saints joüissent au ciel: où il marque tres-clairement que les actes d'une si sublime contemplation sont d'une courte durée; & S. Augustin le repete en cent endroits: tous les autres Peres le disent de mesme: S. Bernard inculque sans cesse qu'on ne joüit qu'en passant de cette parfaite contemplation, *raptim.* S. Gregoire s'estoit servi de la mesme

expression. Mais les Quietistes plus élevez que les plus grands saints & les plus parfaits contemplatifs, veulent introduire sur la terre ce qu'ils ont unanimement reservé au ciel.

XXI. Pourquoy les actes ne sont pas perpetuels en cette vie.

Aprés tout il faudroit nous dire où l'on a pris ce nouveau principe, que tout acte dure de soy s'il n'est revoqué: car au contraire c'est un principe constant par la raison & par l'experience que tout acte est passager de soy, & qu'un acte perpetuel est un acte de l'autre vie. La raison en est qu'en l'autre vie, l'ame entierement réunie à son premier principe sans estre partagée, & appesantie par le corps, par les soins inévitables, par la concupiscence, par les tentations, par aucune distraction quelle qu'elle soit, agit de toute sa force, & c'est pourquoy le precepte d'aimer Dieu de tout son cœur, & de toute son intelligence ayant alors son dernier accomplissement, cet acte d'amour ne peut souffrir d'interruption. Mais icy où nous nous trouvons dans un état tout contraire, nos actes les plus parfaits qui viennent toûjours d'un cœur en quelque façon divisé, ne peuvent jamais avoir toute leur vigueur, & sont sujets à s'éteindre naturellement parmi les occupations de cette vie si on ne les fait revivre. C'est pourquoy on ne prescrit rien tant au chrétien que le renouvellement des actes interieurs.

XXII. Reponse des faux mystiques & demonstration contraire.

Il ne faut pas écouter nos faux mystiques lorsqu'ils répondent, qu'aussi ne deffendent-ils pas ces actes renouvellez au commun des chrétiens, mais seulement aux parfaits : c'est à dire, selon leur langage, à ceux qui sont élevez aux oraisons extraordinaires : car pour détruire cette réponse il ne faut que demander à nos pretendus parfaits, si les justes qui vivent dans les voyes communes n'accomplissent pas selon la mesure de cette vie le precepte d'aimer Dieu. Cet acte est un acte fort puisqu'il consiste à aimer Dieu de toute sa force ; pourquoy un acte si fort ne sera-t-il pas perpetuel, dans tous ceux qui le produisent ? Il ne faudroit donc obliger personne à le renouveller, & la defense de reïterer les actes de charité devroit s'estendre à tous les justes qui conservent la grace de Dieu, ce qui seroit un renversement de toute la morale chrestienne.

XXIII. Exemple de l'Ecriture & de Jesus-Christ mesme.

Pour une plus claire conviction de ceux qui nous disent des choses si étranges, demandons-leur si David n'avoit jamais fait d'acte d'amour quand il chanta de cœur & de bouche le Pseaume ? *Diligam te &c.* ou il commence par dire : *Mon Dieu qui estes ma force, mon appuy & mon seul Dieu, je vous aimeray* & le reste ; ou s'il ne l'a pas reiteré quand il a dit & repeté tant de fois : *Mon ame beni le Seigneur : mon ame loüe le Seigneur ! ô Seigneur*

Psal. xvii.

Psal. lxii. cii. civ. cxiv.

mon ame a soif de vous, en combien de manieres & combien souvent, Quam multipliciter, *ma chair mesme vous desire-t-elle?* Saint Paul n'avoit-il pas fait un acte fort, lorsqu'il demandoit à J. C. d'estre delivré de cette importune tentation, & cependant il y revient par trois fois : *j'ay prié trois fois le Seigneur*, & on sait que trois fois, c'est tres-souvent ; & cependant c'est un des parfaits, c'est un Apôtre distingué entre tous les autres, & en un mot, c'est un S. Paul qui reitere cet acte. Mais Jesus-Christ vouloit-il foiblement sa passion, quand il dit : *je desire d'estre baptisé d'un baptesme* : & encore, *que vostre volonté soit faite & non pas la mienne* ; & cependant il revient aussi par trois fois à cette demande, & l'Evangile raporte que *jusqu'à trois fois il repeta le mesme discours*. Si l'on dit qu'il le fit pour nostre exemple seulement, & encore en la personne des infirmes : J'ay bien ouy dire qu'il disoit en la personne des infirmes, *detournez de moy ce Calice* : mais de dire & de repeter : *que vostre volonté soit faite*, ce n'est le langage des infirmes qu'au sens où tous les hommes le font durant tout le cours de leur vie : si ce n'est qu'il faille excepter de cette loy ceux qui nous vantent une oraison continuelle de quiétude, & qui disent tout ce qui leur plaist autant sans preuve que sans regle.

2. Cor. XII. 8.
Luc. XII. 50.
Matt. XXVI. 39. 43. 44.

XXIV.
Le P. Falconi auteur de ce dogme: Molinos le suit: Sa comparaison tirée de l'exemple d'un voyageur.
Guid. spir. liv. 1. ch. 13. 14. 15.

Au reste je dois avertir que je ne trouve personne avant le Pere Jean Falconi qui ait enseigné le nouveau prodige de cet acte irreiterable: mais nous avons déja veu que Molinos qui a embrassé cette doctrine, s'apuye sur l'autorité de Falconi, qui est bien fragile: il en adopte les termes, & il ajoûte à la comparaison du joyau celle-cy d'un voyageur : *Il marche*, dit-il, *& sans avoir besoin de dire toûjours je vais à Rome, il continuë son voyage en vertu de la premiere resolution qu'il a faite d'y aller.* Voilà comme ces speculatifs, sans principe, sans autorité, ou de l'Ecriture ou des Peres endorment les ames par des comparaisons qui flattent leur nonchalance. Il falloit songer que si le voyage étoit difficile & qu'il s'elevast à chaque pas de nouveaux obstacles, on auroit besoin souvent de ranimer son courage, & comme de remonter son premier desir ; & quand mesme tout seroit facile & heureux, il ne faudroit pas pour cela s'imaginer qu'on allast tout seul, mais demander à Dieu qu'il luy plust nous continuër des forces proportionnées à la longueur du chemin, qui est une maniere aussi solide que necessaire de renouveller ses actes.

Ibid. 15. p. 65. 66.

XXV.
Le livre du Moyen court entre dans tous ces sentimens.

Molinos dans les chapitres qu'on vient de marquer ajoûte a l'autorité du Pere Falconi celle de Saint François de Sales, dont

nous parlerons en son lieu. Ceux qui ont fait imprimer le Moyen court ont aussi imprimé avec ce livret les mesmes autoritez, tant celles de ce religieux que celles du saint Evêque de Geneve, & on voit manifestement que dans la publication de ce petit livre on est entré dans le dessein de Molinos.

On voit aussi dans ce livre le mesme principe de la perpetuité de l'acte de *conversion*, par lequel on se donne une fois à Dieu: Sitost, *dit-on*, que l'ame s'apperçoit qu'elle s'est « detournée dans les choses du dehors, il faut « que par un acte simple qui est un retour vers « Dieu, elle se remette en luy; puis son acte « subsiste tant que sa conversion dure. On « ajoûte par un sentiment assés extraordinaire, *que cet acte devient, comme habituel*, à force de l'avoir reiteré; de sorte qu'il ne faut plus le renouveller comme il paroist par ces paroles: L'ame ne doit pas se mettre en peine « de chercher cet acte pour le former parce « qu'il subsiste, elle trouve mesme qu'elle se tire « de son état sous pretexte de le chercher, CE « QU'ELLE NE DOIT JAMAIS FAIRE, puis « qu'il subsiste en habitude, & qu'alors elle est « dans la conversion & dans un amour habituel. « *Si l'on* vouloit dire seulement, comme l'enseigne la philosophie, que souvent par un seul acte tres-fort on produit une habitude, on

Moyen court ch. 22. p. 101.

Ibid. 102.

ne diroit rien que de commun, mais on veut que l'*acte subsiste*; & encore qu'il y ait beaucoup d'ignorance à croire qu'il subsiste en habitude, puisque l'acte & l'habitude sont choses distinctes, on ne laisse pas d'assurer que *cet amour* qu'on nomme *habituel*, est à la fois actuel, puisque c'est un acte. C'est pourquoy on s'éleve ensuite contre ceux qui cherchent cet acte, c'est à dire qui le renouvellent en leur faisant ce reproche : *On cherche un acte par un acte au lieu de se tenir attaché par un acte simple avec Dieu.*

p. 103.

XXVI. Suite de la doctrine de ce livre. *Ibid. 24. p. 130.*

Si on demande combien cet acte peut durer, on repondra selon ce principe qu'il du- » reroit naturellement toute la vie, puisque » l'homme s'estant donné à Dieu dans le com- » mencement de la voye, afin qu'il fist de luy » & en luy tout ce qu'il voudroit, il donna » déslors un consentement actif & general » pour tout ce que Dieu feroit : *D'où l'on con-* » *clut*, que dans la suite il suffit qu'il donne un » consentement passif afin qu'il ait une pleine » & entiere liberté. Qu'on explique comme on voudra *ce consentement passif*, dont nous aurons à parler ailleurs; toujours bien certainement ce n'est pas une reiteration d'un acte qui subsiste de soy : c'est pourquoy aussi elle assure : *lorsqu'on a facilité de faire des actes distincts, que c'est une marque que l'on s'estoit détourné*, mais qu'au reste naturellement on

Ibid. 103.

ne

ne renouvelle pas *l'acte direct* une fois produit, à moins qu'on l'ait *revoqué*, comme diſoit Falconi : qui eſt icy ce qu'on appelle *ſe détourner*. L'acte donc ſubſiſte toûjours, & à moins qu'on ne ſe détourne, il y a ***un acte toûjours ſubſiſtant, qui eſt un doux enfoncement en Dieu.*** *Ibid.*

On n'a donc qu'à s'y enfoncer une fois ; il ne faut plus aprés cela que laiſſer ſubſiſter ſon acte, ſans ſe mettre en peine de le renouveller jamais ; & plus on aura de facilité à ſe paſſer de ce renouvellement, que la pratique & la doctrine de tous les ſaints nous montrent ſi neceſſaire, plus on ſera aſſeuré qu'on ne s'eſt point détourné de ſa voye, ce qui eſt preciſément la doctrine reprouvée du P. Falconi, qu'auſſi pour cette raiſon on a imprimée avec le livre du Moyen court, comme eſtant viſiblement du meſme deſſein.

XXVII. Sentiment conforme de Malaval.

Par la meſme raiſon l'on y pouvoit joindre non-ſeulement Molinos, mais encore Malaval, avec ſon acte qu'il appelle *univerſel*, qui comprend éminemment tous les autres actes du chreſtien, & exempte auſſi de l'obligation de les pratiquer. Car c'eſt un acte *comme permanent par une continuelle & inſenſible réiteration ; par une ſimple reſolution de ne point ſortir de la preſence de Dieu*, le ſpirituel *s'y conſerve inceſſamment, quoiqu'il faſſe:*

2. part. p. 197. 198. 357. 351. 366. 390. 397. 417. 418. 431. 1. part. p. 29. 30. 32. 45. 46. &c. 66. 70.

aussi a-t-on veu, selon cet auteur, que l'épouse ne dit plus à un cher époux : *Je me donne à vous :* il suffit de l'avoir dit une fois ; c'est un acte qui ne passe point : *la protestation* une fois bien faite de vouloir entierement estre à Dieu, devient *habituelle*, c'est-à-dire dans ce langage, devient un acte *habituel* & continu, ou comme parle l'auteur, *un acte non interrompu*, non point par cette intention qu'on nomme *virtuelle :* celle-là, dit-il, *ne suffit pas*, n'estant pas assez actuelle à son gré. C'est pourquoy il a inventé *une intention éminente ;* car il n'y a qu'à trouver un mot qui éblouïsse le monde ; c'en est assez pour dire sans preuve tout ce qu'on veut, & pour décharger les fidelles du soin de renouveller les actes les plus importans.

1. part. p. 27. cy-dessus chap. 14.

XXVIII. Observation importante sur ces auteurs.

Au reste, pour bien entendre le sentiment de ces auteurs, je dois icy avertir le sage lecteur, qu'il ne faut point s'arrester à certains petits correctifs qu'ils sement deça & delà dans leurs écrits ; mais regarder où va le principe, où portent les expressions, & quel est en un mot l'esprit du livre. Par exemple, on peut avoir remarqué que Malaval semble hesiter à nommer son *acte universel* absolument *permanent ;* il est *comme permanent*, dit-il : mais il ajoûte aussitost aprés, & il repete sans fin, *qu'il est per-*

petuel, non interrompu, & le reſte qu'on vient de voir. Le principe porte-là ; toute la ſuite du diſcours y conduit, & ces legers correctifs font voir ſeulement que ces auteurs ont ſenti quelquefois les excés où ils ſe jettoient, & en ont eſté étonnez. Souvent meſme ils ſemblent nier en un endroit ce qu'ils aſſeurent en l'autre, pour ſe préparer des excuſes & ſe donner des échapatoires. Il ne faut pas ſe perſuader que parmy tant d'abſurditez on puiſſe conſerver une doctrine ſuivie. Les principes fondamentaux du chriſtianiſme ne peuvent pas s'éloigner tout-à-fait de la penſée. De-là vient qu'on trouve meſme dans les Arriens, dans les Pelagiens, dans les Eutyquiens, dans tous les autres heretiques des propoſitions ou échapées, ou artificieuſes, dans leſquelles ils ſemblent quitter leur erreur : à plus forte raiſon en doit-on trouver dans les nouveaux myſtiques, où la teinture de la pieté s'eſt encore plus conſervée : la force de la verité arrache toûjours beaucoup de choſes à ceux qui s'égarent, & il en faut dire quelquefois qui faſſent paſſer les autres. L'Egliſe ſans s'y arreſter, & ſans chercher des excuſes à ceux qui veulent tromper, a condamné les heretiques par la force de leurs principes, & par le gros de leurs expreſſions ; & tout ce qu'on pourra conclure de celles qui ſem-

blent contraires, c'eſt qu'ils ont voulu ſe déguiſer.

XXIX. Conſequences pernicieuſes de cette doctrine.

Quoiqu'il en ſoit, il eſt bien conſtant que la nouvelle oraiſon myſtique tend à relâcher dans les parfaits le ſoin de renouveller les actes les plus eſſentiels à la pieté. Falconi a ouvert la carriere, Molinos l'a ſuivi en termes formels, Malaval qui a voulu quelquefois biaiſer, ne laiſſe pas de s'expliquer clairement; & pour le livre du Moyen court, la perpetuité des actes irréïterables de leur nature y eſt aſſeurée à pleine bouche.

C'eſt encore une conſequence de cette doctrine qu'il ne faut point ſe donner de peine pour ſe recueïllir quelque diſtrait & occupé qu'on ait eſté: car les actes bien-faits une fois, comme l'eſt ſans doute celuy du recueillement produit au commencement de la vie interieure, ne periſſent point. Ainſi on n'a point à craindre de ſe diſſiper, puiſqu'à moins que de revoquer ſes premiers actes, on y demeure toûjours, en dormant & en veillant, occupé ou non occupé. Ce ſont-là les moyens faciles qu'on propoſe pour l'oraiſon, & on pouſſe la facilité juſqu'à exempter les prétendus parfaits du ſoin de renouveller leur recueillement: on porte inſenſiblement tout le monde au repos, & la réïteration des actes

eſtant, ſelon ces principes, une marque qu'on les a mal-faits la premiere fois; autant qu'on veut avoir bien fait, autant veut-on éviter de les réïterer. Telles ſont *les facilitez* de la nouvelle methode: en voicy d'autres qui ne ſont pas moins conſiderables.

LIVRE II.

De la ſuppreſſion des Actes de foy.

NOus entrons dans l'expoſition d'une erreur des plus importantes de la nouvelle oraiſon: c'eſt que tous les actes explicits ſur la Trinité, ſur l'Incarnation, ſur les attributs divins, ſur les articles du *Credo*, ſur les demandes du *Pater*, ne ſont plus d'obligation pour ces prétendus parfaits, & la raiſon en eſt évidente; car s'il n'y a pour eux qu'un ſeul acte perpetuel & univerſel, ce ſeroit inutilement qu'on leur preſcriroit tant d'actes de foy explicite, tant de demandes expreſſes; tout eſt renfermé pour eux dans *un acte confus & éminent* où tous les autres ſe trouvent autant qu'il eſt neceſſaire pour contenter Dieu, & ce ſont *les facilitez* que l'auteur du Moyen court nous vouloit donner. I. Deſſein de ce ſecond Livre.

Nous avons donc à faire voir par ordre que tous les actes énoncez dans le Symbo-

le des Apostres, toutes les demandes formées dans l'Oraison Dominicale ne sont plus pour nos superbes parfaits. Commençons dans ce second livre par ce qui regarde les actes de foy, & en particulier les actes de foy sur la Trinité & sur l'Incarnation.

II. Que la doctrine des nouveaux mystiques supprime l'union avec Jesus-Christ en qualité d'homme-Dieu & de Personne divine : Passage de l'interpretation sur les Cantiques.

Ch. 1. v. 1.

On en supprime l'obligation; le passage en est exprés sur le Cantique des Cantiques: mais il en faut avant toutes choses bien expliquer le langage. On y distingue d'abord deux sortes d'union avec Jesus-Christ, l'une essentielle, & l'autre personnelle. L'essentielle est celle où l'on est uni à l'essence de la divinité : la personnelle est celle où l'on est uni à la personne du Fils de Dieu. Cette union personnelle est encore double, parce qu'ou l'on s'unit à Jesus-Christ comme estant simplement le Verbe divin, ou bien l'on s'unit à luy comme estant aussi un homme parfait. Je n'allegue point ce langage pour le reprendre; car il ne faut jamais disputer des mots, mais tâcher de les bien entendre. Ceux-cy estant expliquez, il n'y a plus qu'à écouter ces mots de nôtre auteur : *L'on peut icy résoudre la difficulté de quelques personnes spirituelles qui ne veulent pas que l'ame estant arrivée en Dieu* (ce qui est l'état d'union essentielle) *parle de Jesus-Christ & de ses états interieurs, disant*

Cant. p. 4.5.6.

que pour une telle ame cet état eſt paſſé. Voilà du moins la difficulté bien propoſée : il eſt queſtion de ſavoir ſi l'ame unie à Dieu, *eſſence à eſſence*, qui eſt ſelon le langage de l'auteur la derniere & la plus parfaite union, peut encore *parler de Jeſus-Chriſt* homme, & de ſes états interieurs. En verité eſt-ce là une queſtion entre les chreſtiens ? & peut-on parmi eux chercher un état où il ne ſe parle plus de Jeſus-Chriſt ? Si l'on diſoit qu'abſorbé dans la divinité, il y a de certains momens où la penſée ne s'occupe pas d'un Dieu fait homme, il n'y auroit là rien d'impoſſible : mais il s'agit d'un état où *l'on ne parle plus de Jeſus-Chriſt*, où par état on l'oublie, à cauſe *que cet état* (où l'on parle de Jeſus-Chriſt) *eſt paſſé pour une telle ame :* au lieu de déteſter un tel état, ſans meſme l'examiner, on ſe tourmente à juſtifier ceux qui veulent que cet état *où l'on parle* encore de Jeſus-Chriſt ſoit un état paſſager. *Je conviens,* dit cet auteur avec eux, *que l'union à Jeſus-Chriſt* (comme perſonne divine) *a precedé de tres-long-temps l'union eſſentielle ;* c'eſt-à-dire l'union à Jeſus-Chriſt ſelon l'eſſence de ſa divinité ; dont on rend cette raiſon : *Que l'union à Jeſus-Chriſt comme divine perſonne s'éprouve dans l'union des puiſſances* (qui eſt encore, ſelon ce langage, une ſorte d'union inferieure) *& que l'u-*

nion à Jesus-Christ Homme-Dieu est la premiere de toutes, & qu'elle se fait dés le commencement de la vie illuminative. Voilà donc déja deux degrez d'union avec Jesus-Christ tres-distinctement marquez : l'un dés le commencement de la vie illuminative avec Jesus-Christ homme-Dieu ; l'autre avec Jesus-Christ simplement comme Personne divine, qui appartient à ceux dont l'avancement est déja plus grand : à quoy si nous ajoûtons le dernier degré, où l'ame, dit-on, est arrivée *en Dieu seul*, c'est-à-dire à l'essence seule sans plus parler des personnes, on trouvera trois états. Le premier où l'on est uni à Jesus-Christ *Homme-Dieu*, qui est le plus imparfait de tous : le second où l'on est uni *à Jesus-Christ comme Personne divine*, qui est à la verité plus élevé ; mais encore inferieur au troisiéme, que l'on explique en disant que *l'ame y est établie en Dieu par l'union essentielle*, & non plus par la personnelle comme auparavant.

Sans examiner en particulier ces rafinemens, ni les suites qu'on en propose, il nous suffit d'avoir veu trois états d'union avec Jesus-Christ, que l'on doit passer l'un aprés l'autre. L'union qu'on a avec luy *comme Homme-Dieu*, precede celle qu'on a avec luy simplement comme *Personne divine*, en faisant abstraction de l'humanité ; & celle-

cy precede, dit-on, de *tres-long-temps* celle *Ibid.*
qu'on a avec luy *selon l'essence divine.*

Ces trois degrez sont établis pour résoudre la difficulté de ceux qui veulent que dans l'union avec l'essence divine *on ne doive plus parler de Jesus-Christ & de ses états interieurs*, parce qu'alors *cet état est passé.* Ainsi l'état où l'*on parle encore de Jesus-Christ* comme homme est un état passager : l'état où l'*on s'y unit comme personne divine*, l'est aussi; & le seul état permanent, aussi-bien que parfait, est celuy où l'on est uni à l'essence mesme de Dieu, sans plus *parler* de Jesus-Christ, ou de ses états interieurs, ny s'unir *à sa divine Personne.*

III. Reflexion sur la doctrine precedente.

Voilà les prodiges de la nouvelle doctrine; voilà les degrez de l'union avec Jesus-Christ établis, de sorte que dans le dernier degré où l'on s'unit à *son essence*, l'on cesse de s'unir à luy *comme Personne divine*, & encore plus de s'y unir selon son humanité & ses états interieurs. Si on cesse de s'unir à Jesus-Christ comme Personne divine, on cesse par consequent de s'unir de cette sorte au Pere & au saint Esprit. Si on cesse de s'y unir, on cesse d'exercer sur ces divins objets aucun acte de foy explicite; car ces actes nous y uniroient. Par-là on en veut venir comme à un état plus parfait à s'établir *en Dieu seul*, consideré selon son essen-

ce; & on y veut imaginer plus de perfection qu'à s'unir à Dieu selon la distinction des trois Personnes divines. En effet nous verrons bien-tost qu'on pousse le rafinement jusques-là, & mesme encore plus avant, puisqu'on trouve une espece de perfection plus éminente dans l'exclusion des attributs divins, pour se réduire à la *nature confuse & indistincte* de l'essence seule. C'est le langage commun de tous nos nouveaux mystiques. Quand ils se croyent arrivez, comme ils parlent, *en Dieu seul*, c'est redescendre que de contempler la Trinité ou l'Incarnation. L'on ne dit donc plus le *Credo*; & l'on se trouve trop parfait pour en produire les actes. Croiroit-on que les chrestiens pussent donner dans ces excés? Une prétenduë *simplification*, une prétenduë réduction de tous nos actes à un *acte perpetuel & universel* a introduit ces prodiges.

IV. Autre passage de l'interpretation sur le Cantique. Suite pernicieuse de cette doctrine. *Ch. 6. v. 4. p. 143.*

Que si l'on peut encore douter des sentimens de ces auteurs, on n'a qu'à lire ces mots dans la mesme interpretation sur le Cantique: » Dés que l'ame commence de » recouler à son Dieu comme un fleuve dans » son origine, elle doit estre toute perduë & » abîmée en Dieu; il faut mesme alors qu'elle » perde la veuë apperceuë de Dieu, & toute » connoissance distincte pour petite qu'elle » soit. Il n'y a donc plus de distinction, je

ne dis pas d'attributs, mais de perſonnes divines : ce qu'elle explique plus clairement en parlant ainſi : *Lorſque je parle de diſtinction, je ne l'entens pas de la diſtinction de quelque perfection divine en Dieu meſme ; car elle eſt perduë il y a long-temps.* On perd donc bientoſt ces diſtinctions des perfections divines, *& dés les premiers abſorbemens l'ame n'a qu'une veuë de foy confuſe & generale de Dieu en luy, ſans diſtinctions de perfections ni d'attributs* relatifs ou abſolus ; car une fois la diſtinction eſt alors entierement oſtée : on ne diſtingue plus de perſonnes divines, par conſequent plus de Jeſus-Chriſt ; & tout cela qu'eſt-ce autre choſe ſans exagerer qu'un artifice de l'ennemy pour faire oublier les myſteres du chriſtianiſme, ſous pretexte de rafinement ſur la contemplation. pag. 144.

V. Etranges paroles ſur Jeſus-Chriſt.

Conformement à cette doctrine, on trouve dans un exemplaire tres-bien averé du manuſcrit intitulé *les Torrens*, qui eſt du meſme auteur que le *Moyen court*, & l'interpretation ſur les Cantiques, *qu'une ame ſans avoir penſé à aucun état de Jeſus-Chriſt depuis les dix & vingt ans*, trouve que toute la force en eſt *imprimée en elle par état, quoyque l'ame dans toute ſa voye n'ait point de veuë diſtincte de Jeſus-Chriſt.* Vous le voyez, ſage lecteur : qui ne penſe *à aucun état* de Jeſus-Chriſt, ne penſe ni à ſa croix ni à

ſa gloire : qui demeure *ſans en avoir aucune veuë diſtincte*, ne ſonge ni s'il eſt diſtinctement le Fils de Dieu, la ſeconde perſonne de la Trinité, ni s'il eſt le Fils de l'homme, comme il s'appelle luy-meſme, qui nous a ſauvé par ſon ſang. Dans ces étranges ſublimitez, on paſſe tranquillement *les dix & les vingt ans* ſans ſeulement penſer à luy ni à aucun de ſes états : & tout cela encore un coup, qu'eſt-ce autre choſe ſinon de faire ſervir la contemplation à une extinction totale de la foy explicite en Jeſus-Chriſt ?

VI. Artifice des nouveaux myſtiques pour éluder la foy explicite en Jeſus-Chriſt. *pag. 32. 33.*

On dira que cette objection eſt préveuë & réſoluë dans le Moyen court par ces paroles : *L'on m'objectera que par cette voye* (où l'on n'a que ces veuës confuſes & indiſtinctes de Dieu) *l'on ne s'imprimera pas les myſteres ; c'eſt tout le contraire, ils ſont donnez en réalité à l'ame, comme S. Paul dit qu'il les portoit ſur ſon corps.* Mais tout cela n'eſt qu'éluder, il ne s'agit pas de *porter ſur ſon corps*, avec cet Apoſtre, *la mort & les bleſſures de Jeſus ;* mais de s'y unir par un acte de foy explicite, comme faiſoit ſans ceſſe & dans toutes ſes Epiſtres le meſme S. Paul, juſqu'à dire *qu'il ne ſçavoit rien que Jeſus-Chriſt,* non pas le voyant en Dieu par des veuës confuſes & generales, mais diſtinctement & expreſſement comme *crucifié : Jeſum & hunc*

2. Cor. IV. 10. Gal. VI. 17.

1. Cor. XI. 2.

crucifixum : mais au contraire nos nouveaux myſtiques donnent pour regle, que l'atten- «*Ibid.* 34.
tion amoureuſe à Dieu renferme toute de- «
votion particuliere, & que qui eſt uni à «
Dieu ſeul (dans ſa ſeule eſſence comme on «
a veu) par ſon repos enluy, eſt appliqué d'u- «
ne maniere plus excellente à tous les myſ- «
teres. C'eſt-là encore une fois un moyen «
pour éluder tout acte de foy en Jeſus-Chriſt; c'eſt faire oublier à cette ame, qui croit eſtre dans de ſublimes oraiſons, le beſoin qu'elle a de ſa grace & de ſa mediation perpetuelle : c'eſt enfin ne le propoſer à ces ames qu'en Dieu & en general, ſans connoiſſance & application diſtincte : contre ſaint Paul qui diſoit : *Je vis en la foy du fils de Dieu, qui m'a aimé & s'eſt donné pour moy.* *Gal.* 11. 20.

VII. Suite de ces artifices. Parole de Molinos.

Ce n'eſt point ſatisfaire à la difficulté que d'ajoûter, comme on fait, *que qui aime Dieu, aime ce qui eſt de luy :* car c'eſt preciſément la meſme choſe que ce que diſoit Molinos : Celuy *qui penſe à Dieu, & qui le regarde, penſe & regarde Jeſus-Chriſt;* ce qui ne ſort point d'un amour confus, où ſans penſer à Jeſus-Chriſt par un acte de foy explicite, on croit tout faire en penſant à Dieu en general. Je ne veux pas dire qu'il faille aſtreindre les ames dans chaque moment de leur oraiſon à penſer toûjours actuellement à Jeſus-Chriſt, encore moins à

Ibid. *Sect.* 2. *n.* 12. *pag.* 7.

raisonner sur luy, puisque la foy n'a pas besoin de raisonnement. Les faux contemplatifs doivent sçavoir que ce n'est pas-là ce qu'on leur demande: on leur dit & on leur repete que d'établir des oraisons, où par état & comme de profession, on cesse de penser à Jesus-Christ, à ses mysteres, à la Trinité, sous pretexte de se perdre mieux dans l'essence divine, c'est une fausse pieté & une illusion du malin esprit.

VIII. Passages de Molinos.

Molinos tres-artificieux, a paru avoir de la peine à venir à ces explications, qui rendoient sa mystagogie odieuse, & il se contente ordinairement d'exclure la pensée distincte & particuliere de Jesus-Christ, ou de ses mysteres, & des personnes divines, en proposant, comme il fait sans cesse, *sa foy & sa connoissance generale & confuse*: autrement *sa foy amoureuse & obscure, sans aucune distinction des perfections & attributs*, comme la seule & perpetuelle action du contemplatif: ce qui emporte l'exclusion des actes de foy explicite & distincte dans certains états. Mais à la fin il faut parler: & entraîné par la force de ses principes, il a prononcé les mots qu'on vient d'entendre: *Qui pense à Dieu, pense à Jesus-Christ;* à quoy il ajoûte, *qu'on ne se sert plus des moyens lorsqu'on a obtenu la fin.*

Introd. sect. 1. n. 1. p. 1. Liv. 1. ch. 11. p. 44. &c.

Ibid. sect. 2. n. 12. Ibid. n. 13.

Il est vray qu'il semble réduire l'exclu-

ſion de ces moyens à celle de la meditation diſcurſive; mais ſes expreſſions auſſi-bien que ſes principes vont plus loin, puiſqu'il reſtreint l'ame *à la preſence de la Divinité, & à la connoiſſance generale & confuſe que la foy luy en donne :* ce qui dans tout ſon langage ne contient que ces notions generales & indiſtinctes, où l'on ne voit ni perſonnes ni attributs divins.

C'eſt preciſément ce que diſoit Malaval ſur ces paroles de Jeſus-Chriſt: *Je ſuis la voye;* où ce temeraire contemplatif interprete ainſi: *S'il eſt la voye, paſſons par luy;* & il repete encore une fois un peu aprés: *Puiſqu'il eſt la voye paſſons par luy; mais celuy qui paſſe toûjours n'arrive jamais;* à quoy il ajoûte en d'autres endroits ces foibles comparaiſons: « Que celuy qui eſt arrivé ne « ſonge plus par quel chemin il a eſté obli- « gé de paſſer, fuſt-il un chemin pavé de « marbre ou de porphyre, & que s'il penſe « quelquefois au chemin, c'eſt pour s'en ſou- « venir, & non pas pour y retourner. Quelque inſenſée que ſoit cette expreſſion, l'auteur encherit encore par celle-cy: *Comme la bouë tombe quand les yeux de l'aveugle ſont ouverts, ainſi l'Humanité s'évanoüit pour atteindre à la Divinité.* Voilà les delicateſſes de la nouvelle contemplation, & c'eſt ainſi qu'on apprend a y goûter Jeſus-Chriſt.

IX. Paſſages de Malaval.

2. p. 256.

Ibid. 266.

pag. 54.

Ibid. 140.

X. Contrarieté de cette doctrine & de celle de l'Evangile. *Col. 11. 9.*

C'est l'esprit de Jesus-Christ & de l'Evangile, qu'un Dieu a voulu que *la plenitude de la Divinité habitast corporellement* & expressément *en Jesus-Christ*, afin qu'on s'incorporast à l'homme semblable à nous, à qui nous touchons de si prés, & qu'on le saisist pour ainsi dire par la foy, sans perdre la divinité qui luy est unie en unité de personne; & cependant, selon ces docteurs, l'humanité de Jesus-Christ sera la bouë, dont il faudra nous laver pour avoir les yeux ouverts à la contemplation. Peut-on chercher des explications à ces paroles insensées, & qui jamais ouït parler d'un tel prodige?

XI. Cette doctrine des nouveaux mystiques est une suite necessaire de leurs principes. *Malav. 1. pag. 55. 2. p. 186. Ibid. 228. 273.*

Cependant il ne faut point s'en étonner, c'est la suite des principes de la nouvelle oraison. On s'y attache à *cet acte confus & universel, sans pensée quelconque qui soit distincte:* où il n'y a que la seule notion de Dieu d'*une maniere obscure & universelle;* & il y faut *tellement regarder Dieu sans aucune notion distincte:* Dieu pur y est *tellement l'objet de la contemplation, & il se faut tellement garder d'y rien ajoûter à la simple veuë de Dieu*, que Jesus-Christ homme n'y peut entrer. Les Personnes divines n'y entrent non plus, puisqu'*on y doit considerer Dieu en luy-mesme sans attributs, sans aucune action distincte selon son essence*, & entant qu'il a dit: *Je*

Ibid. 224. Ibid. 221. 222. 226. 228.

Je suis celuy qui suis: ou si l'on veut une autre phrase; *on doit se le representer sous la notion la plus universelle,* qui est celle *d'estre par essence.* Or tout cela ne souffre point de distinction de personnes, par consequent point de Jesus-Christ; & ainsi comme d'autres l'ont remarqué, un vrai adorateur de Dieu devroit suivre les notions les plus approchantes de celles des Mahometans ou des Juifs, ou si l'on veut des Deistes; autrement il seroit dégradé de la haute contemplation, & il retomberoit dans ce qu'on appelle multiplicité. *Ibid. 232.*

XII. Vaine échapatoire.

Je sçay qu'on pourroit penser que cette doctrine n'a lieu que dans les temps de l'oraison: mais ceux qui se contenteront de cette réponse, seront peu instruits des secrets de la nouvelle doctrine, puisqu'on y enseigne que l'oraison des prétendus parfaits n'a point d'interruption, & que leur contemplation est perpetuelle; réduite par consequent à ces idées generales & indistinctes, où les Personnes divines n'entrent point, & où Jesus-Christ ne se trouve qu'en Dieu regardé confusément.

XIII. Doctrine des nouveaux mystiques sur les attributs divins.

On a pû remarquer icy une autre sublimité; c'est-à-dire, une autre ignorance & un autre égarement de la nouvelle contemplation. C'est qu'aprés avoir laissé aux plus imparfaits les trois Personnes divines, & l'Incarnation du Fils de Dieu, elle veut s'é-

lever encore au-dessus de tous les attributs divins pour s'attacher à la seule essence: mais qu'est-ce que cette essence? qui la connoist en cette vie? qui peut se vanter d'y connoître certainement l'essence ou la substance d'aucune chose creée quelle qu'elle soit? Combien plus l'essence divine est-elle au-dessus de nos conceptions? & si l'on dit que l'on ne parle ainsi que selon nos foibles manieres de concevoir, & selon les idées de l'école; y convient-on de la notion où il faut mettre la raison essentielle & constitutive de Dieu, selon nos manieres imparfaites de la connoître? Malaval qui vient faire la leçon au monde, & luy donner des idées nouvelles de la contemplation, ignore-t-il qu'une partie de l'école établit l'essence de Dieu dans un acte d'une simple & pure intelligence? ceux qui sont de ce sentiment sont-ils obligez de changer d'avis dans la contemplation, ou ne faut-il pas plûtost avoüer qu'on y doit regarder Dieu d'une maniere plus simple, & pour ainsi parler anterieure à la distinction de l'essence & des attributs? Cependant Malaval s'obstine à ne vouloir attacher la contemplation qu'à la seule essence de Dieu, entant que par la pensée on la distingue de ses perfections; & la raison qu'il en rend, c'est *que les divines perfections ne sont que quelque chose*

1. *part. p.* 47.

de Dieu, au lieu que l'essence est Dieu même : idée qui pour la sublime contemplation divise trop cette nature infinie, & en fait tres-mal entendre la perfection.

XIV. Grossiere idée sur le mesme sujet dans l'interpretation du Cantique des Cantiques.

Mais c'est que toutes les fois qu'on se veut guinder au-dessus des nuës on s'y perd, ou pour parler plus simplement, on manque de précision & de justesse, & on montre son ignorance. N'est-ce pas encore une belle idée dans l'explication du Cantique, que celle où l'on nous dit que les soixante forts « d'Israël, ces vaillans guerriers qui gardent « le lit de repos du veritable Salomon, sont « les attributs divins qui environnent ce lit « royal, & qui en empeschent l'accés à ceux « qui ne sont pas entierement aneantis. C'est « une bizarre pensée de détacher les attributs de Dieu d'avec luy-mesme, pour en faire les satellites qui le gardent ; & une étrange ignorance de dire que ces attributs absolus ou relatifs indistinctement *empeschent* l'accés auprés de Dieu, & le repos dans son essence. Mais c'est une erreur extréme de vouloir insinuer par-là que pour entrer dans la haute contemplation de l'essence de Dieu, il faille laisser les attributs au-dessous d'elle, & ne s'y attacher non plus que l'on fait aux gardes quand on est avec le Roy. On dira qu'il ne faudroit point demander tant d'exactitude à une femme : je le veux, pour-

Ch. 3 n. 7. pag. 74.

veu qu'on m'avouë qu'il ne falloit non plus avancer, comme on ose faire dés l'entrée de ce Livre, que cette nouvelle explication, fautive par tant d'endroits, *ne peut estre que le fruit d'une assistance particuliere du saint Esprit.*

Cant. pref.

XV. Passage de S. Clement d'Alexandrie.

Strom. 5. pag. 587.

Pour presenter quelque chose de plus utile & de plus agreable au lecteur, ennuyé peut-estre aussi-bien que moy du recit de tant de vaines subtilitez, je le prie d'entendre un passage de saint Clement d'Alexandrie sur les noms & les attributs divins: » Dieu est infini, dit-il, & sans figure, » & ne peut estre nommé, quoyque nous le » nommions quelquefois improprement, com» me quand nous le nommons Dieu, & en» core aussi que nous le nommions ou un, » ou bon, ou intelligent, ou celuy qui est » ou pere ou Dieu, ou Createur ou Seigneur, » nous ne prétendons point par-là dire son » nom; mais nous nous servons de tous ces » beaux noms, à cause de la disette de nostre » langage; car aucun d'eux pris à part n'ex» prime Dieu, mais tous ensemble en indi» quent la souveraine puissance. Voilà comme on est contraint pour contempler & connoître la perfection de l'Estre divin, de conduire avec l'Ecriture son esprit par plusieurs idées, estant impossible d'en trouver aucune dont on soit content; & celle-cy,

Celuy qui est, quoy qu'elle soit en effet la plus grande & la plus simple de toutes, estant rangée comme on vient de voir par ce docte Pere avec les autres si défectueuses, dont le concours nous est necessaire pour exprimer Dieu à nostre maniere imparfaite. Il semble avoir voulu expressément réfuter la réverie de Malaval & de ses semblables, qui s'attachent à cette idée, *Celuy qui est*, pour exclurre toutes les autres de la parfaite oraison & de l'état contemplatif.

XVI. Objection tirée de la doctrine de Scot & de Suarez.

On fait icy une objection qu'il ne faut pas dissimuler; c'est que les scholastiques demeurent d'accord que la plus parfaite contemplation de la nature divine, est celle où on la regarde selon les notions les moins resserrées, comme celles d'estre, de verité, de bonté, de perfection : tant à cause que ces notions sont en effet celles qui sont les plus pures, les plus intellectuelles, les plus abstraites, les plus élevées au-dessus de ces images corporelles que l'école appelle fantosmes; qu'à cause aussi que par leur universalité, elles font en quelque façon mieux entendre l'universelle perfection de Dieu dans toute son étenduë, que ne font les idées plus particulieres & plus restraintes, de juste, de sage, de saint. C'est l'excellente doctrine de Scot & de Suarez; & j'avouë

Sect. 1. n. 11. dist. 3, q. 3. Suarez. t. 2.

lib. 2. de orat. ment. c. 13. n. 19. 20.

que dans ces idées, *Dieu est l'estre mesme; Dieu est la bonté, ou comme il dit à Moyse, il est tout le bien;* on luy attribuë davantage d'une certaine maniere les perfections infinies qui sont comprises confusément & universellement dans ces notions abstraites; par où aussi l'on excite plus cette admiration, cet étonnement, ce silence par où commence la contemplation, & qui fait dire à David: *O Seigneur, nostre Seigneur, que vostre nom est admirable dans toute la terre:* & encore *le silence est vostre loüange.*

Ps. VIII. 1.

Ps. lxiv. 1.

XVII. On explique en quel sens les notions universelles sont les plus sublimes, sans pour cela avilir les autres.

Mais cette doctrine est bien éloignée de celle des nouveaux mystiques, qui sous pretexte qu'en un certain sens on attribuë à Dieu plus de perfections dans les notions les plus generales, excluent de la contemplation celles qui sont plus particulieres, comme celles de la justice, de la clemence & de la sainteté de Dieu; en quoy leur erreur est visible, parce qu'encore qu'il soit beau de louër & d'admirer la grandeur de Dieu par ces notions generales, on a pour luy une admiration à sa maniere aussi excellente, quand on contemple distinctement, & qu'on explique, pour ainsi dire, à son esprit étonné les perfections plus particulieres de cet estre infiny. Car comme chacune de nos conceptions, & toutes nos conceptions ensemble, ainsi que nous le disoit

saint Clement d'Alexandrie, demeurent infiniment au-dessous de la perfection de l'être divin, l'Ecriture presente à nostre esprit toutes les manieres de le contempler, qui à la fin seront toutes également parfaites, parce qu'elles nous replongent toutes, pour ainsi parler, dans l'immensité de la perfection de Dieu, & dans son incomprehensible verité. Par exemple, qui oseroit dire qu'Isaïe & ses Seraphins n'ayent pas esté élevez à la plus haute contemplation dans cette admirable vision de Dieu trois fois saint, ou que dans une veuë si haute de sa sainteté ils ne se soient pas abismez avec un amour immense dans cette profonde incomprehensibilité de l'estre divin; puisque c'est ce qui les oblige à s'envelopper dans leurs aisles, & à s'en faire une couverture; c'est-à-dire à trouver toûjours une ignorance infinie dans leurs plus sublimes pensées. *Is. vi.*

XVIII. Tous les attributs proposez dans le symbole des Apostres comme l'objet de la foy & de la contemplation.

Par là on voit clairement que c'est une fausse subtilité & une erreur dangereuse des nouveaux mystiques de renvoyer aux commençans la contemplation des attributs divins, & de reserver aux parfaits celle de l'essence seule. C'est faire pour les parfaits un autre symbole que celuy qu'on a toûjours reveré comme le symbole des Apôtres, puisque tous les attributs divins nous

y sont clairement proposez comme l'unique fondement de nostre esperance : Et d'abord la toute-puissance y est exprimée en termes formels, & declarée par la creation du ciel & de la terre ; où l'eternité paroist aussi, puisque si Dieu n'estoit éternel & de soy-mesme, il seroit créé & non createur. La misericorde s'y trouve dans ces paroles : Je croy *la remission des pechez*, qui est le commencement des misericordes de Dieu, comme on en voit la consommation dans l'article où est énoncée *la resurrection de la chair & la vie éternelle*. La justice est dans celle-cy : *Il viendra juger les vivans & les morts*. Là mesme se doit entendre en Dieu la parfaite comprehension de toutes choses, & mesme du secret des cœurs, puisque c'est par là que les hommes seront jugez, selon
1. Cor. IV. 5. ce que dit saint Paul, *qu'il revelera ce qu'on croira avoir recelé dans les tenebres, & mettra en évidence le secret des cœurs, & alors chacun recevra de Dieu la loüange qu'il merite*. Ce qui induit l'immensité de l'estre divin present à tous, sans qu'on puisse se soustraire à sa connoissance, à sa puissance, à sa providence, à sa justice. La vraye idée de la sainteté de Dieu est dans ces articles : *Je croi au saint Esprit, la communion des saints, la remission des pechez* ; où l'on nous montre que la sainteté de Dieu consiste en ce qu'il est

ſaint, non pas d'une ſainteté empruntée, mais ſaint & ſanctifiant; non ſanctifié par l'infuſion d'une ſainteté étrangere, mais operant par luy-meſme avec la remiſſion des pechez la communion des ſaints par la charité vivifiante & ſanctifiante qui les unit entr'eux & avec Dieu. On ne peut nier ſans impieté que tous les fideles ne ſoient obligez à concevoir chacun ſelon leur meſure ces divines perfections, renfermées ſi clairement dans le ſymbole, ſans leſquelles Dieu n'eſt pas Dieu, & ſon culte eſt aneanti. Que s'il y a quelques attributs plus cachez, & peut-eſtre moins neceſſaires à la connoiſſance de tous les particuliers, on ſçait en Theologie qu'ils ſont renfermez dans ceux-cy, que perſonne ne peut oublier ſans mettre ſon ſalut en peril, qui eſt auſſi la raiſon pour laquelle on les a mis ſi expreſſement dans le ſymbole des Apoſtres.

Que s'ils ſont l'objet de noſtre foy en tout état, ils le ſont auſſi de la contemplation, dont la foy eſt le fondement, & on ne peut s'élever au-deſſus de la foy qui nous les propoſe, que par une fauſſe & imaginaire tranſcendance.

XIX. Frivole objection de quelques-uns ſur les actes de foy

Dieu pardonne à ceux qui ont dit, ou qui diſent peut-eſtre encore, que pour établir la neceſſité des actes de foy explicite dans les articles 1. 2. 3. 4. & 5. des ordonnan-

explicite qui sont de necessité de salut.

ces des 16. & 26. Avril 1695. on y a poussé trop avant les points de foy qu'il faut croire explicitement pour estre sauvé : quelques-uns ont demandé entr'autres choses si l'on pouvoit obliger des gens rustiques & grossiers à croire expressément la toute-puissance ; & leur objection ne nous a pas esté inconnuë. Ceux qui l'ont faite devoient penser que les auteurs pour qui nous parlions ne sont pas de ces grossiers ni de ces rustiques qui peuvent en certains cas trouver leur excuse dans leur ignorance ; mais au contraire qu'ils se prétendent les plus éclairez parmy les spirituels. Ils ne doivent donc pas ignorer qu'ils sont sujets au commandement d'avoir & d'exercer la foy catholique, du moins sur les points qui sont contenus dans le symbole des Apostres. C'est pour eux principalement que le symbole attribué à saint Athanase prononce qu'ils doivent croire explicitement la Trinité, l'Incarnation, les perfections ou les attributs de la nature divine, parmy lesquels est nommée la toute-puissance, *s'ils veulent estre sauvez :* & en effet quel article est plus necessaire que celuy de la toute-puissance, sans lequel tout le symbole est aneanti ? Si Dieu n'est pas tout-puissant, il ne sera point createur ; Jesus-Christ ne sera pas né d'une Vierge ; car il a fallu pour le faire

croire à sa sainte mere, que l'ange l'asseu- *Luc. 1. 37.*
rast que Dieu pouvoit tout. Si Dieu n'est pas tout-puissant, si Jesus-Christ n'est pas ressuscité, ni nous ne ressusciterons, ni nous ne serons sanctifiez dans le temps, ni nous n'aurons *la vie éternelle* au siecle futur. C'est aussi pour cette raison que la toute-puissance est expressément énoncée à la teste du symbole, comme la base inébranlable de tout le reste. On n'oblige pas les simples à faire de sublimes raisonnemens sur cet attribut; mais il est sans doute que celuy de tous que le peuple doit le mieux connoistre, & connoist le mieux en effet, est celuy-là. Car aussi comment pouvoit-il mettre en Dieu, en tout & par tout, une esperance sans bornes s'il ne sçavoit qu'il peut tout? Je releve expressément cette objection pour faire voir au pieux lecteur ce que peut sur certaines gens l'esprit de contradiction, qu'on pousse à l'extrémité dans nostre siecle.

Au reste pour justifier les cinq articles de ces ordonnances dont il s'agit en ce lieu, on n'a pas besoin que les actes de foy explicite, ausquels on a obligé les nouveaux mystiques, soient necessaires de necessité de moyen; il suffit qu'ils soient necessaires de necessité de precepte, pour condamner ceux qui les omettent volontairement: mais

quand on auroit enseigné que les actes exprimez dans ces cinq articles sont necessaires de necessité de moyen, on n'auroit pas sujet de s'en repentir; puisqu'aprés tout en cela on n'auroit fait autre chose que de suivre toute l'école aprés saint Thomas, qui
2. 2. q. 2. art. 7. 8. détermine clairement qu'il *est necessaire de necessité de salut de croire explicitement* l'Incarnation, à cause qu'elle propose en Jesus-Christ l'unique moyen de s'unir à Dieu. C'est par la mesme raison qu'il faut croire la Trinité, sans laquelle Jesus-Christ n'est pas connu non plus que le baptesme qu'on
Ibid. art. 5. reçoit en luy. Au mesme endroit le mesme saint Thomas établit, aprés saint Paul, que
Ibid. art. 5. Heb. 11. celuy qui *veut s'approcher de Dieu doit croire qu'il est, & qu'il est remunerateur de ceux qui le servent*; & cela explicitement, comme le conclut saint Thomas des paroles mesmes de l'Apostre; car il seroit tres-absurde de ne croire que confusément que Dieu est,
Ibid. q. 1. art. 6. 7. 8. ou qu'il est remunerateur. Le mesme Docteur Angelique démontre encore que tous les articles du symbole doivent estre connus
Ibid. art. 8. ad. 2. par tous les fideles, & l'article où est proposée la toute-puissance est un de ceux qu'il juge des plus necessaires.

Si l'on en demande davantage, je veux bien encore ajoûter que quelques-uns des casuistes relâchez ayant osé soûtenir *que la*

foy explicite en Dieu remunerateur n'estoit pas necessaire de necessité de moyen; mais seulement la foy en un seul Dieu : toute l'Eglise s'est élevée contre ce blaspheme, & cette erreur a esté rangée parmy les soixante-cinq propositions reprouvées par Innocent X I. d'heureuse memoire, avec un applaudissement universel. Qu'on cesse donc de croire assez éxecer la foy, en l'exerçant sur la divinité, considerée indistinctement & en general, & qu'on sçache qu'il est necessaire à tout chrétien sans exception, de faire des actes exprés sur les autres points que nous avons remarquez : que si l'on demande, quand, ce n'est pas là de quoy il s'agit en ce lieu, & on a dit ce qui suffisoit pour nostre sujet dans l'article des ordonnances du 16. & 26. Avril, où l'on a marqué qu'il falloit faire *ces actes en temps convenables.*

Decr. Inn. XI. 2. Mart. 1679. Prop. 25.

Art. 21.

XX. De la presence de Dieu, & si cet attribut est plus necessaire que les autres à la contemplation.

Au reste on ne sçait pourquoy nos faux mystiques en éloignant les attributs divins de ce qu'ils appellent la sublime contemplation, n'y en ont reservé qu'un seul, qui est celuy de la presence de Dieu en nous & en toutes choses, ou comme parle Malaval de Dieu, *qui estant par-tout, est aussi par consequent dans nostre ame;* ce qui luy fait définir la contemplation *un regard amoureux sur Dieu present :* & ailleurs, *un acte confus de Dieu present.* S'il faut s'attacher à l'es-

1. part. p. 7. &c.

Ibid. 2. part. p. 404.

sence, personne ne la constituë dans la presence de Dieu : s'il faut rappeller quelque attribut, on ne voit pas pourquoy celuy-cy plûtost que les autres.

Mais pour ne point disputer du mot, expliquons en combien de sortes on conçoit que Dieu est present. Premierement il est present dans toute creature animée & inanimée, sainte ou pecheresse, glorifiée ou damnée : ce n'est pas en cette maniere que la foy de la presence de Dieu est la plus parfaite ; car il y faut ajoûter d'abord que Dieu est present comme la cause dont l'influence inspire par-tout l'estre, le mouvement & la vie ; qui est aussi l'idée de presence que saint Paul donnoit aux Atheniens, en disant que Dieu *distribuë à tous la vie, la respiration & toutes choses :* d'où il concluoit qu'il n'est pas loin de nous. Mais il n'y a personne qui ne voye qu'en prenant la presence en cette sorte, on y joint necessairement la toute-puissance ; c'est-à-dire, cette vertu creatrice & conservatrice par qui tout subsiste. Ce n'est pas là neanmoins encore ce qu'il y a de plus excellent dans la foy de la presence de Dieu ; car saint Paul qui parloit alors à des infidelles ne leur parle que de la presence par laquelle il estoit en eux, & mesme dans les demons. Mais il y a une autre presence par laquelle il n'est que dans les saints, y

Act. xvii. 25. 27. 28.

operant par une action immortelle la ſainteté & la grace. C'eſt une telle preſence qu'il faut avoir dans l'oraiſon, parce que c'eſt par la foy de cette preſence qu'on prie Dieu en ſoy-meſme comme dans ſon temple, ce qui opere le parfait recueïllement. Mais dés-là on ajoûte à la foy de la preſence univerſelle celle de Dieu comme ſaint & comme ſanctificateur, où ſe trouve encore une autre preſence, ou plûtoſt une extenſion admirable de celle-cy; c'eſt que Dieu nous inſpire la priere; qu'il nous fait prier; *qu'il prie en nous*, ſelon l'expreſſion *Rom. VIII. 27.* de ſaint Paul, & c'eſt là preciſément la preſence qu'on doit avoir en priant, puiſque c'eſt celle qui nous uniſſant à l'auteur de la priere, nous y fait trouver la force & le vray eſprit de prier. C'eſt peu de croire que Dieu eſt preſent: le premier ſentiment de celuy qui prie, c'eſt qu'il eſt écouté, & que l'oreille de celuy qu'il appelle à ſon ſecours n'eſt pas éloignée; mais quand on le croit preſent de cette preſence dont Jeſus-Chriſt a dit à ſes Apoſtres, *demeurez en moy,* *Jo. XV. [illegible]* *& moy en vous: je ſuis le ſep de la vigne, d'où vous tirez à chaque moment toute l'influence: vous ne pouvez rien ſans moy: ſans moy vous ne pouvez porter aucun fruit.* Vous ne pouvez donc pas porter le fruit de la priere: je ſuis en vous pour vous l'inſpirer, pour

vous en dicter tous les ſentimens, & le reſte qui eſt renfermé dans ce grand acte de foy. Cette foy de la divine preſence fait tout le fondement de l'oraiſon, ou pour mieux parler l'oraiſon entiere. Or de dire qu'une telle foy choiſiſſe parmy les attributs la preſence univerſelle de Dieu en toutes choſes pour en faire l'unique objet de la contemplation, c'eſt réduire la contemplation au moindre degré de la preſence de Dieu. La vraye preſence de Dieu dont le contemplatif doit eſtre imprimé eſt celle de Dieu dans les ames comme leur ſanctificateur, & comme leur inſpirant la priere; mais par là on doit avoüer dans la plus ſublime contemplation la preſence d'un Dieu ſaint & ſanctifiant, d'un Dieu juſte & inſpirant la juſtice, d'un Dieu tout-puiſſant qui opere dans les cœurs, d'un Dieu miſericordieux qui établit ſa demeure dans les hommes dont le cœur eſt droit.

XXI. Equivoque de l'acte confus démeſlée.

Malgré l'ambiguité des expreſſions de nos myſtiques, je ne croy pas qu'ils puiſſent ou veüillent nier la neceſſité & la perfection de cette preſence dans la contemplation, & c'eſt en vain aprés cela qu'ils travaillent tant à l'excluſion des attributs, puiſqu'il faut malgré qu'on en ait, en reſerver un qui les ramene tous ſous un autre nom. Il ne reſte plus qu'à demander à Ma-

laval

laval; pourquoy il veut si absolument que l'acte de contemplation *soit un acte confus de Dieu present?* Ce mot *confus* dont il se sert perpetuellement, peut estre pris en different sens. Si par un acte confus il entend un acte simple ou un acte obscur, à cause de la foy d'où il émane; un acte distinct de la presence de Dieu ou de tout autre attribut particulier, a sans doute cette sainte obscurité & cette simplicité de la foy. S'il veut appeller *confus* ce qui nous jette dans quelque chose d'incomprehensible; nous avons veu que les actes les plus distincts de contemplation, comme ceux où l'on s'arreste sur la sainteté, ou sur la justice, ou sur la puissance de Dieu, nous jettent tous pareillement dans cet abisme de l'incomprehensibilité divine. N'astraignons donc point les contemplatifs à des actes confus au mesme sens qu'ils sont indistincts, puisque les actes distincts sur les attributs, sur les personnes divines, sur Jesus-Christ Dieu fait homme & reconciliant le monde en soy, & les autres de mesme nature sont également saints & parfaits. On ne pense pas toûjours à tous ces objets divins; mais on n'en exclut aucun, & la contemplation occupée tantost de l'un & tantost de l'autre, trouve dans chacun l'infinité de Dieu entiere & parfaite.

2. part. p. 404.

Cy-dessus ch. 13. & 14.

XXII. Egarement de Malaval sur les attributs. *page 8.*

Par là se voit l'illusion du raisonnement de Malaval, qui pour détourner les fideles de raisonner *sur la puissance de Dieu, & sur la creation du ciel & de la terre*, remarque *que raisonner de tout n'est rien à comparaison de regarder Dieu en luy-mesme : Dieu*, dit-il, *n'est-il pas plus que la puissance ? que le ciel, que la terre ? que toutes les pensées des hommes ?* Je veux bien qu'un contemplatif ne raisonne pas, & qu'il agisse par la pure foy, qui de sa nature n'est point raisonnante ; & ce n'est pas là de quoy nous disputons. Mais quant à cette belle interrogation : *Dieu n'est-il pas plus que la puissance ?* non, Dieu n'est pas plus que la puissance, parce qu'il est sa puissance mesme. Il n'est pas plus que sa sainteté & que sa sagesse, parce qu'il est sa sagesse même, sa sainteté mesme. Il ne faut que se souvenir de cette définition du Concile de Reims, tirée de saint Augustin, & dictée par saint Bernard : Dieu est saint, Dieu est sage, Dieu est grand par la sainteté, par la sagesse, par la grandeur qui est luy-mesme. C'est donc une ignorance grossiere de dire que Dieu soit plus que sa propre toute-puissance : c'en est une autre de dire que penser à Dieu tout-puissant ou saint, ne soit pas le regarder *en luy-mesme*, puisque sans doute c'est luy-mesme qui est tout-puissant & saint ; & quand on ajoûte qu'il est au-

Conc. Rhem. sub Eug. III. 1148.

dessus de toutes *les pensées des hommes*, il faudroit songer qu'il est donc aussi au-dessus du regard confus de sa presence, qui sans doute est une pensée, & que s'il faut supprimer les actes qui sont au-dessous de Dieu, il n'en faut laisser aucun, puisqu'il les surpasse tous jusqu'à l'infini.

XXIII. Vaine défaite & nouveaux égaremens du mesme auteur, *page 64.*

On dira que cet auteur n'ignore pas que *la bonté, la justice, la puissance, l'éternité de Dieu ne soient Dieu mesme*, puisqu'il le dit tres-expressément : je l'avouë, mais son perpetuel égarement est de ne pas voir ce qu'il voit, & aprés avoir posé de bons principes d'en tirer de mauvaises consequences. Car par exemple, dans le lieu qu'on vient de citer, quelle erreur de dire qu'en pensant aux attributs particuliers *on semble partager Dieu en plusieurs pieces ?* (*Ibid.*) Isaïe & les seraphins qui adoroient Dieu comme saint, mettoient-ils en pieces sa simplicité ? Que ces rafineurs sont grossiers ! ils ne songent plus que Dieu n'est pas saint, ni sage, ni puissant comme le sont les creatures par des dons particuliers ; mais qu'estant tout par luy-mesme & par sa propre substance, toute l'infinité de ce premier estre se voit dans chacune de ses perfections. Ce n'est donc pas les partager, comme le dit trop charnellement ce temeraire speculatif, que de les considerer par des veuës distinctes à la

maniere qu'on vient d'exposer. C'est au contraire les réunir, & seulement aider la foiblesse humaine, qui ne peut pas tout porter à la fois. Et quand il ajoûte qu'*en regardant Dieu en luy-mesme par sa simple presence, il le voit tel qu'il est en soy, & non pas tel qu'il est conçu par nous:* il oublie, *que ce regard de Dieu present* est en nous une des manieres de le concevoir; & qu'enfin de quelque costé que se tourne sa vaine subtilité, il ne fera jamais que nous voyons Dieu autrement que par quelqu'une de nos veuës, ni que nous le concevions autrement que par quelqu'une de nos conceptions. Et si l'on dit qu'il faut s'élever au-dessus de ses conceptions, qui en doute, & ces faux subtils pensent-ils apprendre au monde cette verité? Mais cela mesme n'est-ce pas encore une des conceptions de l'esprit humain? que s'ils veulent dire seulement que les seules conceptions dignes de Dieu sont celles qu'il nous inspire, & que sans tant songer aux conceptions, il se faut livrer à l'amour; c'est de quoy tout le monde convient dans tout état d'oraison, & il ne falloit pas recourir icy à des oraisons extraordinaires.

Ibid.

XXIV. Parabole ou similitude pleine d'illusion de

On voit donc que ces grands mystiques à force de rafiner se perdent dans leurs pensées, & ne font qu'éblouïr les simples par

un langage qui n'a point de ſens, ou en tout cas s'attribuer à eux ſeuls des pratiques communes à tous ceux qui ſont un peu avancez dans la pieté. Le meſme Malaval amuſe le monde par une ſimilitude qu'il recommence ſans ceſſe, & où il croit avoir renfermé toute la fineſſe de ſon oraiſon; c'eſt celle de cette fille qui appellée par un Roy à ſa couche nuptiale, au lieu d'aller droit à luy *s'arreſteroit à conſiderer la lettre du Roy;* c'eſt-à-dire, ſelon cet Auteur, l'Ecriture ſainte: ou ſes beaux appartemens, ſes riches habits, qui ſont les attributs divins, *ou ſa pourpre*, qui eſt, dit-il, *l'humanité du Sauveur, dont un Dieu s'eſt reveſtu pour l'amour de nous.* Mais à quoy ſert cette allegorie, ſinon, ſous pretexte de regarder le viſage du Roy, à détourner l'ame de ſes divines perfections d'une maniere indirecte; luy inſpirer du dégouſt ou pour l'Ecriture, ou même pour un Dieu fait homme? Qui n'a appris de ſaint Irenée, de ſaint Auguſtin & des autres, ou qui ne voit par experience qu'il y a des ames que Dieu éleve à la ſainteté ſans la lecture des ſaints livres? mais il ne faut pas pour cela faire imaginer aux contemplatifs que pour ne lire plus l'Ecriture ſainte, ils ſoient plus parfaits qu'un ſaint Auguſtin, un ſaint Bernard & les autres, dont la devotion eſtoit attachée à un

Malaval: qu'elle détourne de Dieu, de l'Ecriture & de Jeſus-Chriſt.
1. part. pag. 8. &c. 2. p. 37. 52. 53. &c.

9. part. 37.

page 64. n. 19.

gouſt divin, qui leur eſtoit inſpiré pour cette lecture.

XXV. Autre maniere de détourner de Jeſus-Chriſt, du meſme Malaval.

Malaval heſite quelquefois, & ſemble marcher à tâtons ſur Jeſus-Chriſt, ſans oſer dire ce qu'il dit; mais en gros on a pû voir, & il eſt certain qu'il en dégoute les ames. Je ne veux pour l'en convaincre que ce petit mot à ſa Philothée, qui luy avoüoit ſimplement *que les conſiderations des œuvres de noſtre Seigneur l'élevoient à ſa perſonne, & que cette perſonne infinie luy faiſoit trouver quelque choſe d'infini dans l'action du Sauveur.* (page 246.) A quoy ce froid directeur luy répond dédaigneuſement comme à une perſonne imparfaite: *Uſez bien de cette grace, & ne vous attachez qu'à Dieu qui vous l'a faite;* comme ſi Jeſus-Chriſt l'en euſt empeſchée. De tels diſcours qui ſont ſemez dans tout le livre détournent les ames de Jeſus-Chriſt, ſous pretexte d'inculquer toûjours Dieu en luy-meſme: au lieu qu'il faudroit penſer qu'une maniere excellente de contempler Dieu en luy-meſme, eſt de le contempler en Jeſus-Chriſt, *dans lequel la divinité habite corporellement & dans ſa plenitude*, (Col. II. 9.) ſelon l'expreſſion de S. Paul: qui dit encore ces paroles d'une ſi ſublime & ſi douce contemplation: *Dieu eſtoit en Jeſus-Chriſt ſe reconciliant le monde*, (2. Cor. v. 19.) & ſe l'uniſſant d'une façon ſi intime & ſi admirable.

Je suis obligé d'avertir, que ces docteurs sont bien plus outrez que ceux dont parle sainte Terese, & dont elle ne peut approuver le sentiment, lorsqu'ils disent trop generalement que l'humanité de Jesus-Christ est un obstacle à la contemplation. Nous traiterons ailleurs plus à fond cette matiere, mais vouloir tout dire à la fois c'est embroüiller un discours. Je diray donc seulement icy qu'une ame attirée par un instinct particulier à contempler Dieu comme Dieu, peut bien durant ces momens ne penser ni à la sainte humanité de Jesus-Christ, ni aux personnes divines, ni si vous voulez à certains attributs particuliers; car elle sortiroit de l'attrait present, & mettroit obstacle à la grace. Ce qu'on reprouve dans les mystiques de nos jours, c'est l'exclusion permanente & par état de ces objets divins dans la parfaite contemplation, & ce qui est encore plus pernicieux dans toute la durée de cet état, puisque l'acte de contemplation y est selon eux continu & perpetuel; par où l'on est induit à la suppression des actes de foy explicite, absolument commandez par l'Evangile, ainsi que je m'estois proposé de le faire voir dans ce livre. XXVI. Difference de la doctrine des nouveaux mystiques d'avec celle de quelques docteurs dont sainte Terese a parlé.

LIVRE III.

De la suppression des demandes, & de la conformité à la volonté de Dieu.

I. Principes des nouveaux mystiques sur la suppression des demandes.

Aprés avoir veu les actes de foy explicite que suppriment nos nouveaux docteurs, sans respecter le symbole, il est aisé de comprendre qu'ils n'épargnent pas davantage les demandes qui sont contenuës dans l'oraison dominicale. Tous ces actes & les demandes comme les autres sont également renfermez dans cet acte unique, continu & perpetuel, & nous allons voir aussi par cette raison les demandes entierement suspenduës. Mais outre cette raison commune aux actes de foy & aux demandes, il y en a une particuliere pour les demandes; c'est qu'elles sont toutes interessées, indignes par consequent de la generosité de nos parfaits, à la reserve peut-estre de celle-cy, *fiat voluntas tua, vostre volonté soit faite;* encore que Jesus-Christ, qui sans doute en a bien connu toute la force, n'ait pas laissé de commander également toutes les autres.

II. Doctrine de Molinos: sup-

Ces fondemens supposez, il ne faut plus qu'entendre parler nos faux docteurs. Mo-

linos ouvre la carriere par cet aneantissement de tous actes, de tous desirs, de toutes demandes qu'il presche par tout. *L'aneantissement*, dit-il, *pour estre parfait s'étend sur le jugement, actions, inclinations, desirs, pensées, sur toute la substance de la vie.* En voilà beaucoup, & on ne sçait plus ce qu'il veut laisser à un chrestien. Il pousse pourtant encore plus loin: L'ame doit estre morte à « ses souhaits, efforts, perceptions, voulant « comme si elle ne vouloit pas, comprenant « comme si elle ne comprenoit pas, sans avoir « mesme de l'inclination pour le neant; c'est- « à-dire, sans en avoir pour l'indifference, ce qui est la pousser enfin jusqu'à se détruire elle-mesme. Ce parfait aneantissement qui a supprimé les desirs, avec eux a supprimé les demandes & les prieres qui en sont l'effet: & un peu aprés, *c'est à ne considerer rien, à ne desirer rien, à ne vouloir rien, à ne faire aucun effort, que consiste la vie, le repos, & la joye de l'ame.*

pression de tous les desirs.

Guide l. 2. c. 19. n. 193. p. 196.

Ibid. 20. 199. n. 202. p. 199.

C'est ce qu'il appelle en termes plus generaux: *Se plonger dans son rien;* c'est-à-dire, ne produire aucun desir. *Le neant*, dit-il, *doit fermer la porte à tout ce qui n'est pas Dieu:* le desir mesme de Dieu n'est pas Dieu, & le neant *luy ferme la porte* comme à tout le reste: *Autrefois l'ame estoit affamée des biens du ciel, elle avoit soif de Dieu*

Ibid. 20. n. 196. p. 197.

Ibid. n. 201.

Ch. 2. p. 21. n. 206. p. 201.

craignant de le perdre : mais c'est *autrefois* : maintenant & depuis qu'on est parfait on ne prend plus de part *à la beatitude de ceux qui ont faim & soif de la justice, à qui Iesus-Christ a promis qu'ils seroient rassasiez.* C'est par là qu'on parvient *à la sainte & celeste indifference.* Ceux qui avoient receu avec saint Paul les prémices du saint Esprit estoient dans un gemissement perpetuel, & dans les douleurs de l'enfantement, en desirant l'adoption des enfans & l'heritage celeste. Maintenant qu'on est plus fort on est aussi content dans la terre que dans le ciel ; on revient à la premiere origine. L'homme n'avoit point à gemir en cet état, il estoit aussi tranquille qu'innocent, & *l'indifference celeste nous ramene* aussi *à l'heureuse innocence que nos parens ont perduë* : au contraire, *nous arrestons les graces celestes en voulant faire quelque chose.* C'est faire quelque chose que desirer & demander ; ainsi tout desir doit estre indifferent & aneanti.

Ibid. ch. 19. 20. n. 194. 202. p. 197. 199. ch. 21. n. 207. 206. & 212.

III. Doctrine conforme de Malaval : suppression des demandes.

Malaval ne parle pas moins clairement ; son fondement est dés le commencement de son livre, que content de jetter ce regard amoureux sur Dieu present, *il ne faut rien penser ni rien desirer autant de temps qu'il sera possible.* S'il se restraint d'abord à un certain temps, c'est en faveur des commençans ; mais au reste nous avons veu qu'on en vient

1. part. p. 8.

Cy-dessus liv. 2. ch. 26.

à un acte continu & perpetuel : la veuë ſimple & amoureuſe comprend tous les actes, foy, eſperance, amour, action de grace, & tout le reſte : on n'exerce plus ni entendement, ni volonté, ni memoire, *comme ſi l'on n'en avoit point : voſtre acte éminent abſorbe tout, & contient tout en vertu & en valeur :* il n'y a qu'à pouſſer *l'abandon à l'operation divine* juſqu'à ne rien faire & laiſſer tout faire à Dieu : il faut *ſuſpendre tous les actes diſtincts & particuliers pour faire place à l'acte confus & univerſel de la preſence de Dieu : cet acte univerſel emporte la ſuſpenſion des actes particuliers :* que ſerviroient les deſirs & les demandes ? *toutes les demandes ſont renfermées* dans ce grand acte univerſel. Il y a dans un entretien un endroit exprés deſtiné à cette matiere, & il y eſt decidé, *que l'ame qui poſſede Dieu par une preſence amoureuſe, ne demande rien que le Dieu qu'elle poſſede :* c'eſt-à-dire, qu'elle en eſt ſi contente, qu'elle n'en deſire plus rien que ce qu'elle en a, comme ſi elle n'eſtoit plus dans le lieu de pelerinage & d'exil. Une ſeconde raiſon contre les demandes, c'eſt que ſi Dieu s'eſt *donné luy-meſme, il nous donnera nos beſoins ſans que nous les demandions :* & *que les ames dépoüillées de tout, ſont bien en peine, que demander à Dieu ſi ce n'eſt ſa volonté.* Elles ſont donc bien en peine, ſi elles doivent luy demander

1. part. p. 63. *pag. 7.* *pag. 63. 64.* *2. part. p. 196.* *pag. 357.* *Ibid. 412. 413.* *Ent. 12. n. 10.* *pag. 414.*

ce qu'il leur explique luy-mesme, ce qu'il leur ordonne. Ainsi quand on veut contre son precepte tout réduire à cette seule demande: *Vostre volonté soit faite*, & que l'on ajoûte que *l'homme qui n'a qu'une volonté;* c'est-à-dire, celle de Dieu, *n'a jamais qu'une demande à faire;* on suppose que ceux qui font, pour ainsi parler, tout du long les sept demandes du *Pater*, ont une autre volonté que celle de Dieu. Pour troisiéme & derniere raison, *on demande tout en s'unissant amoureusement à celuy qui est tout.* Sans doute Jesus-Christ aura ignoré ce mystere, il ne songeoit pas à la force de cette demande: *Fiat voluntas tua.* S'il falloit supprimer les autres, à cause qu'elles sont comprises dans celle-cy seule, pourquoy Jesus-Christ ne les a-t-il pas supprimées, & d'où vient qu'il nous a donné l'oraison dominicale comme elle est? Qui pourroit souffrir des chrestiens qui disputent contre Jesus-Christ, & qui viennent reformer une priere, qui dans sa simplicité & dans sa grandeur est une des merveilles du christianisme?

Ibid. 414.

Ibid.

IV. Que le livre qui outre le plus la suppression des demandes, c'est le Moyen court. §. 17. p. 68.

Mais le livre où l'on se declare le plus contre les demandes, c'est sans doute le *Moyen court & facile:* on n'y attend pas que l'ame soit arrivée à la plus haute perfection, & dés les premiers degrez elle *se trouvera*, dit-on, *dans un état d'impuissance*

de faire des demandes à Dieu, qu'elle faisoit auparavant avec facilité. Remarquez cecy: ceux qui veulent qu'on réduise à rien les expressions par des interpretations forcées, entendent par cette impuissance un manquement de facilité, ne songeant pas que l'on oppose la facilité d'autrefois, à l'impuissance d'aujourd'huy; ce qui n'a point d'autre sens, si ce n'est que l'ame qui avoit auparavant des facilitez ne trouve plus que des impuissances, & des impuissances *par état*, afin qu'on ne pense pas que ce soit des impuissances passageres. La raison qu'on en allegue est universelle: *car c'est alors que l'esprit demande pour les saints*, selon la parole de saint Paul; comme si cette parole ne regardoit qu'un état particulier d'oraison, & non pas en general toute priere bien-faite en quelque état qu'on la fasse. C'est déja une erreur grossiere bien contraire à saint Augustin, qui prouve par ce passage que toute priere, & celle des commençans comme des autres, est inspirée de Dieu: mais c'est l'erreur ordinaire des nouveaux mystiques d'attribuer à certains états extraordinaires & particuliers ce qui convient en general à l'état du chrestien. Laissons à part cette erreur qu'il n'est pas temps de relever, & considerons seulement la consequence qu'on tire de la parole de l'Apostre: *C'est,*

Rom. VIII. 27.

Lib. de prædest.

Ibid.

dit-on, *qu'il faut seconder les desseins de Dieu, qui est de dépoüiller l'ame de ses propres operations pour substituer les siennes à la place : laissez-le donc faire.* Ce *laissez faire* dans ce langage, c'est ne faire rien, ne desirer rien, ne demander rien de son costé, & attendre que Dieu fasse tout. On ajoûte : *La volonté de Dieu est preferable à tout autre bien ; défaites-vous de vos interests, & vivez d'abandon & de foy ;* c'est-à-dire, comme on va voir : vivez dans l'indifference de toutes choses, & mesme de vostre salut & de vôtre damnation : défaites-vous de cet interest comme de tous les autres ; ne regardez plus comme une peine l'impuissance de faire à Dieu aucune demande, puisqu'il ne luy faut pas mesme demander le bonheur

Ibid. de le posseder : *C'est icy*, continuë-t-on, *que la foy commence d'operer excellemment,* quand on fait cesser toutes les demandes comme imparfaites & interessées. Voilà de tous les égaremens des nouveaux mystiques le plus incomprehensible ; c'est un desinteressement outré qui fait que le salut est indifferent ; une fausse generosité envers Dieu, comme si c'estoit l'offenser & l'importuner dans un extréme besoin de demander quelque chose à celuy dont les richesses aussibien que les bontez sont inépuisables.

V.
Le desir & la

C'est ce qu'on explique precisément sur

le Cantique des Cantiques, où l'on remarque que l'épouse demeure *sans rien demander pour elle-mesme.* A quoy on ajoûte un peu aprés ces étranges paroles: « C'estoit une perfection qu'elle avoit autrefois que de desirer ardemment cette charmante possession; car cela estoit necessaire pour la faire marcher & aller à luy; mais maintenant c'est une imperfection qu'elle ne doit point admettre, son bien-aimé la possedant PARFAITEMENT dans son essence & dans ses puissances d'une maniere TRES-RE'ELLE ET INVARIABLE, au-dessus de tout temps, de tout moyen, & de tout lieu. Elle est donc parfaitement heureuse; elle est dans la patrie, & non pas dans l'exil: autrement elle auroit encore & des desirs à pousser, & des demandes à faire: mais au contraire, elle n'a plus que faire de soupirer aprés des momens de jouïssance distincte & apperceuë; outre qu'elle est dans une si entiere desapropriation, qu'elle ne sçauroit plus arrester UN SEUL DESIR sur quoy que ce soit, NON PAS MESME SUR LES JOYES DU PARADIS, quoyque ces joyes du paradis ne soient autre chose que le comble, la surabondance, la perfection de l'amour de Dieu, & le dernier accomplissement de sa volonté.

demande du salut entierement supprimez: étrange excés dans l'interpretation du Cantique. *Ch. 8. v. 16. p. 200. Ibid. 207.*

Cependant cette ame est tellement pleine

ou indifferente, qu'elle laisse l'époux celeste répandre où il luy plaira, & dans d'autres ames, comme un baume precieux,
Ibid. 208. „ toute sorte de saints desirs: Mais pour elle
„ elle ne sçauroit luy rien demander, ni rien
„ desirer de luy, A MOINS QUE CE NE
„ FUST LUY-MESME qui luy en donnast le
„ mouvement, non qu'elle méprise & rejette
„ les consolations divines; mais c'est que ces
„ sortes de graces ne sont plus guere de sai-
„ son pour une ame aussi aneantie qu'elle l'est,
„ & qui est établie DANS LA JOUÏSSANCE
„ DU CENTRE, & qu'ayant perdu toute vo-
„ lonté dans la volonté de Dieu, elle NE
„ PEUT PLUS rien vouloir; pas mesme vouloir voir Dieu, & l'aimer comme on fera dans le ciel; c'est-à-dire, de la maniere la plus excellente.

VI. La vertu d'esperance entierement supprimée.

On ne pouvoit pousser plus loin la présomption & l'égarement; car encore qu'il ne s'agisse en apparence que des visites particulieres du verbe qui vient à nous par ses consolations, on pousse l'indifference jusqu'à l'éternelle possession de Dieu; on prononce generalement qu'on ne sçauroit luy rien demander, ni desirer rien de luy; par consequent en rien esperer, puisqu'on desire ce qu'on espere, & que l'esperance enferme, ou est elle-mesme, selon les docteurs, une espece de desir. Ainsi de trois vertus

vertus theologales, on en éclipse la seconde, qui est l'esperance, & on porte si avant l'extirpation du desir, qu'on ne sçauroit plus en former ni en arrester *un seul sur quoy que ce soit.*

VII. Deux raisons des nouveaux mystiques pour supprimer les demandes : la premiere combien outrée.

Mais les raisons qu'on allegue de cet état sont encore plus pernicieuses que la chose mesme : il y en a deux dans le passage qu'on vient de produire ; l'une est la plenitude de la joüissance qui empesche tous les desirs, & par consequent toutes les demandes : l'autre est le parfait *desinteressement & desapropriation* de cette ame qui l'empesche de rien demander pour elle. La premiere est le comble de l'égarement : cette plenitude qu'on vante *dans la joüissance du centre*, avec cette parfaite possession *du bien-aimé dans son essence & dans ses puissances d'une maniere tres-réelle & invariable, au-dessus de tout temps, de tout moyen, de tout lieu :* c'est comme on verra en son lieu une illusion des Beguards. Il y a une telle disproportion entre la plenitude qu'on peut concevoir en cette vie, & celle de la vie future, qu'il y reste toûjours icy-bas de quoy esperer, de quoy desirer, de quoy demander jusqu'a l'infini ; & que supprimer ses demandes, c'est oublier ses besoins, & nourrir sa presomption de la maniere la plus dangereuse & la plus outrée.

VIII. Que le desir du salut n'est point un desir interessé : trois veritez tirées de S. Paul : abus d'une doctrine de l'école.

La seconde raison de cet état où l'on supprime les demandes, c'est qu'il les faut regarder comme interessées. Je suis icy obligé d'avertir que nos mystiques se fondent principalement sur une opinion de l'école, qui met l'essence de la charité à aimer Dieu, comme on parle, sans retour sur soy, sans attention à son éternelle beatitude. J'auray dans la suite à faire voir que ce n'est là dans le fond qu'une dispute de mot entre les docteurs orthodoxes, & qu'en tout cas cette opinion ne peut servir de fondement aux nouveaux mystiques. J'oseray seulement avec respect avertir les theologiens scholastiques, de mesurer de maniere leurs expressions, qu'ils ne donnent point de prise à des gens outrez. Mais en attendant qu'on développe cette theologie de l'école dans le traité qui suivra celuy-cy, je diray avec asseurance que desirer son salut comme l'accomplissement de la volonté de Dieu, comme une chose qu'il veut, & qu'il veut que nous voulions; & enfin comme le comble de sa gloire, & la plus parfaite manifestation de sa grandeur, c'est constamment de l'avis de tout le monde un acte de charité. C'est là une verité manifestement revelée de Dieu par ces paroles de saint Paul, où en exprimant avec toute l'énergie possible le desir de posseder Jesus-

Christ, il conclut que nous l'avons *par une* *2. Cor. V. 11*
bonne volonté : bonam voluntatem habemus :
or la bonne volonté c'est la charité. Saint
Paul nous exprime encore cette bonne volonté comme un effet de nostre choix : Je « *Phil. 1. 22.*
suis, dit-il, pressé d'un double desir, l'un « *23.*
d'estre avec Jesus-Christ, ce qui est le mieux «
de beaucoup ; l'autre de demeurer avec vous, «
ce qui vous est plus necessaire, & je ne sçay «
que choisir : nous montrant tres-expressément «
par ces paroles que lequel des deux
qu'il eust fait, c'eust esté l'effet de son choix.
Mais ce choix auroit eu pour fin naturelle
la gloire de Dieu, comme le mesme saint
Paul le témoigne manifestement, lorsqu'il
se propose dans l'adoption éternelle des enfans de Dieu la possession de l'heritage celeste *pour la loüange de la gloire de sa grace,* *Eph. 1. 6.*
à laquelle il rapporte aussi tout le conseil *Rom. xi. 31.*
de la predestination. Ainsi le saint Esprit
nous a revelé expressément par saint Paul
trois veritez importantes sur le desir d'estre
avec Jesus-Christ. Premierement, que c'est
un acte de charité : secondement, que c'est
un acte tres-déliberé : troisiémement, que
c'est un acte d'amour, & d'un amour pur
& parfaitement desinteressé, où l'on rapporte non point Dieu à soy, mais soy-même tout entier à Dieu & à sa gloire. Dés-lors donc on l'aime plus que soy-mesme,

puiſqu'on ne s'aime ſoy-meſme qu'en luy & pour luy.

Pour reduire ce raiſonnement en peu de paroles: un acte n'eſt point intereſſé lorſqu'il a pour fin naturelle & premierement regardée la gloire de Dieu. Ce principe eſt inconteſtable. Or eſt-il que le deſir du ſalut a pour ſa fin naturelle & premierement regardée la gloire de Dieu. La preuve en eſt manifeſte dans les paſſages de ſaint Paul qu'on vient d'alleguer: j'ajoûte celuy de David lorſqu'il eſpere à la verité *d'eſtre raſſaſié*; mais ſeulement ***quand la gloire de Dieu luy apparoiſtra: Satiabor cum apparuerit gloria tua.*** Donc le deſir du ſalut ne peut eſtre rangé ſans erreur parmi les actes intereſſez.

Pſ. xvi.

Sur ce fondement, il eſt certain que tous les deſirs de poſſeder Dieu qu'on voit dans les pſeaumes, dans ſaint Paul, & dans tous les ſaints, ſont des deſirs inſpirez par un amour pur, & qu'on ne peut accuſer d'eſtre imparfaits ſans un manifeſte égarement, ni s'élever au-deſſus ſans porter la preſomption juſqu'au comble.

IX. Deux excuſes des nouveaux myſtiques: la premiere qu'ils n'excluent pas les demandes

Auſſi nos nouveaux myſtiques tâchent de temperer leurs excés par deux excuſes: l'une en diſant que lorſqu'ils rejettent ſi expreſſément dans l'ame parfaite tous deſirs & toutes demandes, ils y apportent cette

exception : *A moins que ce fust Dieu mesme qui luy en donnast le mouvement.* Ce que Malaval explique en ces termes : *Qu'il faut estre sans aucune pensée distincte, si ce n'est que le saint Esprit nous y applique par la volonté divine, & non par la nostre qui n'agit plus, ni par nostre choix.* L'autre excuse, c'est qu'en excluant ainsi les desirs & les demandes, ils entendent seulement *les desirs connus & les demandes interessées & apperceuës*, sans prétendre exclure les autres.

inspirées de Dieu : distinction importante.

Cant. p. 208.
1. part. p. 55.

Ibid. 207.
Moyen, &c. p. 129. &c.

Les faux-fuyans de l'erreur ne servent qu'à la découvrir plus clairement, & une courte distinction le va faire voir. Quand on *dit qu'on ne sçauroit plus rien demander à Dieu, ni rien desirer de luy qu'il n'en donne le mouvement ;* ou l'on entend par ce mouvement l'inspiration prevenante de la grace commune à tous les justes, ou l'on entend une inspiration particuliere : si c'est le premier on dit vray, mais on ne dit rien qui soit à propos. On dit vray, car il est de la foy catholique qu'on ne peut faire aucune priere agreable à Dieu, ni produire aucun bon desir, qu'on ne soit prevenu par sa grace : mais en mesme-temps on ne dit rien à propos, puisqu'on n'explique point ce qu'on prétend, qui est de montrer dans un état particulier la cessation des demandes. Mais si pour dire quelque chose qui soit

Ibid. p. 208.

particulier à cet état, on veut dire qu'on y attend une inspiration particuliere pour faire à Dieu les demàndes qu'il a commandées, c'est en cela qu'est l'erreur. L'erreur est, dis-je, de croire que pour prier ou demander, le commandement exprés de Jesus-Christ, son exemple, & celuy de tout ce qu'il y a de saints ne suffisent pas à certaines ames, comme si elles estoient exemtes de pratiquer ces commandemens, ou de suivre ces exemples. Cette erreur est directement condamnée dans cette détermination du concile de Trente, tirée de saint Augustin, & de la tradition de tous
Sess.6.cap.11. » les saints: Dieu ne commande rien d'im-
» possible ; mais en commandant il nous aver-
» tit de faire ce que nous pouvons, & de de-
» mander ce que nous ne pouvons pas, & il
» nous aide à le pouvoir. Selon cette définition, toute ame juste doit croire que la priere luy est possible autant qu'elle est necessaire & commandée: que Dieu frappe à la porte, & que ce n'est que par sa faute qu'on la tient fermée: & enfin que le mouvement de la grace ne nous manque pas pour accomplir ce precepte de Jesus-Christ:
Matth. VII. 7. *Demandez, & vous obtiendrez: cherchez, & vous trouverez: frapez, & il vous sera ouvert*,
Jac. I. 5. ni celuy-cy de saint Jacques: *Si l'on a besoin de sagesse*, & qui n'en a pas besoin sur-

la terre? *qu'on la demande au Seigneur.* Que ſi la foy nous aſſeure que ce mouvement de la grace ne manque point au fidele, en attendre un autre, & en l'attendant demeurer en ſuſpens; attendre que Dieu *nous applique*, & encore *ſans noſtre choix, par ſa volonté* particuliere, & non par la noſtre, à cauſe qu'elle n'agit plus, c'eſt pecher contre ce precepte: *Vous ne tenterez point le Seigneur voſtre Dieu*; c'eſt reſiſter à ſa grace commune à tous les fideles, & à ſon commandement exprés: c'eſt enfin ouvrir la porte à toute illuſion, & pouſſer les ames infirmes juſqu'au fanatiſme. *Matt. iv. 7.*

Par là il eſt aiſé d'établir la note ou la cenſure préciſe dont la propoſition des nouveaux myſtiques doit eſtre qualifiée; en diſant qu'on ne peut *plus* rien demander que Dieu n'en donne le mouvement; ſi par ce *plus* on entend qu'on le pouvoit auparavant ſans le mouvement de la grace prevenante, c'eſt une hereſie: & ſi l'on entend qu'on ne le peut *plus*, parce que le commandement general, & la grace commune à tous les juſtes ne nous ſuffiſent pas dans de certains états, en ſorte qu'il y faille attendre pour nous remuer, que Dieu nous remue par une inſpiration plus particuliere; c'eſt une autre hereſie contraire à la manifeſte revelation de Dieu, & à l'expreſſe déter-

mination du concile de Trente.

X. Seconde excuse des nouveaux mystiques: que rejetter tout acte apperceu, c'est la mesme chose que de rejetter tout acte en general.

Que si l'on en revient à dire qu'en asseurant qu'on ne peut plus faire de demandes ou produire de desirs, on ne veut exclure que les demandes connuës & les desirs apperceus: j'avouë que c'est la doctrine perpetuelle des nouveaux docteurs, & que les actes qu'ils veulent suspendre ou supprimer sont par-tout les actes connus: mais c'est là precisément retomber dans l'erreur qu'on veut éviter. Qui ne peut souffrir en soy-mesme la connoissance d'un acte, par soy-mesme n'en veut aucun. On trouve en effet cette décision dans le Moyen court, *qu'il faut* RENONCER *à toutes inclinations particulieres, quelques bonnes qu'elles paroissent, si-tost qu'on les sent naistre.* Ces *inclinations particulieres* sont celles où l'on voudroit quelqu'autre chose que la volonté de Dieu en general: & c'est pourquoy on conclut aprés, pour *l'indifference à tout bien, ou de l'ame, ou du corps, ou du temps, ou de l'éternité.* Ainsi il ne suffit pas de ne produire aucun de ces actes; il y faut renoncer dés qu'*on les sent naistre;* ce qui n'emporte rien moins que l'entiere extinction de tout acte de pieté, dont le moindre commencement, la moindre étincelle, & la pensée seulement pourroit s'élever en nous. Si l'on y doit renoncer lorsqu'ils paroissent, à plus forte

§. 6. p. 29.

Ibid.

raiſon ſe doit-on empeſcher d'en produire: & par conſequent dire qu'on n'en veut jamais avoir qui ſoit connu ou apperceu, c'eſt dire qu'on n'en veut point avoir du tout; ce qui eſt preciſément la meſme hereſie dont on vient de voir la condamnation.

XI. Equivoques & illuſions des nouveaux myſtiques ſur les actes & ſur Jeſus-Chriſt.

Cet endroit eſt plus important qu'on ne ſçauroit dire. & ſi l'on ne ſçait entendre ces fineſſes des nouveaux myſtiques, on n'en évitera jamais les illuſions: car ils vous diſent ſouvent qu'ils font des demandes, qu'ils font des actes de foy explicite en Jeſus-Chriſt & aux trois perſonnes divines, qu'ils ont meſme des devotions particulieres aux myſteres de Jeſus-Chriſt, comme à ſa croix ou à ſon enfance: mais ce n'eſt rien dire, puiſqu'ils entendent qu'ils font de tels actes y eſtant pouſſez par inſpiration extraordinaire & particuliere à certains états, & auſſi que pour en produire ils attendent toûjours cette inſpiration; en ſorte que ſi elle ne vient, c'eſt-à-dire, s'ils ne s'imaginent que Dieu la leur donne par une inſpiration extraordinaire, ils vivront paiſiblement dix & vingt ans ſans penſer à Jeſus-Chriſt, & ſans faire un ſeul acte de foy explicite ſur aucun de ſes myſteres, comme on a veu; ce qui eſt viſiblement retomber dans l'erreur qu'ils font ſemblant de deſavoüer.

Cy-deſſus liv. 2. ch. 5.

Et pour achever de les convaincre lorsqu'ils laissent subsister dans leurs ames des actes qu'ils y remarquent, à cause qu'ils se persuadent qu'ils leur sont inspirez d'en-haut par ce genre d'inspiration particuliere aux états d'oraisons extraordinaires; il leur faut encore demander à quoy ils connoissent cette inspiration. S'ils répondent selon leurs principes, que s'estant abandonnez à Dieu afin qu'il fist seul en eux ce qu'il luy plairoit, ils doivent croire que rien ne leur vient dans la pensée qui ne soit de Dieu: leur presomption qui n'est soûtenuë d'aucune promesse les met au rang des hommes livrez à l'illusion de leurs cœurs, & prests à appeller Dieu tout ce qu'il leur plaist.

XII. Fondemens des nouveaux mystiques: l'abus qu'ils font du passage où S. Paul dit, que *le saint Esprit prie en nous.* *Ch. 20. p. 95.*

C'en seroit assez quant à present sur cette matiere, s'il ne falloit exposer les fondemens des nouveaux contemplatifs. Les voicy dans le Moyen court, au chapitre de la demande, où en traitant ce passage de saint Paul: Nous ne sçavons pas ce qu'il nous faut demander; mais le saint Esprit prie en nous avec des gemissemens inexplicables: Cecy, dit-on, est positif: si nous ne sçavons pas ce qu'il nous faut, & s'il faut que l'esprit qui est en nous, à la motion duquel nous nous abandonnons, le demande pour nous, ne devons-nous pas le laisser faire? C'est bien là un raisonnement capable d'é-

blouïr l'eſprit ignorant & prevenu d'une femme qui ne ſçait pas ou ne ſonge pas que ſaint Paul ne dit pas cecy d'une oraiſon extraordinaire ; mais de l'oraiſon commune à tous les fidelles : où *le laiſſer faire* qu'on veut introduire, c'eſt-à-dire, la ſuſpenſion de tout acte exprés, & de tout effort du libre arbitre, n'a point de lieu. Car le deſſein de l'Apoſtre viſiblement eſt de faire voir que le ſaint Eſprit eſt l'auteur, non pas des prieres d'un certain état, mais de celles de tous les fidelles. Mais ſi dire que le ſaint Eſprit forme nos prieres, c'eſt dire qu'il ne faut pas s'exciter ſoy-meſme, mais attendre comme en ſuſpens que cet eſprit nous remuë d'une façon extraordinaire, c'eſt attribuer cet état à tous les juſtes ; c'eſt leur oſter *cet effort du libre arbitre, conatus*, que ſaint Auguſtin & tous les ſaints y reconnoiſſent ; c'eſt introduire la paſſiveté, comme on l'appelle, dans l'oraiſon la plus commune. Au lieu donc de dire comme on fait, ſi le ſaint Eſprit agit en nous, il n'y a qu'à le laiſſer faire ; il falloit dire au contraire, s'il agit en nous, s'il nous excite à de ſaints gemiſſemens, il faut agir avec luy, gemir avec luy, avec luy s'exciter ſoy-méme, & faire de pieux efforts pour enfanter l'eſprit de ſalut *& d'adoption*, comme S. Paul nous y exhorte dans tout ce paſſage.

Rom. VIII. 26. 27.

Aug. in pſ. 32. de nat. & gr. 65. &c.

Rom. VIII. 22. &c.

XIII. L'abus qu'ils font de cette parole : *il n'y a qu'une seule chose qui soit necessaire* : quelle multiplicité nous est défenduë. *Ibid. 96.*

Ainsi la consequence qu'on tire en ces mots : *Pourquoy aprés cela nous accabler de soins superflus, & nous fatiguer dans la multiplicité de nos actes, sans jamais dire, demeurons en repos ?* est un abus manifeste de l'Evangile : car c'est mettre au rang des soins superflus le soin de s'exciter à prier Dieu ; c'est attribuer à une mauvaise multiplicité la pluralité des actes que Dieu nous commande ; c'est induire les ames à un faux repos, à un repos que Dieu leur deffend, & où elles sont livrées à la nonchalance : c'est avoir une fausse idée de cette parole où le Sauveur reprend Marthe *de se troubler dans plusieurs choses, au lieu qu'il n'y en a qu'une qui soit necessaire.* (*Luc. x. 41.*) Il est vray, une seule chose est necessaire qui est Dieu ; mais il y a plusieurs actes pour s'y unir. Il n'y a qu'une fin, mais il y a plusieurs moyens pour y arriver, autrement la foy, l'esperance, & la charité, qui selon saint Paul, *sont trois choses*, (*1. Cor. XIII. 13.*) seroient supprimées par cette unité où le fils de Dieu nous réduit, & son Apostre luy seroit contraire. On ne peut donc pas tomber dans un plus étrange égarement que de tourner contre les actes de pieté ce que Jesus-Christ visiblement a prononcé contre la multiplicité des actes vains & turbulens que donnent les soins du monde, ou qu'une devotion inquiete & mal-reglée peut inspirer.

Nos nouveaux docteurs poſent encore un autre fondement, & celuy-cy eſt le principal: qu'il n'y a rien à vouloir ni à deſirer que la volonté de Dieu, & qu'ainſi toute autre demande eſt ſuperfluë. Nous avons déja répondu que Jeſus-Chriſt ſçavoit bien la force de cette demande: *Voſtre volonté ſoit faite.* Il devoit donc ſupprimer les autres demandes; & s'il les juge neceſſaires, il ne faut pas eſtre plus ſage que luy. XIV. Comment ils abuſent de cette demande: *voſtre volonté ſoit faite.*

C'en ſeroit aſſez pour convaincre l'erreur; mais pour en connoiſtre toute l'étenduë, il faut développer un peu davantage ce qu'on entend dans le Quietiſme par ſe conformer à la *volonté de Dieu*: c'eſt en un mot eſtre indifferent à eſtre ſauvé ou damné, ce qui emporte une entiere indifference à eſtre en grace, ou n'y eſtre pas; agreable à Dieu, ou haï de luy; avoir pour luy de l'amour, ou en eſtre privé dans le temps & dans l'éternité par une entiere ſouſtraction de ſes dons.

Ces ſentimens font horreur, & ceux qui ne ſçauront pas les prétenſions des myſtiques d'aujourd'huy, auront de la peine à croire qu'ils aillent juſqu'à ces excés; mais il n'y a rien pourtant de ſi veritable.

C'eſt icy qu'il faut expliquer cet abandon, *qui eſt*, dit-on, *ce qu'il y a de conſequence dans toute la voye, & la clef de tout l'interieur.* XV. Abandon des nouveaux myſtiques: prodi-

ge d'indifferen-ce.
Moyen court. pag. 26.
Pet. v. 7.

Qu'on retienne bien ces paroles : il faut se rendre attentif à cet endroit de la doctrine nouvelle, dont on voit que c'est icy le nœud principal. L'abandon, selon qu'il est revelé dans ces paroles de saint Pierre, *jettez en luy toute vostre sollicitude*, tous vos soins, toutes vos esperances, & dans cent autres semblables, est d'obligation pour tous les fideles : il faut donc que nos prétendus parfaits, qui veulent nous expliquer des voyes particulieres, entendent aussi dans l'abandon, qui en fait le fond, quelque chose de particulier. Or jetter en Dieu tous ses soins, & s'abandonner à luy, selon ce que dit saint Pierre, c'est vouloir tout ce qu'il veut ; par consequent vouloir son salut, parce qu'il veut que nous le voulions ; en prendre soin, parce qu'il veut que nous prenions ce soin ; luy demander pour cela tout ce qui nous est necessaire ; c'est-à-dire, la continuation de ses graces & nostre perseverance ; croire avec une ferme & vive foy que nostre salut est l'œuvre de Dieu plus que la nostre ; dans cette foy, en attendre l'effet, & les graces qui y conduisent de sa pure liberalité, & luy demander ses dons qui font nos merites : voilà jusqu'où l'abandon se doit porter, selon les communes obligations. Il n'y a rien au-delà pour composer un état & une oraison extraordinaire que l'abandon à estre

damné, dont nous avons déja veu un petit essay dans l'indifference de Molinos & de Malaval; mais dont nous allons voir le plus grand excés dans l'interpretation du Cantique: L'ame arrivée à ce degré entre dans « les interests de la divine justice, & à son « égard & à celuy des autres, d'une telle sorte « qu'elle ne pouvoit vouloir autre chose, soit « pour elle ou pour autre quelconque, que « celuy que cette divine justice luy vouloit « donner pour le temps & pour l'éternité. « Voilà dans cette ame prétenduë parfaite une indifference inouïe parmy les saints: *Dieu veut que tous les hommes soient sauvez*: celle-cy ni ne veut, ni ne peut avoir cette volonté. Une des interpretations de ce passage de saint Paul; c'est que Dieu inspire à tous les justes la volonté du salut de tous les hommes. Celle-cy se met au-dessus de cette inspiration, & aussi indifferente pour les autres que pour elle-mesme, quoy qu'elle « fust, dit-elle, toute preste d'estre anatheme « pour ses freres, comme saint Paul, & qu'elle « ne travaille à autre chose qu'à leur salut, « elle est neanmoins indifferente pour le succés, & elle ne pourroit estre affligée ni de « sa propre perte, ni de celle d'aucune creature regardée du costé de la justice de Dieu. « Ce correctif est bien foible, puisque l'abandon où cette ame vient de declarer qu'elle

Interpr. du Cant. ch. 8. v. 14. pag. 206.

1. Tim. II. 4.

Ibid.

se trouvoit, l'empesche de regarder les autres ames, non plus qu'elle mesme, d'un autre costé que de celuy de la volonté & de la justice de Dieu. Les excés énormes où se jettent ces esprits outrez, les obligent de temps en temps à de petits correctifs, qui ne disent rien dans le fond, & qui ne servent qu'à faire sentir qu'en voyant l'inévitable censure de leurs sentimens, ils ont voulu se preparer quelque échapatoire; mais

Ibid. 209. » en vain, puisqu'aprés tout, disent-ils, l'in-
» difference est si grande, que l'ame ne peut
» pancher ni du costé de la joüissance, ni du
» costé de la privation; & quoyque son amour
» soit incomparablement plus fort qu'il n'a
» jamais esté, elle ne peut neanmoins desirer
» le paradis, ni pour elle, ni pour aucun autre, comme on a veu; & la raison qu'on en apporte, c'est *que l'effet le plus profond de* L'ANEANTISSEMENT *doit estre l'indifference pour le succés* de tout ce qu'on fait pour son salut, & pour celuy du prochain. Saint Paul dont on allegue l'exemple ne fut jamais aneanti de cette sorte. Pendant qu'il se dévoüe pour estre anatheme, il declare qu'il

Rom. IX. 2. est saisi *d'une tristesse profonde*, & ressent *une continuelle & violente douleur, ὀδύνη, pour le salut de ses freres les Israëlites.* Celle-cy le pousse plus loin que cet apostre, & *ne peut estre affligée ni de sa propre perte, ni de celle*

d'aucune

d'aucune autre creature. Voilà une nouvelle generoſité de ces ames ſi étrangement deſintereſſées; la perfection de ſaint Paul ne leur ſuffit pas, il leur faut faire un autre Evangile.

XVI. Suite de l'indifference ſous pretexte de la volonté de Dieu.

La meſme doctrine eſt établie dans le *Moyen court*, & la difference qui ſe trouve entre ces deux livres, c'eſt que le Cantique va plus par ſaillies, & que l'autre va plus par principes. C'eſt pourquoy aprés avoir ſuppoſé l'idée generale du *délaiſſement total*, on en vient à l'application par ces paroles: *Il faut ne vouloir que ce que Dieu a voulu dés ſon éternité.* Voilà ſous une expreſſion ſpecieuſe d'étranges ſentimens cachez. Dieu a voulu de toute éternité priver les reprouvez de luy-meſme, & ne leur pardonner jamais; ce qui eſt le plus malheureux, & auſſi le plus juſte effet de leur damnation. Au lieu donc de demander pardon pour eux, ou de le demander pour ſoy-meſme; dans l'ignorance où l'on eſt du ſecret de Dieu, il faut ſupprimer ces demandes, à moins de ſe mettre au hazard de vouloir autre choſe que ce que Dieu veut de toute éternité: d'où auſſi l'on eſt forcé de conclure qu'il faut eſtre indifferent à toutes choſes, « *Ibid.*
« ſoit pour le corps, ſoit pour l'ame, pour « les biens temporels & éternels, laiſſer le « paſſé dans l'oubly, l'avenir à la providence, «

§. De l'abandon, p. 28.

„ donner le present à Dieu ; c'est-à-dire, pour le passé & pour l'avenir se mettre dans la disposition la plus opposée au soin que Dieu nous commande d'avoir de nostre salut, au souvenir de nos pechez pour luy en demander pardon, à la prévoyance des perils & à la demande des graces. Voilà où l'on en vouloit enfin venir par ces mots specieux de délaissement & d'abandon ; & par tout ce bel appareil où l'on semble n'avoir d'autre but que de se livrer soy-mesme à la volonté divine.

XVII. Quelle volonté de Dieu nous devons suivre, & qu'il y a des volontez divines sur lesquelles Dieu ne nous demande aucun acte.

C'est donc icy que l'on tombe manifestement dans ce déreglement étrange, & si justement reproché aux nouveaux mystiques, qui est sous pretexte de s'abandonner aux volontez inconnuës de Dieu, de mépriser celles qu'il nous a revelées dans ses commandemens pour en faire nostre regle. La volonté que Dieu nous declare par ses saints commandemens, c'est qu'il veut que nous desirions nostre salut, que nous luy demandions ses graces, & que nous craignions plus que toutes choses d'en meriter la soustraction par nos pechez ; que nous en demandions tous les jours pardon à Dieu, & le prions qu'il nous fasse vaincre les tentations qui nous y portent. Voilà ce que Dieu commande, & à quoy les nouveaux mystiques ne peuvent plus seulement

ſonger; au contraire ils font ſur les volontez inconnuës de Dieu des actes qu'il ne leur demande pas, comme ſur leur reprobation & celle des autres: il eſt certain, & il faudra peut-eſtre bien-toſt démontrer plus amplement que Dieu ne commande à ſes creatures aucun acte de leur volonté ſur ce ſujet: de ſorte qu'il n'y a rien de moins conforme à la volonté de Dieu que cet abandon à ſa dannation éternelle, & ce tranquille conſentement à celle des autres.

Cette barbare indifference emporte une plus funeſte diſpoſition que celle des libertins, qui ſe contentent de dire en leur cœur: Dieu a decidé de mon ſort; je n'ay qu'à demeurer ſans rien faire, & attendre la ſuite de ma deſtinée: mais ceux-cy y ajoûtent encore; je ne m'en mets point en peine, & je tiens pour indifferent d'eſtre ſauvé ou danné. On déteſte l'impieté d'un Prodique & des autres qui rejettoient la priere, ſous pretexte que Dieu ſçait de toute éternité ce qu'il nous faut, & ce qu'il a reſolu de nous donner. Ces impies ne ſongeoient pas que ce n'eſt point pour inſtruire Dieu que nous luy offrons des prieres; mais pour nous mettre nous-meſmes dans les bonnes diſpoſitions où nous devons eſtre envers luy. On ramene le mauvais effet de cette doctrine ſous pretexte de perfection, puiſqu'on

en vient à la suppression de la priere, & qu'on cesse d'honorer Dieu par les demandes qu'il a daigné luy-mesme nous mettre à la bouche.

XVIII. Que selon les nouveaux mystiques, les pseaumes & l'oraison dominicale ne sont pas pour les parfaits : doctrine du Pere la Combe.

C'est une suite de cette doctrine que ni l'oraison dominicale, ni les pseaumes qui sont remplis de tant de demandes, ne sont pas les oraisons des parfaits. Sur cela il faut écouter le Pere François la Combe dans son livre intitulé, *Analysis orationis* : & encore qu'il n'ait osé declarer une erreur si insupportable qu'avec quelque sorte de détour, son sentiment ne paroîtra point obscur à ceux qui sçauront entendre toute la finesse de ses trois especes d'oraison mentale : *Celle de meditation ou de discours; celle d'affection, & celle de contemplation.* La distinction est commune; mais cet auteur y ajoûte deux

Anal. orat. c. 1. p. 18.

Ibid. 10. 53. » choses : l'une, qu'il est certain qu'on doit » quitter la meditation ou le discours dans » l'oraison d'affection, & qu'il faut aussi s'ab- » stenir des affections lorsque l'oraison de si- » lence ou de quietude (qui est celle qu'il » appelle aussi contemplation) nous est com- » mandée; ce que l'on connoist, poursuit-il, » par des regles seures & tres-excellentes que » les bons directeurs sçavent discerner : & il confirme sa proposition par cette sentence :

Ibid. » que celuy qui a la fin quitte les moyens; » que celuy qui est au terme quitte le che-

min ; que celuy qui demeure toûjours dans « les moyens & veut toûjours estre dans la « voye, n'arrivera jamais ; c'est-à-dire, selon « ses maximes, qu'il faut quitter la meditation & les affections, qui sont les moyens & la voye, aussi-tost qu'on est parvenu à la contemplation qui est la fin & le terme.

Mais l'autre chose qu'ajoûte le Pere la Combe, c'est que les pseaumes, les lamen- « *Ibid. c. 4. pag. 25. 26.* tations des prophetes, les plaintes des peni- « tens, les joyes des saints, toutes les hymnes « de l'Eglise, & toutes ses oraisons, princi- « palement l'oraison divine que Jesus-Christ « nous a enseignée, avec sa preface où nous « adorons Dieu dans les cieux comme nostre « pere ; & ses sept demandes appartiennent à « l'oraison d'affection ; par consequent aux « moyens qu'il faut laisser, au chemin qu'il faut quitter, lorsqu'on est dans la quietude ; & enfin à cette oraison qui doit ceder la place à une meilleure.

Il confirme cette doctrine en repetant, *que l'oraison dominicale est entierement aspirative ;* *Ibid. 6. p. 35.* c'est-à-dire, qu'elle appartient à l'affection : d'où il conclut, *qu'encore qu'elle semble contenir toute la plenitude de la perfection, elle éleve ceux qui se la rendent familiere à un état plus haut :* où il abuse d'un passage de Cassien que nous examinerons ailleurs ; & quoyqu'il en soit, il est constant

selon luy, que les pseaumes & le *Pater* appartiennent à un genre d'oraison inferieure à celle des parfaits.

XIX. Contrarietez entre l'oraison des nouveaux mystiques, & celle des pseaumes, & de Jesus-Christ.

Et en effet comment ajuster nulle demande avec sept demandes expresses; nul acte distinct avec cent actes distincts, sans lesquels on ne peut dire les pseaumes; nulle affection, nul desir avec ces perpetuelles affections & desirs, dont sont pleins ces divins cantiques: enfin nul soin de s'exciter soy-mesme à produire des actes & des desirs, avec ces continuelles excitations, où

Ps. CII. 1. 2. XVII. 2. LVI. 9. CXLV. 2.

„ David se dit à luy-mesme: Mon ame benissez le Seigneur; encore un coup, benissez le Seigneur: mon ame loüez le Seigneur: Seigneur je vous aimeray, élevez-vous ma langue, élevez-vous ma lyre & ma guittarre, je chanteray au Seigneur tant que je seray en vie: & le reste qu'on ne peut citer sans transcrire tous les versets des Pseaumes.

XX. Autre doctrine sur le *Pater*.

On a veu en plusieurs mains une défense du *Moyen court* de son auteur mesme, où il „ est dit que les plus resignez ne s'exemptent „ jamais de dire le *Pater*, dont on rend cette „ raison; car quoyque l'on sçache que l'on „ puisse en cette vie acquerir l'entiere resi„ gnation, nul ne presume de l'avoir: & l'on „ en infere cette consequence: concluons „ donc que l'on peut acquerir la parfaite re-

ſignation; mais que cette acquiſition eſtant «
ignorée preſque toûjours de celuy qui la «
poſſede n'eſt pas une excluſion de dire le «
Pater. Cette réponſe contient une erreur inſupportable avec une illuſion manifeſte. L'erreur eſt que la parfaite reſignation ſoit incompatible avec les demandes du *Pater*, & l'illuſion de faire croire au lecteur qu'on ne ſçait pas quand on a atteint cette parfaite reſignation. Car lorſqu'on ſupprime juſqu'au moindre petit mouvement de demande ou de deſir qu'on apperçoit dans ſon cœur: ou l'on ſçait que l'on eſt dans ce haut état de reſignation prétenduë, ou l'on ne le ſçait pas: ſi on le ſçait, c'eſt une illuſion de dire qu'on n'en ſçait rien; & ſi on ne le ſçait pas, c'eſt une autre illuſion bien plus dangereuſe de ſe diſpenſer de l'obſervance d'un commandement exprés, ſans ſçavoir ſi on eſt dans le cas où l'on prétend que ce precepte n'oblige plus: quoyqu'il en ſoit on voit aſſez que tout le ſyſteme, tout l'eſprit du livre, tous les principes & tous les raiſonnemens de la nouvelle myſtique, conſpirent à la ceſſation de toute demande, meſme de celles qui ſont les plus pures, & les plus expreſſément contenuës dans l'oraiſon dominicale.

XXI. Que le prétendu acte émi-

Il ne reſte qu'une défaite aux nouveaux myſtiques; c'eſt de dire qu'ils ſont toutes

nent qui dispense de tous les autres, est inconnu à l'Ecriture & aux saints.
Moyen 15. 64.

les demandes & tous les actes commandez dans un seul *acte éminent qui comprend les autres*, comme on l'a veu exprimé & si souvent repeté par Malaval. Qu'on me définisse cet acte; où le trouvera-t-on? dans quel endroit de l'écriture? est-ce l'acte de charité? mais cet acte est commun à tous les justes, qui pourtant ne prétendent pas estre exempts de tous les autres actes. Saint Paul a compté trois choses ou trois vertus principales, *la foy, l'esperance & la charité*, qui ont chacune leur acte distinct: & si l'on veut ne faire qu'un acte de ces trois actes & de tous les autres qui en dépendent, à cause qu'ils se rapportent à la charité, ou à cause qu'elle les anime, ou à cause qu'elle les commande, selon cette parole de saint Paul, *la charité croit tout, elle espere tout, elle soûtient tout;* cela est encore commun à tous les états. Enfin de quelque maniere que l'on définisse ce prétendu acte éminent ou abandon, ou indifference, ou presence fixe de Dieu, ou comme on voudra, cet acte, s'il est veritable, aura esté connu de Jesus-Christ, & cependant il n'en a pas moins commandé les autres à tout le monde indifferemment.

1. Cor. 13.

Ibid.

Il a bien sçû que la charité en un certain sens comprenoit toutes les vertus; qu'elle poussoit tous les bons desirs; qu'elle exci-

toit toutes les demandes : il n'en a pas moins pour cela commandé tous les exercices particuliers pour eſtre faits au temps convenable. Il a bien ſçû ce que vouloit dire, *fiat voluntas tua,* & ſi quelqu'un oſoit demander, pourquoy donc il a ordonné les autres demandes, que celle-la en un certain ſens contenoit toutes, on pourroit dire à ce temeraire demandeur : *O homme, qui eſtes vous pour diſputer avec Dieu ?* Mais ſans luy fermer la bouche avec une autorité ſi abſoluë, diſons luy que vouloir ſupprimer les actes que la charité contient en vertu d'une certaine maniere, ou les demandes ſous pretexte qu'elles ſemblent renfermées dans une ſeule, c'eſt de meſme que ſi l'on diſoit qu'il ne faut point développer dans un arbre les branches, les feuilles & les fruits, ſous pretexte que la racine ou le pepin meſme les contiendra en vertu. C'eſt au contraire dans ce développement que conſiſte non-ſeulement la beauté & la perfection, mais encore l'eſtre de l'arbre : & pour aller juſqu'au fond, il eſt aiſé de comprendre que ce n'eſt pas pour inſtruire Dieu que nous luy faiſons nos demandes, car il ſçait tout ce qu'il nous faut, je ne diray pas avant que nous luy parlions, mais avant que nous pouſſions le premier deſir : ni pour le perſuader ou l'émouvoir comme on fait un homme, ni

Rom. ix. 20.

pour luy faire changer ses decrets, puisqu'on sçait qu'ils sont immuables, mais pour faire ce que demandent nos devoirs. De cette sorte il faut croire d'une ferme foy que Jesus-Christ, qui sçait ce qui nous est propre, a veu qu'il estoit convenable & necessaire à l'homme de développer tous ses actes, & de former toutes ses demandes pour entrer dans la dépendance où l'on doit estre envers Dieu; pour exercer les vertus & les mettre au jour, pour s'y affermir, pour se rendre attentif à ses besoins, & aux graces qui sont necessaires: en un mot pour exercer davantage, & par là mieux conserver, ou mesme accroistre & fortifier la charité mesme. Ceux qui en veulent sçavoir davantage, ou qui recherchent des sublimitez exorbitantes, sans preuve, sans témoignage, sans exemple, sans autorité, ne sçavent ce qu'ils demandent, & il n'y a plus qu'*à*
Prov. xxvi. 5. *leur répondre*, avec Salomon, *selon leur folie*; c'est-à-dire, à condamner leur erreur.

LIVRE IV.

Où il eſt traité plus à fond de la conformité à la volonté de Dieu.

ON demande en theologie ſi tous les fideles peuvent & doivent demander à Dieu ces grandes graces qui ſont ſuivies de l'effet, & ſur tout ce don ſpecial de perſeverance qui n'eſt donné qu'aux élûs; & tous répondent unanimement qu'on doit demander tous ces dons, ſans entrer dans la queſtion ſi Dieu a réſolu de toute éternité de les accorder ou non. La raiſon eſt en premier lieu qu'il eſt de la foy que Dieu veut donner tous ces dons, & meſme ce grand don de perſeverance à ceux qui l'en prient de la maniere dont il veut eſtre prié; d'où il s'enſuit qu'il l'en faut prier de tout ſon pouvoir. Secondement on eſt obligé de demander à Dieu ſon royaume celeſte, & par conſequent ce qui y conduit. En troiſiéme lieu, on eſt obligé de s'aimer ſoy-meſme conformement à ce precepte: *Vous aimerez voſtre prochain comme vous-meſme;* ſelon lequel il eſt clair qu'on ne peut aimer ſon prochain ſans s'aimer ſoy-meſme auparavant; mais on ne s'aime pas ſoy-meſme

I. Qu'on doit demander à Dieu abſolument les graces les plus efficaces. *Suar. de relig. t. 2. lib. 1. cap. 20. 21. p. 61. & ſeq.*

Marc. XII. 33.

comme il faut, ſans ſe procurer, du moins ſans ſe deſirer tous les biens que Dieu a propoſez à noſtre foy. En quatriéme lieu, c'eſt à nous une perfection & une vertu de faire cette demande, & au contraire ne la faire pas, c'eſt negliger les moyens d'éviter le peché, & entretenir dans nos cœurs une pernicieuſe indifference à pecher ou ne pecher pas. Enfin en cinquiéme & dernier lieu, tout le monde demeure d'accord que la demande des graces qu'on nomme efficaces, & celle du don de perſeverance ſont clairement & formellement renfermées, non-ſeulement dans les prieres de l'Egliſe, mais encore (ce qui eſt bien plus important) dans les demandes du *Pater*, & en particulier dans celle-cy : *Ne ſouffrez pas que nous ſuccombions à la tentation, mais délivrez-nous du mal*; ce qui emporte une délivrance éternelle du peché, & une victoire entiere ſur la tentation.

Par ces raiſons les docteurs décident ſans heſiter qu'on peut, & par conſequent qu'il y a obligation de demander à Dieu toutes ces graces, & en particulier le don ſpecial de perſeverance, & meſme de le demander abſolument; car on met cette difference entre la demande des biens temporels & celle des éternels, que les premiers n'eſtant pas des biens abſolus, on ne peut auſſi les

demander abſolument, mais ſeulement ſous la condition de la volonté de Dieu; au lieu que les biens éternels eſtant les vrais biens & abſolument tels, il n'y a point à heſiter à les demander abſolument à Dieu, & on ne peut ſans luy faire injure les luy demander avec la condition s'il veut les donner, parce qu'on ne peut pas douter, qu'il ne les veuille donner à ceux qui les luy demandent, puiſqu'il s'y eſt engagé par ſa promeſſe.

Ainſi on ne peut douter de l'obligation ni de deſirer, ni de demander de ſi grands biens, & tous les moyens preparez de Dieu pour nous y conduire, ſans entrer dans la queſtion de ce que Dieu a voulu ou n'a pas voulu ſur ce ſujet par ſes decrets éternels; parce que comme raiſonnent tres-bien ces theologiens, & entr'autres Suarez, nous n'avons pas à examiner ce que Dieu a voulu en cette ſorte, mais ce qui nous convient, & ce qu'il nous ordonne de vouloir.

II. Diſtinction des deux volontez de ſigne & de bon plaiſir, & l'uſage qu'on en doit faire: principes de S. Auguſtin.

C'eſt auſſi à quoy aboutit cette diſtinction de l'école: il y a une volonté qu'on nomme de bon plaiſir, par laquelle Dieu décide des évenemens, & il y a une volonté qu'on appelle ſignifiée, par laquelle il nous commande ce qu'il veut de nous. Cette derniere conſtamment eſt la regle de noſtre

vie, & il y a des occasions où nous ne pouvons ni ne devons regarder l'autre.

Et pour remonter à la source, il convient à Dieu comme cause universelle, absoluë, premiere, & toute-puissante de vouloir des choses qu'il ne convient pas aux hommes de vouloir. Saint Augustin qui a établi doctement cette regle contre les Pelagiens, en a donné cet exemple, que Dieu peut ne vouloir pas empescher les crimes qu'il pourroit empescher s'il vouloit; au contraire il veut les permettre, & cependant il demeure tres-bon; au lieu que si l'homme agissoit ainsi, il ne pourroit estre que tres-mauvais. De cette sorte, dit ce Pere, Dieu veut des choses par une bonne volonté que nous ne pouvons vouloir que par une volonté perverse; & ainsi sans raisonner sur ce qu'il veut ou ne veut pas en luy-mesme, nous n'avons qu'à considerer ce qu'il veut que nous voulions.

III. L'abandon mal entendu des nouveaux mystiques est contraire à toutes ces regles.

Toutes ces regles sont renversées par les fondemens dans l'abandon & l'indifference des nouveaux mystiques. Un des fondemens des demandes qu'on doit faire pour soy & pour les autres, & peut-estre le principal, c'est l'amour que Dieu nous commande pour le prochain comme pour nous; mais nos faux mystiques y renoncent, & ils ne s'en cachent pas, puisqu'ils parlent de cette

ſorte : Il faut que cette ame, laquelle par « *Cant. des Cant. ch. 2. v. 4. p. 44.*
un mouvement de charité ſe vouloit tous «
les biens poſſibles par rapport à Dieu ; s'oublie «
entierement de toute elle-meſme pour «
ne plus penſer qu'à ſon bien-aimé. Remarquez «
que ce qu'elle oublie ce n'eſt pas un amour propre, mais *le mouvement de charité qu'elle avoit pour elle-meſme par rapport à Dieu* ; c'eſt-à-dire, qu'elle s'oublie du ſecond precepte de la charité, par lequel Dieu luy commandoit de s'aimer ſoy-meſme avec le prochain, d'un meſme amour : elle refuſe au contraire d'exercer cet acte, & ne veut plus ni à ſoy-meſme, ni au prochain tout le bien qu'elle luy vouloit par rapport à Dieu. Si on luy demande qui l'a exemptée de ce commandement, & où en eſt écrite la diſpenſe, & qu'elle réponde que c'eſt qu'elle craint de vouloir ce que Dieu ne veut pas, ou ce qu'elle ne ſçait pas que Dieu veuille ; nul ne le ſçait ſur la terre, & voilà une raiſon generale de ſupprimer ce ſecond precepte. Mais ſi elle dit que c'eſt l'abondance de ſon amour envers Dieu qui l'empeſche de s'aimer ſoy-meſme, & ſes freres par rapport à luy, c'eſt preciſément où eſt l'erreur de croire qu'on s'en aime moins, & qu'on aime moins le prochain en aimant Dieu davantage, puiſqu'au contraire ce ſecond amour eſtant une ſuite de celuy qu'on

a pour Dieu, nous le pratiquons d'autant plus que nous aimons Dieu plus fortement; ainsi cette ame prétenduë parfaite prend un vain pretexte de ne plus exercer l'amour qu'elle se doit à elle-mesme, en disant qu'elle *s'oublie de tout interest de salut & de perfection pour ne penser qu'à l'interest de Dieu:* comme si Dieu avoit un autre interest que celuy de faire du bien à ceux qui l'aiment, ou une autre gloire plus grande que celle de se rendre admirable dans ses saints.

Ibid.

On voit donc que cette maniere de separer nos interests d'avec ceux de Dieu, poussée à l'extremité où la poussent les faux mystiques, éteint le second precepte de la charité. La mesme secheresse qu'ils ont pour eux-mesmes, ils l'ont aussi pour les autres: & au lieu que Samuel ne cessoit de pleurer & de prier pour Saül, & que pour faire cesser ses gemissemens il fallut que Dieu revelast expressément au saint Prophete la reprobation de ce malheureux Roy; ceux-cy au contraire suppriment d'eux-mesmes leurs lamentations. Dieu nous tient ses decrets cachez de peur que nos prieres ne discontinuent; & comme dit saint Augustin, il n'y a que le diable & ses anges pour qui il ne soit plus permis de prier, parce que leur sentence est declarée, & leur éternel endurcissement revelé: par où l'on voit en quel

1. Reg. xvi. 1.

quel rang nos mystiques se mettent eux-mesmes, & tous ceux pour qui ils declarent qu'ils ne peuvent plus faire aucune demande.

IV. Pourquoy c'est un sentiment détestable de consentir à sa damnation quoyque juste.

Il est vray qu'en nous tenant le sort des reprouvez si caché, Dieu dont les jugemens sont toûjours justes n'a pas laissé de reveler qu'il ne donne pas à tout le monde le don de perseverance, ni la gloire éternelle qu'il y a attachée. A ceux-là il est certain qu'il a voulu & destiné par sa justice la soustraction de ses dons, de son amour, & de tout luy-mesme, comme une juste peine de leur defection volontaire, conformement à cette regle de justice expressément declarée dans l'Evangile: *Il sera donné à celuy qui a:* la gloire sera donnée à celuy qui a la grace; la couronne de justice sera donnée à celuy qui a les merites: *mais pour celuy qui n'a pas* (la grace & la charité) *mesme ce qu'il a* (ces petits restes de graces & de justice qui demeurent dans les plus mechans) *luy sera osté*, & par cette soustraction, il sera *jetté dans les tenebres du dehors:* c'est-à-dire, separé de Dieu & livré à luy-mesme. Tel sera donc le sort de ces malheureux, *& nul ne sçait* en cette vie *s'il est digne d'amour ou de haine.* Mais Dieu n'exige des hommes aucun consentement à leur perte, quoyque justement résoluë par

Matt. XIII. 12. & XXV. 29. 30.

Eccl. IX. 1.

un irrévocable decret ; au contraire il nous défend expressément d'exercer sur ce sujet-là aucun acte de volonté, parce que cet acte est de ceux qui ne conviendroient pas à nostre nature. Il ne conviendroit, dis-je, pas avec l'horreur que nous devons avoir de l'état où l'on est privé de Dieu ; & ce seroit diminuer cette horreur, & pour ainsi dire nous apprivoiser & nous familiariser avec un si grand mal, que de nous permettre d'y consentir ; ce seroit nous rendre cruels & envers nous & envers les autres, & nourrir dans les cœurs chrestiens la secheresse & l'inhumanité. Mais nos mystiques méprisent ces regles invariables de la sagesse divine, & nous avons oüy de leur bouche cette étonnante parole : *Elle entre* (cette ame prétenduë parfaite) *dans les interests de la justice de Dieu, consentant de tout son cœur à tout ce qu'elle fera d'elle, soit pour le temps, soit pour l'éternité ;* sans songer que ce que Dieu veut faire des reprouvez par sa justice, c'est de les priver de luy-mesme, de ses graces, de son amour, de tout bien, à quoy une ame pieuse ne peut jamais consentir, tant à cause des maux que contient cette privation, qu'à cause de ceux qu'elle attire, comme sont la haine de Dieu, le desespoir, & pour tout dire en un mot, l'endurcissement dans le peché.

Ibid. 44.

Il arrive aussi delà que ces ames prétenduës parfaites, mais qui declarent l'extinction de leur charité par les dispositions qu'on vient de voir, perdent peu à peu l'horreur du peché que la pieté inspire à toute ame juste : car dans ces fausses sublimitez, premierement nous avons veu qu'on ne demande point pardon à Dieu, puisqu'on ne luy demande rien du tout : secondement qu'on n'y laisse aucun lieu à la componction. De telles ames en approchant du confessional, *au lieu du regret & d'un acte de contrition qu'elles avoient accoûtumé de faire*, n'ont plus à ce qu'elles disent, *qu'un amour doux & tranquille qui s'empare de leur cœur ;* & toute la vivacité de la componction, avec les douces larmes de la penitence, demeure à jamais éteinte.

V. Que l'excessif abandon des nouveaux mystiques diminue en eux l'horreur du peché.

Moyen 20. 63.

Il est étrange qu'on ose faire ici une regle pour tout un état de cette cessation de la contrition. C'est une doctrine commune que les pechez veniels, mesme hors de la confession, peuvent estre effacez par un acte d'amour. Je ne veux pas entrer dans la question si & comment un acte d'amour sans regret de chaque peché, ou du peché, si l'on veut, en general, peut concourir ou suffire selon ses diverses circonstances à la justification du pecheur : ce que je condamne sans hesiter avec tous les saints docteurs, c'est de vou-

loir estre ainsi par état; d'exclure, dis-je, par état l'acte de contrition de ses pechez, & non seulement de le supprimer quand il se presente, mais encore faire profession de ne s'y exciter jamais: car avec ces exclusions & ces suppressions, l'acte d'amour qu'on croit avoir n'est qu'imaginaire. C'est pourtant où l'on veut mener les ames par ces prétendus etats d'oraison; on y blâme en
Ibid. pag. 63. general *ceux qui veulent se retirer de là* (de ce doux & tranquille amour) *pour faire un acte de contrition, parce qu'ils ont oüy dire que cela est necessaire, & il est vray.* On a bien peur que ces ames ne se portent à la contrition. S'il est vray qu'elle soit necessaire & qu'on le reconnoisse de bonne foy, falloit-il blâmer comme sortant de leur état, ceux qui forment un acte de contrition, ni leur dire *qu'ils perdent la veritable contrition, qui est cet amour infus infiniment plus grand que ce qu'ils pourroient faire par eux-mesmes?* Tout ce discours est plein d'erreur: car premierement s'ils sont vraiment chrestiens, loin de prétendre rien faire *par eux-mesmes*, ils croyent que sans Jesus-Christ on ne peut rien: secondement si par acte infus ils entendent cette infusion extraordinaire & passive dont nous parlerons en son lieu, il est faux que cet acte là soit *la veritable contrition*, à l'exclusion de celuy qui est répandu

d'une autre sorte dans les cœurs; & faux encore que cet acte d'amour infus excluë la contrition, comme s'il estoit incompatible avec elle: au contraire, on sçait que l'acte de contrition peut estre infus comme tous les autres. C'est d'ailleurs un prodige inoüy dans la Theologie de dire que la contrition déroge à l'amour: & quand aprés pour exclure l'acte de contrition de certains états d'oraison, l'on ajoûte qu'en ces *états on a un acte éminent qui comprend les autres avec plus de perfection, quoy qu'on n'ait pas ceux-cy comme distincts & multipliez;* nous avons veu que c'est un pretexte pour détruire la pluralité des actes expressément & distinctement commandez, sous couleur *d'un acte éminent* qu'on ne trouve nulle part, ni dans l'Ecriture, ni dans les saints Peres, comme il a esté démontré.

Ibid. 64.

Cy-dessus liv. 3. ch. 21.

VI. Les nouveaux mystiques proposent une nouvelle & superbe maniere de haïr le peché. *Ibid.*

Pour supprimer la contrition on a un dernier recours à l'excellence de l'operation divine, *& l'on dit que c'est haïr le peché comme Dieu le hait de le haïr de cette sorte* (sans en estre contrit ni affligé) à quoy on ajoûte cette autre sentence: *Que c'est l'amour le plus pur que celuy que Dieu opere en l'ame:* mais tout cela est faux encore dans toutes ses parties. Car pour commencer par la derniere, où l'on définit l'amour le plus pur

celuy que Dieu opere en l'ame: on a déja veu qu'il n'y a point d'amour que Dieu n'opere dans l'ame, & celuy qu'il y opere par cette infusion qu'on nomme passive, n'est pas plus pur que les autres ni plus parfait; parce que sa pureté & sa perfection dépend de son objet, & non pas de la maniere dont il est produit, comme il sera plus amplement démontré ailleurs. Quant à cette superbe sentence où l'on asseure qu'il est plus parfait de haïr le peché sans s'en affliger & sans en estre contrit, parce que *c'est le haïr comme Dieu le hait luy-mesme;* ce sont-là de specieuses paroles, mais dont la signification est pernicieuse, & l'on y reconnoist ces ames qui ne conçoivent la perfection qu'en la poussant sans mesure au-delà du but. Car la creature doit haïr le peché, non pas comme Dieu qui n'en peut estre ni affligé ni contrit; qui le permet pouvant l'empescher; & qui par son éternelle sagesse a mieux aimé en tirer du bien que d'empescher qu'il ne fust. Il n'appartient pas à la creature de haïr le peché en cette sorte. Dieu nous commande de le haïr comme le doivent haïr des creatures pecheresses; c'est-à-dire, comme estant en elles le souverain mal; le plus nuisible de tous les maux; ce qui n'est point à l'égard de Dieu, à qui ses ennemis ne peuvent nuire; & encore

comme estant un mal qui est de leur fond, qui les tente, & qui les attire, qui se forme en elles naturellement depuis le peché originel, & qui les separe de Dieu; contre lequel aussi il nous est expressément commandé de nous munir, en disant, non pas toûjours, mais en tout état, & dans les temps convenables : *Pardonnez-nous nos fautes, & ne nous induisez pas en tentation.*

VII. S'il est vray que l'oubli de son peché, est, comme le prétendent les nouveaux mystiques, une marque qu'il est pardonné.

C'est encore un autre excés également condamnable de donner pour regle generale *que l'oubly est une marque de la purification de sa faute;* car saint Pierre n'a pas oublié son reniement qu'il a pleuré toute sa vie, jusqu'à s'en caver les jouës, si l'on en croit une sainte & pieuse tradition; & saint Paul bien certainement s'est souvenu avec douleur durant toute sa vie des persecutions qu'il avoit faites à l'Eglise dans son ignorance. A son exemple S. Augustin a pleuré dans son extréme vieillesse, & aprés trente ans d'une vie si sainte, les pechez qu'il avoit commis avant son baptesme. David a qui le Prophete avoit annoncé la remission de son peché, ne laisse pas de demander à Dieu *qu'il l'en lave encore davantage, amplius lavame:* luy & tous les saints ont repassé leurs années dans l'amertume de leur ame. J'accorderay donc si l'on veut à Cassien, ou à

Ibid. 65.

Ps. L. 4.

quelque autre ſpirituel ancien ou moderne, que quelquefois dans certains momens, & lorſque l'abondance des miſericordes ſe fait ſentir plus pleinement à une ame, le grand calme où elle ſe trouve, peut eſtre une marque que Dieu a oublié ſon peché: mais de faire de cette marque une regle generale & une choſe d'état perpetuel, c'eſt une erreur inſupportable & un manifeſte affoibliſſement de l'horreur qu'on doit avoir en tout état pour le peché.

VIII. Les nouveaux docteurs font un myſtere de leurs defauts, & les imputent à Dieu: paſſage de Gerſon. *Cant. c. 5. pag. 19.*

Ces parfaits paſſent pourtant encore plus avant, puiſqu'ils imputent leurs pechez à Dieu; témoin celle qui dit ſur le Cantique: Ne jugez pas de moy par la couleur brune » que je porte au dehors, ni par mes defauts » exterieurs, ſoit réels ou apparents; car cela » ne vient pas comme aux ames commençan» tes faute d'amour & de courage; mais c'eſt » que mon divin ſoleil par ſes regards conti» nuels, ardens & brûlans m'a décolorée, & » c'eſt la force de l'amour qui me ſeche la » peau & la brunit. On ne ſçait ce que c'eſt que ces defauts qu'on attribuë à Dieu & à ſes regards, *ſoit qu'ils ſoient réels ou apparens.* On entend encore moins que ces defauts ne ſoient des defauts que *pour les ames qui commencent*, & n'en ſoient plus pour les » ames parfaites. Cette noirceur, pourſuit» on, eſt un avancement & non pas un de-

faut, mais un avancement que vous ne de- «
vez pas considerer vous qui estes encore «
jeunes, parce que la noirceur que vous vous «
donneriez seroit un defaut. Elle ne doit «
venir pour estre bonne que du soleil de ju- «
stice. Ce que c'est dans les ames que cette «
noirceur & que ces defauts qui viennent du soleil de justice, c'est un mystere qui m'est inconnu, & que l'écriture ni les saints ne m'apprennent pas : nos defauts & nostre noirceur vient de nous-mesmes, & le contraire est impie.

Dans la suite l'amante fidelle prie l'époux d'oster les petits renards, qui *sont quantité de petits défauts;* qu'on veut appeller petits, encore qu'ils *gastent la vigne, qu'ils la ravagent, qu'ils en abbattent la fleur & y fassent d'étranges ravages.* On avouë pourtant que ces defauts viennent du maistre de la vigne; c'est-à-dire, de Dieu mesme : car on ajoûte : Que ferez-vous pauvre ame pour « abandonner cette vigne à laquelle vous estes « attachée sans le connoistre. Ah! le maistre « y mettra luy-mesme de petits renards; « c'est-à-dire, ces defauts qui la ravagent, « qui en abbattent les fleurs; c'est-à-dire, « du moins les ornemens, & y font tout le degast qu'on vient de voir. Au lieu de s'humilier de ces defauts on les impute à Dieu mesme, & on s'en fait un sujet de gloire.

Ibid. 2. 15. 62.

De dist. Ver. vis. à falsis to. 3. §. tertium igitur signum. pag. 183.

Le saint homme Gerson dans le sçavant livre qu'il a composé de la distinction des » veritables visions d'avec les fausses, dit, » qu'on trouve de faux devots qui se glori- » fient temerairement de leurs defauts, de » leurs negligences & de leurs necessitez (ou » de leurs foiblesses) chose absurde à pen- » ser : mais il est vray qu'ils s'en glorifient » de telle maniere, qu'ils pensent que Dieu » les permet, comme dans saint Paul, de » peur que la grandeur des revelations ou » de leurs vertus ne les enfle. Quelle mise- » re, poursuit-il, d'une conscience arrogan- » te, qui n'est ni humiliée, ni guerie de ses » defauts, & loin de s'abaisser s'en fait un » argument de son élevation ! Celles-cy poussent encore la chose plus loin, puisqu'elles disent qu'il a fallu pour les détacher d'elles-mesmes, non-seulement que Dieu permist, mais qu'il mist en elles ces defauts.

IX. Suite de mauvaises maximes sur l'extinction de la componction. *Moyen 61.*

C'est encore une autre maxime qui tend à éteindre l'horreur du peché, de dire que la perfection consiste *à ne s'en plus souvenir*, sous pretexte qu'on est arrivé *à un degré où le meilleur est d'oublier ce qui nous concerne pour ne se souvenir que de Dieu.* Quoy donc c'est oublier Dieu que d'estre affligé de son peché pour l'amour de luy ? faut-il pour oublier ce qui nous concerne ne songer plus

que le peché ſoüille noſtre conſcience, nous rend odieux à Dieu, nous en ſepare ? où prend-t-on ces rafinemens, & pourquoy par tant d'artifices affoiblir l'eſprit de componction ?

Cependant ſur ces fondemens on annonce aux ames qui tâchent de s'affliger de leurs pechez *dans le confeſſional, qu'elles s'en tiennent à leurs ſimples occupations ;* c'eſt-à-dire, que la ſimplicité ſe perd par la componction. On dit de meſme à l'égard de la communion ; que les ames de ce degré *laiſſent agir Dieu, & qu'elles demeurent en ſilence.* On a déja entendu ce que c'eſt que *ce ſilence & ce* LAISSER AGIR ; c'eſt-à-dire, demeurer perpetuellement & par état ſans s'émouvoir à la contrition, ni à aucun acte de pieté. C'eſt la ſeule preparation qu'on leur permet, avec cette imperieuſe déciſion : *Qu'elles ſe donnent bien de garde de chercher d'autre diſpoſition, quelle qu'elle ſoit, que leur ſimple repos* (dans l'entiere ceſſation de tous les actes.) Cette loy s'étend à tout, *à la confeſſion, à la communion, à l'action de graces ;* en tout cela, leur dit-on, *il n'y a rien à faire qu'à* SE LAISSER *remplir de cette effuſion divine,* ſans jamais s'aider à bien faire. Voilà toutes les leçons que l'on donne aux ames dans ce degré d'oraiſon, qui n'eſt pourtant encore que le ſecond. A

Ibid. 60.

Ibid. ch. 13. pag. 57.

quelle cessation de toute componction, de tout desir, & en un mot de tout acte ne viendra-t-on pas dans la suite?

On a pourtant ressenti que ces hardies déterminations feroient de la peine au lecteur, & on tâche de l'amuser par cette restriction: *Je n'entens pas parler des preparations necessaires pour les sacremens; mais de la plus parfaite disposition interieure dans laquelle on puisse les recevoir, qui est celle que je viens de dire.* On n'entend rien dans ce discours; quand on est *dans la plus parfaite disposition interieure*; à plus forte raison doit-on avoir *les preparations necessaires:* ainsi cette restriction apparente n'est dans le fond qu'un amusement; & on laisse pour asseuré que ni la confession, ni la communion, ni l'action de graces, ni aucun exercice chrétien ne demande ni componction de cœur, ni aucun effort quel qu'il soit pour s'élever à Dieu.

pag. 57.

X. Mauvaise regle des nouveaux mystiques pour connoistre la volonté de Dieu.

Moyen ch. 6. page 26.

La regle de nos mystiques pour connoître la volonté de Dieu, ne peut pas estre soufferte, puisqu'elle oblige à se *convaincre fortement que tout ce qui nous arrive de moment en moment est ordre & volonté de Dieu, & tout ce qu'il nous faut.* Si nous poussons ces paroles dans toute leur étenduë, le peché y sera compris. On le trouve encore plus dans celles-cy, où l'on nous oblige à

nous contenter du moment actuel de Dieu, qui nous apporte avec ſoy l'ordre éternel de Dieu ſur nous : à la fin pourtant aprés avoir ſi longtemps frappé le lecteur par des propoſitions ſi univerſelles, on en reſſent le mauvais effet, & on conclut en diſant : *Qu'il ne faut rien attribuer à la creature de tout ce qui nous arrive, mais regarder toutes choſes en Dieu comme venant infailliblement de ſa main, à la reſerve de noſtre propre peché.* Je recevrois l'exception ſans peine ſi elle eſtoit plus preciſe : mais que veut dire cette reſerve de *noſtre propre peché ?* eſt-ce que le peché d'autruy peut eſtre imputé à Dieu plûtoſt que le noſtre propre ? Mais s'il faut excepter de l'abandon du moins noſtre peché propre, il ne faut donc pas y demeurer indifferent juſqu'à ne vouloir plus s'en affliger, ni en demander pardon, ou prier d'eſtre délivré de tous les maux qu'il attire en cette vie & en l'autre.

Ibid. 29.

page 29.

XI.

Vaines définitions de la priere pour en exclure les demandes.

Pour ſoûtenir ces excés & la ſuppreſſion des demandes, il falloit changer la nature de la priere, & c'eſt à quoy ſe rapporte tout un chapitre dans le *Moyen court*, où d'abord on définit ainſi la priere : *La priere n'eſt autre choſe qu'une chaleur d'amour qui fond & qui diſſout l'ame, la ſubtiliſe, & la fait monter juſqu'à Dieu : à meſure qu'elle ſe fond elle rend ſon odeur, & cette odeur vient de la charité*

Ch. 20. p. 73. 74.

qui la brûle. Voilà en passant comme ces spirituels bannissent les images; tout en est plein dans leurs livres, & il n'y a pas une demie page qui en soit exempte: mais ce n'est pas dequoy il s'agit, & il nous suffit de remarquer que dans cet amas de phrases, il n'y en a pas une seule où il soit parlé de demande. Voicy au mesme chapitre une autre définition: *La priere est un état de sacrifice essentiel à la religion chrestienne, par laquelle l'ame se laisse détruire & ancantir pour rendre hommage à la souveraineté de Dieu.* On ne voit non plus la demande dans cette définition que dans la premiere, & vous diriez qu'elle ne soit pas essentielle à la religion chrestienne. Nous pouvons donner pour troisiéme définition de la priere ce petit mot: *L'aneantissement est la veritable priere.* On ajoûte mille belles choses sur la gloire que la priere donne à Dieu; mais sans songer seulement à l'humble demande, quoy qu'elle glorifie Dieu d'une maniere si admirable. Enfin tout ce chapitre n'est fait que pour montrer la priere sans demande. Ce n'est pas ainsi que les saints ont traité cette matiere. Saint Jean de Damas a défini la priere: *L'élevation de l'esprit à Dieu, ou la demande qu'on fait à Dieu des choses convenables.* Aucun docteur, excepté ceux-cy, n'a expliqué la priere sans expliquer la de-

page 75. *page 77.* *Lib. 4. orth. fid. 24.*

mande, & c'eſt l'eſprit de l'Evangile. Jeſus-Chriſt ſupplié par ſes apoſtres de leur apprendre à prier, leur donne les ſept demandes du *Pater*, pour leur montrer combien la demande étoit de l'intention de la priere. C'eſt pourquoy l'apoſtre ſaint Paul, le plus divin interprete de l'Evangile, parle en cette ſorte: *Ne vous inquietez de rien, mais qu'en toute priere & ſupplication vos demandes paroiſſent devant Dieu accompagnées d'actions de graces*, ou comme porte l'original d'une maniere encore plus univerſelle: *Qu'en quelque état où vous ſoyez vos demandes paroiſſent devant Dieu dans la ſupplication & dans la priere*: ce qui decide en termes formels que la demande eſt renfermée dans l'eſprit & dans le deſſein de la priere, & que l'exercice actuel en doit eſtre tres-frequent *en quelque état qu'on ſe trouve*, comme dit ſaint Paul. *Phil. IV. 6.*

XII. L'action de graces également ſupprimée dans la nouvelle oraiſon.

Si la demande eſt au-deſſous des nouveaux parfaits, l'action de graces ne leur conviendra pas davantage, puiſque ce ſont deux actes qui ſe répondent l'un à l'autre, & qu'aprés avoir demandé, il eſt naturel qu'on rende graces d'avoir obtenu. Cependant une action ſi convenable & ſi juſte qui ſe trouve à toutes les pages de l'Ecriture dans la bouche des plus ſaints, & qui eſt d'ailleurs ſi expreſſément commandée, &

en termes si universels, est rayée du nombre des actes parfaits à deux titres; l'un plus general, parce qu'elle est interessée comme la demande; l'autre plus particulier, parce que c'est un acte reflechi, & que toute reflexion est proscrite dans la nouvelle voye de perfection qu'on veut introduire, qui est une des erreurs des nouveaux mystiques, qu'il faut examiner avec plus de soin.

LIVRE V.

Des actes directs & reflechis, apperceus & non apperceus, &c.

I. Dessein de ce livre.

IL nous faut donc icy examiner la nature & la perfection des actes directs & reflechis, où il faudra aussi parler des actes distincts & confus, des actes apperceus & non apperceus; & voilà une ample carriere ouverte à nostre discours: mais que nous pouvons expliquer en assez peu de paroles en la réduisant à ses principes.

Pour y proceder avec ordre, posons avant toutes choses la doctrine des nouveaux mystiques sur les reflexions: voyons ensuite ce qui est certain sur cela dans les saintes écritures: en troisiéme lieu nous résoudrons par ces

ces principes les difficultez qui se presentent. C'est icy un des nœuds les plus importans de toute cette matiere, & il n'y faut laisser aucun embarras.

II. Doctrine des nouveaux mystiques sur les actes reflechis.

Premierement il est certain que la nouvelle spiritualité rejette generalement les reflexions de tout l'état des contemplatifs, ou des parfaits.

Molinos marche à la teste, & d'abord il pose pour fondement de l'état contemplatif, *d'abandonner toutes les reflexions* pour marcher dans la voye qu'on nomme *directe.* Il poursuit: *Vous ne sçauriez avec tous vos efforts faire une seule reflexion.* Aussi la reflexion est-elle un si grand obstacle à la vie interieure, qu'une raison de blasmer certains sentimens, c'est qu'ils sont reflechis: selon luy *une reflexion de l'ame sur ses actions l'empesche de recevoir la vraye lumiere, & de faire un pas vers la perfection.* Il ne compte pour de vrais actes de pieté que les directs; & au reste, *il faut marcher sans reflexion sur vous-mesmes, ni sur les perfections de Dieu.* Ce seroit perdre le temps que d'en rapporter davantage.

Guide Introd. sect. 1. n. 2. page 23. *Guide liv. 1. ch. 2. n. 6. page 18.* *Ibid. ch. 5. n. 35. p. 31.* *Ibid. ch. 11. n. 65. p. 46.*

Malaval a suivi son exemple, & si l'on pense ou qu'on se souvienne de Jesus-Christ homme-Dieu, il veut *que ce soit d'une seule veuë d'esprit;* c'est-à-dire, par un acte direct, *sans aucune pensée distincte, & sans nostre*

1. part. p. 55.

choix : ce qui emporte l'exclusion de tout acte reflechi : c'est à quoy tend encore tout ce qu'on a veu de cet acte continu & universel, *de cette veuë simple & amoureuse qui comprend tous les actes, de cet acte éminent qui les absorbe*, & qui fait ainsi cesser toute reflexion.

Ibid. page 63. &c.

III. Etranges discours sur les reflexions dans le livre du *Moyen court.* §. 81.

Mais le livre où l'on s'explique le plus hardiment, & avec le moins de mesures sur ce sujet comme sur les autres, *c'est le Moyen court.* Le principe est que *le mouvement* du saint Esprit que l'ame doit suivre, *ne la porte jamais à reculer ; c'est-à-dire, à reflechir sur la creature, ni à se recourber contre elle-mesme ; mais à aller toûjours devant elle avançant incessamment vers sa fin.* On voit icy que *reculer* c'est reflechir, ce qu'on appelle *se recourber contre soy-mesme*, & on oppose ce mouvement à celuy d'avancer toûjours à sa fin, comme si la reflexion y estoit un obstacle, ou que les bons mouvemens directs ou reflechis ne fussent pas également du saint Esprit. C'est ce qu'on appelle ailleurs *se reprendre soy-mesme*, à quoy l'on oppose, *se quitter soy-mesme, laisser faire Dieu*, & les autres choses semblables ; c'est cesser de s'exciter au bien & attendre que Dieu nous mene. Voilà ce qu'on appelle l'abandon, ou cette *renonciation absoluë à toutes inclinations particulieres quelque bonnes qu'elles*

Ibid. 6. 26. 27. 28.

paroiſſent. Quand donc on reflechit ſur ſes beſoins & ſur les actes que Dieu nous commande, ou que l'on commence à s'y exciter, c'eſt alors *qu'on ſe reprend ſoy-meſme*, qui eſt comme on verra la plus grande faute que l'on puiſſe commettre dans la nouvelle voye.

En conſequence de ce principe, on lit dans le Cantique des Cantiques que *la vertu de ſimplicité tant recommandée dans l'Ecriture, nous fait agir à l'égard de Dieu inceſſamment ſans heſitation, directement ſans reflexion.* Par cette ſimplicité *l'ame dont le regard eſt* toûjours direct & ſans reflexion *ne connoiſt pas ſon regard*, où l'on met deux choſes enſemble. La premiere de n'avoir plus que des actes directs & ſans reflexion ; d'où ſuit auſſi la ſeconde, qu'on n'a plus d'acte apperceu ; principe dont on a veu les mauvaiſes ſuites. Au reſte *quand on jette encore quelques regards ſur ſoy-meſme*, c'eſt une *infidelité ;* & cela ſe pouſſe ſi avant que *par cette legere faute l'ame periroit, ſi ſon bien-aimé ne l'euſt ſoûtenuë ;* par où l'on voit juſques à quel point les reflexions ſont bannies, & on ne ſçait plus où en trouver d'innocentes. Il ne faut donc pas s'étonner ſi l'on dit *que cette belle ame a deux qualitez*, dont l'une qui fait à noſtre ſujet eſt *de ne ſe courber jamais vers elle-meſme pour aucune grace qu'elle*

Cant. ch. 4. v. 1. page 85.

Ibid. v. 9. 97.

Cy-deſſus liv. 3. ch. 10.

Ibid. ch. 6. v. 10. page 159.

Ibid. ch. 7. v. 7. 172.

ait receuë de Dieu, pas mesme pour luy en faire ses remercimens. Il est maintenant aisé de voir dans quels perils on jette les ames en les rendant si ennemies des reflexions; puisque suivant à-l'aveugle les mouvemens directs qu'on leur donne dans certains états pour inspirez, elles iront par-tout où les portera leur instinct avec une rapidité sans bornes.

Cant. 8. 2. page 183. Il est pourtant veritable, tant cet état est peu naturel, qu'on ne cesse de reflechir, en disant qu'on ne reflechit pas, & quand cette ame non reflechissante dit tout court: *Je ne suis plus en état de me regarder*, c'est dans la plus apparente extinction des reflexions une des reflexions les plus affectées sur soy-même & sur son état.

IV. Que la reflexion est une force de l'ame, & ne doit pas estre renvoyée aux états imparfaits. *Hom. in attende tibi ipsi. t. 1.*

Comment accorder ce sentiment avec ces preceptes dont les saints livres sont remplis: *Veillez sur vous, considerez vos voyes, que vos yeux precedent vos pas, prenez garde à vous*; c'est-à-dire, selon saint Basile, *observez le temps present, prévoyez l'avenir*, & cent autres de cette sorte: en verité je ne l'entens pas. Je n'accorde non plus ces discours avec ces sentences des Peres, où l'on nous montre que les precautions, les circonspections, les examens de la conscience, & les autres qu'on nous prescrit sont la seureté de la vie. On pourroit rapporter icy

toutes les regles des solitaires, tous les traitez ascetiques de saint Basile & des autres; & si l'on répond sans autorité & sans preuve que ces saintes institutions ne regardent que les commençans : je répondray au contraire que la reflexion est une force de l'ame, & que l'attribuer si universellement à foiblesse, c'est un manifeste paralogisme. J'avouë bien qu'en general la reflexion est une imperfection de la nature humaine; puisqu'on ne la trouve point, je ne diray pas dans la divinité, mais dans les plus sublimes operations de la nature angelique, ou des esprits bien-heureux. Mais en l'état où nous sommes, c'est une force de l'ame que l'Ecriture nous marque dans les plus parfaits pour trois raisons.

V. Trois raisons de cette verité : premiere raison où est démontrée la nature, la necessité & la force de la reflexion.

La premiere est, que la reflexion affermit nos actes, & cet affermissement nous est necessaire tant que nous sommes dans cette vie, où nous ne voyons *qu'en partie*, comme dit saint Paul; c'est-à-dire, imparfaitement. De la foiblesse de nos veuës vient celle de nos resolutions. En cet état Dieu a voulu mettre dans l'esprit humain la force, pour ainsi parler, de redoubler ses actes par la reflexion, pour donner de la fermeté à ses mouvemens directs; ainsi les actes directs ont quelque chose de plus simple, de plus naturel, de plus sincere peut-estre,

1. Cor. XIII. 9.

qui vient plus du fond si vous voulez ; mais les reflexions qui ont la force de les confirmer venant pardessus, elles font dire à David : *J'ay juré, & j'ay resolu de garder les loix de vostre justice.*

Ps. cxviii. 105.

C'est pourquoy la reflexion est appellée l'œil de l'ame, parce que l'acte direct n'étant pas le plus souvent assez apperceu, la reflexion en l'appercevant l'affermit avec connoissance, & comme par un jugement confirmatif. Elle a aussi ses profondeurs, lorsque nous faisons ces reflexions profondes, qui font entrer si avant nos resolutions dans nostre cœur. C'est une vaine pensée de s'imaginer qu'à force d'avoir reflechi on n'a plus besoin de le faire ; ce qui pourroit estre vray jusqu'à un certain degré, mais non jamais simplement & absolument. Tant que le jugement peut vaciller, & que la volonté est muable, la reflexion leur est necessaire. Saint Thomas n'a pas prétendu affoiblir les actes de la volonté lorsqu'il a dit *qu'elle estoit naturellement reflechissante sur elle-mesme, qu'on aimoit à aimer, qu'on vouloit vouloir,* & le reste. Tout cela grave, fortifie, imprime les actes dans le cœur, inspire des précautions ; & si l'on dit que les parfaits n'en ont pas besoin tant qu'ils sont en cette vie, on dément encore David, lorsqu'il dit : J'ay repassé mes années. Et encore:

2. 2. q. 26. 2.

Ibib. 59. 69. &c.

J'approfondiray vos commandemens. Et « encore : J'ay conſideré mes voyes, & j'ay « tourné mes pas du coſté de vos preceptes. « Et encore : Combien ay-je aimé voſtre loy ? « Et encore : Voſtre ſerviteur garde vos pre- « ceptes : on eſt bien récompenſé en les gar- « dant : & le reſte qu'on trouve à toutes les « pages.

VI. Seconde raiſon pour la reflexion, en ce qu'elle produit l'action de graces : reflexion d'un nouveau myſtique ſur celle de Job.

Le ſecond effet de la reflexion, c'eſt qu'elle produit l'action de graces tant commandée à tous les fideles par ſaint Paul : *Rendez graces à Dieu en toutes choſes ; que voſtre action de graces luy ſoit preſentée en tout état, en toute priere, en toute ſupplication*, & le reſte. Cette action appartient aux plus forts, & elle eſt de la parfaite juſtice, puiſqu'elle glorifie Dieu dans ſon ouvrage le plus excellent qui eſt la communication de ſes graces. Marie pleine de graces & de Jeſus-Chriſt qu'elle porte dans ſon ſein, chante les merveilles que le tout-puiſſant a fait en elle : elle s'en réjoüit & l'en glorifie. Aprés ſon exemple faudroit-il parler des autres ſaints ? ſouvenons-nous neanmoins du ſaint homme Job, qui diſoit : J'ay « eſté l'œil de l'aveugle & le pied du boi- « teux : j'ay eſté le pere des pauvres, la con- « ſolation & la défenſe du delaiſſé : j'ay fait « un pacte avec mes yeux pour ne point laiſ- « ſer aller un regard furtif, ni le moindre «

Phil. IV. 6.

Job. XXIX. 15. & ſeq.

Ibid. XXXI. 1.

„ desir vers une vierge: si j'ay mangé mon
„ pain seul, & que je ne l'aye point partagé
„ avec l'orphelin & l'étranger, & le reste, que tout le monde sçait par cœur: il n'y a qu'à dire que ce sont-là des discours d'un imparfait, & ne trouver la perfection que dans les Quietistes.

J'en connois un des principaux, dont j'ay lû un commentaire sur Job, où il ose dire que ce discours du saint homme Job que luy inspire la confiance d'une conscience innocente, est celuy que Dieu a repris dans le chapitre XXXVIII. & dans les suivans; pendant que Dieu declare luy-mesme que le sujet de ses invectives estoient les discours, non pas où Job racontoit les bienfaits de Dieu pour le glorifier, mais ceux où il sembloit vouloir disputer avec luy, & fulminer contre sa justice; ce que Dieu rabat en ces termes: *Aneantirez-vous mes jugemens, & me condamnerez-vous pour vous justifier?* & le reste qu'il est inutile de rapporter.

Ch. xl. 2. &c.

VII. Troisiéme raison pour la reflexion: elle produit la priere & la confiance.

Le troisiéme effet de la reflexion est celuy d'animer nostre confiance, & d'exciter nos prieres: Si nostre cœur nous re-
„ prend, Dieu est plus grand que nostre cœur,
„ & il connoist toutes choses: si nostre cœur
„ ne nous reprend pas, nous trouvons de la
„ confiance auprés de Dieu, & nous pouvons
„ tout obtenir par nos prieres. Voilà ce qui

1. Joan. III. 20.

Ibid. 19.

nous fait connoiſtre que nous ſommes en- «
fans de la verité, & nous fortifions noſtre «
cœur en ſa preſence. Si c'eſt-là encore un «
diſcours adreſſé aux imparfaits, c'eſt donc
auſſi imperfection de dire: J'ay achevé un « *2. Tim. iv. 7.*
bon combat; j'ay accompli ma courſe; j'ay «
gardé la foy, & au reſte la courônne de «
juſtice m'eſt reſervée, &c. «

Tels ſont les fruits de la reflexion dans les plus grands ſaints, & dans l'apoſtre ſaint Paul à la veille de ſon martyre & de la conſommation de ſon ſacrifice. Une ſainte indignation ſaiſit le lecteur, quand il voit éluder ces beaux ſentimens par de vaines ſubtilitez, qui n'ont pour tout fondement qu'une perfection imaginaire.

VIII. Paſſage d'Ezechiel qu'on oppoſe à la reflexion. *Ezech. I.*

Voicy pourtant un paſſage qu'on allegue, & c'eſt dans le chariot d'Ezechiel: *Cet eſprit de vie qui eſt dans les rouës, cette impetuoſité de l'eſprit qui les portoit, & portoit les animaux myſtiques chacun toûjours devant ſoy, ſans s'arreſter dans leur marche ni retourner ſur leurs pas;* par où l'on entend la ceſſation des reflexions: je le veux, & je conclus que cette ceſſation ſe trouve en effet dans l'inſpiration & impreſſion prophetique; mais non pour cela dans un certain état d'oraiſon d'une maniere fixe & perpetuelle. Dieu ſuſpend la reflexion quand il luy plaiſt: la queſtion eſt de ſçavoir s'il y a des états en cette vie

où il l'ôste tout-à-fait, & si l'on peut passer en regle qu'elle n'appartient qu'aux imparfaits, contre tant de témoignages exprés qu'on vient de voir du contraire dans l'Ecriture.

IX. Quels retours sur soy-mesme sont blasmez par les spirituels : sentence de S. François de Sales aprés saint Antoine, que l'oraison ne se connoist pas elle-mesme.

On prétend décrediter la reflexion en l'exprimant par ces odieuses paroles, *de retour sur soy-mesme*; mais c'est encore une illusion : il y a des reflexions & des retours sur soy-mesme d'un orgueil grossier, comme celuy du Pharisien pour vanter ses œuvres, sous pretexte d'action de graces. Mais saint François de Sales nous apprend des tours plus delicats de l'amour propre, lorsque

Am. de d. liv. 6, ch. 1.

» sans cesse & par des replis ou retours per-
» petuels sur nous-mesmes, nous voulons pen-
» ser quelles sont nos pensées, considerer nos
» considerations, voir nos veuës, discerner que
» nous discernons ; ce qui jette l'ame DANS
» UN LABYRINTE ET UN ENTORTIL-
» LEMENT, qui oste toute la droiture de nos
» actions, & toute la bonne seve de la pieté.

L'oraison de telles gens est *un trouble* perpetuel dans l'oraison mesme, dont ils quittent les doux mouvemens, *pour voir comment ils se comportent, s'ils sont bien contens, si leur tranquillité est bien tranquille, leur quietude assez quiete*; jamais occupez de Dieu, & toûjours attentifs à leurs sentimens.

Ibid. ch. 13.

C'est asseurément un des plus dangereux

amuſemens de ceux qui prient, parce qu'alors, dit ce grand maiſtre de la vie ſpirituelle, *ce n'eſt plus Dieu qu'on regarde*, mais ſoy-meſme : d'où il conclut, *que celuy qui priant s'apperçoit qu'il prie, n'eſt pas parfaitement attentif à prier, & divertit ſon attention pour penſer à la priere, par laquelle il prie ;* ce qu'au rapport de l'Abbé Iſaac chez Caſſien, ſaint Antoine exprimoit encore plus fortement, lorſqu'il diſoit que *l'oraiſon du ſolitaire n'eſt point veritable, lorſqu'il ſe connoiſt luy-meſme & ſa priere ;* qui eſt, diſoit Caſſien, *une ſentence celeſte, & plus divine qu'humaine.* *Ibid. liv. 9. ch. 10.* *Coll. 9. de orat. 31.*

De tels retours ſur ſoy-meſme ſont une paſture de l'amour propre, & un obſtacle à la priere : Si vous voulez regarder Dieu, « pourſuit ſaint François de Sales, regardez-« le donc ; ſi vous reflechiſſez & ſi vous re-« tournez vos yeux ſur vous-meſme pour voir « la contenance que vous tenez en le regar-« dant, ce n'eſt plus luy que vous regardez, « mais voſtre maintien. « *Ibid.*

L'on voit icy quel retour ſur ſoy-meſme ce grand directeur des ames a voulu combattre : c'eſt dans l'oraiſon un retour de l'amour propre ſur ſoy-meſme, pour s'appuyer ſur ſes actes comme ſiens ; car ſi on les regardoit comme eſtant de Dieu & allant à Dieu, comme ayant Dieu pour principe &

Dieu pour objet, on ne se retourneroit point sur eux pour s'y complaire, comme pour se mirer dedans & y regarder sa propre beauté; mais tout en mouvement vers Dieu, on ne feroit d'attention sur ses actes que pour en rendre à Dieu toute la gloire; ce qui est à la verité une sorte de reflexion, mais qui bien loin d'arrester l'homme en luy-mesme, se joint à l'impression de l'acte direct, & ne fait que le confirmer; en sorte que l'oraison avec ses reflexions & actions de graces, est un encens brûlé devant Dieu qui monte tout entier vers le ciel.

X. Difference des reflexions qu'inspire l'amour de Dieu d'avec celles qu'excite l'amour propre.

Remarquez donc cette difference des saintes reflexions qu'inspire l'amour de Dieu, & des retours sur soy-mesme qu'inspire l'amour propre. Dans les premiers l'ame uniquement possedée de Dieu, ne reflechit sur ses mouvemens que pour les luy rapporter: dans les autres elle se complaist en elle-mesme; elle veut se pouvoir dire à elle-même dans son cœur: je prie, je m'occupe de Dieu; pendant que sous ce pretexte au fond elle s'occupe d'elle-mesme, & qu'elle cherche à se glorifier de faire bien, ce qui est se remercier soy-mesme, & non pas Dieu.

XI. Preuve évidente par S. Paul. *Phil. III. 13. 14.*

Saint Paul explique cette impression de la veritable pieté par ces paroles: *Tout ce que je fais c'est qu'en oubliant ce qui est derriere moy, & m'avançant vers ce qui est devant,*

je cours inceſſamment vers le bout de la carriere, & à la récompenſe qui m'eſt deſtinée. Voilà un homme dans un mouvement bien direct, puiſqu'il ne regarde que le terme où il doit tendre, & qu'il oublie tout ce qu'il a fait: neanmoins aprés tout il ſe ſent aller, & il dit: *Je pourſuis ma courſe, je m'avance, je m'étends.* A Dieu ne plaiſe que nous penſions que ce ſoit là un mouvement de commençant, puiſqu'il ajoûte: *Ayons ce ſentiment tant que nous ſommes de parfaits.* Que ſi l'on dit que ſaint Paul ſe ſent aller par conſcience, comme on parle, de ſon ſentiment, plûtoſt que par reflexion; quoy qu'il en ſoit, il ſe ſent aller ſans aucun retour d'amour propre: & quand il en vient à la reflexion manifeſte, qui luy fait dire: *J'ay livré un bon combat, j'ay gardé la foy, j'ay achevé ma courſe, & la couronne de juſtice m'eſt reſervée,* l'amour propre ne le domine pas davantage, puiſque toutes ſes reflexions ne font que ſe joindre au mouvement droit qui le porte à Dieu & le fortifie, pour accomplir ce qu'il dit luy-meſme: *Nous avons receu un eſprit qui nous fait ſçavoir ce qui nous eſt donné de Dieu.*

Ibid.

Ibid.

2. Tim. IV. 7.

1. Cor. II. 12.

On voit donc icy un homme parfait, qui ſe ſent luy-meſme, qui reflechit ſur luy-meſme, mais uniquement pour glorifier Dieu davantage; & en paſſant ce parfait-là

se propose la récompense au bout de la carriere, où il refute deux erreurs des nouveaux mystiques : l'une que les parfaits ne reflechissent pas ; l'autre qu'ils ne songent point à la récompense, & que ce n'est point là un acte d'amour pur ; directement contre saint Paul, qui enseigne que c'est l'acte d'un homme parfait, par consequent un acte d'amour tres-pur, sans quoy il n'y a point de perfection.

XII. Explication de saint Antoine & des autres saints, qui disent que l'oraison ne se connoist pas elle-mesme, & en quel sens : priere d'Anne mere de Samuel.

On demande icy comment il faut prendre cette parole de saint Antoine, & aprés luy du saint Evesque de Geneve, que la vraye oraison ne se connoist pas elle-même ; à quoy je répons que si cela estoit vray universellement, sainte Terese par exemple n'auroit pas écrit avec tant de simplicité & d'humilité de si grandes choses sur son oraison. Saint François de Sales luy-mesme n'auroit pas dit avec la simplicité & la magnanimité qui ne se trouve que dans les grandes ames : *J'ay esté ce matin un peu en solitude, où j'ay fait un acte de resignation nompareille :* il prioit sans doute, & il prioit tres-parfaitement, puisqu'il produisoit une telle resignation ; mais en mesme-temps il entendoit sa resignation & sa priere, & dans cette veuë il s'écrie : *O que bienheureuses les ames qui vivent de la seule volonté de Dieu !* Dieu luy imprima dans le cœur qu'il s'estoit passé

Liv. 4. lett. 4.

en luy quelque choſe qui ſe reſſentoit de cet état. Cent traits ſemblables de ce ſaint auteur, & des autres ſaints, feront voir qu'on ne peut ſans abſurdité prononcer que tous ceux qui prient parfaitement n'entendent rien dans leur oraiſon ; & ſaint Antoine luy-meſme de qui eſt cette belle ſentence, lorſqu'il voyoit venir le ſoleil, & qu'il s'écrioit dans la ferveur de ſon eſprit: *O ſoleil pourquoy me troubles-tu ?* ſentoit bien qu'il avoit prié avec un doux recueillement pendant toute la nuit, ce qui n'eſt pas ignorer abſolument ſa priere. Il veut donc dire que *ſouvent, frequenter*, dans l'oraiſon de tranſport, que Caſſien qui nous a conſervé cette parole de ſaint Antoine, appelle pour cette raiſon l'oraiſon de feu, dans *le raviſſement, dans le tranſport, in exceſſu mentis*; il ſe paſſe bien des choſes dans le cœur que des amans tranſportez diſent en ſecret au bien-aimé qui voit tout, plûtoſt qu'ils ne les reſſentent ou n'y reflechiſſent ; car tout n'eſt pas reflexion, & parmy les reflexions il y en a de ſi delicates, qu'elles échapent à l'eſprit. On voit auſſi par toute la ſuite, que la ſentence de ſaint Antoine regardoit un genre d'oraiſon *extatique*, & non pas en general toute oraiſon, meſme parfaite. Quand Anne mere de Samuel fit juger au ſaint homme Heli par le

Coll. 9. de orat. 31.

Ibid.

Caſſ. ibid.

mouvement irregulier de ses levres, qu'elle estoit yvre, elle sceut bien luy répondre
1. Reg. 1. 12. & seq. *qu'elle ne l'estoit pas, mais seulement qu'elle avoit parlé dans l'excés de sa douleur:* il est dit expressément qu'elle ne parloit que dans le cœur; ses levres alloient sans proferer aucun mot. Ce mouvement marquoit le saint transport de son ame, & pouvoit l'empescher
Ibid. 10. d'entendre distinctement ce qu'elle disoit à Dieu, dans *l'amertume de son cœur, & avec tant de larmes.* Elle sçavoit bien neanmoins ce qu'elle avoit voulu demander à Dieu, *&*
Ibid. *le vœu* qu'elle luy avoit fait pour obtenir *un fils.* Ce sont de ces oraisons de transport où la reflexion a peu de part, & peut-estre point. Tout se passe entre Dieu & l'ame avec tant de rapidité, & neanmoins (quand il plaist à Dieu) avec tant de tranquillité & de paix, que l'ame étonnée de se sentir meuë par un esprit si puissant & si doux à la fois, ne se connoist plus elle-mesme.

XIII. Du transport de S. Pierre & de celuy de S. Paul. Act. XII.

On peut attribuer à un semblable transport & à une espece d'extase, ce qui arriva à saint Pierre, lorsqu'il fut délivré de la prison d'Herode. Il s'éveille frappé par l'Ange, il se leve, & il voit tomber toutes les chaînes de ses mains; il prend ses habillemens l'un aprés l'autre au commandement de l'Ange, sans s'appercevoir de ce qu'il fait; enfin

fin aprés avoir paſſé tout hors de luy-meſme deux corps-de-gardes, & une porte de fer qui s'ouvrit devant luy, marchant le long d'une ruë, il commence à revenir à ſoy, & tout ce qui s'eſtoit paſſé auparavant luy avoit paru comme un ſonge: tant il ſe ſentoit peu luy-meſme dans cette eſpece d'extaſe, & tant l'étonnement d'un prodige ſi ineſperé déroboit tout ce qu'il faiſoit à ſa connoiſſance. C'eſt encore dans un tranſport & dans le raviſſement de ſon eſprit que ſaint Paul enlevé au troiſiéme ciel, & étonné des paroles qu'il y entend, ne ſe connoiſt plus luy-meſme, & ne ſçait s'il eſt dans ſon corps, où s'il en eſt ſeparé. Voilà ce qu'opere le tranſport, & il ne faut pas douter que dans de telles ou de ſemblables operations de l'eſprit de Dieu, il ne ſe paſſe beaucoup de choſes que les ames font ou ſouffrent ſans le ſentir diſtinctement. *2. Cor. XII. 3.*

XIV. Souvent l'ame s'apperçoit de ſes ſentimens, & ſouvent elle ne s'en apperçoit pas: on ne ſçait lequel des deux eſt le plus parfait.

S'il faut encore aller plus avant, je diray que quelquefois l'ame s'apperçoit de ſes ſentimens, & quelquefois elle ne s'en apperçoit pas, ou ne s'en apperçoit que confuſément.

Qu'on s'apperçoive ſouvent de ſes ſentimens, ſaint Paul l'a declaré expreſſément par ces paroles: *Qui ſçait ce qui eſt en l'homme, ſi ce n'eſt l'eſprit de l'homme qui eſt en luy?* *1. Cor. II. 11.*

Qu'il y ait auſſi dans l'homme des ſentimens qu'il n'apperçoit pas, David le décide en s'écriant : *Qui connoiſt ſes pechez? Purifiez moy de mes fautes cachées :* cela arrive dans les bonnes choſes comme dans les mauvaiſes, puiſque *nul ne ſçait s'il eſt digne d'amour ou de haine ;* l'on ne ſçait donc auſſi ſi ſoy-meſme l'on aime Dieu, ou ſi l'on ne l'aime pas; puiſque ſi on ſçavoit aſſeurément qu'on l'aimaſt, on ſçauroit auſſi qu'on ne l'aime pas ſans en eſtre aimé, & on verroit l'amour que Dieu a pour nous dans celuy qu'on auroit pour luy. Mais encore un coup, lequel des deux eſt le plus parfait, ou de connoiſtre ſes actes pour en rapporter la gloire à Dieu, ſelon ce que dit ſaint Paul : *Qui ſçait ce qui eſt en l'homme, ſinon l'eſprit de l'homme qui eſt en luy?* & aprés : *Nous avons receu de Dieu un eſprit pour connoiſtre ce qui nous eſt donné de Dieu ;* ou de ne le pas connoiſtre, & d'aimer Dieu ſans ſonger qu'on l'aime, & ſans meſme ſçavoir ou ſonger ce que c'eſt qu'aimer : qui entreprendra de le decider, ſi ce n'eſt celuy qui veut ſçavoir ce que Dieu a reſervé à ſa connoiſſance?

Pſ. XVIII. *Eccl. IX. I.* *I. Cor. II. II. 12.*

XV. Si & comment l'ame qui aime, connoiſt ſon amour.

Tout ce que je ſçay, c'eſt que Dieu veut quelquefois rendre une ame attentive à l'amour qu'elle a pour luy, à peu prés de la meſme ſorte que lorſqu'il dit à ſaint Pierre

juſqu'à trois fois : *Pierre m'aimez-vous ?* Combien de ſemblables interrogations ſe font ſouvent dans ces ſecrets colloques des ames avec Dieu, où il ſemble leur demander en les examinant : *M'aimez-vous ?* & l'ame ne peut répondre autre choſe, ſinon, ſans heſiter, qu'elle l'aime. Mais par un myſtere merveilleux, en reconnoiſſant avec un aveu ſincere qu'elle l'aime, ſouvent dans un autre ſens, ſi elle s'approfondiſſoit elle-même, à moins d'une revelation particuliere, elle n'oſeroit s'aſſeurer qu'elle aime comme il faut, & contrainte d'appeller un meilleur témoin d'elle-meſme qu'elle-meſme, elle diroit enfin comme ſaint Pierre : *Seigneur vous ſçavez tout, & vous ſçavez que je vous aime*, & ſi je ne vous aime pas encore comme vous voulez, vous ſçavez m'inſpirer un vray amour.

Jo. xxi. 15.

Ibid.

XVI.
Qu'il ne faut pas aiſément juger quels actes ſont les plus parfaits, les apperceus ou les non apperceus.

Par-là ſe découvre manifeſtement l'erreur des nouveaux myſtiques, lorſqu'ils décident hardiment que les actes non apperceus ou apperceus confuſément ſont les plus parfaits, & des ames les plus parfaites. Au contraire regulierement parlant, comme un peché commis avec reflexion a plus de malice, il ſemble auſſi qu'un acte vertueux produit avec reflexion, & avec une connoiſſance plus expreſſe, ait plus de bonté. D'autres raiſons peuvent temperer celle-là, &

c'eſt par les circonſtances & par les effets qu'il faut juger du merite de ces actes. Le mieux eſt le plus ſouvent de n'en juger point; il faut laiſſer voir le merite à Dieu ſans le voir ſoy-meſme; & la ſeule regle certaine eſt de rendre à Dieu tout le bien que nous appercevons en nous.

XVII. Diverſes cauſes par où il arrive qu'on ne connoiſt point les actes.

Si l'on recherche comment & pour quelles cauſes nos actes interieurs bons & mauvais échapent à noſtre propre connoiſſance, on en trouvera d'infinies, qui toutes ont lieu dans l'oraiſon. Un acte nous peut échaper quand il eſt ſi delicat qu'il ne fait point d'impreſſion, ou en fait ſi peu qu'on l'oublie; car il eſt alors comme ſi on ne l'avoit jamais produit. Il peut y avoir des actes ſi ſpirituels & intellectuels, ou en tout cas ſi rapides, qu'ils ne laiſſent aucune trace dans le cerveau, ou n'y en laiſſent que de fort legeres, qui s'effacent comme d'elles-meſmes, ainſi qu'un flot qui ſe diſſout au milieu de l'eau. Une grande diſſipation & divagation de l'eſprit apporte mille penſées qui ſe dérobent à nous en meſme temps qu'elles naiſſent. La diſpoſition oppoſée, je veux dire, une vehemente occupation de l'eſprit d'un coſté, fait échaper ce qui s'inſinuë par l'autre. La même choſe nous arrive, comme on vient de voir, par le tranſport, lorſque l'ame dans une eſpece d'extaſe, ou ſaintement empor-

tée de ſes deſirs ne ſe poſſede plus. De même lorſqu'il s'éleve dans l'interieur un violent combat de nos penſées, elles partagent tellement noſtre cœur qu'on ne ſçait à laquelle on a cedé; ce qui arrive principalement dans les épreuves dont nous parlerons en leur lieu. Enfin ce qu'il y a icy de plus important, nos actes nous échapent par leur propre ſimplicité, ce qu'il faut tâcher maintenant d'entendre.

XVIII. Comment l'ame en vient à ne ſe plus connoiſtre elle-meſme: & ſes actes intellectuels ou ſpirituels.

Souvenons-nous donc que l'ame décheuë de la juſtice originelle, & entierement livrée aux ſens, ne ſe connoiſt plus elle-même qu'avec une peine extréme; & comme dit ſaint Auguſtin, s'enveloppant avec les images ſenſibles dont elle eſt toute remplie & toute offuſquée, elle ſe fait par ce moyen toute corporelle, & ne ſe diſtingue point elle-meſme d'avec ſon corps; ce qui eſt dans le fond ne ſe pas connoître, & nier en quelque façon ſa propre exiſtence. Neanmoins par un ſecret ſentiment, ou comme on parle, par une certaine conſcience de ſa ſpiritualité, dans la connoiſſance qu'elle tâche d'avoir d'elle-meſme, elle ſe décharge le plus qu'elle peut de la matiere, & s'imagine qu'elle eſt un air délié, ou une flâme ſubtile, ou une vapeur du ſang, & un mouvement des eſprits, ou quelque autre choſe de ſemblable, le plus mince & le plus me-

10. de Trin.

nu qu'elle puiſſe imaginer. Par une ſuite de cet état, ce qu'elle ignore le plus, ce ſont ſes actes & ſes mouvemens intellectuels: les ſens occupent tout, & on ſe remplit tellement des objets corporels qu'ils nous apportent, que ne voyant rien qu'à travers ce nuage épais, on croit en quelque façon que tout eſt corps, & que ce qui n'eſt pas corps ou corporel n'eſt rien. D'où vient auſſi que l'ame eſt ſi peu touchée des biens purement intellectuels, & que toute ſa pente eſt vers les ſens & les objets ſenſibles.

XIX. Comment l'ame commence à ſortir de cette ignorance dans la contemplation, & ce qui luy arrive alors.

On ne ſort de ce triſte état que peu à peu, & avec d'extrémes efforts. J'avouë bien que l'ame peut ſe redreſſer par ſon raiſonnement, comme ont fait quelques philoſophes. La foy la redreſſe auſſi d'une maniere plus prompte & plus efficace; mais c'eſt proprement dans la contemplation que recueillie en elle-meſme elle commence à ſe demeſler comme experimentalement d'avec le corps, dont elle ſe ſent appeſantie, & à ſeparer ſes occupations intellectuelles, qui ſont ſes veritables actions d'avec celles des ſens & de la partie imaginative, qui n'eſt autre choſe qu'un ſens un peu plus interieur que les autres; mais dans le fond auſſi groſſier, puiſqu'aprés tout ce qui y entre n'eſt toûjours que corps.

L'ame donc dans cette ignorance, naturellement dominée par l'habitude de sentir & de croire en quelque façon que rien n'est réel que ce qui se sent, ce qui se touche, ce qui se manie, en se réduisant peu à peu à la pure intellection, s'échape à elle-mesme, & ne croit plus operer pendant qu'elle commence à exercer ses plus veritables & plus naturelles operations. Les actes de la volonté sont encore plus imperceptibles que ceux de l'intelligence; car encore que toute pensée soit prompte & rapide de sa nature, ce qui fait dire à ce sublime Poëte, pour exprimer la celerité d'un mouvement, *qu'il est viste comme la pensée:* neanmoins l'acte de la volonté si on le veut ranger parmy les pensées, se trouvera le plus viste de tous les actes humains, puisqu'il l'est tellement qu'à peine a-t-on le loisir de le sentir. L'entendement se promene sur diverses propositions pour former un raisonnement & tirer une consequence; mais le coup du consentement, pour ainsi parler, se donne en un instant, & ne se connoist que par ses effets.

XX. Epurement des actes de l'ame, & cessation du langage. Coll. 10. c. 7. 9. Coll. 1. c. 17.

L'ame donc dans l'état contemplatif, se trouve si épurée, ou comme parlent les spirituels aprés Cassien, *si mince & si déliée: extenuata mens*, & ses pensées si subtiles & si delicates, que les sens n'y ont point de

prise. Mais toutes ces expressions quelque effort que nous ayons fait pour les épurer sont grossieres, puisque le menu, le mince, le delié ne tombe aprés tout que sur des corps. Le mesme Cassien a trouvé une au-
Ibid. 11. tre expression d'autant meilleure qu'elle est evangelique. Il dit donc que dans cet état de pure contemplation, *l'ame s'appauvrit, qu'elle perd les riches substances de toutes les belles conceptions, de toutes les belles images, de toutes les belles paroles* dont elle accompagnoit ses actes interieurs. On en vient donc jusqu'à parler le pur langage du cœur. Jusqu'à ce qu'on en soit venu à ce point, on parle toûjours en soy-mesme un langage humain, & on revestit ses pensées des paroles dont on se serviroit pour les exprimer à un autre. Mais dans la pure contemplation on en vient tellement à parler à Dieu, qu'on n'a plus un autre langage que celuy que luy seul entend, qui est celuy que nous avons appellé le langage du cœur, sur tout dans l'acte d'amour, qui ne se peut ni ne se veut expliquer à Dieu que par luy-même. On ne luy dit qu'on l'aime qu'en aimant, & le cœur alors parle à Dieu seul. Si l'on vient & jusqu'où l'on vient à la perfection d'un tel acte pendant cette vie, & si l'on en peut venir jusqu'au point de faire entierement cesser au-dedans de soy tout

image & toute parole, je le laisse à décider aux parfaits spirituels: icy où j'ay dessein d'éviter toute question, je me contente de dire que cet épurement s'avance si fort dans la sublime contemplation, qu'on entrevoit du moins la parfaite pureté, & que si l'on n'y parvient pas entierement, on a quelque chose qui s'en ressent beaucoup. La pensée donc ainsi épurée autant qu'il se peut de tout ce qui la grossit, des images, des expressions, du langage humain, de tous les retours que l'amour propre nous inspire sur nous-mesmes; sans raisonnement, sans discours, puisqu'il s'agit seulement de recueillir le fruit & la consequence de tous les discours precedens, gouste le plus pur de tous les estres, qui est Dieu, non-seulement par la plus pure de toutes les facultez interieures, mais encore par le plus pur de tous ses actes, & s'unit intimement à la verité, plus encore par la volonté que par l'intelligence.

Et pour ouvrir encore à l'esprit une voye plus excellente, je suppose l'ame entierement captivée & subjugée par la foy, qui sans besoin de raisonnement, ni de lumiere, ni de clarté ou d'évidence, en croit Dieu, parce que c'est Dieu, & pour adherer à la verité n'a besoin que de se soumettre à l'autorité de la verité mesme. Une telle ame se réduisant à la seule foy, en vient XXI. Grand épurement par la foy.

enfin, dit Cassien, à cette *parfaite pauvreté d'esprit*, qui a fait dire à David: *Le pauvre & l'indigent vous donneront des loüanges ;* parce qu'en effet dépoüillée de tout ce qu'elle peut avoir par elle-mesme, elle se met en état par la pureté où Dieu seul l'a élevée, de ne plus rien approuver que ce qu'il enseigne.

XXII. Le recueillement de l'ame dans l'interieur le plus profond.

De præd. ss. c. 8. n. 13.

Elle entre alors veritablement dans l'école du saint Esprit, dans cette école interieure où l'ame est excellemment enseignée de Dieu. *Qu'elle est éloignée*, dit saint Augustin *des sens de la chair*, cette école où regne la paix & le silence; cette école *où Dieu se fait entendre*, où se tient le conseil du cœur, & où se prennent les resolutions: *encore un coup*, dit le mesme saint, *qu'elle est éloignée du sens de la chair!* Le sens étonné n'y voit rien, & l'ame qui luy échape luy paroist comme reduite à rien. *Ad nihilum redactus sum & nescivi : J'en suis reduit au neant*, disoit David ; & ce neant mesme que je trouve en moy dans un fond où Dieu me ramene, m'est impenetrable, *& nescivi;* ce qui luy fait ajoûter: *Je suis devenu devant vous comme une beste : Ut jumentum:* sans raisonnement, sans discours; & tout ce que je puis dire en cet état, *c'est que je suis toûjours avec vous*, & que je ne trouve que vous dans l'obscurité de la foy où

Ps. lxxii. 21.

vous m'avez enfoncé : *Et ego ſemper tecum :* voilà ce que je puis dire en begayant de l'exercice parfait, & de l'imperceptible verité des actes intellectuels dans la ſublime contemplation.

Il eſt maintenant aiſé d'expliquer les actes qui ſont commandez au chreſtien, & la maniere la plus excellente de les pratiquer. De tous ces actes les plus impurs & les plus groſſiers ſont ceux qu'on réduit en formule, & qu'on fait comme on les trouve dans les livres ſous ce titre : acte de contrition, acte d'offrande, & ainſi des autres ; ces actes ſont tres-imparfaits, & meſme ne ſont ſouvent qu'un amuſement de noſtre imagination, ſans qu'il en entre rien dans le cœur. Ils ont cependant leur utilité dans ceux qui commencent à gouſter Dieu : c'eſt une écorce, il eſt vray ; mais à travers cette écorce la bonne ſeve ſe coule : c'eſt la neige ſur le bled, qui en le couvrant engraiſſe la terre, & fournit au grain de la nourriture : on en vient peu à peu aux actes du cœur que nous avons expliquez autant que Dieu l'a permis à noſtre foibleſſe. XXIII. Quels ſont les actes du cœur.

Le Pſalmiſte a pouſſé cette explication à la plus grande ſimplicité par ce verſet : *Le Seigneur a exaucé le deſir des pauvres ; voſtre oreille a écouté la preparation de leur cœur.* Dés qu'il commence à s'ébranler & à s'é- XXIV. Comment David les explique. *Pſ. ix. x. ſec. Heb. v. 17.*

mouvoir pour vouloir, avant qu'il ait eu le temps de s'expliquer son acte à luy-mesme, Dieu le voit dans le fond le plus intime du cœur, & dés-là il l'écoute. Pour s'expliquer davantage, le mesme Psalmiste dit ailleurs:
Ps. xxxi. 12. *J'ay dit, je confesseray contre moy-mesme mon injustice au Seigneur, & vous avez déja remis l'iniquité de mon peché.* Quelle admirable précision: *J'ay dit, je confesseray;* je n'ay pas encore confessé, j'ay resolu de le faire, & j'y ay preparé mon cœur; & il ne dit pas: *Vous remettrez;* comme si Dieu devoit attendre ma confession pour me remettre ma faute; mais il dit: *Vous avez remis;* de nostre costé c'est le futur; *Je confesseray:* du costé de Dieu c'est le passé; *Vous avez remis:* Dieu a plûtost remis que nous n'avons achevé la confession de nostre faute. Je croy pour moy qu'il faut pousser ce sentiment de David, jusqu'à dire qu'avant que l'esprit ait formé aucunes paroles en luy-mesme, Dieu a déja écouté la profonde resolution d'un cœur qui se détermine avant toute expression à reconnoistre sa faute & à la corriger. Combien de fois dit-on en soy-même, je m'en vais prier? & dés-là souvent la priere est déja faite. On sera souvent devant Dieu comme un mandiant sans oser luy rien demander, tant on s'en repute indigne; mais on a déja demandé par la secrete

intention du cœur ce qu'on n'osoit demander d'une maniere plus expresse: Dieu voit le fruit commencé dans le nœud, & la priere dans l'intention de prier. *Il fera la volonté de ceux qui le craignent, & il exaucera leurs prieres, & il les sauvera.* Tels sont les actes du cœur, plus on les exerce, plus l'ame s'épure & se simplifie; ils se concentrent dans la charité, qui croit tout, qui espere tout, qui souffre tout, qui demande tout, & qui dans les temps convenables développe, comme on a veu, tous les actes qu'elle contient en vertu. *Ps. cxliv. 19.*

XXV. Que cet état est celuy où les demandes, les actions de graces, & tous les actes de pieté abondent le plus. *Cass. ibid.*

C'est en cet état que les faux mystiques voudroient faire accroire à l'ame qu'elle n'a rien à demander. Mais c'est alors au contraire que ses demandes sont les plus vives comme les plus pures. Cassien qui nous represente si à fond une ame reduite à cette bienheureuse pauvreté & simplicité d'esprit, y reconnoist la source des demandes, & reconnoist que l'ame ainsi appauvrie, *qui ne sent dans l'indigence où elle est réduite aucune sorte de secours* qui luy vienne de son fond, entend mieux que jamais qu'elle *n'a de force qu'en Dieu, & luy crie à chaque moment dans un esprit de supplication: Je suis un pauvre & un mendiant, ô Dieu aidez-moy;* c'est ce qu'il repete souvent, & jamais l'ame selon luy, n'est plus demandante que lorsqu'elle est.

devenuë plus simple. Ses reflexions sont aussi épurées que ses mouvemens directs ; elles s'y joignent comme on a veu non pour repaistre nostre amour propre, mais pour aider & accelerer tous les mouvemens vers Dieu en reconnoissant qu'ils viennent de luy. Ainsi tout se tourne enfin en humbles actions de graces, qui sont le pur fruit d'un amour reconnoissant ; ainsi naissent tous les autres actes, & l'ame est tenuë par leur exercice en tendance continuelle vers Dieu, autant que le peut souffrir l'état malheureux de cette vie.

XXVI. Dieu donne aux ames des instincts cachez & des instincts plus découverts.

Il ne faut donc point dans l'oraison ni dans l'exercice de la pieté imaginer un seul acte, qui comprenant tous les autres en autorise la suppression : la foy, l'esperance & la charité sont & seront toûjours trois choses, & leurs actes sont tres-distincts, quoy qu'ils ne soient pas toûjours distinctement apperceus. Le saint Esprit excite souvent dans les cœurs des desirs qu'il n'explique pas : l'ame sent à de certaines instigations confuses qu'il veut d'elle quelque chose qu'elle ne peut comprendre. C'est ce que saint Paul semble avoir voulu exprimer dans ce passage tant de fois cité ; mais qu'il faut repeter encore : *L'esprit nous aide dans nostre foiblesse ; car nous ne sçavons pas ce que nous avons à demander dans la priere pour prier*

Rom. VIII. 26.

comme il faut; mais l'esprit demande en nous avec des gemissemens inexplicables. Voilà déja quelque chose d'incomprehensible dans la priere; mais ce qui est encore plus remarquable, c'est que comme ajoûte l'Apostre: *Celuy qui sonde les cœurs, sçait le desir*, la pensée, l'intention *de l'esprit*, φρόνημα, *& sçait qu'il demande pour les saints ce qui est conforme* (à la volonté) *de Dieu.* Toutes ces paroles insinuent quelque instigation qui ne se découvre pas d'abord; car ce que dit le mesme saint Paul, *que Dieu sçait l'intention de l'esprit*, semble indiquer que celuy en qui il agit ne le sçait pas bien; par où cet Apostre paroist vouloir expliquer ce qu'a dit le Sauveur luy-mesme: *L'esprit souffle* *Jo. III. 8.* *où il veut, & on entend sa voix; mais on ne sçait d'où il vient ni où il va.* On sent qu'il veut quelque chose sans démesler ce que c'est: tout ce qu'on sçait en attendant c'est que ce qu'il inspire est *pour les saints; &* en *Rom. VIII. 27.* general *conforme à Dieu*, sans sçavoir comment. Quand le mesme saint Paul disoit à Jesus-Christ, *que voulez-vous que je fasse,* *Act. IX. 6.* Dieu luy mettoit dans le cœur je ne sçay quoy de confus à quoy il falloit satisfaire; mais qui ne devoit se développer que dans la suite. Tout n'est pas confus de cette sorte dans les mouvemens du S.Esprit. Au mesme endroit de saint Paul, & trois versets aupa-

Rom. VIII. 23. ravant, le mesme esprit de priere dont nous *avons les prémices, nous fait attendre* (distinctement) *l'adoption des enfans & la redemption de nos corps.* Chacun de ces instincts du saint Esprit, & celuy qui est plus confus, & celuy qui est plus marqué demande sa cooperation particuliere; & c'est comme on a veu par les circonstances qu'il faut decider, lequel est le plus parfait.

XXVII. Erreur des nouveaux mystiques d'attribuer generalement à imperfection la perception de ses actes.

J'oseray pourtant prononcer, & on avouëra que ce n'est point temerairement que les actes distinctement apperceus sont les plus parfaits en eux-mesmes; & d'abord pour commencer si l'on osoit par Jesus-Christ, qui dira qu'il n'a pas apperceu ses actes, ou que pour cela ils ayent esté moins parfaits & moins meritoires? La joye où les ames saintes sont abismées dans le ciel, ne rend que plus nette la connoissance qu'elles ont d'elles-mêmes, & des actes par lesquels elles sont heureuses. Ces ames choisies à qui on croit que Dieu par une bonté aussi rare qu'elle est admirable a revelé leur predestination, ressentent distinctement les actes qui les font saintes & perseverantes. Sans parler des graces extraordinaires, combien d'ames d'une sainteté éminente ont connu distinctement en elles les operations du saint Esprit & les leurs? L'ignorance de nous-mesmes & de nos actes où nous sommes tombez, est une playe du

du peché originel, & souvent mesme un effet ou un reste de la concupiscence & de l'empire des sens, dont Dieu dégage les ames jusques au point qu'il sçait. C'est ce qui fait dans les saints tant de grands actes qui leur sont connus, comme on l'a veu par tant d'exemples des Prophetes & des Apôtres; de sorte que c'est une erreur visible & intolerable de mettre avec les nouveaux mystiques la perfection de l'oraison à exterminer les actes dés qu'on en voit paroistre la moindre lueur.

XXVIII. Comparaison captieuse entre les actes de l'amour propre, & les actes de l'amour divin.

Avant que de passer outre, il faut encore proposer le raisonnement le plus captieux des nouveaux mystiques; ils le tirent de l'amour propre. Quand on en est possedé, & tous les hommes le sont par leur corruption naturelle, on ne se dit pas à tout coup, je m'aime moy-mesme; on s'aime sans s'y exciter, sans y songer mesme, & la pente est si naturelle qu'on ne s'en apperçoit pas. Sur ce fondement on raisonne ainsi: Rien n'est impossible à Dieu, & il ne peut pas moins par sa grace que la nature par sa corruption; ainsi quand l'amour divin dominera dans un cœur, & quand il se sera tourné en habitude formée, les actes couleront de source sans aucun besoin de les exciter, & sans mesme qu'on s'apperçoive d'un sentiment qui nous aura passé en nature.

XXIX. Doctrine importante sur le combat perpetuel de la convoitise, & difference notable entre la maniere d'agir de l'amour propre & de l'amour de Dieu.

Il est aisé de répondre en supposant un principe de la foy; c'est que l'amour propre parvient à l'entiere extinction de l'amour de Dieu; mais que par la constitution de la justice de cette vie l'amour de Dieu ne parvient jamais à l'entiere extinction de l'amour propre; ainsi la concupiscence qui est l'amour propre, peut estre vaincuë, mais non pas éteinte ni entierement desarmée; puisque le combat subsiste toûjours, & que les plus justes n'en sortent pas sans quelques blessures, qui leur font pleurer & confesser leurs pechez comme autant d'effets de leur amour propre, tant que dure cette vie mortelle. Cela posé, il est faux qu'on puisse estre aussi parfait dans cette vie qu'on y peut estre corrompu, ni qu'un juste puisse venir à un état où il ne fasse non plus de faute contre sa fin qui est Dieu, que l'homme livré à luy-mesme & à son amour propre, en fait, pour ainsi parler, contre la sienne qui est de se satisfaire. Ainsi l'homme abandonné à sa convoitise ne fait point de faute contre elle, dont il ait besoin de se relever par ses reflexions; mais l'homme bien que soumis à la charité, qui sçait qu'il peche si souvent contre ses loix, doit estre attentif à ses pechez, afin de s'en humilier & de s'en corriger.

XXX. Autres diffe-

Pour continuer la difference, on n'a pas

beſoin de ſecours pour vouloir ſe ſatisfaire ſoy-meſme; mais on a beſoin d'un grand & continuel ſecours pour vouloir contenter Dieu. Ce ſeroit donc une erreur extréme de ne point penſer à ce ſecours, ou de croire qu'en ayant beſoin on ne doive pas le demander ni meſme s'appercevoir de ſon indigence.

rences auſſi importantes.

L'homme auſſi n'a pas beſoin d'exciter ſa diligence à ſe contenter ſoy-meſme, puiſque par ſa pente naturelle il ne neglige rien pour cela, ou s'il neglige quelque choſe ſa pareſſe ſera encore un effet de ſon amour propre. Mais comme il ſçait qu'il a dans ſon fond une extréme negligence pour contenter Dieu, il doit deteſter la doctrine qui l'empeſche de s'animer quand il languit, ou de ſe relever quand il tombe. Ainſi la comparaiſon de l'amour de Dieu avec l'amour propre qui paroiſſoit ſi ſpecieuſe, eſt abſurde & pitoyable. Dieu peut tout, & il eſt certain qu'il pourroit faire dés cette vie que l'homme fuſt auſſi attaché à luy, qu'il l'eſt à ſoy-meſme naturellement & par ſon fond corrompu. L'importance eſt de bien connoiſtre l'ordre & les temps de ſa grace; ce qu'il veut donner dans cette vie, & ce qu'il veut reſerver au ſiecle futur. Il ne s'agit pas de former en ſon eſprit de belles idées, à la maniere des nouveaux myſtiques; mais

de fonder celle de la perfection du chrestien sur cette verité revelée, que jusqu'à la fin de sa vie ses humbles precautions font sa seureté, & que ses foiblesses en l'humiliant sont une partie de son remede. C'est de quoy il n'est pas permis de douter aprés ce que saint Paul a dit de luy-mesme : *L'ange de Satan m'a esté envoyé, de peur que la grandeur des revelations ne m'élevast.* Le contraire change la nature de la grace chrestienne, & c'est cette fausse idée de perfection qui a fait Pelage, Jovinien, les Beguards, & aujourd'huy les nouveaux mystiques.

2. Cor. XII. 7.

XXXI. Autre objection tirée de la nature de l'habitude : deux démonstrations pour montrer que celle de la pieté n'éteint pas la reflexion.

Quant à l'habitude & à ses actes qui coulent de source sans qu'on ait besoin de les exciter non plus que de les appercevoir; nos mystiques en les objectant tombent dans leur defaut ordinaire, qui est de rendre general ce qui n'est vray qu'avec restriction, & jusqu'à un certain point. Il est donc vray que l'habitude tournée en nature oste en partie les reflexions; mais non pas toutes ni toûjours. Les reflexions que les habitudes éteignent ou diminuent sont principalement celles qui nous font paroistre nouveau ou surprenant, ou admirable & trop remarquable ce que nous faisons; mais de conclure de là que le chrestien élevé à la perfection de la vertu formée en habitude

ne reflechiſſe point du tout ſur ſes actes: deux raiſons l'empeſchent; l'une qu'il faudroit ſuppoſer que ce parfait chreſtien ne peut rendre graces à Dieu de tout le bien qu'il fait en luy ni le reconnoiſtre, ce qui ſeroit démentir les écritures où ces actes ſe trouvent à toutes les pages; démentir en meſme-temps tous les exemples des ſaints, & finalement ſe démentir ſoy-meſme, puiſqu'il n'y a point de gens qui diſcourent davantage de tous leurs états & de tous les degrez de leur oraiſon que nos prétendus myſtiques.

L'autre raiſon n'eſt pas moins claire; c'eſt que pour éteindre toutes reflexions ſur leurs propres actes dans l'habitude parfaite de la vertu, il faudroit encore ſuppoſer que l'habitude eſt montée ſi haut & tellement affermie qu'elle n'a plus aucun beſoin de ſe redreſſer; ce qui eſt contraire à tout l'état de cette vie, ainſi qu'il eſt démontré par la doctrine precedente.

XXXII. Autre objection tirée de la nature de l'amour, & reſolution importante.

C'eſt une ſemblable idée de perfection qu'on ſe forme dans ſon eſprit ſans aucune autorité de la parole de Dieu, qui fait dire qu'une ame qui aime parfaitement, non-ſeulement aime ſans ſonger ſi elle aimera toûjours, mais aime meſme ſans ſonger ſi elle aime. Car c'eſt, dit-on, un obſtacle à la perfection de l'amour & une interruption

de son exercice, que de reflechir sur l'amour & sur sa durée, ou sur son accroissement & sa diminution. Voilà un piege subtil pour introduire une grande erreur: car on ne pretend rien moins que d'oster par-là aux parfaits le desir d'aimer davantage ou d'aimer toûjours, & les demandes qu'on fait pour en obtenir la grace; ainsi quand David dit: *Je vous aimeray*; quand saint Paul se sent pressé *de ces deux desirs*, dont l'un est de voir Jesus-Christ; quand les saints ont dit tant de fois aprés les apostres: *Seigneur augmentez nostre foy*, ils interrompoient leur amour. On l'interrompt quand on dit: *Delivrez-nous du mal*, puisque le mal dont on desire d'estre delivré par cette priere, est le mal de n'aimer pas, & le bien qu'on y demande est d'aimer toûjours; ce qui est en d'autres paroles demander de ne pecher plus. Ainsi cette divine demande sera une interruption de l'amour parfait, ou bien il la faudra tordre pour luy donner un autre sens que le naturel.

Ps. XVII. Phil. I. 23. Luc. XVII. 5.

XXXIII. Autre objection tirée de la comparaison de l'amour vulgaire, & réponse par la doctrine precedente.

Mais voyons encore sur quoy l'on se fonde: on apporte l'exemple de l'amour profane. Nous n'examinons point, dit-on, si nous aimons une personne pour qui nous avons la plus tendre & la plus forte amitié: tout de mesme l'ame parfaite en aimant ne songe qu'à aimer, ou plûtost elle aime sans-

penſer à aimer; & examiner ſi elle aime luy paroiſtroit une diſtraction : à quoy on ajoûte que comme elle aime ſans reflexion ſur ſon amour, elle aime auſſi ſans deſirer d'aimer. Voilà les ſubtilitez de la nouvelle theologie pour éteindre tout deſir & toute demande, juſqu'à la demande meſme & juſqu'au deſir d'aimer Dieu perſeveramment & de plus en plus.

Ce qui fait l'erreur c'eſt que l'on compare l'amour vulgaire & ſenſible d'une creature, avec l'amour de Dieu; mais la difference eſt extréme : dans l'amour de la creature on n'eſt pas né dans l'impuiſſance; mais au contraire dans une pente naturelle à s'y livrer. On n'a point d'effort à faire pour aimer l'objet où tous nos ſens nous attirent; on n'a point à combattre un tentateur au dehors qui eſt le demon, ni un tentateur au dedans encore plus dangereux qui eſt la concupiſcence; on n'a pas beſoin à chaque acte d'un ſecours perpetuel de l'objet aimé pour s'y attacher. Comme on trouve tout le contraire dans l'amour divin, il ne faut pas s'étonner ſi un amour d'une autre nature a des qualitez & demande des accompagnemens ſi divers. Ainſi contre la nature de l'amour vulgaire, on demande la grace d'aimer à celuy qu'on aime; on craint de décheoir, & on demande la perſeverance;

on craint de ne le pas assez aimer, & on desire avec David de l'aimer & le desirer de plus en plus: *Concupiscit anima mea desiderare*. Ces actes ne se trouvent pas dans l'amour profane: ce qui est commun entre l'amour profane & le sacré, parce qu'il est de la nature de l'amour, est de desirer la possession asseurée de ce qu'on aime: c'est là toutefois ce qu'excluent les nouveaux mystiques, & ils n'abandonnent leur comparaison qu'à l'endroit où elle est juste.

Ps. cxviii.

XXXIV. Autre objection captieuse tirée de la nature de l'amour, & réponse par les mesmes principes.

C'est encore ce qui leur fait dire, & c'est le comble de l'illusion, qu'il vaut mieux exercer l'amour que d'en desirer ou d'en demander la perseverance, & qu'ainsi c'est se relascher de l'acte d'amour que de faire celuy des desirs ou des demandes. Sur cela on dit à l'ame pretenduë parfaite, au lieu de reflechir sur l'amour, aimez: au lieu d'en rendre graces, aimez: aimez enfin, au lieu de demander de l'amour: c'est assez demander l'amour que de l'exercer à chaque moment; ne demandez non plus la joüissance, aimez seulement; la joüissance est donnée sans qu'on la demande. C'est là encore une de ces specieuses vanitez qu'on oppose à la verité de Dieu & à l'exemple des saints. Selon ces raisonnemens il faudroit dire à l'épouse: Ne dites point au bien-aimé, *tirez-moy à vous*; aimez seule-

Cant. 1. 4.

ment & ne ſongez pas au beſoin que vous avez qu'il vous attire; ne dites plus : *Sa gauche eſt ſous ma teſte* pour me ſoûtenir dans ma foibleſſe, *& ſa droite m'embraſſera* pour m'enyvrer des delices de ſes celeſtes careſſes : aimez ſeulement & laiſſez-là les embraſſemens. De meſme quand à la fin de l'apocalypſe ſaint Jean parle ainſi : *L'eſprit & l'épouſe diſent, venez : que celuy qui les écoute diſe, venez : oüy venez Seigneur Jeſus :* il faut dire non-ſeulement à cet enfant de dilection, & à tous ceux qui l'écoutent : mais encore à l'épouſe meſme, & à l'eſprit qui la meut : ceſſez de dire venez, aimez ſeulement, & il ſçaura bien venir de luy-meſme. Les raiſonnemens qu'on oppoſe à ces déciſions du ſaint Eſprit ſont des fruits d'une ſuperbe & creuſe ſpeculation, ce ſont des diſcours qu'on prend dans ſon cœur, & non pas dans la doctrine revelée de Dieu. Il eſt naturel à celuy qui aime, & qui ne poſſede pas, de deſirer : comme il ſent ſa foibleſſe il luy eſt naturel de demander du ſecours : tout cela loin d'eſtre une ceſſation de l'exercice d'aimer, eſt l'amour en toutes ſes formes.

Ibid. II. 6.

Apoc. XXII. 17. 20.

XXXV. Quelle eſt la ſource de la ſuppreſſion des demandes : fauſſe idée de pure-

Un abiſme en attire un autre : c'eſt la fauſſe idée de la perfection & de la beatitude de cette vie qui attire cette excluſion des demandes & des deſirs dans nos pré-

té, de rassasiement, & de perfection. tendus parfaits. Ils ont outré au-delà de toute mesure la comparaison de la justice chrestienne avec *un or tres-pur & affiné*, en disant *qu'il a esté mis tant & tant de fois au feu, qu'il perd toute impureté & toute disposition à estre purifié.* Aprés cet excés, il ne faut pas s'étonner si on croit ne devoir plus demander la remission de ses pechez, ni l'accroissement de la justice: & pour s'expliquer encore plus clairement on ajoûte: » Que l'orfevre ne pouvant plus trouver de » meslange à cause qu'il est venu à sa parfaite » pureté & simplicité, le feu ne peut plus » agir sur cet or, & il y seroit un siecle qu'il » n'en seroit pas plus pur, & qu'il ne dimi- » nueroit pas. Les Beguards à cet égard en disent-ils davantage, & n'est-ce pas precisément croire avec eux *qu'on ne peut plus profiter en grace? Amplius in gratia proficere non valebit.* Il semble qu'on ait pris plaisir par tous ces discours à combattre directement cette parole de saint Jean: *Que celuy qui est juste, se justifie encore; & que celuy qui est saint, se sanctifie encore:* & à celle-cy de David: *Nul homme* vivant *ne sera* pleinement & parfaitement *justifié devant vous*; & cent autres de la mesme force, dont toute l'antiquité s'est servie pour montrer l'imperfection de la justice presente.

Moyen court. 24. p. 123. — *Ibid. 126.* — *Clement. ad nostrum.* — *Apoc. XXII. 11.* — *Ps. CXLII. 2.* — *Ibid. 182.*

On ne peut donner de bon sens à tous

ces excés qui obligent à repeter cent & cent fois, *que toute proprieté*, & avec la proprieté *toute la malignité de l'homme;* c'est-à-dire en d'autres paroles, toute la concupiscence est détruite; en sorte que l'ame épurée comme si elle avoit passé par le purgatoire, est conduite *à la pureté de la creation*, ou comme l'on dit ailleurs, *elle parvient* (& encore) *en peu de temps à la simplicité & unité en laquelle elle a esté creée*, qui est precisément la mesme doctrine, avec presque la mesme expression de Molinos, lorsqu'il a dit aux endroits déja citez, qu'on revient *à sa premiere origine, & à l'heureuse innocence que nos premiers peres ont perduë.*

Ibid. 12. 133. 134. page 84.

Guid. liv. 2. ch. 20. n. 194. 202.

C'est de cette idée de perfection & de plenitude, ou comme on l'appelle ailleurs, *de rassasiement parfait*, que l'on à écrit que jusqu'au temps que l'ame y soit parvenuë, *il luy échapera toûjours quelque desir ou envie;* ce qui montre que la suppression de tout desir, envie & inclination qu'on a établie avec tant de soin, vient de ce *rassasiement*, qu'on suppose dés cette vie entier & parfait.

Moyen court sur la fin.

XXXVI.
Beatitude & securité dans cette vie, selon les nouveaux mystiques.

Par la suite du mesme principe on pousse encore au-delà des bornes l'idée de la beatitude de cette vie, puisqu'on asseure que l'ame parfaite y possede *tres-réellement*, & plus réellement *qu'on ne peut dire l'essentielle*

Cant. 1. v. 1. p. 5. 6.

beatitude : ce qui oblige à decider que *l'essentielle beatitude* n'est pas dans *la veuë de Dieu, & que l'on peut en joüir & le posseder sans le voir.* Il est vray qu'on en peut joüir & le posseder sans le voir; *mais en esperance & non en effet: Spe, non re*, comme parle toute l'école aprés saint Augustin; de sorte que l'on n'a point *l'essentielle beatitude*, parce qu'encore que Jesus-Christ soit present en quelque façon & par la foy, absolument parlant il est *absent*, selon ce que dit saint Paul, lorsqu'il oppose l'état d'*absence*, qui est celuy de cette vie à l'*état de presence* qui appartient à l'autre. Jesus-Christ nous a donné la mesme idée, puisqu'en nous declarant huit fois heureux, il explique tres-precisément que ce n'est pas par ce que nous avons; mais par ce que nous aurons, que nous le sommes: *Bienheureux les pauvres d'esprit, parce qu'ils possederont le royaume: bienheureux ceux qui ont faim & soif de la justice, parce qu'ils seront rassasiez*, & ainsi du reste. Ces faux parfaits affectent toûjours des idées & des expressions contraires à celles de l'Evangile. C'est contre l'esprit de Jesus-Christ qu'on separe de la veuë de Dieu *la réelle & essentielle beatitude*, pendant que ce divin maistre la met precisément dans cette veuë: *Bienheureux*, dit-il, *ceux qui ont le cœur pur, car ils verront Dieu.* Mais il plaist aux nou-

2. Cor. v. 6. &c.

Matt. v. 3. &c.

Ibid.

veaux myſtiques de trouver je ne ſçay quelle excellence *à avoir le bonheur de la joüiſſance ſans avoir le plaiſir de la veuë.* Vous diriez qu'on déroge à l'amour de Dieu en ſe plaiſant à le voir; ce qui eſt du meſme eſprit, qui faiſoit dire à Malaval, *que s'il plaiſoit ainſi à Dieu, il voudroit l'aimer toute une éternité ſans le voir.* Gouſt bizarre s'il en fut jamais, mais où l'on voit l'eſprit des nouveaux myſtiques, qui tend à extenuer la veuë de Dieu, encore qu'elle ſoit la ſource certaine & inépuiſable du plus pur & du plus parfait amour: aveugles & conducteurs d'aveugles, qui en ſupprimant le deſir de voir, induiſent trop clairement à ne pas croire la viſion ſi deſirable. Ailleurs pour nous porter à deſirer moins on fait croire à l'ame prétenduë parfaite que Dieu luy dit ces paroles: *Je vous ay fait reſſembler à mes anges, & je veux que vous ayez le même avantage qu'eux, qui eſt de contempler toûjours ma face.* Je ne ſçay ſi les Beguards en demandoient davantage: auſſi cette ame n'a-t-elle rien à craindre: *Dieu la lie ſi fortement à luy qu'elle ne craindra plus aucune défaillance:* c'eſt le foible *des commencemens d'éprouver des éclypſes, & de faire encore des chutes:* mais l'ame parfaite n'en fait plus; *elle eſt confirmée, ſi l'on peut uſer de ce terme, dans la charité.* Le correctif leger, *ſi l'on*

Cant. p. 5. — *page 169.* — *Cant. 18. 27.* — *Ibid. 2. 6. 47.* — *Ibid. 48.*

peut, n'empesche pas qu'on ne voye que l'esprit est d'établir une fermeté absoluë, en disant ailleurs de cette ame *qu'on peut dire qu'elle est pour toûjours confirmée en amour, puisqu'elle a esté changée en luy; en sorte*, dit-elle; *qu'il ne sçauroit plus me rejetter, & aussi je ne crains plus d'estre separée de luy.*

Ibid. ch. 7. v. 10. page 176.

Sans cette securité où l'on met les ames, oseroit-on asseurer qu'elles n'ont point à demander la perseverance? mais leur *repos est confirmé pour n'estre jamais plus interrompu*; & encore qu'on ajoûte qu'il le pourroit estre, & que l'ame *par sa liberté pourroit* défaillir, on ajoûte aussi *qu'elle ne le voudra jamais à moins de la plus extréme ingratitude & infidelité*, sans vouloir dire qu'en cette vie on n'est jamais asseuré que cette infidelité n'arrivera pas.

Ibid. s. 4. 188.

C'est pourtant ce qu'il falloit dire si l'on vouloit donner un vray correctif à la doctrine répanduë par tout, que ces ames sont asseurées de ne tomber pas: c'est encore un coup ce qu'il falloit dire avec saint Augustin & toute l'Eglise, qui reconnoist humblement *que cette securité* qu'on entreprend de donner aux ames parfaites, non par un don special si rare qu'à peine en peut-on trouver deux ou trois exemples certains; mais par un état d'oraison où l'on vient regulierement, *n'est pas utile en ce lieu d'in-*

De corr. & gra. cap. 13. n. 40.

firmité, où l'asseurance pourroit produire l'orgueil.

C'est donc en quoy l'esprit de l'Eglise est directement opposé à celuy des nouveaux mystiques. L'Eglise tient ses enfans dans l'incertitude, afin de les obliger à prier sans cesse pour obtenir la perseverance; ceux-cy au contraire induisent à un repos qui éteint par sa plenitude prétenduë l'esprit de desir & de demande.

XXXVII. Les nouveaux mystiques éteignent dans les prétendus parfaits l'esprit de mortification & de vertu.

Il éteint mesme l'esprit de mortification & d'austerité expressément enseigné par ces paroles de saint Paul: *Je chastie, je mortifie, je fletris mon corps, je reduis en servitude mon corps*, & le reste qui est connu. Contre cette doctrine apostolique, confirmée par la tradition de tous les siecles, on a osé dire que l'austerité met les sens en vigueur « loin de les amortir; qu'elle émeut les sens « & irrite la passion loin de l'éteindre; qu'el- « le peut bien affoiblir le corps, mais non « jamais émousser la pointe des sens: encore « que tous les saints & saint Paul mesme ayent pratiqué ce remede comme l'un des plus efficaces. C'est en vain que pour adoucir en quelque façon une proposition qui révolteroit tous les lecteurs, on explique qu'on ne prétend autre chose sinon, *qu'il ne faut pas faire son exercice principal de la mortification:* car qui jamais a pensé que ce fust

1. Cor. IX. 27.

Moyen court. 10. 38.

page 40.

l'exercice principal ? ce qu'on ajoûte *qu'il ne faut pas se fixer à telles & telles austeritez*, est directement opposé à la pratique des saints ; & la veuë qu'on donne que *sans penser en particulier à la mortification, Dieu en fait faire de toute sorte*, comme si le soin que Dieu prend de nous mortifier devoit empescher le sacrifice volontaire des mortifications particulieres : sous pretexte de soumission à la volonté de Dieu, condamne saint Paul, & induit dans la discipline chrestienne un relaschement qu'elle n'a jamais connu.

Ibid.

On prend un autre pretexte d'éteindre l'esprit de mortification dans la regle des associez à l'enfant Jesus, qui est un livre composé dans l'esprit, & presque des propres paroles du Moyen court. On y affoiblit les austeritez *comme chose peu convenable à l'enfance, un enfant estant plus capable de pureté, de grace & d'amour, que de rigueur & d'austerité ;* qui est un abus visible du terme d'enfance, & une profanation du mystere de la sainte enfance de Jesus-Christ, qu'on tâche de separer de la mortification & de la croix.

page 30.

Enfin on affoiblit en general le soin particulier de cultiver les vertus, en disant *qu'il n'y a point d'ames qui pratiquent la vertu plus fortement, que celles qui ne pensent pas à la vertu*

Moyen court, page 36.

en particulier; ce qui revient au principe de ne vouloir rien, de ne reflechir ſur rien, & de ſupprimer toute activité & tout effort; c'eſt-à-dire, toute action expreſſe & deliberée du libre arbitre.

Voilà l'expoſition & une refutation plus que ſuffiſante de la doctrine des nouveaux myſtiques. Pour un plus grand éclairciſſement, & pour mieux preparer la voye à la juſte qualification de leurs propoſitions, il faut encore en peu de paroles oppoſer à leurs nouveautez la tradition de l'Egliſe.

LIVRE VI.

Où l'on oppoſe à ces nouveautez la tradition de l'Egliſe.

I. La tradition de l'Egliſe s'explique principalement par ſes prieres.

LE principal inſtrument de la tradition de l'Egliſe eſt renfermé dans ſes prieres, & ſoit qu'on regarde l'action de la liturgie & le ſacrifice, ou qu'on repaſſe ſur les hymnes, ſur les collectes, ſur les ſecretes, ſur les poſt-communions, il eſt remarquable qu'il ne s'en trouvera pas une ſeule qui ne ſoit accompagnée de demandes expreſſes; en quoy l'Egliſe a obéi au commandement de ſaint Paul: *Qu'en toutes vos ſupplications vos demandes ſoient portées à Dieu avec action* Phil. IV. 6.

de graces. C'est une chose étonnante que l'Eglise ne fasse pas une seule priere, je dis encore un coup pas une seule sans demande, en sorte que la demande soit pour ainsi dire le fond de toutes ses oraisons, & qu'il y ait de ses enfans qui fassent profession de ne plus rien demander. La conclusion solemnelle de toutes les oraisons de l'Eglise par Jesus-Christ, & en l'unité du saint Esprit, fait voir la necessité de la foy expresse en la Trinité, en l'Incarnation, & en la mediation du Fils de Dieu. Ce ne sont point icy des actes confus & indistincts envers les personnes divines, ou mesme envers les attributs divins; on trouve par tout la toute-puissance, la misericorde, la sagesse, la providence tres-distinctement exprimées. La glorification de la divinité dans la Trinité, & l'action de graces ne sont pas moins répanduës dans les prieres ecclesiastiques; mais par tout selon l'esprit de saint Paul, elle se termine en demande sans y manquer une seule fois; témoins ces deux admirables glorifications: *Gloria in excelsis*, & *Te Deum laudamus*: tout y a pour but la gloire de Dieu; ce que l'Eglise declare par ces admirables paroles: *O Seigneur, nous vous rendons graces à cause de vostre grande gloire: Gratias agimus tibi; &c.* Les demandes viennent ensuite: *Ayez pitié de nous, écoutez*

nos vœux : Miſerere nobis, &c. Suſcipe deprecationem, &c. On revient à la glorification : *Parce que vous eſtes le ſeul ſaint, le ſeul Seigneur,* & le reſte.

Tel eſt l'eſprit de la priere chreſtienne qui unit en ſoy ces trois choſes, la glorification de Dieu en luy-meſme, l'action de graces,& la demande ; ſelon cet eſprit quand meſme on les ſepare dans l'exercice on doit toûjours les unir ſelon l'intime diſpoſition du cœur, & en venir à l'excluſion de l'une des trois, comme font les nouveaux myſtiques, c'eſt éteindre l'eſprit d'oraiſon. Quand l'Egliſe invoque Dieu comme elle fait par-tout ſous le titre de miſericordieux, ou de tout-puiſſant, & ainſi des autres, elle montre que les demandes qui ſuivent ſe terminent à le glorifier dans ſes divines perfections, & plus encore pour ce qu'il eſt que pour ce qu'il donne. Ainſi c'eſt une erreur manifeſte & injurieuſe à toute l'Egliſe de regarder les demandes comme intereſſées, & d'en ſuſpendre l'uſage dans les parfaits.

II. Les prieres de l'Egliſe convainquent d'erreur ceux qui croyent que les demandes ſont intereſſées.

Les demandes de l'Egliſe ſe rapportent à trois fins, que chacun deſire obtenir pour ſoy dans cette vie : la remiſſion des pechez, la grace de n'en plus commettre, ce qui comprend la perſeverance ; l'augmentation de la juſtice : & ces trois fins particulieres

se terminent à la grande fin à laquelle toutes les autres sont subordonnées, qui est l'accomplissement des promesses dans la vie future. L'Eglise montre cette intention dans toutes ses prieres, & je me contente de la » marquer dans celle-cy : Donnez-nous, ô » Dieu tout-puissant, l'augmentation de la » foy, de l'esperance & de la charité; & afin » que nous obtenions ce que vous avez pro- » mis, faites-nous aimer ce que vous avez » commandé. Toutes les autres prieres sont du mesme esprit, & si ces actes sont interessez, c'est une chose horrible à penser que l'Eglise ne songe pas une seule fois à nous en faire produire d'autres. Pour s'éloigner de tels actes, il faut renoncer à dire *amen* sur la demande qu'on vient d'entendre, & en mesme-temps sur toutes les autres, puisqu'elles sont toutes de mesme intention. C'est une regle constante de la foy, qu'on prie selon ce qu'on croit, & *que la loy de prier établit celle de croire : Ut legem credendi lex statuat supplicandi.* Les Papes & les Conciles nous ont enseigné que la doctrine de la priere est inseparable de la doctrine de la grace. *La grace*, dit le Concile de Carthage dans sa lettre synodique au Pape saint Innocent, *est declarée manifestement par les prieres des saints : Gratia Dei sanctorum evidentius orationibus declaratur.* Voilà

Ep. Conc. Cart. ad Inn. PP. 90. ap. Aug. in fine.

ce qu'on écrit à saint Innocent, & ce grand Pape répond : Si nous n'avons pas besoin du secours de Dieu, pourquoy le demandons-nous tous les jours ? car soit que nous vivions bien, nous demandons la grace de mieux vivre, & si nous nous détournons du bien, nous sommes encore dans un plus grand besoin de la grace. Comme donc on disoit alors aux Pelagiens qui nioient la grace, comment la demandez-vous si vous l'aviez ? Je diray à nos faux devots, comment cessez-vous de la demander si vous croyez en avoir besoin ? L'erreur est égale, ou de nier ce qu'on demande, ou de ne demander pas ce qu'on croit absolument necessaire. *Ibid. 91.*

III. Doctrine de S. Augustin & de toute l'Eglise catholique, que nul n'obtient la perseverance sans la demander.

Pour établir cette doctrine, saint Augustin dans ses derniers livres tant autorisez par le saint Siege, a dit *qu'il estoit constant ; constat, que comme il y a des graces que Dieu donne sans qu'on les demande ; par exemple, le commencement de la foy* (& l'esprit mesme de la priere) *aussi y en a-t-il d'autres, qu'il n'a preparées qu'à ceux qui les demandent, telle qu'est la perseverance dans le bien :* c'est pourquoy il estoit d'accord avec les semi-Pelagiens qu'on la pouvoit & qu'on la devoit *meriter par d'humbles supplications : Suppliciter emereri :* d'où il s'ensuit clairement que ceux qui ne veulent pas la demander ne veulent *De bon. pers. 16.* *Ibid. 6.*

pas l'avoir, & qu'en évitant la demande on perd la grace. De là vient que ce saint docteur enseigne encore comme une verité

Ibid. 2. constante, *qu'il n'y a aucun des saints qui ne demande la perseverance:* ceux donc qui ne la demandent pas, selon luy ne sont pas saints; & il ajoûte, selon la doctrine de saint Cyprien, que loin qu'on ne doive pas demander la perseverance, *on ne demande presque autre chose que ce grand don dans l'oraison dominicale.*

IV. Que S. Cyprien & S. Augustin n'ont jamais connu le prétendu desinteressement des nouveaux mystiques.

Ces deux grands saints, je veux dire saint Cyprien & saint Augustin, ne connoissent point le mystere du nouveau desinteressement, qui persuade à nos faux mystiques à ne rien desirer pour eux-mesmes, puisqu'ils tournent tous deux à eux-mesmes toutes les demandes de l'oraison dominicale,

Ibid. » & entr'autres celle-cy: Que vostre nom soit » sanctifié; car disoit saint Cyprien & saint » Augustin aprés luy, nous ne demandons » pas que Dieu soit sanctifié par nos oraisons; » mais que son nom (saint par luy-mesme) » soit sanctifié en nous; car qui peut sanctifier » Dieu, luy qui nous sanctifie? mais à cause » qu'il a dit, soyez saints comme je suis saint: » nous luy demandons qu'ayant esté sanctifiez dans le baptesme, nous perseverions » dans la sainteté qui a esté commencée en » nous. Nous prions donc nuit & jour que

cette ſanctification demeure en nous. C'eſt donc pour nous que nous demandons : cette demande, *voſtre nom ſoit ſanctifié*, regarde Dieu en nous, & ne l'en regarde pas moins en luy-meſme, parce que toute noſtre ſanctification ſe rapporte à luy.

V. Suite de la doctrine de ſaint Auguſtin & de l'Egliſe catholique.

Ainſi, encore une fois, ce deſintereſſement tant vanté par les faux myſtiques, qu'on fait conſiſter à ne rien demander pour ſoy, eſt inconnu à ſaint Cyprien & à ſaint Auguſtin : il l'eſt à Jeſus-Chriſt meſme qui nous commande de dire, *pardonnez-nous, ne nous induiſez pas, délivrez-nous* : c'eſt à nous que les pechez doivent eſtre pardonnez ; c'eſt nous qui voulons eſtre délivrez du mal ; & comme l'Egliſe l'interprete à la fin de l'oraiſon dominicale, *du mal paſſé, du mal preſent & du futur : Ab omnibus malis præteritis, præſentibus & futuris* : ce qui enferme la perſeverance dans le bien, puiſque, comme dit ſaint Auguſtin, ſi nous ſommes veritablement délivrez du mal, *nous perſiſterons dans la ſainteté que nous avons receuë par la grace*. Non ſeulement nous y perſiſterons, mais encore nous y croiſtrons en diſant avec les apoſtres : *Augmentez-nous la foy* ; & en cela nous aurons l'effet de cette demande : *Voſtre volonté ſoit faite*, parce que *la volonté de Dieu, c'eſt noſtre ſanctification*, comme dit ſaint Paul, dans laquelle nous

Ibid. 6.

Luc. XVII. 5.

1. Theſſ. IV. 3.

devons croiſtre, ſelon cet exprés commandement: *Que celuy qui eſt juſte ſe juſtifie encore, & que celuy qui eſt ſaint ſe ſanctifie encore*: c'eſt pour cela, continuë ſaint Auguſtin, que *Dieu commande à ſes ſaints de luy demander la perſeverance*; & nos faux contemplatifs oſent dire qu'il ne le commande pas aux parfaits, comme ſi les parfaits n'eſtoient pas ſaints.

Apoc. XXII. 11.

Ibid. 6.

VI. La doctrine precedente expreſſement définie par les Conciles. *Cap. 10.*

Ce qu'a dit ſaint Auguſtin de cette demande, eſt expreſſément défini dans le premier Concile d'Orange, par ce chapitre: *Il faut que les ſaints implorent ſans ceſſe le ſecours de Dieu, afin qu'ils puiſſent parvenir à une ſainte fin, & perſiſter dans les bonnes œuvres*: & en dernier lieu par le Concile de Trente, lorſqu'aprés avoir défini qu'on ne peut avoir ce grand don que de Dieu ſeul, il conclut que nous ne pouvons l'obtenir *que par des travaux, des veilles, des aumoſnes, des prieres, des oblations & des jeunes.*

Seſſ. 6. c. 13.

VII. Il eſt défini par les Conciles que l'oraiſon dominicale eſt d'obligation pour les plus parfaits. *Conc. Carth. cap. 7. 8.*

On voit encore par cette doctrine que l'oraiſon dominicale eſt ſuppoſée eſtre l'oraiſon d'obligation de tous les fideles; ce qui eſt confirmé par les déciſions du Concile de Carthage, où l'on ſuppoſe comme un principe de foy que les plus grands ſaints, & fuſſent-ils auſſi ſaints *que ſaint Jacques, que Job & que Daniel*, ont beſoin de faire cette demande: *Pardonnez-nous nos pechez, & que*

ce n'eſt point par humilité ; mais en verité qu'ils la font : Non humiliter ſed veraciter.

Le Concile de Trente ſuppoſe auſſi que cette demande n'eſt pas *ſeulement humble, mais encore ſincere & veritable*, & que l'oraiſon dominicale où elle eſt énoncée, eſt d'une commune obligation pour tous les chreſtiens, meſme pour les plus parfaits, puiſqu'elle l'eſt pour tous ceux qui n'ont plus que de ces pechez de fragilité, dont perſonne n'eſt exempt. *Seſſ. 6. 11.*

Telle a donc eſté la doctrine définie par toute l'Egliſe contre les Pelagiens, & par là on voit qu'il eſt de la foy catholique d'éviter ce prétendu deſintereſſement, qui empeſche nos faux parfaits de rien demander pour eux, parce que ce n'eſt qu'orgueil & une manifeſte tranſgreſſion des exprés commandemens de Dieu.

VIII. Paſſages des Peres precedents, & nommément de S. Clement d'Alexandrie.

Pour entendre maintenant que cette foy eſt auſſi ancienne que l'Egliſe, il ne faut que lire quelques paſſages de ſaint Clement d'Alexandrie, dont l'autorité eſt conſiderable par deux endroits ; l'un qu'elle a eſté reverée dés la premiere antiquité, puiſqu'il a eſté dés le ſecond ſiecle, aprés le grand Pantenus, & devant le grand Origene, le theologien & le docteur de la ſainte & ſçavante Egliſe d'Alexandrie : & l'autre, qu'il nous propoſe ce qui convient aux plus parfaits, qu'il

appelle les *Gnostiques*; c'est-à-dire, selon le langage assez commun de son temps, & dérivé de saint Paul, les parfaits & les spirituels qui sont parvenus à l'habitude consommée de la charité.

Strom. 4. 5. 19. &c. Des hommes si parfaits & si élevez, dit saint Clement, *au-dessus de l'état commun des fideles*, demandent à Dieu, non pas les biens apparens, comme font les imparfaits; *mais les vrais biens qui sont ceux de l'ame*: ainsi les demandes qu'il met en la bouche de son Gnostique sont les demandes des parfaits. (*Ibid. lib. 7. page 721.*) Aussi quand il vient à specifier ses demandes particulieres, il n'y met rien que d'excellent. Car il demande, dit-il, la remission (*Lib. 6. 665. lib. 7. 725. 726.*)
» de ses pechez, de n'en faire plus, d'accomplir tout le bien, d'y perseverer, de n'en point décheoir, d'y croistre, de le rendre éternel, d'entendre toute la dispensation de Dieu, afin d'avoir le cœur pur & d'estre initié au mystere de la vision de face à face. Voilà ce que le Gnostique, c'est-à-dire le spirituel & le parfait, demande pour luy-mesme, selon ce Pere, qui est aussi precisément tout ce qu'on a veu dans les prieres de l'Eglise; & pour les autres, *il demande leur conversion, leur élevation*, leur perseverance: pour ses ennemis, le changement de leur cœur. Il n'y a rien là que d'excellent & digne d'un homme parfait. Aussi saint

Clement, ajoûte-il, que l'homme spirituel & parfait, qui est *dans la profession & dans l'habitude de la pieté, demande à Dieu tout cela* (naturellement) *comme l'homme vulgaire demande la santé*, & le demande sur ce fondement de l'Ecriture, *que l'oraison est bonne avec le jeusne:* fondement commun à tous les états, & aux plus parfaits comme aux autres.

IX. Raison de saint Clement d'Alexandrie pour montrer que c'est proprement aux plus parfaits qu'il appartient de demander.

Ce qu'il y a icy à remarquer, c'est que toutes ces demandes sont attribuées au spirituel par saint Clement, non comme des choses encore imparfaites, dont il tâche de se délivrer, mais comme des choses qui démontrent sa perfection. C'est pourquoy loin de penser qu'il ne soit pas de l'état de l'homme parfait de demander, ce Pere dit au contraire que c'est à luy proprement à le faire; car pour les autres, dit-il, « ils ne peuvent pas mesme prier Dieu pour en obtenir les biens, parce qu'ils ne connoissent pas les biens veritables, & n'en sçauroient pas le prix ni l'usage qu'il en faudroit faire quand ils les auroient obtenus. D'où il conclut que ceux à qui il convient le plus de faire à Dieu des demandes sont les parfaits, *les Gnostiques*, ceux qui connoissent vraiment Dieu, parce qu'ils sçavent quels sont les vrais biens, & ce qu'il faut demander, & quand & comment. Il dit dans le mesme

Lib. 6. 670.

Ibid. 728. » esprit, que le propre ouvrage du gnostique » est de demander, & qu'il ne s'amuse pas à » de longs discours dans la priere, parce qu'il » sçait ce qu'il faut demander.

Qu'on vienne dire aprés cela que ce ne sont pas les parfaits & les plus parfaits, les plus éclairez, les plus spirituels, & selon le langage de ce Pere, les plus gnostiques qui doivent demander, ou qu'il ne leur convient pas de le faire, eux à qui il convient tout au contraire de le faire preferablement à tous les autres. C'est pourquoy ceux à qui ce Saint met la priere à la bouche, aprés l'Ecriture, sont les plus parfaits: un Moyse, une Esther, une Judith, une Marie sœur de Moyse qui estoit une prophetesse: dans le nouveau testament, un saint Barnabé, *homme juste & rempli du saint Esprit*, dont il rapporte cette priere: *Dieu nous donne la sagesse, l'intelligence, la science, la connoissance de ses justifications, la patience*, & ainsi du reste.

Strom. 4. 521. 522.

Lib. 2. 396.

X. Que selon ce Pere c'est dans le plus haut point de la perfection que l'homme spirituel fait les demandes.

Ibid. 7. 726.

Si l'on répond que la perfection a plusieurs degrez, saint Clement qui les reconnoist devoit donc dire quelque part qu'il y a un de ces degrez où l'on ne demande plus; mais au contraire il dit en termes formels, *que le gnostique coryphée*; c'est-à-dire, le parfait parmy les parfaits, celuy qui est *parvenu au sommet de la spiritualité*, εἰς ἀκρότητα,

& à la plus haute ſublimité de l'homme parfait: celuy à qui la vertu *a paſſé en nature*, en qui elle eſt devenuë *permanente & inamiſſible* (au ſens qu'on verra) eſt aprés tout celuy là-meſme qui fait toutes ces demandes.

Il eſt ſi parfait *qu'il eſt déja avec les Anges, & prie avec eux comme celuy qui eſt leur égal.* Et cependant il demande *à n'eſtre pas long-temps dans la chair; mais qu'il y vive comme un ſpirituel & comme un homme ſans chair,* ἄσαρκος, *& demande auſſi à la fois d'obtenir les biens excellens, & d'éviter les grands maux.* *Lib. 7. 746.*

On voit donc que celuy qui fait les demandes n'eſt pas ſeulement appellé le *coryphée*, le ſouverain parfait; mais encore par toutes les choſes qu'on luy attribuë qu'il a le vray caractere de perfection.

Ailleurs, *le meſme gnoſtique qui prie par la ſeule pensée, toûjours uni à Dieu par la charité, & familier avec luy :* en un mot un de ces parfaits que Dieu exauce toûjours, comme il exauça Anne mere de Samuel, *demande que ſes pechez luy ſoient pardonnez, de ne pecher plus*, & le reſte que nous avons rapporté. *Lib. 6. 665.* *Ibid.*

Je n'exagereray point quand je diray que j'omets trente paſſages de meſme force, & qu'il n'y a rien de plus inculqué dans ce

Pere que les demandes dans la bouche & dans le cœur des plus parfaits spirituels.

XI.
Que ces prieres des parfaits ne sont inspirées qu'au mesme sens que le sont toutes les prieres chrestiennes.

Si l'on répond que ces prieres des parfaits sont particulierement inspirées, nous avons déja répondu qu'on n'a pas besoin d'inspiration particuliere pour les choses qui sont de l'état commun de la pieté chrestienne, & nous répondons encore plus precisément sur saint Clement qu'en tant d'endroits où il parle de ces prieres des parfaits, il n'a pas donné la moindre marque qu'il les attribuë à une autre sorte d'inspiration qu'à celle qui est commune à toute priere chrestienne, ni il ne les fonde sur d'autres preceptes, ou sur d'autres promesses que sur celles qui sont données à tous les fideles. De sorte que ce recours a des inspirations extraordinaires dans des choses qui regardent l'état commun du chrestien, visiblement n'est autre chose qu'une échapatoire pour éluder une verité manifeste.

XII.
Que le parfait de S. Clement pratique les reflexions, & les precautions, & que c'est par là que sa vertu est inébranlable.

Il ne reste plus qu'à examiner comment la vertu est inamissible; c'est-à-dire, ne peut décheoir dans l'homme parfait, selon saint Clement d'Alexandrie; & d'abord il est bien certain que ce Pere est bien éloigné de l'erreur de Calvin: au mesme endroit où il parle ainsi, il a dit que son gnostique, son vertueux & son spirituel parfait demande *de ne tomber point, se souvenant qu'il y a*

Lib. 7. 726.

mesme des Anges qui sont tombez. Il ne se croit donc pas exempt de la chute; mais la raison qu'il a rendu de la constance invincible de l'homme parfait dans le bien, est tres-remarquable pour le sujet que nous traitons. Car si le parfait se soûtient, *c'est,* dit-il, *tres-volontairement par la force de la raison, par l'intelligence & par la prevoyance ou la précaution.* Voicy un homme bien éloigné du parfait des nouveaux mystiques, qui n'admettent ni prévoyance ni reflexion, au lieu que celuy de saint Clement en est tout plein: car il arrive, poursuit-il, à une vertu indefectible, à cause de sa precaution qui ne se relasche jamais. Il joint à la precaution, qui fait qu'on ne peche point, le bon raisonnement qui apprend à discerner les secours qu'on peut donner à la vertu pour la rendre permanente: d'où il conclut que la connoissance (pratique & habituelle) de Dieu est une tres-grande chose, puisqu'elle conserve ce qui rend la vertu indefectible; c'est-à-dire, qu'elle conserve les precautions, parmy lesquelles on a veu qu'il a rangé la priere, lorsque touché de l'exemple des Anges qui sont tombez, il demande *de ne tomber pas comme eux.* La vertu est donc immuable & indefectible, parce que nous avons tous les secours qui peuvent la rendre telle, au mesme sens que David di-

Ps. cxi. soit: *Il regle tous ses discours avec jugement: éternellement il ne sera point ébranlé: son cœur est toûjours prest à se confier au Seigneur; son cœur est affermy & ne sera point émeu*, & le reste de mesme sens.

XIII. L'action de graces de, l'homme parfait. *Lib. 7. 726.*

A la demande il faut ajoûter l'action de graces dont saint Clement a parlé en cette sorte. *Le genre de prieres de l'homme parfait est l'action de graces pour le passé, pour le present & pour le futur, qui est déja present par la foy:* d'où l'on ne conclura pas qu'il ne fasse point de demandes aprés toutes celles qu'on a veuës; mais seulement que l'action de graces est toûjours la principale partie de la priere, comme on le voit par-tout dans saint Paul. Loin d'exclure la demande elle en est le fondement, selon cet apostre, *Phil. iv. 6.* lorsqu'il dit: *Que dans toutes vos oraisons vos demandes soient connuës à Dieu avec action de graces*, n'y ayant rien de plus efficace pour obtenir le bien qu'on demande que d'estre reconnoissant de celuy qu'on a receu. C'est ce qu'explique saint Clement, lorsqu'il re- *Lib. 3. 427.* commande *l'action de graces qui se termine en demande*. Et pour montrer que c'est là *Lib. 7. 746.* son intention, au lieu où il dit *que le genre de priere du gnostique est l'action de graces*, il ajoûte que ce gnostique demande *que sa vie soit courte dans la chair, de n'en estre point accablé, d'avoir les vrais biens, & d'éviter les maux*,

maux, d'eſtre delivré de ſes pechez, & le reſte. Tant cela eſt fondé ſur l'action de graces, par laquelle on remercie Dieu d'avoir commencé en nous de ſi grands biens, & de nous en avoir aſſeuré l'accompliſſement par ſa promeſſe.

XIV. Deſintereſſement prétendu des nouveaux myſtiques auſſi bien que la ceſſation des reflexions, inconnus à l'antiquité.

Aprés tout cela on doit eſtre convaincu que ces actes prétendus deſintereſſez ſont entierement inconnus à la pieuſe antiquité. On voit auſſi combien luy eſt inconnuë l'excluſion des actes reflexs. Qui fait des demandes diſtinctes ſur ce qu'il a, ſur ce qu'il n'a pas, y reflechit : qui rend graces à Dieu ſur le paſſé, ſur le preſent & ſur le futur, comme fait le ſpirituel de ſaint Clement, & qui comme luy *remercie d'eſtre arrivé à la perfection de la connoiſſance*; c'eſt-à-dire, de la ſpiritualité, y reflechit auſſi ſans doute, & il n'y a rien en tout point de plus oppoſé que le parfait de ſaint Clement, & celuy des nouveaux auteurs que nous combattons.

Lib. 7. 745. lib. 7. 19.

XV. Qu'il n'eſt pas vray generalement que le parfait ſpirituel ne connoiſſe pas les vertus.

Par la meſme raiſon il eſt aiſé de concevoir qu'il ne faut pas prendre au pied de la lettre le paſſage où ſaint Clement dit *que le parfait ſpirituel ne doit point ſçavoir quel il eſt, ni ce qu'il fait ; par exemple, celuy qui fait l'aumoſne ne doit point ſçavoir qu'il eſt miſericordieux*. Cela, dis-je, ne peut pas eſtre univerſellement veritable, & pour les raiſons generales qui ont eſté rapportées, &

Lib. 4. 529.

encore pour des raisons particulieres à ce Pere; autrement contre la doctrine qu'il vient d'enseigner, ce parfait ne rendroit pas graces du passé, du present & du futur, & encore moins d'estre parvenu à la perfection.

XVI. Comment le parfait demande les biens temporels.

Aprés avoir établi la demande des biens spirituels par tant de moyens, on peut encore proposer cette question, si les spirituels parfaits demandent aussi les biens temporels: & la raison de douter, est que saint Clement repete souvent, *que son gnostique ne demande pas les biens temporels, parce qu'il sçait que Dieu les donne aux gens de bien sans qu'ils les demandent.* (Lib. 7. 726.)

La difficulté se resout par les endroits qui sont infinis, où ce Pere a supposé, ce que personne aussi ne revoque en doute, que l'homme parfait, assistant aux prieres communes, où l'Eglise demande les biens temporels, y assiste d'esprit autant que de corps, disant *amen* avec tous les autres sur toutes les oraisons. Il est donc déja bien certain de ce costé là, qu'il demande avec tous les saints les biens temporels.

Saint Clement s'en explique encore plus precisément, lorsqu'il dit *que le gnostique prie avec les nouveaux croyans sur les choses qu'ils ont à traiter tous ensemble avec Dieu:* (Ibid. 728.) c'est-à-dire, sans difficulté sur toutes les

choſes temporelles & ſpirituelles que l'on attend de ſa grace, ce qui confirme que comme les autres, les parfaits font de vrayes demandes bien formées & bien reflechies.

Cette maniere de demander les biens temporels, bien loin d'eſtre intereſſée, eſt d'une charité exquiſe, puiſqu'il eſt vray que ſans le ſecours de ces biens, pluſieurs fideles ſuccomberoient à la tentation d'impatience & de deſeſpoir. Mais en les demandant avec l'Egliſe, le vray ſpirituel ſe diſtingue-t-il du reſte des chreſtiens, & ne dit-il pas avec eux dans le meſme eſprit de ſimplicité: *Donnez-nous les biens de la terre, un temps benin, la ſanté, la paix*, & ainſi du reſte? On ſeroit trop inſenſible aux intereſts du genre humain ſi l'on negligeoit de telles prieres. Ainſi le ſpirituel comme vray membre de l'Egliſe, & comme rempli de l'eſprit de la fraternité chreſtienne, ſe met dans la cauſe commune, & il demande pour luy-meſme comme pour les autres. Que veut donc dire ſaint Clement, quand il dit que le gnoſtique ne demande pas les biens temporels, ſinon qu'il ne les demande pas toûjours en particulier, & ne les demande jamais comme abſolument neceſſaires, ſe repoſant ſur Dieu qui ſçait les donner autant qu'on en a beſoin pour le ſalut?

XVII. Que la demande des biens temporels n'eſt pas intereſſée.

La raiſon que ce Pere apporte pour ne

XVIII. Difference de demander ab-

solument & sous condition. demander point les biens temporels est remarquable : *C'est*, dit-il, *que Dieu les donne sans qu'on les demande.* Il en pouvoit dire autant des biens spirituels, si l'esprit de l'Evangile n'y eust resisté ; mais Jesus-Christ

Matth.VI. 31. *en nous défendant de nous inquieter des biens temporels comme les gentils, parce que nostre pere celeste sçait de quoy nous avons besoin*, a expressément ajoûté, *cherchez le royaume de Dieu*, quoyque nostre pere celeste ne sçache pas moins le besoin que nous en avons. C'est que ce maistre divin veut exciter en nous les bons desirs pour lesquels nous sommes pesans, & amortir les desirs des sens pour lesquels nous sommes trop vifs. Outre cela, il nous veut apprendre à faire la distinction des biens qu'il faut demander absolument, comme sont *le royaume de Dieu & la justice*, & de ceux qu'il faut demander seulement sous condition, & si Dieu veut. Car on suppose pour les premiers que Dieu les veut toûjours donner, & à tous, comme saint Clement l'enseigne perpetuellement aprés l'apostre.

Au surplus Jesus-Christ luy-mesme nous a appris à dire : *Panem nostrum*, où constamment l'un des sens est de demander les biens temporels. Le parfait spirituel n'exclut pas cette demande du nombre des sept, & si l'on dit neanmoins qu'il ne demande rien

de temporel, c'est comme l'on vient de dire qu'il ne le demande ni comme un bien absolu, ni absolument; mais par rapport au salut, sous la condition de la volonté de Dieu; ce qui est plûtost demander la volonté de Dieu que ces biens mesmes.

Ainsi tout est expliqué: la secheresse des nouveaux mystiques qui ne veulent rien demander à Dieu est confonduë dés l'origine du christianisme; on voit qu'il faut demander mesme les biens temporels, mais avec restriction: & la maniere differente dont on doit demander les biens spirituels, confirme l'obligation de les demander en tout état.

XIX. Le combat de la concupiscence est perpetuel.

Mais comme saint Clement d'Alexandrie a tant parlé des parfaits, & qu'il semble en avoir porté la perfection jusqu'à leur oster la concupiscence, & les élever à l'apathie; c'est-à-dire, à l'imperturbabilité: il faut entendre d'abord que ce parfait, dont il dit de si grandes choses, selon luy, est composé *de deux esprits, dont l'un convoite contre l'autre, conformément à cette parole de saint Paul:* la chair convoite contre l'esprit, & l'esprit contre la chair; car la chair a une partie de l'esprit qui luy adhere, comme dit le mesme saint Paul: *Je ne fais pas* (parfaitement) *le bien que je veux, parce que j'ay en moy un mal inherent, & une loy qui s'op-*

Lib. 6. 649. 650. 651. Lib. 7. 652. 725.

Gal. v. 17.

Rom. vii. 19. 21.

pose au bien. Ce principe estant supposé avec saint Paul par saint Clement, il faut entendre au septiéme livre où il pousse au dernier degré de perfection l'idée du gnostique, les correctifs qu'il y met, en disant *que l'homme parfait a en sa puissance ce qui combat contre l'esprit:* il n'en est donc pas entierement delivré; mais il le tient sous le joug. Un peu aprés; *L'homme parfait s'éleve courageusement contre la crainte, se fiant en nostre Seigneur:* c'est la posture d'un homme qui la combat. Et dans la suite: *Il fait la guerre à la malice,* à la corruption qu'on porte en soy-mesme: elle resiste donc, elle combat. Un peu aprés: *Il reprime & chastie sa veuë quand il sent un plaisir dans ses regards.* Et encore: *Il s'éleve contre l'ame corporelle;* c'est-à-dire, comme il l'explique contre la partie sensitive de l'ame, *mettant un frein à la partie irraisonnable qui se souleve contre le commandement* (de la raison) *parce que la chair convoite contre l'esprit.* Un des effets du combat perpetuel que saint Clement reconnoist avec tous les saints dans les plus parfaits, est qu'on y reçoit quelques legeres blessures, & qu'on y tombe dans ces pechez qu'on appelle veniels. Ainsi la vie chrestienne est une perpetuelle purification: la plus parfaite spiritualité n'en est pas exempte, & saint Clement dit expressément que toute pure

Lib. 7. 725.

Ibid. 7 14.

& toute parfaite qu'elle eſt, non-ſeulement *elle eſt prompte à ſe purifier*, mais encore, *elle eſt elle-meſme la plus parfaite purification de l'ame.* Ainſi la purification eſt de tous les états; pourquoy non, puiſqu'on y demande dans les états les plus parfaits la remiſſion des pechez, & la grace de n'en plus commettre? Aprés avoir reconnu ces veritez, comment ſaint Clement n'auroit-il pas veu qu'il eſt neceſſaire qu'un chreſtien, qui ſelon la foy catholique, aprés tout, juſqu'à la fin de ſa vie eſt un pecheur, ne ceſſe de ſe purifier: *Qu'encore qu'il ſoit lavé, il lave encore ſes pieds*, ſelon le precepte du Sauveur, *& qu'eſtant juſte, il ſe juſtifie de plus en plus.*

Lib. 7. 732.

Lib. 6. 665.

Joan. XIII. 10.

XX. De la mortification & de l'auſterité en tout état.

C'eſt à cauſe de ces combats & de ces pechez que la mortification eſt neceſſaire en tous les états, pour les expier, & pour les prevenir. Auſſi avons nous veu que ſaint Clement attribuë aux plus parfaits l'obligation d'accomplir ce precepte de l'Ecriture: *L'oraiſon eſt bonne avec le jeuſne.* Voilà pour ce qui regarde les auſteritez communes à tous les ſaints: mais ce ſaint Preſtre reconnoiſt auſſi celles que chacun peut s'impoſer à ſoy-meſme ſelon les beſoins; & c'eſt ce qui luy fait dire en parlant des *gnoſtiques* ou des parfaits qui vivent dans l'état conjugal: *Qu'il arrivera peut-eſtre que quelques-uns d'eux*

Lib. 7. 718.

s'abstiendront de viandes, de peur que la chair ne se laisse trop emporter au plaisir des sens. Ainsi il n'est au-dessous d'aucun chrestien pour parfait qu'il soit, de mortifier la chair par quelques austeritez; & saint Clement louë en general & sans distinction d'aucuns états, la sentence de ce philosophe qui donne *la faim;* c'est-à-dire, l'abstinence & le jeune, *pour le vray remede de la sensualité.*

Lib. 2. 413.

XXI. Toute perfection est défectueuse en cette vie: beau passage de saint Clement sur saint Paul.

On voit par-là qu'en tout & par tout il est opposé à nos faux parfaits; & aussi n'a-t-il jamais dit que son gnostique fust inalterable, imperturbable, impassible, sans apporter à ces grands mots ces correctifs necessaires, *autant qu'il se peut, autant que l'état de cette vie le permet;* ou ceux-cy: *Il tâche de l'estre, il veut l'estre*, il fait tous *ses efforts* pour y parvenir: ce qu'il explique de dessein formé par ces paroles: Pour moy » je demeure souvent étonné comment quel- » ques-uns osent s'appeller parfaits & gnosti- » ques, se faisant par ce moyen plus parfaits » que l'Apostre mesme, qui dit: Non que j'aye » encore atteint au but que je me propose, ou » que je sois déja parfait; je m'avance donc, » oubliant ce que j'ay fait, & m'étendant à » ce qui me reste à accomplir, je cours sans » cesse, &c. Ainsi il s'estime parfait par rap- » port à sa vie passée dont il a esté délivré, » & il en poursuit une meilleure, non pas

Lib. 4. 540.
Lib. 7. 752.
Lib. 7. p. 725.
Pædag. 1. 6. p. 107.
Phil. III. 15.

comme estant parfait dans la connoissance «
(γνώσῃ) dans la spiritualité, dans la science «
de Dieu; mais comme desirant ce qui est «
parfait. «

On voit par ce beau passage qu'il y avoit dés ce temps, comme il y en a toûjours eu, de faux parfaits qui s'imaginoient des états de perfection au-delà des bornes de cette vie. Saint Clement leur fait voir comment on est parfait; qu'on l'est non absolument; mais seulement par comparaison aux états inferieurs, & à cause qu'on tend à l'estre, & qu'on le desire. Ainsi la description du *gnostique* ou du parfait spirituel en cette vie est une idée de perfection, qui marque ce qu'on poursuit plûtost que ce qu'on possede. Si aprés cela on se trompe dans la perfection que saint Clement attribuë à son gnostique, ce n'est pas la faute de ce sçavant Prestre, & il n'aura pas attribué aux autres spirituels ce qui manquoit à saint Paul.

XXII. Autre passage. *Lib.* 7. 735. 736.

Il s'explique souvent sur cette matiere, & voicy un des beaux endroits: Un gnosti- «
que, un spirituel qui de bon & fidele ser- «
viteur est parvenu à estre ami par la chari- «
té, à cause de la perfection de l'habitude «
qu'il s'est acquise & où il est établi avec «
une grande pureté, qui est orné dans ses «
mœurs, & qui a toutes les richesses du ve- «

„ ritable spirituel : le voilà ce me semble assez parfait, & neanmoins celuy-là mesme
„ fait de grands efforts pour arriver à la sou-
„ veraine perfection. Ses efforts ne cessent jamais, parce que la vraye perfection n'est pas de cette vie ; c'est pourquoy aussi on a veu qu'il ne cesse de desirer & de demander.

XXIII. En combien de manieres on est parfait dans cette vie. *Lib. 6. 651.*

Quand aprés cela on trouvera dans ses écrits que la parfaite habitude de l'homme spirituel *n'est pas une moderation ; mais un entier retranchement de la convoitise :* si on prenoit ses paroles en toute rigueur, on voit bien qu'il en diroit trop, & plus qu'il ne veut, & par consequent qu'il faut entendre *ce retranchement* par rapport à certains effets, & non point par rapport à tous. Ainsi on est impassible & imperturbable, parce que non-seulement on tâche de l'estre, selon les idées de nostre auteur ; mais encore qu'on l'est en effet jusqu'à un certain point. On l'est pour les effets essentiels, & non pas pour tous les effets, ou pour parler plus precisément avec saint Augustin, on l'est non quant à l'effet d'accomplir dans le dernier degré de perfection ce precepte : *Non concupisces : Vous ne convoiterez point*, vous n'aurez point de concupiscence ; mais quant à l'effet d'accomplir cet autre precepte : *Vous n'irez point aprés vos concupiscences*, vous

ne vous y livrerez point: en un mot on est impassible & imperturbable par comparaison aux foibles dont l'état est toûjours vacillant. J'ajoûteray, selon la doctrine du mesme saint Augustin, que la grace chrestienne contient toutes ces qualitez, & l'impeccabilité mesme; en sorte que si nous usions comme nous devons de cette grace, nous ne pecherions jamais: mais comme le « saint Esprit a préveu que nul homme n'y « seroit fidele autant qu'il faudroit, ni ne dé- « ployeroit autant les forces de sa volonté « qu'il est necessaire pour en profiter dans « toute son étenduë, le saint Esprit a revelé « que tout homme seroit pecheur, foible & « imparfait jusqu'à la fin de sa vie; en sorte, comme dit le mesme Pere, qu'en tout état *la justice presente consiste plûtost dans la remission des pechez que dans la perfection des vertus.*

Lib. 1. de pec. mer. cap. 39.

De perfect. just. per tot.

XXIV. Explication d'un passage où S. Clement dit que le parfait n'est point tenté.

Outre ces solutions generales, qui servent de dénouëment à tous les passages de saint Clement, on trouvera en particulier & dans chaque lieu une clef pour en ouvrir l'intelligence: par exemple, dans cet endroit qui est le plus fort, où il dit: *Que son parfait spirituel non-seulement n'est pas corrompu, mais encore n'est pas tenté:* il faut ajoûter le reste que voicy dans la mesme page: c'est que ce parfait spirituel, ce gnostique *demande*

Lib. 7. 725.

(à Dieu) *la stabilité de ce qu'il possede, d'estre rendu propre à ce qui luy doit encore arriver, & de conserver éternellement ce qu'il a déja.* On ne peut pas dire qu'il ne s'agisse pas icy des plus parfaits, puisque celuy dont on parle est ce gnostique qui ne donne rien du tout à ses passions, qui est immuable, & n'est pas mesme tenté. C'est celuy-là neanmoins qui *demande que les vrais biens qu'il a dans l'esprit luy soient donnez & luy demeurent.* Un peu aprés: *Il a & il prie,* comme qui diroit, il a & il n'a pas. Il n'a donc pas parfaitement & absolument. *Il tâche d'estre spirituel par un amour sans bornes:* c'est donc un homme qui tâche, & c'est pourquoy on ajoûte: *Il fait les plus grands efforts pour posseder la puissance de contempler toûjours,* encore qu'il l'ait déja en un certain sens; mais il s'efforce de la posseder de plus en plus, comme il a esté expliqué: *Il a en sa puissance ce qui combat l'esprit:* il n'est donc pas, encore un coup, entierement délivré ni imperturbable.

XXV. Sentimens des anciens sur l'apathie ou imperturbabilité.

Il ne sera pas hors de propos de considerer ce que les anciens ont pensé de l'apathie ou impassibilité, depuis que les erreurs de Jovinien & de Pelage ont rendu l'Eglise plus attentive à cette matiere. Saint Jerosme en écrivant contre ce dernier, a remarqué qu'Evagre de Pont avoit publié un livre &

Ep. ad Ctisiph. t. 2. p. 384. »

des sentences sur l'apathie, que nous pouvons, dit-il, appeller impassibilité ou imperturbabilité, qui est un état où l'ame n'est émeuë d'aucun trouble vicieux, où, à parler franchement, on est une pierre ou un Dieu. Les Latins n'avoient jamais donné dans ces sentimens, & ne connoissoient pas ces expressions; mais Rufin traduisit ce livre de Grec en Latin, & le rendit commun en occident. Cassien dans les conferences qu'il publia des orientaux, parle beaucoup d'apathie, mais avec de grands éclaircissemens que nous verrons dans la suite. Du temps de saint Jerosme cette matiere fut un grand sujet de contestation parmi les solitaires: ce Pere, comme tous les occidentaux, fut fort opposé à l'apathie, & encourut pour cela l'indignation de la pluspart des Moines d'orient, comme il paroist dans Palladius. A la fin les livres d'Evagre furent condamnez dans le Concile V. avec ceux d'Origene, dont il estoit sectateur, & la doctrine de l'apathie a esté mise depuis ce temps-là parmi les erreurs. On voit mesme dés auparavant, & mesme dans saint Jerosme qu'Evagre avoit esté condamné de son temps par les Evesques, & la condamnation de l'apathie passe pour constante. *Ibid.*

Il faut pourtant demeurer d'accord que ce terme d'*apathie* estoit familier aux spiri- XXVI. Diverses ex-

pressions des Peres Grecs : conformité avec les Latins : belle priere de saint Arsene.

Gr. 39.

Thes. ascet. opusc. 12. 308. 309.

Ibid.

Gr. 38. de aut.

Th. ascet. opus. 16. Theod. Archiep. Edessæ 403.

tuels parmi les Grecs, tant devant le Concile V. que depuis. On le trouve dans saint Macaire, disciple de saint Antoine : l'apathie fait un des degrez de l'échelle de saint Jean Climaque ; mais par-tout on en parle plûtost comme d'une chose où l'on tend, que comme d'une chose où l'on arrive. Vous voyez ces spirituels Grecs dans un combat perpetuel contre leurs pensées, & selon Isaac Syrien, ce combat duroit jusqu'à la mort. Combattre ses pensées c'estoit combattre les passions qui les faisoient naistre. C'est à cause des passions qu'on n'avoit jamais assez vaincuës que saint Jean Climaque disoit qu'aprés avoir passé tous les degrez des „ vertus, il falloit encore demander la remis„ sion de ses pechez, & avoir un continuel re„ cours à Dieu, qui seul pouvoit fixer nos in„ constances. Il n'y avoit rien qu'on fist tant craindre aux solitaires que la pensée d'estre arrivé à la perfection, & on raconte de S. Arsene, ce grand solitaire, dont la vertu estoit parvenuë à un si haut degré, qu'en cet état il „ faisoit à Dieu cette priere : O mon Dieu, „ faites moy la grace qu'aujourd'huy du moins „ je commence à bien faire. Ainsi les ames les plus consommées dans la vertu, bien éloignées de se croire dans la perfection de l'impassibilité, ou de faire cesser leurs demandes, faisoient celles des commençans : comment

s'ils ne ſentoient rien à combattre en eux? Il faut avouër aprés cela que le terme d'*apathie* n'eſt gueres de ſaiſon en cette vie: Saint Clement d'Alexandrie s'en eſt ſervi ſi ſouvent pour attirer les philoſophes qui ne connoiſſoient de vertu que dans cet état: tous y aſpiroient juſqu'aux Epicuriens. C'eſt par là que ce Pere a mis ce terme en vogue; mais il y a apporté les temperamens que nous avons veus, qui reviennent à la doctrine de ſaint Auguſtin & de toute l'Egliſe catholique, ſur les combats & l'imperfection de la juſtice de cette vie.

XXVII. Sentiment conforme de Caſſien: quelle perfection il reconnoiſt dans les ſaints.

Aprés ſaint Clement d'Alexandrie, celuy des anciens qui eſt le plus propre à confondre ces novateurs c'eſt Caſſien, parce que, comme ſaint Clement, il a expreſſément traité de l'oraiſon des parfaits contemplatifs, & meſme de leur apathie, qu'il appelle comme luy, *leur immobile & continuelle tranquilité;* mais avec les meſmes temperamens. Car d'abord dans la neuviéme conference où l'Abbé Iſaac commence à traiter de l'oraiſon, il enſeigne que les parfaits doivent « tendre à cette immobile tranquilité de l'eſ- « prit, & à la parfaite pureté de cœur, autant « que la fragilité humaine le peut ſouffrir. *Quantum humanæ fragilitati conceditur.* Or cette fragilité qui reſte dans les parfaits conſiſte en deux points, dont l'un eſt le perpetuel

Coll. 9. de orat.

combat de la convoitise jusqu'à la fin de la vie : le second est l'inévitable assujetissement au peché tant qu'on est sur la terre.

XXVIII. La convoitise ne cesse de combattre. *Lib. 5. p. 19. 21. p. 691. 693.*

Il pousse si loin le premier point dans ses institutions monastiques, qu'il ne craint point » d'asseurer que les combats augmentent avec » les triomphes, de peur que l'athlete de Jesus- » Christ, corrompu par l'oisiveté, n'oublie son » etat : ce qui est vray principalement de l'orgueil à qui tout jusqu'à la vertu & à la perfe- » ction sert de pasture : Et, dit-il, l'ennemi que » nous combattons est enfermé au-dedans de » nous, & ne cesse de nous combattre tous les » jours, afin que nostre combat soit un témoi- » gnage de nostre vertu.

Coll. 6. c. 14. 805.

Pour venir aux conferences, la sixiéme qui est de l'Abbé Theodore, nous montre » les plus parfaits en cette vie, comme gens » qui remontant une riviere, en combattent le » courant par de continuels efforts de rames & » de bras : d'où il conclut, que pour peu qu'on » cesse d'avancer on est entraîné ; ce qui obli- » ge, dit-il, à une sollicitude qui ne se relâche » jamais, par où il fait voir dans les plus parfaits des exercices actifs jusqu'à la fin de la vie. Il conclut encore, qu'il n'y a personne de pur sur la terre ; ce qui démontre que le repos & la pureté de cette vie ne peut jamais avoir ce nom à toute rigueur ni autrement, qu'en comparant un état à l'autre.

Dans

Dans les conferences 22. & 23. l'Abbé Theonas entreprend de prouver que ce n'est point en la personne des infideles, mais en la sienne propre; c'est-à-dire, en celle de tous les fideles, sans en excepter les plus parfaits, que saint Paul a dit: *Je ne fais pas le bien que je veux*, & le reste; où ce saint apostre porte ses gemissemens sur le combat de la convoitise, jusqu'à cette exclamation: Malheureux homme que je suis! Le docte Abbé conclut de là: Que les plus forts ne soûtiennent pas un combat si continuel sans y recevoir quelques blessures; que les plus saints & les plus justes ne sont pas sans peché, & que ce n'est pas seulement par humilité, mais en verité qu'ils se confessent impurs.

XXIX. Le passage de saint Paul, *Rom. VII. 19.* entendu par S. Paul luy-mesme, & des plus parfaits: le peché veniel inévitable.

« *Coll. 11. 9.* « *Coll. 22. 8. 9.* *Coll. 23. 17.* « *18.* « « « «

Pour ce qui regarde les demandes, Cassien n'a pas seulement songé à les interdire aux parfaits contemplatifs, & une telle pensée n'estoit entrée dans l'esprit d'aucun chrétien avant nos jours; au contraire parmi les six caracteres de la plus sublime & de la plus simple oraison, le second est selon Cassien, *de crier tous les jours, quotidie*, comme *un humble suppliant, suppliciter*, avec David: *Je suis un pauvre & un mendiant, ô Dieu, aidez-moy.* Voilà donc dans le plus haut état de la contemplation, non pas l'extinction des demandes, mais une demande continuelle du secours de Dieu.

XXX. Les plus parfaits contemplatifs, selon Cassien, font avec David de continuelles demandes.

Coll. 10. c. 11.

XXXI. Autre passage pour les demandes. *Coll. 9. 34. Ibid. 35.*

Il y a dans la neuviéme conference un chapitre exprés, où il est parlé de cette intime & simple oraison qu'on fait à Dieu en silence, & aprés avoir fermé les portes sur soy, selon le precepte de l'Evangile; & on y donne aux parfaits qui la pratiquent des marques pour connoistre qu'ils sont exaucez; ce qui suppose qu'ils demandoient. Parmi ces marques la principale est de finir toûjours sa demande, *postulatio*, à l'exemple de Jesus-Christ dans son agonie, en disant: *Que ma volonté ne se fasse pas, mais la vostre:* d'où il ne faut pas conclure qu'on ne doive rien demander en particulier, mais en general seulement la volonté de Dieu. Car Jesus-Christ, dont Cassien allegue icy l'exemple, faisoit bien certainement une demande particuliere, & s'il ne s'agissoit que de demander la seule volonté de Dieu en general, on seroit toûjours exaucé; de sorte qu'il n'eust pas fallu chercher les moyens & les asseurances de l'estre, qui est ce que cet auteur se proposoit dans ce chapitre.

XXXII. Qu'on demande son salut non conditionnellement, mais absolument, comme une chose conforme à la volonté declarée de Dieu.

Au reste cette demande qu'il faut terminer en disant: *Non ma volonté, mais la vostre*, ne regarde pas les biens éternels & du salut, comme il paroist par l'exemple qu'on produit de Jesus-Christ dans la priere du jardin, dont le calice de sa passion estoit le sujet. Car pour ce qui regarde le salut, Cas-

ſien en expliquant cette demande de l'oraiſon dominicale: *Voſtre volonté ſoit faite*, remarque que *la volonté de Dieu eſt que tous les hommes ſoient ſauvez*: de ſorte que demander l'accompliſſement de la volonté de Dieu, c'eſt demander le ſalut de tous les hommes, où le noſtre eſt compris; ce n'eſt donc pas icy le cas de dire: *Voſtre volonté ſoit faite, & non la mienne*, puiſqu'on ſuppoſe manifeſtement que ſur le ſujet de nôtre ſalut la volonté de Dieu eſt declarée.

Coll. 9. c. 20.

XXXIII. Que la demande de ſon ſalut eſt tres-pure, ſelon Caſſien, & tres-deſintereſſée.

Ainſi cette demande *fiat voluntas*, qui eſt ſelon Caſſien, *la plus parfaite* de toutes, & la vraye demande des enfans, & par conſequent des parfaits comme il l'explique luy-meſme, contient la demande de noſtre ſalut. Elle eſt encore contenuë dans cette demande: *Voſtre regne arrive*. Car ce regne, dit Caſſien, conſiſte en deux choſes, dont l'une eſt que *Dieu regne dans les ſaints*, quand il en chaſſe les vices; & l'autre, qu'à la fin il prononce, *Venez les bien-aimez de mon pere; poſſedez le royaume, &c.* On demande donc ſon ſalut en demandant le regne de Dieu; & cette demande eſt celle des plus parfaits, puiſqu'elle eſt, ſelon Caſſien, *du plus pur eſprit: Secunda petitiò mentis puriſſimæ;* c'eſt-à-dire ſans difficulté, du plus pur amour, puiſque ce qu'on y regarde, & l'intereſt qu'on y

Ibid. c. 20.

Ibid. 19.

prend, c'eſt que le regne de Jeſus-Chriſt ſoit parfaitement accompli.

XXXIV. Ce qu'il faut penſer d'un paſſage de Caſſien, où il prefere une certaine oraiſon à l'oraiſon dominicale.

C'eſt une doctrine conſtante de S. Auguſtin & de tous les Peres, que Jeſus-Chriſt en nous propoſant l'Oraiſon dominicale comme le modele de la priere chreſtienne, y a renfermé tout ce qu'il falloit demander à Dieu : enſorte qu'il n'eſt permis ni d'y ajoûter d'autres demandes, ni auſſi de ſe diſpenſer en aucun état de faire celles qu'elle contient. Le pere la Combe oppoſe à cette doctrine des Peres, un paſſage de Caſſien, où il reconnoiſt une oraiſon plus parfaite que cette divine oraiſon. Il eſt vray que ſeul des anciens, & contre leur autorité il a prononcé cette parole. Je pourrois donc bien ne m'arreſter pas à l'autorité de Caſſien, qui d'ailleurs eſt affoiblie par les erreurs qui l'ont fait ranger par le Pape ſaint Gelaſe, & par le Concile Romain au nombre des auteurs ſuſpects. Outre ſes erreurs ſur la grace, il y a d'autres points encore où l'on ne le ſuit pas, comme eſt celuy du menſonge, & quelques obſervations ſur la chaſteté, que les ſpirituels ont improuvées. Ainſi en luy laiſſant l'autorité que luy donnent les regles des Moines ſur les exercices de leur état, on pourroit mépriſer la preference qu'il attribuë à la ſublime oraiſon ſur l'oraiſon dominicale. Mais aprés tout je ſuis obligé de

Lib. 6. inſtit. c. 20. 22. 23. Coll. 15. c. 10.

reconnoiſtre de bonne foy, qu'encore que ſon expreſſion ſoit inouïe avant luy, & que depuis perſonne ne l'ait ſuivie, dans le fond il convient avec tous les Peres que tout ce qu'il faut demander ſe trouve dans l'oraiſon dominicale, & qu'il n'y a rien de plus élevé ni de plus grand quant à la ſubſtance des demandes; de ſorte que la preference de cette oraiſon ſublime ne regarde que la maniere de prier. L'excellence du *Pater* eſt non-ſeulement que cette oraiſon eſt la plus parfaite de toutes les prieres vocales, mais encore quant au fond, que dans l'oraiſon meſme la plus interieure, qui eſt celle du cœur, bien qu'elle ſoit plus parfaite par la maniere, on n'a rien à demander de plus excellent que ce qui eſt renfermé dans ce modele.

Ibid. cap. 20. 28.

XXXV. Reſtriction de Caſſien quand il regarde l'eſperance comme intereſſée.

Ainſi Caſſien ne connoiſt non plus que les autres ce deſintereſſement nouveau, que nos myſtiques font conſiſter dans la ſuppreſſion des demandes. Celuy-cy, comme on vient de voir, apprend aux plus parfaits à demander, & à demander tous les jours; & s'il parle de cet amour deſintereſſé qui n'agit ni par la crainte, ni par l'eſperance: il s'explique preciſément que l'eſperance, qu'il appelle mercenaire ou intereſſée, & qu'il exclut à ce titre de l'état de perfection, eſt *celle où l'on ne deſire pas tant la bonté de celuy qui donne, que le prix & l'avan-*

Coll. 11. &c.

Coll. 11. 10.

tage de la recompense. Si donc dans la recompense on regarde la gloire de Dieu declarée par ses largesses & par ses bontez, on aura, selon Cassien, une esperance desinteressée.

XXXVI. La mesme verité plus amplement éclaircie. *Coll. 1. c. 3. 4.*

Selon cet esprit il decide *que la fin de la profession chrestienne, c'est le royaume des cieux, & qu'on endure tout pour l'obtenir:* il n'en regarde donc pas le desir & la poursuite comme nostre interest, mais comme la fin necessaire de nostre religion. C'est pourquoy en parlant des ames parfaites qui ont *gousté par avance* la gloire du ciel, il veut que leur exercice soit *de desirer comme l'apostre d'estre avec Jesus-Christ, de s'élever au desir de la perfection, & à l'esperance de la beatitude future.* (*Ibid. 14.* *Ibid. 18.*) Ce n'est donc pas un interest propre & imparfait; mais un exercice des parfaits de desirer Jesus-Christ, & dans luy sa beatitude & son salut éternel, puisque comme on a déja dit, cela mesme en verité, & aussi selon Cassien, c'est desirer l'établissement du regne de Jesus-Christ, & le dernier accomplissement de la volonté de Dieu.

XXXVII. Que Cassien n'a point connu l'acte continu & perpetuel des nouveaux mystiques.

On demandera si à cause que Cassien, & avant luy le saint docteur de l'Eglise d'Alexandrie, parlent sans cesse de la perpetuité & continuité de la contemplation & de l'oraison dans les parfaits, & en particulier dans les solitaires; il faut conclure de là qu'ils ont reconnu cet acte unique & conti-

nu, qui fait tout le fondement de la nouvelle oraison; & je réponds que non, sans hesiter.

Cassien dés la premiere conference qui est de l'Abbé Moyse, où il est traité de la fin que le solitaire se doit proposer, établit trois choses; l'une que la vie monastique, comme toute autre profession, doit avoir « une intention & une destination fixe, & qui « ne cesse jamais: l'autre, qu'il n'est pas possible « de s'attacher continuellement à Dieu dans la « fragilité de ce corps mortel: la troisiéme, que « quand il y a eu quelque INTERRUPTION, « NOSTRE INTENTION nous apprend où « nous devons rappeller nostre regard, & s'affligeant « d'avoir esté distraite toutes les fois « qu'elle l'a esté, elle croit s'estre éloignée du « souverain bien. Ce qu'il ajoûte est terrible, « que l'ame regarde comme une espece de « fornication de s'éloigner de Jesus-Christ, « quand ce ne seroit qu'un moment. «

Coll. 1. cap. 4.

De tout cela il faut conclure, premierement que l'intention subsiste toûjours, en quelque maniere que ce soit, & secondement qu'elle ne peut pas toûjours subsister en acte formel; autrement on n'auroit jamais besoin de rappeller *son regard* à Dieu, ni de tant déplorer ces momens où l'on a esté éloigné du souverain bien, puisqu'on ne l'auroit en effet jamais esté. Voilà ce que Cassien a tiré de l'Abbé Moyse, qu'il nous donne com-

Coll. 1. 7. me un homme qui excelloit *en pratique comme en theorie, & également dans la vie active & contemplative : Non solum in actuali, verum etiam in theoricâ virtute.*

XXXVIII. Autre passage pour démontrer que la contemplation ne peut estre perpetuelle.

Coll. 23. 5.

Ibid. 7.

Cette matiere revient dans la conference 23. où l'Abbé Theonas entreprend de confirmer par beaucoup de preuves ce qu'il allegue de l'Ecclesiaste, qu'il n'y a point de » juste sur la terre qui fasse bien, & ne peche » pas. C'est, dit-il, que le plus parfait de tous » les justes, tant qu'il est attaché à ce corps » mortel, ne peut posseder ce souverain bien » de ne cesser jamais de contempler Dieu. » Et un peu aprés : Nous asseurons que saint » Paul n'a pû atteindre à cette perfection, & » que son ame, quoyque sainte & sublime, » ne pouvoit pas n'estre pas quelquefois se» parée de cette celeste contemplation par » l'attention aux travaux de la terre, &c. Qui » est celuy, poursuit-il, qui ne mesle pas dans » l'oraison mesme des pensées du ciel avec » celles de la terre, & qui ne peche pas dans » le moment mesme où il esperoit obtenir la » remission de ses pechez? Qui est l'homme » si familier & si uni avec Dieu qui puisse se » réjouïr d'avoir accompli un seul jour ce » precepte apostolique de prier sans cesse? » Et quoyque les hommes grossiers fassent peu » de cas de ces pechez, ceux qui connoissent » la perfection se trouvent tres-chargez de la

multitude de ces choses quoyque petites. Cassien ne finit point sur cette matiere; c'est pourquoy dans la conference suivante il établit la necessité de relâcher l'esprit, mesme à l'égard des plus parfaits & des plus experts, pour éviter la tiedeur & msme la maladie causée par la contention; concluant mesme que cette interruption est necessaire pour conserver la perpetuité de l'oraison, parce qu'elle nous fait desirer davantage la retraite, *Cursum nostrum dum interpolare creditur jugem conservat:* QUI SI NULLO OBICE TARDARETUR USQUE AD FINEM CONTENDERE INDEFESSA PERTINACITATE NON POTEST. *Coll. 24.*

Là il n'oublie pas la comparaison de l'arc tendu, & l'exemple de l'apostre saint Jean, que tout le monde sçait. Il ne faut donc pas se persuader qu'il mette une rigoureuse & metaphysique continuité de l'oraison; mais une continuité morale à qui l'interruption mesme donne de la force.

XXXIX. Ce qu'il y a d'immobile dans l'habitude consommée de la pieté. *Coll. 1. cap. 4.*

Il faut pourtant ajoûter à cette diversité de mouvemens, un fond qui soûtienne tout; c'est-à-dire, selon la doctrine de l'Abbé Moyse, ce fond *de bonne intention qui est fixée* en Dieu seul par l'habitude du saint amour: c'est un état immuable & inébranlable au sens que nous avons veu, par la fermeté de cette divine habitude. On y tend à une

oraiſon non interrompuë, parce qu'on n'oublie rien pour y parvenir; & ce qu'on fait pour cela, c'eſt, comme dit Caſſien, de fixer tellement en Dieu ſon intention; c'eſt-à-dire, de mettre tellement en luy ſa derniere fin que rien ne nous en ſepare: non que nous ſoyons toûjours actuellement occupez de cette penſée, ce qu'il a jugé impoſſible dans cette vie; mais par une pente, une inclination & une tendance habituelle, ou meſme virtuelle, comme l'appelle la theologie, avec une bienheureuſe facilité, qui fait qu'en quelque état qu'on nous interroge, à qui dans le fond du cœur nous voulons eſtre, nous ſoyons toûjours diſpoſez à répondre que c'eſt à Dieu, comme la ſuite nous l'expliquera davantage.

XL. Que la doctrine des nouveaux myſtiques contre le renouvellement des actes, eſt contraire à Caſſien & aux anciens ſolitaires.

Aprés ces maximes generales de Caſſien, & avant que d'en venir aux moyens particuliers de rendre l'oraiſon perpetuelle, ſouvenons-nous que dans la doctrine des nouveaux myſtiques la perpetuité de l'oraiſon n'eſt ni dans les excitations qu'on ſe peut faire à ſoy-meſme, ni dans les efforts ou dans les renouvellemns des actes du libre arbitre; mais dans cet acte continu & perpetuel qu'on ne réïtere jamais qu'aprés qu'on l'a revoqué. Mais il n'y a rien de plus oppoſé à l'eſprit de Caſſien & des anciens ſolitaires, dont cet auteur nous rapporte les ſenti-

mens; car on leur voit pratiquer à tous la continuelle oraiſon par de continuels efforts & de continuelles excitations, que l'amour dont ils eſtoient remplis leur rendoit doûces. De là vient dans les inſtitutions du meſme Caſſien, cette pſalmodie preſque perpetuelle, ces pſeaumes interrompus de genuflexions, d'interceſſions aprés trois ou quatre verſets, d'antiennes, d'oraiſons mentales, de collectes aprés chaque pſeaume. De là vient auſſi cette maxime de ces ſaints, de faire de tres-courtes, mais de tres-frequentes oraiſons: *Breves, ſed creberrimas*, & cela, « diſent-ils, afin que priant Dieu plus frequem- « ment ils ſe puiſſent continuellement atta- « cher à ce cher objet. «

Inſtit. lib. 2. c. 8. 9. 12. 664.

« *Lib. 2. c. 2.*

« *Ibid. cap. 10.*

Mais cette continuité conſiſtoit dans divers actes, & dans de continuels élans de leur devotion; c'eſt pourquoy on leur voyoit multiplier leurs oraiſons, inclinations, ou genuflexions juſqu'à cent fois, juſqu'à deux cens fois, & meſme beaucoup plus ſouvent pendant le jour, & autant pendant la nuit. La choſe eſt connuë, & on voit par là que la perpetuelle oraiſon conſiſtoit manifeſtement dans des actes réïterez autant qu'ils pouvoient.

XLI.
Autres preuves de la réïteration des actes.
Lib. 2. c. 2.

Dans le meſme livre des inſtitutions, Caſſien continuë à nous faire voir la pratique des ſolitaires de la Thebaïde pendant le jour, en ce qu'encore qu'ils n'y fiſſent ordinaire-

» ment aucune assemblée, ils mesloient leur » continuel travail des mains dans leurs celu- » les à la meditation des pseaumes & des écri- » tures, qu'ils n'omettoient jamais, y joignant » à chaque moment des prieres & des orai- » sons, où ils passent tout le jour. Ce qu'il
Ibid. c. 9. avoit proposé dans les institutions, il promet dans ce mesme livre de l'expliquer plus à fond dans les conferences, & reciproquement
Coll. 9. ment dans les conferences il se propose d'expliquer plus amplement ce qu'il avoit promis dans les institutions; ainsi l'on ne peut douter que la perpetuité de l'oraison dans l'un & dans l'autre livre ne soit la mesme.

L'Abbé Isaac donne encore cette maxi-
Coll. 10. me pour un fondement *de la vie spirituelle*
Coll. 36. 843. *de prier frequemment, mais briévement: Frequenter, sed breviter est orandum*, où il mar-
Ibid. 35. que manifestement qu'on *multiplioit les prieres & les demandes*, & que c'estoit par cette multiplication qu'on tâchoit de les rendre perpetuelles. Il parle en general de tous ceux qui prient, & en particulier des plus parfaits; de ceux dont l'oraison se faisoit dans le plus intime du cœur, dans l'endroit où le demon ne voit rien, & où l'ame toute recueillie avec Dieu donne moins de prise aux attaques de l'ennemi.

Il trouve la perpetuité de l'oraison, de celle qui est selon luy, *jugis, incessabilis, indisru-*

pta, &c. dans cette continuelle recitation du verset, *Deus in adjutorium*, où il n'y a cependant qu'une perpetuelle multiplication de toutes *les affections* que la pieté peut inspirer, & il y met la continuelle meditation qu'on doit pratiquer, *selon la loy de Moyse, assis ou marchant, couché ou debout, & ainsi du reste*; ce qui montre tres-clairement la diversité & la necessaire réïteration des actes. *Ibid. c. 10.* *Ibid.*

XLII. Preuve de la mesme réïteration dans une oraison plus simple par une admirable recitation des Pseaumes qui est expliquée icy. *Ibid. 11.*

Quand par cette réïteration on est arrivé à une oraison plus simple, & qu'aussi sa simplicité rend continuelle d'une maniere plus haute, on n'est pas pour cela réduit à un seul acte ; on y pratique au contraire les demandes, la contemplation des mysteres, l'attention à ses foiblesses & à ses besoins; & ce qu'il y a de plus remarquable la recitation des pseaumes pour en recevoir en soy *toutes les affections : omnes psalmorum affectus ; non comme composez par le Prophete ; mais comme produits par l'ame même : tanquam à se editos :* ce qui montre non pas une *repetition* dans sa memoire, mais *une production originale* de tous les sentimens d'esperance, d'action de graces, de demandes & de desirs, qu'on trouve dans ces divins cantiques : &, comme dit Isaac, l'homme élevé à cette oraison parfaite, *sçait que tout cela se passe en luy*, & n'est *pas emprunté*, mais *propre & primitif dans son cœur :* en sor-

te qu'il prononce les pseaumes, non comme les repetant, mais comme s'il en estoit luy-mesme *l'auteur: velut autores ejus facti*, parce qu'il en prend avec David tous les sentimens & les affections; ce qui emporte tous les divers mouvemens & produits & réïterez dont les pseaumes sont remplis.

XLIII. Comment on conserve le même fond d'oraison dans la succession des actes. *Coll. 10. 7. 8. 10. 13.*

C'est pourquoy Cassien conserve toûjours dans les plus parfaits contemplatifs, ce qu'il appelle *volutatio mentis*; c'est-à-dire, la succession & la volubilité des pensées & des mouvemens du cœur. C'est en les reglant que l'oraison est perpetuelle par un renouvellement & excitation de son esprit aussi frequent qu'on le peut. A quoy pourtant il faut joindre ce fond qui soûtient tout; c'est-à-dire, comme on a veu, le fond de bonne intention, qui produit une succession de mouvemens si suivis & si uniformes qu'on voit bien que tout dépend du mesme principe, & c'est durant le cours de cette vie ce qu'on appelle contemplation & priere perpetuelle.

XLIV. Doctrine conforme de saint Clement d'Alexandrie. *Lib. 7. 722.*

Ce principe de Cassien est aussi celuy du saint Prestre d'Alexandrie, il asseure que son gnostique ne prend plus des heures marquées *de tierce, de sexte, de none* pour prier; il prie toûjours, dit ce pere: je l'avouë en un certain sens, c'est-à-dire, par une disposition habituelle du cœur; mais cela n'empesche pas que les plus parfaits ne demeurent à leur

maniere aſſujetis à des heures d'une attention particuliere, témoin ſaint Pierre que ſaint Clement n'a pas deſſein d'exclure du nombre des parfaits, ſous pretexte qu'il prie à ſexte & à none; témoin ſaint Clement luy-meſme, qui fait faire à ſon gnoſtique ſucceſſivement, & par actes renouvellez, des prieres particulieres *le matin, devant le repas, durant qu'on le fait, le ſoir, la nuit meſme*, & ainſi du reſte. Ce n'eſt pas là cet acte continu, invariable, irréïterable; ce ſont des viciſſitudes, de perpetuels renouvellemens, & c'eſt par ces actes inceſſamment renouvellez que la vie du juſte parfait eſt, dit ſaint Clement, *une feſte perpetuelle*; c'eſt par là *qu'il ſe tranſporte dans le chœur divin*, où l'on chante les loüanges de Dieu devant luy, & avec les anges, *par une memoire* CONTINUELLE, parce qu'il ne ceſſe, comme on voit; de la rafraiſchir; ce qui luy fait dire ailleurs que l'ame parfaite qui « ne medite rien moins que d'eſtre Dieu, ne « ceſſant de luy rendre graces de toutes cho- « ſes, par l'attention qu'elle preſte à écouter « la ſainte parole, par la lecture de l'écriture « divine, par une ſoigneuſe recherche de la « verité, par une ſainte oblation, par la bien- « heureuſe priere, loüant, chantant des hym- « nes, beniſſant, pſalmodiant, ne ſe ſepare « jamais du Seigneur en aucun temps: telle «

Act. III. 1. X. 9. *Lib. 7. 728.*

Ibid.

Lib. 6. pag. 670.

est donc manifestement la continuité de la priere que connoissent les saints ; ils la soûtenoienr par des actes continuellement renouvellez ; l'amour de Dieu en fait la liaison, l'habitude d'une parfaite chariré y met la facilité & la permanence.

XLV.
Immobilité du spirituel en ce que par l'habitude formée il ne change ni de sentiment ni d'objet.
Lib. 4. 529.
Lib. 6. 645.

Il ne faut pas s'imaginer d'autre mystere dans les expressions dont ce docte Prestre releve la perfection de son gnostique, & la continuité de son oraison. Il repete, pour ainsi parler, à toutes les pages que celuy qu'il appelle d'un si beau nom est constitué en cet état par l'habitude consommée de la vertu. C'est par là qu'on dit qu'il ne change point de pensée ni d'objet, à cause que par un long exercice il a formé l'habitude de penser toûjours de mesme ; à quoy il faût ajoûter que les choses dont il doit juger ne sont point celles qui dépendent de l'opinion ou des coûtumes. Il a pour objet, dit-

Lib. 6. 691. il, *les choses qui sont veritablement*, & non point par opinion ou en apparence, ὄντως ὄντα, comme il parle : d'où il s'ensuit qu'il ne change pas, parce qu'il juge des choses par les veritables raisons qui sont stables & éternelles.

C'est en ce sens que l'on dit que celuy qui sçait ne change point, & que la science, à la difference de l'opinion, est une habitude immuable. L'homme spirituel de saint Clement,

Clement, qui ſelon luy, eſt le ſçavant veritable, s'occupe *d'objets qui ſont ſtables & inalterables en toutes manieres ;* & c'eſt pour cette raiſon qu'il poſſede ſeul la veritable ſcience. *Lib. 7. p. 708.* *Lib. 6. p. 695.*

Cette ſcience n'eſt autre choſe que la foy, & la foy eſt définie excellemment par noſtre ſaint Preſtre, la ſtabilité dans ce qui eſt. Quiconque a cette ſcience ne varie jamais, & il devient autant qu'il ſe peut ſemblable à Dieu, en s'attachant aux choſes qui ſont toûjours les meſmes. C'eſt-là, dit-il, l'état de l'eſprit en tant qu'eſprit : les affections variables arrivent à ceux qui ſont attachez aux choſes materielles (& changeantes) mais au contraire, l'ame de celuy qui a receu par la foy la connoiſſance de la verité eſt toûjours ſemblable à elle-meſmé. *Lib. 4. 530. 531.* « *Ibid.* « *Lib. 2. p. 383.*

Par la meſme raiſon on avouë ſans peine que le gnoſtique n'a jamais qu'un ſeul objet, parce qu'encore qu'il exerce les mêmes actes que le reſte des chreſtiens, la priere, l'action de graces, & les autres ; & qu'il faſſe toutes les demandes differentes qu'on a remarquées, en ſorte qu'il n'eſt pas poſſible de ne pas reconnoiſtre en luy la ſucceſſion des penſées ; comme Dieu en eſt toûjours l'unique objet, on peut dire à cet égard qu'il ne change pas.

XLVI. Comment les

Enfin le ſpirituel eſt appellé immobile

actes du contemplatif se tournent en sa substance selon S. Clement. *Lib. 4. 529.*

par l'opposition qui se trouve entre l'habitude formée & les premieres dispositions changeantes & incertaines de ceux qui commencent: ainsi, dit nostre saint Prestre, *l'entendement du spirituel par l'exercice continuel devient un toûjours entendre* (ce sont ses mots) c'est-à-dire, un acte perpetuel d'intelligence; *ce qui est la substance propre, ὀσία, du spirituel, dont la perpetuelle contemplation est une vive substance:* par où il ne prétend autre chose que d'exprimer la force de l'habitude, qu'on appelle une seconde nature, à cause que par son secours ce qui estoit passager, changeant & accidentel, devient comme inseparable de nostre estre, & d'une certaine maniere se tourne en nostre substance.

Tout cela est du langage ordinaire, & tout le monde l'entend non metaphysiquement, mais moralement, comme on a dit: que si on vouloit prendre ces expressions à la rigueur, on seroit refuté par l'endroit où saint Clement dit *que celuy là-mesme qui a la science des choses divines & humaines, par maniere de comprehension* (c'est-à-dire, sans difficulté le spirituel parfait) *participe à la sagesse éternelle, non par essence ou substance, mais par une participation* (un écoulement) *de la puissance divine.*

Lib. 6. 683.

XLVII. Comment le

Par un semblable temperament, on dit

que l'oraison est continuelle pour exprimer la pente, la disposition, la facilité qui fait qu'on ne peine plus; ce qu'il faut pourtant entendre avec correctif, autrement que voudroit dire dans saint Clement mesme ce relâchement de l'esprit jugé necessaire, & pratiqué par saint Jean, un si grand apostre & un spirituel si parfait? qui est aussi un exemple dont nous avons veu que Cassien s'est servi. spirituel ne peine plus. *Coll.* 23.

XLVIII. Eclaircissement des locutions de saint Clement, & des autres, par l'exemple des locutions les plus vulgaires.

Il ne sert de rien de répondre que la continuité qu'on veut établir est une continuité d'amour & d'union, qui est dans le cœur & non dans l'esprit. Ce n'est pas ce que dit saint Clement dans le passage allegué: c'est, dit-il, *une continuité d'entendre*, τοῦ νοεῖν, & s'il y a un mot dans toute la langue qui signifie proprement entendre, c'est celuy-là. Au reste, que trouve-t-on d'extraordinaire dans les locutions de ce Pere? qui ne tient tous les jours de mesmes discours sur les habitudes les plus naturelles? on dira d'un Geometre que nuit & jour il est occupé à cette science; l'habitude de démontrer geometriquement luy est passée en nature; en conversant, en mangeant il roule toûjours quelque theoreme dans sa teste; le sommeil mesme s'en ressent; il trouve jusques dans ses songes la resolution d'un probleme dont il auroit esté occupé durant tout le jour. On

ne prétend pas pour cela qu'il y pense sans intermission à toute rigueur, & il faut estre bien prevenu pour ne pas voir que les locutions de saint Clement ne sont pas d'un autre genre.

XLIX. Passage de S. François de Sales pour expliquer ce qu'on dit de la continuité des actes. *Am. de D. Liv. 9. 8.*

Au surplus, sans disputer davantage, tout va estre decidé par ce seul passage de saint François de Sales, dont nos mystiques alleguent si souvent l'autorité : l'Apostre dit qu'il » a une douleur continuelle pour la perte des » Juifs ; mais c'est comme nous disons que » nous benissons Dieu en tout temps ; car ce» la ne veut dire autre chose, sinon que nous » le benissons fort souvent, & en toute occa» sion : & de mesme le glorieux saint Paul » avoit une continuelle douleur en son cœur, » à cause de la reprobation des Juifs, parce » qu'à toutes occasions il déploroit leur mal» heur.

L. Du sommeil des justes : passage de Salomon.

On peut resoudre par là les endroits des Peres, de Clement d'Alexandrie, de Cassien, de saint Augustin mesme, & des autres spirituels anciens & modernes, qui en parlant du sommeil des justes, semblent dire que leurs exercices n'y sont point interrompus, & il est vray que l'impression en demeure dans un certain sens. Les pensées qui leur viennent au réveil font voir où leur ame dans son fond estoit tournée, & c'est où Salomon nous vouloit conduire par ce

beau paſſage des Proverbes: Attachez les « *Prov. VI. 21.*
commandemens à voſtre cœur, faites vous- «
en un collier qui ne vous quitte jamais, «
qu'ils marchent avec vous dans voſtre che- «
min, qu'ils vous gardent dans voſtre ſom- «
meil, & en vous réveillant entretenez-vous «
avec eux. Sçavoir ce qui ſe paſſe alors dans «
l'ame, & quelle force ſecrete rappelle comme naturellement dans le réveil la penſée où le ſommeil nous a ſurpris, je n'entreprendray pas de l'expliquer. C'eſt une diſpoſition commune à tous ceux qui fortement occupez de quelque objet, ſemblent en eſtre jour & nuit toûjours remplis: mais ce n'eſt rien moins que l'acte continu & perpetuel de nos myſtiques, qui ſelon eux eſt une ſi vraye continuation de l'acte du libre arbitre, qu'il ne faut plus le renouveller aprés toutes les diſtractions qui ne ſont pas volontaires, ni meſme aprés le ſommeil: d'où il s'enſuivroit que cet acte eſtant toûjours libre, il ſeroit toûjours meritoire. Mais il n'en eſt pas ainſi de cette pente ſecrete qui demeure dans le ſommeil vers les objets dont on s'eſt rempli pendant le jour, qui eſt trop foible &, pour ainſi dire, trop ſourde pour n'avoir pas beſoin d'eſtre renouvellée & vivifiée, afin d'eſtre actuelle & meritoire; ſi ce n'eſt dans quelque ſommeil envoyé de Dieu, tel que celuy de Salomon.

LI. Resultat & abregé de tout ce livre VI.

Pour conclusion l'on voit assez comment la contemplation est perpetuelle : elle l'est dans l'inclination qui la produit, elle l'est dans l'impression qu'elle laisse, elle l'est enfin, parce qu'autant qu'on le peut on ne s'en arrache jamais, & qu'on en déplore les moindres interruptions, & c'est le pressis de la doctrine de saint Clement d'Alexandrie & de Cassien.

Pour une entiere explication de cette matiere, il faudroit peut-estre définir ce qu'on appelle intention actuelle, virtuelle & habituelle, & par là en démontrer les differences, ce qu'aussi nous ferons peut-estre en un autre lieu ; mais icy il n'en est pas question, puisque ce sont choses qu'il faut supposer comme avoüées de tout le monde, & que nous ne nous proposons dans ce traité que celles où l'on est en different avec les nouveaux mystiques ; autrement nous pousserions hors du temps la dispute jusqu'à l'infini.

LII. Si l'on peut estre asseuré de ne perdre point l'actuelle presence de Dieu durant qu'on veille.

Au reste quand nos mystiques auroient prouvé qu'on en peut venir à un état de presence perpetuelle sans aucune interruption, il y auroit encore bien loin de là à leur acte unique & continu qui dure toute la vie, sans diversité ni succession de pensées, & aussi qu'on n'a pas besoin de renouveller ; car c'est à quoy personne n'a ja-

mais songé avant peut-estre Falconi ou Molinos; & pour ceux qui sans avoir recours à cet acte absurde, qui ne sert qu'à introduire le relâchement & la nonchalance, prétendent qu'on peut toûjours sans la moindre interruption conserver du moins en veillant l'actuelle presence de Dieu : sans repeter ce qu'on vient de dire sur ce sujet, je leur diray encore icy que personne ne peut avoir aucune asseurance d'estre en cet état, tout le monde demeurant d'accord qu'on ne peut assez reflechir sur soy-mesme pour s'asseurer qu'on ne s'échape jamais. Que si l'on dit que sans reflechir, cette presence perpetuelle subsiste dans l'acte direct, c'est par là mesme qu'on prouve qu'on ne peut avoir sur cela aucune asseurance, puisque cet acte direct sur lequel on n'aura point reflechi, sera de ces actes non-apperceus, ou dont en tout cas on ne conserve pas la memoire. Et icy demeure conclu ce que nous avions à dire contre les principes des nouveaux mystiques.

LIVRE VII.

De l'oraison passive, de sa verité, & de l'abus qu'on en fait.

I. Dessein particulier de ce livre VII. *Sup. liv. 1. ch. 12.*

NOus entrons dans le second point de nostre premiere partie, où nous avons promis de découvrir, non tant les erreurs des nouveaux mystiques, que la cause de leurs erreurs dans l'abus des oraisons extraordinaires, dans celuy de l'autorité de quelques saints de nos jours, & enfin dans celuy des experiences, dont ils prétendent que leurs pratiques sont autorisées, où il y aura encore une autre sorte d'erreur qu'il nous faudra reconnoistre.

Ce point sera plus court que le precedent, parce que sans nous mettre en peine d'expliquer à fond les principes de l'oraison extraordinaire, que nous reservons à leur lieu, nous aurons à les marquer seulement pour faire voir l'abus qu'on en fait dans la nouvelle oraison, pour appuyer les erreurs que nous venons d'exposer aux yeux du monde.

II. De l'oraison qu'on nomme passive: explication des termes.

Il y a donc plusieurs oraisons extraordinaires que Dieu donne à qui il luy plaist; & celle dont on abuse en nos jours, est

celle qu'on nomme passive, ou de repos & de quietude, autrement de simple presence, de simple regard, ou comme parle saint François de Sales : *de simple remise en Dieu.*

Am. de D. liv. 6. ch. 9. 10. 11. Liv. 7. Ep. 22. &c.

Pour éviter toute équivoque, il faut expliquer avant toutes choses, que ce qu'on appelle patir & souffrir ou endurer en cette matiere, n'est pas le patir & le souffrir qui est opposé à la joye & accompagné de douleur; mais le patir & le souffrir qui est opposé au mouvement propre, & à l'action qu'on se peut donner à soy-mesme. C'est en ce sens qu'en parlant de son Hierothée, quel qu'il soit, l'auteur connu sous le nom de saint Denis Areopagite, disoit que c'estoit *un homme qui non-seulement operoit, mais encore enduroit les choses divines;* c'est-à-dire, qui recevoit des impressions de Dieu, où il n'avoit point ou tres- peu de part.

C'est apparamment de cette expression qu'est venuë la passiveté ou l'oraison passive, celebre dans les mystiques depuis trois à quatre cens ans; mais dont on ne trouve dans saint Denis que ce petit mot, & rien du tout dans les Peres qui l'ont precedé.

III. Principes de la foy, sur lesquels est établie l'oraison qu'on nomme passive.

Mais sans s'arrester aux paroles, il est constant par les saintes écritures:

1. Que Dieu fait des hommes tout ce qu'il luy plaist, les emporte, les entraîne où il veut, fait en eux & par eux tout ce

qu'il s'en est proposé dans son conseil eternel, sans qu'ils luy puissent resister, parce qu'il est Dieu, qui a en sa main sa creature, & qui demeure maistre de son ouvrage, nonobstant le libre arbitre qu'il luy a donné. Cette proposition est de la foy, & paroist incontestablement dans les extases ou ravissemens, & dans toutes les inspirations prophetiques.

2. Il est encore de la foy, que dans tous les actes de pieté il y a beaucoup de choses que nous recevons en pure souffrance, au sens qui est opposé à l'action ou au mouvement propre.

Telles sont les illustrations de l'entendement, & les pieuses affections de la volonté qui se font en nous sans nous, comme dit toute la theologie aprés saint Augustin: *Il n'est pas en nostre pouvoir*, dit ce Pere, *qu'une chose nous delecte*. Saint Ambroise dit aussi *que nostre cœur n'est pas en nostre puissance: Non est in nostra potestate cor nostrum:* ce qu'il faut entendre de certaines dispositions bonnes ou mauvaises, dont nous ne sommes pas les maistres. Il ne faut que ces deux passages pour entendre dans toutes les conduites de la grace une certaine passiveté qui en est inseparable. Tout cela appartient à l'attrait de Dieu, qui est ou perceptible, ou imperceptible, plus ou moins; mais sans

lequel il eſt défini qu'il ne ſe fait aucune action de pieté.

J'ajoûteray en troiſiéme lieu, que dans toutes ces actions non-ſeulement il y a beaucoup de ces choſes qui ſe font en nous ſans nous; mais encore qu'il y en a plus que de celles que nous faiſons de nous-meſmes déliberément; & la raiſon eſt qu'il y a toûjours dans tout l'ouvrage de noſtre ſalut, & dans tout ce qui nous y conduit, plus de Dieu que de nous, plus de grace du coſté de Dieu que d'efforts du noſtre.

Ces trois veritez ne ſont revoquées en doute par perſonne; mais ce n'eſt pas là ce que les myſtiques (& quand je parle ainſi ſans reſtriction, le lecteur ſe doit tenir pour averti que j'entends toûjours les vrais & orthodoxes myſtiques) ce n'eſt pas là, dis-je, ce que les myſtiques appellent oraiſon paſſive; & d'abord ce n'eſt ni extaſe ni raviſſement, ni revelation ou inſpiration, & entraînement prophetique. Tous ceux qui ſont dans ces oraiſons ne prétendent pas eſtre mûs de cette ſorte, au contraire l'eſprit des myſtiques eſt d'exclure ces motions extraordinaires, comme il paroiſt par tous les écrits du bienheureux Jean de la Croix, ce ſaint & docte diſciple de ſainte Thereſe, qui a comme renouvellé au ſiecle paſſé les myſteres de l'oraiſon paſſive. Elle ne con-

IV. L'oraiſon qu'on nomme paſſive n'eſt aucune des choſes qu'on vient d'expliquer.

siste non plus dans ces motions qui accompagnent tous les actes de pieté, puisqu'en ce sens tous les justes seroient passifs, & il n'y auroit plus de voye commune.

De là s'ensuit clairement que l'oraison passive ne consiste pas dans la motion ou grace efficace, par laquelle Dieu persuade aux hommes tout ce qui luy plaist, parce que cette motion se trouve dans tous ceux qui pratiquent la vertu, & se trouve perseveramment dans tous ceux qui perseverent.

V. Ces choses servent neanmoins à la faire entendre : divers exemples d'impressions divines, où l'ame ne peut avoir de part.

Quoyque l'oraison passive ne consiste pas dans ces choses, elles servent à donner l'idée, comment en beaucoup de rencontres l'homme peut estre passif sous la main de Dieu. C'est ce qui arrive à tous ceux en qui il se fait soudainement & par une main souveraine de grands changemens : tout d'un coup, & lorsqu'on y pense le moins on se trouve comme un autre Elie, ou comme un autre David en figure de Jesus-Christ, le cœur embrasé du zele de la maison du Seigneur, & prest à s'opposer comme une muraille à ses ennemis; tantost rempli de tendresse on ne peut retenir ses larmes, ou dans la veuë de ses pechez, ou dans quelqu'autre impression d'amour également forte, dont souvent on ne connoist pas le motif; tantost par une touche secrete de l'esprit

qui nous fait dire au-dedans : *Mon ame, pourquoy es-tu triſte* d'une ſi profonde triſteſſe, & d'où me vient ce myſterieux délaiſſement? tout à coup on eſt tranſporté à un tranſport, à une joye, ſi l'on peut uſer de ce mot, à une exultation qui eſt au-deſſus de tous les ſens. Saint Jean Climaque, tous les ſpirituels anciens & modernes demeurent d'accord qu'on peut recevoir tous ces mouvemens & ces divines impreſſions ſans y rien contribuer de noſtre part. *Pſ. xlii.*

VI. Ce qu'on appelle preciſément l'oraiſon paſſive, infuſe ou ſurnaturelle.

Cependant ce qu'on appelle l'oraiſon paſſive n'eſt pas toûjours la ſuppreſſion de toute action, meſme libre, mais ſeulement de tout acte qu'on appelle diſcurſif, & où le raiſonnement procede d'une choſe à l'autre: ce qui bien certainement n'empeſche pas l'uſage de la liberté, comme il paroiſt dans les Anges, qui ſont libres ſans eſtre diſcurſifs.

Cette oraiſon qu'on nomme paſſive ou infuſe, eſt appellée par les ſpirituels, & entr'autres par ſainte Thereſe, oraiſon ſurnaturelle, non que l'oraiſon de la voye commune ſoit purement naturelle; car il eſt certain, & nous avons dit ſouvent, qu'il eſt de la foy que toute bonne oraiſon vient du ſaint Eſprit & d'un inſtinct ſurnaturel: mais pour exprimer que celle-cy eſtant ſurnaturelle par ſon objet, comme toutes les bon-

nes oraisons, elle l'est encore dans sa maniere par la suppression de tout acte discursif, de tout propre effort, de toute propre industrie. Voilà ce qu'on appelle passif, lorsque par la suppression de tous ces actes, qui sont de nostre ordinaire maniere d'agir, on est meu de Dieu avec une heureuse facilité; ce que sainte Therese & tous les spirituels comparent à une pluye où l'eau tombe toute seule sur un jardin, au lieu de celle qu'on tiroit à force de bras pour l'arroser.

VII. Exemple des motions du S. Esprit, qu'on nomme naturelles ou surnaturelles. *Jer. xxviii. 6.*

Lorsque le Prophete Jeremie aprés avoir oüy les trompeuses promesses dont le faux Prophete Hananias amusoit le peuple; sans l'appeller faux Prophete, luy dit avec une douceur admirable: » *Amen*, Hananias, qu'il » soit fait comme vous le dites; veuille le Sei» gneur accomplir vos paroles, plûtost que » les miennes; pensez seulement que les Pro» phetes qui ont vécu avant vous & moy ont » esté reconnus tels, quand leurs predictions » ont esté suivies de l'évenement: cela dit, quoy qu'Hananias continuast ses discours menteurs, sans s'emporter contre luy, ni luy reprocher sa corruption; *Jeremie s'en retournoit* tranquillement & en toute simplicité. Cette douceur quant à la maniere estoit toute simple & naturelle à l'esprit benin & moderé de ce Prophete; tres-admirable neanmoins, & un grand effet de la grace. Mais

quand au milieu de son chemin tout à coup la parole de Dieu fut adressée à Jeremie, « luy disant : Vas & dis à Hananie : Voicy « ce que dit le Seigneur, écoute Hananie : Le « Seigneur ne t'a pas envoyé & tu as fait que « mon peuple s'est confié dans le mensonge ; « pour cela, dit le Seigneur ; je t'osteray de « dessus la terre ; tu mourras dans l'an, parce « que tu as parlé contre le Seigneur : & « quand en execution de cette sentence, Hananie mourut en effet au septiéme mois de la mesme année ; c'est une autre sorte d'operation du saint Esprit. En voilà donc deux : surnaturelles, sans doute, puisqu'elles venoient de la grace ; mais l'une dans la maniere naturelle partoit d'une inspiration plus commune, au lieu que l'autre qui vint comme un coup de tonnerre, surnaturelle & dans son principe, & dans son objet, & dans sa maniere, donne un exemple parfait de la maniere dont on est passif sous la main de Dieu.

Ibid. 12.

VIII. L'on commence à determiner le sens auquel l'oraison passive est dite surnaturelle par six propositions.

L'on peut entendre par là comment l'oraison passive est surnaturelle en un sens particulier, & par une operation qui affranchit l'homme des manieres d'agir ordinaires. Il faut demeurer d'accord de bonne foy que Dieu peut pousser bien loin, ou pour mieux dire aussi loin qu'il veut ces états passifs, sans que personne luy puisse demander, pour-

quoy faites-vous ainsi; de sorte qu'on ne peut mettre de bornes à ces états que par la declaration qu'il a faite de sa volonté dans sa parole écrite ou non écrite.

Voicy donc pour nous renfermer dans le fait, & ne nous point jetter dans des possibilitez ou impossibilitez metaphysiques, ce que nous trouvons de l'état passif dans les mystiques approuvez, & je le reduis à six propositions.

IX. Premiere proposition : ce qu'on appelle oraison passive consiste dans une suspension passagere des actes discursifs: difference entre les vrais & les faux mystiques : sentiment de sainte Therese & du bienheureux Jean de la Croix.

La premiere, *que selon eux l'état passif est un état de suspension & ligature des puissances ou facultez intellectuelles, où l'ame demeure impuissante à produire des actes discursifs*. Il faut remarquer avec attention cette derniere parole; car l'intention de ces docteurs n'est pas d'exclure de leur oraison les actes libres, qui comme on a veu se pourroient former sans discours; mais les actes où l'on s'excite soy-mesme par un discours ou reflexion precedente, qu'on appelle dans ce langage des actes de propre industrie ou de propre effort: & il y a là un grand changement dans la maniere d'operer de l'ame. Car l'ame accoûtumée au raisonnement & à exciter elle-mesme ses affections par la consideration de certains motifs, tout d'un coup comme poussée de main souveraine, non-seulement ne discourt plus; mais encore ne peut plus discourir, ce qui attire d'autres

d'autres impuissances durant le temps de l'oraison que nous verrons dans la suite.

Voilà ce que les mystiques appellent contemplation, qui selon eux est un acte de Dieu plûtost que de l'homme, & plûtost infus qu'excité par le propre effort de l'esprit ; & la difference qu'il y a entre les vrais & les faux mystiques, c'est que la passiveté au sens des derniers devant s'étendre à tout l'état, les autres l'ont limitée au seul temps de l'oraison.

C'est ce qu'enseigne tres-expressément ce sublime contemplatif le bienheureux Pere Jean de la Croix, disciple & directeur de sainte Terese, premier Carme déchaussé, & qui est aprés cette Sainte le pere & le fondateur de cet Ordre.

Il n'y a qu'à lire l'endroit où il restreint à un temps particulier & déterminé ces grandes suppressions d'actes ; en sorte que *hors ce temps là en tous ses exercices, actes & œuvres, l'ame se doit aider de tous les moyens ordinaires.* Par la suite du mesme principe il prononce qu'*il ne faut laisser la meditation que dans le temps seulement qu'on en est empesché par nostre Seigneur, & qu'aux autres temps & occasions il faut avoir cet appuy.*

Mont. Carm. liv. 3. ch. 32. p. 147.

Obst. nuit. liv. 1. c. 10. p. 257.

Je pourrois produire une infinité de semblables passages du Pere Jean de la Croix ; mais pour abreger cette preuve, je me contente du témoignage de son plus sçavant

interprete le Pere Nicolas de Jesus Maria, dans le livre des phrases mystiques, où aprés avoir rapporté la doctrine de Cassien, de saint Gregoire, de saint Bernard, de sainte Terese, du Pere Jean de Jesus & de Suarés, en venant au bienheureux Jean de la Croix: Il demeure, dit-il, suffisamment prouvé par » cette doctrine que ce dénuëment, tant des » formes imaginaires que des actes discursifs » qu'enseigne & persuade nostre docteur my- » stique, ne doit point estre entendu pour » toute sorte de temps, ni aussi pour un long » temps, mesme à ceux qui sont parvenus à » l'état de la contemplation sublime; mais » seulement POUR CE PEU DE TEMPS que » dure la contemplation parfaite & uniforme, » & qu'aux autres temps quelque perfection » qu'on ait, on doit se servir des formes ima- » ginaires, des choses utiles & d'actes discur- » sifs, comme nous l'avons déja démontré par » les témoignages du mesme docteur, & le » montrerons encore dans la suite.

Lib. 2. de relig. 10.

Ph. myst. 2. p. ch. 3. 158. p. 145.

Je rapporte au long ce passage, capable seul de confondre nos faux mystiques. Le bienheureux Pere Jean de la Croix & le Pere Nicolas de Jesus Maria, n'ont fait que suivre le sentiment de leur mere sainte Terese, qui asseure positivement *qu'on ne demeure que tres-peu de temps dans cette suspension de toutes les puissances, que c'est beaucoup*

Ch. 18. de sa vie.

d'y estre une demie heure, & que pour elle elle n'a pas de memoire d'y avoir jamais tant esté. Les nouveaux mystiques sont bien plus parfaits, puisqu'ils introduisent une ligature; c'est-à-dire, une suspension perpetuelle des puissances, & une suppression universelle des actes; mais les veritables mystiques qui en reservent la suspension au temps de l'oraison actuelle, laissant le reste du temps libre aux actes que nous avons veus si expressément commandez par Jesus-Christ, ne tombent point sous nos censures.

X. Sentimens conformes du Pere Baltazar Alvarez, un des confesseurs de sainte Terese.

C'est aussi ce que répond le Pere Baltazar Alvarez, une des lumieres de sa compagnie, & qui a esté aussi, parmi les confesseurs de sainte Terese, un de ceux dont elle a veu de plus grandes choses. Comme on luy objecte que cette suspension des puissances dans l'oraison de silence & de quietude induit la suppression de beaucoup d'actes necessaires, comme de celuy de demander expressément ce que Dieu ordonne: il répond *qu'il y a d'autres temps pour demander que celuy où l'on vaque à cette oraison, & que celuy-là n'y est pas propre:* ce qu'il appuye de cette regle excellente, que chaque « exercice requiert son temps, comme en l'o- « raison on ne demande ni on ne remercie « pas toûjours: d'où il conclut, que ce n'est « pas tenter Dieu de faire cesser pour lors «

La vie du Pere Baltaz. Alv. ch. 40. p. 454.

Ibid. 457.

Ibid.

„ les discours touchant les choses particulie-
„ res qui concernent les perfections de Dieu
„ ou nostre reformation, qu'on peut reserver
„ à un autre temps. On voit donc pourquoy ce saint homme, un des plus sublimes contemplatifs de son siecle, ne craignoit point de tenir *pour lors*, comme il parle, & dans le temps de cette haute oraison, certains actes en suspens. En general il nous apprend que son oraison estoit *de faire cesser les discours par intervalles pour la presence de Dieu:* ce qui est bien éloigné des inconveniens de la doctrine des nouveaux mystiques, & de la perpetuelle suspension d'actes, où ils s'engagent contre les preceptes de l'Evangile, par l'irrévocable continuité de leur acte unique & universel. Voilà ce que dit de son oraison le Pere Alvarez, dans deux excellens discours que le Pere Louïs du Pont, comme luy, un des plus grands spirituels de sa compagnie & de son siecle, nous a rapportez dans la vie de cet admirable Jesuite.

Chap. 13. page 139.

XI. Ce qu'emporte la suspension des actes ou considerations discursives.

On voit donc quelle est la nature des actes qui sont suspendus & comme interdits dans l'oraison passive & de quietude: ce sont encore une fois, & on ne peut trop le repeter, les raisonnemens ou les considerations discursives. Dieu n'en demeure pas là, & ayant une fois tiré l'ame de sa ma-

niere accoûtumée, il la manie comme il luy plaiſt : ſouvent il veut ſeulement qu'elle le regarde en admiration & en ſilence ; elle ne ſçait où elle eſt, elle ſçait ſeulement qu'elle eſt bien ; & une paix que rien ne peut troubler, luy fait ſentir qu'elle n'eſt pas loin de Dieu. Elle fera dans un autre temps les autres actes du chreſtien ; dans ce moment ni elle ne veut, ni elle ne peut en faire d'autre que celuy de ſe tenir abiſmée en Dieu.

XII. Que dans l'oraiſon paſſive il y a beaucoup de propre action, de propre induſtrie & de propre effort.

Loin de reconnoiſtre dans tout l'état une perpetuelle paſſiveté, les myſtiques orthodoxes ne la reconnoiſſent ſeulement pas continuelle & univerſelle dans le temps de l'oraiſon. Car d'abord le bienheureux Jean de la Croix ramene non-ſeulement les images & *notices particulieres*, comme il les appelle ; mais encore *les veuës, conſiderations & meditations amoureuſes* au temps meſme de l'oraiſon en faveur de l'humanité de Jeſus-Chriſt, comme nous dirons bien-toſt plus amplement. *Mont. liv. 3. ch. 1. p. 153.* *Inf. ch. 20.*

Selon le meſme docteur, non-ſeulement l'ame doit patir & ſe laiſſer mener à Dieu qui la meut dans cette oraiſon, mais encore il y a des choſes *qu'elle doit avoir ſoin de faire de ſa part* ; ce qui marque une action plus deliberée, *& dans laquelle auſſi les directeurs la doivent aider*. Cette action eſt celle *Viv. fl. Cant. 3. 3. verſ. §. 8. p. 541.* *Ibid. 549.*

de se détacher, qui est, dit-il, *ce que vous devez faire de vostre part sans faire aucune force à l'ame, si ce n'est pour la sequestrer de tout & l'élever.* Ce n'est pas là ce que nous disoit celle qui repete à chaque moment qu'il faut supprimer *tout effort*, tout soin, toute activité, & n'exercer envers Dieu qu'un simple laisser faire: mais celuy-cy au contraire nous apprend ce qu'on doit faire *de sa part*, quel soin on doit prendre, & en quoy il est besoin *de forcer* l'ame. Et tout cecy ne se dit pas pour les commençans; mais pour les états les plus sublimes. C'est dans l'état le plus sublime que l'ame est éle-

Ibid. 555. 556. vée au mariage celeste: mais là il y a de part & d'autre, tant de la part de l'époux celeste que de la part de l'épouse, *une tradition, une delivrance volontaire*, qu'il appelle (car il faut dire son mot) *la delivrance matrimonialle* égale de part & d'autre, comme celle d'un époux & d'une épouse, l'ame se donnant à Dieu aussi activement, *aussi librement que Dieu se donne à elle*, parce que Dieu éleve l'action du libre arbitre en son plus haut point, afin de se faire choisir plus parfaitement. C'est ce que vouloit ex-

Strom. 6. primer saint Clement d'Alexandrie, en disant *que l'homme predestine Dieu, comme Dieu predestine l'homme.* Le libre arbitre s'exerce donc dans toute son étenduë; l'ame s'exci-

te elle-meſme, elle parle à ſes paſſions qui la pouvoient venir troubler, *& les prie de la laiſſer en repos*: & cela qu'eſt-ce autre choſe que de s'exciter ſoy-meſme à les tenir dans le devoir? c'eſt ce que dit en termes formels le bienheureux Jean de la Croix. L'ame, continuë ce ſaint Religieux, ſe donne tous ces mouvemens par une delicate reflexion ſur ſon état, parce que *ſe voyant enrichie de tant de dons precieux, elle deſire de ſe conſerver en aſſeurance*; en quoy les nouveaux myſtiques la trouveroient bien intereſſée: Dans ces deſirs, elle fait à Dieu toute ſorte de prieres, dont la derniere eſt: *Rompez la toile delicate de cette vie, afin que je vous puiſſe aimer dés à preſent avec la plenitude & ſatieté que deſire mon ame, ſans termes & ſans fin.* Voilà comme l'ame reflechit, voilà comme l'ame ſe meut dans l'oraiſon meſme: à vray dire, les vrais ſpirituels ne veulent exclure que les actes penibles & tirez à force; tout ce qu'il y a d'affections y coule de ſource.

Cant. 32. comp. p. 468.

Ibid.

Cant. 1. 511.

XIII. Seconde & troiſiéme propoſitions pour déterminer ce qu'on appelle le temps d'oraiſon, & montrer que ce

Une ſeconde propoſition déterminera ce qu'on appelle le temps de l'oraiſon, & *c'eſt celuy où l'ame demeure ſpecialement recueillie en ſoy & en amour dans la contemplation actuelle*: à quoy il faut ajoûter la troiſiéme propoſition, qui eſt que ſelon la doctrine & la diſtinction de S. Thomas, ſuivie par tous les docteurs,

temps ne peut estre long. 22. q. 180. art. 8. c. & ad 2. *la contemplation actuelle ne peut pas estre de longue durée dans ses actes principaux, quoy qu'elle puisse durer long-temps dans ses actes moins parfaits, & qui demandent moins d'attention.*

XIV. Trois autres propositions pour expliquer la stabilité & la permanence d'un état.

Les trois propositions precedentes regardent la courte durée de l'oraison, appellée passive; mais encore sans en expliquer la stabilité & la permanence : mais les trois suivantes vont démesler cette difficulté & achever nostre explication.

La premiere qui est la quatriéme des six :
„ Quoyque l'oraison passive soit courte en
„ elle-mesme, ELLE EST perpetuelle dans
„ ses effets, en tant qu'elle tient l'ame per-
„ petuellement mieux disposée à se recueillir
„ en Dieu.

„ La cinquiéme proposition: Cette dispo-
„ sition au recueillement n'est pas meritoire,
„ n'estant pas un acte; mais elle prepare l'a-
„ me à produire facilement, & de plus en plus
„ les actes les plus parfaits.

„ La sixiéme & derniere proposition : Nous
„ appellons un état d'oraison l'habitude fixe
„ & permanente, qui prepare l'ame à la faire
„ d'une façon plûtost que d'une autre, & luy
„ en donne l'inclination avec la facilité.

Ainsi l'oraison passive est fixe & perpetuelle à sa maniere; ainsi elle compose ce qui s'appelle un état, & met l'ame dans une

ſainte ſtabilité, où elle eſt ſous la main de Dieu de cette admirable maniere, qui dans le temps de l'oraiſon exclut les actes diſcurſifs, & les autres dont il plaiſt à Dieu de faire ſentir aux ames la privation, ſoit par grace, ſoit par épreuve, comme la ſuite le fera paroiſtre.

XV. Les fondemens des nouveaux myſtiques détruits par les ſix propoſitions precedentes.

Il a fallu réduire les choſes à cette préciſion, afin de détruire clairement les fondemens des nouveaux myſtiques. Leur premier & principal fondement eſt que l'oraiſon paſſive reconnuë par de tres-grands ſpirituels, emporte la ſuppreſſion des actes: il faut diſtinguer; elle emporte la ſuppreſſion des actes diſcurſifs, ou de quelques autres dans le temps de l'oraiſon ſeulement, je l'avouë: elle emporte la ſuppreſſion de tous actes generalement, & en tout temps; en ſorte que l'ame demeure réduite à une perpetuelle paſſiveté ſans jamais s'exciter elle-meſme aux actes de pieté; je le nie. J'eſpere qu'on me permettra du moins une fois cette ſeche, mais veritable diſtinction où conſiſte la difference preciſe entre les vrais & les faux myſtiques, comme il a paru clairement par les paroles des uns & des autres.

Le ſecond fondement des faux myſtiques, c'eſt que d'un commun conſentement l'ame peut eſtre miſe par état dans une orai-

ſon paſſive, d'où ils concluent qu'elle ſera donc dans une perpetuelle & fixe paſſiveté. On nie cette conſequence, puiſqu'on vient de dire qu'eſtre dans cette oraiſon par état, c'eſt y eſtre par habitude, par inclination, par facilité, & non par un exercice actuel & perpetuel; ce qui eſtant entendu, tous les fondemens de la nouvelle oraiſon demeurent abbatus, & les objections reſoluës.

XVI. Quel eſt le principal effet de l'oraiſon paſſive ou de quietude.

D'expliquer maintenant ce qui ſe paſſe dans cette excellente oraiſon, ce n'en eſt pas icy le lieu; ce que j'en puis dire, c'eſt que Dieu y tient l'école du cœur, où il ſe fait écouter en grande tranquillité & en grand ſilence. On en dira dans le temps ce que le ſaint Eſprit en apprend aux hommes de Dieu qu'il a mis dans cette pratique. Il ſemble au reſte, ſelon les principes qu'on a poſez ailleurs, que cette oraiſon par ſa grande ſimplicité ſoit moins apperceuë en elle-meſme que dans ſes effets, dont le principal eſt de tenir l'ame ſouple & pliante ſous la main de Dieu, parce qu'elle a experimenté dans ſes impuiſſances la verité de cette parole: *Sans moy vous ne pouvez rien.*

Jo. xv. 5.

XVII. On commence à expliquer l'abus qu'on fait de cette oraiſon: doctrine du Pere Balta-

Laiſſons à part les autres effets de cette oraiſon, pour nous attacher aux abus qu'en ont fait nos nouveaux auteurs. On a veu que le principal eſt de s'en ſervir pour exclure les demandes dans toute la voye: mais

le saint Jesuite Baltazar Alvarez, bien éloigné d'une exclusion si generale, les reçoit dans le temps mesme qu'on donne à l'oraison de quietude, où il joint à la reverence, « à l'admiration, aux remercimens, à l'offrande de tout ce qu'on est, la demande « qu'on fait à Dieu, premierement de luy-« mesme, & puis de ses dons, non point pour « s'y reposer, mais pour monter à luy par leur « moyen. A quoy il ajoûte que cette oraison « loin d'exclure les demandes en est le plus solide appuy, puisque quiconque sçait don-« ner à Dieu, comme fait cette oraison, ce « qu'il nous demande, luy pourra confidem-« ment demander ce qui luy est propre. «

zar Alvarez sur les demandes.

Chap. 40. *page 456.* *page 459.*

XVIII. Suite de la doctrine du même Pere Baltazar, tres-opposée aux pretensions des nouveaux mystiques.

Ce saint Religieux dit ailleurs, que Dieu qui voit dans cette oraison *le cœur de son serviteur enclin à desirer quelque chose, & qu'il ne la demande pas,* l'accorde facilement de luy-mesme sans attendre une demande plus expresse, & la voyant toute faite dans le desir mesme, parce que, comme dit ailleurs ce mesme auteur, *les souhaits sont devant Dieu ce que la voix sert aux hommes;* c'est-à-dire, qu'on parle à Dieu par le desir comme on parle aux hommes par la voix: d'où il s'ensuit qu'on fait des demandes dans cette oraison, puisqu'on y pousse de saints desirs; ce qui n'est autre chose, continuë ce Pere, que de faire des demandes, non

page 464. *Chap. 13.* *page 137. 138.*

par acte signifié; c'est-à-dire, par paroles si-gnificatives, mais *par acte pratiqué*; c'est-à-dire, par le desir, qui dans le fond est une demande par rapport à Dieu, à qui tous les desirs sont connus.

On voit combien ce saint Religieux est éloigné de supprimer dans l'oraison, mesme dans celle de quietude, les demandes & les desirs. Il ne reste qu'à releguer au nombre des commençans un homme si consommé dans la science des saints, & d'un état si parfait, qu'on croit mesme que par un don tout-à-fait extraordinaire, il a merité de recevoir une asseurance entiere de son salut, tant par la bouche de sainte Terese, que par un témoignage particulier du saint Esprit.

page 162. 163. 299. &c.

XIX. Sentimens du mesme religieux sur la mortification & sur l'état des vertus.

Chap. 40. page 461.

Un autre moyen d'abuser de cette oraison, est de s'en servir comme on a veu qu'ont fait les nouveaux mystiques, pour affoiblir l'esprit de mortification & l'étude des vertus; mais le mesme Pere Baltazar enseigne „ qu'on doit corriger ceux qui se contentent „ d'estre seulement recueillis sans autre exer- „ cice de mortification & des autres vertus, „ en les avertissant qu'ils s'abusent, & que s'ils „ ne se corrigent on peut tenir leur recolle- „ ction fort douteuse.

XX. Le bienheu-

Les nouveaux mystiques outrent ce que disent les vrais spirituels sur les formes &

notions particulières, & ils leur donnent une perpetuelle exclusion de l'état contemplatif, avec un si grand excés, qu'ils en viennent, comme on a veu, jusqu'à mettre à part l'humanité de Jesus-Christ: mais le bienheureux Jean de la Croix s'oppose à cette erreur, lorsqu'il declare que cette exclusion des figures & notices (particulieres) ne s'entend jamais de Jesus-Christ & de son humanité, dont il rend cette raison, que la veuë & meditation amoureuse de cette tres-sainte humanité aide à tout ce qui est bon; en sorte qu'on montera plus aisément par elle au plus haut de l'union: car encore, continuë-t-il, que d'autres choses visibles & corporelles doivent estre oubliées & servent d'empeschement; celuy qui s'est fait homme pour nostre salut, ne doit pas estre mis en ce rang, luy qui est la verité, le chemin, la porte & le guide de tout bien. Et quand il tâche d'exclure ces formes & notions particulieres, expressément il se restreint *à tout ce qui n'est point divinité ou Dieu fait homme,* parce que ce souvenir d'un Dieu fait homme *aide toûjours à la fin, comme estant le souvenir de celuy qui est le vray chemin, le guide & l'auteur de tout bien.*

[Margin: ceux Jean de la Croix bien opposé à ceux qui mettent à part Jesus-Christ, la Trinité & les attributs dans la sublime contemplation. — *Mont. Car. liv. 3. ch. 1. 153.* — *Ibid. ch. 14. p. 172.*]

Si la notion particuliere de Jesus-Christ, comme fils de Dieu incarné, ne peut estre excluse de la plus haute contemplation,

celle du Pere, & par conſequent des trois perſonnes divines, ſans laquelle le Fils n'eſt pas connu, y doit auſſi eſtre admiſe; celle-là n'a pas plus de conformité & de liaiſon avec la contemplation que celle des divins attributs; & c'eſt pourquoy ce ſaint homme, bien éloigné des nouveaux myſtiques qui mettent tout cela à l'écart, reconnoiſt tous les attributs avec tous les myſteres de Jeſus-Chriſt dans le plus ſublime état de contemplation, & meſme de transformation, comme il paroiſtra clairement à ceux qui liront les paſſages marquez à la marge, que je me diſpenſe de produire pour éviter la longueur dans une choſe peu neceſſaire.

Cant. 37. p. 481. 82.

XXI. Que ſelon le Pere Baltazar, la *ligature* ou ſuſpenſion des puiſſances, ne peut jamais eſtre totale dans l'oraiſon de quietude.

Chap. 14. page 143.

Quant à ce qui regarde la ſuſpenſion ou la *ligature* des puiſſances, outre ce que nous venons de voir qu'elle ne regarde ordinairement que les actes diſcurſifs, c'eſt-à-dire de propre induſtrie ou de propre effort, le Pere Balthazar ajoûte encore, qu'il ne faut » pas ſe perſuader, comme quelques ignorans » ſe l'imaginent, que ce ſilence de l'ame & » cet arreſt attentif en ſilence faſſe ceſſer de » tous points les actes des puiſſances, parce » que CELA EST IMPOSSIBLE fors en dor» mant, ou ſeroit TRES-PENIBLE ET » DOMMAGEABLE, dont il rend cette rai» ſon: que ce ſeroit eſtre plus qu'oiſif & per-

dre temps, en danger que l'imagination ne « suscitast quelque fantaisie, ou que le diable « y jettast de mauvaises pensées ou quoy que « ce soit impertinentes : tous sentimens bien « éloignez de ceux des nouveaux mystiques & de leur acte continu & perpetuel que rien n'interrompt, & dont aussi on ne voit aucun trait dans les spirituels approuvez.

XXII. Suite de la doctrine du mesme P. Baltazar contre la totale & perpetuelle suspension des Puissances. *Chap. 42. page 474.*

Conformément à la doctrine précedente le mesme P. Baltazar décide avec tous les vrais spirituels, que ceux-là mesme qui « ont monté à cette maniere d'oraison de « quiétude ont besoin de s'entretenir en l'exer- « cice de méditer & penser un peu aux myste- « res divins, parce que souvent la faveur & le « mouvement de Dieu cesse, qui les élevoit à « cette quiétude, & il est besoin qu'ils agissent « avec leurs puissances. Car, poursuit-il, ils « ne ressemblent pas à ces vaisseaux à haut « bord, qui ne se meuvent qu'avec le vent : « mais sont de petits batteaux qui ont recours « à la rame, quand le vent leur faut ; & si le « vent & la rame leur manquoit tout à la fois, « ils demeureroient tous cois & calmes (de « ce calme pernicieux qui suspend la naviga- « tion) ainsi, dit-il, quand le vent du special « mouvement divin manque, la cooperation « & industrie de nos puissances demeureroient « oisives dans le chemin spirituel. «

XXIII. Que le Pere

Si l'on dit qu'il reconnoist donc qu'il se

Baltazar ne connoist point d'ames toûjours meuës de Dieu, & en qui la suspension des puissances intellectuelles soit totale & perpetuelle.

trouve effectivement dans les voyes de l'Oraison *de ces vaisseaux à haut bord* qui ne se meuvent que par le vent, sans avoir besoin de ramer; je réponds que ce n'est pas là son intention. Car il dit bien que ceux, dont il parle, ne sont pas de ces vaisseaux que le seul vent guide : mais il ne dit pas pour cela qu'il y ait d'autres personnes de ce caractere; ou ce ne seroit en tout cas que dans le temps de l'oraison *& par intervalles*, comme on a veu qu'il l'enseigne perpetuellement. Au reste on ne voit dans aucun endroit de sa vie que l'oraison d'un homme si élevé ait esté autre que celle qu'il a comparée au mouvement de ces petits bateaux qui sont contraints au defaut du vent de s'aider des rames : au contraire il présuppose par tout que son estat de luy-mesme estoit, *du moins hors de l'Oraison*, de s'aider toûjours des puissances sans en supposer jamais la suspension ou la ligature totale. Ainsi l'on ne doit pas dire qu'il parle pour les commençans, qui est la réponse perpetuelle de nos nouveaux mystiques, lorsqu'on leur montre dans les plus parfaits, des sentimens opposez à leurs trompeuses experiences.

XXIV. Sentiment conforme au Pere Jean de la Croix.

Le B. Pere Jean de la Croix nous asseure aussi *qu'encore qu'il y ait des ames qui sont tres-ordinairement meuës de Dieu en leurs operations, à peine s'en trouvera-t-il une seule qui soit*

ſoit meuë de Dieu en toute choſe & en tout temps. On voit que ce Bienheureux, dont les experiences ſont ſi étenduës, ne dit point qu'il ait jamais trouvé des ames de cet état; & s'il n'oſe nier abſolument qu'il puiſſe y en avoir, l'exemple de la ſainte Vierge qu'il venoit d'alleguer expreſſement, ſuffiſoit pour l'obliger à cette circonſpection, comme luy-meſme il nous le fait voir par ces paroles: La ſainte Mere de Dieu eſtant dés « le commencement élevée à ce haut état « n'eût jamais en ſon ame de forme imprimée d'aucune creature, laquelle la divertiſt « de Dieu, & jamais ne ſe meut par elle meſme; parce que toûjours ſa motion fut du « ſaint Eſprit: par où ceux qui vantent ſans « ceſſe que tous leurs mouvemens ſont de Dieu, & mettent à tous les jours de tels prodiges de la grace, peuvent voir à qui ils s'égalent: ce n'eſt à rien moins qu'à la ſainte Vierge. Ils doivent auſſi reconnoiſtre en paſſant quelles ſont les formes que ce Bienheureux a intention de bannir, qui ſont uniquement celles *qui divertiſſent de Dieu.*

Montée du Carm. liv. 3. chap. 1. p. 154.

Ibid. 152.

XXV. Doctrine de ce Bienheureux contre l'acte continu des nouveaux myſtiques.

Auſſi voit-on ce ſaint Religieux juſqu'à la fin de ſa vie en venir toûjours aux demandes, aux réflexions, aux excitations & aux autres actes que nos faux myſtiques ſuppriment, ſans qu'on apperçoive en aucun endroit cet acte unique & continu dont ils

font le foustien de leur fystéme : au contraire on ne pouvoit pas donner d'idée plus formellement opposée à celle-la qu'en distinguant comme il fait tout ce qui s'appelle acte, & qui appartient aux puissances, c'est-à-dire à l'entendement, à la volonté & à la memoire ; de ce qui touche le fond de l'ame, *le premier*, dit-il, *estant toûjours passager*, & ne pouvant operer *en cette vie d'union permanente* : & l'autre qui est *permanent*, n'estant pas un acte, mais une *habitude* seulement qui est précisement la mesme doctrine que nous avons opposée aux nouveaux mystiques.

Ibid. l. 2. c. 5. p. 45.

Cy-dessus liv. 1. n. 14. &c.

XXVI. Les actes que les faux mystiques vantent le plus en bien & en mal, sont également inconnus aux vrais spirituels.

Comme ni luy ni les autres vrais spirituels ne connoissent pas cet acte continu & universel, ils ne connoissent non plus les autres actes si celebres parmi les nouveaux mystiques, comme est celuy *de se reprendre soy mesme* ; c'est-à-dire, comme ils l'expliquent, de se retirer de dessous la main de Dieu en réflechissant sur eux-mesmes, & s'excitant à faire les actes. C'est où ces faux spirituels mettent à present (comme on a veu) tout le mal de la vie spirituelle, regardant cette reflexion comme un desaveu de leur premier abandon. Mais aucun des vrais spirituels ne connoist cet acte non plus que celuy d'abandon, au sens des nouveaux auteurs : ni ils n'ont jamais cru qu'aucun chre-

tien ait ceſſé de s'exciter en temps convenable aux actes pieux, ou qu'on ait ſeulement ſongé à la ceſſation de tous ces actes.

Reconnoiſſons donc que nos prétendus parfaits marchent dans des voyes inconnuës aux vrais ſpirituels : cet acte prétendu unique & irrevocable de ſoy n'eſt qu'une illuſion : C'en eſt une qui ſuit neceſſairement de celle-la que de reflechir ſur les actes, & s'exciter volontairement à l'amour de Dieu, ſoit ſe reprendre ſoy-meſme, c'eſt-à-dire ſe retirer de la main de Dieu : & le comble de l'illuſion eſt de propoſer des experiences contraires à celles qu'on trouve dans les hommes les plus ſaints.

XXVII. Les nouveaux myſtiques entendent mal & contre la doctrine des vrais ſpirituels le vice de multiplicité.

Ces ſaints hommes ne connoiſſent non plus ce vice de multiplicité, que les faux myſtiques mettent à multiplier & renouveller tous les jours les actes de foy, d'eſperance & de charité : car déja on eſt d'accord que ſans foy & ſans amour il n'y a point d'oraiſon, & la pieté ne permet pas de détacher l'eſperance d'avec ſes inſeparables compagnes, puiſqu'elle eſt le premier fruit de la foy, & qu'elle s'abſorbe dans l'amour.

XXVIII. Eſtrange erreur des nouveaux myſtiques, qui rendent l'oraiſon paſſive com-

Un dernier abus que font les nouveaux myſtiques de l'oraiſon paſſive ou de quiétude, eſt de la rendre trop commune & trop neceſſaire : c'eſt-là un des points qui merite une plus forte cenſure, & en meſme

mune & absolument necessaire. temps un de ceux que ces faux spirituels poussent le plus avant. On trouve dans le

Moyen court, §. 1. p. 2. 4. *Ibid.*

» moyen court, que nous sommes tous ap-
» pellez à l'oraison comme nous sommes tous
» appellez au salut : qu'à la verité tous ne
» peuvent pas méditer, & que tres-peu y sont
» propres : mais aussi que ce n'est pas cette
» oraison que Dieu demande, & que c'est
» l'oraison de simple presence : que tous ceux
» qui veulent estre sauvez la doivent prati-
» quer, & qu'enfin l'oraison qu'il faut appren-
» dre, c'est une oraison qui n'est pas médita-
tion, mais contemplation passive.

Ibid.

Voilà pour ce qui regarde la necessité de cette oraison : pour la facilité, *elle se peut faire en tout temps, & ne détourne de rien :*
» les princes, les rois, les prelats, les prestres
» & les magistrats, les soldats, les enfans,
» les artisans, les laboureurs, les femmes, &
» les malades la peuvent faire.

Moyen court, p. 6.

C'est ce que disoit le P. La Combe, qu'on doit induire à cette oraison jusqu'aux enfans de quatre ans comme en estant tres-capables, rien n'est plus aisé : *la maniere de chercher Dieu est si aisée & si naturelle, que l'air que l'on respire ne l'est pas davantage*, ni la respiration plus continuelle.

page 15. §. 3. &c.

Un peu aprés on commence à faire la loy aux pasteurs & aux hommes apostoliques : une oraison si facile devroit estre ap-

priſe aux enfans comme le catechiſme.

Si tous ceux qui travaillent à la conqueſte des ames tâchoient de les gagner par le cœur, les mettant d'abord en oraiſon & en vie interieure, ils feroient des converſions infinies. On ſuppoſe qu'il n'y a au monde oraiſon ni interieur que dans la paſſiveté. Voicy quelque choſe de plus outré : *Si l'on apprenoit à nos freres errans à croire ſimplement, & à faire oraiſon* (ſelon la nouvelle methode) *au lieu de diſputer beaucoup, on les rameneroit doucement à Dieu.* Sans doute ſi on leur avoit perſuadé *de croire ſimplement*, ils ne ſeroient pas heretiques ; mais de leur aller propoſer l'oraiſon paſſive comme le ſeul moyen d'avoir la foy ſimple, c'eſt ce que les peres ignoroient. S'ils avoient ſçeu cette nouvelle methode, ils auroient ſupprimé tant de beaux ouvrages, tant d'excellentes diſputes qui ſont encore aujourd'huy les inſtruments de la tradition, & le fondement de l'Egliſe. On paſſe aux acclamations : ô quel compte « les perſonnes, qui ſont chargées des ames, « n'auront-elles pas à rendre à Dieu de ne « leur avoir pas découvert ce treſor caché de l'oraiſon paſſive, comme la ſeule où l'on trouve Dieu.

§. 23. p. 111. &c.

Ibid.

page 114.

Quand je ſonge à la modeſtie de ſainte Tereſe dans l'inſtruction des convents qu'elle avoit fondez avec tant de témoignages

divins, & dont elle estoit superieure; & que je considere d'un autre costé cét air décisif qu'on se donne icy avec les prédicateurs & les pasteurs, je demeure étonné. On poursuit pourtant, & ces paroles sont du mesme
Ibid. page 116. ton : *Si on leur donnoit d'abord* (à ceux qu'on instruit) *la clef de l'interieur*, c'est à dire comme on a veu l'abandon à ne rien faire du tout, & à attendre que Dieu nous remuë:
page 117. „ tout iroit bien ; ainsi : Vous estes conjurez,
„ ô vous tous qui servez les ames, de les met-
„ tre d'abord dans cette voye, qui est Jesus-
page 118. „ Christ ; faites des catechismes particuliers
„ pour enseigner à faire oraison, non par rai-
„ sonnement ni par methode, les gens sim-
„ ples n'en estant pas capables, mais une orai-
„ son de cœur & non de teste, une oraison
„ de l'esprit de Dieu & non de l'invention de
„ l'homme. On parle dans tous ces endroits & dans tout le livre comme s'il n'y avoit ni confiance ni esperance ni amour ni oraison ni interieur que dans cette oraison particuliere qui seule est de Dieu ; & tout le reste, quoique tous les pseaumes, toute l'ecriture & l'oraison dominicale y soit contenuë, *n'est qu'invention de l'homme.*

Il ne faut donc pas s'étonner si l'on dé-
§. 24. page 121. „ cide qu'il est impossible d'arriver à l'union
„ divine par la seule voye de la méditation, ni
„ même des affections ou de quelque oraison

lumineuſe & compriſe que ce puiſſe eſtre. «
C'eſt une choſe réſoluë que les ſaints, où l'on
ne verra que lumieres & affections ſans aucun veſtige d'oraiſon paſſive, ne ſont point «
arrivez à l'union divine : Au reſte, ſi cette «
oraiſon eſtoit dangereuſe, Jeſus-Chriſt en au- «
roit-il fait la plus parfaite & la plus neceſſaire «
de toutes les voyes ? On le ſuppoſe par-tout, quoique ce ſoit le point de la queſtion, & on veut qu'on le croye ſans preuve. A la fin aprés avoir invité tout le monde ſans exception à cette voye, comme à la plus neceſſaire & la plus commune de toutes, l'on commence à ſentir la difficulté de rendre ſi generale une vocation & une grace ſi extraordinaire, & on ſe fait cette objection : *L'on dit qu'il ne s'y faut pas mettre de ſoy-meſme*, voilà l'objection ; & voicy la réponſe : page 136.
J'en conviens, mais je dis auſſi qu'aucune «
creature ne pourroit jamais s'y mettre : de «
ſorte que c'eſt crier contre une chimere que «
de crier contre ceux qui ſe mettent d'eux- «
meſmes dans cette voye. Ce qui autoriſe tout «
le monde à ne plus rien examiner quand on croit y eſtre. Au reſte c'eſt une illuſion de dire qu'on ne s'y peut mettre ſoy-meſme, puis qu'encore qu'on ne s'y mette pas d'abord, on peut trouver une voye & une methode certaine pour y eſtre mis facilement & bientoſt. De ſorte qu'une oraiſon auſſi extraordinaire

„ que la passive, à la fin deviendra aussi com-
mune qu'on voudra l'imaginer.

On veut toutefois un directeur ; mais
Ibid. » voicy ce qu'on en dit : Puisque nul ne peut
» entrer dans sa fin que l'on ne l'y mette, il
» ne s'agit pas d'y introduire personne, mais
» de montrer le chemin qui y conduit, &
» de conjurer que l'on ne se tienne pas lié &
» attaché à des hôtelleries, ou pratiques qu'il
» faut quitter quand le signal est donné ; ce
» qui se connoist par le directeur experi-
» menté. Mais quel sera ce directeur experimenté, sinon un homme qui déja prévevenu de la bonté & necessité de cette voye puisqu'il y marche luy mesme, vous conduira selon vos desirs & selon les siens ? Comment pourroit-il faire autrement, puisqu'on l'avertit expressement que nul homme *ne peut feindre* d'estre dans cét état, non plus que feindre d'*estre rassasié quand il meurt de faim : car il échappe toûjours quelque desir ou envie*. Quand donc on est parvenu à ne plus rien desirer de Dieu, il faut necessairement qu'un directeur vous mette dans la voye : & celuy qui croira que l'état, où l'on ne desire ni l'on ne demande rien, est trompeur & contraire à l'evangile, quelque saint & éclairé qu'il soit d'ailleurs, bien asseurément ne sera jamais ce directeur experimenté *qui montre l'eau vive & tâche d'y introduire.*

Ibid. page 138.

Ainſi le ſignal certain qu'on eſt appellé à l'oraiſon paſſive, c'eſt de ne plus rien deſirer ni demander, & de ſupprimer tous les actes & toutes les pratiques du chreſtien : aprés quoy il ne reſte plus qu'à conclure de cette ſorte : Si la fin eſt bonne, ſainte & neceſſaire ; ſi la porte eſt bonne, pourquoy le chemin qui vient de cette porte & conduit droit à cette fin, ſera-t-il mauvais ? Voilà donc une methode reglée pour arriver à la fin, c'eſt-à-dire à l'état où l'on ne fait rien que d'attendre à chaque moment que Dieu nous remuë. « *Ibid.* « « «

Comme pourtant cet état, où l'on ne ceſſe de tenter Dieu, & où l'on préſume ce qu'il n'a jamais promis, pourroit à la fin troubler les ames ; de peur qu'on ne s'en étonne il en faut faire un myſtere en s'écriant : *ô qu'il eſt vray, mon Dieu, que vous avez caché vos ſecrets aux grands & aux ſages pour les réveler aux petits,* qui mettent leur petiteſſe à ne plus rien demander à Dieu, & à croire qu'ils l'honoreront en le laiſſant agir ſeul ſans s'exciter à luy plaire. *page 138.*

Sur ce fondement tout eſt décidé : *Quiconque n'entend pas cette voye*, & n'a pas le don extraordinaire d'oraiſon paſſive, *non ſeulement il n'eſt pas parfait, mais il ignore le vray amour ; &*, ce qui eſt pis, *plein de l'amour de ſoy-meſme & d'une attache ſenſuelle* *Préface ſur le Cantique.*

aux creatures il est incapable d'éprouver les effets ineffables de la pure charité. Voilà jusqu'où l'on pousse la necessité de l'oraison de quiétude ; & je prie le sage lecteur de considerer ces derniers mots, & toutes les décisions qu'on vient d'entendre d'une bouche aussi ignorante que temeraire.

XXIX. Trois démonstrations Theologiques contre la necessité de l'oraison passive pour la purification & perfection des ames pieuses.

Mais tout cela tombe par le fondement pour trois raisons : la premiere est theologique, & nous l'avons déja touchée en disant que la perfection & la pureté dépend du degré & de la grandeur de l'amour, & non pas de la maniere dont il est infus : ce qui est fondé sur ce principe dont tous les theologiens & mesme les mystiques conviennent ; qui est que l'état mystique ou passif n'est pas un don appartenant à la grace qui nous justifie, & qui nous rend agreables & meilleurs, *gratia gratum faciens ;* mais que comme la prophetie & le don des langues ou des miracles, il ressemble à cette sorte de grace qu'on nomme gratuitement donnée, *gratia gratis data.* C'est ainsi que l'ont enseigné positivement Gerson & les autres mystiques de ce temps-là, & dans le nostre le pere Jacques Alvarez sçavant Jesuite qui a traité plus amplement que tous les autres la theologie mystique. S'il faut encore aller plus avant, nous dirons que l'état mystique consistant principalement dans quelque

Gerson. 3. p. consid. 5. 6. 7. 11. &c.

choſe que Dieu fait en nous ſans nous, & où par conſequent il n'y a ni ne peut avoir de merite; on a raiſon de décider qu'un tel don, encore qu'il puiſſe mettre des préparations à l'accroiſſement de la grace juſtifiante, ne peut pas appartenir à ſa ſubſtance: autrement, & c'eſt la ſeconde raiſon tirée de l'experience, les plus grands ſaints de l'antiquité, où l'on ne voit ni trait ni virgule qui tende à l'état paſſif: un ſaint Baſile appellé de Dieu à enſeigner les plus parfaits, un ſaint Gregoire de Nazianze ſi ſublime dans la contemplation, un ſaint Auguſtin dont nous avons tant de hautes inſtructions ſur l'oraiſon, des oraiſons actuelles ſi belles & ſi expliquées dans ſes Soliloques, dans ſon livre de la Trinité, dans ſes autres livres, outre les Confeſſions qui dans toute leur étenduë ne ſont qu'une perpetuelle oraiſon, ſans qu'on y voye aucun veſtige, mais plûtoſt tout le contraire de ces impuiſſances myſtiques: en un mot tous les autres ſaints, les Cypriens, les Chryſoſtomes, les Ambroiſes, les Bernards meſme, où ces états extraordinaires purement paſſifs & ces actes irreïterables ne ſe trouvent pas; ſeroient les plus imparfaits de tous les ſaints: & *des femmelettes chargées de pechez, menées par divers deſirs*, les ſurpaſſeroient en amour & par conſequent en ſainteté & en grace: ce

S. Auguſt. Sol. l. 1. de Trin. 15. 28. &c.

2. Tim. III. 6.

qui n'eſt rien moins que de dégrader les ſaints & leur oſter l'autorité que non ſeulement leur doctrine, mais encore leur ſainte vie leur donne dans l'egliſe.

Enfin c'eſt une doctrine certaine en theologie que la purification des pechez ne dépend point de ces impuiſſances ni de ces purgations, qu'on nomme paſſives, ou de ce purgatoire des myſtiques anciens ou modernes dont nous parlerons en ſon lieu: & ſaint Auguſtin a démontré que ſans ſortir de la voye commune par le ſecours des aumones, des oraiſons & de la mortification » chreſtienne, les fideles meſme parfaits, qui » ne vivent pas icy ſans peché, meritent d'en » ſortir purs de tout peché: *ut qui non vivunt ſine peccato, mereantur hinc exire ſine peccato;* » parce que, pourſuit ce ſaint Docteur, com- » me ils n'ont pas eſté ſans peché, auſſi les » remedes pour les expier ne leur manquent » pas: *quia ut peccata non defuerunt, ita remedia quibus purgarentur affuerunt.*

Ceux-là donc qui ſe ſont ſervis de ces expiations ſont des ames entierement pures, qui par les voyes ordinaires ſortent ſans peché de cette vie; & s'il eſt vray, comme l'établit & le prouve le meſme ſaint, que la perfection de la juſtice de cette vie con- » ſiſte plus dans la rémiſſion des pechez que dans la perfection des vertus: ce ſont des

justes parfaits qui purifiez de tout peché, comme il vient de dire, & ne laissant rien entre Dieu & eux, capable de les separer de sa veuë; sans le secours de ces dons extraordinaires, sont admis d'abord à la vision bienheureuse conformément à cette parole: ***bienheureux ceux qui ont le cœur pur, car ils verront Dieu.*** *Matt. v. 8.*

XXX. Inutilité dans cette matiere de la distinction entre la contemplation infuse & acquise.

Cette doctrine convient, tant à la contemplation infuse qu'à celle que les mystiques appellent acquise, puisqu'elles ont toutes deux les mesmes proprietez & les mesmes effets. Le bienheureux Jean de la Croix suivi de tous les mystiques demande trois caracteres necessaires & inseparables, *enforte qu'il faut les avoir du moins tous trois conjointement*, pour connoistre si l'on est dans la voye mystique; c'est-à-dire, comme il l'explique, s'il faut quitter *la meditation & les actes des puissances, au moins ceux où il y a du discours.* Or l'un de ces caracteres est l'impuissance de faire ces actes: d'où il conclut que l'on ne peut *en seureté* les abandonner, jusqu'à ce que la puissance de les exercer manque tout-à-fait. Que si l'on dit qu'il ne parle que de la contemplation infuse, je répondray en premier lieu qu'il parle d'une sorte de contemplation qui résulte de l'habitude formée, & celle-là est l'acquise, ou il n'y en a point de ce titre. Je

Mont. du Car. liv. 2. 14. p. 72. *Ibid.* *Ibid. c. 15. 74.* *Ibid.*

diray en second lieu que ce pieux contemplatif sans distinguer la contemplation acquise d'avec l'infuse, parle en general de l'oraison de quiétude, & prononce décisivement *qu'il ne faut laisser la méditation que quand on ne peut point s'en servir, & lors seulement que nostre Seigneur l'empeschera.* Et pour oster toute difficulté Molinos, qu'on peut citer en ce lieu comme le grand auteur des nouveaux mystiques, convient qu'il faut avoir la mesme marque pour estre admis à la contemplation qu'il nomme acquise, que pour estre receu à celle qu'on nomme infuse. A son exemple les nouveaux auteurs demeurent d'accord unanimement que l'oraison passive, acquise & infuse se fait en nous sans nous : que personne ne s'y peut mettre, & enfin que cette impuissance d'exercer les actes de discours ou de propre réflexion & de propre effort, est *ce signal* de les quitter où un directeur expert ne se trompe pas. Ainsi cette distinction de contemplation infuse ou acquise ne sert de rien en cette occasion qu'à embroüiller la matiere : ce qui fait aussi que nos faux mystiques conviennent enfin que la contemplation acquise ne differe guere d'avec l'infuse, qu'elles se suivent de prés, si elles ne sont tout-à-fait inseparables, & qu'elles ont toutes deux les mesmes caracteres, c'est-

Ob. nuit liv. 1. 10. pag. 257.

Molin. guide. Introd. sect. 2. 3. &c.

Moyen court, §. 24. p. 136. 138.

à-dire ces impuissances ausquelles l'homme ne contribuë rien, & où aussi il ne peut se mettre soy-mesme, ni y estre mis autrement que par la puissante operation de Dieu, lorsqu'il luy plaist de tenir l'ame dans sa dépendance d'une façon particuliere : d'où il s'ensuit clairement que la perfection de la contemplation acquise, aussi-bien que celle de l'infuse n'appartient en aucune sorte à la grace justifiante, mais à ces dons gratuits qui de soy ne rendent pas l'homme meilleur, encore qu'ils puissent l'induire à le devenir : ce qui renverse par le fondement tout le systéme prétendu mystique des nouveaux docteurs.

LIVRE VIII.

Doctrine de saint François de Sales.

II. Qu'on ne doit point supposer que S. François de Sales ait des maximes particulieres.

POur achever ce que j'ay promis, il faut expliquer les maximes du saint evesque de Geneve, que j'ay reservées à la fin pour les exposer sans interruption. Et d'abord on doit croire qu'il n'en a point d'autres que celles que nous avons veuës si clairement autorisées par l'ecriture, par la tradition & par les mystiques approuvez. Si jamais il y eut un homme qui par

son humilité & sa droiture fust ennemi des nouveautez, c'est sans doute ce saint personnage. Il n'y a qu'à l'écouter dans une lettre où avec cette incomparable candeur & simplicité qui fait un de ses plus beaux caracteres : *Je ne sçay*, dit-il, *j'aime le trein des saints devanciers & des simples* : à quoy il ajoûte avec la mesme humilité : *Je ne pensé pas tant sçavoir que je ne sois aise, je dis extrémement aise d'estre aidé, de me démettre de mon sentiment*, & le reste qu'il faudra peut-estre rapporter ailleurs. Sans doute on ne doit attendre aucune singularité dans les sentimens d'un tel homme ; & aussi luy en attribuer, ce seroit luy oster l'autorité dont on se veut prévaloir.

Liv. 2. Lett. 21.

II. Claire décision du saint sur les demandes dans son dernier entretien : quelle indifference il enseigne.

Je dis donc avant toutes choses qu'il ne connoist pas ces manieres superbement & sechement desinteressées, qui font établir la perfection à ne rien demander pour soy-mesme. Si je voulois citer les endroits où il fait à Dieu des demandes, & où il en ordonne aux plus parfaits, j'aurois à transcrire une juste moitié de ses lettres ; mais j'aime mieux produire sa doctrine que ses pratiques, & la voicy dans le dernier des entretiens qu'il a faits à ses cheres Filles de la Visitation, & qui a pour titre *de ne rien demander*.

Entr. 21. p. 904. 905.

A ce titre il ne paroist pas que le Saint soit favorable aux demandes, & il s'en montre

tre encore plus éloigné par ces paroles : Je « veux peu de choses : ce que je veux, je le « veux fort peu ; je n'ay presque point de de- « sirs, mais si j'estois à renaistre je n'en au- « rois point du tout : si Dieu venoit à moy, « j'irois aussi à luy : s'il ne vouloit pas venir « à moy, je me tiendrois là, & n'irois pas à « luy. Je dis donc qu'il ne faut rien deman- « der ni rien refuser, mais se laisser entre les « bras de la providence divine sans s'amuser à « aucun desir, sinon à vouloir ce que Dieu « veut de nous. J'allegue ce passage, parce qu'à le prendre au pié de la lettre c'est un de ceux où le Saint pousse le plus loin l'indifference & l'exclusion des desirs, la poussant jusqu'à celuy d'aller à Dieu. Mais par bonheur il a luy-mesme préveu la difficulté, & on en trouve six lignes aprés un parfait éclaircissement dans ces paroles : Vous me « *Ibid.* dites, poursuit le Saint, s'il ne faut pas de- « mander les vertus, & que nostre Seigneur « a dit : *demandez, & il vous sera donné* : ô ma « fille, quand on dit qu'il ne faut rien deman- « der ni rien desirer, j'entends pour les cho- « ses de la terre : car pour ce qui est des ver- « tus, nous les pouvons demander ; & deman- « dant l'amour de Dieu nous les comprenons, « car il les contient toutes. On demande donc « les vertus, & on demande sur tout l'amour de Dieu ou la charité qui les contient ; & on

les demande pour satisfaire à ce précepte de l'Evangile : *demandez*. On n'est donc point indifferent à les avoir : à Dieu ne plaise qu'on attribuë à un homme si éclairé & si saint une si étrange indifference, car il la faudroit pousser jusqu'à estre indifferent à aimer ou à n'aimer pas, à avoir la charité ou à ne l'avoir pas. Mais le Saint marque expressement qu'on la demande & avec elle toutes les vertus.

On sçait dans l'Ordre de la Visitation que ce dernier entretien du saint Evesque à ses cheres filles fut fait à Lyon la veille de sa mort, & on le doit regarder comme une espece de testament qu'il leur a laissé. Il ne s'agit pas des imparfaits, puisque le Saint parle ainsi à l'extrémité de sa vie pour expliquer la maniere dont il a exclu ou admis les desirs dans son état : il n'y a rien de plus net ; s'il estoit dans les maximes des nouveaux mystiques, il diroit comme eux que tout ce qu'on desire ou qu'on demande pour soy, mesme par rapport à Dieu, est interessé : mais il se réduit manifestement à l'exclusion des desirs *des choses de la terre*, & il
Ibid. 905. » y apporte encore ce temperament : Je ne
» veux pas dire pourtant qu'on ne puisse pas
» demander la santé à nostre Seigneur com-
» me à celuy qui nous la peut donner, avec
» cette condition, si telle est sa volonté.

Voilà comme il nous apprend à demander les biens temporels ſous condition ; mais pour les vertus il n'en a pas parlé de meſme, & il enſeigne avec tous les ſaints à les deſirer & à les demander abſolument. Ce n'eſt donc pas à ces vrais biens qu'il étend ſon abandon ni la ſainte indifference qu'il preſche par-tout.

On dira que cette demande conditionnelle de la ſanté eſt un conſeil pour les infirmes, mais non : car il l'approuve dans la ſainte veuve qu'il n'a ceſſé d'élever à la perfection : Vos deſirs, dit-il, pour la vie mortelle (qu'elle deſiroit à ſon ſaint conducteur) ne me déplaiſent point, car ils ſont juſtes ; pourveu qu'ils ne ſoient pas plus grands que leurs objets meritent. C'eſt bien fait ſans doute de deſirer la vie à celuy que Dieu vous a donné pour conduire la voſtre. Voilà ce qu'il dit à celle en qui il témoigne tant de fois qu'il veut éteindre tout deſir & la porter au dernier degré de l'indifference chreſtienne. Mais c'eſt que l'indifference de S. François de Sales n'eſtoit pas une indolence ni l'inſenſibilité des nouveaux myſtiques qui ſe glorifient de voir tous les hommes non pas malades, mais damnez ſans s'en émouvoir. Le ſaint Eveſque au contraire demande partout qu'on deſire pour un amy, pour un pere ou temporel ou ſpirituel, ce qui con-

Liv. 4. Ep. 94.

Entret. 8. de la desaprop. page 833. vient : *car*, dit-il, *il ne faut pas demeurer sans affection, ni les avoir égales & indifferentes : il faut aimer chacun en son degré.* Ainsi l'indifference qu'il enseigne n'empesche pas une juste & vertueuse pente de la volonté d'un costé, mais il veut en mesme temps qu'elle soit soumise.

III. Objections tirées des paroles du saint Evêque. L'on dira que ce dénouëment n'est pas suffisant pour entendre toute la doctrine du Saint, ni mesme pour bien expliquer le lieu allegué de l'entretien 21. puisqu'il y pousse l'exclusion de tout desir, en cas qu'il eust à renaistre, jusqu'au desir *d'aller à Dieu*, & *Entr. 21. 904.* jusqu'à prononcer ces paroles : *Si Dieu venoit à moy, j'irois aussi à luy : s'il ne vouloit pas venir à moy, je me tiendrois là.* Ce qui marque une indifference mesme pour les choses de Dieu, mesme pour aller à luy. On voit aussi dans le traité de l'amour de *Liv. 9. 5.* Dieu un chapitre dont le titre est : *que la sainte indifference s'étend à toutes choses.* C'est à quoy se rapporte encore la comparaison *Liv. 6. ch. 11.* *de la statuë*, à qui le Saint fait ressembler l'ame indifferente pour luy oster tout desir *Lettres, liv. 2. 53.* & tout mouvement ; *celle* du musicien sourd & les autres qui semblent pousser l'indifference, qu'il nomme *amoureuse*, au-delà de toute mesure. Il semble aussi exclure de la charité le desir de posseder Dieu, c'est-à-dire celuy du salut & de l'éternelle récom-

penſe, & rapporter ce deſir à l'amour qu'on appelle d'eſperance, qui, ſelon luy, n'eſt pas *un amour pur*, mais un *amour intereſſé*. Et voilà fidélement ſans rien ménager tout ce qu'on peut tirer de la doctrine du Saint en faveur des nouveaux myſtiques.

Am. de D. liv. 2. c. 16. 17. 22.

IV. Reponſe par 3. queſtions, dont la premiere eſt: Si c'eſt un acte intereſſé de deſirer ſon ſalut. Décision du Saint par ſes propres paroles.

Mais pour peu qu'on euſt de bonne foy, on ne formeroit pas ces difficultez; car je voudrois demander à ceux qui les font, s'ils veulent attribuer à ſaint François de Sales une opinion qui diroit, que deſirer de voir Dieu eſt un acte qui n'appartient pas à la charité, ou que cet acte eſt indifferent au chreſtien, ou que le chreſtien eſt indifferent à avoir la vertu ou ne l'avoir pas. Il faudroit eſtre inſenſé pour prendre l'affirmative ſur aucune de ces trois queſtions; mais pour un entier éclairciſſement répondons-y par ordre.

Ma premiere queſtion a eſté: ſi l'on veut attribuer à ce Saint une opinion où l'on diroit que le deſir de voir Dieu n'appartient pas à la charité: mais nous avons déja veu que ce ſeroit luy attribuer une opinion que perſonne n'eut jamais, puiſque toute la Theologie eſt d'accord que deſirer ſon ſalut par conformité à la ſainte volonté de Dieu, comme une choſe qu'il veut que nous voulions, & encore le deſirer comme une choſe où Dieu met ſa gloire, c'eſt un acte d'un

vray & parfait amour de charité que David a exercé lors qu'il a dit : *Je ne desire de Dieu qu'une seule chose :* que saint Paul a exercé lors qu'il a dit : *Je desire d'estre avec Jesus-Christ :* & que tous les saints exercent lors qu'ils demandent à Dieu *que son regne avienne.* Voilà un fondement certain qu'on ne peut faire ignorer à saint François de Sales sans en mesme temps luy faire ignorer les premiers principes, & ceux qu'il a luy-mesme le mieux établis. Et pour ne laisser icy aucun embarras, je n'ay besoin que de deux ou trois chapitres où il parle de ceux qui meurent d'amour pour Dieu. Ceux-là sans doute sont dans la parfaite charité, selon le Saint, comme il paroist par un chapitre qui *Liv. 7. c. 9.* porte ce titre : *que le supréme effet de l'amour effectif est la mort des amans ;* ou il les distin- *Ibid. c. 9.* gue en deux classes, dont l'une est de ceux *qui moururent en amour*, & l'autre qui sans *Ibid. c. 10.* doute est la plus parfaite, puisque c'est celle *Ibid. ch. 13. & 14.* où il met la sainte Vierge & Jesus-Christ mesme, est de ceux qui meurent d'amour. Or & les uns & les autres meurent en desirant de joüir de Dieu. Nostre Saint range dans la premiere classe saint Thomas d'Aquin, à qui il fait dire en mourant ces paroles du cantique qui estoient les dernieres *Ibid. c. 9.* qu'il avoit exposées : *Venez, ô mon cher bien-aimé, & sortons ensemble aux champs.* Il mou-

rut *avec cet élans*, qui eſt ſans doute *un élans* d'amour, & en meſme temps un élans qui appelle Jeſus-Chriſt, & un deſir de ſortir du corps pour aller ſe perdre dans ce champ immenſe de l'eſtre divin. Voilà pour ceux qui meurent en amour & dans l'exercice actuel de la charité. Parmi ceux qui meurent d'amour, il compte ſaint François d'Aſſiſe, & en meſme temps il remarque qu'il mourut en diſant avec David : *Tirez-moy de la priſon, les juſtes m'attendent juſqu'à ce que vous me donniez ma récompenſe.* *Ibid. 11.* *Pſ. 141.*

Il raconte dans le chapitre ſuivant *l'hiſtoire merveilleuſe d'un gentil-homme* qui aprés avoir viſité tous les ſaints lieux, alla *mourir d'amour ſur le mont d'Olivet*, d'où Jeſus-Chriſt eſtoit monté aux cieux. On ne peut douter que cet homme n'euſt l'amour dans une grande perfection, puiſqu'il en mourut, & que ſaint Bernardin de Sienne, dont le ſaint Eveſque a tiré cette hiſtoire, raconte qu'eſtant ouvert on trouva gravé dans ſon cœur, *Jeſus mon amour.* Or ce bienheureux & parfait amant *dont le cœur*, dit noſtre Saint, *s'eſtoit éclaté d'excés & de ferveur d'amour*, eſtoit mort en diſant ces paroles : *Chap. 12.*
« ô Jeſus ! je ne ſçay plus où vous chercher &
« ſuivre en terre : Jeſus mon amour, accordez
« donc à ce cœur qu'il vous ſuive & s'en aille
« aprés vous là-haut, & avec ces ardentes pa-

» roles il lança quant & quant son ame au ciel
» comme un trait, comme une sagette sacrée, dit nostre Saint. Voilà comme meurent ceux qui meurent d'amour, & non seulement ils desirent d'aller posseder Jesus-Christ; mais encore c'est leur desir qui lance leur ame vers ce divin objet.

V. Principes solides du Saint, pour joindre au parfait amour le desir de son salut eternel.

Ce seroit en verité un prodige parmi les chrestiens, de dire que le desir de voir Dieu & d'arriver au salut, ne fust pas un desir d'un amour pur; mais puisque nos mystiques en veulent douter, & qu'ils veulent s'autoriser de saint François de Sales, il faut encore leur faire voir sur quels principes il a accordé la pureté d'un amour desinteressé avec le desir de la joüissance. Or ce principe est connu de toute la Theologie, & n'est autre que celuy que nous avons veu, qui est, que Dieu voulant nostre salut, il faut que nous le voulions, afin de nous conformer à sa volonté par un saint & parfait amour. Mais peut-on croire que nostre Saint ait ignoré ce beau principe, aprés qu'il a dit:

Liv. 3. ep. 30. » il nous faut estre charitables à l'endroit de
» nostre ame? Et aprés: ce que nous faisons
» pour nostre salut est fait pour le service de
» Dieu, car nostre Seigneur mesme n'a fait en
» ce monde que nostre salut. Mais il pousse cette verité jusqu'à son premier principe dans le traité de l'amour de Dieu, où il pose

d'abord ce fondement : Dieu nous a ſignifié « *Liv. 8. c. 4.*
en tant de ſortes & par tant de moyens qu'il «
vouloit que nous fuſſions tous ſauvez, que «
nul ne le peut ignorer ; & aprés : or bien que «
tous ne ſe ſauvent pas, cette volonté neanmoins «
ne laiſſe pas d'eſtre une vraye volonté «
de Dieu qui agit en nous ſelon la condition «
de ſa nature & de la noſtre. Voilà donc deux «
veritez conſtantes ; l'une, que Dieu veut que nous ſoyons tous ſauvez ; l'autre, qu'il le veut d'une *vraye volonté*. D'où il ſuit que celuy qui veut ſon ſalut, agit en conformité de la volonté de Dieu, & conſequemment par amour. Et en effet, c'eſtoit cet amour qu'exerçoit le Roy prophete en diſant : *J'ay demandé une choſe, & c'eſt celle-là que je pourſuivray à jamais : que je voye la volupté du Seigneur, & que je viſite ſon temple : mais quelle eſt*, dit le ſaint Eveſque de Genéve, *la volupté de la ſouveraine bonté, ſinon de ſe répandre & communiquer ſes perfections ? Certes ſes delices ſont d'eſtre avec les enfans des hommes pour verſer ſa grace ſur eux*. C'eſt donc aimer Dieu veritablement & pour ſa bonté, que d'aimer cette ſouveraine bonté dans l'exercice qu'elle aime le plus, qui eſt celuy d'operer noſtre ſalut. C'eſt-là ſans doute un acte de vray & parfait amour, puiſque c'eſt un acte qui nous fait aimer non ſeulement *la volonté*, mais encore *la volupté* du

Ibid.

. Seigneur en nous faisant aimer nostre salut ; parce qu'ajoûte le Saint aprés saint Paul,
Ibid. » nostre sanctification est la volonté de Dieu,
» & nostre salut son bon plaisir ; & il n'y a,
» poursuit-il, nulle difference entre le bon
» plaisir ni la bonne volupté, ni par consequent
» entre la bonne volupté & la bonne volonté
» divine ; par consequent il n'en faut point faire non plus entre l'amour de nostre salut dans cette veuë, & l'amour de charité qui nous fait aimer Dieu pour Dieu & pour sa bonté souveraine.

VI. Nulle indifference pour le salut dans le saint Evesque de Genéve.

Liv. 4. ep. 91.

Il a pratiqué ce qu'il a crû : tout est rem-
» pli dans ses lettres de la celeste patrie : ô
» Dieu ! dit-il, ma tres-chere mere, aimons
» parfaitement ce divin objet qui nous prépa-
» re tant de douceurs dans le ciel, & chemi-
» nons nuit & jour entre les épines & les roses
» pour arriver à cette celeste Jerusalem. C'est
» ainsi qu'il aspiroit incessamment, quoy qu'in-
» sensiblement pour la pluspart du temps, à l'u-
» nion au cœur de Jesus, & se remplissoit d'une
» certaine affluence du sentiment que nous au-
» rons pour la veuë de Dieu en paradis. Voilà comme il estoit indifferent pour cette ineffable beatitude. En verité il ne songeoit gueres à se desinteresser à la maniere de nos mystiques : *ô Dieu !* dit-il, *quels soûpirs devoit jetter Moyse à la veuë de la terre promise ?* Pourquoy ces soûpirs ? & que ne se dépoüilloit-il

Liv. 5. ep. 1.
Ibid. epist. 28.

de cet intereſt ? En parlant à une ame ſainte *Ibid.*
à qui il ne permet pas de lire les livres où il «
eſtoit parlé de la mort, du jugement & de «
l'enfer, à cauſe (dit-il) qu'elle n'avoit pas be- «
ſoin d'eſtre pouſſée à vivre chreſtiennement «
par les motifs de la frayeur ; ame qui par «
conſequent eſtoit élevée à cette parfaite «
charité qui bannit la crainte : il luy conſeil- «
le de s'entretenir & d'aimer la felicité éter- «
nelle, & de faire ſouvent des actes d'amour «
envers noſtre Dame, les Saints & les An- «
ges celeſtes pour s'apprivoiſer avec eux ; & «
parce qu'ayant beaucoup d'accés avec les «
citoyens de la celeſte Jeruſalem il luy fâche- «
ra moins de quitter ceux de la terreſtre ou «
baſſe cité du monde. Il eſtoit temps de pro- «
poſer à une ame d'une ſi parfaite charité l'oubly des récompenſes éternelles, & de luy défendre les livres qui luy en parloient, comme ceux qui luy parloient de l'enfer & du jugement ; mais au contraire il nourrit ſon amour parfait de cette douce eſperance : *uſez*, dit-il, *toûjours de paroles d'amour & d'eſperance envers noſtre Seigneur :* pour ſe détacher du monde ; il l'*exhortoit* à ſonger toûjours *à cette vie, à cette felicité éternelle.* Eſtoit-ce pour affoiblir ſon amour ? N'eſtoit-ce pas plûtoſt, comme il dit luy-meſme en tant d'endroits, que cette celeſte Jeruſalem eſt le lieu où regne l'amant, & un lieu par

consequent qu'une ame, qui aime, ne peut pas ne point aimer? C'est pourquoy aussi, loin de se croire luy-mesme interessé, ou plus imparfait dans le desir qui le possedoit
Liv. 6. ep. 58. d'estre avec Dieu, au contraire avec sa bonté & simplicité admirable il avouë *qu'il trouve son ame un peu plus à son gré qu'à l'ordinaire, parce qu'il la voit plus sensible aux biens éternels*. Et pour montrer que c'estoit un pur & parfait amour qui luy faisoit pousser tous
Liv. 7. ep. 31. » ces desirs vers la celeste patrie: Pour moy, » dit-il, je n'ay rien sçû penser ce matin qu'en » cette éternité de biens qui nous attend, » mais en laquelle tout me sembleroit peu ou » rien, si ce n'estoit cet amour invariable & » toûjours actuel de ce grand Dieu qui y re» gne toûjours. Voilà donc *cet amour toûjours actuel*, mais uniquement dans le ciel; car s'il l'avoit sur la terre, dés la terre il seroit content. Voilà un homme tout possedé de *cette éternité de biens*, mais qui trouve que le plus grand bien ou le seul, c'est que l'amour n'y est jamais discontinué: & une ame faussement mystique s'imaginera estre plus parfaite qu'un si grand Saint, à cause qu'elle aura dit dédaigneusement qu'elle ne sçait *sur quoy arrester un desir, pas mesme sur les joyes du paradis*.

VII. Conclusion par deux principes.

Ainsi le saint Evesque de Geneve loin de dire qu'aimer son salut ou desirer de joüir de

Dieu ne ſoit pas un acte de charité, a démontré le contraire par les exemples des ſaints & par deux raiſons, dont l'une eſt qu'en deſirant ſon ſalut on ſe conforme à la volonté de Dieu; & l'autre, que ce deſir n'eſt qu'un deſir d'un amour toûjours actuel, invariable & parfait. Mais dés-là toutes nos queſtions ſont réſoluës. Si le vray deſir de ſon ſalut enferme un parfait amour, on ne peut pas y eſtre indifferent. Ne laiſſons pas toutefois d'enfoncer cette matiere; & pour mieux déveloper la doctrine de ce ſaint Eveſque, écoutons en quoy il met ſon indifference.

que le ſaint Eveſque ne connoiſt pas cette indifference pour le ſalut, que les nouveaux myſtiques veulent introduire.

VIII. En quoy le Saint établit la ſainte indifference chreſtienne, & que ce n'eſt jamais pour le ſalut.

On ne peut s'étonner aſſez qu'on ſe ſoit trompé ſur ce ſujet là, aprés le ſoin qu'il a pris en tant d'endroits de réduire cette indifference à ce qu'il appelle les évenemens de la vie. On a objecté le chapitre qui a pour titre, *que la ſainte indifference s'étend à toutes choſes*; mais c'eſt par cet endroit meſme que ſe réſout le plus nettement la difficulté: « L'indifference, dit-il, ſe doit pratiquer és choſes qui regardent la vie naturelle, comme la ſanté, la maladie, la beauté, la laideur, &c. és choſes qui regardent la vie civile pour les honneurs, rangs, richeſſes: és varietez de la vie ſpirituelle, comme ſechereſſe, conſolations, gouſts, ariditez: és actions, és ſouffrances, & en ſomme à

Am. de D. l. 9. c. 5.

» toute sorte d'évenemens. On voit que parmi les choses, où l'indifference s'étend, il ne comprend pas le salut: à Dieu ne plaise. Il rapporte l'exemple de Job affligé, quant *à la vie naturelle*, quant *à la civile*, quant *à la vie spirituelle par pressures, convulsions, angoisses, tenebres, &c.* L'indifference du Saint s'étend jusques-là, mais non pas outre. Il produit ce beau passage de saint Paul, où il nous annonce une generale indifference : mais c'est *és tribulations, és necessitez & angoisses, &c. à droit & à gauche, par la gloire & par l'abjection*, & autres de cette nature qui se rapportent aux divers évenemens de la vie.

Ibid.

IX. Fondement de la doctrine précedente sur les deux sortes de volontez en Dieu. *Ibid. l. 8. c. 3.*

La raison fondamentale de cette doctrine, c'est que l'indifference ne peut tomber sur la *volonté declarée & signifiée* de Dieu ; autrement il deviendroit indifferent de vouloir ou ne vouloir pas ce que Dieu déclare qu'il veut. Or, dit le Saint, la doctrine chrestienne nous propose clairement les veritez que Dieu veut que nous croyons, les biens qu'il veut que nous esperions, les peines qu'il veut que nous craignions: ce qu'il veut que nous aimions, les commandemens qu'il veut que nous fassions, & les conseils qu'il veut que nous suivions. En tout cela donc il n'y a point d'indifference: par consequent il n'y en a point pour le salut qu'il faut *esperer*, parce que *c'est la volonté signifiée de Dieu*;

c'eſt-à-dire *qu'il nous a ſignifié & manifeſté,* «
qu'il veut & entend que tout cela ſoit crû, eſ- «
peré, craint, aimé & pratiqué. C'eſt à cette «
volonté de Dieu que nous devons conformer noſtre cœur, *croyans ſelon ſa doctrine, eſperans ſelon ſes promeſſes : craignans ſelon ſes menaces, aimans & vivans ſelon ſes ordonnances.*

Par ce moyen l'indifference eſtant excluſe à l'égard des choſes qui tombent ſous la volonté declarée ou ſignifiée, parmi leſquelles eſt compriſe la volonté de ſe ſauver; il a fallu, comme a fait le Saint, reſtraindre l'indifference chreſtienne à certains évenemens qui ſont reglez par la volonté de bon plaiſir, dont les ordres ſouverains décident des choſes qui arrivent *journellement* dans tout le cours de la vie, comme *de la mort d'une mere, ou du ſuccés des affaires*, qui ſont les exemples par leſquels le ſaint Eveſque détermine ſes intentions dans tout ce diſcours. *Ibid. 9. c. 6.*

X. Objection ſur l'indifference de S. Paul & de S. Martin. *Ibid. 9. 4.*

Il eſt vray qu'il avoit loüé auparavant *cette heroïque indifference* de ſaint Paul & de S. Martin, qui ſembloit s'étendre juſqu'au deſir de voir Jeſus-Chriſt; oüi ſans doute, non quant au fonds de le voir, ou ne le voir pas abſolument; car qui pourroit ſouffrir cette indifference? ou qui jamais a eſté moins indifferent que ſaint Paul ſur ce ſujet? Mais quant au plûtoſt ou au plus tard, qui eſt une

chose appartenante *aux évenements*, puisqu'elle dépend du moment de nostre mort.

XI. La mesme doctrine confirmée dans un de ses entretiens. Entr. 2. p. 803.

Les évenemens dont il parle, & qui sont l'objet de la sainte indifference chrestienne, sont ceux qui se declarent tous les jours par les ordres de la divine providence. Il répete la mesme doctrine dans un entretien admirable, où l'on trouve un clair dénouëment de toutes les difficultez, & toûjours sur le » fondement de ces deux volontez ; l'une si» gnifiée, & l'autre *de bon plaisir ;* laquelle, » dit-il, regarde les évenemens des choses que » nous ne pouvons pas prévoir : comme par » exemple : Je ne sçay si je mourray demain, » & ainsi du reste. De mesme, continuë-t-il, » il arrivera que vous n'aurez pas de consola» tion dans vos exercices, il est certain que » c'est le bon plaisir de Dieu. C'est pourquoy » il faut demeurer avec une extréme indiffe» rence entre la consolation & la desolation. » De mesme en faut-il faire dans toutes les » choses qui nous arrivent.

XII. Quel est l'abandonnement du Saint. Ibid. pag. 803. 804.

C'est-là aussi ce qu'il appelle l'abandonnement qui est, selon luy, *la vertu des vertus ; & ce n'est*, dit-il, *autre chose qu'une parfaite indifference à recevoir toute sorte d'évenemens selon qu'ils arrivent*, & selon qu'il plaist à Dieu qu'ils se développent journellement à nos yeux, tant dans la vie naturelle par les maladies & autres choses semblables, que

que dans la vie ſpirituelle par la ſechereſſe ou par la conſolation, comme nous venons de l'entendre tant & tant de fois de ſa bouche.

XIII. Qu'on ne trouve pas une ſeule fois le ſalut compris par ce Saint ſous l'indifference chreſtienne ; mais plûtoſt tout le contraire dans un beau paſſage.

Je pourrois icy rapporter une infinité de paſſages de cet incomparable directeur des ames, mais ceux-cy ſuffiſent ; & j'aſſureray ſans crainte qu'en tant de lieux où il parle de la ſainte indifference, il ne s'en trouvera pas un ſeul où il ſoit ſorti des bornes qu'on vient de voir, & où il ait ſeulement nommé le ſalut : au contraire, il a ſuppoſé que l'indifference ne tomboit pas ſur cet objet-là, puiſque la volonté de Dieu s'eſt declarée ſur l'eſperance auſſi-bien que ſur le deſir qu'il en faut avoir ; & il a ſi peu penſé que ce divin commandement ne s'étendiſt pas aux plus parfaits, que parlant de l'ame parfaite, de l'ame qui eſt parvenuë à l'excellente dignité d'épouſe, de cette admirable amante qui voudroit ne point aimer les gouſts, les delices, " les vertus & les conſolations ſpirituelles de " peur d'eſtre divertie pour peu que ce ſoit de " l'unique amour qu'elle porte à ſon bien- " aimé, il luy fait dire que c'eſt luy-meſme, " & non ſes dons, qu'elle recherche. Elle le " recherche donc ; & loin d'eſtre indifferente à le poſſeder comme nos froides & fauſſes myſtiques, elle s'écrie à cette intention : *Hé ! montrez-moy, mon bien-aimé, où vous paiſſez & repoſez, afin que je ne me divertiſſe*

Am. de D. l. 11. c. 16.

Ibid. Cant. 1. 6.

point aprés les plaisirs qui sont hors de vous. Tant il estoit naturel en parlant des sentimens des parfaits d'y joindre, comme le comble de la perfection, le plus vif desir de posseder Dieu

XIV. Si le Saint a crû qu'il ne falloit pas desirer ou demander les vertus, & en quel sens il a dit qu'on en doit perdre le goust. *Sup. c. 4.*

Nous avons résolu les deux premieres difficultez que nous avions proposées : l'une, si l'on peut attribuer au Saint la pensée, que le desir du salut n'appartienne pas à la charité ; l'autre, si l'on peut luy faire accroire qu'il ait tenu cet acte pour indifferent au chrestien ? Par-là se résout encore la troisiéme difficulté sur l'indifference pour les vertus. Car puisqu'elles appartiennent à la volonté signifiée, c'est-à-dire à l'exprés commandement de Dieu ; il n'y a point-là d'abandon ni d'indifference à pratiquer : ce seroit une impieté de s'abandonner à n'avoir point de vertus, ou de demeurer indifferent à les avoir. C'est pourquoy le Saint nous a dit dans l'entretien 21. qu'il les falloit demander, & les demander non sous condition, mais absolument, & demander la charité qui les contient toutes : & s'il dit dans le passage, qu'on vient de produire, que l'ame parfaite *desire de ne point goûter les vertus ;* il a expliqué ailleurs, que ne les point gouster, ce n'est point estre indifferent » à les avoir ou à ne les avoir pas ; mais c'est » aprés s'estre dépoüillé du goust humain & » superbe que nous en avions, s'en revestir

Am. de D. l. 9. 16.

derechef, non plus parce qu'elles nous sont « agreables, utiles, honorables & propres à « contenter l'amour que nous avons pour « nous-mesmes; mais parce qu'elles sont « agreables à Dieu, utiles à son honneur, & « destinées à sa gloire. «

Que si nos nouveaux mystiques répondent que c'est ainsi qu'ils l'entendent, & qu'ils ne se dégoustent des vertus qu'au sens de saint François de Sales : qu'ils s'en expliquent donc comme luy; qu'ils cessent d'en parler avec cette dédaigneuse indifference que ce saint homme n'eut jamais : qu'ils les desirent avec luy, qu'ils les demandent comme il fait presqu'à toutes les pages de ses écrits, & qu'ils se défassent de cette détestable maxime que ni ce Saint, ni les autres saints ne connoissent pas; que dans un certain état, de perfection il ne faut rien demander pour soy, & que cet acte est interessé.

XV.
Quel est le dessein du saint Evesque dans la comparaison de la statuë, & que l'état qu'il veut expliquer ne regarde précisément que le temps de l'oraison.

Il est aisé de résoudre par ces principes les objections que l'on tire des comparaisons du saint Evesque. Sa statuë, qui surprend le plus ceux qui ne sçavent pas de quoy il s'agit, est la plus aisée à expliquer, parce qu'elle regarde non pas un état perpetuel, mais seulement le temps de l'oraison, & encore de cette oraison particuliere qu'on appelle de simplicité ou de repos, qui estoit celle de sa sainte fille la venerable mere de Chantal.

Liv. 6. c. 11.
Liv. 7. ep. 51. 53.

Comme cette oraison est passive, c'est-à-dire qu'elle appartient à ces bienheureux états, où l'ame est poussée & agie, pour ainsi parler, par l'Esprit de Dieu, plûtost qu'agissante, ainsi qu'il a esté dit, il ne faut pas s'étonner que dans les momens où elle est actuellement sous la main de Dieu, on la compare à une statuë qui est mise dans un beau jardin seulement pour y satisfaire les yeux de celuy qui l'a posée dans sa niche, sans presque y exercer aucune action.

Quand nous traiterons en particulier de l'oraison de la mere de Chantal, ce sera le temps de dévoiler tout-à-fait le mystere de cette statuë vivante & intelligente. En attendant nous dirons qu'elle n'est pas tellement statuë, qu'*ou par l'entendement ou par la volonté elle ne fasse des actes envers Dieu;* & ainsi qu'elle est en état qu'on luy donne ces conseils : Soyez seulement bien fidéle à demeurer auprés de Dieu en cette douce & tranquille attention de cœur, & en ce doux endormissement entre les bras de sa providence, & en ce doux acquiescement à sa sainte volonté : gardez-vous des fortes applications de l'entendement, puisqu'elles vous nuisent non-seulement au reste, mais à l'oraison mesme : & travaillez au tour de vostre cher objet par les affections tout simplement & le plus doucement que vous pourrez. On

Liv. 7. ep. 53.

voit qu'il parle des ames dans le temps de l'oraiſon, & que meſme en ce temps-là cet excellent maiſtre ſçait bien faire faire à ſa ſtatuë les actes d'*affections douces* qui ſont laiſſez en ſa liberté. En quoy il veut qu'elle ſoit ſtatuë, c'eſt-à-dire non agiſſante, c'eſt à l'égard de *ces fortes applications qui nuiſent à l'oraiſon meſme.* Il faut réduire les comparaiſons dans leurs juſtes bornes, & c'eſt tout détruire que de les pouſſer à toute rigueur. Ainſi la ſtatuë du Saint n'eſt point telle par la ceſſation de tous les actes, mais par la ſeule ceſſation des actes plus turbulents. Au reſte quoy qu'*elle travaille au-tour de ſon cher objet*, c'eſt *ſi doucement* qu'à peine s'en apperçoit-on. Nous verrons ailleurs ce qui eſt compris dans ce doux travail; les demandes & les deſirs tranquiles & doux n'en ſont pas exclus, & quand ils le ſeroient paſſagerement dans le temps de l'oraiſon, on doit les faire en d'autres temps, comme diſoit le Pere Baltazar, & comme ſaint François de Sales nous le dira en ſon temps; mais durant certains momens & dans l'oraiſon de cet état, ils ne ſont pas neceſſaires.

XVI. Comment l'ame en un autre ſens, & par rapport aux conſolations, reſſemble à une ſtatuë.

Il ne faut pourtant pas s'imaginer que la grace de l'oraiſon ſoit tellement renfermée dans le temps de l'oraiſon meſme, qu'elle n'influë pas dans toute la ſuite. Car la grace n'eſt donnée dans l'oraiſon qu'afin que toute

la vie s'en ressente. Ainsi cette sage statuë aura toûjours dans l'oraison & hors de l'oraison cette perpetuelle disposition de ne vouloir ni s'avancer aux consolations, ni s'éloigner des secheresses, qu'autant qu'il plaira à Dieu de la mouvoir ; parce que ces vicissitudes de joüissance & de privation en cette vie ne sont pas en nostre puissance : si-bien qu'il faut attendre les momens de Dieu,
Entr. 4. 821. &, comme dit le saint directeur, *recevoir également l'un & l'autre* en demeurant à cet égard dans l'indifference qu'il a prescrite. En ce sens on est devant Dieu comme une statuë immobile qui n'avance, pour ainsi parler, ni ne recule, & demeure dans une attente paisible. Il a pratiqué ce qu'il enseignoit, & c'est l'intention du passage où il
Ibid. 21. p. 994. nous disoit *que si Dieu venoit à luy* en le visitant par les consolations, *il iroit à Dieu* en les recevant avec reconnoissance ; mais *que s'il ne venoit pas*, s'il retiroit sa douce présence, & laissoit l'ame dans la privation & la secheresse, ou mesme ce qui luy est bien plus douloureux dans la desolation & dans l'abandonnement à la croix avec Jesus-Christ, *il se tiendroit là* sans s'avancer davantage, & attendant tranquillement les momens divins.

XVII. Comment doit

Il faut icy prévenir l'objection de ceux qui se souvenant des gemissemens de saint

Bernard & des autres saints dans le temps des privations, trouvent trop grande & trop seche l'indifference & l'égalité que recommande nostre saint Evesque. Mais nous avons déja dit que l'indifference de ce Saint n'empesche pas une pente d'un certain costé. Il permet mesme dans ces secheresses de gemir & de soupirer, de dire au Sauveur qui semble nous délaisser, mais doucement: Venez dans nostre ame : j'approuve (dit-il) que vous remontriez à vostre doux Sauveur, mais amoureusement & sans empressement, vostre affliction : & comme vous dites, qu'au moins il se laisse trouver à vostre esprit, car il se plaist que nous luy racontions le mal qu'il nous fait, & que nous nous plaignions de luy, pourveu que ce soit amoureusement & humblement & à luy-mesme, comme font les petits enfans quand leur chere mere les a fouettez. Qui pesera ces paroles, & qui les comparera avec celles de saint Bernard, verra que l'indifference du saint Evesque ne s'éloigne pas de l'esprit des autres saints, puisqu'à leur exemple elle admet les plaintes pleines de tendresse qu'on pousse dans les privations : & tout ce qu'il demande aux ames peinées, c'est qu'au moment qu'il faudra boire le calice, & pour ainsi dire, donner le coup du consentement, elles conservent l'égalité qui est necessaire pour

[Marginal notes: estre entenduë l'indifference du Saint à l'égard des consolations ou des privations. *Sup. c. 2.* — *Liv. 4. ep. 1.* — *Ibid.*]

dire : *non ma volonté, mais la vostre.*

XVIII.
La comparaison du musicien : Que la charité est une amitié reciproque.
Liv. 9. c. 9. & 11.

Voilà déja d'admirables temperamens tirez des paroles du Saint à la comparaison de la statuë. Celle du musicien, qui ne joüit pas de la douceur de ses chants, parce qu'il est *devenu sourd*, ni du plaisir de contenter son prince pour qui il touche *son lut*, parce que ce prince *s'en va & le laisse joüer tout seul par obeïssance*, est propre à representer une ame soumise qui chante le cantique de l'amour divin, non pour se plaire à elle-mesme, mais pour plaire à Dieu, & souvent mesme sans sçavoir si elle luy plaist, ni pour cela interrompre sa sainte musique. La comparaison est juste jusques-là. Quand nos faux mystiques en inferent qu'il faut porter l'abandon jusqu'à estre indifferent, à plaire ou ne pas plaire à Dieu, & que contre la nature des comparaisons ils poussent celle-cy à toute outrance : ils tombent dans une erreur manifeste, qui est celle de regarder la charité comme une simple bienveillance de l'ame envers Dieu sans prétendre à un amour réciproque. Mais ce sentiment est reprouvé par toute la theologie & par saint François de Sales luy-mesme, lorsqu'il enseigne que l'amour qu'on a pour Dieu dans la charité *est une vraye amitié ;* c'est-à-dire, un amour réciproque, Dieu ayant aimé éternellement quiconque l'a aimé,

Am. de D. l. 2. c. 22.

l'aime ou l'aimera temporellement. Cette « amitié est declarée & reconnuë mutuellement, attendu que Dieu ne peut ignorer l'amour que nous avons pour luy, puisque luy-mesme nous le donne, ni nous aussi celuy qu'il a pour nous, puisqu'il l'a tant publié, &c. Ainsi l'on peut & l'on doit porter la perfection du détachement jusqu'à ne pas sentir que nous plaisons à Dieu, ni mesme que Dieu nous plaist, s'il nous veut oster cette connoissance : mais ne songer pas à luy plaire au fond, & ne le pas desirer de tout son cœur, c'est renoncer à cette amitié réciproque, sans quoy il n'y a point de charité. C'est neanmoins où nous veulent conduire les faux mystiques, puisque si nous desirions de plaire à Dieu, c'est-à-dire qu'il nous aimast, nous ne pourrions ne pas desirer les effets de son amour, c'est-à-dire les récompenses par lesquelles il en declare la grandeur & en asseure la joüissance pour toute l'éternité ; ni ce qui nous attire son amour, c'est-à-dire toutes les vertus : ce que les nouveaux mystiques ne permettent pas aux parfaits, puisqu'ils ne veulent mesme pas qu'ils en demandent aucune.

XIX. Autre comparaison du saint Evesque, qui prouve l'indif-

Venons aux autres comparaisons. La reine Marguerite femme de saint Loüis, qui nous est donnée pour exemple *de la volonté entierement morte à elle-mesme*, ne se sou-

ference pour les moyens, mais non jamais pour la fin.
Am. de D. l. 9. ch. 13.

cie ni de sçavoir où va le Roy, ni comment, *mais seulement d'aller avec luy.* On entend facilement cette indifference : cette princesse n'est pas indifferente à suivre le Roy qui est sa fin, ni aux moyens necessaires pour y parvenir, comme seroit de s'habiller & se tenir preste au moment qu'il voudra partir; mais aux moyens particuliers qui dépendent du Roy son époux, & qu'aussi elle abandonne à son choix. Il en est de mesme envers Jesus-Christ; faire l'ame indifferente à le posseder, comme l'enseignent les nouveaux mystiques, ou aux moyens necessaires pour s'unir à luy tels que sont les vertus, c'est un excés outrageant pour cet époux celeste : la faire indifferente pour les moyens qui peuvent estre tournez en bien & en mal, tels que sont tous les divers évenemens de la vie; c'est tout ce que prétend saint François de Sales, & personne ne l'en dédit.

XX.
Comparaison de l'enfant Jesus. Maniere simple dont le saint Evesque veut estre entendu. Passages remarquables.
Ibid. c. 14.

C'est encore en termes exprés par rapport à ces mesmes évenemens particuliers, par lesquels la volonté du bon plaisir de Dieu nous est declarée, que le saint Evesque introduit le divin enfant Jesus sur le sein & entre les bras de sa sainte mere où il n'a pas mesme, dit-il, *la volonté de se laisser porter par elle, mais seulement que comme elle marche pour luy, elle veuille aussi pour luy* sans qu'il

veuille rien. La comparaison appliquée aux évenemens particuliers où l'on peut absolument desirer de ne rien vouloir, mais laisser Dieu en un certain sens vouloir pour nous, est excellente ; mais si l'on veut dire qu'on ne veuille rien du tout, pas mesme d'estre uni à Dieu dans le temps & dans l'eternité par la grace & par la gloire ; la mesme comparaison seroit outrée & autant injurieuse à l'enfant Jesus que préjudiciable à la liberté humaine. Sans doute de tous les enfans celuy qui *a le plus voulu se laisser porter*, c'est l'enfant Jesus qui avoit choisi cet état ; & si l'on ne rapporte aux évenemens d'estre porté ou à Bethléem, ou au Temple, ou à Nazareth, ou en Egypte, l'abandon exterieur de ce divin enfant à la volonté de sa sainte mere, les expressions du saint Evesque sont insoutenables. Mais aussi faut-il pratiquer dans cette occasion ce qu'il dit luy-mesme, qu'on ne doit pas tant *subtiliser, mais marcher rondement*, & prendre ce qu'il écrit comme il l'entend, *grosso modo* ; ce sont ses termes. Les écrivains qui, comme ce Saint, sont pleins d'affections & de sentimens, ne veulent pas estre toûjours pris au pié de la lettre. Il se faut saisir du gros de leur intention : & jamais homme ne voulut moins pousser ses comparaisons ni ses expressions à toute rigueur que celuy-

Liv. 4. ep. 54.

Liv. 5. ep. 26.

Liv. 4. 1. cy. Ecoutons comme il parle de David dans une lettre, où la matiere de la résignation » & de l'indifference est traitée : Nostre Sei- » gneur, dit-il, luy donna le choix de la verge » dont il devoit estre affligé, & Dieu soit beni ; » mais il me semble que je n'eusse pas choisi : » j'eusse laissé faire tout à sa divine majesté. Veut-il dire qu'il pense mieux que David ? Non, sans doute. Il dit bonnement (car il se faut servir de ce mot) ce qu'il sentoit dans le moment, sans peut-estre trop examiner le fond des dispositions de David, qu'il devoit croire sans difficulté du moins aussi bonnes que les siennes. Ne cherchons donc pas dans ses écrits cette exactitude scrupuleuse & souvent froide du discours ; pre-

Am. de D. l. 9. c. 15. » nons le fond, & nous attachant avec luy aux » grands principes, rendons-nous, comme il » l'a dit, pliables & maniables au bon plaisir » de Dieu, comme si nous estions de cire, en » disant à Dieu : Non, Seigneur, je ne veux » aucun évenement ; car je les vous laisse vou- » loir pour moy tout à vostre gré : & au lieu » de vous benir des évenemens, je vous beni- » ray de quoy vous les aurez voulu. Ainsi tout aboutit aux évenemens qui se développent de jour en jour dans tout le cours de la vie.

XXI. La fille du

Mais que dirons-nous de la fille du me- « decin ou chirurgien, qui dans une fiévre » violente, ne sçachant ce qui pourroit servir

à sa guerison, ne desire rien, ne demande rien à son pere qui sçauroit vouloir pour elle tout ce qui sera profitable pour sa santé. Quand ce bon pere eut tout fait & l'eut saignée sans que seulement elle y regardast, elle ne le remercia point; mais elle dit & répeta doucement, mon pere m'aime bien, & moy je suis toute sienne. La voilà donc à la fin, nous dira-t-on, cette ame qui ne desire ni ne remercie, & toûjours parfaitement indifferente. Je l'avouë; mais il faut sçavoir en quoy. La fille de ce chirurgien veut guerir, & ce qui cause son indifference pour les remedes particuliers, *c'est qu'elle sçait que son pere voudra pour elle ce qui sera le plus profitable pour sa santé.* Elle n'est donc point indifferente pour la fin qui est la santé. Ainsi le chrestien ne le doit point estre pour le salut, qui est sa parfaite guerison. L'indifference du costé de cette fille tombe sur les moyens; & du costé de l'ame chrestienne, elle tombe sur les *évé-nemens & accidens, puisque nous ne sçavons jamais ce que nous devons vouloir.* Il n'en est pas ainsi de la fin, & jamais on ne fut en peine si on devoit vouloir son salut, & remercier son Sauveur.

« medecin: quelle est son indifference, & pourquoy le S. Evesque remarque qu'elle ne fait point de remerciment.

Am. de D. liv. 9. c. 15.

Ibid.

Pourquoy donc cette soigneuse remarque, que la malade ne remercia point son pere? Est-ce pour dire qu'elle n'avoit pas la reconnoissance dans le cœur? A Dieu ne

plaise: mais le remerciment qu'est-ce autre chose qu'un acte de reconnoissance? Ainsi le dessein du saint Evesque n'est pas d'oster le remerciment à l'ame parfaitement résignée, mais de luy en apprendre un plus simple & plus noble, ou au lieu *de benir & remercier la bonté de Dieu dans ses effets & dans les événemens qu'elle ordonne, on la benit elle-mesme & en sa propre excellence;* de quoy personne ne doute, ni que la bonté de Dieu, qui est la cause de tout, ne soit plus aimable & plus parfaite que tous ses effets.

Am. de D. 9. c. 15.

Quoy qu'il en soit, je ne comprends pas pourquoy l'on fait fort sur cette expression, puisqu'aprés tout cette fille, qui ne fait point de remerciment, dit *& répete que son pere l'aime, & qu'enfin elle est toute à luy.* Reconnoistre en cette sorte la bonté d'un pere, n'est-ce pas le remercier de la maniere la plus efficace, puisque reconnoistre & remercier, sans doute n'est autre chose que gouster la bonté d'un bienfaicteur plus encore que ses bienfaits? Ainsi ce qu'on oste à cette fille est tout au plus une formule de remerciment, & pour ainsi dire, un compliment sur le bord des levres, en luy laissant tout le sentiment dans le cœur.

XXII. La pratique & les conseils de saint François

Au reste la seule pratique eust pû résoudre la difficulté, & il n'y auroit qu'à lire les lettres du Saint pour y trouver à toutes les

pages des remercimens unis avec la plus haute réſignation. de Sales ſur les deſirs, les remercimens & l'indifference.

Je ne puis oublier celle-cy où loüant l'indifference d'une Religieuſe dans ſes affaires, il ajoûte ces mots précieux : Je n'aime nullement certaines ames qui n'affectionnent rien, & à tous évenemens demeurent immobiles ; mais cela elles le font faute de vigueur & de cœur, ou par mépris du bien & du mal ; mais celles qui par une entiere réſignation en la volonté de Dieu demeurent indifferentes, ô mon Dieu ! elles en doivent remercier ſa divine Majeſté, car c'eſt un grand don ; auquel le remerciment fait bien voir qu'elles ne ſont pas indifferentes. *Liv. 4. ep. 8.*

Aprés cela n'écoutons plus la ſeche & inſenſible indifference de ceux qui ſe piquent de n'eſtre touchez de rien. Pour ce qui regarde les remercimens, il n'y a pas juſqu'à la ſtatuë qui pour peu que Dieu ſe faſſe ſentir ne luy en témoigne ſa reconnoiſſance, & n'en *rende graces à ſa bonté.* Elle n'eſt donc pas indifferente autant que le ſeroit la fille de ce medecin, ſi l'on en prenoit la parabole en toute rigueur. *Liv. 2. ep. 53.*

Pour les deſirs, outre ce qu'on en a déja veu, on peut lire deux beaux chapitres dans le traitté de l'amour de Dieu, dont l'un a ce titre : *que le deſir précedent accroiſtra grandement l'union des bienheureux avec Dieu ;* & *Liv. 3. c. 10.*

Liv. 5. 10. l'autre est pareillement intitulé, *comme le desir de loüer Dieu nous fait aspirer au ciel.* Voilà pour le desir de la fin, & déja de ce costé-là on voit qu'il n'y a point d'indifference : & mesme pour ce qui regarde les évenemens dans l'endroit où l'indifference est poussée le plus loin; le Saint ne laisse pas de decider que *le cœur le plus indifferent du monde* (remarquez ces mots) *peut estre touché de quelque affection; tandis qu'il ne sçait encore pas où est la volonté de Dieu.* Desorte qu'il n'y a point d'indifference à toute rigueur, puisqu'aprés la volonté declarée par l'évenement il n'y en a plus, & qu'avant, on peut accorder quelque affection avec la plus parfaite indifference.

Am. de D. liv. 9. 4.

XXIII. Remarque sur la distinction entre la résignation & l'indifference. *Ibid. ch. 4.*

A l'occasion de ce passage quelqu'un pourra trouver un peu surprenante la distinction que fait le Saint de l'indifference d'avec la résignation, & trouver encore plus surprenant que dans le mesme chapitre il établisse parmi les malheurs de la vie humaine quelque chose de plus élevé que la résignation du saint homme Job; que l'écriture nous donne en tant d'endroits pour modele. Qu'y a-t-il sur cela de plus magnifique que ce qu'a dit l'apostre saint Jacques? *Prenez, mes freres, pour exemple de patience les prophetes : nous publions bienheureux ceux qui ont souffert.* A quoy il ajoûte : *Vous avez oüi les souffrances de Job,*

Jac. v. 10. 11.

Job, & vous avez veu la fin de noſtre Seigneur: voyez comme cet apoſtre ayant parlé en general des prophetes, prend ſoin de diſtinguer Job de tous les autres, & meſme qu'il l'unit avec Jeſus-Chriſt pour le mettre, ce ſemble, au plus haut degré au-deſſous de luy. Quoy qu'il en ſoit, il paroiſt peu neceſſaire de chercher des ſentimens plus purs & plus parfaits que les ſiens, ni d'imaginer une perfection au-deſſus de celle qu'on reſſent dans ces paroles: *Je ſuis ſorti nud du ſein de ma mere, & j'y retourneray nud: le Seigneur a donné, le Seigneur a oſté, il eſt arrivé comme il a plû au Seigneur: le nom du Seigneur ſoit beni.* *Ibid.* *Job. 1.*

Je ſçay qu'on dit que l'indifference, qui éteint en quelque ſorte la volonté, eſt au-deſſus de la ſimple réſignation qui ſe contente de la captiver & de la ſoumettre; mais tout cela doit eſtre pris ſainement & ſans pointiller, puiſqu'à la fin il ſe trouvera qu'il y a peu ou point d'indifference à toute rigueur, ſelon que le ſaint Eveſque vient de nous l'apprendre, & qu'il le declare encore dans la ſuite de ce chapitre, comme le ſage lecteur pourra le remarquer en le liſant. Il faut donc avec une ſainte liberté, ſans toûjours s'arreſter ſcrupuleuſement aux expreſſions des plus ſaints hommes, ni meſme à quelques-unes de leurs conceptions, ſe contenter en les comparant les unes avec les

autres, d'en pénétrer le fond. En tout cas la diſtinction entre la réſignation & l'indifference eſt trop mince pour meriter qu'on s'y arreſte plus long-temps ; & d'ailleurs c'eſt une recherche peu neceſſaire à noſtre ſujet, puiſqu'aprés tout il eſt bien certain qu'en quelque ſorte qu'on les prenne, on ne trouvera jamais dans les écrits du ſaint Eveſque que ni la réſignation ni l'indifference puiſſent regarder la perte du ſalut, non plus que celle des moyens neceſſaires pour l'obtenir, ainſi qu'il a eſté dit.

XXIV. Autre remarque ſur l'indifference & ſur les deſſeins que Dieu inſpire, dont neanmoins il ne veut point l'accompliſſement.

Am. de D. liv. 9. 6.

Ibid.

C'eſt dans la meſme penſée qu'il eſt encore declaré ailleurs que Dieu nous inſpire des « deſſeins fort relevez dont il ne veut point le « ſuccés : S. Loüis par inſpiration paſſe la mer : « ſaint François veut mourir martyr, & ainſi des autres, veulent-ils *indifferemment* ce que Dieu leur met dans le cœur ? Non, *ils veulent hardiment, courageuſement, conſtamment commencer & ſuivre l'entrepriſe.* A la rigueur il n'y a rien de plus éloigné de l'indifference que des deſſeins & des volontez *ſi hardiment commencées & ſi conſtamment* pourſuivies par ces Saints ; c'eſt neanmoins *pour les exercer en cette ſainte indifference* que Dieu leur inſpire ces hauts deſirs ; parce qu'ils apprennent *à acquieſcer doucement & tranquillement à l'événement.*

XXV. Doctrine con-

Pour montrer la conformité des ſpiri-

tuels, peut-eſtre ſera-t-il bon de toucher un mot du Pere Baltazar Alvarez, dont le P. du Pont a écrit, qu'il aimoit Dieu ſi purement « qu'il ſe privoit meſme des conſolations & « delices qu'on a accoutumé de ſentir en l'o- « raiſon, ſe reſignant a en manquer pour con- « tenter Dieu. Et ce ſaint homme luy-meſme, « au rapport du meſme P. du Pont, dit que la conſolation doit eſtre comme le rafraichiſſe- « ment que le pelerin prend en paſſant dans « une hoſtellerie, non pour y ſejourner, mais « pour paſſer outre avec plus de courage; ce « qui ne paroiſt pas eſtre une indifference à toute rigueur pour les conſolations, mais une démonſtration qu'on n'y eſt point attaché.

forme du Pere Baltazar Alvarez : juſqu'où il pouſſoit la réſignation. Jamais on n'y a ſongé pour le ſalut. *Chap. 50. page 554.* *Ibid. 555.*

Cette matiere de la ſainte réſignation eſt amplement traitée dans ce chapitre de la vie du P. Alvarez & dans le ſuivant. On y peut voir que ce ſaint Religieux ne l'étend jamais qu'aux proſperitez & adverſitez, aux conſolations & privations; mais pour cette indifference au ſalut, elle eſt entierement inoüie parmi les veritables ſerviteurs de Dieu.

Ibid. c. 50. 51.

XXVI. On commence à traiter en particulier de l'oraiſon de la venerable mere de Chantal, & pourquoy.

Il eſt temps d'examiner en particulier l'oraiſon de la venerable & digne Mere de Chantal, avec la conduite du Saint, dont Molinos & aprés luy tous les faux myſtiques ont tant abuſé. Dieu qui vouloit mener cette Mere par des voyes admirables & extraordinaires, luy prépara de loin par les

moyens qu'on sçait, un grand directeur en la personne du saint Evesque de Genéve, à qui il donna toutes les lumieres necessaires pour la guider dans cette voye ; ensorte que sa conduite nous peut servir de modele pour les ames qui se trouveront dans cette oraison.

Or pour bien entendre cette conduite, outre les lettres du Saint, nous avons dans la vie de cette Mere, quelques-uns de ses écrits avec ses consultations & les réponses du saint directeur d'où résultent ces points importans.

Vie de Chant. 2. p. c. 7.

Premierement, que cette oraison estoit » d'abandonnement general & la remise de » soy-mesme entre les bras de la divine provi- » dence.

Ibid.

» Secondement, l'ame ainsi remise s'ou- » blioit entierement elle-mesme & rejettoit » toute sorte de discours, industrie, replique, » curiositez & choses semblables.

Ibid.

Nous avons veu que c'est-là ce qui est appellé par les spirituels, l'oraison passive ou surnaturelle, non-seulement quant à son objet comme les autres oraisons, mais encore quant à sa maniere, l'ame n'agissant point par discours ni propre industrie, comme on fait ordinairement, mais par une impression divine.

Delà il arrive en troisiéme lieu que l'ame

tombe, comme on a veu, dans *des impuissances* de faire de certains actes qu'elle voudroit faire, & ne peut. La Mere se plaignoit souvent de ces impuissances, comme il paroist tant par les lettres du saint Evesque que par les propres paroles de cette venerable Religieuse qui ne trouve point de remede *aux confusions, tenebres & impuissances* de son esprit, jusqu'à ce qu'il se soit uni à Dieu & remis entre ses bras misericordieux : *sans actes*, dit-elle, *car je n'en puis faire.*

Liv. 4. ep. 13.
Liv. 5. ep. 1.
Liv. 7. ep. 23. &c.
Ecrit de la M. de Ch. vie 2. p. c. 24.

XXVII.
Avertissement necessaire aux gens du monde, & suite de la matiere commencée.

Je m'arreste icy un moment pour conjurer les gens du monde de ne point traiter ces états, de visions & de réveries. Doutent-ils que Dieu, qui est admirable dans toutes ses œuvres & singulierement admirable dans ses Saints, n'ait des moyens particuliers inconnus au monde, de se communiquer à ses amis, de les tenir sous sa main, & de leur faire sentir sa douce souveraineté? Qu'ils craignent donc en précipitant leur jugement d'encourir le juste reproche que fait l'apostre saint Jude à ceux *qui blasphement ce qu'ils ignorent;* & pour les tenir dans le respect envers les voyes de Dieu, je diray: *Jud. 10.*

En quatriéme lieu; que cette oraison fut examinée non-seulement par saint François de Sales, un Evesque d'une si grande autorité tant par sa doctrine que par sa sainte vie, & qui estoit en cette matiere sans contestation

le premier homme de son siecle, mais encore par les gens les plus éclairez de son temps; ce qui fait dire à ce saint Evesque en écrivant à la Mere: » Vostre oraison de simple remise » en Dieu est extrémement sainte & salutaire, » il n'en faut jamais douter; elle a tant esté examinée, » & toûjours l'on a trouvé que nostre » Seigneur vous vouloit en cette maniere de » priere: il ne faut donc plus autre chose que » d'y continuer doucement.

Liv. 7. ep. 22. pag. 739

XXVIII. Que c'est pour cette oraison, & pour cette Mere que le Saint avoit introduit la comparaison de la statuë. *Liv. 2. ep. 53.* *Vie de Chant. 3. p. c. 4.*

Nous avons veu que c'estoit pour expliquer cette oraison, qu'il a introduit sa statuë, à qui il donne veritablement la vie & l'intelligence, mais nul propre mouvement; parce qu'elle est sous la main de Dieu, poussée plûtost qu'agissante. Dieu qui luy a donné ses puissances intellectuelles, les peut suspendre ou lier autant qu'il luy plaist, & mesme la volonté qui est la plus libre & la plus indépendante de toutes, mais neanmoins toûjours tres-parfaitement sous la main de son createur, qui en fait sans réserve tout ce qu'il luy plaist, comme il fait en tout & par tout ce qu'il veut dans le ciel & dans la terre.

XXIX. Deux questions à traiter; 1. Question, sur le temps & sur la durée de cette passiveté.

Ces fondemens supposez, il reste deux choses à examiner: l'une, jusqu'à quel temps s'étend cette disposition de l'ame passive sous la main de Dieu; & l'autre, jusqu'à quels actes elle doit estre poussée.

Pour le temps, saint François de Sales restraint ces impuissances d'agir au temps de l'oraison seulement : Vous ne faites rien, « dites-vous, DANS L'ORAISON : vostre fa- « çon d'ORAISON est bonne, &c. Pourquoy « voulez-vous pratiquer la partie de Marthe « EN L'ORAISON, puisque Dieu vous fait « entendre qu'il veut que vous pratiquiez cel- « le de Marie ? Je vous commande que sim- « plement vous demeuriez en Dieu sans vous « essayer de rien faire, ni vous enquerir de luy « de chose quelconque, sinon à mesure qu'il « vous excitera. Ainsi l'intention de l'homme « de Dieu est de restraindre ce conseil au temps d'oraison. Et pour bien entendre cecy, il faut rappeller en nostre memoire que les spirituels ne connoissent pas de ces ames toûjours meuës divinement de cette maniere extraordinaire & passive dont nous parlons. C'est ce que nous avons oüi de la bouche du B. P. Jean de la Croix, le plus experimenté des spirituels de son temps en cette matiere. On sçait que sa mere sainte Therese s'est expressément declarée contre la longue durée de ces suspensions, bien loin qu'elle ait pû souffrir qu'on les reconnust perpetuelles. Conformément à leur pensée, la Mere de Chantal éprouvoit aussi que Dieu retiroit son operation par intervalles, qui estoit le premier moyen de la remettre en sa li-

Liv. 6. & 51. Ibid. ep. 53. Vie de Ch. Réponse aux consult. 2. ch. 7.

Voyez cy-dessus l. 7. c. 24.

Mont. C. l. 3. c. 1. p. 154.

Ibid. 4. Dem. c. 3. &c. Vie de Ch. 52. p. 146. &c.

berté pour agir & pour faire des demandes. L'autre estoit quand Dieu l'excitoit luy-mesme à agir par ces douces invitations, facilitez & inclinations, qu'il sçait mettre quand il luy plaist dans les cœurs. Cette derniere façon qui provenoit d'une excitation speciale de Dieu, estoit sans doute la plus remarquable dans la sainte veuve, sur-tout pendant l'exercice de son oraison. La consultation de la Mere réduisoit aussi la suppression *des actes de discours & de sa propre industrie, specialement* AU TEMPS DE L'ORAISON; parce qu'encore que Dieu soit le maistre de répandre *ces impuissances* en tel endroit de la vie qu'il luy plaira, sa conduite ordinaire est de les réduire au temps special de l'oraison.

XXX. Mélange par intervalles de l'activité dans l'état passif de cette Mere au sujet de son saint directeur. *Ibid. 3. p. c. 4.*

Il est vray que son oraison estoit presque perpetuelle. C'est pourquoy cette admirable suspension d'actes revenoit souvent, mais ne duroit pas toûjours: ce qui a fait écrire dans sa vie, que dans cet état passif elle ne » laissoit pas d'agir en certain temps, quand » Dieu retiroit son operation, ou qu'il l'exci- » toit à cela, mais toûjours PAR DES ACTES » COURTS, SIMPLES ET AMOUREUX. » Remarquez les deux causes qui luy rendoient la liberté de son action: dont l'une est, quand Dieu *retiroit son operation*, c'est-à-dire cette operation extraordinaire qui lui lioit les puissances & la tenoit heureusement cap-

tive sous une main toute-puissante : ce qui montre que cette operation n'estoit donc pas perpetuelle.

C'est aussi pour cette raison qu'elle ré- « pondit à une superieure qui luy demandoit « si elle faisoit des actes A L'ORAISON? Oüi, « ma fille, quand Dieu le veut, & qu'il me le « témoigne par le mouvement de sa grace : « J'en fais QUELQUES-UNS interieurs, ou « prononce quelques PAROLES EXTERIEU- « RES, sur-tout dans le rejet des tentations. « A quoy elle ajoûte : Dieu ne permet pas que « je sois si teméraire que je présume N'AVOIR « JAMAIS BESOIN de faire aucun acte « croyant que ceux qui disent, n'en faire en « aucun temps, ne l'entendent pas. Voilà « comme elle traitoit ceux qui veulent estre tout passifs ; & pour elle, non seulement dans toute la vie, mais encore en particulier *dans l'oraison* elle mesloit la passiveté & les actes *selon le besoin qu'elle croyoit en avoir ;* ce qui est, comme on voit, une maniere tres-active & de réflexion.

Cependant elle demeuroit toûjours soumise à Dieu, soit qu'il l'invitât à agir, soit qu'il la laissast elle-mesme en retirant son operation : par où il luy faisoit sentir qu'elle n'estoit pas perpetuellement dans cette suspension des actes & des puissances ; puisque souvent Dieu la remettoit dans [illegible] liber-

Liv. 4. ep. 14. Vie de Ch. 3. p. c. 4.

té. Aussi son saint directeur luy écrivoit: » Ne vous divertissez jamais de cette voye: » souvenez-vous que la demeure de Dieu est » faite en paix: suivez la conduite de ses mou- » vemens divins : soyez active & passive ou » patiente selon ce que Dieu voudra & vous y » portera; mais de vous-mesme ne vous sortez » point de vostre place; c'est-à-dire ne sortez point de vostre état, ne changez point la nature de vostre oraison; ne vous forcez point à faire des actes, marquez plus qu'il ne vous sera donné de le pouvoir faire. Vous voyez que comme souvent Dieu la tenoit sans action au sens qu'on va expliquer, aussi quelque fois il la laissoit agir. Nous allons dire quelle sorte d'actes elle faisoit alors. Icy il faut seulement observer ces trois mots du saint directeur *active, passive ou patiente*, que la suite fera mieux entendre. L'intention du saint directeur est de montrer par ces trois paroles ce qu'on ne peut trop remarquer, que sa fille spirituelle, à qui il les addresse, n'estoit pas toûjours dans la suspension des puissances, c'est-à-dire dans cet état qu'on nomme passif; parce que cette soustraction qui luy arrivoit de l'operation divine, la laissoit en sa liberté & vraiment *active*. Toute cette vicissitude ne tendoit qu'à la rendre souple sous la main de Dieu, & à faire qu'elle ne cessast de s'accommoder à l'état où il la mettoit ; ce

qui produisoit les vertus, les soumissions & les résignations admirables qui parurent dans toute sa vie.

XXXI. On entre dans la 2. question proposée au chap. 29. & on parle des actes discursifs que la venerable Mere ne pouvoit plus faire. *Ibid. 2. p. c. 7. 3. quest.*

Il nous reste encore à apprendre d'elle jusques où, & jusqu'à quels actes s'étendoient ses suspensions ou ses impuissances, & il faut toûjours se souvenir qu'elle parle du temps de l'oraison. Les actes qui estoient alors supprimez sont premierement les discursifs, ou, comme elle parle, *toute sorte de discours, industrie, repliques, curiositez & choses semblables.* C'est que Dieu la voulant mener par la pure voye de la foy, qui de sa nature n'est point discursive, luy ostoit (comme elle l'avouë) tout le discours; mesme en general tous les actes de l'entendement ne paroissoient guere: parce qu'aussi toute l'ame estoit tournée *à ces actes courts, simples & amoureux* dont nous venons de parler.

XXXII. Suspension des actes sensibles & marquez. *Ibid.*

Les actes supprimez alors estoient secondement les actes sensibles: Elle demeuroit, » dit-elle, dans la simple veuë de Dieu & de « son neant toute abandonnée, contente & « tranquille, sans se remuer nullement, pour « faire DES ACTES SENSIBLES de l'entendement « & de la volonté, non pas mesme « pour la pratique des vertus, ni déteſtation « des fautes. Ce n'estoit donc point le fond « des actes qui luy estoit osté, mais leur seule sensibilité qui aussi ne nous est pas comman-

dée. Car comme disoit tres-souvent son saint directeur, Dieu commande d'avoir la foy, l'esperance & la charité, mais non pas de les sentir. Comment ce fond demeuroit à la sainte Mere sans le sentiment, elle l'explique tres-bien par ces paroles : J'écris de Dieu, j'en parle comme si j'en avois beaucoup de sentiment, & cela parce que je veux & je croy ce bien là, au-dessus de ma peine & de mon affliction, & NE DESIRE autre chose que ce thresor de foy, d'ESPERANCE & de charité, & de FAIRE TOUT CE QUE JE POURRAY connoistre QUE DIEU VEUT DE MOY : Dispositions tres-actives & tres-éloignées de la pure & perpetuelle passiveté des nouveaux mystiques. On y desire, on y espere, *on y veut faire tout ce qu'on peut connoistre que Dieu veut de nous.* On est en état de le connoistre & d'y reflechir ; on a tres-réellement tous ces actes, on les produit avec soin, quoyque ce soit sans les sentir distinctement. Ces ames destituées des actes sensibles, & de la consolation qu'on en reçoit, ne laissent pas indépendamment & au-dessus de toutes leurs peines, & de parler & d'agir selon le fond qu'elles portent, quoyque souvent sans goust & sans sentiment.

Ibid. 2. p. c. 24.

En troisiéme lieu toutefois cette privation de sentiment avoit ses bornes, com-

me il paroiſt par ces paroles adreſſées au ſaint directeur : Je ne ſens plus cet abandonnement & douce confiance, ni n'en ſçaurois faire aucun acte. A quoy neanmoins elle ajoûte : *qu'il luy ſemble bien toutefois que ces diſpoſitions ſont plus ſolides & plus fermes que jamais ;* comment s'en apperçoit-elle, ſinon par un reſte de ſentiment ; mais qui demeure, dit-elle, *dans la cime pointe de l'eſprit :* & un peu aprés, *on a le ſentiment de ces actes dans la cime pointe de l'eſprit.* Ce qu'elle exprime ailleurs en diſant : *qu'elle ne laiſſe pas* parmi ſes détreſſes *de joüir quelquefois de certaine paix & ſuavité interieure, fort mince d'avoir d'ardens deſirs de ne point offenſer Dieu, & de faire tout le bien qu'elle pourra.* D'où il s'enſuit qu'elle n'eſtoit pas entierement dénuée de ſentimens, mais qu'ils demeuroient dans la haute pointe de l'ame ſans ſe répandre ordinairement ſur les ſens exterieurs, qui eſt auſſi l'expreſſion comme la doctrine conſtante & perpetuelle de ſon ſaint directeur, ainſi qu'on verra en ſon lieu.

« *Ibid. 3. p. c.* « *4.* «

Ibid.

Ibid. 2. p. c. 24.

Une quatriéme remarque, c'eſt que la ſuppreſſion des actes ſenſibles & marquez n'eſtoit pas univerſelle. Car, dit-elle, dans cet eſtat où l'on ne peut faire *des actes d'union*, mais ſeulement *demeurer uni, elle diſoit quelquefois des prieres vocales* (qui de toutes les prieres ſont les plus actives) *pour tout le*

Ibid. 3. p. c. 4.

monde, pour les particuliers, pour elle-mesme ; & tout cela, ajoûte-t-elle, *sans se divertir ni regarder* (par d'expresses réflexions & attentions) *pourquoy elle prie*, encore qu'elle sente bien qu'elle prie pour soy & pour les autres, mais sans s'éloigner d'un secret & *quasi imperceptible desir que Dieu fasse d'elle de toutes ses creatures & en toutes choses ce qu'il luy plaira.* Voilà donc dans la plus haute oraison passive des actes exprés & marquez où l'ame se porte trés-activement, quoyque toûjours sous la conduite de son unique moteur.

XXXIII. Suspension des actes methodiques : Deux consultations de la Mere, & deux réponses de son saint directeur. *Vie de Chant. 2. p. c. 7.*

En cinquiéme lieu, sous le nom d'actes sensibles on peut encore entendre les actes methodiques & reguliers dont Dieu affranchit une ame qui marche dans la sainte liberté d'esprit ; & c'est à quoy on peut rapporter ces deux consultations : La premiere, sur les benefices & mysteres de nostre » Seigneur que les Peres enseignent, dit-elle, » qu'il faut mediter : cependant l'ame qui est » en l'estat cy-dessus ne le peut en façon quel» conque en cette maniere ; mais, poursuit» elle, il me semble qu'elle le fait en une fa» çon tres-excellente, qui est un simple sou» venir & representation tres-délicate des my» steres avec des affections tres-douces & sa» voureuses, &c. A quoy le saint Evesque ré» pond, que l'ame doit s'arrester au mystere » en la façon d'oraison que Dieu luy a don-

née : car les prédicateurs & peres ſpirituels « ne l'entendent pas autrement. «

La ſeconde conſultation regarde la confeſſion où il faut avoir de la contrition : cependant l'ame demeure ſans lumiere, ſeche « & ſans ſentiment, ce qui luy eſt une tres- « grande peine. Le ſaint directeur répond : La « contrition eſt fort bonne ſeche & aride, car « c'eſt une action de la partie ſuperieure & « ſupréme de l'ame. «

Ibid. s. q.

XXXIV. Le ſouvenir de Jeſus-Chriſt & la contrition entroient dans la haute contemplation de cette Mere.

On voit par-là que cette ame ſainte dans la plus ſublime & plus paſſive oraiſon, loin d'exclure de cette haute contemplation, les myſteres de Jeſus-Chriſt, en recevoit un doux ſouvenir, *une delicate repreſentation* avec des *affections douces ;* & que pour la contrition ſon ſaint directeur ne luy apprend autre choſe que de s'en contenter, quelque ſeche & quelque aride qu'elle fuſt. Ce qui montre que dans ces ſuſpenſions & paſſivetez elle ne perdoit pas le fond de ces actes, mais leur ſeule ſenſibilité avec leur formule methodique & réguliere. Voilà comme elle eſtoit dans l'oraiſon meſme par rapport aux actes ; *& encore que ſon attrait & ſa voye fuſt d'eſtre*, comme elle dit, *totalement paſſive* ; cet attrait ne la dominoit pas tellement qu'il ne la laiſſaſt tres-ſouvent à elle-meſme, qui eſt une diſpoſition que nous aurons lieu d'expliquer bientoſt.

XXXV. La Mere se croyoit obligée aux actes. Comment elle les pratiquoit, & comment son oraison estoit continuelle.

Au reste ce qui se passoit en cette sainte ame durant le temps de l'oraison avoit, comme on a veu que c'est l'ordinaire, une influence dans toute la vie. L'on écrit que *son oraison estoit continuelle* par la disposition toûjours vive du simple regard de Dieu en toutes choses. Il ne faut point s'étonner de cette continuité, aprés qu'on a oüi son saint directeur si clairement expliquer que ce qu'on appelle *benir toûjours* Dieu, n'est pas le benir toûjours actuellemenr, mais seulement, comme il parle, *le benir souvent & à toutes occasions.* Mais comme par ces divines impuissances qui la tenoient si souvent sous la main de Dieu, sa vivacité naturelle que Dieu vouloit dompter par ce moyen, se ralentissoit tous les jours: sa grande cessation d'operations interieures luy fit trouver cette invention; elle décrivit de sa main & signa de son sang une grande oraison qu'elle avoit faite de prieres, louanges & actions de graces pour les benefices generaux & particuliers, pour les parens, amis, & autres devoirs, pour les vivans, les morts, & enfin pour toutes les choses A QUOY ELLE PENSOIT ESTRE OBLIGE'E, & que sa devotion luy suggera, portant ce papier nuit & jour à son col avec la protestation de foy du Messel, qu'elle avoit aussi signée de son sang, aprés avoir fait cette convention amoureuse avec nostre

3. p. c. 4.

Am. de D. l. 9. c. 8.

Vie de Ch. 3. p. c. 4.

noſtre Seigneur, que toutesfois & quantes qu'elle les ſerreroit ſur ſon cœur, ce ſeroit à deſſein de faire tous les actes de foy, de remercíment & de priere contenus en cet écrit. Nos faux myſtiques prennent cette pieuſe pratique pour ſcrupule & pour foibleſſe; mais elle ſera contre eux un témoignage éternel que cette ame que Dieu tenoit ſi puiſſamment ſous ſa main fut toûjours infiniment éloignée de l'erreur de croire qu'elle fuſt exempte des actes; puiſqu'encore qu'elle en fiſt, pour ainſi parler de ſi actuels & de ſi actifs, elle ne fut point contente qu'elle n'euſt encore trouvé ce nouveau moyen de les pratiquer.

Dans ce meſme eſprit elle écrivoit, elle *2. p. c. 11.* diſtoit trés-ſouvent des actes de ſoumiſſion *3. p. c. 7. q. 2.* envers ſon ſaint directeur & envers Jeſus-Chriſt meſme qu'elle ſignoit de ſon ſang auſſi bien que des oraiſons à la ſainte Vierge qu'elle récitoit: pour les rendre plus agreables, elle obtenoit de ſes ſuperieurs la permiſſion de les dire: ce qui montre de plus en plus qu'elle eſtoit tres-affectionnée à faire des actes choiſis, déliberez, excitez en témoignage de ſa foy, & pour nourrir ſon amour.

XXXVI. L'oraiſon de la venerable mere Marie Roſſette une des filles

On a encore de ces actes écrits de ſa main, entr'autres on a celuy où elle avoit compris tous les devoirs d'une chreſtienne; rien n'y

spirituelles du Saint.

est obmis, & tout cela estoit de l'esprit du saint Evesque. J'ay lû avec attention (car il ne faut pas mépriser la doctrine de l'esprit, c'est-à-dire ce qu'il inspire aux ames qui sont à luy) j'ay lû, dis-je, un acte semblable, fait de l'ordre du mesme saint par la venerable mere Marie Rossette, une de ses filles, qui fut un prodige de grace & de sainteté. Elle y entre dans tous les actes les plus specifiques que l'écriture prescrit aux fidelles. Aprés les avoir produits & réiterez avec une force incroyable, elle taschoit de se tenir toûjours le plus actuellement qu'elle pouvoit dans la mesme disposition. Comme il s'élevoit dans son cœur mille bons desirs particuliers; sans se donner la consolation de s'y arrester, elle les mettoit, dit-elle, dans son grand *acte d'abandon*, où tout avoit esté si bien specifié. Ainsi en un sens elle n'exerçoit qu'un seul acte, & en mesme temps elle exerçoit cent actes divers. C'est ce que disoit Cassien de cette oraison de feu dont on a parlé, *où se ramassoient en un tous les sentimens : conglobatis sensibus*. Les actes de foy, d'esperance & de charité, & tous ceux qui en dépendent s'y trouvoient tous avec leur distinction naturelle, puisque saint Paul nous apprend que ces trois choses demeurent dans tout le cours de cette vie; mais de tous ces actes réels & physics, si l'on me permettoit ce

mot de l'école, il ſe compoſoit comme un ſeul acte moral où tout ſe réuniſſoit. C'eſt ce qui arrivoit à cette ſainte Religieuſe en qui toutes les affections dont une ame chreſtienne eſt capable ſe raſſembloient, ſe penetroient, pour ainſi parler, l'une l'autre, & rapportées à la meſme fin, faiſoient un parfait concert. Mais neanmoins pour aſſeurer ſon état, le ſaint Eveſque non content de cet amas d'actes; pour les développer plus activement & plus actuellement, faiſoit dire à la ſainte fille deux ou trois fois par jour un *Pater* & un *Credo*, outre l'office où elle aſſiſtoit, & il eſt marqué dans ſa vie que lorſqu'eſtant à l'infirmerie, elle ne pouvoit aller à l'Egliſe, elle diſoit avec l'infirmiere, ou un *Salve Regina*, ou quelque autre ſemblable priere. Ainſi comme les autres chreſtiens, elle s'excitoit à prier & à faire les autres actes de pieté que l'Evangile commande. Je rapporte exprés ſes diſpoſitions, parce que les nouveaux myſtiques la produiſent comme un exemple d'une perpetuelle paſſiveté; mais vainement, comme on voit; il eſt vray que ſon état particulier eſtoit d'une ſechereſſe, & en meſme-temps d'une fidelité incroyable; parce que dénuée ordinairement de toute conſolation & de tout ſoûtien ſenſible, elle perſiſtoit dans ſa ſeche ſimplicité,

& en mesme-temps demeuroit fidelle jusqu'au bout à dire son *Pater* & son *Credo*, par où elle unissoit parfaitement ce qui estoit de son attrait particulier avec l'attrait commun de tous les fideles. Par son attrait particulier elle estoit portée & inclinée, mais encore comme de loin à une continuité & unité d'actes qui n'est pas de cette vie: mais durant ce temps de pelerinage il falloit comme rabattre cet attrait extraordinaire par l'attrait commun des chrestiens, qui porte aux actes particuliers, expliquez & développez dans le *Pater* & dans le *Credo*; c'est pourquoy on se croyoit obligé d'y astreindre cette sainte fille pour la preserver de l'illusion où tombent nos faux mystiques en supprimant les actes communs de la pieté; à quoy si on l'eust veuë se porter, & se rendre moins obeïssante à faire les actes qu'on luy prescrivoit selon la regle de l'Evangile, son oraison qui fut admirée auroit esté suspecte & mauvaise. Il est de l'état de cette vie de faire ces actes, quoyque l'acte de la vie future; c'est-à-dire, l'acte continu & perpetuel où l'on est poussé interieurement, comme on l'est à l'éternelle felicité, commence à se faire sentir d'une maniere encore imparfaite, mais neanmoins admirable. Dieu soit loüé à jamais pour les merveilleuses operations qu'il exerce dans les ames.

Les faux mystiques outrent tout, & ils voudroient faire acroire à la mere de Chantal qu'elle estoit indifferente pour le salut, sous pretexte qu'interrogée si elle esperoit « les biens & les joyes de la vie éternelle; « elle repartit dans un profond sentiment « de sa bassesse: Je sçay qu'aux merites du « Sauveur elles se doivent esperer; mais mon « esperance ne se tourne point de ce costé- « là: je ne veux desirer ni esperer chose quel- « conque, sinon que Dieu accomplisse sa « sainte volonté en moy, & qu'à jamais il « soit glorifié. Sur cela on luy fera dire que « Dieu estant glorifié dans la damnation comme dans le salut des hommes, elle est indifferente pour l'un & pour l'autre: mais ce sentiment seroit un prodige; car comme il s'agit d'esperance, l'esperance seroit pour l'enfer de mesme qu'elle est pour le paradis, ce qui n'est rien moins qu'un blaspheme. La pieuse mere entend donc que Dieu sera glorifié en elle, ainsi qu'il l'est dans ses saints, & que c'est l'unique sujet de son esperance. Elle dit mesme tres-expressement: Quand je voy le Sauveur en « croix, ce n'est jamais sans esperer qu'il nous « fera vivre d'amour en sa gloire. Que si elle « estoit, comme elle écrit, sans aucun desir « de récompense & de joüissance, & ne par- « loit quasi jamais des douceurs de Dieu, «

XXXVII. Que l'indifference du salut ne fut jamais dans la mere de Chantal. *Vie de Chant. 3. p. ch. 2.*

Ibid. ch. 2.

Ibid. ch. 3.

„ mais de ses operations; la suite fait voir qu'elle l'entendoit de certaines *consolations* & suavitez de cette vie, qu'on sçait bien qu'il ne faut pas desirer avec cette inquietude tant blasmée par son saint directeur, ainsi qu'il a esté souvent remarqué. Au reste *elle conseilloit de ne jamais regarder le ciel sans l'esperer;* & loin de considerer l'esperance comme une vertu interessée, c'est, disoit-elle, *un aiguillon de l'amour:* en quoy elle ne faisoit que suivre les conseils de son admirable directeur, qui luy écrivoit:

Ibid. ch. 2.

Ibid.

Liv. 2, Ep. 6.

„ Oüy, ma chere fille, il le faut esperer fort
„ asseurément que nous vivrons éternelle-
„ ment: & nostre Seigneur que feroit-il de
„ sa vie éternelle s'il n'en donnoit part aux
„ pauvres petites & chetives ames? ainsi ces petites ames; c'est-à-dire, les ames simples vivent d'esperance, & tout est plein de semblables sentimens.

XXXVIII. Que dans les états precedens de la venerable mere, il n'y a point de perpetuelle passiveté.

Concluons de tout ce discours que cette sainte ame estoit agissante aussi-bien que patissante dans tout le cours de sa vie, & mesme dans son oraison. Je dis mesme qu'elle estoit agissante par des actions excitées exprés; car pour celle que Dieu excite d'une façon particuliere, elles se trouvent dans l'état le plus passif. Si donc le saint Evesque de Geneve ordonne à sa sainte fille d'estre agissante, lorsque Dieu luy

en laiſſe la liberté, il entend qu'elle a ſouvent cette liberté, pour en exercer l'action la plus expreſſe; & c'eſt ce qu'elle marque elle-meſme tres-clairement par ces paroles, que je prie le pieux lecteur de lire attentivement, parce que toute ſa diſpoſition y eſt renfermée. Lorſque les diſtractions NOUS PRESSENT, il faut faire l'oraiſon de patience, & dire humblement & amoureuſement, s'il ſe peut: Mon Dieu, le ſeul appuy de mon ame, ma quietude & mon unique repos, quand je ceſſerois de vivre, je ne ceſſerois de vous aimer: EXCITANT AINSI SON COEUR ſans attendre que Dieu nous mette le miel à la bouche pour parler à ſa bonté. Il ſe faut donc exciter ſoy-meſme, ſans attendre que Dieu nous excite d'une façon particuliere: & c'eſtoit le conſeil comme la pratique de cette ſainte ame quoyqu'elle fuſt ſi puiſſamment attirée aux états paſſifs.

Vie de Chant. 3. p. ch. 4.

XXXIX. Suite de la méme doctrine & explication de l'oraiſon que le ſaint appelle de patience.

On entend maintenant à fond ces paroles du ſaint directeur à ſa digne fille : *Soyez active & paſſive, ou patiente, ſelon que Dieu le voudra:* c'eſt comme s'il diſoit: Quelque paſſive que vous ſoyez ſous la main de Dieu, vous eſtes ſouvent active, puiſque ſouvent il ceſſe de vous exciter de cette façon particuliere, & alors vous devez agir & vous exciter vous-meſme. Tant qu'il vous tient

Liv. 4. Ep. 14. Vie de la mere de Chant. 3. p. ch. 3. 4. ſup. ch. 30.

ſous ſa main n'en ſortez pas & demeurez dans la ſuſpenſion où il luy plaiſt de vous mettre. Voilà donc déja la diſpoſition active & paſſive bien entenduë ; mais il y a outre cela la diſpoſition qu'il *appelle patiente*, où l'ame pleine de dégouſt, de détreſſe, de déſolation, ſemble ne pouvoir plus meſme eſperer en Dieu, loin de pouvoir faire aucun acte ſenſible d'amour. L'ame alors eſt plus que paſſive, & entre dans l'oraiſon, que le ſaint Eveſque appelle de patience, où les actes ſont offuſquez & enveloppez ; mais non pour cela éteints & ſupprimez.

Et pour entendre à fond un tel état, il eſt bon de ſe ſouvenir d'une excellente doctrine du Pere Jean de la Croix. Il dit donc que l'ame eſt jettée dans ces ſuſpenſions & *empeſchemens* ou impuiſſances divines, *ou par voye de purgation & de peine, ou par une contemplation tres-parfaite;* c'eſt-à-dire, qu'elle y eſt jettée, ou par abondance de graces comme dans les raviſſemens & dans les extaſes, ou par maniere d'épreuve & de ſouſtraction, lorſque Dieu retire ſes conſolations & ſes ſoûtiens. C'eſt ce que ſa mere ſainte Thereſe exprimoit en diſant: *Que comme la joye ſuſpend les puiſſances, la peine auſſi fait le meſme effet.* Ce dernier état eſtoit celuy de la mere de Chantal, que

Mont. du Carm. liv. 2. ch. 10. p. 257.

Vie de ſainte Thereſe ch. 20. p. 112.

l'impuiſſance de faire des actes auſſi exprés qu'elle vouloit, jettoit dans des confuſions & dans des tenebres dont elle ne ceſſe de ſe plaindre; mais ſon ſaint directeur la raſſeuroit, en luy diſant que ces ſouſtractions myſterieuſes, loin de ſupprimer les actes de pieté, ne faiſoient que les *concentrer dans le cœur, ou les porter, comme il parle, à la cime pointe de l'eſprit*, ainſi qu'il a déja eſté remarqué, & qu'on tâchera de l'expliquer à fond dans le Traité des épreuves.

XL. Suite de la même doctrine & derniere reflexion ſur la ſtatuë du ſaint Eveſque. *Liv. 2. Ep. 53. p. 493.*

Selon ces principes, quand le ſaint fait dire à ſa ſtatuë qu'elle ne voudroit pas ſe remuer *pour aller à luy ſi luy-meſme ne le commandoit*, il faut entendre ces paroles de certains particuliers mouvemens qui ne ſont pas eſſentiels à la pieté: car pour les actes de foy, d'eſperance, de charité, de demande ou de deſir & d'action de graces, ils ſont déja aſſez commandez, & à cet égard on n'a beſoin pour ſe remuer non plus qu'un ſoldat pour marcher & pour combattre, que de l'ordre donné à tous en general. Ainſi l'on voit juſques à quel point on doit eſtre, *tant interieurement qu'exterieurement*, *ſans attention, ſans élection, ſans deſir quelconque*. Le directeur & la dirigée ſe ſont également expliquez ſur ce ſujet, en repetant trente fois qu'il s'agit du temps de l'o- *page 264.*

raison, où mesme la passiveté est meslée de toute l'activité, de toute l'action & de tout le choix qu'on a veu. Il faut aussi se ressouvenir que ces états imaginaires de nos faux mystiques, où les ames sont toûjours meuës divinement par ces impressions extraordinaires dont nous parlons, ne sont connuës ni du Pere Jean de la Croix, ni de sa mere sainte Therese. J'ajoûte que ni les Angeles, ni les Catherines, celle de Sienne & celle de Genes, les Avila, les Alcantaras, ni les autres ames de la plus pure & de la plus haute contemplation n'ont jamais crû estre toûjours passives; mais par intervalles: & souvent renduës à elles-mesmes, elles ont agi de la maniere ordinaire. La mesme chose paroist dans la mere de Chantal, une des personnes de nos jours les plus exercées dans cette voye, & qu'aussi les nouveaux mystiques ne cessent de nous objecter: ainsi leur perpetuelle passiveté n'est plus qu'une idée, à laquelle saint François de Sales & son humble fille, qu'ils appelloient à leur secours, n'ont aucune part.

LIVRE IX.

Où eſt rapportée la ſuite de la doctrine de ſaint François de Sales, & de quelques-autres Saints.

POUR favoriſer cette doctrine inouïë de l'indifference du ſalut, on allegue ce paſſage de ſaint François de Sales : Que le bon plaiſir de Dieu eſt le ſouverain objet de l'ame indifferente, en ſorte qu'elle aimeroit mieux l'enfer avec la volonté de Dieu, que le paradis ſans la volonté de Dieu : oüy meſme il prefereroit l'enfer au paradis, s'il ſçavoit qu'en celuy-là il y euſt un peu plus du bon plaiſir divin qu'en celuy-cy ; en ſorte que ſi par imagination de choſe impoſſible, il ſçavoit que ſa dannation fuſt un peu plus agreable à Dieu que ſa ſalvation, il quitteroit ſa ſalvation & courroit à ſa dannation. Il repete la meſme choſe preſqu'en meſmes termes dans un de ſes entretiens, & il dit encore ailleurs qu'une ame vraiment parfaite & toute pure n'aime pas meſme ce paradis, ſinon parce que l'Epoux y eſt aimé ; mais ſi ſouverainement aimé en ſon paradis, que s'il n'avoit point de paradis, il n'en ſeroit ni

I. Des ſuppoſitions impoſſibles, par leſquelles le ſaint Eveſque exprime l'excés de l'amour. *Am. de D. l. 9. c. 4. 288.*

Entr. 2. 804. Am. de D. l. 10. ch. 5. 308.

» moins aimable, ni moins aimé par cette
» courageuse amante, qui ne sçait pas aimer
» le paradis de son époux, mais son époux
» de paradis. Ces tendres expressions, comme on les voit dans tous ses écrits, luy sont communes avec plusieurs saints dés l'origine du christianisme, & nous en verrons l'usage ; à present ce qu'en inferent les nouveaux mystiques, c'est que le juste parfait est representé entre le paradis & l'enfer, comme indifferent par luy-mesme à l'un & à l'autre : mais c'est precisément tout le contraire qu'il faudroit conclure. On seroit, dit-on, indifferent si le bon plaisir de Dieu ne déterminoit ; mais c'est aussi pour cela qu'à-cause qu'il détermine on ne l'est plus, & on ne peut l'estre. Ainsi cette indifference est impossible dans l'homme, puisque la seule chose qui la pourroit faire ; c'est-à-dire, la separation du bon plaisir de Dieu d'avec le paradis, ne peut pas estre. De cette sorte, parce qu'il est vray qu'on *n'aime*, comme on vient de voir, *le paradis, sinon parce que l'époux y est aimé*, il faut conclure non point que le paradis soit indifferent, ce qui avant nos mystiques n'est jamais sorti d'une bouche chrestienne ; mais au contraire, que le paradis n'est ni ne peut estre indifferent, parce que ni il n'est, ni il ne peut estre que le saint époux n'y soit

Am. de D. liv. 10. ch. 5.

point aimé. C'est là aussi l'excellente & legitime consequence que tiroit nostre saint Evesque de ce beau principe, puisqu'en disant que la bienheureuse éternité *ne luy seroit rien, si ce n'estoit cet amour invariable & toûjours actuel de ce grand Dieu qui y regne toûjours*, il dit en mesme-temps *qu'il n'a sçû penser à autre chose* qu'à cette bienheureuse éternité ; de sorte que loin d'inferer qu'elle luy est indifferente, il asseure directement au contraire qu'il n'a pû estre occupé que de cet objet.

Liv. 7. Ep. 30. page 743.

On dira que nos mystiques ne l'entendent pas autrement, qu'ils sçavent bien comme nous que la separation de Dieu d'avec son paradis est impossible, & enfin qu'il leur faut laisser leurs amoureuses extravagances. Je le veux s'ils n'en font point un mauvais usage ; mais ils bâtissent sur cette chimere d'indifference de tres-réelles pratiques, puisqu'ils trouvent interessé & au dessous d'eux, ou en tout cas incompatible avec la perfection, de desirer ni de demander à Dieu pour eux-mesmes la gloire éternelle, quoy qu'elle ne soit autre chose que l'avenement de son regne : & par là ils separent l'idée d'aimable & de desirable d'avec celle de la patrie celeste; ce qui emporte toutes les froideurs que nous avons remarquées dans ces ames seches & superbes.

II. Absurdité de ceux qui tournent en indifference ces suppositions impossibles.

Je ne puis donc condamner les pieuses expressions du saint Evesque, qui est tout plein de ces suppositions impossibles; mais il faut avec ce saint homme éviter l'inconvenient d'y attacher comme les mystiques la cessation des desirs & l'indifference. *Les ames pures*, dit-il, *aimeroient autant la laideur que la beauté, si elle plaisoit autant à leur amant.* Donc la beauté de l'ame est indifferente, & il ne faut point la desirer: c'est un pitoyable & insupportable raisonnement. Si c'estoit assez de faire des suppositions impossibles pour conclure ces indifferences, toute la doctrine de la foy seroit renversée. *Si par impossible un Ange du ciel vous annonçoit un autre Evangile, il le faudroit*, dit saint Paul, *fraper d'anatheme*, comme le demon: donc il est indifferent d'écouter ou le demon ou un ange du ciel; de mesme si le paradis estoit sans amour, & que l'amour passast à l'enfer, l'enfer seroit preferable au paradis; c'est-à-dire en d'autres termes, si le paradis devenoit l'enfer, & que l'enfer devinst le paradis; si la verité devenoit le mensonge, & que le mensonge devinst la verité; ce seroit le mensonge & l'enfer qu'il faudroit aimer; donc tout cela est indifferent, & il ne faut demander ni l'un ni l'autre, c'est l'absurdité des absurditez. On aime les choses com-

Entr. 12. p. 860.

Gal. 1. 8.

me elles ſont, ou du moins comme elles peuvent eſtre; mais l'impoſſible, qui par maniere de parler, a deux degrez de neant, puiſque ni il n'eſt, ni il ne peut eſtre, & qui eſt par là, ſi on veut, au-deſſous du neant meſme, ne peut pas eſtre un objet, ni contrepeſer le deſir qui va droit à la choſe comme elle eſt.

III. Exemples anciens & modernes de ces fictions & ſuppoſitions impoſſibles.

Pluſieurs ſçavans hommes qui voyent ces ſuppoſitions impoſſibles ſi frequentes parmi les ſaints du dernier âge, ſont portez à les mépriſer ou à les blâmer comme de pieuſes extravagances, en tout cas comme de foibles devotions où les modernes ont dégeneré de la gravité des premiers ſiecles. Mais la verité ne me permet pas de conſentir à leur diſcours. Dés l'origine du chriſtianiſme nous trouvons ſaint Clement d'Alexandrie qui s'explique de cette ſorte: « J'oſe dire (ce ſont ſes paroles) que le parfait ſpirituel ne recherche pas cet état de perfection, parce qu'il veut eſtre ſauvé; & qu'interroge par une maniere de ſuppoſition impoſſible lequel des deux il choiſiroit, ou la perfection (qu'il appelle *Gnoſe*, *τὴν γνῶσιν*) ou le ſalut éternel, ſi ces deux choſes ſe pouvoient ſeparer, au lieu qu'elles ſont inſeparables; ſans heſiter il prendroit la perfection (*τὴν γνῶσιν*) comme une choſe qui ſurpaſſant la foy par la charité, eſt deſirable par

Lib. 4. Strom. 529.

„ elle-mesme : d'où il conclut, que la pre-
„ miere bonne œuvre de l'homme parfait est
„ de faire toûjours le bien par une habitude
„ constante, en agissant non pas pour la gloire
„ ou la réputation, ni pour aucune récom-
„ pense qui luy vienne ou des hommes ou de
„ Dieu.

J'aurois beaucoup de réflexions à faire sur ce discours de saint Clement d'Alexandrie; mais je me contente icy d'exposer le fait des suppositions ou fictions impossibles en réservant le surplus au traité suivant, pour ne point traisner celuy-cy en trop de longueur.

Je differe par la mesme raison ce qu'il y auroit à dire sur ce passage de saint Paul: *Je desirois d'estre anathéme pour mes freres :* & je m'en tiens à ce fait illustre, qui est, que saint Chrysostome établit par ce passage, qu'il faudroit aimer Dieu non seulement quand nous ne recevrions de luy autre bien que de l'aimer; mais encore quand au lieu des biens qu'il nous a promis, il nous envoyeroit, s'il se pouvoit, εἰ δυνατὸν, l'enfer & ses flammes éternelles, en conservant l'amour.

Rom. IX. 3.

J'obmets toutes les raisons par lesquelles ce Pere prouve que ç'a esté l'esprit de saint Paul de s'offrir pour estre anathéme & separé éternellement de la presence de Jesus-Christ, s'il estoit possible, & que par-là il

il puſt obtenir le ſalut des Juifs, & mettre fin aux blaſphemes que leur reprobation faiſoit vomir contre Dieu, & il me ſuffit à preſent de dire qu'il a employé un long & puiſſant diſcours à établir cette explication dans les homelies 15. & 16. ſur l'epiſtre aux Romains, & encore dans le premier livre de la componction chap. 7. & 8.

C'eſt encore un autre fait conſtant, que toute l'école de ſaint Chryſoſtome eſt entrée dans ce ſentiment, comme il paroiſt par ſaint Iſidore de Peluſe liv. 2. epiſt. 58. par Theodoret tom. 3. & 4. ſur l'epiſtre aux Romains ℣. 38. du chap. 8. & 3. du chap. 9. où il ne fait qu'abreger, mais doctement & judicieuſement à ſon ordinaire l'explication de ſaint Chryſoſtome. On trouve en ſubſtance la meſme interpretation dans Theophylacte & dans Photius, tant dans ſa lettre 210. que dans la compilation d'Oecumenius ſur les meſmes endroits de ſaint Paul.

Saint Thomas ſur les meſmes paſſages rapporte & approuve l'expoſition de ſaint Chryſoſtome; mais Eſtius & Fromond, deux excellens interpretes de ſaint Paul l'embraſſent poſitivement, perſuadez non-ſeulement par l'autorité, mais encore par les raiſons de S. Chryſoſtome, & par les doctes réponſes de ce Pere à toutes les objections.

On entendra mieux cette belle interpretation de saint Chrysostome & de ses disciples, si l'on compare ces paroles de saint Paul : *Je voudrois estre anatheme*, avec celles du mesme Apostre : *Si nous ou un Ange du ciel vous annonçoit autre chose, qu'il soit anatheme ;* où d'un costé l'amour de la verité le porte, s'il estoit possible qu'un Ange du ciel errast, à le frapper d'anatheme, & de l'autre par la ferveur de la charité il s'offre luy-mesme d'estre anatheme s'il estoit possible, & qu'il pust par cet effort de son amour arracher, pour ainsi parler, à la divine misericorde le salut des Juifs. S'il faut venir aux scholastiques, Scot & toute son école détermine *que la charité tend à son objet consideré en luy-mesme, quand mesme par impossible on separeroit de cet objet l'utilité ou l'interest qui nous en revient ;* c'est-à-dire dans son langage, la felicité éternelle. Ces suppositions par impossible sont celebres dans toute l'école ; on n'a pas besoin de rapporter les mystiques où elles sont frequentes, & aprés cela il ne faut pas s'étonner de les trouver si souvent dans le saint Evesque de Geneve.

Gal. I. 8.

In 3. dist. 27. q. unic. n. 2. p. 645. &c.

Il en est venu à la pratique, & il paroist en plusieurs endroits de ses lettres qu'il a porté dans sa jeunesse un assez long-temps *une impression de reprobation*, qui a donné

lieu à ces deſirs d'aimer Dieu pour ſa bonté propre, quand par impoſſible il ne reſteroit à celuy qui l'aime aucune eſperance de le poſſeder. Ce myſtere qui ne paroiſt que confuſément dans ſes lettres, nous eſt développé dans ſa vie, où dans les frayeurs de l'enfer dont il eſtoit ſaiſi, une noire mélancholie, & des convulſions qui luy faiſoient perdre le ſommeil & le manger, le poufferent ſi prés de la mort qu'on ne voyoit point de remede à ſon mal; & on voit qu'il fallut enfin dans les dernieres preſſes d'un ſi rude tourment en venir à cette terrible reſolution; « que puiſqu'en l'autre vie il devoit « eſtre privé pour jamais de voir & d'aimer « un Dieu ſi digne d'eſtre aimé, il vouloit « au moins pendant qu'il vivoit ſur la terre « faire tout ſon poſſible pour l'aimer de tou- « tes les forces de ſon ame, & dans toute « l'étenduë de ſes affections. On voit qu'il portoit dans ſon cœur comme ***une réponſe de mort*** aſſeurée; &, ce qui eſtoit impoſſible, qu'aprés avoir aimé toute ſa vie, il ſuppoſoit qu'il n'aimeroit plus dans l'éternité. Mais encore que la ſuppoſition en fuſt impoſſible, elle donna lieu à un acte où le ſaint trouva ſa délivrance, puiſque, comme dit l'auteur de ſa vie, « le demon vaincu « par un acte d'amour ſi deſintereſſé luy ceda « la victoire & luy quitta la place. »

Vie de Sales par Maupas 1. p. ch. 5. p. 25. 26.

2. Cor. I. 9.

Il ne faut pas dire pour cela qu'il eust perdu l'esperance ou le desir, puisqu'on a veu que par tout ailleurs il enseigne que ces sentimens demeurent inébranlables durant ces états dans la haute partie de l'ame; mais enfin par cette tendre & pieuse supposition, il exerce un parfait amour.

Vie de Chant. 2. p. ch. 14. » Sa sainte fille l'a imitée lorsque si souvent elle a dit à nostre Seigneur que s'il » luy plaisoit de luy marquer sa place & sa » demeure dans l'enfer, pourveu que ce fust » à sa gloire éternelle, elle en seroit contente, & que toûjours il seroit son Dieu.

La mesme chose arrivoit à la bienheureuse Angele de Foligny, dont le saint Evesque a tant admiré la sainteté, & tant décrit les combats. Lorsqu'une ame si pure se croyoit tellement plongée dans la malice, qu'elle ne voyoit dans ses actions que

Edit. Par. 1538. vit. Ang. cap. 23. p. 36. » corruption & hypocrisie: Elle s'écrioit, » comme elle l'écrit elle-mesme, avec grand » plaisir: Seigneur, quoique je sois damnée » je ne laisseray pas de faire penitence, & de » me dépoüiller de tout pour l'amour de vous » & de vous servir. Son amour la trompoit, & à force d'aimer celuy qu'elle trouvoit si aimable, elle croyoit qu'elle l'aimeroit jusques dans l'enfer. C'est pourquoy en une

Ibid. 29. p. 47. autre occasion en appellant la mort à son » secours, elle disoit à Dieu: Seigneur, si

vous me devez jetter dans l'enfer, ne differez pas davantage, hastez-vous, & puisqu'une fois vous m'avez abandonnée, achevez & plongez-moy dans cet abisme. On ressent dans ces paroles un transport d'amour dont on est ravi, encore qu'il soit fondé sur une de ces fictions dont nous parlons.

Dans un semblable transport, sainte Catherine de Genes disoit à son amour: Peut-il estre, ô doux amour, que vous ne deviez jamais estre aimé sans consolation ni esperance de bien au ciel, ou en terre? à la verité on luy répondit que telle union avec Dieu ne pouvoit estre sans grande joye: mais pour elle, on voit qu'elle eust souhaité l'impossible pour mieux exprimer son amour. *Vie de sainte Catherine de Genes ch. 28.*

C'est encore ce qui luy faisoit dire: L'amour pur non-seulement ne peut endurer; mais ne peut pas mesme comprendre quelle chose c'est que peine ou tourment, tant de l'enfer qui est déja fait que de tous ceux que Dieu pourroit faire, & encore qu'il fust possible de sentir toutes les peines des demons & de toutes les ames damnées, je ne pourrois pourtant jamais dire que ce fussent peines, tant le pur amour y feroit trouver de bonheur, parce qu'il oste tout moyen & puissance de voir ou sentir au- *Ibid. ch. 23. 157.*

„ tre chose que luy-mesme.

Sainte Therese n'est pas moins fervente, lorsqu'elle dit : Qu'il n'y a rien que les ames „ possedées d'amour ne fissent, & point de „ moyens qu'elles n'employassent pour se con- „ sumer entierement si elles le pouvoient „ dans le feu dont il les brusle, & elles souf- „ friroient avec joye d'estre pour jamais „ aneanties, si la destruction de leur estre „ pouvoit contribuer à la gloire de leur im- „ mortel époux, parce que luy seul remplit „ tous leurs desirs, & fait toute leur felicité. Ces ames se regarderoient s'il estoit possible comme une lampe ardente & bruslante en pure perte devant Dieu, & en hommage à sa souveraine grandeur.

Chast. de l'ame 6. dem. ch. 9. sur la fin.

Cette sainte que l'Eglise met presque au rang des docteurs en celebrant la sublimité „ de sa celeste doctrine, dont les ames sont „ nourries, dit encore ailleurs que dans l'o- „ raison d'union, le mieux que puisse faire „ une ame est de s'abandonner entierement „ à Dieu; s'il veut l'enlever au ciel qu'elle y „ aille; s'il veut la mener en enfer qu'elle s'y „ resolve sans s'en mettre en peine, puisqu'el- „ le ne fait que le suivre, & qu'il fait tout „ son bonheur. Fortes manieres de parler, où l'on messe le possible avec l'impossible, pour montrer qu'on ne donne point de bornes à sa soumission.

Vie ch. 17. p. 92.

A l'exemple de ces grandes ames, la mere Marie de l'Incarnation Ursuline, qu'on appelle la Therese de nos jours & du nouveau monde, dans une vive impression de l'inexorable justice de Dieu, se condamnoit à une *éternité de peines*, & s'y offroit elle-mesme, afin que *la justice de Dieu* fust satisfaite, *pourveu seulement*, disoit-elle, *que je ne sois point privée de l'amour de Dieu & de Dieu mesme.*

Vie liv. 3. ch. 5. p. 429. Ibid. add. au ch. 3. n. 5. Add. au ch. 4. 422. Ch. 6. 432. Ibid. 423.

Un venerable & sçavant Religieux, fils de cette sainte veuve, plus encore selon l'esprit que selon la chair, & qui en a écrit la vie, approuvée par nos plus celebres docteurs, y fait voir que ces transports de l'amour divin sont excitez dans les ames parfaitement unies à Dieu, afin de montrer la dignité infinie & incomprehensible de ce premier estre, pour qui il vaudroit mieux endurer mille supplices, & mesme les éternels, que de l'offenser par la moindre faute. Mais sans chercher des raisons pour autoriser ces actes, on voit assez qu'on ne les peut regarder comme produits par la devotion des derniers siecles, ni les accuser de foiblesse, puisqu'on en voit la pratique & la theorie dés les premiers âges de l'Eglise, & que les Peres les plus celebres de ces temps-là les ont admirez comme pratiquez par saint Paul.

Ibid. 422.

IV. Preuve par exemples que ceux qui ont fait ces actes de resignation par supposition impossible, ne sont pas pour cela moins éloignez de la suppression des demandes, ni de l'indifference des nouveaux mystiques.

Aprés avoir établi le fait constant qu'on ne peut rejetter ces resignations & soumissions, fondées sur des suppositions impossibles, sans en mesme-temps condamner ce qu'il y a de plus grand & de plus saint dans l'Eglise, il reste à faire deux choses; l'une de montrer dans quelles circonstances on peut faire ces actes, & s'il y en a où l'on les puisse conseiller, & c'est ce que nous ferons bien-tost; & l'autre si l'on peut soupçonner ceux qui les ont produits de cette damnable indifference où nous menent les nouveaux mystiques; mais nous avons déja veu que le saint Evesque de Geneve en a esté infiniment éloigné, & il ne nous sera pas difficile de montrer la mesme chose de tous les autres saints.

Pour commencer par saint Paul, posons d'abord ce principe, qu'on n'est point indifferent pour les choses qu'on demande & qu'on desire sans cesse; c'est pourquoy nos nouveaux docteurs qui nous vantent leur indifference, nous disent en mesme-temps, comme on a veu, qu'ils ne demandent ni ne desirent rien. Mais peut-on dire que saint Paul est dans ce dernier état, luy qui ne cesse de faire des demandes, & de pousser de saints desirs vers la celeste patrie, *gemissant d'en estre éloigné* dans la demeure pesante de ce corps mortel, & ne cessant

2. Cor. V. 6.

de s'étendre par un continuel effort vers le terme de la carriere, & vers la celeſte récompenſe qui nous y eſt propoſée? Où placera-t-on dans une telle ame la ſeche indifference des nouveaux ſpirituels? *Philip. III. 13. 14.*

Mais il a dit qu'il euſt voulu, s'il luy euſt eſté permis, eſtre ſeparé d'avec Jeſus-Chriſt pour la gloire de Dieu & le ſalut de ſes freres. Ce n'eſt pas là une indifference, mais au contraire un ſacrifice qu'on voudroit pouvoir faire à Dieu de ce qu'on deſire le plus: & pour montrer que ce terme: *Je voudrois*, n'empeſche pas le plus ardent de tous les deſirs, & la plus déterminée de toutes les volontez pour le ſalut, Photius fait cette belle remarque, que celuy qui dit: *Je voudrois ou j'euſſe deſiré*, comme ſaint Paul (ηὐχόμην) ne produit pas dans cet acte une volonté abſoluë, une volonté formée; car comme nous l'avons déja dit, on ne veut point par une telle volonté ce qu'on ſçait eſtre impoſſible; ce n'eſt pas meſme une volonté conditionelle, puiſque la condition eſtant jugée impoſſible, c'eſt-à-dire un pur neant & quelque choſe de moins, elle n'eſt pas de nature à pouvoir affecter un acte; mais une volonté imparfaite, ou comme parle l'école, une *velleité*, qui n'empeſche pas la volonté abſoluë & parfaite du contraire de

Rom. IX. 3.

Phot. ep. 216.

ce qu'on ne veut qu'en cette sorte. Or une telle volonté ne peut point faire une indifference, ni jamais contrebalancer la volonté fixe qu'on a du bien : car on ne peut imaginer une indifference entre ce que Dieu veut, & ce que ni il ne veut, ni il ne peut vouloir. Or est-il qu'il est certain qu'il ne veut ni ne peut vouloir l'impossible. Je ne pousse pas plus loin ce raisonnement, parce qu'on l'a mis autant qu'on a pû dans son jour au chapitre precedent.

Dans celuy-cy où nous reduisons nostre preuve aux faits constans, nous dirons que saint Clement d'Alexandrie ne vouloit pas que son gnostique fust indifferent au salut, sous pretexte qu'il luy eust preferé la perfection, si par impossible elle en eust esté separable ; puisque nous avons déja veu qu'il reconnoist dans les plus parfaits des demandes continuelles, & par consequent de puissans desirs de la bienheureuse éternité, & des choses qui y conduisent. Nous verrons aussi au traité suivant tant de preuves de cette verité, qu'il ne restera aucun lieu à l'indifference que nous combattons.

V. Suite des exemples : prieres & ardens desirs de sainte

Sainte Catherine de Genes estoit-elle de ces superbes indifferentes, qui ne veulent rien demander pour elles-mesmes, elle qui disoit qu'en reconnoissant le besoin qu'on

a de Dieu contre ce poison caché de l'amour propre, il luy venoit une volonté de crier si fort qu'elle fust ouïe par tout, & ne voudroit dire autre chose, sinon, aidez-moy, aidez-moy, & le dire, continuoit-elle, autant de fois que l'haleine me dureroit & que j'aurois vie au corps. Voicy encore une autre demande de cette amante incomparable : mon Seigneur, je vous prie que vous me donniez une goutelette de cette eau que vous donnastes à la Samaritaine, parce que je ne puis plus supporter un si grand feu qui me brusle toute au-dedans & au-dehors : on entend bien que c'estoit le feu de l'amour divin qui la consumoit.

« Catherine de Genes & de sainte Therese. « *Vie ch. 25. p. 173.* « *Ibid. ch. 48. p. 350.*

Elle raconte elle-mesme ailleurs ses autres prieres; elle ne craint point d'autre enfer que celuy de perdre ce qu'elle aime; elle mettoit la pureté de son amour à dire sans cesse : ***Amour je ne veux que vous;*** c'estoit Dieu qu'elle appelloit de ce nom ***Amour; connoissant bien***, disoit-elle, ***que cet amour pur & net***, & tout ensemble ***beatifique***, qu'elle desiroit, n'estoit autre chose que Dieu. Et dans son troisiéme dialogue elle s'écrie : O viande d'amour ! de laquelle sont repus les anges, les saints, & les hommes : ô viande beatifique ! vraye viande pour satisfaire à nostre faim, tu éteints tous

Vie ch. 16. p. 112. &c. 146. &c. ch. 50. 371. ch. 25. 175. Ch. 38. 252. Ch. 21. 148. Dial. 3. ch. 2. « *p. 620.*

» nos autres appetits. Celuy qui goute cette
» viande s'estime bienheureux dés cette vie, où
» Dieu n'en montre qu'une petite goutte ; car
» s'il en montroit davantage l'homme mour-
» roit d'un amour si subtil & si penetrant,
» tout l'esprit s'en embraseroit & consume-
» roit tout le corps. Voilà comme elle estoit indifferente pour ce rassasiement éternel, elle à qui une gouttelette de ce torrent de delices causoit de si violens transports.

Souvent toutefois elle vous dira *qu'elle ne veut rien*, qu'elle n'a *rien à desirer*, parce que dans certains momens de plenitude de Dieu, elle ne sentoit point son indigence, quoiqu'elle portast dans le cœur un insatiable desir de le posseder davantage, comme la viande beatifique, ainsi qu'on le vient
Dial. liv. 3. Purgat. 688. » d'entendre, dont elle estoit toûjours desireu-
» se, toûjours affamée, comme estant le terme
» de ce pur & beatifique instinct dans lequel
» Dieu nous a créez ; ce qui aussi luy faisoit
Vie ch. 20. 147. » dire : O Seigneur, toute autre peine que
» celle de voir mon peché : montrez-moy
» tous les demons & tous les enfers plûtost
» que de me montrer une offense, quelque
» petite qu'elle soit, qui empesche la jouïssance du divin époux.

Jamais pourtant elle n'a écrit qu'elle eust
pag. 203. &c. dans la confession où elle alloit tres-souvent cette peine en voyant son peché : mais

plûtoſt elle avoit la peine de ne point trouver ſes pechez, parce que le peché qu'on veut confeſſer n'a plus, pour ainſi parler, cette force deſuniſſante, à cauſe du grand myſtere de reconciliation & de paix qui eſt dans le miniſtere de la penitence. En conformité de cette diſpoſition, on voit dans la ſainte ce qu'on ne voit point dans les myſtiques de nos jours, un continuel recours à ſon confeſſeur pour eſtre éclaircie des moindres doutes, ſans quoy elle entroit dans d'inexplicables tourmens, ce qui luy inſpiroit cette demande : Delaiſſée que je ſuis de toutes parts, ô Seigneur, donnez-moy du moins quelqu'un qui m'entende & me reconforte : ainſi elle demandoit tout le ſoûtien neceſſaire, ſans croire pour cela eſtre intereſſée, ni affoiblir pour peu que ce fuſt la pureté de ſon amour.

Ch. 44. p. 318.

Dial. liv. 2. ch. 10. p. 570.

Écoutons encore un moment les ardens deſirs de ſainte Thereſe : elle ſe compare elle-meſme à une colombe gemiſſante, dont la peine malgré les faveurs qu'elle reçoit tous les jours depuis pluſieurs années augmente ſans ceſſe, parce que plus elle connoiſt la grandeur de Dieu, & voit combien il merite d'eſtre aimé, plus ſon amour pour luy s'enflamme, & plus elle ſent croiſtre ſa peine de ſe voir encore ſeparée de luy ; ce qui luy cauſe enfin aprés pluſieurs années

Chaſt. dem. 6. ch. 11. p. 802.

» cette excessive douleur, que l'on verra dans la suite.

Voilà l'état où se trouve l'ame dans la sixiéme demeure; c'est-à-dire, presque au sommet de la perfection. Elle s'objecte
Ibid. » elle-mesme que cette ame estant si soumi-
» se à la volonté de Dieu devroit donc s'y
» conformer, à quoy elle répond; qu'elle
» l'auroit pû auparavant, mais non pas alors,
» parce qu'elle n'est plus maistresse de sa rai-
» son, ni capable de penser qu'à ce qui cause
» sa peine, dont elle rend cette raison: qu'é-
» tant absente de celuy qu'elle aime, & dans
» lequel seul consiste tout son bonheur, com-
» ment pourroit-elle desirer de vivre? elle ne soupçonne seulement pas qu'il y ait rien de foible ni d'interessé dans ce desir. Mais dans la septiéme demeure, qui est le comble de la perfection, cette disposition ne
7. dem. ch. 1. 807. change pas, & au contraire *Dieu y a pitié de ce qu'a souffert & souffre une ame par son ardent desir de le posseder.*

Ibid. ch. 2. 814. Cependant elle represente cet état, comme un état de si grand *repos, que l'ame y perd tout son mouvement;* en sorte que d'un costé il semble qu'elle est sans desir, & de l'autre, *il ne faut pas s'étonner que ses desirs soient si ardens.* D'où vient cette mysterieuse contrarieté, si ce n'est qu'estant par la singuliere presence de Dieu entre la priva-

tion & la jouïssance, tantost elle reste comme tranquille ; tantost livrée au desir de posseder Dieu, ce qu'elle souffre est inexplicable. Ce qu'il y a de certain, est que conformément à l'état de cette vie qui est de pelerinage & d'absence, ces ames ren- « *Ibid. ch. 3. 817.*
« trent dans un desir de le posseder pleine-
« ment ; mais elles reviennent, ajoûte-t-elle,
« aussi-tost à elles, renoncent à ce desir, &
« se contentant d'estre asseurées qu'elles sont
« toûjours en sa compagnie, elles luy offrent
« cette disposition de vouloir bien souffrir
« la prolongation de leur vie, comme la
« plus grande marque & la plus penible qu'el-
« les luy puissent donner de la resolution de
« preferer ses interests aux leurs propres ; ce qui visiblement marque dans le fond non point une indifference pure, mais dans un ardent desir une parfaite soumission pour le delay.

On voit si cette ame qui dit qu'elle a renoncé à ses desirs, est sans desirs en cet état. C'est que le desir banni de la region sensible se conserve dans le fond, & ce sont-là les mysterieuses contrarietez de l'amour divin, qui combattu par soy-mesme, ne sçait presque plus ce qu'il veut. Ne dites donc point à cette ame qu'elle ne desire point. Tout chrestien est commo Daniel *homme de desirs*, quoiqu'il ne sente pas *Dan. IX. 23.*

toûjours ce qu'il desire, ni souvent mesme s'il desire; *rien ne l'empesche du moins d'épancher son cœur en actions de graces.* Mais sainte Therese ne s'en tient pas là, & voicy » ses derniers sentimens. Quel sentiment » croyez-vous, mes sœurs, que doit estre ce- » luy de ces ames lorsqu'elles pensent qu'el- » les peuvent estre privées d'un si grand bon- » heur (par le peché?) Il est tel qu'il les » fait veiller continuellement sur elles-mê- » mes, & tascher à tirer de la force de leur » foiblesse, pour ne perdre par leur faute au- » cune occasion de plaire à Dieu. Voilà une ame bien avant dans les reflexions & dans les manieres actives que nos nouveaux contemplatifs vouloient éteindre. Enfin dans ce sommet de perfection elle finit par cette „ priere: Plaise à sa divine majesté, mes „ cheres sœurs & mes cheres filles, que nous „ nous trouvions toutes ensemble dans cette „ demeure éternelle, où l'on ne cesse jamais „ de louër Dieu. Ainsi soit-il. De cette sorte les demandes toûjours vives & perseverantes paroissent incessamment dans cette grande ame, qu'on voudroit mettre au rang des indifferentes.

Ibid. 818. *Ibid. 820.* *Ibid. ch. 4. 827.*

VI. Si le passage de sainte Therese, rapporté cy-dessus, mene à

Il ne faut laisser aux nouveaux mystiques aucun lieu où ils puissent placer leur indifference. A Dieu ne plaise que ce soit par indifference que sainte Therese ait dit qu'on laisse

laiſſe à Dieu la diſpoſition de tout ce qu'on « l'indifference eſt, ſans s'enquerir ſeulement de quelle « du ſalut. maniere il luy plaira d'en diſpoſer, & qu'on « *Vie ch. 17. p. 90.* s'abandonne à luy ſans reſerve, pour eſtre « ou enlevée au ciel, ou menée dans les en- « fers, ſans s'en mettre en peine : tout cela « ne ſignifie autre choſe, ſinon ce que dit David : *Quand je marcherois au milieu des* *Pſ. xxiv. 4.* *ombres de la mort, je ne craindrois aucun mal, parce que vous eſtes avec moy ;* c'eſt-à-dire, qu'on n'a point à ſe mettre en peine de ce qu'on devient avec un amant qui peut tout : & loin que par un tel acte l'on ſupprime le deſir immenſe de le poſſeder, c'eſt au contraire ce qu'on deſire le plus ardemment, & ce qu'on eſpere d'autant plus que pour l'obtenir on ſe fie avec un entier abandon à une bonté toute-puiſſante. C'eſt ce que la ſainte exprime en ces mots : Tout « *Ibid. ch. 27. p. 157.* ce que je pouvois faire eſtoit de m'aban- « donner entierement à ce ſupreme roy des « ames, pour diſpoſer abſolument de ſa ſer- « vante, ſelon ſa ſainte volonté, comme SÇA- « CHANT mieux que moy CE QUI M'ESTOIT « LE PLUS UTILE. Bien loin donc de re- « noncer par ſon abandon à cette utilité ſpirituelle, à ce noble intereſt de poſſeder Dieu, elle ſent qu'elle l'aſſeure en s'abandonnant.

Sa confiance s'augmente par les graces

qu'elle reçoit, ausquelles craignant toûjours d'estre infidelle: Ne permettez pas, » dit-elle, mon Sauveur, qu'un si grand malheur m'arrive, aprés la grace que vous m'avez faite de me vouloir honorer de vostre presence. Et voilà les sentimens de sainte Therese, aprés l'abandon où elle paroist si indifferente aux nouveaux mystiques.

Ibid. ch. 22. p. 132.

Il est vray qu'elle demeure d'accord qu'elle ne peut pas toûjours faire ces prieres *dans cette sublime union où elle est incapable d'agir*; mais il nous suffit d'avoir appris d'elle, que toûjours *au commencement ou à la fin de son oraison*, elle faisoit ces reflexions & ces demandes sur les graces qu'elle recevoit, & qu'alors elle estoit parfaitement active.

Ibid. ch. 18. p. 95.

Toute la réponse des nouveaux mystiques à ces exemples & à ces paroles de sainte Therese, c'est qu'ayant vécu longtemps aprés ce qu'on vient de voir de son état, elle n'estoit pas encore arrivée à la perfection: parole temeraire s'il en fut jamais, puisqu'on la veut trouver imparfaite dans les états qui ont suffi à l'Eglise pour demander à Dieu *qu'il daigne nourrir les fideles de la celeste doctrine*, & des exemples de la foy de cette sainte.

Personne n'a remarqué qu'elle ait depuis changé de conduite, & c'est assez qu'on

la voye aprés l'oraiſon de quietude, aprés l'oraiſon d'union, ſi oppoſée aux nouveaux myſtiques, & ſe fondre volontairement en actions de graces, en deſirs, en ſaintes demandes, juſqu'à la fin de ſa vie. Tous les ſaints & toutes les ſaintes en uſent de même; on trouve à toutes les pages des demandes qu'ils font, comme tous les autres fideles, ſans qu'il y paroiſſe d'autre inſpiration que celle qui eſt attachée au commandement divin, & à la grace commune du chriſtianiſme, & on ne trouve en aucun endroit cette indifference à eſtre ſauvé ou damné, dont nos faux myſtiques font gloire; on trouve encore moins cette ceſſation de demandes, qui ſeule leur peut meriter d'eſtre livrez à toutes les abominations dont on les accuſe.

VII. Quelques exagerations ſur cette matiere, & qu'il ne faut pas en abuſer.

Quoique ces ſuppoſitions impoſſibles n'ayent ni la nouveauté, ni les inconveniens que quelques-uns y veulent trouver, il faut avoüer qu'il s'y meſle de ſi fortes exagerations, que ſi on ne les tempere, elles deviennent inintelligibles. Noſtre ſaint Eveſque dira, par exemple: « Que l'obeïſſance qui eſt deuë à Dieu, parce qu'il eſt « noſtre Seigneur & maiſtre, noſtre pere & « bienfaicteur, appartient à la vertu de juſti- « ce, & non pas à l'amour; & il ajoûte ſur « ce fondement, non-ſeulement : Que bien «

Am. de D. liv. 8. ch. 2.

„ qu'il n'y euſt ni paradis ni enfer, mais en-
„ core que nous n'euſſions aucune ſorte d'o-
„ bligation ni de devoir à Dieu (ce qui ſoit
„ dit par imagination de choſe impoſſible,
„ & qui n'eſt preſque pas imaginable) : ſi eſt-
„ ce que l'amour de bienveillance nous por-
„ teroit à rendre à Dieu toute obeïſſance par
„ élection. Si l'on faiſoit en toute rigueur l'analyſe de ce diſcours, on le trouveroit peu exact. Il n'eſt pas vray que l'obeïſſance qu'on rend à Dieu par juſtice, comme pere & createur, n'appartienne pas à l'amour, puiſque delà il ſuivroit qu'il faudroit exclure des motifs d'aimer la creation & tous les bienfaits, contre toute la theologie, qui loin d'oppoſer le devoir de la juſtice à celuy de l'amour, enſeigne aprés ſaint Auguſtin, que la premiere juſtice eſt celle de conſacrer à Dieu ce qui eſt à luy, & enſemble de luy rendre ce qui luy eſt deu, en l'aimant de tout ſon cœur.

Am. de Dieu liv. 10. ch. 5.

C'eſt peut-eſtre encore un diſcours plus pieux qu'exact, *qu'on ne priſe pas moins le calvaire, tandis que l'époux y eſt crucifié, que le ciel où il eſt glorifié.* Car dans le choix de l'époux, qui eſt noſtre regle, la croix qui eſt le moyen pour arriver à ſa gloire, eſt moins que la gloire meſme, & qui eſtimeroit autant de voir Jeſus-Chriſt preſent ſur la terre, que le voir dans la gloire de ſon

pere, contreviendroit à cette parole de Jesus-Christ mesme : *Si vous m'aimiez, vous souhaiteriez que je retournasse à mon pere, parce que mon pere est plus grand que moy.* Jo. xiv. 28. Cela nous apprend à ne prendre pas tout à la lettre dans les écrits des saints, à prendre le gros, & à regarder à leur intention. Mais quand on vient avec nos mystiques sur le fondement de quelques exagerations à faire un dogme formel de l'indifference du salut, jusqu'à ne le plus desirer ni demander, ces excez qui tendent directement à la subversion de la pieté, ne reçoivent ni explication ni excuse.

VIII. Comme le vrai & parfait abandon loin d'exclure le desir le presuppose.

Un autre passage qu'on peut objecter pour l'indifference du salut, est celuy où l'homme de Dieu console une ame peinée par les terreurs de l'enfer, en la renvoyant à la volonté de Dieu, & en l'exhortant *à se dépoüiller du soin du succés de sa vie, même eternelle, és mains de sa douceur & de son bon plaisir.* Liv. 3. ep. 26. 598. Mais c'est autre chose de se dépoüiller du soin, de l'inquietude, du trouble, autre chose de se dépoüiller du desir : nous verrons bien-tost en parlant du vrai abandon comment il faut mettre en Dieu toute l'esperance de son salut, & s'en reposer sur luy. Ce qui loin d'en diminuer le desir l'augmente plûtost, puisqu'on se repose d'autant plus sur Dieu du salut qu'on

Sup. ch. 5. attend de luy, qu'on le desire davantage, comme nous l'avons déja dit, & comme nous le dirons plus amplement en son lieu.

IX. Doctrine du saint Evesque de Geneve sur la permission du peché, contraire à celle des faux mystiques. *Am. de Dieu liv. 9. ch. 8.*

Le dernier passage à considerer sur cette matiere, est le chapitre intitulé : *Comme nous devons unir nostre volonté à celle de Dieu en la permission des pechez.* Le voilà au nœud & precisément à l'endroit où nos mystiques se perdent : car c'est dans une sorte d'union extraordinaire avec la justice & les permissions divines, qu'ils puisent non-seulement leur indifference pour leur salut, & pour celuy des autres ; mais ce qui est encore pis, leur acquiescement à leur damnation, & leur insensibilité pour le peché mesme. Opposons-leur la doctrine de saint François de Sales : *Nous devons*, dit-il, *desirer de tout nostre cœur que le peché permis ne soit point commis.* (*Ibid.*) Nous ne trouvons point cette affection dans nos mystiques, qui acquiesçant aisément à la permission du peché, le regardent, ainsi qu'on a veu, comme en quelque sorte envoyé de Dieu, à qui ils attribuent leurs defauts, & l'envoy des petits renards qui ravagent tout. Aprés le peché commis, saint François de Sales (*Am. de D. Ibid.*) veut qu'on s'en afflige *jusqu'à tomber en pamoison & à cœur failly avec David, pour les pecheurs qui abandonnent la loy de Dieu.* Nos

myſtiques inſenſibles éteignent la force de cette contrition comme on a veu, tant pour eux que pour les autres. Saint François de Sales repreſente la continuelle douleur de ſaint Paul, à cauſe de la reprobation des Juifs; nous avons oüi nos myſtiques ſe glorifier qu'ils verroient perir tous les hommes ſans en verſer une larme. Enfin ſaint François de Sales nous apprend « bien en general qu'il faut adorer, aimer & « loüer la juſtice vangereſſe & puniſſante de « Dieu, & luy baiſer avec une dilection & « reverence égale la main droite de ſa miſe- « ricorde, & la main gauche de ſa juſtice; « mais il ne va pas plus avant; s'il y a quelque acte plus particulier envers les decrets de la juſtice divine, ce ſaint le reſerve à la vie future, *où nous entrerons dans les puiſſances du Seigneur*, reconnoiſſant qu'en ce ſiecle tenebreux, Dieu ne nous ordonne rien par rapport à ces decrets éternels, dont les cauſes nous ſont inconnuës, ainſi qu'il a eſté expliqué ailleurs: mais nos myſtiques ſe vantent de ne pouvoir avoir ni pour eux-meſmes, ni pour les autres aucune autre volonté que celle que Dieu a euë éternellement, ce qui les empeſche de vouloir abſolument leur propre ſalut, auſſi-bien que le ſalut de ceux qu'ils ne ſçavent pas que Dieu ait predeſtinez: un faux acquieſ-

Am. de D. Ibid. 293.

Ibid.

Cy-deſſus liv. ch.

cement à la volonté de Dieu opere ces sentimens inconnus jusques ici aux chrestiens, & les mene à un repos insensible que Dieu ne veut pas.

Tous ces sentimens sont outrez : c'est par cette funeste indolence qu'au lieu de haïr le peché comme nous estant nuisible, on le hait, comme Dieu, à qui il ne peut pas nuire, le hait luy-mesme; ainsi on se familiarise avec le peché, en le regardant plûtost comme permis dans l'ordre des decrets de Dieu, que comme défendu par ses commandemens.

X. Sentimens d'un Religieux de la Compagnie de Jesus, qui nous apprennent quels desirs du salut peuvent provenir de l'amour propre.

Je ne puis sortir de cette matiere sans rappeller un recit du Pere du Pont dans la vie du Pere Balthazar Alvarez. Il raconte donc que le Frere Chimene, interrogé par son Provincial, s'il desiroit d'aller au ciel, luy répondit, Pere, soyons gens de bien, servons bien Dieu comme il appartient, & le laissons faire du reste sans nous en soucier; car il est infiniment bon & juste : il nous donnera ce que nous meriterons : & ajoûta que demander le ciel, cela pouvoit naistre de l'amour propre. Ce passage trompera tous ceux qui ne sçauront pas le considerer; mais en mesme-temps il apprendra aux sages lecteurs combien on se trompe sur certains discours, dont on ne regarde que l'écorce. Les desirs du ciel qui peuvent

venir de l'amour propre ſont ces deſirs imparfaits dont il eſt écrit: *les deſirs donnent la mort au pareſſeux, il paſſe toute ſa vie depuis le matin juſqu'au ſoir à deſirer* ſans agir, & amuſé par ſes beaux deſirs il ne ſonge point aux œuvres. Le ſaint Religieux, dont il eſt parlé en ce lieu, eſtoit dans une diſpoſition bien differente, puiſque ſix lignes au-deſſus il eſt dit de luy, *que comme il voyoit finir le temps de meriter & d'amaſſer le bien qui ne perit jamais, il ſe haſtoit de bien faire.* Il deſiroit donc ce bien, mais il le deſiroit efficacement en ſe haſtant de le meriter : diſpoſition bien éloignée de celle de nos myſtiques, qui ne ſongent point au merite non plus qu'au ſalut. Au reſte s'il falloit marquer tous les deſirs que le ſaint homme Alvarez pouſſoit vers le ciel; nous en remplirions trop de pages, & c'eſt choſe ſi naturelle aux enfans de Dieu qu'il eſt inutile de le remarquer.

Prov. xxi. 25. 26.

Ibid.

XI. L'exemple de ſaint François de Sales confond l'erreur des nouveaux myſtiques qui mettent la perfection dans les oraiſons extraordinaires.

Nous avons veu qu'un des dogmes des plus outrez des nouveaux myſtiques, c'eſt de rendre l'oraiſon extraordinaire ou paſſive ſi commune que tout le monde y ſoit appellé, qu'elle ſoit facile à tout le monde, & ſi neceſſaire d'ailleurs qu'on ne puiſſe parvenir ſans elle à la parfaite purification, ni connoiſtre le vray amour ni ſe remplir d'autre choſe que de l'amour de ſoy-meſme &

Cant. des Cant. Préf. „ d'une attache sensuelle aux creatures, ensorte qu'on soit incapable d'éprouver les „ effets ineffables de la charité. Cependant en 1610. aprés tant d'années d'épiscopat, saint François de Sales déja regardé dés les prémices de sa prestrise comme un tres-grand Saint, & comme l'Apostre de son païs, ne connoissoit pas l'oraison de quiétude, & il fait consulter sur ce sujet là une sainte religieuse: pour luy, encore que Dieu l'eust favorisé *deux ou trois fois* d'une oraison extraordinaire qui paroissoit se réduire à l'affection, *il n'osa jamais se démarcher du grand chemin pour en faire une methode*: & il avoüe *qu'il luy est un peu dur d'approcher de Dieu* sans les préparations ordinaires, *ou d'en sortir tout-à-fait sans actions de graces, sans offrande, sans prieres expresses*: Ce qui montre que si avancé dans la sainteté il n'estoit point encore sorti de la meditation methodique sans laquelle on a osé assurer non seulement qu'il n'y a point de parfaite pureté, mais encore qu'on est dans la vie des sens & de l'amour propre. Mais sans faire tort aux sublimes oraisons tres-loüables, quand Dieu y éleve, je desirerois plus que toutes les sublimitez la simplicité du saint Evesque, lorsqu'au milieu de tant de lumieres & de tant de graces il se declare, comme on a veu, pour le *train des saints devanciers & des simples*.

Liv. 2. ep. 21.

Je l'admire encore davantage lors qu'il ajoûte avec tant d'humilité : Je ne penſe « pas tant ſçavoir que je ne ſois tres-aiſe, je « dis extrémement aiſe d'eſtre aidé ; de me « démettre de mon ſentiment & ſuivre celuy « de ceux qui en doivent par toutes raiſons « ſçavoir plus que moy, je ne dis pas ſeulement de cette bonne mere, mais je dis d'un « autre beaucoup moindre. C'eſt l'humilité « elle-meſme qui a dicté ces paroles ; Oui » j'eſtime encore un coup, quoyqu'on puiſſe dire, ces humbles & bienheureuſes ſimplicitez auſſi purifiantes & perfectionnantes que les oraiſons les plus paſſives : ceux qui ne veulent pas à cet exemple trouver la parfaite pureté de cœur *dans le train des ſimples & dans les ſaints devanciers*, ne ſont pas de ces petits que Dieu regarde.

Il ne ſe donne pas pour plus avancé lors qu'il dit ſi bonnement (car je voudrois pouvoir imiter ſa ſainte ſimplicité) Dieu me « favoriſe de beaucoup de conſolations & » ſaintes affections par des clartez & des ſentimens « qu'il répand en la ſuperieure partie « de mon ame ; la partie inferieure n'y a « point de part ; il en ſoit beni éternellement. «

Liv. 7. ep. 22.

Le voilà dans les affections, dans les conſolations, dans les clartez, dans les ſentimens que nos prétendus parfaits trouvent

si fort au-dessous de leur estat, & qu'ils renvoyent au degré inferieur de l'oraison. Il écrivoit cette lettre en 1615. six ou sept ans avant sa mort : il ne paroist pas qu'il soit sorti de ce sentier des affections, ni qu'il ait esté establi dans ce qu'on appelle l'estat passif. En est-il moins pur, moins parfait, moins saint, en connoist-il moins le saint abandon & la sainte chrestienne indifference? Est-il livré à son amour propre & incapable d'experimenter les flammes du saint amour qui se ressentent dans tous ses écrits? mais en a-t-il moins saintement & moins seurement dirigé les ames que Dieu mettoit dans les voyes extraordinaires? ce seroit visiblement outrager l'esprit de sainteté, & de conduite qui estoit en luy que de parler de cette sorte: il faut donc connoistre & avoüer la perfection & la pureté avec l'esprit de conduite que Dieu sçait mettre dans les cœurs où l'on ne sent rien de ces impuissances qui composent ces estats passifs.

XII. Que le S. Evesque trouve plus parfait l'estat où l'ame travaille que la quiétude de l'estat passif. *Entr. 2. 805.*

Le saint homme passe encore plus avant, & voicy dans un de ses entretiens une decision digne de luy : Il y a des personnes „ fort parfaites ausquelles nostre Seigneur ne „ donna jamais de telles douceurs ni de ces „ quiétudes : qui font tout avec la partie su- „ perieure de leur ame, & font mourir leur

volonté dans la volonté de Dieu à vive for- «
ce, & avec la pointe de la raiſon. Elles n'ont «
donc pas les facilitez de l'eſtat paſſif: tres-actives & tres-diſcurſives, ſans connoiſtre ces ligatures ou ſuſpenſions des puiſſances par état; elles ſont dans une ſainteté autant ou plus éminente que celles qui ſont conduites aux eſtats paſſifs: *leur mort*, dit le ſaint Eveſque, il entend leur mort myſtique & ſpirituelle, *eſt la mort de la croix, laquelle eſt beaucoup plus excellente que l'autre que l'on doit plûtoſt appeller un endormiſſement qu'une mort.* Car on n'éprouve pas là ces combats & la violence qu'il ſe faut faire à ſoy-meſme dans la mort ſpirituelle : & cette ame qui s'eſt «
embarquée dans la nef de la providence de «
Dieu, par l'oraiſon de quiétude, ſe laiſſe «
aller & vogue doucement comme une per- «
ſonne qui dormant dans un vaiſſeau ſur une «
mer tranquille ne laiſſe pas d'avancer. Aprés «
une ſi belle peinture de ces deux eſtats d'oraiſon, voicy la décision du ſaint Eveſque: *cette façon de mort ainſi douce ſe donne par maniere de grace, & l'autre* plus violente & de vive force *ſe donne par maniere de merite.* Il ne faut rien ajoûter à ces paroles : tout eſt dit en ce ſeul paſſage, & il démontre qu'en pouſſant ſi loin la neceſſité des eſtats paſſifs pour la parfaite purification de noſtre amour propre, on ignore les premiers principes de la theologie.

XIII. Doctrine conforme de sainte Therese: préparation au livre suivant. *Chast. 6. dem. ch. 9.*

Sainte Therese à qui l'on voit que le saint Evesque défere beaucoup dans tous ses écrits, est de mesme sentiment, lorsqu'en parlant du merite des oraisons extraordinaires de quiétude, d'union, & autres semblables, elle enseigne *quant à ce qui est de meriter davantage, que cela ne dépend pas de ces sortes de graces, puisqu'il y a plusieurs personnes saintes qui n'en ont jamais receu, & d'autres qui ne sont pas saintes qui en ont receu* : à quoy elle ajoûte que ces graces peuvent estre *d'un grand secours pour s'avancer dans les vertus; mais que celuy qui les acquiert par son travail merite beaucoup davantage* : qui est de point en point & presque de mot à mot ce que nous disoit nostre saint Evesque.

Au surplus il faut entendre sainement & toutes choses égales ce qu'ils disent du plus grand merite de ceux qui travaillent. Car au-reste la charité estant le principe du merite dans les pieux exercices du libre arbitre ; qui a plus de charité, absolument a plus de merite soit qu'il travaille plus ou moins. Il est vray que l'oraison de pure grace, qui se fait en nous sans nous, de soy n'a point de merite, parce qu'elle n'a point de liberté ; mais il est vray aussi qu'elle donne lieu à des actes de vertu tres-éminents, & mesme c'est la doctrine des sçavants theologiens comme Suarez, que Dieu ne prive

pas toûjours de merite les oraisons extatiques & de ravissements où souvent il luy plaist que la liberté se conserve toute entiere : témoin le songe mystique de Salomon, où il fit un choix si digne de sa sagesse qui aussi receut aussi-tost une si ample récompense.

Il ne faut donc pas décider laquelle de toutes ces voyes actives ou passives est absolument de plus grand merite devant Dieu, puisque cela dépend du degré de charité connu à Dieu seul.

Sainte Therese ajoûte icy, qu'elle con- « *Ibid.*
noist deux personnes de divers sexes que nô- «
tre Seigneur favorisoit de ces graces qui a- «
voient une si grande passion de le servir, & «
de souffrir sans estre récompensées de sem- «
blables faveurs, qu'elles se plaignoient à luy «
de ce qu'il les leur accordoit, & ne les au- «
roient pas receuës, si cela eust dépendu de «
leur choix : ce qui ne seroit pas permis «
s'il s'agissoit de l'augmentation de la grace sanctifiante. La Sainte estoit une de ces deux personnes, puisqu'elle marque souvent de tels sentimens, & qu'elle a coûtume de parler de cette sorte en tierce personne de ses plus intimes dispositions.

Ce qu'elle rapporte en un autre endroit est tres-remarquable : Je connois, dit-elle, une personne fort agée, fort vertueuse, fort

Chem. de la perfect. c. 17.

» penitente, grande servante de Dieu, & en-
» fin telle que je m'estimerois heureuse de luy
» ressembler, qui employe les jours & les
» nuits en des oraisons vocales, sans pouvoir
» jamais faire l'oraison mentale. La Sainte ne craint point de la préferer à plusieurs de celles qui sont dans la plus sublime contemplation : parce que tout dépend icy du plus ou du moins de conformité à la volonté de
» Dieu; car, ajoûte-t-elle, Marthe n'estoit-
» elle pas une sainte, quoy qu'on ne dise pas
» qu'elle fust contemplative? & que souhait-
» tez-vous davantage que de pouvoir ressem-
» bler à cette bienheureuse fille qui merita de
» recevoir tant de fois nostre Seigneur Jesus-
» Christ dans sa maison, de luy donner à man-
» ger, de le servir, & de s'asseoir à sa table?
On peut apprendre de la suite comment la vie active & contemplative ont chacune leur merite devant Dieu, sur quoy il ne s'agit point de prononcer, parce que s'il manque d'un costé quelque chose à l'une, ce défaut est récompensé par d'autres endroits, & sur-tout par la soumission aux ordres de Dieu qui mene avec des dons differens à une égale perfection.

Chem. de la perfect. ch. 30. 609. ch. 22.

Nous avons mesme remarqué dans la préface que selon les sentimens de la Sainte, Dieu sçait se cacher aux ames & les tromper d'une maniere aussi admirable qu'elle est

eſt d'ailleurs miſericordieuſe en leur enveloppant tellement le don ſublime de contemplation dont il les honore, qu'elles y ſont élevées ſans ſentir autre choſe en elles qu'une ſimple oraiſon vocale : tant la ſageſſe divine a de profondeur dans la diſtribution de ſes dons.

Concluons donc que c'eſt une erreur de mettre le merite & la perfection à eſtre actif ou paſſif: C'eſt à Dieu à juger du merite des ames qu'il favoriſe de ſes graces ſelon les diverſes diſpoſitions qu'il leur inſpire, & ſelon les degrez de l'amour divin qui ne ſont connus que de luy ſeul. Concluons auſſi en general de tous les diſcours précedents, que nos faux myſtiques qui affectent des perfections & des ſublimitez irregulieres, ſont outrez, ignorans, ſuperbes, dans l'illuſion manifeſte & ſans aucune vraye idée de la ſainteté. Pour en venir maintenant à des qualifications plus préciſes de leurs erreurs, il faut encore ajoûter un dernier livre à noſtre travail.

LIVRE X.
& dernier.

Sur les qualifications des propositions particulieres.

I. Les propositions des nouveaux mystiques expressément condamnées au concile de Vienne dans celles des Begards.

QUoy qu'il suffise aux fideles pour éviter des pratiques suspectes & dangereuses de sçavoir en general que l'Eglise les a censurées ; neanmoins il est utile pour l'instruction, & pour éviter les écueils, où l'integrité de la foy peut faire naufrage, de descendre au particulier des diverses qualifications que chaque proposition aura meritées ; & c'est pour y parvenir qu'on a proposé les 34. articles des ordonnances du 16. & 26. Avril 1695.

Cette partie de l'ouvrage est tres-importante, parce qu'outre qu'elle contiendra la récapitulation de tout le reste, elle en fera la précise application aux erreurs dont il s'agit.

Il faut icy avertir le lecteur que ce qu'on apelle qualification est un terme par où l'on exprime ce qu'il faut croire de chaque proposition censurée : tel est le terme d'heretique, d'erroné, de scandaleux, ou de té-

meraire, & ainsi des autres. Comme dans le dessein de ceux qui ont à prononcer en quelque maniere que ce soit sur la doctrine, le sens de ces mots est fort précis, & qu'ils doivent estre appliquez avec grand choix, il s'ensuit en premier lieu qu'il ne se faut point rebuter de trouver de la secheresse dans cette discussion, où l'on ne doit rechercher que la seule verité : & secondement, que la qualification est une chose qui veut estre étudiée & réduite à des principes certains, ensorte qu'on ne dise ni plus ni moins qu'il ne faut.

Avant que de proceder à cet examen, comme les décisions du concile Oecumenique de Vienne où le Pape Clement V. estoit en personne, contre les Begards & Beguines, ont un raport manifeste aux matieres qu'on traite aujourd'huy, il faut s'y rendre attentif.

Sans entrer dans la discussion de toutes les erreurs de ces heretiques, il suffit d'abord de considerer les huit propositions condamnées dans la Clementine, *ad nostram, de hæret &c.* avec l'approbation de ce concile ; parce que c'est là qu'on fit consister tout le venin de cette heresie.

Clem. lib. 5. tit. 3. c. 3. ad nostram.

La premiere proposition : *Que l'homme peut acquerir dans la vie presente un si haut & tel degré de perfection qu'il deviendroit impe-*

cable, & ne pourroit plus profiter en grace : Il faut avoüer de bonne foy que nos faux mystiques ont souvent rejetté des propositions si expressément condamnées ; mais nous avons veu qu'on y est tellement mené par la suite de leurs principes qu'ils n'ont pû

Moyen court. §. 24.

» s'empescher de comparer l'ame à un or
» tres-pur & affiné qui a esté mis tant & tant
» de fois au feu qu'il perd toute impureté &
» toute disposition à estre purifié : qu'il n'y a
» plus de mélange, que le feu ne peut plus
» agir sur cet or, & qu'il y seroit un siecle
» qu'il n'en seroit pas plus pur, & qu'il ne
» diminueroit pas : qui est en termes formels la proposition des Begards plus fortement énoncée qu'ils n'ont peut-estre jamais fait.

Cy-dessus liv. 3. ch. 2. liv. 5. ch. 35.

Nous avons raporté les passages où Molinos & les autres faux mystiques ont asseuré que par l'oraison l'ame revenoit à la pureté où elle a esté créée, *& que la proprieté,* c'est-à-dire la concupiscence est entierement détruite.

On trouve aussi dans la bulle d'Innocent XI. parmi les 68. propositions dont Molinos a esté convaincu ou par preuve ou par
» son aveu, celle où il est dit : que par la voye
» interieure on parvient avec beaucoup de
» souffrances à purger & éteindre les passions,
» ensorte qu'on ne sent plus rien : rien : rien
» du tout : on ne sent dans les sens aucune

inquiétude, non plus que si le corps estoit mort, & l'ame ne se laisse plus émouvoir : C'est ce que porte la 55. proposition, & en consequence il est dit dans la 63. *qu'on en vient à un estat continu, immobile, & dans une paix imperturbable :* Pour ce qui regarde l'estat d'impecabilité, il est expressément porté dans la 61. que l'ame qui est arrivée à « la mort mystique ne peut plus vouloir autre « chose que ce que Dieu veut, parce qu'elle « n'a plus de volonté, & que Dieu la luy a ôtée. « *Sup. Cant. c. 7. n. 10. 176.*

A cela revient clairement ce qu'on trouve à toutes les pages des livres de nos faux mystiques imprimez & manuscrits : *que le neant ne peche plus : que qui n'a point de volonté ne peche plus :* & cent autres propositions de cette force : ce qui emporte l'estat impécable qu'on trouve establi en termes plus forts qu'en quelque auteur que ce soit, dans cette parole que nous avons remarquée : que « l'ame est pour toûjours confirmée en amour, « puisqu'elle a esté changée en Dieu, ensorte « que Dieu ne sçauroit plus la rejetter, & aussi « qu'elle ne craint plus d'estre separée de luy : « les Begards n'en ont jamais dit davantage, & par-là on voit la premiere des propositions qui les font mettre au rang des heretiques, expressément soutenuë par les mystiques de nos jours : que s'il leur arrive de dire le contraire, c'est qu'il leur arrive aussi comme- *Cy-dessus liv. 5. ch. 36.*

à tous les heretiques de se contredire ; à cause que d'un costé ils se portent naturellement à suivre leurs principes, & que de l'autre ils n'osent pas toûjours les pousser à bout, comme nous l'avons souvent montré : ce qui a obligé un saint Pape (c'est le Pape saint Leon II.) de prononcer d'un auteur condamné au VI.me Concile general, qu'il n'estoit pas seulement *prévaricateur, à l'égard de la saine doctrine, mais encore qu'il estoit contraire à luy-mesme, & combattoit ses propres dogmes : qui etiam sui ipsius extitit impugnator :* caractere qui luy est commun avec tous les autres errans : ce qui fait aussi qu'on ne les condamne pas moins, encore qu'on trouve de temps en temps dans leurs écrits des veritez opposées aux dogmes pervers qu'ils establissent ; ces auteurs n'en estant que plus condamnables, parce que pour décrier leurs mauvais desseins ils soufflent le froid & le chaud, ou comme parle l'apôtre saint Jacques, le bien & le mal, *la benediction & la malediction d'une mesme bouche.*

Epist. Leon II. ad Imp. post Conc. VI.

Jac. III. 10.

La seconde proposition des Begards regarde certains excés dont jusqu'icy nous n'avons point voulu parler, mais dont pourtant nous dirons un mot à la fin. En attendant nous remarquerons seulement que les Begards asseuroient *que l'on ne doit point jeûner non plus que prier dans l'estat de perfection,*

Nous avons veu que nos faux parfaits en rejettant les demandes rejettent ce qui est principalement compris sous le nom de priere; de sorte qu'ils participent de ce côté-là à l'heresie des Begards : qui d'ailleurs se glorifiant d'une sublime & perpetuelle communication avec Dieu, rejettoient les demandes & l'action de graces, comme font à leur exemple nos nouveaux mystiques. Pour ce qui regarde la pratique de ne jeûner plus, entant qu'elle s'étendroit aux jeûnes de précepte, je ne la voy pas dans leurs écrits, mais seulement un décri des mortifications qui peut tendre au mépris du jeûne, & que nous avons observé ailleurs. *Cy-dessus liv. 4. ch. 11. 12.* *Cy-dessus liv. 5. ch. 31.*

Je ne trouve point en termes formels dans les écrits que j'ay veus de nos mystiques, la 3. proposition, où les Begards *s'affranchissent des loix Ecclesiastiques & de toute loy humaine*: mais un lecteur attentif verra dans la suite de secrettes dispositions à cette doctrine: nos mystiques tombent manifestement dans quelque partie de la quatriéme proposition des Begards, où il est porté: *que l'homme peut obtenir la finale beatitude en cette vie selon tout degré de perfection*, comme il l'aura dans *la vie future*: lorsqu'ils disent *que dans cette vie l'on possede tres-réellement, & plus réellement qu'on ne peut dire, l'essentielle beatitude*: par où l'on est obligé *Cy-dessus liv. 5. ch. 36. Cant. 1. 1. p. 5. 6.*

Moyen court. §. 24. Cy-dessus liv. 5. ch. 35. 35.

à establir un *rassasiement parfait*, & qui ne souffre *ni envie ni desir quelconque*, ni enfin comme on a veu, aucune demande : ce qui emporte un estat où rien ne manque, & en un mot cet estat estoit la beatitude des Begards.

La cinquiéme proposition ne paroist pas regarder les nouveaux mystiques : pour la mesme raison je laisse à part la septiéme & la huitiéme, mais la sixiéme qui dit : *qu'il apartient à l'homme imparfait de s'exercer dans les actes des vertus, & que l'ame parfaite s'en exempte*, revient manifestement à la supression de tous les actes, qui est un des fondemens de nos faux mystiques : leur style est méprisant pour les vertus : la 32. proposition de Molinos dans la bulle d'Innocent XI. porte *qu'il faut perdre les vertus :* agir vertueusement, c'est selon ces faux parfaits agir selon le discours, selon la réflexion, c'est-à-dire dans leur langage imparfaitement & bassement. *L'humilité vertu*, est selon eux une humilité pleine d'amour propre ou du moins d'imperfection : c'est ce qui fait regarder *comme un moyen de pratiquer plus fortement la vertu*, l'habitude *de ne penser pas à la vertu en particulier.* Tout cela est visiblement de l'esprit des Begards : l'imagination de supprimer les actes particuliers des vertus sous prétexte qu'ils sont

Cy-dessus liv. 5. ch. 37. Moyen court. §. 9.

compris dans un acte éminent & universel revient au mesme dessein : aussi est-elle de Molinos dans la 32. proposition de celles d'Innocent XI. En un mot toutes les erreurs qu'on vient de voir sont foudroyées par avance dans le concile de Vienne, ou parce qu'elles sont les mesmes que celles des heretiques, ou parce qu'elles en contiennent quelque partie essentielle, & qu'elles en prennent l'esprit.

II. Les nouveaux mystiques condamnez dans les Begards par Rusbroc, par Taulere & par Loüis de Blois. *De orn. spir. nupt. lib. 2. c. 76. 77. 78. 79.*

Si l'on veut voir dans les nouveaux mystiques les autres caracteres des Begards, on les peut apprendre de ceux qui ont connu ces heretiques. Ne nous arrestons pas à remarquer qu'on les nommoit Quiétistes, à cause qu'ils se glorifioient de leur quiétude : c'est Rusbroc qui nous l'apprend. Ils s'appelloient aussi les contemplatifs ; les gens spirituels & interieurs : mais il y en avoit de plusieurs especes. Ceux qui reviennent le plus aux Quiétistes de nos jours sont décrits en cette sorte par Taulere dans un excellent Sermon sur le premier Dimanche de Caresme : Ils n'agissent point, « mais comme l'instrument attend l'ouvrier, « de mesme ceux-ci attendent l'operation « divine ne faisant rien du tout : car ils disent « que l'œuvre de Dieu seroit empeschée par « leur operation. Ainsi attachez à un vain re- « pos, ils ne s'exercent point dans les ver- «

Taul. serm. 2. in Dom. 1. quadrag.

» tus. Voulez-vous sçavoir quel repos ils pra-
» tiquent? Je vous le diray en peu de mots: Ils
» ne veulent ni rendre graces, ni loüer Dieu,
» ni prier; (c'est-à-dire, comme on va voir,
» ne rien demander) ne rien connoistre, ne
» rien aimer, ne rien desirer, car ils pensent
» avoir déja ce qu'ils pourroient demander.

Je ne veux pas dire que les faux mystiques d'aujourd'huy ayent tous les caracteres que Taulere a remarquez dans ceux-là: c'est assez qu'on y voye ceux qu'on vient d'entendre. Le mesme Taulere poursuit ainsi;
Ibid. » quand on cherche le repos en ne rien fai-
» sant sans de devotes & intimes aspirations
» & desirs on s'expose à toute tentation & à
» toute erreur, & on se donne une occasion
» à tout mal. Voilà comme il met dans la veritable oraison les aspirations & les desirs que les faux contemplatifs de ce temps-là excluoient, & que nos parfaits releguent encore aux degrez inferieurs de l'oraison.
Ibid. » Taulere ajoûte: personne dans le repos ne
» peut estre uni à Dieu s'il ne l'aime & ne le
» desire: mais nos nouveaux spirituels rangent les desirs parmi les actes interessez, & on ne sçait ce que c'est que leur amour, puisqu'ils peuvent ne desirer pas ce qu'ils aiment.

On trouve dans le procés de Molinos
» qu'il a confessé d'avoir enseigné qu'une

ame, qui ne se peut pas dépoüiller du de- «
sir d'aimer Dieu, montre qu'elle le veut ai- «
mer à sa mode, ce qui est nourrir la pro- «
prieté & le propre choix : de sorte que pour «
aimer Dieu, comme Dieu veut, il faut par une bizarre résignation à sa divine volonté estre disposé à ne le pas aimer s'il ne veut pas que nous l'aimions, qui est une absurdité bien étrange, mais neanmoins une suite inévitable des principes que nous avons veus de nos faux mystiques.

Cy-dessus liv. 3. ch. 11. & Liv. 4. ch. 3. & suiv.

Ibid.

Au reste les Quiétistes de Taulere se
croyoient au dessus de tous les exercices & «
de toutes les vertus, & incapables de peché ; «
parce qu'ils n'ont plus de volonté, qu'ils «
sont livrez au repos, & que réduits au neant «
ils ont esté faits une mesme chose avec «
Dieu ; & un peu aprés : Ils se vantent d'estre «
passifs sous la main de Dieu : *Deum pati* ; «
parce qu'ils sont ses instrumens, dont il fait «
ce qu'il veut, & que par cette raison ce qu'il «
fait en eux est beaucoup au dessus de tou- «
tes les œuvres que l'homme fait par luy- «
mesme, quoy qu'il soit en estat de grace. «

On dira que les choses que Taulere rapporte ne sont pas toutes blâmables, & qu'ainsi son intention est seulement de reprendre ces hypocrites pour s'estre faussement attribuez ce qui convenoit aux Saints. Mais ce n'est pas assez penétrer le dessein de ce zélé

prédicateur, puisqu'en effet tout ce qu'il remarque est d'un mauvais caractere, & qu'il le donne pour tel. Car comme il le sçait bien dire c'est un mal évident de ne point desirer, de ne point demander, de ne point rendre graces, de ne point agir, d'attendre que Dieu nous pousse : & pour les choses qu'on pourroit trouver en quelque maniere dans les Saints, c'est une autre sorte de mal de les attribuer uniquement au repos, c'est-à-dire à la cessation entiere & perpetuelle de toute action, comme faisoient les Begards suivis en cela par les nouveaux Quiétistes.

Rusbroc de orn. spir. nupt. 2. 79.

Taulere a copié de Rusbroc une grande partie de ces traits. C'est Rusbroc qui a remarqué & blasmé dans les Begards „ *cette cessation de desirs, d'actions de graces, de louanges de tout acte de vertu pour ne point apporter d'obstacle à l'action de Dieu* : Il trouve mauvais qu'on fasse gloire *de ne le point sentir, de ne le point desirer*, qui est la mesme chose que *ne l'aimer pas*. A ces traits on est forcé de reconnoistre dans les nouveaux Quiétistes de trop grandes ressemblances avec les anciens : quelques correctifs qu'ils apportent à leurs énormes excés, ils en retiennent toûjours de trop mauvais caracteres, & ils passeront toûjours pour des Begards trop peu mitigez.

S'ils imitent les Begards, ils ſont auſſi condamnez dans leurs erreurs, & condamnez meſme par les myſtiques, par Rusbroc & par Taulere, dont ils reclament ſans ceſſe le ſecours : on y peut joindre Loüis de Blois abbé de Lieſſe en Hainaut dans l'apologie de Taulere, où il louë le paſſage qu'on vient de rapporter : deſorte que le Quiétiſme eſt condamné tout à la fois par trois principaux myſtiques, par Rusbroc, par Taulere, & par le pieux abbé de Lieſſe.

J'ay obmis exprés dans les paſſages de Rusbroc & de Taulere un caractere affreux des Begards que le malheureux Molinos n'a pas voulu qui manquaſt au quiétiſme nouveau: on entend bien que j'entends par-là les infamies qu'il a heritées de la ſecte des Begards comme beaucoup d'autres excés. Je n'en ay point voulu parler, & je prie le prudent lecteur d'en bien entendre la raiſon. Je pourrois dire d'abord qu'on a horreur de traiter de telles matieres; mais une raiſon plus eſſentielle m'en a détourné, & c'eſt qu'on peut ſeparer ces deux erreurs. On peut, dis-je, ſeparer les autres erreurs du Quiétiſme de ces abominables pratiques, & pluſieurs en effet les en ſeparent. Or j'ay voulu attaquer le Quiétiſme par ſon endroit le plus ſpecieux, je veux dire par les ſpiritualitez outrées plutoſt que par les

III. Caractere affreux des anciens & nouveaux myſtiques pourquoy obmis.

groſſieretez : par les principes qu'il avouë & qu'il étale en plein jour, & non pas par les endroits qu'il cache, qu'il enveloppe,& dont il a honte : & j'ay conceu ce deſſein, afin que ceux qui ſe ſentent un éloignement infini de ces abominations ne s'imaginent pas pour cela eſtre innocens en ſuivant les autre erreurs plus fines & plus ſpirituelles de nos faux contemplatifs. Voilà pourquoy je n'ay point voulu apuyer ſur ces horreurs. Ce que je ne puis obmettre ni diſſimuler, c'eſt, dans le fait, qu'il eſt preſque toûjours arrivé aux ſectes d'une ſpiritualité outrée, de tomber de-là dans ces miſeres. Les Begards, les illuminez & Molinos dans nos jours en ſont un exemple; pour ne point parler de ceux qui ſe ſont attribuez dans les premiers ſiecles le nom de Gnoſtique, ſacré dans ſon origine, puiſqu'il n'y ſignifioit que les vrais ſpirituels & les vrais parfaits : mais l'abus qu'on en a fait l'a rendu odieux auſſi-bien que celuy de Quiétiſtes qu'on donnoit naturellement aux ſolitaires qui vivoient ſequeſtrez du monde dans un ſaint repos : *ἡσυχάζειν*; mais dans nos jours il demeure à ceux qui par une totale ceſſation d'actes, abuſent du ſaint repos de l'oraiſon de quiétude. Or comment on tombe de-là à l'exemple des Begards dans ces corruptions qui font horreur, il eſt aiſé de l'en-

tendre. Toute fauſſe élevation attire des chutes honteuſes. Vous vous guindez au-deſſus des nuës, & par une aveugle préſomption vous voulez marcher, comme diſoit le Pſalmiſte, dans des choſes merveilleuſes au-deſſus de vous : craignez le précipice qui ſe creuſe ſous vos pieds. Car cette chute terrible eſt un moyen de juſtifier la verité de cette ſentence de ſaint Paûl : *Vous eſtes ſi inſenſez qu'en commençant par l'eſprit vous finiſſez par la chair.* Vos principes vous conduiſent là : vous dédaignez les demandes, & la ſageſſe, qui, ſelon ſaint Jacques, n'eſt promiſe qu'aux demandes, vous abandonne : la grace, que vous ne voulez pas meſme deſirer, ſe retire : où tombez-vous aprés cela ? Dieu le ſçait : Vous croyez la tentation tout-à-fait vaincuë : rempli de voſtre imaginaire perfection, vous trouvez au-deſſous de vous de penſer à voſtre foibleſſe : la concupiſcence vous paroiſt éteinte : c'eſt cette préſomption qui la fait revivre. C'eſtoit un caractere des Begards bien remarqué par Taulere, de ſe croire *affranchi des commandemens de Dieu* comme *de ceux de l'Egliſe.* Ne vous croyez pas exempt de cette erreur ; vous oubliez les commandemens de demander & de rendre graces : Il ne faut pas s'étonner ſi la réverence des autres, qui ne ſont pas plus importans ni plus exprés

Gal. III. 3.

Jac. I. 5.

Ibid.

dans l'Evangile, s'enva peu à peu. Le malheureux Molinos en est un exemple : tous ne tombent pas dans ces abominables excés, & ne tirent pas de ses principes les consequences qu'il en a tirées : mais on en doit prévenir l'effet. L'idée d'une perpetuelle passiveté mene bien loin. Elle faisoit croire aux Begards qu'il ne falloit que cesser d'agir, & qu'alors en attendant Dieu qui vous remueroit, tout ce qui vous viendroit seroit de luy. C'est aussi le principe des nouveaux mystiques; je n'en diray pas davantage. On ne sçait que trop comme les desirs sensuels se presentent naturellement. Je ne diray pas non plus où menent ces fausses idées du retour à la pureté de nostre origine & du rétablissement de l'innocence d'Adam. J'obmettray tout ce qu'on cache & qu'on insinuë sous le nom de simplicité & d'enfance, d'obeïssance trop aveugle & de neant. Faites-moy oublier, Seigneur, les mauvais fruits de ces mauvaises racines que j'ay veuës autrefois germer dans le lieu saint : l'horreur m'en demeure, & je ne retourne qu'à regret ma pensée vers ces opprobres des mœurs. Ames pures, ames innocentes, vous ne sçavez où conduisent de présomptueuses & spirituelles singularitez : ne vous laissez pas surprendre à un langage specieux, non-plus qu'à un

exterieur

exterieur d'humilité & de pieté : Taulere l'a rémarqué dans les Begards : *ils portent*, dit-il, FACILEMENT *toute sorte d'adversitez*. C'est ce que Gerson appelloit dans ces heretiques une fole patience, *fatua perpessio*, qui tenoit de l'insensibilité. Par-là, dit Taulere, *ils se rendent en beaucoup de choses fort semblables aux vrais serviteurs de Dieu.* Sous prétexte de renoncer à leur volonté, & mesme de n'en avoir plus, ils se remplissent d'eux-mesmes : car qu'y a-t-il qui flate plus l'amour propre que l'idée de l'avoir extirpé ? Ils s'admirent secrettement dans leur paisible singularité, *& ne reviennent jamais.* Un faux repos les abuse, une fausse idée d'acte continu & de perpetuelle passiveté entretient en eux une hypocrisie étonnante. Voyez l'austerité apparente des discours de Molinos dans sa guide spirituelle, & si l'on en croit les bruits, sa fausse perseverance malgré ses rétractations : cependant on sçait quel il estoit : Dieu a voulu mettre au jour son hypocrisie. C'estoit, dit Taulere, dans les Begards le mystere d'iniquité qui prépare les voyes à l'Antechrist. *Ibid.*

IV. Censure de Molinos & des Quiétistes de nos jours.

Depuis le concile de Vienne on n'a point frappé d'un si rude coup les fausses & irregulieres spiritualitez que de nos jours sous Innocent XI. à l'occasion de Molinos. Le cardinal Caraccioli archevesque de Na-

ples fut un des premiers qui excita ce pieux Pontife par une lettre du 30. Janvier 1682. où il luy marquoit que sous prétexte de l'oraison de quiétude plusieurs s'emportoient jusqu'à se trouver empeschez de l'union avec Dieu par l'image & le souvenir de Jesus-Christ crucifié, & à ne se croire plus soûmis aux loix : il avertissoit le Pape que par les livres qu'on luy présentoit pour obtenir la permission de les imprimer, il voyoit que les plumes estoient disposées à écrire des choses tres-dangereuses, & que le monde vouloit enfanter quelque étrange nouveauté. Rome a procedé dans cette affaire avec beaucoup de gravité & de prudence : je raporteray à la fin pour memoire les actes qui sont tombez entre mes mains, & il me suffit en cet endroit de remarquer que les 68. propositions de Molinos, dont il a esté souvent parlé, sont qualifiées par la bulle d'Innocent XI. du 19. Fevrier 1688. heretiques, suspectes, erronées, scandaleuses, blasphematoires, offensives des oreilles pieuses, témeraires, tendantes au relaschement & au renversement entier de la discipline, & seditieuses respectivement. Ce qui contient toutes les plus fortes qualifications qu'on puisse apliquer à une doctrine perverse.

Les qualifications respectives inconnuës

aux premiers siecles ont esté fort usitées dans l'Eglise, depuis que le concile de Constance en a donné le premier exemple. Il est vray que dans le mesme concile on s'expliqua plus distinctement dans la bulle de Martin V. sur les erreurs qu'on avoit flétries respectivement; & on ne peut nier que les qualifications précises ne soient plus instructives : l'Eglise les donne toûjours dans le besoin, & c'est aussi pour en venir là par des principes certains qu'on a proposé 34. articles dans les ordonnances du 16. & 26. Avril 1695.

Conc. Const. Sess. xlv. Constit. Inter cunctas.

I.

V. Les 34. articles des ordonnances du 16. & 26. Avril sont rapportez.

Tout chrestien en tout estat, quoyque non à tout moment, est obligé de conserver l'exercice de la foy, de l'esperance & de la charité, & d'en produire des actes comme de trois vertus distinguées.

II.

Tout chrestien est obligé d'avoir la foy explicite en Dieu tout-puissant createur du ciel & de la terre, rémunerateur de ceux qui le cherchent & en ses autres attributs également révelez; & à faire des actes de cette foy en tout estat, quoyque non à tout moment.

III.

Tout chrestien est pareillement obligé à la foy explicite en Dieu, Pere, Fils & Saint

Esprit, & à faire des actes de cette foy en tout estat, quoyque non à tout moment.

IV.

Tout chrestien est de mesme obligé à la foy explicite en Jesus-Christ Dieu & homme comme médiateur, sans lequel on ne peut approcher de Dieu, & à faire des actes de cette foy en tout estat, quoyque non à tout moment.

V.

Tout chrestien en tout estat, quoyque non à tout moment, est obligé de vouloir, desirer & demander explicitement son salut éternel, comme chose que Dieu veut, & qu'il veut que nous voulions pour sa gloire.

VI.

Dieu veut que tout chrestien en tout estat, quoyque non à tout moment, luy demande expressément la rémission de ses pechez, la grace de n'en plus commettre, la perseverance dans le bien, l'augmentation des vertus, & toute autre chose requise pour le salut éternel.

VII.

En tout estat le chrestien a la concupiscence à combattre, quoyque non toûjours également ; ce qui l'oblige en tout estat, quoyque non à tout moment, à demander force contre les tentations.

VIII.

Toutes ces propositions sont de la foy catholique, expressément contenuës dans le symbole des Apostres & dans l'oraison dominicale, qui est la priere commune & journaliere de tous les enfans de Dieu : ou mesme expressément définies par l'Eglise, comme celle de la demande de la rémission des pechez & du don de perseverance, & celle du combat de la convoitise, dans les conciles de Carthage, d'Orange & de Trente : ainsi les propositions contraires sont formellement heretiques.

IX.

Il n'est pas permis à un chrestien d'estre indifferent pour son salut, ni pour les choses qui y ont rapport : la sainte indifference chrestienne regarde les évenemens de cette vie (à la réserve du peché) & la dispensation des consolations ou secheresses spirituelles.

X.

Les actes mentionnez cy-dessus ne dérogent point à la plus grande perfection du christianisme, & ne cessent pas d'estre parfaits pour estre apperceus, pourveu qu'on en rende graces à Dieu, & qu'on les rapporte à sa gloire.

XI.

Il n'est pas permis au chrestien d'atten-

dre que Dieu luy inspire ces actes par voye & inspiration particuliere ; & il n'a besoin pour s'y exciter que de la foy qui luy fait connoistre la volonté de Dieu signifiée & declarée par ses commandemens, & des exemples des Saints, en supposant toûjours le secours de la grace excitante & prévenante. Les trois dernieres propositions sont des suites manifestes des précedentes, & les contraires sont temeraires & érronées.

XII.

Par les actes d'obligation cy-dessus marquez, on ne doit pas entendre toûjours des actes méthodiques & arrangez ; encore moins des actes réduits en formules & sous certaines paroles, ou des actes inquiets & empressez : mais des actes sincerement formez dans le cœur, avec toute la sainte douceur & tranquillité qu'inspire l'esprit de Dieu.

XIII.

Dans la vie & dans l'oraison la plus parfaite, tous ces actes sont unis dans la seule charité, en tant qu'elle anime toutes les vertus, & en commande l'exercice, selon « ce que dit saint Paul : La charité souffre « tout, elle croit tout, elle espere tout, elle « soutient tout. On en peut dire autant des autres actes du chrestien dont elle regle & prescrit les exercices distincts, quoyqu'ils

ne ſoient pas toûjours ſenſiblement & diſtinctement apperceus.

XIV.

Le deſir qu'on voit dans les Saints, comme dans ſaint Paul & dans les autres, de leur ſalut eternel & parfaite rédemption, n'eſt pas ſeulement un deſir ou appetit indélibeŕé, mais comme l'appelle le meſme ſaint Paul, une bonne volonté que nous devons former & operer librement en nous avec le ſecours de la grace, comme parfaitement conforme à la volonté de Dieu. Cette propoſition eſt clairement révelée, & la contraire eſt heretique.

XV.

C'eſt pareillement une volonté conforme à celle de Dieu, & abſolument neceſſaire en tout eſtat, quoyque non à tout moment, de vouloir ne pecher pas; & non ſeulement de condamner le peché, mais encore de regretter de l'avoir commis, & de vouloir qu'il ſoit détruit en nous par le pardon.

XVI.

Les réflexions ſur ſoy-meſme, ſur ſes actes & ſur les dons qu'on a receus, qu'on voit par tout pratiquées par les Prophetes & par les Apoſtres pour rendre graces à Dieu de ſes bienfaits, & pour autres fins ſemblables, ſont propoſées pour exemples à tous les fideles, meſme aux plus parfaits; &

la doctrine qui les en éloigne est erronée & approche de l'heresie.

XVII.

Il n'y a de réflexions mauvaises & dangereuses que celles où l'on fait des retours sur ses actions & sur les dons qu'on a receus, pour repaistre son amour propre, se chercher un appuy humain, ou s'occuper trop de soy-mesme.

XVIII.

Les mortifications conviennent à tout estat du christianisme, & y sont souvent necessaires : & en éloigner les fideles sous prétexte de perfection, c'est condamner ouvertement saint Paul, & présupposer une doctrine erronée & heretique.

XIX.

L'oraison perpetuelle ne consiste pas dans un acte perpetuel & unique qu'on suppose sans interruption, & qui aussi ne doive jamais se réiterer ; mais dans une disposition & préparation habituelle & perpétuelle à ne rien faire qui déplaise à Dieu, & à faire tout pour luy plaire : la proposition contraire, qui excluroit en quelque estat que ce fust, mesme parfait, toute pluralité & succession d'actes, seroit erronée & opposée à la tradition de tous les Saints.

XX.

Il n'y a point de traditions apostoliques

que celles qui sont reconnuës par toute l'Eglise, & dont l'autorité est décidée par le concile de Trente : la proposition contraire est erronée, & les prétenduës traditions apostoliques secretes seroient un piege pour les fideles, & un moyen d'introduire toute sorte de mauvaises doctrines.

XXI.

L'oraison de simple présence de Dieu, ou de remise & de quiétude, & les autres oraisons extraordinaires, mesme passives, approuvées par saint François de Sales, & les autres spirituels receus dans toute l'Eglise, ne peuvent estre rejettées ni tenuës pour suspectes sans une insigne témerité, & elles n'empéschent pas qu'on ne demeure toûjours disposé à produire en temps convenable tous les actes cy-dessus marquez : les réduire en actes implicits ou éminents en faveur des plus parfaits, sous prétexte que l'amour de Dieu les renferme tous d'une certaine maniere, c'est en éluder l'obligation, & en détruire la distinction qui est révelée de Dieu.

XXII.

Sans ces oraisons extraordinaires on peut devenir un tres-grand Saint, & atteindre à la perfection du christianisme.

XXIII.

Réduire l'estat interieur & la purifica-

tion de l'ame à ces oraisons extraordinaires, c'est une erreur manifeste.

XXIV.

C'en est une également dangereuse, d'exclure de l'estat de contemplation, les attributs, les trois personnes divines & les mysteres du Fils de Dieu incarné, sur tout celuy de la croix & celuy de la résurrection; & toutes les choses qui ne sont veuës que par la foy sont l'objet du chrestien contemplatif.

XXV.

Il n'est pas permis à un chrestien, sous prétexte d'oraison passive ou autre extraordinaire, d'attendre dans la conduite de la vie, tant au spirituel qu'au temporel, que Dieu le détermine à chaque action par voye & inspiration particuliere: & le contraire induit à tenter Dieu, à illusion & à nonchalance.

XXVI.

Hors le cas & les momens d'inspiration prophétique ou extraordinaire, la veritable soumission que toute ame chrestienne mesme parfaite doit à Dieu, est de se servir des lumieres naturelles & surnaturelles qu'elle en reçoit & des regles de la prudence chrestienne, en présupposant toûjours que Dieu dirige tout par sa providence, & qu'il est auteur de tout bon conseil.

XXVII.

On ne doit point attacher le don de prophetie & encore moins l'eſtat apoſtolique à un certain eſtat de perfection & d'oraiſon ; & les y attacher c'eſt induire à illuſion, temerité & erreur.

XXVIII.

Les voyes extraordinaires avec les marques qu'en ont données les ſpirituels approuvez, ſelon eux-meſmes, ſont tres-rares, & ſont ſujettes à l'examen des Eveſques, ſuperieurs eccleſiaſtiques & docteurs, qui doivent en juger, non tant ſelon les experiences que ſelon les regles immuables de l'écriture & de la tradition ; enſeigner & pratiquer le contraire, eſt ſecoüer le joug de l'obéïſſance qu'on doit à l'Egliſe.

XXIX.

S'il y a ou s'il y a eu en quelque endroit de la terre, un tres-petit nombre d'ames d'élite, que Dieu par des préventions extraordinaires & particulieres qui luy ſont connuës, meuve à chaque inſtant de telle maniere à tous actes eſſentiels au chriſtianiſme & aux autres bonnes œuvres, qu'il ne ſoit pas neceſſaire de leur rien preſcrire pour s'y exciter, nous le laiſſons au jugement de Dieu ; & ſans avouër de pareils eſtats, nous diſons ſeulement dans la pratique, qu'il n'y a rien de ſi dangereux ni de ſi ſujet à illuſion,

que de conduire les ames comme si elles y estoient arrivées, & qu'en tout cas ce n'est point dans ces préventions que consiste la perfection du christianisme.

XXX.

Dans tous les articles susdits, en ce qui regarde la concupiscence, les imperfections, & principalement le peché : pour l'honneur de nostre Seigneur nous n'entendons pas comprendre la tres-sainte Vierge sa Mere.

XXXI.

Pour les ames que Dieu tient dans les épreuves, Job qui en est le modelle leur apprend à profiter du rayon qui revient par intervalles, pour produire les actes les plus excellens de foy, d'esperance & d'amour. Les spirituels leur enseignent à les trouver dans la cime & plus haute partie de l'esprit. Il ne faut donc pas leur permettre d'acquiescer à leur desespoir & damnation apparente, mais avec saint François de Sales les asseurer que Dieu ne les abandonnera pas.

XXXII.

Il faut bien en tout estat, principalement en ceux-cy, adorer la justice vengeresse de Dieu, mais non souhaitter jamais qu'elle s'exerce sur nous en toute rigueur, puisque mesme l'un des effets de cette rigueur est de nous priver de l'amour. L'abandon du chrestien est de rejetter en Dieu

toute ſon inquiétude, mettre en ſa bonté l'eſperance de ſon ſalut, & comme l'enſeigne ſaint Auguſtin aprés ſaint Cyprien, luy donner tout: *Ut totum detur Deo.*

XXXIII.

On peut auſſi inſpirer aux ames peinées & vraiment humbles une ſoumiſſion & conſentement à la volonté de Dieu, quand meſme par une tres-fauſſe ſuppoſition au lieu des biens éternels qu'il a promis aux ames juſtes, il les tiendroit par ſon bon plaiſir dans des tourmens eternels, ſans neanmoins qu'elles ſoient privées de ſa grace & de ſon amour: qui eſt un acte d'abandon parfait & d'un amour pur pratiqué par des Saints, & qui le peut eſtre utilement avec une grace tres-particuliere de Dieu par les ames vraiment parfaites: ſans déroger à l'obligation des autres actes cy-deſſus marquez qui ſont eſſentiels au chriſtianiſme.

XXXIV.

Au ſurplus il eſt certain que les commençans & les parfaits doivent eſtre conduits chacun ſelon ſa voye par des regles differentes, & que les derniers entendent plus hautement & plus à fond les veritez chreſtiennes.

Pour maintenant entendre l'utilité & le deſſein de ces 34. articles, il faut remarquer que deux choſes ſont neceſſaires dans

VI. Deſſein des articles précedens: preuve

des 8. premiers : propositions heretiques des Quiétistes.

la condamnation des Quiétistes de nos jours : l'une est de bien reconnoistre leurs erreurs, l'autre est en les condamnant de sauver les veritez avec lesquelles ces nouveaux docteurs ont tasché de les impliquer. Les articles donnent des principes certains pour executer les deux parties de ce dessein. Et premierement pour découvrir les erreurs des Quiétistes, & en mesme temps les qualifier avec des notes & des flétrisseures précises : il faut supposer que ce qui offense le plus les oreilles chrétiennes dans ces nouveautez, c'est la suppression qu'on a veuë dans leurs écrits des actes necessaires à la pieté : mais pour voir si ces suppressions doivent estre traittées d'heretiques, ou flétries de quelqu'autre qualification, le principe le plus simple qu'on pouvoit prendre est en s'arrestant au symbole des Apostres & à l'oraison dominicale, qui sont dans la Religion chrestienne deux fondemens inébranlables de la pieté, de tenir pour formellement & précisément heretique ce qui supprimoit les actes expressément contenus dans l'un & dans l'autre.

Ce fondement supposé, sans avoir besoin d'aucune autre preuve, les articles se justifient avec leurs qualifications : & d'abord il suit du principe, que supprimer les actes de foy explicite en Dieu tout-puissant,

prévoyant, miſericordieux & juſte, en Dieu ſubſiſtant dans trois perſonnes égales, & en Jeſus-Chriſt Dieu & Homme, noſtre Sauveur & Médiateur, c'eſt ſupprimer l'exercice de la foy expreſſément énoncée dans le ſymbole, & tomber dans une héréſie formelle. Ce qui eſtant évident par ſoy-meſme, neanmoins par abondance de droit a eſté manifeſtement démontré dans les endroits marquez à la marge; & le contraire ouvrant le chemin à un oubli par eſtat de la Trinité & de Jeſus-Chriſt, rend ces myſteres peu neceſſaires, favoriſe les heretiques qui les nient, en affoiblit ou plûtoſt en aneantit les effets: de ſorte que ſans y penſer on fait tendre ſi clairement à l'impieté ceux qui ſuppriment ces actes, qu'il n'y a meſme plus rien à deſirer pour la preuve.

Cy-deſſus liv. II. chap. 1. & ſuiv.

Ibid.

Pour les demandes, il n'eſt pas moins clair que c'eſt aller directement contre le *Pater*, & par conſequent ſoutenir une héreſie que de croire qu'on ne doive pas demander le royaume des cieux, la rémiſſion des pechez, la délivrance des tentations, & enfin la perſeverance, puiſque ces demandes ſont formellement énoncées dans ces paroles: *Que voſtre regne arrive, pardonnez-nous nos offenſes, ne nous induiſez pas en tentation, délivrez-nous du mal:* ce qui eſt clair tant par l'évidence des paroles que par

la tradition constante & manifeste de toute l'Eglise, ainsi qu'il a esté semblablement démontré dans les livres précedens.

Cy-dess. liv. III. IV.

A cecy il faut ajoûter les expresses définitions de l'Eglise. Il a esté défini par les conciles de Carthage chap. 7. & 8. & de Trente sess. VI. ch. 11. & canon 23. que l'oraison dominicale est sans exception l'oraison de tous les fidelles : il a esté défini dans le concile d'Orange II. ch. 10. & dans le mesme concile de Trente sess. VI. ch. 13. qu'on doit demander la perseverance : le mesme concile de Trente a défini qu'on doit aussi demander l'augmentation de la grace. Ce qu'il prouve tant par ces paroles de l'Ecriture : *que celuy qui est juste se justifie encore :* & par celles-ci de l'Ecclesiastique : *ne cessez de vous justifier jusqu'à la mort :* que par cette priere de l'Eglise : *donnez-nous l'augmentation de la foy, de l'esperance & de la charité*. Quiconque donc fait profession, comme font nos Quiétistes, de ne vouloir pas demander en tout estat cet accroissement de la grace avec tous les autres dons qu'on vient d'expliquer, s'oppose directement à ces passages de l'écriture, à cette priere de l'Eglise, & à la doctrine que le concile de Trente en a inferée : & par consequent il est heretique, comme il a esté dit ailleurs plus amplement.

Ibid. sess. 6. cap. 10. Apoc. XXII. 11. Eccli. XVIII. 22.

Cy-dess. l. IV. 7. 9. 10. &c.

Il

Il reſteroit à examiner quand on tombe dans l'obligation de produire ces actes de foy explicite, & de faire à Dieu ces demandes; mais ce n'eſt pas de quoy il s'agit avec les nouveaux myſtiques: il ſuffit pour leur montrer que leur doctrine eſt heretique, de prouver qu'ils reconnoiſſent des eſtats où ces actes ſont ſupprimez, ſans que pour cela il ſoit neceſſaire de determiner les momens auſquels on pourroit y eſtre obligé: c'eſt pourquoy l'on s'eſt contenté de dire que ces actes ſont neceſſaires en tout eſtat, quoyque non à tout moment, mais ſeulement dans les temps convenables: ce qui donne toute l'inſtruction qui eſt neceſſaire en ce lieu, & laiſſe pour inconteſtables les huit premiers articles des 34. avec leurs qualifications.

Art. 1. & Art. 20.

VII. Des articles IX. X. & XI. Propoſitions erronées des Quiétiſtes.

Une ſuite de la ſuppreſſion des demandes eſt d'en tenir le ſujet; c'eſt-à-dire, le ſalut meſme, & tout ce qui y conduit, pour indifferent. Pour confondre cette erreur des Quietiſtes, on ſuppoſe ce principe: ce qu'on deſire, & ce qu'on demande à Dieu de tout ſon cœur, ne peut pas eſtre indifferent; or eſt-il que par les articles precedens, on deſire & on demande à Dieu de tout ſon cœur le ſalut, & ce qui y conduit: on n'eſt donc pas indifferent pour ces choſes; la concluſion eſt évidente. Peut-eſtre

mesme pourroit-on dire que l'indifference des Quietistes induisant la suppression des demandes est heretique; mais comme cette induction aprés tout ne paroist estre qu'une consequence qu'on ne voit point appuyée d'une détermination en termes formels, il y a plus de justesse & de précision à la qualification d'erronée & de temeraire, contenuë dans l'article IX.

Le X. & le XI. préviennent deux erreurs des Quietistes, dont l'une est que les demandes du moins apperçeuës dérogent à la perfection du christianisme: ce qui est pareillement erroné, puisque ce qui est expressément commandé de Dieu aux parfaits ne peut déroger à la perfection: or par les articles precedens les demandes sont expressément commandées à tous & mesme aux parfaits: elles ne dérogent donc pas à la perfection, soit qu'elles soient apperçeuës, soit qu'elles ne le soient pas, parce qu'appercevoir un bien en soy-mesme, n'est pas l'oster; mais donner lieu à l'action de
1. Cor. II. 12. grace, selon ce passage de saint Paul: ***Nous avons reçû l'esprit de Dieu pour connoistre ce qui nous est donné de luy.***

L'autre erreur des Quietistes est qu'ils consentent aux demandes, & aux autres
Cy-dessus l. 3. ch. 9. actes, seulement dans le cas où ils leur sont specialement inspirez; mais on a clai-

rement démontré que cela ne se peut souffrir : le commandement est de soy plus que suffisant pour nous déterminer à une pratique ; de sorte qu'exiger pardessus cela une inspiration extraordinaire, c'est nier qu'il y ait un commandement, ce qui est visiblement erroné.

On a pareillement expliqué ce que c'est que l'indifference du saint Evesque de Geneve, qu'on a défenduë dans l'article IX. selon l'intention de ce saint homme ; & l'on a aussi remarqué que son indifference n'est pas une insensibilité ni une indolence ; mais une entiere soumission de sa volonté à celle de Dieu. Ainsi les articles IX. X. & XI. sont entierement éclaircis, & leurs qualifications évidemment démontrées. *Cy-dessus l. 3. ch. 2. 5. & c.*

VIII. Quels sont les vrais actes du cœur.

Aprés avoir établi la necessité des actes commandez dans l'Evangile, il falloit guerir le scrupule de ceux qui croyent ne point faire d'actes, s'ils ne les font methodiquement arrangez, ou bien s'ils ne les réduisent en formules, & à certaines paroles, ou enfin si ceux qu'ils produisent ne sont inquiets & empressez. C'est ce qu'on fait dans l'article XII. Nous avons veu ce que c'est que ces actes exterieurs & grossiers ; l'on a expliqué de quelle simplicité sont les veritables actes du cœur : saint Paul en enseigne aussi la sincerité & la verité *Cy-dess. l. 5. ch. 23. & suiv.*

Coloss. III. 23. 24. » par ces paroles : Tout ce que vous faites,
» faites-le de cœur, comme pour Dieu &
» non pour les hommes, sçachant que c'est
» du Seigneur (qui penetre le secret des
» cœurs) que vous devez recevoir vostre ré-
» compense. Servez-le donc comme le Sei-
» gneur qui voit tout, & à qui tous les desirs
» sont connus.

IX. De l'article XIII. & de la nature de la charité.

Les Quietistes présomptueux s'imaginent estre les seuls qui connoissent la simplicité. Pour leur oster ce faux avantage, l'article XIII. leur montre la veritable maniere dont tous les actes se réduisent à l'unité dans la charité, conformément à la doctrine de saint Paul dans la premiere aux Corinthiens, qui a esté expliquée en divers endroits.

X. Des articles XIV. XV. XVI. & XVII.

Les articles XIV. XV. XVI. & XVII. sont proposez pour mieux expliquer les actes particuliers, dont on a montré la necessité, & découvrir les évasions des Quietistes.

Pour éluder l'obligation des desirs de la vision bienheureuse, ils disent que ces desirs sont autant de mouvemens indeliberez ; mais on énonce le contraire dans l'article X. & il a esté prouvé que la proposition contraire est directement opposée aux paroles expresses de saint Paul, & justement qualifiée d'heretique. *Cy-dessus l. 3. ch. 8. 12. &c.*

Le XV. article combat la molesse du Quietisme, qui affoiblit l'acte de contrition & la doctrine énoncée dans le *Pater*, pour demander la remission des pechez ; ce qui est plus amplement établi dans les livres precedens, où les faux-fuyans des Quietistes sont refutez. *Cy-dessus l. 4. ch. 9. &c.*

Les deux articles suivans ; c'est-à-dire, le XVI. & le XVII. sont destinez aux actes reflechis, dont la nature & la necessité ont esté expliquées. *Cy-dessus l. 5. ch. 1. & suiv.*

Comme on ne trouve point sur ce sujet de déterminations de l'Eglise, non plus que dans l'Ecriture des termes exprés pour prescrire nommément les actes reflexs, on en a marqué la prohibition comme erronée, à quoy on a ajoûté qu'elle approche de l'heresie, à cause que si l'Ecriture ne commande peut-estre pas en termes formels les saintes reflexions, elle les commande en termes équivalents, & que tout l'esprit des saints livres nous y porte.

XI. De l'article XVIII. & des mortifications.

Un des plus mauvais caracteres du Quietisme, est d'avoir affoibli le prix du remede souvent necessaire de la mortification, & par un discours profane, d'avoir fait servir à ce dessein la simplicité de l'enfance chrestienne. On en a qualifié la proposition d'erronée & d'heretique, & on a joint ensemble ces deux notes, pour mon-

trer par celle d'heretique une expresse contrarieté avec ces paroles de saint Paul: *Je chastie mon corps, &c.* & avec les autres de l'Ecriture, qui obligent precisément à matter la chair. On a aussi voulu marquer les décisions du Concile de Trente en faveur des austeritez, mesme volontaires, contre les derniers heretiques; mais la qualité d'erroné marque outre cela les consequences certaines des grands principes du christianisme; d'où suit la necessité des austeritez, qui sont d'un costé la concupiscence toûjours vivante, & de l'autre la desirable conformité avec Jesus-Christ souffrant.

1. Cor. IX. 27.

Conc. Trident. sess. XIV. c. 8. & 9.

XII. Sur l'article XIX. & sur l'acte continu & perpetuel.

Pour rejetter l'acte continu & perpetuel qui contienne éminemment tous les autres, & qui aussi pour cette raison exempte de les pratiquer dans les temps convenables, il suffit de sçavoir qu'inconnu à l'Ecriture, à tous les Peres, à toute la Theologie, il ne paroist la premiere fois que dans Falconi, ou dans quelque écrivain de son âge, & d'une aussi mince autorité: mais pour en venir à une qualification plus precise, la proposition doit estre declarée du moins erronée, par la consequence necessaire que l'on en induit contre la pluralité & la succession des actes commandez de Dieu, ainsi qu'il a esté souvent démontré.

Cy-dessus l. 1. ch. 15. 21. 23.

L'article XX. où il est parlé de la tradition, pourroit sembler inutile à ceux qui ne sçauroient pas qu'il va au-devant d'une solution des nouveaux mystiques. Rien ne les charge tant que le silence éternel de toute l'antiquité sur leur acte continu & universel, sur la suspension des autres actes expressément commandez de Dieu, & sur la perpetuelle *passiveté ou ligatures des puissances;* à quoy ils n'ont de ressource qu'en établissant s'ils pouvoient certaines traditions occultes dans l'Eglise, & en sauvant sous ce nom le silence perpetuel de tous les Saints sur leur doctrine. Dans la suite nous apprendrons de saint Irenée, de saint Epiphane & de saint Augustin, que ces traditions secretes estoient aussi le refuge des Gnostiques & des Manichéens. Il n'y a aucune mauvaise doctrine qu'on ne puisse introduire sous ce pretexte, ainsi qu'il est porté dans l'article. Nous montrerons en son lieu plus amplement que l'Eglise n'a jamais receu d'autres traditions que celles qui sont reconnuës par le consentement unanime de tous les Peres: ce sont celles qui sont établies dans le Concile de Trente, & ne peuvent estre cachées. Nous nous sommes contentez en attendant de marquer en peu de paroles la necessité de la tradition en cette matiere, comme dans

XIII. Sur l'article xx. & sur les traditions.

Sess. 4.

toutes les autres de la Religion, à quoy nous ajoûtons avec les saints Peres ce commandement de nostre Seigneur : *Ce que vous entendez à l'oreille, publiez-le sur les toits;* ce qui prouve que le secret, s'il y en a eu dans la doctrine de Jesus-Christ, a entierement cessé dans la predication de l'Evangile.

Mat. x. 27.

XIV. Sur l'article XXI. & sur les suivans : on commence à découvrir les bonnes doctrines dont on abuse dans le Quiétisme. *Cy-dessus c. 16.*

En expliquant ci-dessus le dessein des articles, nous en avons fait consister l'utilité en deux choses: l'une à découvrir les erreurs des propositions du Quietisme; l'autre à sauver les bonnes doctrines, dont on y abuse, & en empescher l'abus. Nous en sommes à cette derniere partie, & nous sommes obligez a y parler de l'oraison passive.

On se porte sur ce sujet à deux sortes d'extrémitez; dont l'une est d'avoir pour cette oraison une espece de mépris: il y en a qui prennent pour des réveries & même pour quelque chose de suspect ou de dangereux, les états où certaines ames d'élite reçoivent passivement; c'est-à-dire, sans y contribuer par leur industrie ou leur propre effort, des impressions divines, si hautes & si inconnuës, qu'on en peut à peine comprendre l'admirable simplicité. Pour reprimer cet excés dans l'article XXI. des ordonnances du 16. & du 26. Avril, en

attendant qu'on euſt le loiſir d'aprofondir la matiere plus qu'elle ne le pouvoit eſtre dans une inſtruction ſi courte, on a eu recours au témoignage des ſpirituels, & ſur tout à celuy du ſaint Eveſque de Genéve, dont le nom eſtoit plus connu, & l'autorité plus réverée. On a paſſé plus loin dans ce traité, & on a étably l'oraiſon paſſive, c'eſt-à-dire la ſuppreſſion des actes, & ſur tout des actes diſcurſifs non ſeulement par autorité & par exemples, mais encore par principes.

Cy-deſſ. l. 7. ch. 1. &c. 9. &c.

On a fait voir auſſi que la paſſiveté de ce Saint & des autres vrais ſpirituels n'eſtant que pour un certain temps, qui eſt celuy de l'oraiſon; le champ eſtoit libre dans tout le reſte de la vie pour y pratiquer dans les temps convenables tous les actes commandez de Dieu.

Cy-deſſus l. 7. ch. 9. &c. l. 8. ch. 15. l. 9. ch. 26. 29. &c.

L'autre extrémité où l'on tombe à l'occaſion de l'oraiſon paſſive eſt celle des Quiétiſtes, qui rendent premierement dans certains eſtats la paſſiveté perpetuelle : qui la rendent ſecondement fort commune & fort aiſée : qui la rendent en troiſiéme lieu fort neceſſaire du moins pour la perfection & pour l'entiere purification. On oppoſe à ces trois abus, dont le peril eſt viſible, les articles XXII. XXIII. XXIV. XXV. XXVI. & XXVIII.

Cy-deſſus l. 6. ch. 27. 28. & ſuiv.

On peut voir en son lieu la démonstration des articles XXII. & XXIII. où sont condamnez les Quiétistes, qui mettent la perfection & la sainteté dans les estats d'oraison extraordinaire : on a marqué les inconveniens de cette doctrine, & en mesme temps on l'a réfutée non seulement par l'autorité, mais encore par les raisons du saint Evesque de Genéve & des autres vrais spirituels.

Ibid.

Pour détruire la perpetuelle passiveté qui éteint dans le cours de la vie toute industrie propre & tout propre effort, les articles XXV. & XXVI. condamnent ceux qui à la faveur de l'état passif, où ils s'imaginent estre élevez, attendent que Dieu les détermine à chaque action par des voyes & inspirations particulieres : ce qui ouvre le chemin à toute illusion. Le nombre de ces prétendus passifs est grand dans le monde, & se multiplie plus qu'on ne croit. Il induit à tenter Dieu, qui veut que l'on s'aide soymesme avec le secours de la grace, & qui n'a rien promis à ceux qui renoncent aux moyens qu'il nous a donnez pour nous exciter nous-mesmes à bien faire. La mollesse & le relaschement d'un costé, & de l'autre le fanatisme, sont les effets de cette illusion : & l'article XXVI. oppose à cet estat dangereux les voyes de la prudence chre-

tienne si souvent recommandées dans l'écriture.

Les Quiétistes s'emportent jusqu'à dire qu'on vient par la perfection de l'oraison à la grace & à l'estat apostolique, dont nous avons plusieurs témoignages dans l'interprétation du cantique des cantiques. Est-il possible qu'on ne sçache pas que l'Apostolat n'est pas un estat d'oraison, mais l'effet d'une vocation déclarée & autorisée dans l'Eglise ? Cet estat apostolique emporte aussi le don de prophetie, & tout cela est rejetté dans l'article XXVII. comme plein d'illusion, de témerité & d'erreur.

Cant. ch. 1. n. 1. p. 4. &c.

Par cet estat prétendu apostolique on voit des femmes s'attribuer des maternitez sans vocation & sans témoignage, & par un titre si éblouissant faire des impressions sur les esprits, dont on a peine à les faire revenir, comme la suite le fera paroistre. On verra dans les articles, qu'on vient de citer, la source de ces illusions découverte, & leur effet condamné par des qualifications dont la raison est visible.

XV.
Des articles XXVIII. XXIX. & XXX.

Le reméde le plus salutaire qu'on puisse apporter aux abus que font les Quiétistes de l'estat passif, est premierement de leur faire voir qu'il est tres-rare, comme il paroist par l'autorité de tous les spirituels : par où l'on rejette cette multitude étonnante de

prétendus passifs qui inondent le monde : c'est encore un second reméde d'oster à ces présomptueux l'imagination de n'estre soûmis qu'au jugement de ceux qu'ils appellent les gens experimentez, dont nous avons assez parlé dans la préface.

L'article XXIX. est important pour prévenir une objection des Quiétistes, qui demandent s'il n'est pas possible qu'il y ait des ames que Dieu meuve passivement, & sans le secours de tout propre effort & de toute propre industrie, à toutes les actions de la pieté : si vous dites que cet estat n'est pas possible, ils vous accusent de lier les mains à Dieu & de limiter sa puissance : si vous en avouez la possibilité, ils croiront estre en droit de soûtenir que telles & telles ames sont en cet estat, & que sans les tourmenter dans cette pensée il n'y a qu'à les laisser à leurs directeurs.

C'est là une des sources d'illusion des plus dangereuses. Nous avons opposé à cette consequence l'experience des vrais spirituels, dont aucun n'a crû avoir trouvé des ames de cette sorte, & n'en ont produit pour exemple certain que la sainte Vierge, comme il a esté remarqué : combien donc est-il dangereux de se forger de telles idées ? Ajoûtons que telles ames toûjours meuës divinement, & passives sous la main de Dieu,

Cy-dess. l. 6. ch. 21. 23. 24.

ne pecheroient plus mesme veniellement non plus que la sainte Vierge, & mesme ne pourroient plus décheoir de la grace, comme tout homme attentif le découvrira facilement : car toute ame meuë divinement, hors d'elle-mesme, & toûjours dans une espece d'extase durant le temps de sa motion, n'échape pas à la main toute-puissante qui la meut ; & n'échapera jamais, si toûjours elle est meuë de cette sorte, & n'est pas laissée un instant à elle-mesme. C'est aussi par-là que nos faux mystiques ont esté conduits aux propositions, où nous avons veu leur impécabilité prétenduë. On l'a assez réfutée, & en mesme temps on a averti que ce n'est point précisément dans ces préventions extraordinaires que consiste la perfection du christianisme ; puisque, comme il a esté démontré, elle dépend du degré d'amour où l'ame sera élevée, & que Dieu bien certainement peut donner par les voyes communes : à quoy il faut prendre garde, pour ne point amuser les ames par la fausse imagination de graces extraordinaires, mais toûjours les accoutumer à épurer leur amour.

Cy-dessus l. 5. ch. 35. & 36.

Cy-dessus l. 7. ch. 29.

On a joint à cet article les expressions necessaires en faveur de la sainte Vierge mere de Dieu : ce qui opere deux bons effets ; l'un, de rendre en elle à Jesus-Christ

les honneurs qui luy sont deûs ; & l'autre, d'avertir qu'on n'étende pas à d'autres les prérogatives qui luy ont esté attirées par un si grand titre.

XVI. De l'article xxiv. où il est parlé de la contemplation.

S. Thom. 2. 2. q. 82. art. 3. q. 180. per tot. &c.

Sur la contemplation il faut remarquer que plusieurs spirituels confondent la contemplation avec l'oraison passive, encore que les notions n'en soient pas les mesmes. Quand saint Thomas & les autres traitent de la contemplation, ils n'entendent pas sous ce nom l'oraison passive. Car encore que la contemplation ne soit point discursive non plus que la foy, elle n'oste pas toûjours le pouvoir de discourir, qui est ce qu'on appelle l'estat passif. Pour donner une regle generale sur la contemplation, l'article XXIV. dit que ce n'est pas seulement l'essence divine qui en est l'objet, mais encore avec l'essence tous les attributs, les trois personnes divines & le Fils de Dieu incarné, crucifié & ressuscité, & en un mot que toutes les choses, qui ne sont veuës que par la foy, sont l'objet du chrestien contemplatif : c'est aussi

2. Cor. IV. 18.

l'idée de saint Paul, lors qu'il dit *que nous ne contemplons pas ce que nous voyons, mais ce que nous ne voyons pas ; parce que ce qu'on voit est temporel, & ce qu'on ne voit pas est éternel.* Cet article estoit necessaire pour condâmner les faux mystiques, qui n'ad-

mettent dans l'acte de contemplation ni les attributs ni les perſonnes divines, ni le myſtere du Dieu fait homme, comme il a eſté démontré, mais la ſeule eſſence divine abſtraite & confuſe.

XVII. De l'article XXXI. où il eſt parlé des épreuves.

La ſainte doctrine des épreuves & des exercices divins nous tirera un peu de la ſeichereſſe des chapitres précedens. Un des plus plauſibles argumens des Quiétiſtes, pour prouver dans certains états l'entiere ſuppreſſion des actes, ſe tire des deſolations des ames peinées, où Dieu fait une impreſſion ſi forte de ſa juſtice que l'ame, qui ne ſent point qu'il puiſſe ſortir d'elle autre choſe que du mal, liée d'ailleurs & ſerrée de prés par une main ſouveraine, ne peut preſque ou n'oſe pas meſme produire ſes actes ; ce que Job ſemble exprimer par ces mots : Dieu arme contre moy « toutes ſes terreurs ſans me permettre de « reſpirer ; & les traits, que me lance ſa juſte « fureur, m'ont abſorbé l'eſprit : *quorum in- « dignatio ebibit ſpiritum meum*, en ſorte que « je ne ſçay plus ſi j'agis ou je n'agis pas ; & « ailleurs : il m'a reſſerré dans un ſentier « étroit, je ne puis paſſer, & il a couvert « ma route de tenebres. En effet on ſe trouve dans une ſi grande obſcurité que contraint de ſe ranger avec Job au nombre de ceux dont *la voye eſt cachée, & que Dieu a en-*

Job VI. 4. *Ibid. XIX. 8.* *Ibid. III. 23.*

vironnez de tenebres, il semble qu'on perd l'esperance d'en sortir. Cependant de temps en temps il échape de la nuë un petit rayon qui fait dire : *ma nuit se tournera en jour, & j'espere la lumiere aprés les tenebres.*

Job. ibid. xvii. 12.

Plus on est poussé au desespoir, plus l'esperance se releve; & aprés avoir dit: Vous m'é- » pouvantez par des songes, & saisi d'horreur » dans les visions dont vous m'effrayez, j'en suis » réduit au cordeau, & je ne veux plus que la » mort : je suis dans le desespoir, & je ne me » puis supporter moy-mesme ; ce qu'il pousse » jusqu'à dire encore : d'où vient que je me dé- » chire la chair avec les dents, & que je ne son- » ge qu'à m'oster la vie ? Cependant on en » vient un moment aprés à dire : quand il me » tueroit, j'espereray en luy : je ne laisseray pas » de reprendre mes voyes devant sa face, & il » sera mon Sauveur. Ce qui montre que les sentimens, qui sembloient éteints, n'ont fait que se fortifier en se concentrant au-dedans. Lequel des Saints a jamais dit avec plus de force : Qui me donnera que mes dis- » cours soient gravez avec de l'acier ou sur » une lame de plomb, ou imprimez sur un dur » rocher avec un ciseau ? car je sçay que mon » Rédempteur est vivant ; ma peau recouvrira » mes os, & je verray mon Dieu en ma chair ; & le reste où l'esperance est si forte. Cependant il sortoit d'un mouvement où loin d'esperer

Ibid. vii. 14. 15. 16.

Ibid. xix. 23.

d'esperer en Dieu il sembloit luy vouloir
faire son procés en disant : Comprenez « *Ibid. 6.*
qu'il a rendu contre moy un jugement qui «
n'est pas juste. Il avoit aussi dit auparavant : « *Ibid. XIII. 3.*
Je parleray avec le tout-puissant, je veux «
disputer avec Dieu ; & encore : plust à Dieu « *Ibid. XVI. 12.*
qu'on pust plaider avec Dieu comme on fait «
avec son égal. Et enfin il ajoûte ailleurs : je « *Ibid. XXIII. 6. 7.*
ne veux pas qu'il conteste avec moy par sa «
puissance, ni qu'il m'accable du poids de sa «
grandeur : qu'il propose des raisons équitables, «
& je gagneray mon procés. Mais à «
quoy aboutit cette hauteur & cette dispute
contre Dieu, sinon à dire dans la plus profonde
humiliation : la voye de Dieu est impénétrable ;
si je vais en Orient, il ne paroist « *Ibid. 8. 9. 10. 11. 12.*
pas, si c'est vers l'Occident, je ne sçay non «
plus où il est : que je me tourne ou à droite «
ou à gauche, il m'est également caché, & «
je ne sçay où le prendre ; mais luy, il sçait «
toutes mes voyes, il me met à l'épreuve «
comme l'or, & il me suit pas à pas, sans que «
ma moindre démarche puisse échaper à ses
regards. Ainsi comme il dit ailleurs, je n'ay « *Ibid. IX. 19.*
qu'à me taire & à implorer la clemence de «
mon Juge : s'il s'agit de force, il est tout- «
puissant : si l'on cherche l'équité, il en est la «
source, & personne ne peut témoigner con- «
tre luy : si je me veux justifier, ma bouche «
me condamnera : si je veux paroistre inno- « *Ibid. X. 2.*

Ibid. xiv. 15. » cent, il prouvera que je suis coupable : mon
» Dieu, ne me condamnez pas : tendez la
» main à vostre ouvrage : vous avez compté
» tous mes pas; mais pardonnez mes pechez.
Voilà comme les actes les plus sublimes se conservent, je ne diray pas dans les privations, mais dans une espece de soulévement contre Dieu. Bien-plus (mystere admirable de la grace) dans ces ames poussées à bout par ces exercices, les actes de l'amour se cachent sous des reproches amers : nous ferons voir en son temps que tout ce qui paroist blasphéme dans Job, au fond n'est autre chose qu'un amour outré par le mépris apparent d'un amant qui semble nous délaisser. Cet amant n'est autre que Dieu mesme, de qui on croyoit pouvoir tout attendre, & dont on croit à la fin ne recevoir que dédain & qu'indignation. Voicy donc comme parle cet amant outré & poussé à
Job vii. 15. 16. 17. » bout : J'en suis, dit-il, au cordeau & au
» desespoir : pardonnez-moy, car je ne suis
Ibid. 20. » rien ; & un peu aprés: J'ay peché devant
» vous, mais qu'y feray-je, ô tout-puissant
» gardien des hommes? pourquoy m'avez-
» vous fait contraire à vous? que n'ostez-vous
» mon peché? que n'effacez-vous mon ini-
» quité? En apparence il s'en prend à Dieu, mais ressentant dans le fond que Dieu seul consume le peché, loin de pouvoir en estre

l'auteur, il luy demande pardon, & l'amertume de ses reproches est un effet du regret qu'il porte en son sein de se voir, comme il le pensoit, separé de luy. Ce sentiment qui fait enfermer un acte d'amour sous un dépit apparent, paroist encore, & peut-estre mieux dans cette parole: Puisqu'il a commencé, qu'il m'écrase; qu'il « laisse aller sa main, & qu'il me retranche, « afin que j'aye la consolation que m'acca- « blant de douleur il me fasse mourir sans « m'épargner de peur (que par foiblesse ou « par impatience) il ne m'arrive de contre- « dire à la parole & à la volonté du Saint. « On entend bien que c'est Dieu qu'il appelle ainsi. Car, poursuit-il, quelle est ma « force? puis-je me promettre une si longue « patience? ma chair n'est pas d'airain, & « ma force n'est pas celle d'une pierre: je ne « trouve point de ressource en moy: mes a- « mis m'ont abandonné, & je demeure sans « soûtien. On voit donc comme les plaintes qu'il pousse si amerement ont pour objet la connoissance de sa foiblesse, & la crainte de succomber à la tentation d'impatience. Cet acte d'un si parfait amour commence, comme on a veu, par un transport où d'abord on ne remarquoit qu'une espece de dépit, & il en prend la teinture: pour aboutir à la fin à mettre son secours en Dieu,

Job VI. 9. 10.

Ibid. 11. 12. 13.

& à dire avec un torrent de pieuses larmes : Job xvi. 21. *mes amis sont des discoureurs : c'est pour vous seul que je laisse degouter mes yeux.*

Ne disons donc pas que les actes cessent dans les exercices divins : disons qu'ils se cachent, & souvent sous leur contraire : qu'ils s'y envelopent, qu'ils s'y épurent, qu'ils s'y fortifient, qu'ils en sortent de temps en temps avec une nouvelle vigueur. Cy-dessus l. 8. & 9. Nous avons expliqué sur ce sujet la doctrine de saint François de Sales, qui enseigne que les actes de pieté chassez & comme repoussez de tout le sensible se retirent dans la haute pointe de l'esprit, d'où se gouverne tout l'inferieur.

La profonde obscurité, où l'on est, n'empesche pas que la foy obscure par elle-mesme ne déploye sa vertu : on preste l'oreille à la voix de Dieu qui se fait entendre comme de fort loin : quoyqu'on se croye insensible & sans mouvement, on ne laisse pas de s'exciter soy-mesme, ainsi que faisoit David en disant : Psal. xlii. 8. *mon ame, pourquoy es-tu triste, & pourquoy me troubles-tu? espere en Dieu.* On ne manque pas de soûtien, puisqu'on est soûtenu par sa peine mesme, comme disoit le mesme David : Psal. xli. 4. *mes larmes ont esté mon pain nuit & jour :* pour en faire voir non seulement le cours continuel, mais encore la force soûtenante ; & loin

que le desespoir, dont on paroist assiegé & tout rempli, soit effectif; si l'on sonde au vif les ames que Dieu met dans ces exercices, au milieu des tenebres & de la desolation, on y trouvera un fond de confiance inébranlable & inalterable.

C'est ce qu'il a fallu expliquer dans l'article XXXI. pour éviter deux excés: l'un, de ceux, qui s'imaginent que les peines de ces estats sont imaginaires, ou en tout cas purement humaines; l'autre, de ceux qui s'en servent pour induire dans tout cet estat une perpetuelle passiveté: qui est l'erreur des Quiétistes.

XVIII. De l'article XXXII. & du veritable acte d'abandon: doctrine de S. Cyprien & de saint Augustin avec la remarque de trois erreurs dans l'abandon des Quiétistes.

S'il y a un chapitre dans ce traité, où je desire de trouver de l'attention, c'est celuy-cy. Il s'agit d'expliquer un acte aussi grand & aussi consolant que ce parfait abandon. En rappellant ce qu'on a dit jusqu'icy de l'abandon des Quiétistes, on y découvrira trois erreurs: l'une, que l'acte d'abandon n'appartient qu'à l'oraison passive, & qu'on ne le peut faire dans les voyes communes: l'autre, que cet acte emporte une indifference pour le salut: la derniere, qu'il emporte aussi la suppression de tout acte, & sans jamais se remuer soy-mesme, une attente purement passive que Dieu nous remuë.

Ces trois erreurs sont détruites par un

seul passage de saint Pierre, qui est celuy où ce saint Apostre définissant l'abandon dit ces
1. Petr. V. 7. 8. paroles : *rejettant en luy toute vostre sollicitude, parce qu'il a soin de vous.* Où il faut observer premierement qu'il adresse ce commandement à tous les fidelles, & non point à certains estats particuliers, ce qui renverse la premiere erreur. Secondement, que bien éloigné de la profane indifference des Quiétistes, saint Pierre appuye l'abandon *sur ce*
Ibid. *que Dieu a soin de nous* : par où la seconde erreur est refutée. En dernier lieu, saint
Ibid. 8. Pierre adjoûte : *soyez sobres & veillez*, par où est proscrite la troisiéme erreur, qui sans permettre de se remuer, veut qu'on attende uniquement que Dieu nous remuë.

En retranchant de l'abandon ces trois erreurs, le pur abandon chrestien restera avec toute sa force dans l'acte où nous rejettons sur Dieu seul tous nos soins, & mesme le soin de nostre salut : non point par indifference à estre danné ou sauvé, ce qui fait horreur ; mais au contraire en abandonnant d'autant plus à Dieu nostre salut que nous le desirons avec plus d'ardeur.

C'est ce que les demi-Pelagiens ne vouloient pas entendre lorsqu'ils croyoient que pour conserver l'esperance il en falloit mettre en soy-mesme une partie : mais saint Augustin leur répondoit qu'au contraire

pour la conserver il la falloit mettre toute entiere en Dieu, & dans une pure foy luy abandonner tellement tout son salut qu'il ne vous en reste plus nulle inquiétude. *Car*, dit-il, ***nous vivons plus en seureté si nous donnons tout à Dieu, que si nous nous abandonnons en partie à luy, & en partie à nous-mesmes.*** Voilà donc un abandon parfait à Dieu, parce qu'il ne reste rien de nostre costé en quoy nous puissions prendre confiance : ce qu'il prouve par l'autorité de saint Cyprien, qui conclut de l'humble aveu de nostre foiblesse dans l'oraison dominicale, ***qu'il faut tout donner à Dieu***, & rien à soy-mesme, selon que le mesme martyr l'avoit prononcé ailleurs en disant qu'il ne nous estoit pas permis de nous glorifier nous-mesmes ; ***parce que nous n'avions rien qui soit à nous : in nullo gloriandum quando nostrum nihil est.***

De bon. pers. 6. n. 12.

Test. III. 4.

Il se faut donc bien garder de mettre en nous-mesmes aucune partie de nostre esperance ni de nous appuyer radicalement sur nos bonnes œuvres : non qu'elles ne soient necessaires pour aller au ciel ; mais parce que c'est Dieu qui nous les donne ***selon sa bonne volonté***, comme dit saint Paul ; en sorte, dit saint Augustin aprés saint Cyprien, qu'à remonter à la source, ***il faut tout donner à Dieu : cela est vray***, dit ce saint

Phil. II. 13.

Ibid. 13. n. 33.

docteur, *cela est plein de pieté, il nous est utile de penser & de parler ainsi :* & en travaillant serieusement à nostre salut d'en attribuer à Dieu l'effet total.

De prædest. SS. n.21.11. C'est-là qu'il faut perdre tout l'appuy sur „ sa propre volonté. Il y a sujet de s'étonner, „ dit le mesme saint Augustin, que l'homme „ aime mieux se commettre, s'abandonner „ à sa propre foiblesse qu'à la promesse iné- „ branlable de Dieu, &, continuë-t-il, il ne „ sert de rien d'objecter : mais la volonté de „ Dieu sur moy-mesme m'est incertaine ; car „ ce Pere reprend aussi-tost : Quoy donc ? „ Estes-vous certain sur vous-mesme de vostre „ propre volonté, & pouvez-vous ne crain- „ dre pas cette parole : que celuy qui est de- „ bout craigne de tomber ? Comme donc l'u- „ ne & l'autre volonté & celle de Dieu & la „ nostre est incertaine pour nous, pourquoy „ l'homme aimera-t-il mieux abandonner sa „ foy, son esperance & sa charité, c'est-à- „ dire tout l'ouvrage de son salut, à la plus „ foible volonté, qui est la sienne, qu'à la „ plus puissante qui est celle de Dieu ?

Tout le but de cette doctrine de saint Augustin est de nous faire avoüer que n'y ayant qu'une seule volonté qui soit immuable, c'est-à-dire la volonté de Dieu, & celle-là tenant la nostre en sa main, il n'y a point de certitude pour nous que de nous atta-

cher ſouverainement à cette ſupréme volonté qui ſeule peut nous faire faire tout ce qu'il faut : ce qu'on ne peut eſperer qu'en s'abandonnant entierement à elle.

On voit par-là que cherchant l'endroit où le chreſtien peut trouver le repos autant que l'état de cette vie en eſt capable, ce grand Saint ne luy propoſe pas le repos funeſte de tenir pour indifferent tout ce que Dieu peut ordonner de nous en bien ou en mal pour toute l'éternité ; mais qu'il luy donne tout le repos qu'il peut avoir en cette vie dans la remiſe de ſa volonté en celle de Dieu.

Ce n'eſt pourtant pas dans le deſſein que l'on ceſſe de faire ſes efforts. Car il n'a pas oublié ce qu'il enſeigne par-tout : que l'ouvrage du ſalut ne ſe doit pas accomplir par de ſimples vœux, ſans y joindre en nous efforçant de noſtre part l'efficace de noſtre volonté ; puiſque Dieu eſt appellé noſtre ſecours, & qu'on n'aide que celuy qui fait volontairement quelques efforts : *nec adjuvari poteſt niſi qui aliquid ſponte conatur* : où il ne faut pas entendre que cet effort de la volonté précede la grace, puiſque c'eſt poſitivement ce que ſaint Auguſtin a voulu détruire ; mais plutoſt que tout l'effort que nous pouvons faire en eſt le ſalutaire effet.

De pec. mer. lib. 2. 5.

Et il ne faut pas s'imaginer que cette

doctrine qui nous oblige à donner à Dieu tout l'ouvrage de nôtre salut mette les hommes au desespoir comme les demi-Pelagiens ne cessoient de le reprocher à l'Eglise ; au „ contraire, dit S. Augustin, j'aime mieux leur „ laisser à penser en eux-mesmes que d'en„ treprendre de l'expliquer par mes paroles : „ quelle erreur ! c'est de croire comme eux „ que la prédication de la prédestination ap„ porte aux auditeurs plus de desespoir que „ d'exhortation à bien faire : car c'est dire que „ l'on desespere de son salut lors qu'on ap„ prend à l'esperer non pas de soy-mesme, „ mais de Dieu pendant qu'il crie par la bou„ che du Prophete : maudit l'homme qui es„ pere en l'homme. Et ailleurs plus forte„ ment, s'il se peut : à Dieu ne plaise que vous „ croyez qu'on vous fait desesperer de vous„ mesme, quand on vous ordonne de mettre „ vostre esperance en Dieu & non en vous„ mesme ; puisqu'il est écrit : maudit l'hom„ me qui espere en l'homme, & il vaut mieux „ esperer en Dieu que d'esperer en l'hom„ me. Ce qu'il inculque en disant ; faut-il „ craindre que l'homme desespere de luy„ mesme, lors qu'on luy apprend à mettre son „ esperance en Dieu, & qu'il seroit delivré de „ ce desespoir si malheureux autant que su„ perbe il la mettoit en luy-mesme ? Voilà donc tout le repos du chrestien ; voilà ce

De don. persf. 17. n. 46.

Ibid. 22. n. 62.

Ibid.

qui calme ses inquiétudes ; & pour réduire cette doctrine en pratique : au-dessus de toutes ses œuvres, & au-dessus en quelque façon de toutes les graces qui les luy font faire, il s'attache comme à la source, non à quelque chose qui soit en luy-mesme, mais à la bonté qui est en Dieu, & sans relascher ses efforts il met sa foible volonté dans une volonté toute-puissante.

Cet acte, si c'est un seul acte, est un parfait abandon : je dis, si c'est un seul acte ; car en effet c'est un amas & un composé des actes de la foy la plus parfaite, de l'esperance la plus entiere & la plus abandonnée, & de l'amour le plus pur & le plus fidelle ; ce qui sera toûjours trois actes, puisque, comme dit saint Paul, la foy, l'esperance & la charité *seront toûjours trois choses* ; mais trois actes concourant ensemble à rendre le chrestien tranquille & heureux conformément à cette parole : *heureux l'homme qui se confie en Dieu.*

Cet acte encore une fois réunit ensemble avec une foy parfaite & une parfaite esperance un pur & parfait amour : cet acte nous détache à fond de nous-mesmes : cet acte nous unit à Dieu autant qu'il est possible en cette vie : cet acte fait regreter les pechez par le plus haut & le plus puissant de tous les motifs, & oste toute la crainte

qu'on en peut avoir ; puisqu'un amour si parfait les consume & les absorbe. Cet acte porte en luy-mesme tout ce qui peut nous donner de l'assurance, puisque rien ne nous rend plus sensible la bonté de Dieu que le mouvement qu'il nous inspire d'en attendre tout : & l'abandon ne peut pas aller plus loin, puisque c'est-là un entier accomplissement de la parole où saint Pierre ordonne *de rejetter en Dieu toute son inquiétude, parce qu'il a soin de nous*, sans discontinuer neanmoins de prier *& de veiller, de peur d'entrer en tentation*, comme le Sauveur luy-mesme l'avoit commandé.

1. Pet. V. 7. 8.

Voilà quel est l'abandon du chrestien, selon la doctrine apostolique, & on voit qu'il présuppose deux fondemens ; l'un, de croire que Dieu a soin de nous ; & l'autre, qu'il n'en faut pas moins agir & veiller ; autrement ce seroit tenter Dieu.

Cet acte ne nous est point proposé comme un acte qui n'appartienne qu'à la seule oraison passive ; il est déduit, comme on voit, des principes communs de la foy. Saint Augustin aprés saint Cyprien, & tous deux aprés saint Pierre, le recommandent également à tous les fideles ; & il n'y a que les Quiétistes de nos jours qui pour se donner une vaine distinction, se soient avisez de réserver l'abandon à un estat d'oraison extraordinaire.

Sçavoir ſi c'eſt pouſſer l'abandon plus loin que de ſe ſoûmettre, ſi Dieu le vouloit, & qu'il fuſt (poſſible) à des peines éternelles, pourveu qu'on ne perdiſt pas ſon amour : c'eſt ce qu'il eſt aiſé de réſoudre par les principes qu'on a poſez. XIX. Du XXXIII. article & des ſuppoſitions par impoſſible.

Il a eſté eſtabli par des témoignages conſtans que le ſalut des chreſtiens eſt inſeparablement uni à la volonté de Dieu & à ſa gloire comme à leur fin naturelle. De-là il s'eſt enſuivi que le deſir du ſalut a pour ſa fin naturelle & derniere la gloire & la volonté de Dieu, ſelon ce verſet de David : « que ceux qui aiment, ô Seigneur, le ſalut « venu de vous, ne ceſſent de dire : Que le Seigneur ſoit glorifié : *dicant ſemper, magnificetur Dominus, qui diligunt ſalutare ejus.* Si c'eſt la gloire de Dieu qui fait qu'on aime ſon ſalut, donc en aimant ſon ſalut on aime Dieu plus que ſoy-meſme ; on eſt touché de ſes bienfaits à cauſe qu'ils viennent de luy : on eſt preſt à renoncer à tout, excepté à ſon amour, & à tout ſouffrir plutoſt que de réſiſter à ſa volonté : ce qui fait un amour à toute épreuve. *Cy-deſſus l. 4.* *Pſ. xxxix. 17.*

Qu'ajoûte à la perfection d'un tel acte l'expreſſion d'une choſe impoſſible ? rien qui puiſſe eſtre réel ; rien par conſequent qui donne l'idée d'une plus haute & plus effective perfection.

Pourquoy doncun Moyse, un saint Paul, selon l'interpretation de saint Chrysostome & de son école, pourquoy ceux qui ont suivi cét apostre se sont-ils servis de ces fortes expressions : pourquoy, sinon pour nous faire entendre par ces manieres d'excés que leur amour est prest à tout jusqu'à estre anatheme si Dieu le vouloit ?

Il ne faut pas croire pourtant qu'en parlant de cette sorte ils ayent esté persuadez que Dieu voulust ou qu'il pust vouloir, selon les régles de sa bonté & de sa justice, traitet ses Saints avec cette rigueur. Car on a veû que saint Chrysostome a supléé dans le passage de saint Paul un *s'il estoit possible*, εἰ δυνατόν : & saint François de Sales qui s'est servi si souvent de ces suppositions par impossible n'ignoroit non plus que les autres qui ont parlé comme luy ce beau passage du livre de la Sagesse : *Comme vous estes juste vous disposez justement de toutes choses, & vous trouvez éloigné de vostre vertu de condamner ceux qui ne doivent pas estre punis.* On sçait bien que, selon les régles qu'il a établies, Dieu ne peut envoyer dans les enfers ni priver de l'effet de ses promesses ceux qui auront esté fidelles à garder ses commandemens. Tout l'effet de ces suppositions, est que s'élevant en quelque façon au-dessus tant du possible que de l'im-

Cy-dessus l. 1. ch. 2.

Sap. XII. 15.

possible on tasche d'exprimer comme on peut ce que porte le sacré Cantique, que *l'amour est fort comme la mort; & que la jalousie*, que l'on conçoit pour la gloire de Dieu, *est dure comme l'enfer*, & ne cede pas à ses supplices. *Cant. VIII. 6.*

Aprés avoir établi que cét acte, ou, si l'on veut, cette expression est pieuse & legitime, il falloit encore marquer les inconveniens où tombent les Quietistes à son occasion.

J'en trouve quatre principaux : le premier est, de rendre cét acte trop commun: la terre est couverte de leurs cantiques, où l'on méprise l'enfer & la damnation, & c'est la premiere chose qu'on fait parmi eux dés qu'on y peut seulement nommer l'oraison de simple regard. Je ne m'en étonne pas, & en soy rien n'est plus facile qu'un abandon dont on sçait l'execution impossible : mais lorsqu'il est serieux, il n'est que pour les Pauls, pour les Moyses, c'est-à-dire, pour les plus parfaits. Si saint Pierre un apostre si fervent a esté repris pour avoir dit dans son zele: *je mettray ma vie pour vous;* & s'il a fallu le convaincre par sa chûte, qu'il avoit promis plus qu'il ne pouvoit comme remarque saint Augustin; de quel delaissement ne seront pas dignes ceux qui osent d'abord affronter l'enfer avec ses feux? ils ne s'entendent pas eux-mesmes, ils ne songent pas *Jo. XIII. 36.*

à ce qu'ils disent : à peine sont-ils à l'épreuve des maux les plus legers, & ils s'imaginent pouvoir soûtenir ceux de l'enfer ? Pour faire veritablement un acte si fort, il faudroit auparavant avoir passé par mille sortes d'exercices, estre poussé à bout par son amour, & sans relasche pressé & sollicité au-dedans par des impressions divines : autrement cét abandon n'est qu'un vain discours & une pasture de l'amour propre. C'est acheter à trop bon marché la perfection, que de croire y estre arrivé par une soumission en l'air & un dévoûëment sans effet : voilà donc le premier inconvenient, c'est de rendre cét acte trop commun. Le second est d'attacher à cette expression la perfection & la pureté de l'amour : car on a veû de tres-grands Saints parmi lesquels j'ay nommé saint Augustin, & j'en pourrois nommer une infinité d'autres, qui tout embrasez qu'ils estoient du saint amour n'ont jamais seulement songé à en expliquer la force par ces suppositions impossibles. Combien de Saints ont eû un amour capable du martyre, qui n'ont pas seulement songé à exprimer qu'ils estoient prests à le souffrir ? Ainsi, sans nommer les peines d'enfer, on peut estre tres-disposé à les endurer si Dieu le vouloit plûtost que de l'offenser. Le troisiéme inconvenient est d'attacher un tel acte à une orai-

son

son extraordinaire & passive : car c'est vouloir attacher à un état extraordinaire & particulier ce qu'on a veû compris dans le pur amour qui est de tous les états, comme on l'a souvent démontré. Le dernier inconvenient est, sous prétexte d'un acte où l'on veut réduire la perfection du christianisme, de croire avoir satisfait à toute la loy de Dieu, & de négliger la pratique des commandemens exprés : ce qui est, comme on a veû par les articles précedens, une heresie manifeste.

Au reste je veux bien avoüer, que quelques sçavans theologiens eussent voulu qu'on eust passé cét article sous silence, ou du moins qu'on s'y fust plûtost servi du terme *de tolerer* que de celuy *d'inspirer ces actes aux ames peinées & vraiment humbles*, comme il est porté dans l'article. Je voudrois bien pouvoir ceder à leurs sentimens. Mais premierement pour le silence, c'eust esté une peu sincere dissimulation d'une chose qui est tres-celebre en cette matiere, & on se fust osté le moyen de découvrir les abus qu'on en a fait dans le Quietisme.

Pour le terme de *tolerer* on ne pouvoit l'appliquer à un acte que tant de saints, & entre autres saint Chrysostome avec toute sa sçavante école ont attribué à S. Paul.

Pour le terme *d'inspirer cét acte*, si l'on

uns que des autres, suivant les degrez de graces où chacun est appellé ; ce qui est certain en soy-mesme, & propre d'ailleurs à autoriser la conduite des saints directeurs, qui sans rien forcer laissent sagement entrer les ames dans l'infinie varieté des voyes de Dieu, & enfin ne font autre chose que de seconder son operation.

XXI. Quelle instruction l'on a donnée à l'auteur du livre intitulé *Moyen court*, &c.

Comme le public a sçeu que la personne qui a composé le livre intitulé *Moyen court*, & l'*Interprétation du cantique des cantiques*, s'est soumise à l'instruction, il ne sera pas inutile d'en rendre ici quelque compte en tres-peu de mots.

Premierement elle a signé les 34. articles, qui lui ont esté donnez avec les souscriptions qui suivent : *Déliberé à Issy*, † J. BENIGNE *Evesque de Meaux*. † LOUIS ANT. *Ev. C. de Chaalons*. F. DE FENELON *nommé à l'Archevesché de Cambray*. L. TRONSON. En signant ces articles, elle signoit visiblement dans le fond la rétractation de ses erreurs, qui toutes sont incompatibles avec la doctrine qu'ils contiennent. Pour une plus précise explication, elle a encore souscrit aux ordonnances & instructions pastorales des 16. & 26. Avril 1695. & à la condannation de ses deux livres comme contenant une mauvaise doctrine, ainsi qu'elle l'a expressément reconnu. On a défendu à cet-

te personne de répandre ni ses livres ni ses manuscrits qui estoient en grand nombre, d'enseigner, dogmatiser, diriger les ames, & de faire aucune fonction de son prétendu estat apostolique, dont aussi elle avoit souscrit la condannation dans l'article 27. des 34. On luy a prescrit en particulier les actes de religion à quoy l'on est obligé par l'évangile, & dont ses livres enseignoient la suppression. Elle s'est soumise à tout cela par des souscriptions expresses & souvent réïterées selon l'occurrence; & ce n'est qu'à ces conditions qu'on l'a receuë aux sacremens. Ceux donc qui continuëront à se servir de ces livres censurez canoniquement, & mesme condannez par leur auteur, ou d'en suivre les maximes, seront de ceux qui suivant de mauvais guides voudront tomber avec eux dans le précipice.

On avoit d'abord trouvé à propos de ne point entrer dans les manuscrits de cette personne, dont il ne paroissoit pas que le public fust informé; mais depuis, un saint Prélat ayant trouvé l'écrit intitulé *les Torrens* répandu dans son diocése, on ne peut que louër le soin qu'il a pris, pour en empêcher la lecture, d'en exposer les insoutenables excés; & je ne puis refuser au public le témoignage sincere que je dois à la verité des extraits

Ordonn. de M. de Chartres, cy-dessous, pag. lxxxix.

qui sont contenus dans sa censure, comme conformes à un exemplaire qui m'a esté mis en main par l'ordre de l'auteur du livre.

Je ne me veux point expliquer sur le reste de ses écrits ; & tout ce qu'on en peut dire, c'est que le public peut juger de l'opinion qu'on en a par la défense si expresse qu'on a faite à leur auteur de les répandre, à quoy elle s'est soumise par son expresse signature, ainsi qu'on a veu.

Quant à ceux, s'il y en a, qui voudroient défendre les livres que l'église a flétris par tant de censures, ils se feront plutost condanner qu'ils ne les feront absoudre ; & l'église est attentive sur cette matiere.

XXII. Récapitulation de cet ouvrage, & premierement des erreurs sur le desir du salut.

Pour achever cet ouvrage, & en recueillir le fruit, il ne reste plus que d'en ramasser les instructions principales, & de les opposer en peu de mots aux erreurs qu'on a condannées. La plus dangereuse de toutes est d'oster du cœur des fideles ou d'y affoiblir le desir du salut, qu'on trouve par tout dans saint Paul, & en particulier dans les endroits de cet apostre, qui ont esté rapportez au troisiéme livre. Il est démontré par ces passages que ce desir est inspiré par un amour de charité, par un amour libre & qui vient du choix

Cy-dess. l. III. n. 8. p. 82. & suiv.

d'une volonté droite, & enfin par un amour pur, puisqu'il a la gloire de Dieu pour sa fin.

Phil. III. 13. 14. On a encore establi cette verité par ce passage de saint Paul : ***oubliant ce qui est derriere, & m'étendant*** (par un saint effort) ***à ce qui est devant moy, je cours incessamment au bout de la carriere, au prix de la vocation d'en-haut*** : c'est-à-dire à la celeste récompense : ce qui appartient si visiblement à la perfection, que l'apostre ajouste aussi-tost *Ibid. v. 15.* aprés : ***tant que nous sommes de parfaits soyons dans ce sentiment.***

Cy-dess. l. VIII. n. 5. p. 281. 282. On a aussi rapporté pour la mesme fin, aprés saint François de Sales, beaucoup de paroles de David, dont en voicy une qu'on *Psal. XXVI. 4.* ne peut assez répeter : ***j'ay demandé au Seigneur une seule chose : unam petii*** ; ce n'est pas icy une demande imparfaite, & qui partage le cœur : ***je n'ay***, dit-il, ***demandé qu'une seule chose*** ; ce n'est point une demande qui passe comme passent les desirs imparfaits : ***hanc requiram : je la demanderay encore*** ; & je ne cesseray de la demander, qui est ***d'habiter dans la maison du Seigneur ; de voir sa volupté***, d'en joüir, ***& de visiter son saint temple.***

Fuyez donc les expressions des nouveaux mystiques, où vous ne trouverez ordinairement le desir du salut qu'avec des restrictions peu necessaires, & presque jamais absolu-

ment ou à pleine bouche, comme s'il eſtoit ſuſpect. Gardez-vous bien d'y attacher à leur exemple l'idée d'acte imparfait & intereſſé, ou d'en ſeparer l'idée du pur & parfait amour, de peur que des ames ignorantes, en nommant toûjours l'amour pur & deſintereſſé, ne s'imaginent eſtre plus parfaites qu'un ſaint Paul & qu'un David, où elles trouvent à toutes les pages ces deſirs, qu'on les accouſtume à regarder comme intereſſez & comme imparfaits.

Ne faites point dire à ſaint François de Sales que la ſainte indifference chreſtienne enferme une indifference pour le ſalut; car la propoſition en eſt erronée, comme il a eſté démontré ſur l'article IX. parmi les 34. *Liv. x. n. 5. p. 389. n. 7. p. 401.*

Il paroiſt dans le meſme article, que *la ſainte indifference chreſtienne regarde les évenemens de cette vie (à la réſerve du peché) & la diſpenſation des conſolations ou ſechereſſes ſpirituelles*, ſans qu'*il ſoit permis à un chrétien d'eſtre indifferent pour ſon ſalut, ni pour les choſes qui y ont rapport*, comme ſont les vertus. *Ibid. n. 6. 389.*

Nous avons rapporté une infinité d'endroits, & entr'autres deux principaux où le ſaint Eveſque de Genéve explique expreſſement ce qui eſt compris dans l'indifference chreſtienne; & nous avons remar- *Liv. VIII. n. 4. p. 277. n. 13. p. 289.*

Ibid. num. 8. pag. 285. qué qu'il n'y a pas une seule fois nommé le salut ; mais seulement les événemens de la vie, en y comprenant les consolations & les secheresses spirituelles : ce qu'il incul- *Entr. 2. Sup. liv. VIII. n. XI. p. 288.* que & répéte dans un entretien où la matiere est traitée à fond, ainsi que nous l'avons observé.

Entr. 21. Si vous tombez sur le passage où il dit: ***qu'il desire peu, & desireroit encore moins s'il estoit à renaistre***, comme s'il croyoit tous les de- *Sup. liv. VIII. n. 2. p. 273.* sirs imparfaits ou interessez : repassez l'endroit de ce livre où en alleguant ce passage nous avons fait voir que le saint restraint luy-mesme sa proposition sur la cessation des desirs, précisement ***aux choses de la terre***, sans diminuer ***le desir & la demande des vertus***, comme il l'explique luy-mesme en termes formels dans la suite de ce discours.

Entr. 21. Ne souffrez pas qu'on abuse de ces paroles du mesme endroit : ***Si Dieu venoit à moy j'irois à luy : s'il ne vouloit pas venir à moy, je me tiendrois là, & n'irois pas à luy*** : car cette froideur approcheroit du blasphéme, si l'on entendoit cette parole du fond mesme de la devotion, & non pas des consolations ou des secheresses, où Dieu, selon qu'il lui plaist *Liv. VIII. 13. & seq. p. 289.* d'exercer les ames, s'en approche, & s'en retire ; ainsi que nous l'avons démontré par tant de passages de ce saint, qu'il n'y peut rester aucun doute.

Au reſte s'il eſtend ſon indifference aux conſolations & aux ſechereſſes, il ne faut pas s'imaginer que cette indifference ſoit abſoluë & entiere; mais il y faut apporter les correctifs que nous avons remarquez dans une lettre du ſaint homme: autrement il ſeroit contraire à ſaint Bernard; à David, qui gemit dans les privations: & à luy-meſme. *Liv. VIII. n. 17. p. 295.*

Quand vous entendrez objecter ſous le nom de ce ſaint Eveſque *l'indifference heroïque* d'un ſaint Paul & d'un S. Martin pouſſée juſqu'au deſir de voir Jeſus-Chriſt: entendez-la ſans heſiter, comme toute la ſuite le montre, du plus toſt ou du plus tard & non pas du fond, comme nous l'avons demontré; & aſſeurez-vous que le contraire ſeroit un blaſphéme. *Ibid. num. 10. p. 287.*

C'en ſeroit un du premier ordre d'eſtre indifferent à eſtre danné; & comme il ne reſte que la dannation à ceux qui perdent le ſalut, c'eſt eſtre indifferent pour la dannation, que de l'eſtre pour le ſalut meſme.

Il ne ſert de rien de recourir à la diſtinction entre la réſignation & l'indifference; car nous avons eſtabli qu'elle eſt bien mince, & qu'en tout cas ni en verité ni ſelon ſaint François de Sales, on ne trouvera jamais de réſignation non plus que d'indiffe- *Liv. VIII. n. 23. p. 305. 306.*

rence à estre privé du salut. Il a esté démontré par des principes theologiques & inébranlables que Dieu ne nous demande aucuns actes de résignation aux decrets qui regarderoient la réprobation; mais plûtost qu'il nous les défend comme contraires à l'amour que nous nous devons à nous-mesmes & à nostre propre salut pour l'amour de Dieu.

Liv. III. n. 17. pag. 98. Liv. IV. n. 1. & seq. p. 107. &c.

Qu'on n'impute point à indifference ces suppositions par impossible où ce saint homme, à l'exemple de quelques autres saints, a reconnu *qu'on préfereroit l'enfer & la dannation au paradis, si par impossible il y avoit plus de la volonté de Dieu dans l'un que dans l'autre :* car au contraire nous avons montré que ces endroits sont la ruine de l'indifference : & souvenez-vous que ce saint Evesque a dit, *que les ames pures aimeroient autant la laideur que la beauté, si elle plaisoit autant à leur amant.* Quelle absurdité, mais plutost quelle impieté d'inferer delà que la beauté de l'ame qui est la justice, & sa laideur qui est le peché, sont choses indifferentes? Saint Paul a dit : *si nous ou un Ange du ciel vous annonçoit un autre évangile, qu'il soit anathéme,* comme le démon. A l'occasion de ce passage fera-t-on des livres, pour dire qu'il est indifferent de prester l'oreille aux anges de lumiere ou de ténebres? Ce sont-là

Liv. IX. n. 1. p. 331. Ent. 12. p. 860. Cy-dess. l. IX. n. 2. p. 334.

Gal. 1. 8.

des expreſſions pour expliquer la force de ſes ſentimens, & non pas ou des eſtats d'oraiſon ou des veritez abſoluës. Ainſi c'eſt une expreſſion à S. Paul : *je voudrois eſtre anathéme pour mes freres :* & à Moyſe : ou *pardonnez-leur, ou effacez-moy du livre de vie.* Ce ſont de pieux excés dans les momens du tranſport, & l'on n'a aucune raiſon d'en faire des eſtats d'oraiſon fixes & permanens. Quand ſaint Paul a parlé de cette ſorte, il n'a pas prétendu faire un acte plus parfait ni plus pur que lorſqu'il a dit, *je deſire la préſence de Jeſus-Chriſt, & je m'eſtends en avant vers la récompenſe*, qui n'eſt autre que luimeſme ; mais il a voulu expliquer l'excés de ſon amour pour les Juifs qui ne le vouloient pas croire. Au reſte nous avons fait voir que la pratique de ces expreſſions ne peut eſtre ſerieuſe & veritable que dans les plus grands ſaints, dans un ſaint Paul, dans un Moyſe ; c'eſt-à-dire dans les ames d'une ſainteté qu'on ne voit paroiſtre dans l'égliſe que cinq ou ſix fois dans pluſieurs ſiecles. Répandre ſous ce prétexte tant de cantiques, tant de livres, où l'on étale l'indifference pour le ſalut, & où l'on compte pour rien l'enfer & ſes peines ; c'eſt jetter les ames dans l'égarement & dans la préſomption.

Rom. IX. 3. Exod. XXXII 32.

Philip. III. 8, 11. 13. 14.

Cy-deſſ. liv. x. n. 19. p. 431.

Nous avons obſervé où tomba ſaint *Ibid.*

Pierre, quoyque plein d'amour & de ferveur, pour avoir crû trop tost qu'il estoit à l'épreuve du martyre : peut-estre perdit-il la charité en croyant trop tost que la sienne estoit parfaite ; & du moins il est bien certain qu'il ne fut desabusé de l'opinion qu'il avoit conceuë de ses forces, que par une chûte affreuse. Que ne doit-on craindre pour ceux à qui l'on fait d'abord deffier l'enfer? il n'y a pour les réprimer qu'à relire attentivement l'endroit marqué à la marge.

Cy-dess. p. 431. 432.

Il falloit donc bien se garder de multiplier des instructions inutiles sur un sujet qui n'a presque point d'application : mais l'on devoit se garder du moins de faire dire sous ce prétexte, comme ont fait tous les faux mystiques, au saint evesque de Genéve, qu'on devoit tenir le salut pour indifferent, ou que le desir en devoit ou pouvoit estre retranché, pour s'en tenir à desirer la volonté de Dieu en general : puisque ce saint homme ne l'a jamais dit, & que ce sentiment seroit une erreur, ainsi qu'on l'a remarqué au commencement de ce chapitre.

Cy-dess. l. v. n. 37. p. 176. Liv. VIII. n. 14. p. 290.

Nous avons rapporté à cette occasion la maniere seche & indifferente dont les faux contemplatifs parlent des vertus. Pourquoy dire par exemple dans le Moyen court:

qu'il n'y a point d'ames qui pratiquent la vertu plus fortement que celles qui ne pensent pas à la vertu en particulier ? Un mélange de ce levain fera ranger les vertus entre les objets de la sainte indifference, ou fera dire qu'on ne pense pas à la vertu, ou qu'on ne veut plus estre vertueux, ni cultiver les vertus ; comme si le nom de vertu estoit devenu suspect aux chrestiens. Ce qu'il y a de plus simple est regardé comme un piege par nos prétendus parfaits. Dans cette theologie, aussi-tost qu'on entend nommer le salut, ou dire qu'on veut posseder & voir Jesus-Christ, on soupçonne dans ces paroles des imperfections & des sentimens interessez, & on en retire son cœur, comme on feroit de quelque chose de bas. Voilà où en est réduite la pieté dans ces ames qu'on nomme grandes.

Liv. x. n. 1. 2. p. 377. 378.

XXIII. Des erreurs sur l'oraison passive.

Une autre source d'erreur dans le Quiétisme est l'abus tout manifeste qu'on y fait de l'oraison passive, où l'on commet trois fautes : l'une, en la representant autre qu'elle n'est : la seconde, en l'étendant trop loin : la troisiéme, en la rendant trop necessaire : ce qui tend au renversement de la pieté.

Pour prévenir la premiere, nous avons fait voir avant toutes choses ce que c'estoit

Liv. vii. p. 232.

chez les vrais ſpirituels que l'oraiſon qu'on nomme paſſive ou de quiétude : où il a fallu faire deux choſes : la premiere, d'exclure les fauſſes idées : la ſeconde, d'eſtablir les veritables. Et d'abord nous avons montré *que ce qu'on appelle oraiſon paſſive, n'eſt ni extaſe ni raviſſement, ni révelation ou inſpiration & entraiſnement prophetique.* Au contraire l'eſprit des vrais myſtiques, & entr'aûtres du B. Jean de la Croix, eſt d'exclure toutes ces motions extraordinaires qu'ils réſervent à l'inſpiration & aux eſtats prophétiques. Ce n'eſt donc pas en cela qu'il faut mettre l'oraiſon paſſive. Il ne la faut mettre non plus, & c'eſt ce qu'il faut ſoigneuſement obſerver, dans les motions & inſpirations de la grace commune à tous les juſtes ; parce que de cette maniere tous les juſtes ſeroient paſſifs, *& il n'y auroit plus de voye commune*, ainſi qu'on l'a dit ailleurs ; & c'eſt icy un des fondemens de la vraye doctrine myſtique.

Ibid. num. 4. p. 235.

Ibid. p. 235. 236.

Aprés avoir exclus les fauſſes idées de l'oraiſon paſſive ou de quiétude en diſant ce qu'elle n'eſt pas, il a fallu en venir à dire ce qu'elle eſtoit ; & pour cela on n'a fait que ſuivre les ſentimens des vrais & doctes ſpirituels, à la teſte deſquels on a mis le B. P. Jean de la Croix ; d'où l'on a conclu *que l'eſtat paſſif eſt une ſuſpenſion & ligature*

Liv. VII. n. 9. p. 240. &c.

des puissances & facultez intellectuelles; c'est-à-dire de l'entendement & de la volonté, qui par cette suspension demeurent privez de certains actes qu'il plaist à Dieu de leur soustraire, & en particulier de tous les actes discursifs. Ce n'est donc point une suspension de tous les actes du libre arbitre, mais seulement de ceux qu'on vient de marquer, qui sont les mesmes que l'on nomme aussi reflexs ou réfléchis, de propre industrie & de propre effort : tous ces actes sont suspendus dans les momens que Dieu veut, en sorte qu'il n'est point possible à l'ame de les exercer dans ces momens : c'est ce qu'enseigne le Pere Jean de la Croix, comme il a esté démonstré par cent témoignages certains. On y a joint ceux de sainte Therese, du P. Baltasar Alvarez un de ses confesseurs, & de saint François de Sales en divers endroits, sur tout dans ceux où il regle l'oraison de la Mere de Chantal. Voilà une claire définition de l'oraison qu'on nomme passive : tant qu'on ne la prendra pas par cet endroit-là, on ne fera que discourir en l'air, sans seulement effleurer la question. Ce fondement supposé, il faut ajouster encore que cette suspension d'actes ne doit pas estre estenduë hors du temps de l'oraison, comme il a esté démonstré : & enfin que cette oraison extraordinaire

Liv. VII. n. 9. p. 241. n. 30. p. 269. Ibid. 242. Ibid. num. x. p. 243. &c. Liv. VIII. n. 26. p. 307. n. 31. p. 315. &c.

Liv. VII. n. 9. p. 240. 242. n. 10. p. 243. n. 13. p. 247. n. 17. &c. p. 250. &c. Liv. VIII.

n. 29. p. 310. 311. Liv. VIII. n. 28 29. p. 259. 266. Liv. VIII. n. 11. 12. p. 361. 364.

ne décide rien pour la sainteté & pour la perfection des ames que Dieu y appelle. Il ne faut pas regarder ces remarques comme de pure curiosité, & les réflexions suivantes en feront voir l'importance.

XXIV. Si l'estat passif est passager ou universel, & s'il s'estend hors le temps de l'oraison ou contemplation actuelle.

Voicy donc la grande illusion du Quiétisme : c'est d'estendre ces soustractions & suspensions au-delà des bornes. C'est une grace de Dieu tres-utile aux ames de demeurer quelquefois sans pouvoir faire aucun effort, & par ce moyen l'oraison passive tient comme le milieu entre les extases ou visions prophetiques & la voye commune. La derniere selon son nom n'a rien d'extraordinaire : l'autre est toute miraculeuse: L'oraison passive marche entre deux, & n'a rien d'extraordinaire que la soustraction des actes qu'on a marquez tels que sont principalement les actes discursifs : ce qui luy donne le nom de surnaturelle au sens qu'on a expliqué par la doctrine & les expressions de sainte Terese.

Cy-dess. l. VII. n. 6. 8. p. 237. 239.

La fin que Dieu se propose dans cette oraison a aussi esté expliquée, lorsqu'on a dit que par ces suspensions & soustractions Dieu accoustume les ames à se laisser manier comme il luy plaist, & que leur faisant experimenter qu'elles ne peuvent rien par leurs propres forces, il les tient profondement abaissées sous sa divine operation, sans pouvoir

Liv. VII. n. 11. 16. p. 244. 250.

pouvoir souvent exercer d'autre acte que celuy de se soumettre & d'attendre.

Ce fondement supposé, & l'oraison dont il s'agit estant définie, il faut encore ajoûter, que cette suspension d'actes ne doit pas estre estenduë hors des moments où Dieu veut que certaines ames ressentent leur impuissance; en sorte que dans tout le temps que cette operation divine se fait sentir, l'ame demeure en attente de ce que Dieu voudra faire en elle, & ne s'excite point à agir. Mais l'erreur des Quiétistes est d'étendre à tout un état cette disposition passagere, comme il a esté expliqué. *Liv. VIII. n. 15. p. 249.*

Une des raisons qu'on en allégue est qu'il ne faut point prévenir Dieu, puisque c'est luy qui nous prévient; mais seulement le suivre & le seconder: autrement ce seroit vouloir agir de soy-mesme. Mais c'est-là réduire les ames à l'inaction, à l'oisiveté, à une mortelle létargie. Il est vray que Dieu nous prévient par son inspiration; mais comme nous ne sçavons pas quand ce divin soufle veut venir, il faut agir sans hesiter comme de nous-mêmes, quand le précepte & l'occasion nous y déterminent, dans une ferme croyance que la grace ne nous manque pas.

Nous avons produit plusieurs passages & de l'écriture & des saints, pour établir ce propre effort du libre arbitre, qui s'excite

au bien : mais le plus clair est celuy de saint Augustin, où raisonnant sur le nom de la grace, qui est un secours, il dit *qu'on n'aide que celuy qui fait volontairement quelques efforts.* Le passage est beau & précis, & le lecteur attentif aura de la joye à le relire. Ce grand défenseur de la grace en composant un si bel ouvrage, un des plus doctes qu'il ait composez pour la soutenir, asseurément ne vouloit pas dire que le libre arbitre prévenoit la grace dans les actions de pieté : il vouloit dire seulement, que dans l'occasion on doit toûjours tascher, toûjours s'efforcer, toûjours s'exciter soy-mesme, *conari* : & croire avec tout cela que quand on tasche, & quand on s'efforce, la grace a prévenu tous nos efforts.

De pecc. mer. 2. 5.
Cy-dess. n. 18. p. 425.

Il est vray que lorsque la grace se fait sentir de ces manieres vives & toute-puissantes, qui ne laissent, pour ainsi dire, aucun repos à la volonté, souvent il ne faut que se prester à son operation, & la laisser faire ; mais c'est une erreur aussi grossiere que dangereuse, de croire qu'en ce lieu d'exil on en vienne à un estat où il ne faille plus faire de ces doux & volontaires efforts. Nous avons prouvé le contraire en cent endroits de ce livre : il y a esté démonstré que c'est tenter Dieu que d'agir d'une autre sorte, & que c'est une illusion qui meine au fanatisme. David

qui reconnoist si souvent que Dieu nous prévient, nous invite aussi quelquefois à le prévenir, *praeoccupemus faciem ejus.* Il ne faut ressembler ni au Pelagien, qui croit prévenir la grace par son libre arbitre; ni au Quiétiste, qui en attend l'operation dans une molle oisiveté. *Ps. xciv.*

XXV. Quatre propositions arrengées, qui démontrent la verité des deux chapitres précedens.

Pour recueillir ce raisonnement, & le faire voir comme d'un coup d'œil, nous arrangerons quatre propositions.

1. La maniere d'agir naturelle & ordinaire est de discourir & d'exciter sa volonté par des réflexions & des représentations intellectuelles des motifs dont elle est touchée.

2. Cette maniere d'agir n'est pas absolument necessaire à la pieté : on peut agir par la seule foy, qui de sa nature n'est pas discursive, & c'est ce qui fait la contemplation.

3. Dieu qui est le maistre de l'ame, peut encore la pousser plus loin, en sorte que non seulement elle n'use plus de discours, mais encore qu'elle ne puisse plus en user, qui est ce qu'on appelle la suspension des puissances ou l'oraison & contemplation passive, infuse & surnaturelle.

4. La contemplation ni active ni passive n'est que passagere & comme momentanéee en cette vie, & n'y peut estre per-

Cy-dessus liv. I. n. 20. p. 25. & liv. X. n. 16. p. 414. petuelle. Nous avons posé ces principes, selon saint Thomas ; & la conclusion de tout cela, est que si certains actes comme les demandes, les actions de graces & ceux de foy explicite sur certains objets cessent pour un temps dans l'oraison & recueillement actuel, on les retrouve en d'autres momens, comme nous l'a enseigné le docte Pere Baltasar Alvarez ; ensorte que la suspension n'en est jamais absoluë, quoyqu'en disent les faux mystiques, en quelque estat que ce soit.

Cy-dessus liv. VII. n. 10. p. 243.

Ibid. n. 24. p. 256. Nous avons aussi remarqué que le B. P. Jean de la Croix en parlant des estats perpetuellement passifs, ne trouve personne à y mettre que la sainte Mere de Dieu.

Cy-dess. I. n. 20. p. 25. 26. Pour aller jusqu'au principe nous avons monstré par saint Thomas *qu'un acte continuel de contemplation & d'amour* est un acte des bienheureux : & par saint Augustin, que si ces momens heureux de contemplation pouvoient durer, ils deviendroient quelque chose qui ne seroit point cette vie : ce qu'il répéte si souvent & en tant de façons, qu'il est inutile d'en rapporter les passages. En voici un qui me vient sur ce verset du Pseaume XLI. Mon ame, pourquoy me troublez-vous ? *Nous avons senti avec joye la douceur interieure de la verité : nous avons veu des yeux de l'esprit, quoyqu'en* PASSANT ET

RAPIDEMENT, *je ne sçay quoy d'immuable: pourquoy donc me troublez vous encore? & l'ame répond dans le silence: quelle autre raison puis-je avoir de vous troubler, sinon que je ne suis pas encore arrivée au lieu où se trouve cette douceur qui m'a ravie en passant.* Voilà ce qu'on sent; voilà ce qu'on aime dans l'acte de contemplation toûjours passagere en cette vie. Cent endroits semblables des autres Peres de pareille autorité enrichiroient ce chapitre, si la verité dont il s'agit n'estoit pas constante.

XXVI. Que la purification & la perfection de l'ame ne sont point attachées à l'estat passif.

Une des erreurs des faux mystiques que nous avons souvent relevée, est d'attacher la perfection & la purification de l'ame à l'état passif. Il a esté démontré par plusieurs raisons, & en particulier par l'exemple de saint François de Sales, que cette doctrine est aussi fausse que dangereuse, puisque sans estre élevé à cette oraison ce saint Evesque est parvenu à la plus haute perfection du pur amour. Il a mesme tres-clairement expliqué que sans l'oraison de quiétude on arrive à un estat autant & plus meritoire qu'on peut faire par son secours. Nous avons veu la mesme doctrine dans sainte Therese, & on en peut voir les passages aux endroits citez à la marge, & dans la préface de ce livre. Il est donc tres-clairement démontré & par principes theologiques, & encore par des

Cy-dessus liv. VII. n. 28. & suiv. pag. 259. 265. n. 29. p. 266. &c. Liv. X. n. 11. p. 361. Ibid. n. 12. p. 354. Ibid. n. 12. p. 366. Pref. n. 6. & 7.

témoignages & des exemples certains, que c'est pousser l'oraison passive au-delà des bornes marquées par nos Peres, que de la donner comme necessaire à la pureté & perfection de l'amour.

XXXVII. Abregé de la doctrine des actes.

Cy-dessus liv. v. n. 1. p. 128. n. 9. & suiv. p. 138. & suiv. jusqu'à 160. Cy-dessus liv. VIII. n. 15. p. 212. 213. n. 37. p. 326.

Nous avons soigneusement distingué les actes directs & réfléchis, appperceus & non apperceus, empressez ou inquiets & paisibles. Nous avons exclus les derniers de l'état de perfection; mais il faut bien prendre garde qu'outre l'empressement & l'inquiétude il y a une excitation douce & tranquille de soy-mesme & de sa propre volonté, un simple & paisible effort de son libre arbitre avec la grace, qui est inseparable de la pieté durant tout le cours de cette vie.

Liv. v. n. 9. p. 138. & suiv.

Il est vray que nous avons veu qu'il y a des actes de simplicité ou mesme de transport, qui échapent à nostre connoissance, ou plutost à nostre souvenir; mais si l'on n'y regarde de prés, ces actes seront un prétexte aux ames infirmes & présomptueuses pour ne rien faire du tout, & cependant se persuader qu'elles auront fait de grandes choses que leur propre sublimité leur aura cachées. Ces ames doublement prises dans les lacets du démon par oisiveté & par orgueil ne luy échaperont jamais. Quelque cachées que soient souvent aux ames parfaites ce - taines bonnes dispositions de leur cœur,

Cy-dessus liv. v. n. 5. 6. 7. p. 133. & suiv.

on en doit toûjours avoir aſſez pour pouvoir dire avec David : *Mon Dieu, je n'ay point élevé mon cœur*; & avec Job: *qu'il me peſe dans une juſte balance, & qu'il connoiſſe ma ſimplicité*; & avec ſaint Paul: *c'eſt-là nôtre gloire, le témoignage de noſtre conſcience*; & encore : *je ne me ſens coupable de rien* : & encore : *ma conſcience me rend témoignage*; & encore: *j'ay ſoutenu un bon combat, & la couronne de juſtice m'eſt réſervée*; & avec ſaint Jean: *ſi noſtre cœur ne nous reprend pas, nous aurons confiance en Dieu: & tout ce que nous demanderons nous ſera donné, parce que nous gardons ſes commandemens, & que nous accompliſſons ce qui luy plaiſt*; & un peu au-deſſus: *c'eſt en cela que nous connoiſſons que nous ſommes enfans de la verité, & ainſi nous fortifions & encourageons noſtre cœur en ſa préſence.* Mettons-nous donc en eſtat d'avoir ce fidele appui d'une bonne conſcience; il ſera parfait & veritablement deſintereſſé, s'il eſt accompagné de la purification & deſappropriation, dont nous parlerons bien-toſt, & qui conſiſte à bien croire que tout don parfait vient d'en-haut. Ne cherchons donc point à étouffer les réflexions ſur nous-meſmes, c'eſt-à-dire ni ſur nos pechez ni ſur les graces que Dieu nous fait, puiſque ces réflexions ſe tournent en penitence en actions de graces, & en l'humble

Pſ. cxxx. 1. *Job. xxxi. 6.* *2. Cor. 1. 12.* *1. Cor. IV. 4.* *Rom. IX. 1.* *2. Tim. IV. 7.* *1. Jo. III. 21. 22.* *Ibid. 19.* *Jac. 1. 17.*

témoignage d'une bonne conscience.

XXVIII. Abregé de ce qu'on a dit des livres des Quiétistes, où l'on remarque un des caractères de cette secte.

Au reste j'ay crû devoir joindre, selon la coustume de l'église, à la doctrine que j'ay opposée au Quiétisme, la refutation & la flétrissure des livres où les maximes de cette secte sont contenuës. Les erreurs ne s'enseignent pas toutes seules: elles s'introduisent par des livres & par des personnes; & c'est pourquoy ceux qui condannent les mauvais dogmes, n'en doivent point épargner les auteurs, ni leur chercher des excuses dans les ambiguitez & varietez qui se trouvent souvent dans leurs paroles. C'a esté la régle de l'église de regarder où vont leurs principes, & où tend toute la suite de leurs expressions, comme j'ay tasché de l'expliquer en divers endroits. Cette secte & les autres sectes de mesme nature ont esté de tout temps si artificieuses, que jamais il n'y a rien eu de plus difficile que de leur faire avoüer leurs sentimens. La sincerité & la charité m'obligent à dire que ces gens sçavent joüer divers personnages. Ils sont si enfans, si on les en croit, & d'une telle innocence, que souvent ils signeront ce que vous voudrez sans songer s'il est contraire à leurs sentimens: car ils sçavent s'en dépoüiller à leur volonté: en sorte que ce sont les leurs sans estre les leurs, parce qu'ils n'y sont, disent-ils, jamais attachez:

Cy-dess. liv. I. n. 28. p. 34. liv. II. n. 23. p. 67. liv. X. n. 1. p. 373. 374.

leur obeïſſance eſt ſi aveugle qu'ils ſignent meſme ſans le croire ce qui leur eſt préſenté par leurs ſuperieurs : rien cependant n'entre dans leur cœur, à ce qu'ils avouënt eux-meſmes ; & à la premiere occaſion vous les retrouverez tels qu'ils eſtoient. Ce n'eſt pas ſans neceſſité & ſans l'avoir experimenté que je leur rends ce témoignage : & on ne peut trop recommander la vigilance & l'attention à ceux qui ſont chargez de leur conſcience.

Le traité, qui ſuivra celuy-cy, entrera encore plus avant dans la matiere du pur & parfait amour. Comme il ne s'y agira plus gueres de découvrir les ſentimens outrez des faux myſtiques de nos jours, on expliquera par principes & dans toute ſon étenduë la nature de l'amour divin en poſant ce fondement de ſaint Paul : *la charité ne cherche point ſes propres intereſts : non quærit quæ ſua ſunt.* Ce qui montre que par ſa nature elle eſt deſintereſſée, & qu'un amour intereſſé n'eſt pas charité. XXIX. Deſſein du ſecond traité. 1. Cor. XIII. 5.

En meſme temps il ne laiſſe pas d'eſtre veritable qu'elle aime la beatitude, & c'eſt un ſecond principe qu'il ſera aiſé d'établir. On montrera donc par l'écriture & par les Peres, que c'eſt le vœu & la voix commune de toute la nature, & des Chrétiens comme des Philoſophes, qu'on veut eſtre heu-

reux, & qu'on ne peut pas ne le pas vouloir, ni s'arracher ce motif dans aucune des actions que la raison peut produire, ensorte que c'en est la fin derniere, ainsi qu'on le reconnoist dans toute l'école.

Dés-là donc il n'est pas possible à la charité de se desinteresser à l'égard de la beatitude : ce qui se confirme par la définition de la charité que donne saint Thomas, qui est que *la charité est l'amour de Dieu, entant qu'il nous communique la beatitude, entant qu'il en est la cause, le principe, l'objet; entant qu'il est nostre fin derniere. C'est le propre de la chaeité*, dit ce saint docteur, *d'atteindre nostre fin derniere, entant qu'elle est fin derniere; ce qui ne convient à aucune autre vertu : caritas tendit in finem ultimum, sub ratione finis ultimi; quod non convenit alicui alii virtuti.*

2. 2. q. 23. 1. c. 3. c. q. 24. a. 2. ad 1. q. 26. 1. c. q. 26. 1. c. 4. c. q. 23. 7. c. & ad 2. act. 8. c. &c. q. 26. 1. ad 1. q. 27. 3. c. &c.

Ces, *entant*, que ce saint docteur répete sans cesse en cette matiere, sont usitez dans l'école pour expliquer les raisons formelles & précises : ensorte que d'aimer Dieu, comme nous communiquant sa beatitude, emporte necessairement que la beatitude communiquée est dans l'acte de charité une raison formelle d'aimer Dieu : par consequent un motif, dont l'exclusion ne peut estre qu'une illusion manifeste.

C'est ce qui fait ajouster à ce saint do-

ſteur, *que ſi par impoſſible Dieu n'eſtoit pas tout le bien de l'homme, il ne luy ſeroit pas la raiſon d'aimer* : c'eſt-à-dire qu'il ne ſeroit pas un motif formel & une raiſon préciſe pour laquelle il aime. D'où il s'enſuit que c'eſt à l'homme un motif d'aimer Dieu, que Dieu ſoit tout ſon bien, c'eſt-à-dire en d'autres mots ſa beatitude. *Ibid. q. 26. art. 13. ad 3.*

Cette doctrine de ſaint Thomas eſt tirée de ſaint Auguſtin, qui par tout exprime l'amour qu'on a pour Dieu, par le terme de *frui, joüir,* qui enferme en ſa notion la beatitude, puiſqu'elle n'eſt préciſement autre choſe que la joüiſſance ou commencée ou accomplie de l'objet aimé. *De doct. ch. r. t. de Trin. 10. 10. &c*

C'eſt donc une illuſion d'oſter à l'amour de Dieu le motif de nous rendre heureux ; & c'eſt une contradiction manifeſte de dire d'un coſté avec ſaint Thomas, qu'on doit aimer Dieu entant qu'il nous communique la beatitude, & de l'autre, exclure la beatitude d'entre les motifs de l'amour ; puiſque la raiſon d'aimer ne s'explique pas d'une autre ſorte.

Au reſte, ces rafinemens introduits dans la devotion ne ſont pas de peu d'importance. L'homme à qui l'on veut faire accroire qu'il peut n'agir pas par ce motif d'eſtre heureux, ne ſe reconnoiſt plus luy-meſme, & croit qu'on luy en impoſe en luy parlant

d'aimer Dieu comme en luy parlant d'aimer ſans le deſſein d'eſtre heureux : de ſorte qu'il eſt porté à mépriſer la devotion comme une choſe trop-alambiquée, où il s'accoutume en tout cas à la mettre dans des phraſes & dans des pointilles.

Pour s'élever au-deſſus de toutes ces foibles idées, il faut avec ſaint Auguſtin entendre la beatitude comme quelque choſe au-deſſus de ce qu'on appelle intereſt, encore qu'elle le comprenne, puiſqu'elle comprend tout le bien, & que l'intereſt en eſt une ſorte. C'eſt l'idée non ſeulement de S. Auguſtin & des autres Peres de meſme âge & de meſme autorité ; mais encore, & je le diray ſans heſiter, c'eſt l'idée, pour ainſi parler, de Jeſus-Chriſt meſme dans tout l'évangile, & en particulier lorſqu'au rapport de ſaint Paul il a prononcé cette divine parole : *qu'il eſt plus heureux de donner que de recevoir.* Par où il veut dire non pas préciſement qu'il eſt plus utile, mais outre cela principalement qu'il eſt meilleur, qu'il eſt plus noble, plus excellent & plus pur : qui eſt l'idée digne & veritable qu'il attachoit à ce terme, *il eſt plus heureux.*

Act. xx. 35.

Cette idée eſt celle que je trouve dans la pluſpart des anciens Peres. Si je l'ay bien remarqué, ſaint Anſelme auteur du ſiecle XI eſt le premier qui a défini la bea-

titude par l'utilité ou l'intereſt en l'oppoſant à l'honneſteté & à la juſtice : la ſubtilité de Scot s'eſt accommodée de cette diſtinction ; mais il me ſera aiſé de faire voir que ſaint Anſelme & ceux qui l'ont ſuivi, en exprimant la beatitude d'une maniere plus baſſe, n'ont pourtant pas renoncé à l'idée plus grande & plus noble que Dieu meſme, en nous formant avoit attachée à ce beau mot.

Pour en découvrir toute la beauté, il nous faudra expliquer avec ſaint Auguſtin que l'idée de la beatitude eſt confuſement l'idée de Dieu : que tous ceux qui deſirent la beatitude dans le fond deſirent Dieu, & que ceux-là meſme qui s'écartent de ce premier eſtre, le cherchent à leur maniere ſans y penſer, & ne s'éloignent de luy que par un reſte de connoiſſance qu'ils ont de luy-meſme : ainſi aimer la beatitude, c'eſt confuſément aimer Dieu, puiſque c'eſt aimer l'amas de tout bien : & aimer Dieu en effet c'eſt aimer plus diſtinctement la beatitude.

L'idée de la récompenſe ne rend pas la charité plus intereſſée, puiſque la récompenſe qu'elle deſire n'eſt autre que celuy qu'elle aime, & qu'elle ne luy demande ni honneurs ni richeſſes ni plaiſirs, ni aucun des biens qu'il donne pour s'y arreſter ; mais luy-meſme. C'eſt donc en vain qu'on alle-

De dil. dec. cap. 7. n. 19. gue un passage de saint Bernard où il dit que *l'amour ne veut point de récompense* : il s'expliquera luy-mesme plus commodement en son lieu : qu'il nous soit permis en attendant de luy donner pour interpréte S. Bonaventure, *Bonav. in 31. dist. 26. art. 1. ad 5.* c'est-à-dire un seraphin embrasé d'amour, & de résoudre ce nœud par cette courte distinction : l'amour, selon S. Bernard, ne veut point de récompense, où, l'esperance de la récompense *est imparfaite & diminuë l'amour*: si vous l'entendez de la récompense créee ; saint Bonaventure l'accorde : mais si vous l'entendez de la récompense increée, ce grand auteur le nie.

La raison profonde & fondamentale de cette distinction est que la récompense increée est cette récompense que saint Augustin *1. de doct. ch. 2.* appelle *perfectionnante : merces perficiens.* Quand l'homme borne l'amour de la récompense dans des biens au-dessous de luy, la récompense qu'il cherche est pour ainsi dire dégradante, ravilissante & deshonorante ; mais quand il veut pour sa récompense Dieu mesme & tous les biens de l'ame & du corps qui en suivent la possession, c'est-là une récompense *perfectionnante ;* parce qu'elle donne la perfection à son estre aussi-bien qu'à son amour. L'homme a pour merite l'amour commencé, & il a pour récompense l'amour consommé en

sorte que sa récompense loin de diminuer son amour, en est le comble ; & le desir de la récompense est si peu la diminution de l'amour, qu'au contraire il en recherche la perfection, & que c'est-là son digne & parfait motif.

J'ay mis avec Dieu comme récompense tous les biens du corps & de l'ame qui en accompagnent la possession, non seulement parce qu'on ne peut pas ne pas cherir les récompenses qui nous sont données d'une main si amie & si naturellement bienfaisante, mais encore parce que ces biens ne sont qu'un regorgement, &, si l'on me permet ce mot, une redondance de la possession de Dieu qui fait le fond de la récompense ; c'est pourquoy saint Bonaventure nous apprend que tout cela est l'objet de la charité, à cause (remarquez ces mots) *que la charité*, le vray & parfait amour, *regarde la beatitude avec l'universalité de tous les biens* qu'elle comprend tant essentiels qu'accidentels. Voilà l'objet, voilà le motif qu'on ne peut jamais exclure de la charité. Ce sont-là *ces nobles récompenses*, comme les appelle saint Clement d'Alexandrie, qui épurent l'amour loin de l'affoiblir : récompenses en effet si nobles, qu'ou ce n'est point un interest, ou si c'en est un, le desinteressement n'est pas meilleur.

Ibid. q. 2. ad 2.

Lib. 4. p. 488.

C'est en effet une fausse idée des nouveaux mystiques de donner pour objet à la charité la bonté de Dieu, en excluant de l'état parfait tout rapport à nous : autrement il faudroit oster de ce grand precepte de l'amour de Dieu, *Tu aimeras le Seigneur*, puisque le mot de Seigneur a rapport à nous. Bien plus il faudroit rayer ce terme, *Le Seigneur ton Dieu*, puisqu'il n'est pas *nostre Dieu* sans ce rapport. Il s'ensuivroit encore de cette doctrine, que l'amour que nous avons pour Dieu comme estant nostre premier principe & nostre derniere fin, ne seroit pas un amour de charité : erreur qui est réfutée, aprés saint Thomas, par toute la theologie.

Ne croyons donc pas déroger à la charité en aimant Dieu comme une nature creatrice & conservatrice, encore que tous ces mots ayent rapport à nous : ni en l'aimant comme Sauveur, & Jesus comme Jesus, encore que nostre salut soit enfermé dans ce titre & en fasse la douceur. Puis-je aimer Jesus-Christ comme mon Sauveur, sans aimer par le mesme amour mon salut mesme par lequel il est fait Sauveur ? C'est pousser l'illusion trop loin que de croire que ces motifs dérogent, je ne diray pas à l'amour, mais à l'amour le plus pur.

Par la mesme raison c'est aimer, & aimer du plus pur amour que d'aimer Dieu comme

comme une nature bien-faisante & beatifiante : tout cela estant en Dieu une excellence qui ne peut pas ne pas estre aimée, ni ne pas servir de motif à l'amour, comme il a esté expliqué.

Nous concluons de ces beaux principes, qu'il ne faut pas craindre que celuy qui aime Dieu souverainement en se servant du motif de la récompense ou de la beatitude éternelle, puisse tomber dans le vice de rapporter Dieu à soy, puisqu'il est de la nature de cette récompense *perfectionnante* & de cet amour joüissant, d'attacher l'ame à Dieu plus qu'à elle-mesme : personne ne s'est jamais confessé, ni ne se confessera jamais d'avoir rapporté à soy-mesme comme à sa derniere fin l'amour où l'on aime Dieu souverainement comme son éternelle récompense : ces pechez sont inconnus aux confesseurs, & ne subsistent que dans les idées de quelques spirituels, dont il faudra en son lieu expliquer benignement la bonne intention ; mais non pas laisser jamais ébranler cette immuable verité de la foy : que l'amour souverain de Dieu animé par le motif du moins subordonné de la récompense, pour ne pas entrer plus avant dans la question ; est un vray amour de charité qui croissant, comme il doit faire avec ce motif, peut devenir un pur & parfait amour.

Et quant à ces abstractions & suppositions impossibles, dont nous avons tant parlé, nous en parlerons encore pour faire voir en premiere lieu, qu'*il ne faut pas permettre aux ames peinées d'acquiescer à leur desespoir & à leur dannation apparente; mais avec saint François de Sales les asseurer que Dieu ne les abandonnera pas :* ainsi qu'il est porté dans l'article 31. parmi les 34. Nous exposerons à fond les conseils de saint François de Sales; & en mesme temps nous montrerons, que c'est une erreur d'employer ces suppositions impossibles pour separer les motifs de l'amour les uns d'avec les autres. On dit par exemple: on aimeroit Dieu quand par impossible il faudroit l'aimer sans récompense; donc la récompense n'est pas une raison d'aimer, & l'amour parfait exclut ce motif. C'est une erreur semblable à celle-cy: on aimeroit Dieu quand par impossible il ne seroit pas createur, puisque la creation ne rend pas sa nature plus excellente. Donc il faut exclure le motif de la creation, lorsqu'on veut aimer purement. De mesme, on aimeroit Dieu, & on l'aimeroit souverainement, quand il ne nous auroit pas donné pour Sauveur son fils unique: donc cette parole du Sauveur, *Dieu a tant aimé le monde qu'il luy a donné son fils unique*, n'est pas un motif d'amour; donc c'est d'un amour imparfait, &

Jo. III. 16.

qui n'est pas de charité, que parle S. Jean, lorsqu'il dit : *aimons Dieu, parce qu'il nous a aimé le premier, & qu'il a envoyé son fils pour estre le Sauveur du monde :* donc ce, *parce que,* de S. Jean n'exprime pas un motif du vrai & parfait amour : donc ce doux nom de Jesus, qui réjoüit le ciel & la terre, ne nous est pas proposé, comme un moyen & une raison de toucher les cœurs : & l'amour pur & parfait exclut ce motif. Tout cela que seroit-ce autre chose que de vains raisonnemens qui tendroient à l'extinction de la pieté ? 1. *Jo.* IV. 10. 19.

Si l'on vouloit pousser à bout la subtilité, & s'abandonner à son genie, il ne faudroit que dire encore : on aimeroit Dieu souverainement, quand on ne songeroit pas à la volonté par laquelle il a disposé de nous & de toutes choses. Car en faisant abstraction de ce rapport, sans lequel Dieu pouvoit estre puisqu'il pouvoit estre sans rien créer, il ne laisseroit pas d'estre souverainement aimable : donc la conformité de nostre volonté à celle de Dieu n'est pas le motif de l'amour & du pur amour, & il n'y a qu'à se perdre abstractivement dans l'excellence de l'estre divin. Ainsi les motifs de l'amour s'évanoüiront l'un aprés l'autre ; & à force de vouloir afiner l'amour, il se perdra entre nos mains. N'en disons pas da-

vantage, de peur de faire insensiblement le livre dont nous voulons seulement donner le plan.

Cy-dess. liv. 3. n. 8. liv. 9. n. 7.
Cy-dessous, Addit. & Corr. pag. 474. & suiv.

J'ay déja comme ouvert l'entrée à cette doctrine; mais je me voy obligé de la mettre avec la grace de Dieu dans la derniere évidence: & pour mieux asseurer la foy des fideles je m'uniray aux colonnes de l'église, c'est à dire sans affectation, à quelques-uns des principaux d'entre les Evesques, comme feront volontiers, j'ose l'asseurer, ceux qui se proposent d'écrire sur cette matiere.

XXX.
Quelle desappropriation, & quelle purification de l'amour on établira dans le second traité.
Jac. I. 17.
I. Cor. IV. 7.
Joan. XV. 5.
Cy-dess. l. X. n. 18. p. 427. & suiv.

Nous n'oublierons pas dans ce livre la vraye & solide purification de l'amour dont les mystiques de nos jours ne parlent gueres; elle se fait par la foy en ces paroles: ***tout don parfait vient de Dieu*** : & ***qu'avez-vous que vous n'ayez receu ?*** & ***sans moy vous ne pouvez rien***. Nous avons touché cette admirable purification en montrant l'abandon parfait où sans établir en soy-mesme aucune partie de sa confiance, on donne tout à Dieu : ***ut totum detur Deo***, comme disent saint Cyprien & saint Augustin. Telle est la veritable purification de l'amour : telle est la parfaite desappropriation du cœur qui donne tout à Dieu, & ne veut plus rien avoir de propre. Chose estrange ! on ne voit point éclater une si parfaite purification & desappropriation dans les écrits des

nouveaux myſtiques. Nous leur avons veu établir la pureté de l'amour dans la ſeparation des motifs qui le pouvoient exciter; mais la methode que nous propoſons, s'il la faut appeller ainſi, qui eſt celle que S. Auguſtin a priſe de l'Evangile, ne craint point de raſſembler tous les motifs pour ſe fortifier les uns les autres; & pour épurer l'amour de Dieu de tout amour de ſoy-meſme, elle entre profondément dans cette foy, qui eſt le fondement de la pieté, qu'on ne peut rien de ſoy-meſme, & qu'on reçoit tout de Dieu à chaque acte, à chaque moment. C'eſt ainſi que le cœur ſe deſapproprie: ſans cette purification, tout ce qu'on fait pour épurer l'amour ne fait que le gaſter & le corrompre; & plus on le croira pur, plus il ſera diſpoſé à devenir la paſture de noſtre amour propre.

Concluſion.

TOute la vie chreſtienne tend au pur & parfait amour, & tout chreſtien y eſt appellé par ces paroles: *vous aimerez le Seigneur voſtre Dieu de tout voſtre cœur:* c'eſt-là en ſubſtance tout ce que Dieu demande de nous: *car qu'eſt-ce que vous demande le Seigneur voſtre Dieu, ſi ce n'eſt que vous crai-* *Deut. VI. 5.* *Ibid. X. 12.*

gniez le Seigneur vostre Dieu, & que vous marchiez dans ses voyes, & que vous l'aimiez, & que vous serviez le Seigneur vostre Dieu de tout vostre cœur & de toute vostre ame? Il nous donne pour motif de nostre amour ce que Dieu nous est : il est le Seigneur, il est nostre Dieu, qui s'unit à nous, ainsi qu'il l'exprime tout de suite par ces paroles : *le ciel & le ciel du ciel,* c'est-à-dire le ciel le plus haut, où sa
Ibid. 14. gloire se manifeste, *appartient au Seigneur vôtre Dieu avec la terre & tout ce qu'elle contient; & toutefois le Seigneur s'est attaché à vos peres, & les a aimez, & en a choisi la race,* & le reste qui n'est ni moins tendre ni moins fort; mais qu'il seroit trop long de rappor-
Ibid. xi. 1. ter. D'où il conclut : *aimez donc le Seigneur vostre Dieu.* On voit par tout ce discours que le chaste & pur objet de nostre amour est un Dieu qui veut estre à nous ; ce
Ps. lxxii. 25. 26. qui faisoit dire à David : *qu'ay-je dans le ciel, & qu'ay-je desiré de vous sur la terre? vous estes le Dieu de mon cœur, & Dieu est mon partage à jamais.* Ainsi ce motif d'aimer Dieu comme le Dieu qui veut estre à nous, est du pur amour, & il n'est permis à personne d'exclure ce beau motif, à moins de renoncer aux premiers mots du grand & premier précepte de l'amour de Dieu.

Passons outre ; il s'ensuit de tous ces pas-

ſages & de cent autres, ou plutoſt de tout l'ancien & de tout le nouveau teſtament, que le pur & parfait amour eſt l'objet & la fin derniere de tous les états ; & ne l'eſt pas ſeulement des états particuliers qu'on nomme paſſifs : d'où il faut auſſi conclure que le genre d'oraiſon qu'on nomme paſſive, ſoit qu'on y ſoit en paſſant, ou qu'on y ſoit par état, n'eſt pas neceſſaire à la pureté & à la perfection de l'amour où toute ame chreſtienne eſt appellée : par où nous avons montré que ceux qui arrivent à cette oraiſon n'en ſont pour cela ni plus ſaints ni plus parfaits que les autres, puiſqu'ils n'ont pas plus d'amour.

La ſuppreſſion ou ſuſpenſion de certains actes dans l'eſtat paſſif durant le temps du recueillement ou de l'oraiſon n'induit pas la ſuppreſſion ou ſuſpenſion des meſmes actes hors de ce temps, & on les doit exercer dans l'occaſion, ainſi qu'ils ſont commandez : de cette ſorte il faut ſouvent répéter les actes de foy explicite, les demandes & les actions de graces. Il ne faut point regarder les demandes comme intereſſées ſous prétexte que c'eſt pour nous que nous les faiſons, & non pas pour Dieu, pour qui il n'y a rien à demander, puiſqu'*il n'a beſoin de rien, & qu'il donne tout :* ne luy cherchons point d'intereſt, car il n'en a point, & *Act. Apoſt. xvii. 25.*

sa gloire est nostre salut: & ne croyons pas l'aimer moins, quand, à la maniere d'une fidele épouse, nostre ame le cherchera, poussée du chaste desir de le posseder.

Additions & Corrections.

I. Fautes dans les citations.

LES fautes dans les citations sont celles qui peinent le plus un Lecteur. On cite aussi quelquefois trop en general, parce qu'on n'a pas tout present, & quelquefois qu'on se hâte trop. Cependant comme le Lecteur n'est pas obligé de nous en croire sur nostre parole; je tâcherai de suppléer à ces défauts.

Pag. 77. Sur le passage de saint Paul; *Spiritus postulat, &c.* Rom. VIII. 26. on cite en marge saint Augustin *De prædest. SS.* sans rien cotter, il faut mettre, *De don. persev. cap. 23. n. 64.* A quoy l'on peut joindre, *Epist. ad Sixt. olim 105. nunc 194. n. 15. 16. 17.*

P. 110. On cite saint Augustin sur une doctrine importante, sans marquer l'endroit. Il faut citer *Op. imperf. cap. 22. & seq. usque ad 27. & cap. 34. 36.*

P. 184. On cite *le premier Concile d'Orange*, lisez *le second.*

P. 202. On cite saint Augustin sans mar-

quer l'endroit : c'eſt *1. de nupt.& concup.23.* & ce Pere repete ſouvent la même doctrine.

P. 217. On cite un paſſage de Caſſien ſelon une ancienne édition tres-defectueuſe, où le texte porte *indefeſſâ pertinacitate* : mais il faut lire, *indefeſſâ pernicitate* ; ſelon les dernieres éditions qui ſont plus correctes. Il doit y avoir une virgule aprés le mot *tardaretur.* On a bien mis que ce paſſage étoit tiré de la Confer. 24. mais on a manqué à mettre que c'étoit du chap. 20.

P. 234. On ne marque pas les paſſages de ſaint Ambroiſe & de ſaint Auguſtin, qui ſont citez : on les trouvera en une infinité d'endroits. On peut lire *de Sp. & lit. 35. n. 63. de don. perſev. 8. n. 19. 20.* où ſaint Auguſtin cite le paſſage de ſaint Ambroiſe, *de fug. ſæc. c. 1.*

P. 258. On renvoye *au liv. 1. n. 14. &c.* de cet Ouvrage : liſez *n. 25.*

P. 267. Les Soliloques de ſaint Auguſtin doivent eſtre citez en cette ſorte, *Sol. lib. 1. c. 1.*

P. 268. Le paſſage de ſaint Auguſtin ſur la parfaite purification, qui n'eſt point marqué, ſe trouve, *Epiſt. ad Hilar. olim 89. nunc 157. cap. 1. n. 3.* La même doctrine eſt repetée, *Serm. 181. n. 8. de perfect. juſt. cap. 15. n. 34. &c.*

P. 356. On allegue S. Auguſtin pour prou- II. Devoirs de la

charité & de la justice : S. Augustin.

ver que le motif de la creation, & les devoirs de la justice envers Dieu comme createur & comme pere ne doivent pas estre separez d'avec ceux du saint & pur amour, & sans entrer dans l'arrangement que fait l'école des motifs premiers & seconds, principaux & subordonnez de la charité non plus que dans la distinction entre les actes que la charité produit & ceux qu'elle commande, puisqu'aussi bien tout cela ne change rien à la substance des actes ni à la pratique : on remarquera seulement ce passage de saint Augustin sur le pseaume 118. serm. 31. n. 3. *Si un pere & un époux mortel doit estre craint & aimé ; à plus forte raison nostre Pere qui est dans les cieux & l'époux qui est le plus beau de tous les enfans des hommes, non selon la chair, mais par sa vertu : car de qui est aimée la loy de Dieu, sinon de ceux qui l'aiment luy-mesme ? & qu'a de triste pour de bons fils la loy d'un Pere ?* Il parle de l'amour de la loy de Dieu & de la justice, par lequel on sçait que ce saint docteur definit toûjours la charité.

Les endroits où il rapporte à la charité les devoirs de la justice envers Dieu comme pere, createur & bienfaicteur sont infinis. Dans le livre premier de la doctrine chrétienne, où il traite expressément la matiere de l'amour de Dieu : *Vous devez*,

dit-il, *aimer Dieu de tout vostre cœur, en sorte que vous rapportiez toutes vos pensées, toute vostre vie, & toute vostre intelligence à celuy de qui vous tenez toutes les choses que vous luy rapportez. cap. 22.* Ainsi la creation qui le rend auteur de tout, est le titre qui oblige aussi à luy tout donner. Saint Augustin établit cette verité sur ce beau principe de justice: *Celuy-là est juste & saint, qui juge avec équité de toutes choses: Ille justè & sanctè vivit, qui rerum æquus æstimator est. cap. 27.* C'est de ce principe d'équité, qu'il conclut ensuite qu'il faut aimer Dieu plus que soy-mesme, & chaque objet de la charité dans son rang. Au reste, continuë-t-il, *nous sommes parce qu'il est bon*: nôtre être est un effet de sa bonté; *& dés que nous sommes, nous sommes bons*, Dieu ne pouvant rien faire qui ne le soit. *cap. 32.* De sorte que l'aimer comme createur, c'est l'aimer comme bon, ce qui est du devoir de la charité.

Il ne sert de rien de distinguer comme font quelques-uns la puissance creatrice d'avec son acte, pour faire de la premiere un motif d'amour plustost que de l'autre: car ce sont finesses d'école qui ne servent de rien dans la pratique & qui ne meriteroient pas d'estre relevées ici si on ne vouloit prevenir jusques aux moindres chicanes.

Saint Augustin dit aussi que les *martyrs*

sont debiteurs de leur sang ; c'est-à-dire de l'amour parfait qui le fait répandre, parce que Jesus-Christ en donnant le sien s'est *engagé le nôtre, oppigneravit; nous luy en sommes debiteurs :* en le versant nous ne donnons pas, *mais nous rendons:* nous acquittons une dette. *Serm.299. edit. ben. n. 3.*

Par la même raison, que l'amour envers Dieu est une dette; l'amour envers le prochain en est une autre, ou plûtôt c'est la même qu'on étend, comme l'enseigne le mesme Pere dans une lettre à Celestin, qui est la 62. des anciennes éditions.

En un mot toute l'œuvre de la charité est une œuvre de justice, conformément à cette parole: *Rendez à Cesar ce qui est à Cesar, & à Dieu ce qui est à Dieu. Matth. XXII. 21.* & encore: *ne devez rien à personne, si ce n'est de vous aimer les uns les autres: Rom. XIII. 7. 8.* ainsi la charité est une justice où nous nous acquittons envers Dieu, & ensuite envers le prochain de la premiere de toutes les dettes, & il n'y a rien de plus inutile que de tant rafiner sur la distinction de choses si liées les unes aux autres.

P. 359. On a manqué à cotter à la marge les endroits de ce livre, où l'on renvoye ; ce sont le *liv. 3. n. 5. 6. 15. 16. & le liv. 4. n. 3. &c.*

P. 401. A la marge où l'en renvoye aux 34. articles : au lieu de 20. lisez 21.

P. 403. à la premiere marge lisez, *liv. 8. ch. 2. &c. 6. &c. liv. 9. ch. 2.* à la seconde marge ; au lieu de 23. lisez 25.

III. Suppositions par impossible : S. Augustin.

P. 432. J'ay nommé en ce lieu, & en quelques autres, saint Augustin comme un des saints Peres, où l'on ne voit pas ces suppositions impossibles dont il est parlé dans ce traité ; mais il ne falloit point mettre en fait le sentiment d'un si grand docteur, sans en donner quelque preuve. Dans le sermon 161. autrefois le 18. *de verbis apostoli*, il parle ainsi ch. 8. *Je vous demande si Dieu ne vous voyoit pas, quand vous commettez ce crime, & que personne ne vous pût convaincre dans son jugement ; le feriez-vous ? Si vous le faites dans ce cas, vous craignez la peine : vous n'aimez pas la chasteté ; vous n'avez point la charité.* Il fait la supposition impossible, que Dieu ne vît pas le pecheur, & que le crime en fût impuni, pour donner l'idée de la vraye cause qu'on a de fuïr le peché, qui est le vray & parfait amour.

Dans le même sermon, ch. 10. il continuë sa supposition par la comparaison d'une femme qui ordonneroit quelque chose à celuy qui l'aimeroit ; & dit-il : *Si vous luy desobéïssez, vous dannera-t-elle ? vous mettra-t-elle en prison ? fera-t-elle venir des*

bourreaux? point du tout: on ne craint rien dans cette occasion, que cette parole: je ne vous verray jamais. C'est cette menace qui fait trembler: vous ne me verrez plus. Si une malheureuse vous parle ainsi, vous tremblez. Dieu vous tient le même langage, & vous ne tremblez pas? Vous trembleriez sans doute, si vous aimiez. Il continuë à montrer la pureté de l'amour dans la supposition impossible de l'impunité; & c'est ce qu'il repete souvent.

Il parle encore plus clairement sur le pseaume 127. *n. 9.* lors qu'expliquant cette *crainte chaste*, dont il est traité dans le pseaume 18. selon la version d'alors: *Timor Domini castus permanens in sæculum sæculi:* il raisonne ainsi: *Si Dieu venoit en personne, & vous disoit de sa propre bouche: Pechez tant que vous voudrez, contentez-vous; que tout ce que vous aimez vous soit donné; que tout ce qui s'oppose à vos desseins perisse; qu'on ne vous contredise point; que personne ne vous reprenne ni ne vous blâme; que tous les biens que vous desirez vous soient donnez avec profusion: vivez dans cette joüissance, non pour un temps; mais toûjours: je vous diray seulement que vous ne verrez jamais ma face: Mes freres, d'où vient le gemissement qui s'éleve parmi vous à cette parole, si ce n'est que cette crainte chaste, qui demeure aux siecles des siecles, a déja pris naissance en vous?*

Ce qu'il adjoûte eſt encore plus preſſant : *Pourquoy*, dit-il, *vôtre cœur eſt-il frappé à cette ſeule parole : Vous ne verrez point ma face ? Vous vivez dans l'affluence des biens temporels ; ils ne vous ſeront jamais oſtez : Que voulez-vous davantage ? L'ame touchée de la crainte chaſte, ſi elle entendoit ces paroles, ne pourroit retenir ſes larmes ; & diroit : Ah ! que je perde plûtoſt tout le reſte, & que je voye voſtre face. Voilà ce que diroit cette crainte chaſte* : elle ne penſe pas à ſe détacher de voir la face de Dieu ; mais c'eſt au contraire par le deſir de joüir de cette viſion, qu'elle ſe détache de tout le reſte. Si on la menaçoit ſeulement de luy faire perdre un ſi grand bien : *elle crieroit avec le pſalmiſte*, pourſuit S. Auguſtin : *Dieu des vertus, convertiſſez-nous, & montrez-nous voſtre face : elle crieroit avec le même David : je n'ay demandé à Dieu qu'une ſeule choſe, qui eſt de voir ſes delectations, & d'eſtre dans ſon ſaint temple. Voyez combien eſt ardente cette crainte chaſte, veritable & ſincere.* Saint Auguſtin luy donne tous ces noms, pour montrer combien elle eſt pure.

Il avoit dit auparavant *n. 8.* que *cette crainte chaſte venoit de l'amour : Caſtus timor fratres mei hoc habet, quia venit de amore.* Quand donc il parle de cette crainte, & qu'il la nomme *chaſte* ou *pure*, *veritable*,

sincere, c'est à l'amour qu'il attribuë ces qualitez.

Il donne ailleurs au même amour qui veut joüir de la face de Dieu, le nom d'amour gratuit; c'est-à-dire, d'amour desinteressé, de pur amour; *ce qu'on appelle*, dit-il, *aimer d'un amour gratuit; ce n'est point aimer comme on fait lorsqu'on nous propose une récompense; parce que vôtre souveraine récompense c'est Dieu même que vous aimez par cet amour gratuit; & vous le devez tellement aimer, que vous ne cessiez de desirer de l'avoir pour récompense.* C'est ce qu'il dit sur le pseaume 134. *n. 11.* Dans le sermon 165. *de verb. apost.* il dit encore: *Si vous aimez veritablement, vous aimez sans interest: Si vere amas, gratis amas:* Dont la raison est, *que celuy que vous aimez est luy-mesme vostre récompense: Ipse merces quem amas.* Personne n'ignore qu'il n'y ait sans exagerer deux cens passages de cette sorte, où il appelle gratuit, desinteressé & pur, l'amour qui demande Dieu pour récompense.

Ainsi lorsqu'il veut épurer l'amour & le rendre desinteressé; loin de penser à le détacher de la vision de Dieu, il en met le desinteressement à desirer de posseder Dieu & de le voir.

On voit aussi par là jusqu'où il pousse les suppositions impossibles; c'est seulement jusqu'à

qu'à dire : quand voſtre crime ſeroit impuni : quand avec une abondance éternelle & aſſurée de tous les biens de la terre, vous n'auriez à craindre que de perdre la veuë de Dieu, vous devriez luy demeurer toûjours attaché : mais il ne va pas plus loin ; & il n'en vient point juſqu'à dire : quand vous devriez perdre la veuë de ſa face, il faudroit encore l'aimer ; parce que ſans cette préciſion, il ſent qu'il a pouſſé l'amour à eſtre *chaſte, pur, ſincere, gratuit, deſintereſſé*, dés là qu'il l'a porté à ne deſirer que Dieu ſeul pour ſa récompenſe.

Cependant on ne dira pas qu'il ſoit de ceux qui n'ont pas connu la pureté de l'amour. On peut entendre juſqu'où il le pouſſe par ces paroles ſur ce verſ. du pſ. 137. n. 2. *Confitebor tibi Domine in toto corde meo.* Il les explique en cette ſorte : *Mon Dieu, que la flâme de voſtre amour brûle tout mon cœur : qu'elle ne laiſſe rien en moy qui ſoit pour moy ; rien qui me permette de me regarder moy-même : Nihil in me relinquatur mihi, nec quo reſpiciam ad meipſum : mais que je brûle, que je me conſume tout entier pour vous : que tout moy-meſme vous aime & que je ſois tout amour comme eſtant enflâmé par vous : Tunc diligam te, tamquam inflammatus à te.* Je ne croy pas qu'on ait jamais mieux exprimé le pur amour, ni mieux montré qu'on le reſſentoit.

En excluant, comme il fait, par ces paroles tout regard sur soy-même, il n'exclut pas le desir de Dieu comme récompense; parce que cette récompense, loin de nous renfermer dans nous-mêmes, nous en tire, & nous absorbe tout-à-fait en Dieu. C'est pourquoy il continuë à regarder cette récompense dans la suite du même pseaume, lorsqu'il y fait dire à une martyre, c'est-à-dire à une amante parfaite de Jesus-Christ, *n. 7. Je ne demande point les felicitez de la terre; je sçay les desirs qu'inspire le nouveau testament; je ne demande point la fecondité; je ne demande point mon salut temporel, vous m'avez appris ce que je dois demander; c'est de psalmodier avec les anges, d'en desirer la compagnie & l'amitié sainte & pure* (dont Dieu est le lien) & un peu aprés, *de desirer les vertus: Voilà les vœux qu'il faut faire expressement; & vous n'avez rien*, dit-il aux fidéles, *à desirer davantage; parce que*, comme il dit ailleurs, *la vertu comprend tout ce qu'il faut faire; & la felicité, tout ce qu'il faut desirer: Omnia agenda complectitur virtus, omnia optanda felicitas. de civ. dei 4. cap. 21.*

Ainsi, selon saint Augustin, l'amour desinteressé, loin d'exclure le motif de la récompense en tant qu'elle est Dieu même, le comprend dans son desir. Il ne faut pas croire qu'un si grand docteur, qui est le do-

ćteur de l'amour à même titre qu'il eſt celuy de la grace, ſoit d'un autre eſprit que le reſte des ſaints; & s'il s'en trouve qui donnent peut-eſtre encore à l'amour un autre motif, ou égal, ou même ſuperieur, ſi l'on veut, à celuy qui eſt propoſé par ſaint Auguſtin; il ne s'en trouvera aucun qui l'excluë des états les plus parfaits: car pour reduire la queſtion à des termes précis, on peut bien ne pas penſer à ces beaux & nobles motifs de ſaint Auguſtin; & pour parler avec l'école, on peut par une abſtraction paſſagere & momentanée, les ſeparer de la charité par la penſée, mais non pas les rejetter ni les en exclure, ni ce qui eſt la meſme choſe, les en ſeparer par état: au contraire on verra dans la diſcuſſion, que les ames de la plus ſublime contemplation, n'ont rien eû qui les preſſaſt tant à aimer Dieu, que cet amour communicatif & le deſir de ſe donner à nous, qu'elles ſentoient dans ce premier eſtre.

FIN.

ACTES

ACTES
DE LA
CONDANNATION
DES
QUIETISTES.

ACTES DE LA CONDANNATION DES QUIETISTES.

LETTRE

De M. le Cardinal Caraccioli à sa Sainteté, écrite de Naples le 30. Janvier 1682. traduite de l'Italien.

TRES-SAINT PERE,

Si j'ay quelque sujet de me consoler, & de rendre graces à Dieu, en apprenant que beaucoup d'ames confiées à mes soins s'appliquent au saint exercice de l'oraison mentale, source de toute benediction celeste ; je ne dois pas moins m'affliger d'en voir quelques autres s'égarer inconsiderément dans des voïes dangereuses. Depuis quelque temps, tres-saint Pere, il s'est introduit à Naples, &, comme je l'apprends, en d'autres parties de ce royaume, un usage fréquent de l'oraison passive, que quelques-uns appellent de pure foy ou de quiétude. Ils affectent de prendre le nom

de Quiétistes, ne faisant ni méditation ni prieres vocales ; mais dans l'exercice actuel de l'oraison se tenant dans un grand repos & dans un grand silence, comme s'ils estoient ou muets ou morts, ils prétendent faire l'oraison purement passive. En effet ils s'efforcent d'éloigner de leur esprit, & mesme de leurs yeux, tout sujet de méditation, se présentant eux-mesmes, comme ils disent, à la lumiere & au souffle de Dieu qu'ils attendent du ciel, sans observer aucune régle ni méthode, & sans se préparer ni par aucune lecture ni par la considération d'aucun point ; quoyque les maistres de la vie spirituelle ayent coustume de les proposer sur tout aux commençans, afin que par la réflexion sur leurs propres défauts, sur leurs passions & sur leurs imperfections ils parviennent à s'en corriger : mais ceux-cy prétendent s'élever d'eux-mesmes au plus sublime degré de l'oraison & de la contemplation, qui vient neanmoins de la pure bonté de Dieu qui le donne à qui il luy plaist, & quand il luy plaist. Aussi se trompent-ils visiblement, s'imaginant que sans avoir passé par les exercices de la vie purgative, ils peuvent par leurs propres forces s'ouvrir d'abord le chemin de la contemplation : sans penser que les anciens & les modernes traittant cette matiere, enseignent unanimement que l'oraison passive ou de quiétude ne peut estre pratiquée que par des personnes arrivées à la parfaitte mortification de leurs passions & déja fort avancés dans l'oraison. C'est cette méthode irreguliere de faire oraison, par laquelle le démon est enfin parvenu presentement à se transformer en ange de lumiere, dont je vais faire le récit à V. S. non sans une tres-grande horreur.

Il y en a parmi eux qui rejettent entierement la

priere vocale : & il eſt arrivé que certains, éxercez de long temps dans l'oraiſon de pure foy & de quiétude ſous la conduite de ces nouveaux directeurs, eſtant depuis tombez en d'autres mains n'ont pû ſe réſoudre à dire le ſaint roſaire, ni meſme à faire le ſigne de la croix, diſant qu'ils ne peuvent ni ne veulent le faire, ni réciter aucune priere vocale, parce qu'ils ſont morts en la préſence de Dieu, & que ces choſes exterieures ne leur ſervent de rien. Une femme élevée dans cette pratique ne ceſſe de dire : Je ne ſuis rien, Dieu eſt tout; &, je ſuis dans l'abandon où vous me voyez, parce qu'il plaiſt ainſi à Dieu : elle ne veut plus ſe confeſſer, mais elle voudroit toûjours communier : elle n'obeït à perſonne, & ne fait aucune priere vocale. D'autres encore, dans cette oraiſon de quiétude, quand il ſe préſente à leur imagination des images meſme ſaintes, & de noſtre Seigneur Jeſus-Chriſt, s'efforcent de les chaſſer en ſecoüant la teſte ; parce, diſent-ils, qu'elles les éloignent de Dieu. C'eſt pourquoy ils ſont encore cette action ridicule & ſcandaleuſe, meſme en communiant publiquement; parce qu'alors ils s'imaginent devoir laiſſer Jeſus-Chriſt, pour penſer uniquement à Dieu. Leur aveuglement eſt ſi grand, que l'un d'eux s'aviſa un jour de renverſer un crucifix de haut en bas, parce, dit-il, qu'il l'empeſchoit de s'unir à Dieu, & luy faiſoit perdre ſa préſence. Ils ſont dans cette erreur, de croire que toutes les penſées, qui leur viennent dans le ſilence & dans le repos de l'oraiſon, ſont autant de lumieres & d'inſpirations de Dieu ; & qu'eſtant la lumiere de Dieu, elles ne ſont ſujettes à aucune loy. Delà vient qu'ils ſe croyent permis ſans diſtinction tout ce qui leur paſſe alors dans l'eſprit.

a iij

Ces desordres me pressent, moy qui suis, quoiqu'indigne, comme le vigneron appliqué à la culture de cette vigne, d'en rendre un compte exact avec tout le respect que je dois à V. S. comme au grand pere de famille ; afin que connoissant par sa sagesse la racine envenimée qui produit de tels germes, il employe toute la force de son bras apostolique pour les couper, & pour en arracher jusqu'à la racine, d'autant plus que sur cette matiere il se répand des opinions qui meritent d'estre condannées. Depuis que je suis icy on m'a présenté un manuscrit qui traite de l'oraison de quiétude, pour en obtenir la permission de l'imprimer. Il s'y est trouvé tant de propositions dignes de censure que j'ay refusé cette permission, & que j'ay retenu le livre. Je prévois que les plumes se préparent de tous costez à écrire des choses dangereuses. Je supplie V. S. de me donner les lumieres & les moyens qu'elle jugera à propos, afin que de ma part je puisse aller au-devant des plus grands scandales qu'il y a à cra[illegible]e en cette ville & dans ce diocése. Je ne puis m'empescher de donner encore avis à Vostre Sainteté de l'usage de la communion journaliere, introduit icy parmi les laïcs mesme mariez, qui sans faire paroistre aucun avancement dans la vie spirituelle, comme ils le devroient neanmoins en s'approchant si souvent de la sainte table, non seulement ils ne donnent aucune édification, mais au contraire beaucoup de scandale. Aussi V. S. ne peut-elle ignorer ce qu'elle a ordonné dans son decret general, recommandant particulierement aux confesseurs, au jugement desquels doit estre reglée la communion journaliere des laïcs, qu'en la permettant ils se souvinssent sur tout de faire voir la grande

preparation & la grande pureté que l'ame doit apporter au saint banquet. Et neanmoins l'experience ne fait voir que trop, que sans avoir aucun égard aux pieux avertissemens de V. S. la plus part des laïcs frequentent tous les jours la sainte communion, dont je me sens obligé de faire ma plainte à V. S. comme d'un abus manifeste, au quel je la supplie de me prescrire un remede convenable avec ses ordres particuliers que je suivray, comme la guide qui me doit conduire en toute seureté dans le gouvernement des ames. Au reste je baise tres-humblement les pieds de V. S. *Signé*, LE CARDINAL CARACCIOLI.

LETTRE CIRCULAIRE

De M. le Cardinal Cibo, écrite de Rome le 15. Février 1687. à tous les Potentats, Evesques, & superieurs de la chrestienté, par l'ordre de la congregation du saint Office: traduite de l'Italien.

ILlustrissime & Reverendissimo Seigneur & Confrere. La sacrée Congregation ayant esté informée, qu'en divers lieux d'Italie on voit s'élever insensiblement, & que mesme il y en a deja d'établies, des écoles ou compagnies, des confreries ou assemblées, & encore sous d'autres noms, dans des Eglises, dans des oratoires & dans des maisons particulieres sous pretexte de conferences spirituelles, les unes de femmes seulement, d'autres d'hommes, ou meslées des deux sexes; dans lesquelles certains directeurs sans aucune experience des voyes de

Dieu frequentées par les ſaints, & peut-eſtre meſme malitieux, feignant de conduire les ames à l'oraiſon, qu'ils nomment de quietude ou de pure foy & interieure, & encore ſous d'autres noms: quoy qu'ils ſemblent d'abord par leurs principes mal entendus & tres mauvais dans la pratique, ne propoſer autre choſe que la perfection la plus haute en toute maniere; neanmoins ils inſinüent peu a peu dans les eſprits ſimples des erreurs tres grieves & tres pernicieuſes, qui enfin aboutiſſent à des hereſies manifeſtes & à des abominations honteuſes, avec la perte irreparable des ames qui ſe mettent ſous leur conduite par le ſeul deſir de ſervir Dieu, comme on ne ſçait que trop qu'il eſt arrivé en quelques endroits. Les Cardinaux inquiſiteurs generaux mes confreres, ont jugé qu'il eſtoit à propos avant toute choſe, de vous charger par cette lettre circulaire adreſſée à tous les Eveſques d'Italie, de faire une recherche exacte de toutes les nouvelles aſſociations ſemblables à celles-cy, & differentes de celles qui ſe ſont établies cy-devant & ont eſté de tout temps frequentées par les catholiques; afin que s'il s'en trouve de cette ſorte, vous ayez à les rompre inceſſamment, & qu'à l'avenir vous ne permettiez l'établiſſement d'aucune: recommandant particulierement aux directeurs des conſciences de marcher le grand chemin de la perfection chreſtienne, ſans aucune ſingularité; & ayant ſur tout un tres grand ſoin qu'aucune perſonne ſuſpecte de ces nouveautez ne s'ingere dans la direction des Religieuſes ni de vive voix, ni par écrit, de peur que cette peſte venant à gagner dans les monaſteres, ne porte la corruption parmi les épou-

ſes du Seigneur. En remettant le tout à voſtre prudence, nous ne pretendons point par cette ordonnance proviſionnelle, nous oſter la faculté de pourſuivre par les voyes de la Juſtice, ceux que l'on découvrira coupables de ces erreurs inſuportables. Cependant on ne ceſſe de travailler icy à éclaircir cette matiere, afin qu'en ſon temps, on ſoit en eſtat de faire connoiſtre aux chreſtiens les erreurs qu'ils auront à éviter. Je vous ſouhaitte toute ſorte de proſperité. A Rome ce 15. Fevrier 1687. *Signé*, voſtre confrere tres affectionné LE CARDINAL CIBO.

Erreurs principales de la nouvelle contemplation ou oraiſon de quietude : auſſi traduites de l'Italien.

1. LA contemplation ou l'oraiſon de quietude, conſiſte à ſe mettre en la preſence de Dieu par un acte de Foy obſcure, pure & amoureuſe ; & enſuite ſans paſſer plus avant, & ſans écouter ni raiſonnement, ni image, ni penſées aucunes, a demeurer ainſi oiſif : parce qu'il eſt contre la reverence qu'on doit à Dieu de reïterer le premier acte : lequel auſſi eſt d'un ſi grand merite & valeur, qu'il contient en ſoy à la fois, & meſme avec encore un plus grand avantage ; les actes de toutes les vertus, & dure tout le temps de la vie, pourveu qu'il ne ſoit point retracté par un acte contraire, d'où vient qu'il n'eſt pas neceſſaire de le reïterer.

2. Sans la contemplation aidée de la meditation on ne peut faire un pas à la perfection.

3. La ſcience & la doctrine meſme theologique & ſacrée eſt un obſtacle & un éloignement

à la contemplation, de laquelle les hommes doctes ne sont point capables de juger, mais seulement les contemplatifs eux-mesmes.

4. La contemplation parfaitte ne peut regarder que la divinité : & les mysteres de l'incarnation, de la vie & de la passion de nostre Sauveur ne sont point des sujets propres à la contemplation, puis qu'au contraire ils l'empeschent : c'est pourquoy les contemplatifs doivent s'en éloigner beaucop, & ne les considerer qu'en fuyant.

5. Les mortifications corporelles & la vie penitente ne conviennent pas aux contemplatifs : la conversion doit plutost commencer par la vie contemplative que par la vie purgative & par la penitence : les contemplatifs doivent encore fuir, rejetter & mesme méprisér les effets de la devotion sensible, la tendresse de cœur, les larmes & les consolations du saint Esprit, comme des obstacles de la contemplation.

6. La contemplation parfaite & veritable doit s'arrester à la pure essence de Dieu, dépoüillée des personnes & des attributs : & l'acte de Foy envers Dieu ainsi conceu est plus parfait & plus meritoire que celuy qui le regarde avec les personnes & les attributs, estant de la maniere que Jesus-Christ l'a enseigné luy-mesme ; joint que ce second acte est un obstacle à la veritable & parfaitte contemplation de Dieu.

7. Dans la contemplation déja acquise l'ame s'unit à Dieu immediatement : c'est pourquoy toute idée ou image & espece y est tout-à-fait inutile.

8. Tous les contemplatifs dans la contemplation actuelle souffrent des peines & des tour-

mens si griefs qu'ils égalent & mesme surpassent ceux des martyrs.

9. Dans le sacrifice de la Messe, & aux Festes des Saints, il vaut mieux s'appliquer à l'acte de pure foy & de contemplation, qu'au mystere mesme du sacrifice, ou aux actions & circonstances de la vie des Saints.

10. La lecture des livres spirituels, la predication, la priere vocale, l'invocarion des Saints, & autres choses semblables sont un obstacle à la contemplation & à l'oraison d'affections, à laquelle on ne doit apporter aucune preparation.

11. Le sacrement de penitence avant la sainte communion, n'est pas necessaire aux ames interieures & contemplatives, mais seulement à celles qui sont dans la vie active & qui s'exercent encore à la meditation.

12 La meditation ne regarde point Dieu avec la lumiere de la foy, mais avec la lumiere naturele quoyqu'en esprit & en verité; aussi n'est-elle d'aucun merite auprés de Dieu.

13. Les images, nonseulement interieures & spirituelles, mais mesme les corporelles exposées à la veneration des fideles, comme sont celles de Jesus-Christ, & de ses saints, font un grand tort aux contemplatifs; c'est pourquoy il faut les éviter & mesme les oster tout-à-fait, de peur qu'elles n'empeschent la contemplation.

14. Celuy qui s'est une fois appliqué à la contemplation ne doit plus retourner à la meditation, par ce que ce seroit aller de mieux en pis.

15. Si dans le temps de la contemplation il survient des pensées terrestres & animales, il ne faut prendre aucun soin de les chasser, ni recourir à aucune bonne pensée, mais au contraire prendre plaisir à ce tourment.

16. Toute action ou affection interieure, bien que produite avec réflexion en veuë de la foy pure, ne peut estre agreable à Dieu, parce qu'elle naist de l'amour propre, toutes les fois qu'elle n'est pas inspirée par le saint Esprit avant toute application & toute diligence de nostre part : c'est pourquoy dans la contemplation ou dans l'oraison d'affections, il faut demeurer oisif en attendant le souffle miraculeux du saint Esprit.

17. Toute personne estant actuellement en contemplation ou dans l'oraison de quiétude, soit religieux ou fils de famille, ou autrement dans la sujétion, ne doit point en ce temps-là obeïr à la régle, ni accomplir les ordres des superieurs, afin de ne pas interrompre la contemplation.

18. Les contemplatifs doivent estre tellement dépoüillez de l'affection de toutes choses, qu'ils rejettent loin d'eux, & méprisent mesme les dons & les faveurs de Dieu, & perdent jusqu'à l'amour des vertus : enfin pour se dépoüiller plus parfaitement de tout, ils doivent faire ce qui répugne mesme à la modestie & à l'honnesteté, pourveu que ce ne soit pas chose expressement contre les préceptes du décalogue.

19. Les contemplatifs sont quelquefois sujets à des transports qui leur ostent tout usage du libre arbitre, tellement qu'encore qu'ils tombent exterieurement dans des pechez tres-griefs, neanmoins interieurement ils n'en sont aucunement coupables : aussi ne se doivent-ils pas confesser de ce qu'ils ont fait, comme on le prouve par l'exemple de Job, qui en disant non seulement des injures au prochain, mais encore des blasphémes & des impietez contre Dieu, ne pechoit en aucune maniere, parce qu'il faisoit tout cela par la violen-

ce du démon : or ni la theologie scolastique ni la morale ne sont d'aucun usage pour juger de ces sortes d'estats violens, mais il y faut apporter un esprit surnaturel qui se trouve en tres-peu de personnes, dans lesquelles on ne doit point juger de l'interieur par l'exterieur, mais de l'exterieur par l'interieur.

CONDANNATION DE MOLINOS.

MALGRÉ les soins & les précautions qu'on vient de voir, la nouvelle contemplation s'est enseignée par toute l'Italie. Michel de Molinos prestre du diocése de Sarragosse en Arragon, ayant esté déferé à l'Inquisition de Rome, où il demeuroit depuis plusieurs années, comme l'un des principaux fauteurs de cette hérésie, fut mis dans les prisons du saint Office le 18. Juillet 1685. son procés y a esté instruit avec beaucoup de maturité : & enfin aprés estre demeuré d'accord des principaux chefs d'accusation portez contre luy, aprés avoir reconnu & détesté ses erreurs, & demandé pardon de ses excés, en consideration de sa repentence on l'a seulement condanné à la prison perpétuelle & à des penitences particulieres par sentence des Cardinaux inquisiteurs generaux députez à cet effet, au mois d'Aoust de l'année 1687. Pour rendre plus authentique la condannation de tant d'erreurs, dans le mesme temps le Pape Innocent XI. a fait suivre cette sentence d'un decret de l'Inquisition & d'une bulle, dont voicy la teneur.

DECRET DE L'INQUISITION de Rome contre Molinos, traduit du Latin.

Du Jeudy 28. Aoust 1687.

DANS la congregation generale de la sainte inquisition romaine & universelle, tenuë dans le palais apostolique du Mont-Quirinal en presence de nostre tres-saint Pere par la providence divine le Pape Innocent XI. & des éminentissimes & révérendissimes Cardinaux de la sainte Eglise romaine, inquisiteurs generaux dans la république chrestienne contre la contagion de l'heresie, specialement deputez par le saint Siege apostolique.

Ad abolendam, &c. POur arrester le cours d'une hérefie tres-dangereuse, qui s'est répanduë en plusieurs parties du monde, au grand scandale des ames, il faut que la vigueur apostolique s'anime, afin que par l'autorité & la sagesse de la sollicitude pastorale l'audace des hérétiques soit abbatuë dés les premiers efforts de l'erreur, & que le flambeau de la verité catholique, qui brille dans la sainte Eglise, la fasse voir de toutes parts pure de l'horreur des fausses doctrines. Estant donc notoire qu'un enfant de perdition, nommé Michel de Molinos, a enseigné de vive voix, & par des écrits répandus de tous costez, des maximes impies qu'il a mesme mises en pratique, par lesquelles, sous prétexte d'une oraison de quiétude contraire à la doctrine & à la pratique des saints Peres depuis la naissance de l'Eglise, il a précipité les fideles, de la vraye religion & de la pureté de la pieté chrestienne dans

des erreurs tres-grandes & dans des infamies honteuſes : noſtre tres-ſaint Pere le Pape Innocent X I. qui a tant à cœur que les ames confiées à ſes ſoins puiſſent heureuſement arriver au port du ſalut, en banniſſant toute erreur & toute opinion mauvaiſe, dans une affaire ſi importante, aprés avoir oüi pluſieurs fois en ſa préſence les éminentiſſimes & révérendiſſimes Cardinaux inquiſiteurs generaux dans toute la république chreſtienne, & pluſieurs docteurs en theologie, ayant auſſi pris leurs ſuffrages de vive voix & par écrit, & les ayant meurement examinez, l'aſſiſtance du ſaint Eſprit implorée, il a ordonné qu'il procederoit comme s'enſuit à la condannation des propoſitions icy rapportées, dont Michel de Molinos eſt auteur, qu'il a reconnu eſtre les ſiennes, qu'il a eſté convaincu, & qu'il a confeſſé reſpectivement avoir dictées, écrites, communiquées & cruës.

PROPOSITIONS.

1. IL faut s'aneantir ſoy-meſme, *& le reſte, avec les propoſitions ſuivantes juſqu'au nombre de 68. dans la bulle d'Innocent X I.* page xvij, *où l'on renvoye le lecteur.*

Leſquelles propoſitions il condanne, notte & efface comme héretiques, ſuſpectes, erronées, ſcandaleuſes, blaſphématoires, offenſives des pieuſes oreillles, téméraires, énervant & renverſant la diſcipline chreſtienne, & ſéditieuſes reſpectivement, & tout ce qui a eſté dit, écrit ou imprimé ſur ce ſujet; défend à tous & à un chacun dorénavant en quelque maniere que ce ſoit d'en parler, écrire, diſputer, de les croire, retenir, enſeigner ou de les mettre en pratique, & toutes autres cho-

ſes ſemblables : quiconque fera autrement, il le prive actuellement & pour toûjours de toute dignité, degré, honneur, benefice & office, & le declare inhabile à en poſſeder aucun ; il le frappe auſſi de l'anathéme, dont aucune perſonne inferieure au ſouverain Pontife ne pourra l'abſoudre, ſinon à l'heure de la mort.

En outre Sa Sainteté défend & condanne tous les livres & toutes les œuvres, en quelque lieu & en quelque langue qu'ils ſoient imprimez, auſſi tous les manuſcrits du meſme Michel de Molinos ; fait défenſe qu'aucun de quelque qualité & condition qu'il ſoit, deuſt-il eſtre nommé à cauſe de ſa dignité, oſe les imprimer ou faire imprimer ſous quelque prétexte que ce ſoit, en quelque langue que ce puiſſe eſtre, dans les meſmes paroles ou ſemblables ou équivalentes, ſans nom, ou ſous un nom feint & emprunté ; ni les lire ou garder imprimez ou manuſcrits ; ordonne de les mettre & délivrer entre les mains des Ordinaires des lieux ou des Inquiſiteurs, ſous les peines portées cy-deſſus, pour eſtre à l'inſtant brulez à leur diligence.

Lieu ✠ du ſceau.

Signé, ALEXANDRE SPERONUS, Notaire de la ſainte Inquiſition romaine & univerſelle.

Le 3. Septembre 1687. le decret cy-deſſus a eſté publié & affiché aux portes de l'Egliſe de S. Pierre, & du palais du ſaint Office ; à la teſte du champ de Flore, & autres lieux accouſtumez de la ville, par moy François Perino, courrier de noſtre S. Pere, & de la ſainte Inquiſition.

Imprimé à Rome, & à Florence, avec permiſſion des Superieurs.

BULLE

DAMNATIO PROPOSITIONUM M. DE MOLINOS.

Innoc. Ep. servus servorum Dei: ad perpetuam rei memoriam.

CÆlestis Pastor Christus Dominus, ut jacentem in tenebris mundum, variisque gentium erroribus involutum, à potestate diaboli, sub quâ miserè post lapsum primi nostri parentis tenebatur, suâ ineffabili miseratione liberaret; carnem sumere, & in ligno crucis chirographo redemptionis nostræ affixo, in testimonium suæ in nos charitatis, sese hostiam viventem Deo pro nobis offerre dignatus est. Mox rediturus in cœlum Ecclesiam catholicam, sponsam suam, tanquam novam civitatem sanctam Jerusalem, descendentem de cœlo, non habentem rugam neque maculam, unam sanctamque in terris relinquens, armis suæ po-

BULLE D'INNOCENT XI. CONTRE MICHEL DE MOLINOS.

Innnocent Evesque, serviteur des serviteurs de Dieu: à la memoire perpétuelle de la chose.

LE celeste pasteur N. S. Jesus-Christ par sa misericorde ineffable voulant tirer le monde des ténebres & des erreurs où il estoit enseveli au milieu de la Gentilité, & de la puissance du démon, sous laquelle il gemissoit depuis la cheute de nostre premier pere; s'est abbaissé jusqu'à prendre nostre chair en témoignage de sa charité envers nous, & s'est offert à Dieu une hostie vivante pour nos pechez, ayant attaché à la croix la cédule de nostre rédemption. Aussi-tost, prest à retourner au ciel, laissant sur la terre l'Eglise catholique son épouse, comme cette sainte cité la nouvelle Jerusalem, descendant du ciel, n'ayant ni tache ni ride, estant une & sainte, entourée des armes de sa toute-puissance contre les

portes de l'enfer, il l'a donnée à gouverner au prince des apostres & à ses successeurs, afin qu'ils gardassent saine & entiere la doctrine qu'ils avoient apprise de la bouche de leur maistre, & que les oüailles rachetées au prix de son sang, ne retombassent point dans leurs anciennes erreurs par l'appas des opinions dépravées; comme nous apprenons dans les saintes écritures, qu'il a recommandé principalement à saint Pierre. Car à quel autre d'entre les apostres a-t-il dit: pais mes brebis; & encore: j'ay prié pour toy, afin que ta foy ne manque point; & lorsque tu seras converti, fortifie tes freres? Aussi nous, qui sommes assis dans la chaire de saint Pierre, & revestu de sa puissance, non par nos merites, mais par le conseil impénétrable du Dieu tout-puissant, avons-nous toûjours eu cette sollicitude dans l'esprit, que le peuple chrestien gardast la foy preschée par Jesus-Christ & par ses apostres, qui nous est venuë par une tradition constante & non interrompuë, & doit durer jusqu'à la fin du monde, selon sa promesse.

tentiæ contra portas inferi circũvallatam, Petro apostolorùm principi, & successoribus ejus regendam tradidit; ut doctrinam ab ipsius ore haustam, sartam, tectamque custodirent, ne oves prætioso sanguine suo redemptæ pravarum opinionum pabulo in antiquos errores reciderent; quod præcipuè beato Petro mandasse, nos sacræ litteræ docent. Cui enim apostolorum nisi Petro dixit: pasce oves meas; & rursus; ego rogavi pro te, ut non deficiat fides tua; & tu aliquando cõversus confirma fratres tuos? quare nobis, qui non nostris meritis sed inscrutabili Dei omnipotentis consilio in ejusdem Petri cathedrâ pari potestate sedemus, semper fixum in animo fuit, ut populus christianus eam sectaretur fidem, quæ à Christo Domino per apostolos suos perpetuâ & nunquam interruptâ traditione prædicata fuit, quamq; ipse usque ad consummationem sæculi permansuram esse promisit.

Cùm igitur ad apostolatū nostrum relatum fuisset quemdam Michaelē de Molinos prava dogmata tùm verbo, tùm scripto docuisse, & in praxim deduxisse, quæ prætextu orationis quietis contra doctrinam & usum à sanctis Patribus ab ipsis nascentis Ecclesiæ primordiis receptum fideles à verâ religione & a christianæ pietatis puritate in maximos errores & turpissima quæque inducebant; nos, cui cordi semper fuit ut fidelium animæ nobis ex alto commissæ purgatis pravarum opinionum erroribus ad optatum salutis portum tuto pervenire possint legitimis præcedentibus indiciis, prædictum Michaëlem de Molinos carceribus mancipari mandavimus; deinde, coràm nobis & venerabilibus Fratribus nostris sanctæ romanæ Ecclesiæ Cardinalibus, in totâ Republicâ christianâ generalibus inquisitoribus, apostolicâ authoritate specialiter deputatis, auditis pluribus in sacrâ theolo-

Comme donc il a esté rapporté à nostre apostolat que le nommé Michel de Molinos a enseigné de vive voix & par écrit des maximes impies qu'il a mesme mises en pratique, par lesquelles, sous prétexte d'une oraison de quiétude contraire à la doctrine & à la pratique des saints Peres, depuis la naissance de l'Eglise, il a précipité les fideles, de la vraye religion & de la pureté de la pieté chrestienne, dans des erreurs tres-grandes & dans des infamies honteuses: Nous, qui avons tant à cœur que les ames confiées à nos soins puissent heureusement arriver au port du salut, bannissant toute erreur & toute opinion mauvaise, avons ordonné sur des indices tres-certains que le susdit Michel de Molinos fust mis en prison. Ensuite aprés avoir oüi en nostre présence & dans la présence de nos venerables freres les Cardinaux de la sainte Eglise romaine, inquisiteurs generaux dans toute la République chrestienne deputez specialement par autorité apostolique, plusieurs docteurs en theologie, ayant aussi pris leurs suffrages de vi-

ve voix & par écrit, & les ayant meurement examinez, l'assistance du saint Esprit implorée, Nous avons ordonné de l'avis commun de nos susdits freres, que nous procéderions, comme s'ensuit, à la condannation des propositions icy rapportées, dont Michel de Molinos est auteur, qu'il a reconnu estre les siennes, qu'il a esté convaincu, & qu'il a confessé respectivement avoir dictées, écrites, communiquées & cruës, ainsi qu'il est porté plus au long dans son procés & dans le decret qui a esté fait par nostre ordre le 28. Aoust de la présente année 1687.

giâ magistris, eorumq; suffragiis, tum voce, tum scripto susceptis, maturéque perpensis, implorata etiam sancti Spiritus assistentiâ, cum prædictorum fratrum nostrorum unanimi voto, ad damnationem infra scriptarũ propositionum ejusdẽ Michaëlis de Molinos, à quo fuerant pro suis recognitæ, & de quibus propositionibus tanquam à se dictatis, scriptis, communicatis, & creditis ipse convictus & respective confessus fuerat, ut latius in processu, & decreto de mandato nostro lato die 28 Augusti anni præsentis 1687. devenire, ut infra, decrevimus.

PROPOSITIONS.

1. IL faut que l'homme aneantisse ses puissances : c'est la voye interieure.

2. Vouloir faire une action, c'est offenser Dieu, qui veut estre seul agent ; c'est pourquoy il faut s'abandonner totalement à luy, & demeurer ensuite comme un corps sans ame.

PROPOSITIONES.

1. OPortet hominem suis potentias annihilare : & hæc est via interna.

2. Velle operari activè est Deum offendere, qui vult esse ipse solus agens; & ideo opus est seipsum in Deo totum, & totaliter derelinquere, & posteà permanere velut corpus exanime.

3. Vota de aliquo faciendo sunt perfectionis impedimenta.

3. Le vœu de faire quelque bonne œuvre, est un empeschement à la perfection.

4. Activitas naturalis est gratiæ inimica, impeditque Dei operationes, & veram perfectionem; quia Deus vult operari in nobis sine nobis.

4. L'activité naturelle est ennemie de la grace; c'est un obstacle aux operations de Dieu & à la vraye perfection; parce que Dieu veut agir en nous sans nous.

5. Nihil operando anima se annihilat, & ad suum principium redit, & ad suam originem, quæ est essentia Dei, in quâ transformata remanet ac divinisata: & Deus tunc in seipso remanet, quia tunc non sunt amplius duæ res unitæ, sed una tantum: & hac ratione vivit Deus & regnat in nobis, & anima seipsam annihilat in esse operativo.

5. L'ame s'aneantit par l'inaction; retourne à son principe & à son origine qui est l'essence divine dans laquelle elle demeure transformée & deifiée: alors aussi Dieu demeure en luy-mesme, puis que ce n'est plus deux choses unies, mais une seule chose: & c'est ainsi que Dieu vit & regne en nous, & que l'ame s'aneantit mesme dans sa puissance d'agir.

6. Via interna est illa, in quâ non cognoscitur nec lumen, nec amor, nec resignatio; & non oportet Deum cognoscere; & hoc modo rectè proceditur.

6. La voye interieure est celle, où l'on ne connoist ni lumiere, ni amour, ni resignation: il ne faut pas mesme connoistre Dieu; & c'est ainsi que l'on s'avance à la perfection.

7. Non debet anima cogitare, nec de præmio, nec de punitione, nec de paradiso, nec de inferno, nec de morte, nec de æternitate.

7. L'ame ne doit penser ni à la recompense, ni à la punition, ni au paradis, ni à l'enfer, ni à la mort, ni à l'éternité.

8. Elle ne doit point desirer de sçavoir, si elle marche dans la volonté de Dieu, ni si elle y est assez resignée ou non, & il n'est pas besoin qu'elle veuille connoistre son estat ni son propre neant, mais elle doit demeurer comme un corps sans vie.

8. Non debet velle scire, an gradiatur cum voluntate Dei, an cum eâdem voluntate resignata maneat, nec ne; nec opus est ut velit cognoscere suum statum, nec proprium nihil, sed debet ut corpus exanime manere.

9. L'ame ne se doit souvenir, ni d'elle-mesme, ni de Dieu, ni d'aucune chose : car dans la vie interieure toute reflexion est nuisible, mesme celle qu'on fait sur ses propres actions humaines & sur ses propres défauts.

9. Non debet anima reminisci, nec sui, nec Dei, nec cujuscumque rei, & in viâ internâ omnis reflexio est nociva, etiam reflexio ad suas humanas actiones, & ad proprios defectus.

10. Si par ses propres défauts elle scandalise les autres, il n'est pas encore necessaire qu'elle fasse aucune reflexion, pourveu qu'elle ne soit point dans la volonté actuelle de les scandaliser : & c'est une grande grace de Dieu, de ne pouvoir plus reflechir sur ses propres manquemens.

10. Si propriis defectibus alios scandalizet, non est necessarium reflectere, dummodo non adsit voluntas scandalizandi ; & ad proprios defectus non posse reflectere, gratia Dei est.

11. Dans le doute, si l'on est dans la bonne ou dans la mauvaise voye, il ne faut pas reflechir.

11. Ad dubia quæ occurrunt, an rectè procedatur nec ne, non opus est reflectere.

12. Celuy qui a donné son libre arbitre à Dieu, ne doit plus estre en soucy d'aucune chose, ni de l'enfer, ni du pa-

12. Qui suum liberum arbitrium Deo donavit, de nullâ re debet curam habere, nec de inferno, nec de

paradiso: nec debet desiderium habere propriæ perfectionis, nec virtutum, nec propriæ sanctitatis, nec propriæ salutis, cujus spem purgare debet.

radis : il ne doit avoir aucun desir de sa propre perfection, ni des vertus, ni de sa sanctification, ni de son salut, dont il doit perdre l'esperance.

13. Resignato Deo libero arbitrio, eidem Deo relinquenda est cogitatio, & cura de omni re nostrâ; & relinquere, ut faciat in nobis sine nobis suam divinam voluntatem.

13. Aprés avoir remis à Dieu nostre libre arbitre, il luy faut aussi abandonner toute pensée & tout soin de tout ce qui nous regarde; mesme le soin de faire en nous sans nous sa divine volonté.

14. Qui divinæ voluntati resignatus est, non convenit ut a Deo rem aliquam petat, quia petere est imperfectio, cum sit actus propriæ voluntatis, & electionis; & est velle quod divina voluntas nostræ conformetur; & illud Evangelii: petite & accipietis; non est dictum à Christo pro animabus internis, quæ nolunt habere voluntatem; immo hujusmodi animæ eo perveniunt, ut non possint à Deo rem aliquam petere.

14. Il ne convient point à celuy qui s'est resigné à la volonté de Dieu, de luy faire aucune demande; parce que la demande est une imperfection, estant un acte de propre volonté & de propre choix; c'est vouloir que la volonté divine soit conforme à la nostre: aussi cette parole de l'Evangile: demandez, & vous recevrez; n'a t-elle pas esté dite par Jesus-Christ pour les ames interieures, qui n'ont point de volonté, puisqu'enfin ces ames parviennent au point de ne pouvoir faire aucune demande à Dieu.

15. Sicut non debet à Deo rem aliquam petere, ita nec illi ob rem aliquam gratias agere debet, quia utrumque est a-

15. De mesme que l'ame ne doit faire à Dieu aucune demande, elle ne doit aussi luy rendre graces d'aucune chose, l'un & l'autre estant un acte

de propre volonté.

16. Il n'est pas à propos de chercher des Indulgences pour diminuer les peines deuës à nos pechez, parce qu'il vaut mieux satisfaire à la justice de Dieu que d'avoir recours à sa misericorde, l'un venant de l'amour pur de Dieu, & l'autre de l'amour interessé de nous-mesmes : aussi est-ce chose qui n'est point agreable à Dieu, ni d'aucun merite devant luy, puisque c'est vouloir fuir la croix.

17. Le libre arbitre estant remis à Dieu avec le soin & la connoissance de nostre ame, il ne faut plus avoir aucune peine des tentations, ni se soucier d'y faire aucune résistance, si ce n'est négative sans aucune autre application : que si la nature s'émeut, laissez-la s'émouvoir, ce n'est que là nature.

18. Celuy qui dans l'oraison se serr d'images, de figures, d'idées, ou de ses propres conceptions, n'adore point Dieu en esprit & en verité.

19. Celuy qui aime Dieu à la maniere que la raison prouve, qu'il le faut aimer, & que l'entendement le conçoit, n'aime point le vray Dieu.

ctus propriæ volútatis.

16. Non convenit indulgentias quærere pro pœnâ propriis peccatis debitâ, quia melius est divinæ justitiæ satisfacere quàm divinam misericordiam quærere ; quoniam illud ex puro Dei amore procedit, & istud ab amore nostri interessato, nec est res Deo grata, nec meritoria, quia est velle crucem fugere.

17. Tradito Deo libero arbitrio, & eidem relictâ curâ & cognitione animæ nostræ, non est amplius habẽda ratio tentationum, nec eis resistentia fieri debet, nisi negativa, nullâ adhibitâ industriâ; & si natura commovetur, oportet sinere, quia est natura.

18. Qui in oratione utitur imaginibus, figuris, speciebus, & propriis conceptibus, non adorat Deum in spiritu & veritate.

19. Qui amat Deum eo modo, quo ratio argumentatur, aut intellectus comprehendit, non amat verum Deum.

20. Asserere quod in oratione opus est sibi per discursum auxilium ferre, & per cogitationes, quando Deus animam non alloquitur, ignorantia est : Deus nunquam loquitur, ejus locutio est operatio; & semper in animâ operatur, quando hæc suis discursibus, cogitationibus, & operationibus eum non impedit.

20. C'est une ignorance de dire, que dans l'oraison il faut s'aider de raisonnemens & de pensées, lorsque Dieu ne parle point à l'ame : Dieu ne parle jamais; sa parole est son action : & il agit dans l'ame toutes les fois qu'elle n'y met point d'obstacle par ses pensées ou par ses operations.

21. In oratione opus est manere in fide obscurâ & universali, cum quiete & oblivione cujuscumque cogitationis particularis ac distinctionis attributorum Dei ac Trinitatis; & sic in Dei presentiâ manere ad illum adorandum, & amandum, eique inserviendum, sed absque productione actuum, quia Deus in his sibi non complacet.

21. Il faut dans l'oraison demeurer dans la foy obscure & universelle, en quiétude, & dans l'oubly de toute pensée particuliere, mesme de la distinction des attributs de Dieu & de la Trinité; il faut demeurer ainsi en la présence de Dieu pour l'adorer, l'aimer & le servir, mais sans produire aucun acte, parce que Dieu n'y prend pas plaisir.

22. Cognitio hæc per fidem non est actus à creaturâ productus, sed est cognitio à Deo creaturæ tradita quam creatura se habere non cognoscit, nec postea cognoscit illam se habuisse; & idem dicitur de amore.

22. Cette connoissance par la foy n'est pas un acte produit par la creature, mais c'est une connoissance donnée de Dieu à la creature, que la creature ne connoist point estre en elle, & qu'ensuite elle ne connoist point y avoir esté; j'en dis autant de l'amour.

23. Les myſtiques avec ſaint Bernard dans l'échelle des ſolitaires, diſtinguent quatre degrez, la lecture, la méditation, l'oraiſon & la contemplation infuſe. Celuy qui s'arreſte toûjours au premier échelon, ne peut monter au ſecond : celuy qui demeure continuellement au ſecond, ne peut arriver au troiſiéme, qui eſt noſtre contemplation acquiſe, dans laquelle il faut perſiſter pendant toute la vie, ſi Dieu n'attire l'ame, ſans toutefois qu'elle le deſire, à la contemplation infuſe : laquelle venant à ceſſer, l'ame doit deſcendre au troiſiéme degré, & s'y fixer tellement qu'elle ne retourne plus ni au ſecond ni au premier.

23. Myſtici cum ſancto Bernardo in ſcalâ clauſtraliū diſtinguunt quatuor gradus ; lectionem, meditationē, orationem & contemplationē infuſam. qui ſemper in 1. ſiſtit, nunquam ad 2. pertranſit: qui ſemper in 2. perſiſtit, nunquam ad 3. pervenit, qui eſt noſtra contemplatio acquiſita, in qua per totā vitam perſiſtendum eſt, dummodo Deus animam non trahat, (abſque eo quod ipſa id expectet) ad contemplationē infuſam : & hac ceſſante, anima regredi debet ad 3. gradum, & in ipſo permanere, abſque eo quod amplius redeat ad ſecundum aut primum.

24. Quelques penſées qu'il vienne dans l'oraiſon, meſme impures, ou contre Dieu & contre les Saints, la foy & les ſacremens, pourveu qu'on ne s'y entretienne pas volontairement, mais qu'on les ſouffre ſeulement avec indifference & réſignation, elles n'empeſchent point l'oraiſon de foy, au contraire elles la perfectionnent davantage, parce qu'alors l'ame demeure plus réſignée à la volonté divine.

24. Qualeſcumque cogitationes in oratione occurrant etiam impuræ, etiam contra Deum, ſanctos, fidem, & ſacramenta, ſi voluntariè non nutriantur ſed cum indifferentiâ & reſignatione tolerentur, non impediunt orationem fidei, imo eam perfectiorem efficiunt, quia anima tunc magis divinæ voluntati reſignata remanet.

25. Etiamſi ſuperveniat ſomnus & dormiatur, nihilominus fit oratio & contemplatio actualis, quia oratio & reſignatio, reſignatio & oratio idem ſunt, & dum reſignatio perdurat, perdurat & oratio.

25. Quoyqu'on ſoit accablé de ſommeil & tout-à-fait endormi, on ne ceſſe pas d'eſtre dans l'oraiſon & dans la contemplation actuelle; parce que l'oraiſon & la réſignation, la réſignation & l'oraiſon ne ſont qu'une meſme choſe, & que l'oraiſon dure tout autant que la réſignation.

26. Tres illæ viæ, purgativa, illuminativa, & unitiva, ſunt abſurdum maximum quod dictum fuerit in myſticâ, cum non ſit niſi unica via, ſcilicet via interna.

26. La diſtinction des trois voyes, purgative, illuminative & unitive, eſt la choſe la plus abſurde qui ait eſté dite dans la myſtique : car il n'y a qu'une ſeule voye, qui eſt la voye interieure.

27. Qui deſiderat & amplectitur devotionem ſenſibilem, non deſiderat nec quærit Deum, ſed ſeipſum; & malè agit cum eam deſiderat & eam habere conatur, qui per viam internam incedit, tam in locis ſacris quàm in diebus ſolemnibus

27. Celuy qui deſire & s'arreſte à la devotion ſenſible, ne deſire ni ne cherche Dieu, mais ſoy-meſme : & celuy qui marche dans la voye interieure, fait mal de la deſirer, & de s'y exciter tant dans les lieux ſaints qu'aux feſtes ſolennelles.

28. Tædium bonorum ſpiritualium bonum eſt, ſiquidem purgatur amor proprius.

28. Le dégouſt des biens ſpirituels eſt un bien, parce qu'il purifie l'amour propre.

29. Dum anima interna faſtidit diſcurſus de Deo, & virtutes, & frigida remanet, nullum in ſeipsâ ſentiens fervorem, bonum ſignum eſt.

29. Quand une ame interieure a du dégouſt des entretiens de Dieu ou de la vertu; & quand elle eſt froide & ſans ferveur, c'eſt un bon ſigne.

30. Toute ſenſibilité dans la vie ſpirituelle eſt une abomination, ſaleté & ordure.

31. Aucun contemplatif ne pratique de vrayes vertus interieures ; parce qu'elles ne ſe doivent pas connoiſtre par les ſens : il faut donc bannir les vertus.

32. Avant ou aprés la communion il ne faut aux ames interieures d'autre préparation ni action de graces que de demeurer dans la réſignation paſſive & ordinaire, parce qu'elle ſupplée d'une maniere plus parfaite à tous les actes de vertus qui ſe font ou qui ſe peuvent faire dans la voye commune : que ſi à l'occaſion de la communion il s'éleve dans l'ame des ſentimens d'humiliation, de demande ou d'action de graces, il les faut réprimer toutes les fois qu'on verra qu'ils ne viennent point d'une inſpiration particuliere de Dieu : autrement ce ſont des émotions de la nature qui n'eſt pas encore morte.

33. L'ame, qui marche dans cette voye interieure, fait mal d'exciter en elle par quelque effort, aux feſtes ſolennelles, des ſentimens de dévotion :

30. Totum ſenſibile quod experimur in vitâ ſpirituali, eſt abominabile, ſpurcum & immundum.

31. Nullus meditativus veras virtutes exercet internas, quæ non debent à ſenſibus cognoſci ; opus eſt amittere virtutes.

32. Nec ante nec poſt communionem alia requiritur præparatio aut gratiarum actio pro iſtis animabus internis, quàm permanentia in ſolitâ reſignatione paſſivâ, quia modo perfectiore ſupplet omnes actus virtutum qui fieri poſſunt & fiunt in viâ ordinariâ : & ſi hac occaſione communionis inſurgunt motus humiliationis, petitionis aut gratiarum actionis, reprimendi ſunt, quoties non dignoſcatur eos eſſe in impulſu ſpeciali Dei, alias ſunt impulſus naturæ nondum mortuæ.

33. Malè agit anima quæ procedit per hanc viam internam, ſi in diebus ſolemnibus vult aliquo conatu particulari excitare

in se devotum aliquem sensum, quoniam animæ internæ omnes dies sunt æquales, omnes festivi; & idem dicitur de locis sacris, quia hujusmodi animabus omnia loca æqualia sunt.

parce que tous les jours de l'ame interieure sont égaux, & tous luy sont jours de festes: j'en dis autant des lieux sacrez, car tous les lieux luy sont aussi égaux.

34. Verbis & linguâ Deo gratias agere non est pro animabus internis, quæ in silentio manere debent nullum Deo impedimentum opponendo, quod operetur in illis; & quo magis Deo se resignant, experiuntur se non posse orationem dominicam seu *Pater noster* recitare.

34. Il n'appartient pas aux ames interieures de faire à Dieu des actions de graces en paroles & de la langue: parce qu'elles doivent demeurer en silence sans opposer aucun obstacle à l'operation de Dieu en elles: aussi éprouvent-elles, à mesure qu'elles sont plus résignées à Dieu, qu'elles peuvent moins réciter l'oraison dominicale, ou *Nostre Pere*.

35. Non convenit animabus hujus vitæ internæ quod faciant operationes etiam virtuosas ex propriâ electione & activitate; alias non essent mortuæ: nec debent elicere actus amoris erga B. Virginem, sanctos aut humanitatem Christi; quia cum ista sensibilia sunt objecta, talis est amor erga illa.

35. Il ne convient point aux ames interieures de faire des actions de vertus par leur propre choix & leurs propres forces, autrement elles ne seroient point mortes: ni de faire des actes d'amour envers la sainte Vierge, les Saints & l'humanité de Jesus-Christ, parce qu'étant des objets sensibles, l'amour en est de mesme nature.

36. Nulla creatura, nec Beata Virgo, nec sancti sedere debent in

36. Aucune creature, ni la bienheureuse Vierge, ni les Saints ne doivent avoir place

dans nostre cœur, parce que Dieu veut seul le remplir & le posseder.

nostro corde, quia solus Deus vult illud occupare & possidere.

37. Dans des tentations mesme d'emportement, l'ame ne doit point faire des actes explicits des vertus contraires, mais demeurer dans l'amour & dans la résignation qu'on a dit.

37. In occasione tentationum etiam furiosarum, non debet anima elicere actus explicitos virtutum oppositarum, sed debet in supra-dicto amore & resignatione remanere.

38. La croix volontaire des mortifications est un poids insupportable & sans fruit; c'est pourquoy il faut s'en décharger.

38 Crux voluntaria mortificationum, pondus grave est & infructuosum; ideoque dimittenda.

39. Les plus saintes actions & les penitences que les Saints ont faites, ne sont point suffisantes pour effacer de l'ame la moindre attache.

39. Sanctiora opera & pœnitentiæ quas peregerunt sancti, non sufficiunt ad removendam ab animâ vel unicam adhæsionem.

40. La sainte Vierge n'a jamais fait aucune action exterieure, & neanmoins elle a esté la plus sainte de tous les Saints: on peut donc parvenir à la sainteté sans action exterieure.

40. Beata Virgo nullum unquam opus exterius peregit & tamen fuit sanctis omnibus sanctior; igitur ad sanctitatem perveniri potest absque opere exteriori.

41. Dieu permet & veut pour nous humilier, & pour nous conduire à la parfaite transformation, que le démon fasse violence dans le corps à certaines ames parfaites, qui ne sont point possedées, jusqu'à leur

41. Deus permittit & vult ad nos humiliandos, & ad veram transformationẽ perducendos, quod in aliquibus animabus perfectis etiam non arreptitiis, dæmon vio-

lentiam inferat eorum corporibus, easque actus carnales committere faciat etiam in vigiliâ, & sine mentis offuscatione, movendo physicè illis manus & alia membra contra earum voluntatem; & idem dicitur quo ad illos actus per se peccaminosos, in quo casu non sūt peccata, quia in his non adest consensus.

faire commettre des actions animales, mesme dans la veille & sans aucun trouble de l'esprit, en leur remuant réellement les mains, & d'autres parties du corps, contre leur volonté : ce qu'il faut entendre d'autres actions mauvaises par elles-mesmes, qui ne sont point peché en ce rencontre, parce qu'il n'y a point de consentement.

42. Potest dari casus quo hujusmodi violentiæ ad actus carnales contingant eodem tempore ex parte duarum personarum scilicet maris & feminæ, & ex parte utriusque sequatur actus.

42. Ces violences à des actions terrestrespeuvent arriver en mesme temps entre deux personnes de different sexe, & les pousser jusqu'à l'accomplissement d'une action mauvaise.

43. Deus præteritis temporibus sanctos efficiebat tyrannorum ministerio, nunc verò eos efficit sanctos ministerio dæmonum, qui causando in eis prædictas violentias, facit ut illi seipsos magis despiciant, annihilent & se Deo resignent.

43. Aux siecles passez Dieu faisoit les Saints par le ministere des tyrans, maintenant il les fait par le ministere des démons, en excitant en eux ces violences, afin qu'ils se méprisent & s'aneantissent d'autant plus, & s'abandonnent totalement à Dieu.

44. Job blasphemavit, & tamen non peccavit labiis suis; quia fuit ex dæmonis violentiâ.

44. Job a blasphemé, & cependant il n'a point peché par ses lévres ; parce que c'estoit une violence du démon.

45. Sanctus Paulus

45. Saint Paul a ressenti dans

son corps ces violences du démon; d'où vient qu'il a écrit: je ne fais point le bien que je veux, mais je fais le mal que je hais.

46. Ces violences sont plus propres à aneantir l'ame, & à la conduire à la parfaite union & transformation; il n'y a pas mesme d'autre voye pour y parvenir, & celle-cy est la plus courte & la plus seure.

47. Quand ces violences arrivent, il faut laisser agir Satan, sans y opposer ni effort ni adresse, mais demeurer dans son neant: & quoyqu'il s'en ensuive l'illusion des sens, ou d'autres actions brutales, & encore pis, il ne faut pas s'inquieter, mais rejetter loin les scrupules, les doutes & les craintes; parce que l'ame en est plus éclairée, plus fortifiée & plus pure, & acquiert la sainte liberté; sur-tout il faut bien se garder de s'en confesser, c'est tres-bien fait de ne s'en point accuser, parce que c'est le moyen de vaincre le démon, & de s'amasser un tresor de paix.

hujusmodi dæmonis violentias in suo corpore passus est: unde scripsit, non quod volo bonum hoc ago; sed quod nolo malum, hoc facio.

46. Hujusmodi violentiæ sunt medium magis proportionatū ad annihilandum animam, & ad eam ad veram transformationem, & unionem perducendam; nec alia superest via, & hæc est via facilior & tutior.

47. Cùm hujusmodi violentiæ occurrunt, sinere oportet ut Satanas operetur, nullam adhibendo industriam nullumque proprium conatum, sed permanere debet homo in suo nihilo: & etiamsi sequantur pollutiones & actus obscœni propriis manibus, & etiam pejora, non opus est seipsum inquietare, sed foras emittendi sunt scrupuli, dubia & timores, quia anima fit magis illuminata, magis roborata, magisque candida, & acquiritur sancta libertas: & præ omnibus non opus est hæc confiteri, & sanctissimè fit non confitendo, quia hoc pacto superatur dæmon & acquiritur thesaurus pacis.

48. Satanas qui hujuſmodi violentias infert, ſuadet deinde gravia eſſe delicta, ut anima ſe inquietet, ne in viâ internâ ulteriùs progrediatur: unde ad ejus vires enervandas, melius eſt ea non confiteri, quia non ſunt peccata, nec etiam venialia.

48. Satan auteur de ces violences taſche enſuite de perſuader à l'ame que ce ſont de grands pechez, afin qu'elle s'en inquiéte, & qu'elle n'avance pas davantage dans la voye interieure: c'eſt pourquoy pour rendre ſes efforts inutiles il vaut bien mieux ne s'en point accuſer, puiſqu'auſſi-bien ce ne ſont point des pechez, pas meſme veniels.

49. Job ex violentiâ dæmonis ſe propriis manibus polluebat eodem tempore quo mundas habebat ad Deum preces: ſic interpretando locum ex cap. Job 16.

49. Par la violence du démon Job ſe ſoüilloit luy-meſme de ſes propres mains, qu'en meſme temps il levoit pures au ciel dans la priere: ainſi que s'explique ce qu'il dit au chap. 16. de ſon livre.

50. David, Jeremias, & multi ex ſanctis Prophetis hujuſmodi violentias patiebantur harum impurarum operationum externarum.

50. David, Jeremie & pluſieurs ſaints prophétes ſouffroient ces ſortes de violences au dehors dans de ſemblables actions honteuſes.

51. In ſacrâ ſcripturâ multa ſunt exempla violentiarum ad actus externos peccaminoſos, ut illud de Samſone qui per violentiam ſeipſum occidit cum Philiſtæis, conjugium iniit cum alienigenâ, & cum Dalilâ meretrice fornicatus eſt, quæ aliàs erant

51. Il y a dans la ſainte écriture pluſieurs exemples de ces violences à des actions exterieures, mauvaiſes d'elles-meſmes: comme quand Samſon ſe tua avec les Philiſtins, quand il épouſa une étrangere, & qu'il pecha avec Dalila; choſes d'ailleurs défenduës & certainement pechez: quand Judith

mentit à Holopherne : quand Elisée maudit les enfans: quand Elie fit brusler les chefs du roy Achab avec leurs troupes : on laisse seulement à douter, si cette violence venoit immediatement de Dieu, ou du ministere des démons, comme il arrive aux autres ames.

prohibita, & peccata fuissent : de Judithâ, quæ Holopherni mentita fuit; de Elisæo, qui pueris maledixit : de Eliâ, qui combussit duces cum turmis regis Achab : an vero fuerit violentia immediate à Deo peracta, vel ministerio dæmonum, ut aliis animabus contingit, in dubio relinquitur.

52. Quand ces sortes de violences, mesme honteuses, arrivent sans trouble de l'esprit, alors l'ame peut s'unir à Dieu, comme en effet elle s'y unit toûjours.

52. Cùm hujusmodi violentiæ etiam impuræ absque mentis offuscatione accidunt, tunc anima Deo potest uniri, ut de facto semper unitur.

53. Pour connoistre dans la pratique si quelque action dans les autres personnes vient de cette violence, la regle que j'en ay, n'est pas seulement tirée des protestations que ces ames font de n'avoir pas consenti à ces violences, ou de ce qu'il est impossible qu'elles jurent faussement de n'y avoir pas consenti, ou de ce que ce sont des ames avancées dans la voye interieure ; mais je la prens bien plutost d'une certaine lumiere actuelle, superieure à toute connoissance humaine & theologique, qui me fait connoistre certainement avec une conviction interieu-

53. Ad cognoscendum in praxi an aliqua operatio in aliis personis fuerit violentia, regula quam de hoc habeo, nedum sunt protestationes animarum aliarum quæ protestantur se dictis violentiis non consensisse, aut jurare non posse quòd non his consenserint, & videre quod sint animæ quæ proficiunt in viâ internâ; sed regulam sumere à lumine quodam actuali, cognitione humanâ & theologicâ superiore, quod me certò cognoscere facit cum internâ certitudine,

quòd talis operatio est violentia : & certus sum quòd hoc lumen à Deo procedit, quia ad me pervenit conjunctum cum certitudine quod à Deo proveniat, & mihi nec umbram dubii relinquit in contrarium : eo modo quo interdum contingit, quòd Deus aliquid revelando, eodem tempore animam certam reddit quòd ipse sit qui revelet, & anima in contrarium non potest dubitare.

re, que telle action vient de la violence : or je suis certain que cette lumiere vient de Dieu, parce qu'elle me vient jointe à la conviction que j'ay, qu'elle est de Dieu ; de sorte qu'elle ne me laisse point l'ombre du moindre doute au contraire : de mesme qu'il arrive quelquefois que Dieu révelant quelque chose à une ame, il la convainc en mesme temps que la révelation vient de luy, desorte qu'elle n'en peut avoir aucun doute.

54. Spirituales viæ ordinariæ in horâ mortis se delusos invenient & confusos, cum omnibus passionibus in alio mundo purgandis.

54. Les spirituels, qui marchent dans la voye commune, seront bien trompez & bien confus à la mort, avec toutes les passions qu'ils auront à purifier en l'autre monde.

55. Per hanc viam internam pervenitur, etsi multâ cum sufferentiâ, ad purgandas & extinguendas omnes passiones ; ita quod nihil amplius sentitur, nihil, nihil : nec ultra sentitur inquietudo, sicut corpus mortuum ; nec anima se ampliùs commoveri sinit.

55. Par cette voye interieure on parvient, quoiqu'avec beaucoup de peine, à purifier & à éteindre toutes les passions ; de sorte qu'on ne sent plus rien, quoy que ce soit, pas le moindre éguillon : on ne sent pas plus de révolte, que si le corps estoit mort ; & l'ame n'est plus sujette à aucune émotion.

56. Duæ leges & duæ cupiditates, ani-

56. Les deux loix & les deux convoitises, l'une de l'ame, &

l'autre de l'amour propre, subsistent autant que regne l'amour propre : c'est pourquoy quand une fois il est épuré & mort, comme il arrive dans la voye interieure, alors aussi meurent les deux loix & les deux convoitises ; on ne fait plus aucune cheute ; on ne sent aucune révolte ; & il n'y a plus mesme de peché veniel.

mæ una, & amoris proprii altera ; tandiu perdurant, quamdiu perdurat amor proprius : unde quando purgatus est & mortuus, ut fit per viam internam, non adsunt ampliùs duæ illæ leges & duæ cupiditates, nec ulteriùs lapsus aliquis incurritur, nec aliquid sentitur ampliùs, ne quidem veniale peccatum.

57. Par la contemplation acquise on parvient à l'estat de ne plus faire aucun peché, ni mortel ni veniel.

57. Per contemplationem acquisitam pervenitur ad statum non faciendi ampliùs peccata nec mortalia nec venialia.

58. On acquiert cet estat, en ne faisant plus aucune réflexion sur ses actions, parce que les défauts viennent de la réflexion.

58. Ad hujusmodi statum pervenitur non reflectendo ampliùs ad proprias operationes, quia defectus ex reflexione oriuntur.

59. La voye interieure n'a aucun rapport à la confession, aux confesseurs, aux cas de conscience, à la theologie, ni à la philosophie.

59. Via interna sejuncta est à confessione, à confessariis, à casibus conscientiæ, à theologiâ, & à philosophiâ.

60. Dieu rend la confession impossible aux ames avancées, quand une fois elles commencent à mourir aux réflexions, ou qu'elles y sont tout-à-fait mortes : aussi y supplée-t-il par une grace qui les préserve au-

60. Animabus provectis quæ reflexionibus mori incipiunt & eò etiam perveniunt ut sint mortuæ, Deus confessionem aliquando efficit impossibilem, & supplet

ipse tantâ gratiâ præservante quantam in sacramento reciperet; & ideo hujusmodi animabus non est bonum in tali casu ad sacramentum pœnitentiæ accedere, quia id est illis impossibile.

tant que celle qu'elles recevroient dans le sacrement : c'est pourquoy en cet estat il n'est pas bon que ces ames fréquentent la confession, parce qu'elle leur est impossible.

61. Anima cum ad mortem mysticam pervenit, non potest ampliùs aliud velle quàm quod Deus vult, quia non habet ampliùs voluntatem, & Deus eam illi abstulit.

61. Une ame arrivée à la mort mystique ne peut plus vouloir autre chose que ce que Dieu veut, parce qu'elle n'a plus de volonté, & que Dieu la luy a ostée.

62. Per viam internam pervenitur etiam ad mortem sensuum, quinimo signum quod quis in statu nihilitatis maneat, id est mortis mysticæ, est, si sensus exteriores non representent ampliùs res sensibiles ac si non essent, quia non perveniunt ad faciendum quod intellectus ad eas applicet.

62. La voye interieure conduit aussi à la mort des sens : bien plus, une marque qu'on est dans l'aneantissement, qui est la mort mystique, c'est que les sens exterieurs ne nous representent pas plus les choses sensibles que si elles n'estoient point du tout, parce qu'alors elles ne peuvent plus faire que l'entendement s'y applique.

63. Per viam internam pervenitur ad statum continuum immobilem in pace imperturbabili.

63. Par la voye interieure on parvient à un estat toûjours fixe d'une paix imperturbable.

64. Theologus minorem dispositionem habet quàm homo rudis ad statum contemplativi: 1° quia non

64. Un theologien a moins de disposition qu'un idiot à la contemplation : 1° parce qu'il n'a pas une foy si pure :

2° qu'il n'est pas si humble : 3° qu'il n'a pas tant de soin de son salut : 4° parce qu'il a la teste pleine de réveries, d'especes, d'opinions, & de speculations ; de sorte que la vraye lumière n'y trouve point d'entrée.

habet fidem adeo puram: 2° quia non est adeo humilis : 3° quia non adeo curat propriam salutem: 4° quia caput habet refertum phantasmatibus, speciebus, opinionibus, speculationibus ; & non potest in illum ingredi verum lumen.

65. Il faut obeïr aux Superieurs dans les choses exterieures; le vœu d'obeïssance des Religieux, ne s'étend qu'aux choses de cette nature : mais pour l'interieur, il en est tout autrement ; il n'y a que Dieu seul & le directeur qui en connoissent.

65. Præpositis obediendum est in exteriore, & latitudo voti obedientiæ religiosorum tantummodo ad exterius pertingit : in interiore vero res aliter se habet, quo solus Deus & director intrant.

66. C'est une doctrine nouvelle dans l'Eglise & digne de risée, que les ames dans leur interieur doivent estre gouvernées par les Evesques ; & que l'Evesque en estant incapable elles doivent se presenter à luy avec leurs directeurs : c'est, dis-je, une doctrine nonvelle, puis qu'elle n'est enseignée ni dans l'ecriture, ni dans les conciles, ni dans les canons, ni dans les bulles, ni par aucun saint ou par aucun auteur, & qu'elle ne le peut estre ; l'Eglise ne jugeant point des choses cachées ; & toute ame ayant droit de se

66. Risu digna est nova quædam doctrina in Ecclesiâ Dei, quòd anima quoad internum gubernari debeat ab Episcopo, quod si Episcopus non sit capax, anima ipsum cum suo directore adeat : novam dico doctrinam, quia nec sacra scriptura, nec concilia, nec canones, nec bullæ, nec sancti, nec authores eam unquam tradiderunt nec tradere possunt ; quia Ecclesia non judicat de occultis, & anima jus habet eligendi

quemcumque sibi bene visum.

choisir qui bon luy semble.

67. Dicere quod internum manifestandum est exteriori tribunali præpositorum, & quod peccatum sit, id non facere, est manifesta deceptio : quia Ecclesia non judicat de occultis, & propriis animabus præjudicant his deceptionibus, & simulationibus.

67. C'est une tromperie manifeste, de dire qu'on est obligé de découvrir son interieur au for exterieur des superieurs, & que c'est peché de ne le point faire : parce que l'Eglise ne juge point des choses cachées, & que l'on fait un tres grand tort aux ames par ces illusions & ces déguisemens.

68. In mundo non est facultas nec jurisdictio ad præcipiendũ ut manifestentur epistolæ directoris quoad internum animæ, & ideo opus est animadvertere quòd hoc est insultus satanæ.

68. Il n'y a dans le monde ni autorité, ni jurisdiction qui ait droit d'ordonner, que les lettres des directeurs sur l'interieur des ames soient communiquées : c'est pourquoy il est bon qu'on soit averti, que c'est une entreprise du demon.

QUas quidem propositiones tanquam hæreticas, suspectas, erroneas, scandalosas, blasphemas, piarum aurium offensivas, temerarias, christianæ disciplinæ relaxativas & eversivas & seditiosas respectivè, ac quæcumque super iis verbo, scripto, vel typis emissa, pariter cum voto eorumdem fratrum nostrorum S. R. E. Cardinalium, & Inquisitorum generaliũ

LEsquelles propositions, de l'avis de nos susdits freres les Cardinaux de la sainte Eglise Romaine, & Inquisiteurs generaux, nous avons condannées, notées, & effacées, comme heretiques, suspectes, erronées, scandaleuses, blasphematoires, offensives des pieuses oreilles, temeraires, enervant & détruisant la discipline chrestienne, & seditieuses, respectivement; & pareillement tout ce qui a esté publié sur ce sujet, de

vive voix, ou par écrit, ou imprimé: avons défendu à tous & à un chacun de parler en aucune maniere, d'écrire ou disputer de ces propositions & de toutes autres semblables, ni de les croire, retenir, enseigner, ni de les mettre en pratique: avons privé les contrevenans dés à present & pour toûjours, de toutes dignitez, degrez, honneurs, benefices & offices, & les avons déclaré inhabiles à en posseder jamais, & en mesme temps nous les avons frappez de l'anatheme, dont ils ne pourront estre absous que par nous ou nos successeurs les Pontifes Romains.

damnavimus, circumscripsimus & abolevimus; deque eisdē & similibus omnibus & singulis posthac quoquo modo loquendi, scribendi, disputandi, easque credendi, tenendi, docendi, aut in praxim reducendi facultatem quibuscumque interdiximus, & contra facientes omnibus dignitatibus, gradibus, honoribus, beneficiis & officiis ipso facto perpetuo privavimus, & inhabiles ad quæcumque decrevimus, vinculoque etiam anathematis eo ipso innodavimus, à quo nisi à nobis & à Romanis pontificibus successoribus nostris valeant absolvi.

En outre nous avons défendu & condanné par nostre present decret, tous les livres, & tous les ouvrages du mesme Michel de Molinos, en quelque lieu & en quelque langue qu'ils soient imprimez, mesme les manuscrits, avec défense à toutes personnes de quelque degré, état & condition qu'il puisse estre, & quoyque par sa dignité il deust estre nommé, d'oser sous quelque pretexte que ce soit, les imprimer

Præterea eodem nostro decreto prohibuimus, & damnavimus omnes libros, omniaque opera quocumque loco, & idiomate, impressa, nec non omnia manuscripta ejusdem Michaëlis de Molinos, vetuimusque ne quis cujuscumque gradus, conditionis, vel statûs, etiam speciali notâ dignus, audeat sub quovis prætextu, quolibet pariter idiomate, sive sub eisdem verbis, sive

ſub æqualibus aut æquipollentibus, ſive abſque nomine, ſeu ficto, aut alieno nomine ea imprimere, vel imprimi facere, neque impreſſa ſeu manuſcripta legere, vel apud ſe retinere, ſed ordinariis locorũ aut hæreticæ pravitatis inquiſitoribus ſtatim tradere, & conſignare teneantur ſub eiſdem pœnis ſuperiùs inflictis, qui ordinarii & inquiſitores ſtatim ea igni comburant, vel comburi faciant. Tandem, ut prædictus Michaël de Molinos ob hæreſes, errores, & turpia facta prædicta debitis pœnis in aliorum exemplum, & ipſius emendationem plecteretur, lecto in eadem noſtra Congregatione toto proceſſu, & auditis dilectis filiis conſultoribus noſtris ſanctæ Inquiſitionis Officii, in ſacra Theologia, & in jure Pontificio magiſtris, cum eorumdem venerabilium fratrum noſtrorum S. R. E. Cardinalium unanimi voto, dictum Michaëlem de Molinos, tanquam reum convictum & confeſſum reſpectivè, & uti hære-

en toute langue, dans les meſmes termes, où en de ſemblables ou equivalens, ou ſans nom, ou ſous un nom feint & emprunté, ni les faire imprimer, ni meſme les lire ou retenir chez ſoy imprimez ou manuſcrits, mais de les porter auſſitoſt & de les mettre entre les mains des ordinaires des lieux ou des inquiſiteurs contre le venin de l'hereſie, ſous les peines portées cy-deſſus; avec ordre de les brûler à la diligence deſdits Ordinaires ou Inquiſiteurs. Enfin, pour punir le ſuſdit Mich. de Molinos de ſes heresies, erreurs & faits honteux par des chaſtimens proportionnez, qui ſerviſſent d'exemple aux autres, & à luy de correction, lecture faite de tout ſon procez dans noſtre congregation ſuſditte, ouis nos tres-chers fils les conſulteurs du ſaint Office, docteurs en theologie & en droit canonique, de l'avis commun de nos venerables Freres ſuſdits les Cardinaux de la ſainte Egliſe Romaine: Nous avons condanné dans toutes les formes de la juſtice, ledit Michel de Molinos, comme coupable, convaincu, & aprés avoir avoüé, reſpectivement, & comme he-

retique déclaré quoyque repentant, à la peine d'une étroite & perpetuelle prison, & à des penitences salutaires qu'il sera tenu d'accomplir, aprés toutefois qu'il aura fait abjuration suivant le formulaire qui lui sera prescrit : ordonnant qu'au jour & à l'heure marquez, dans l'Eglise de sainte Marie de la Minerve de cette ville, en presence de tous nos venerables Freres les Cardinaux de la sainte Eglise Romaine, Prelats de nôtre Cour, mesme de tout le peuple qui y sera invité par la concession des indulgences, sera leuë d'un lieu élevé la teneur du procez, le mesme Michel de Molinos estant de bout sur un échaffaut, ensemble la sentence qui s'en est ensuivie : & aprés que ledit de Molinos revestu de l'habit de penitent a abjuré publiquement les erreurs & heresies susdites, nous avons donné pouvoir à nostre cher fils le commissaire de nostre saint Office, de l'absoudre en la forme ordinaire de l'Eglise, des censures qu'il avoit encouruës : ce qui auroit esté accompli en tout point ; en

tieum formalem, licet pœnitentẽ in pœnam arcti & perpetui carceris, & ad peragendas alias pœnitentias salutares, præviâ tamen abjuratione de formali per ipsum emittendâ servato juris ordine damnavimus : mandantes ut die, & hora præfigendis, in Ecclesia sanctæ Mariæ supràMinervam hujus almæ urbis, præsentibus omnibus venerabilibus fratribus nostris S. R. E. Cardinalibus, & Romanæ curiæ nostræ Prælatis, universoque populo ad id etiam per concessionem indulgentiarum convocando, ex alto tenor processûs, stante in suggesto eodem Michaële de Molinos, unâ cum sententiâ inde sequutâ legeretur : & postquâ idem de Molinos habitu pœnitentiæ indutus prædictos errores, & hæreses publicè abjurasset, facultatem dedimus dilecto filio nostri sancti Officij commissario, ut eũ à censuris, quibus innodatus erat, in formâ Ecclesiæ consuetâ absolveret ; quæ omnia in executionem dictæ nostræ ordinationis die tertiâ Septem-

bris labentis anni solemniter adimpleta sunt.

Et licet suprà narratum decretum de mandato nostro latum, ad majorem fidelium cautelam typis editũ, publicis locis affixum, & divulgatum fuerit, nihilominùs, ne hujus apostolicæ damnationis memoria futuris temporibus deleri possit, utque populus christianus catholicâ veritate instructior per viam salutis incedere valeat, prædecessorum nostrorum summorũ Pontificum vestigiis inhærentes, hac nostrâ perpetuò valiturâ constitutione supradictum decretum denuò approbamus, confirmamus, & debitæ executioni tradi mandamus, iterùm supradictas propositiones definitivè damnantes, & reprobantes, librosque & manuscripta ejusdem Mich. de Molinos prohibentes & interdicentes sub eisdem pœnis & censuris contra transgressores latis & inflictis.

Decernentes insuper præsentes litteras

execution de nostre ordonnance du 3. Septembre de la presente année.

Et quoyque le susdit decret fait par nostre ordre, ait esté imprimé, publié & affiché en lieu public pour l'instruction plus ample des fideles; neanmoins, de peur que la memoire de cette condannation apostolique ne s'efface dans le temps avenir, & afin que le peuple chretien instruit de la verité catholique, marche plus seurement dans la voye du salut, en suivant les traces des souverains Pontifes nos predecesseurs, par nostre presente constitution qui sera à jamais en vigueur; nous approuvons de nouveau & confirmons le decret susdit, & ordonnons qu'il soit mis à execution comme il le doit estre, condannant en outre definitivement & reprouvant les propositions susdites, les livres & manuscrits du mesme Michel de Molinos, dont nous interdisons & défendons la lecture, sous les mesmes peines & censures portées & infligées contre les contreyenans.

Ordonnant au surplus que les présentes lettres auront for-

ce, sont & seront en vigueur perpetuellement & à toûjours, sortiront & auront leur plein & entier effet: que tous juges ordinaires & déléguez, & de quelque autorité qu'ils soient ou puissent estre revestus, seront tenus de juger & déterminer conformément à icelles, tout pouvoir & autorité de juger ou interpreter autrement leur étant ostez à tous & à chacun d'eux; déclarant nul tout jugement, & comme non avenu sur ces matieres à ce contraire, de quelque personne & de quelque autorité qu'il vienne, sciemment ou par ignorance. Voulons que foy soit ajoûtée aux copies des présentes mesme imprimées, soussignées de la main d'un Notaire public, & scellées du sceau d'une personne constituée en dignité Ecclesiastique, comme on l'auroit à ces mesmes lettres représentées en original. Qu'il ne soit donc permis à aucun homme par une entreprise témeraire, de violer ou de contrevenir au contenu de nostre présente approbation, confirmation, condannation, réprobation, punition, decret & volonté. Que

semper & perpetuò validas & efficaces existere & fore, suosque plenarios, & integros effectus sortiri, & obtinere: sicque per quoscumque ordinarios & delegatos quavis auctoritate fungentes, & functuros ubique judicari, & definiri debere, sublata eis, & eorum cuilibet quavis aliter judicandi & interpretandi facultate & auctoritate; ac irritum & inane quicquid secus super his à quoquam quâvis auctoritate scienter vel ignoranter contigerit attentari. Volumus autem, ut præsentium transumptis etiam impressis, manu Notarii publici subscriptis, & sigillo alicujus personæ in dignitate Ecclesiasticâ constitutæ munitis, eadem fides prorsus adhibeatur, quæ ipsis originalibus literis adhiberetur, si essent exhibitæ, vel ostensæ. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostræ approbationis, confirmationis, damnationis, reprobationis, punitionis, decreti, & voluntatis infringere, vel ei ausu temerario contraire. Si quis

autem hoc attentare præſumpſerit, indignationem omnipotentis Dei ac beatorum Petri & Pauli apoſtolorum ejuſſe noverit incurſurum. Datum Romæ, apud S. Mariam majorem, anno Incarnationis Dominicæ millesimo ſexcenteſimo octuageſimo ſeptimo, duodecimo Kal. Decembris, Pontificatus noſtri anno duodecimo. F. DATARIUS. J. F. ALBANUS. Registrata in ſecretariâ brevium.

celuy qui oſera l'entreprendre, ſçache qu'il s'attirera l'indignation du Dieu tout-puiſſant & des bienheureux apoſtres ſaint Pierre & ſaint Paul. Donné à Rome, à ſainte Marie majeure, le vingtiéme Novembre, l'an mil ſix cens quatre-vingt ſept de l'Incarnation de noſtre Seigneur, & le douziéme de nôtre pontificat. *Signé*, F. DATAIRE. *Et plus bas*, J. F. ALBANO. Regiſtrée au Secrétariat des Brefs, &c.

Viſa de curiâ S. de Pilaſtris.
D. Ciampinus.

Loco ✠ plumbi.

ANno à Nativitate Domini noſtri Jeſu-Chriſti milleſimo ſexcenteſimo octuageſimo octavo, indictione undecimâ, die vero 19. Februarii, Pontificatus autem ſanctiſſimi in Chriſto Patris D. N. D. INNOCENTII divinâ providentiâ Papæ XI. anno ejus duodecimo, præſentes literæ apoſt. affixæ & publicatæ fuerunt ad valvas Eccleſiæ ſancti Joannis Lateranenſis, Baſilicæ principis apoſtolo-

L'An de N. S. Jeſus-Chriſt, mil ſix cent quatre-vingt-huit, indiction onziéme, le 19. Février : & du pontificat de noſtre ſaint Pere le Pape par la providence divine Innocent XI. l'an douziéme, les préſentes lettres apoſtoliques ont eſté publiées & affichées aux portes de l'Egliſe de ſaint Jean de Latran, de la Baſilique de ſaint Pierre, & de la Chancellerie apoſtolique, & à la teſte

du champ de Flore, & aux autres lieux accouftumez de la Ville : par moy François Perino courrier de noftre S. Pere le Pape & de la tres-fainte Inquifition.

rum & cancellariæ apoftolicæ, & in acie campi Floræ, & aliis locis folitis & confuetis urbis, per me Francifcum Perinum S S. D. N. Papæ & fanctiffimæ Inquifitionis curforem.

DECRET DE L'INQUISITION de Rome, extrait du Latin.

Du Jeudy 5. Février 1688.

IL porte condannation de divers ouvrages des Quiétiftes, & en particulier de ceux de Benoift Bifcia Preftre de la Congrégation de l'Oratoire de la ville de Fermo en Italie ; enfemble d'une feüille volante imprimée en François fous ce titre.

Propofitions tirées des livres & autres écrits du docteur Molinos chef des Quiétiftes, condannées par la fainte Inquifition de Rome.

Ce decret eft fcellé, & a efté publié & affiché felon la couftume, le 27. Février 1688.

AUTRE DECRET de la mefme Inquifition, extrait du Latin.

Du Jeudy 1. Avril 1688.

ENtre plufieurs livres des Quiétiftes, qui y font condannez, on y voit les fuivans.

Pratique facile pour élever l'ame à la contemplation, en deux parties : par François Malaval

laïc, aveugle: traduite du François en Italien, par Dom Lucio Labacci prestre Romain.

Alphabet pour sçavoir lire en Jesus-Christ, composé par Fr. Jean Falconi, de l'ordre de N. Dame de la Mercy: traduit de l'Espagnol en Italien: avec un abregé de la vie de l'auteur, & une de ses lettres écrite à l'une de ses dévotes.

Autre lettre du mesme auteur à l'un de ses filles spirituelles, touchant le plus pur & le plus parfait esprit de l'oraison, traduite de l'Espagnol en Italien.

Autre du mesme à un Religieux, sur l'oraison de pure foy, aussi traduite de l'Espagnol en Italien.

Scellé, publié & affiché, le 3. Avril 1688.

AUTRE DECRET de la mesme Inquisition, extrait du latin.

Du Jeudy 9. Septembre 1688.

LA sacrée Congrégation défend & condanne les livres que voicy.

Il y en a plusieurs de diverses matieres, dont celuy-cy seul à rapport à la contemplation.

Orationis mentalis analysis deque variis ejusdem speciebus judicium ex divini verbi, sanctorumve patrum sententiis, concinnatum: per patrem D. Franciscum la Combe *Tononensem, presbyterum professum, congregationis clericorum regularium sancti Pauli. Vercellis, apud Nicolaum Hyacinthum Martam typog. Episc. 1686.*

Analyse de l'oraison mentale par le Pere la Combe.

Ce Decret est scellé, & a esté publié & affiché selon la coustume, le 4. Septembre 1688.

AVTRE DECRET
De la mesme Inquisition, extrait du Latin.

Du Mardy 30. Novembre 1689.

LA sacrée Congregation défend & condanne les livres que voicy.

Le chrestien interieur, ou la conformité interieure que les chrestiens doivent avoir avec Jesus-Christ, traduit du François en Italien par le sieur Alexandre Cenami, Prieur de saint Alexandre de Luque.

Regle de perfection, qui contient en abregé toute la vie spirituelle, reduite au seul point de la volonté divine, divisée en trois parties, par le Pere Benoist de Canfeld Capucin Anglois; & traduite du François en Italien. A Viterbe 1667.

Moyen court & tres-facile pour l'oraison, que tous peuvent pratiquer tres-aisément, & arriver par-là en peu à une haute perfection. A Grenoble 1685.

Regle des associez à l'enfance de Jesus: Modele de perfection pour tous les estats. A Lyon 1685.

Lettre d'un serviteur de Dieu (Falconi) à une personne qui aspire à la perfection religieuse.

Il contient plusieurs autres livres, sur la nouvelle contemplation, en Italien ou en Espagnol, imprimez dans la plus part des villes d'Italie.

Scellé, publié & affiché à l'ordinaire, les jour & an que dessus.

AVTRE

AUTRE DECRET

de la mesme Inquisition, extrait du latin, où sont condannez les livres suivans.

Du Mercredy 19. Mars 1692.

OEuvres spirituelles de M. de Bernieres Louvigni, d'où a esté tiré le chrestien interieur, ou la guide seure pour ceux qui aspirent à la perfection, en deux parties: traduites du François en Italien.

Recüeil de diverses pieces concernant le Quietisme & les Quietistes, ou Molinos & les disciples. A Amsterdam 1688.

Trois lettres touchant l'état present d'Italie, écrites en 1688. 1. sur Molinos & ses Quietistes: 2. sur l'Inquisition & l'estat de la Religion: 3. sur la politique & les interests des Princes d'Italie. A Cologne 1688. & autres ouvrages imprimez.

Scellé, affiché & publié, les jour & an que dessus.

LETTRE

De M. Palafox Archevesque de Seville, au Pape Innocent XI. traduite de l'Italien.

TRES-SAINT PERE,

Je louë de tout mon cœur la divine providence, de ce qu'entre tant de misericordes qu'elle a faittes à son Eglise sous le pontificat de Vostre

Saintcté, elle luy a encore fait celle, de luy donner toutes les lumieres, pour découvrir, punir & condanner les erreurs deteſtables & les excés abominables du perfide Molinos, que par ſa malice noire & infernale, il a ſceu cacher avec une diſſimulation auſſi diabolique de ſa méchanceté & de ſes artifices, à une infinité de perſonnes, du nombre deſquelles j'ay eſté moy-meſme malheureuſement. Auſſi, ſuis-je tout conſolé de voir luire ce beau jour, auquel ſorti des filets qui m'attachoient à un homme ſi méchant & ſi traiſtre, & que la miſericorde de Dieu ſeul a briſez par ſa bonté; je viens aux ſacrez pieds de V. S. déteſter les erreurs & cette noirceur execrable avec toute la ſoumiſſion poſſible, la ſuppliant tres-humblement de vouloir bien me conduire en tout ce qui pourra ſervir à m'affermir dans une reſolution & volonté ſi juſte & ſi ſainte, & à m'éloigner de ſemblables dangers, afin que je puiſſe remplir avec courage, les devoirs terribles de mon miniſtere, au ſalut de mon ame, & de celles qui m'ont eſté confiées par V. S. & à la plus grande gloire de Dieu. C'eſt ce que je deſire de tout mon cœur, avec la Benediction Apoſtolique de de V. S. que je luy demande inſtamment, proſterné à ſes pieds, ſuppliant la divine bonté de luy accorder d'heureuſes & de longues années à la gloire generale de l'Egliſe & à la confuſion de tous ſes ennemis.

A Seville le 7. Octobre 1687.

LETTRE

De Monseigneur l'Evesque de Genéve, aux Curez du Chablais, touchant les précautions qu'ils doivent observer pour ne point donner d'accés aux maximes artificieuses du Quietisme.

Du mois de Janvier 1688.

MONSIEUR,

Il est peu de personnes dans ce vaste Diocese qui ne m'ayent oüi parler avec éloge du progrés que plusieurs de nos Paroisses de la campagne ont fait dans la pieté par les soins de leurs Pasteurs; j'ay mesme affecté de m'en expliquer tres souvent dans les plus hautes chaires, pour exciter une sainte emulation dans les habitans des Villes. Mais comme N. S. P. le Pape a fait distribuer une lettre circulaire aux Evesque d'Italie, qui est parvenuë jusques à nous, par laquelle il les exhorte, de prendre garde que sous un pretexte de pieté, on n'engage les Ames dans les égaremens des Quietistes, & qu'il est toujours à craindre que la devotion des simples ne prenne le change & ne s'égare, selon la remarque de saint Bernard, *Charitas sine scientia aberrat*: Comme il est vray, selon la remarque du mesme Pere, que la devotion des gens éclairez dégenere tres-souvent en une fine superbe, quand elle n'est pas animée par la charité, *scientia sine Charitate inflat*; Je suis obligé de vous suggerer quelques precautions sur les maximes

suivantes, pour que vous soyez en estat d'empesscher que vos oüailles n'y trouvent des écueils par l'artifice de quelques faux Directeurs.

I. Il faut que vous preniez un soin particulier de voir & d'examiner tous les livres que l'on repandra dans vostre Paroisse; de retirer d'entre les mains de vos oüailles tous les livres suspects, comme le sont ceux de Molinos; la Lettre d'un serviteur de Dieu à une personne qui aspire à la perfection Religieuse; celuy qui est intitulé, Moyen court, & trés-facile pour l'oraison; La regle des associez à l'Enfance de Jesus; Le Canque des Cantiques de Salomon interpreté selon le sens mystique, & la vraye representation des estats interieurs; Comme encore la Pratique facile pour élever l'ame à la Contemplation, & les réponses aux objections que l'on y a opposées: Lettre du serviteur de Dieu, le R. P. Falconi, à une de ses filles spirituelles; tous les manuscrits qui leur ont esté donnez de la part des personnes dont la doctrine vous pourroit estre suspecte, & de nous les envoyer incessamment pour en faire le discernement.

Et en la place de ces livres, & de ces manuscrits, vous leur conseillerez de se limiter à la lecture d'un petit Catechisme approuvé, de l'Introduction à la Vie devote par S. François de Sales: de la Guide des pecheurs par le R. P. Grenade, du petit livre des Pensées chrestiennes, & de celuy de la Vie des Saints.

II. Il faut preparer vos oüailles à l'exercice de l'oraison du cœur, en les nourissant dans un desir pur & sincere d'honorer Dieu, & de luy plaire en toutes leurs démarches & en leur faisant comprendre que comme le Dieu que nous

adorons voit tous les penchans de noſtre cœur, & qu'il entent le langage ſecret de nos deſirs, *cui omne cor patet & omnis voluntas loquitur*, Il n'eſt point de meilleure oraiſon, ſelon la remarque de ſaint Auguſtin, que celle d'une ardente charité: *flagrantia charitatis clamor cordis.*

Il faut les cultiver dans ce penchant en les accoûtumant à faire des reflexions ſur les veritez que la Foy nous enſeigne & ſur les exemples de Jeſus-Chriſt, & des Saints, & à s'examiner eux-meſmes ſur ces grandes regles & ſur ces ſaints modeles pour prendre occaſion de-là de s'humilier, & de s'exciter à des ſentimens de penitence à la veuë de leurs fautes, & à faire des reſolutions de s'en amender, ſelon la petite formule que nous en avons inſerée dans le ſupplément du Rituel, ſous le titre de l'éxamen particulier & de l'oraiſon des artiſans. Et ſi vous connoiſſez que Dieu ouvre l'eſprit de ces oüailles & les porte à l'amour de l'oraiſon, vous leur conſeillerez de s'attacher ſimplement aux conſiderations, aux affections, & aux reſolutions ſelon la methode que ſaint François de Sales en donne dans ſon Introduction à la vie devote, & de ſe maintenir dans ce penchant, en ſe renouvellant durant la journée en la ſainte preſence de Dieu, dans l'union & dans l'adherence qu'elles doivent avoir à Jeſus-Chriſt leur Chef, pour faire toutes leurs actions en ſon Eſprit, & ſelon ſes intentions, & par quelques oraiſons jaculatoires, parmy les embarras du monde & des applications qu'elles doivent à leurs affaires domeſtiques.

Mais ne portez jamais vos oüailles à l'oraiſon de contemplation, que les uns appellent l'oraiſon de remiſe, les autres oraiſon de quietude, les-

autres oraison d'abandonnement, & les autres oraison passive; & si vous trouviez des ames dans vostre Paroisse qui crussent estre dans cet estat, defiez vous-en, eprouvez-les, en les reduisant à l'exercice de l'oraison de simple examen, où à la methode toute simple de saint François de Sales; & quand aprés avoir pris toutes ces precautions vous découvririez que ces ames auroient esté élevées de la main de Dieu à cet estat particulier de la vraye oraison de remise & d'abandonnement, ne les perdez point de veuë dans les applications de vostre sollicitude pastorale, de peur qu'elles ne s'égarent en donnant dans des illusions, ou en demeurant dans une oisiveté interieure qui impose un entier silence aux facultez de l'ame; *Otium enim nostrum, non est otium, sed negotium*, dit saint Bernard.

III. Si vous avez dans vostre Paroisse des filles qui vous témoignent de vouloir s'engager par vœu de chasteté perpetuelle, ne vous rendez pas facile à leur demande, de quelque empressement, & de quelque zele qu'elles vous paroissent accompagnées. A Dieu ne plaise que nous ayons la pensée de condanner un estat qui éleve les hommes à la perfection des Anges, & qui aprés avoir sanctifié leurs corps, & leurs esprits, les rend dignes de suivre par tout l'Agneau, *sequuntur Agnum quocumque ierit*: mais comme il n'arrive que trop souvent que le penchant de la chair, & les occasions trop frequentes, precipitent ces ames en des desordres, & que le violement de leur vœu rend leurs chûtes plus criminelles, il faut leur conseiller de ne point faire de vœu de chasteté que pour un temps, que vous leur limiterez selon les regles de la direction, si ce n'est que dans

le temps, qu'aprés une longue épreuve, elles voudront faire le vœu de chasteté perpetuelle, elles entrent dans un Monastere, ou dans quelqu'autre estat qui les éloigne tout-à-fait des occasions d'une chûte.

IV. Et parce que l'experience nous a fait observer dans nostre troisiéme visite, que plusieurs ames, sous un pretexte de vaquer avec plus de liberté à la devotion, donnoient dans une grande oisiveté exterieure, & negligeoient mesme les devoirs de leurs estats pour aller chercher des directions & des devotions extraordinaires dans des lieux éloignez de leur demeure, vous prendrez soin de retrancher tous ces excés de vostre Paroisse; & aprés avoir laissé une honneste liberté à vos oüailles pour le choix d'un Confesseur extraordinaire, vous leur ferez comprendre que cette devotion oiseuse n'est qu'une illusion, & que la vraye devotion consiste à se rendre bien attentifs aux Loix de Dieu, & de l'Eglise, & aux devoirs particuliers de son estat. Sur toutes choses vous prendrez garde que les femmes & les filles de vostre Paroisse n'aillent point chercher les directeurs suspects; & si vous vous apperceviez qu'elles allassent à des directeurs seculiers, ou réguliers, qui fussent en réputation d'affecter quelque singularité dans la doctrine, ou dans la discipline, ou dans les mœurs, ne manquez pas de les en detourner; & si vous decouvriez qu'il y eût de l'attache ou de l'obstination, ne manquez pas de nous en avertir.

V. Si vous avez dans vostre Paroisse des devotes empressées, qui voulussent aller à confesse trop frequemment, vous leur devez donner des bornes, parce qu'elles levent la commodité aux au-

tres d'avoir recours à ce Sacrement dans leurs necessitez, & vous déroberoient à vous-mesme le temps que vous devez aux affaires les plus pressantes de vostre ministere ; c'est assez que vous entendiez ces sortes de devotes, hors des occasions extraordinaires, une fois dans la quinzaine, ou à toute extrémité une fois la semaine, si vous le pouvez sans vous dérober à vos devoirs essentiels.

Et si vous découvriez que l'on eust inspiré à quelques-unes de ces devotes du dégoust pour la priere vocale, ou qu'on leur eust persuadé qu'elles ne sont pas obligées de s'exciter à des actes particuliers de contrition & de penitence lors qu'elles vont à confesse, ne manquez jamais de leur faire faire d'une voix intelligible un acte de contrition, avant que de les absoudre, & de leur imposer pour penitence de faire quelques prieres vocales, comme de dire le Chapelet, ou telle autre priere que vous jugerez à propos ; & si elles sçavent lire, joignez à la priere vocale l'obligation de lire quelques leçons d'un catechisme, ou un chapitre de l'Introduction à la vie devote par saint François de Sales. Rendez-vous attentif à ces deux chefs, vous en connoistrez l'importance dans la suite du temps.

VI. Vous ne devez pas avoir moins de soin de regler les Communions & d'en retrancher les abus, s'il y en avoit dans vostre Paroisse ; Et pour le faire prudemment ; il faut suivre à la lettre la methode que N. S. P. le Pape Innocent XI. nous en a prescrit depuis quelques années, par un Bref qui me paroist toûjours admirable, par lequel il nous commande d'exhorter les Fideles à frequenter ce divin Sacrement, autant qu'ils pourront convenablement, & à leur faire comprendre en

mesme temps que pour en éviter les abus & la profanation, ils ne s'y doivent point presenter qu'avec les dispositions necessaires, & jamais sans s'estre auparavant purifiez par le sacrement de Penitence, ni en approcher frequemment, s'ils ne se croyent humblement exempts de pechez mortels, de l'affection aux veniels, & s'ils ne s'y sentent attirez par un desir sincere de s'unir à Jesus-Christ, pour demeurer & pour vivre en luy, c'est-à-dire dans son Esprit, & dans ses Intentions. Et d'autant qu'il n'arrive que trop souvent que les ames qui paroissent plus desireuses de prendre ce pain des Anges & de s'en nourrir spirituellement, ont un appetit qui n'est point réglé, & que l'on peut appeller appetit de malade ou faim canine, parce qu'elles n'approchent de ce Sacrement que par routine, ou par une fausse émulation, voyant que les autres communient frequemment, ou par hypocrisie pour estre distinguées, & presque toûjours parce qu'elles ne discernent point assez le pain celeste d'avec le pain commun ; il est tres-necessaire que vous examiniez beaucoup la conduite exterieure, & que vous sondiez bien l'interieur de ces personnes, avant que de leur permettre de communier fréquemment. Et je n'hesite pas à vous dire que quand ces ames presumeroient de communier frequemment, & qu'elles auroient de la répugnance à se soûmettre en ce point, vous pourriez sans crainte les en juger indignes. Jugez de ce principe, de la conduite que vous devriez garder à l'égard des devotes qui voudroient communier plusieurs fois dans la semaine, & quelquefois tous les jours, ou qui seroient assez foles pour vouloir communier deux fois dans le mesme jour, ou aprés avoir mangé ou bû, parce qu'elles croi-

roient d'y estre attirées par l'Esprit de Dieu dans leur oraison.

VII. Il faut sur toutes choses bien prendre garde que parmy les devots & devotes de vostre Paroisse, il n'y en ait point qui par le mouvement d'une fausse devotion s'égarent des regles de l'Evangile & des loix ordinaires de la discipline de l'Eglise. Faites-leur bien comprendre qu'il n'y a qu'un Evangile, *præter quod non est aliud.* Et que si quelqu'un; quand ce seroit moy-mesme, ou un Ange du ciel, *licet nos, aut Angelus de cælo*, seroit assez temeraire pour leur vouloir inspirer quelque chose de contraire à ces saintes & inviolables regles; qu'ils le regardent dés ce moment comme un prevaricateur de la loy, comme un seducteur des ames, & comme un homme digne des vengeances éternelles de Dieu, & des anathémes de l'Eglise. Dittes de ma part à ces ames, qu'elles tremblent de crainte, & qu'elles fremissent d'horreur à la voix de ces faux directeurs, & qu'elles ne manquent jamais de nous déferer ces imposteurs, & ces ouvriers d'iniquité.

VIII. Enfin pour derniere précaution faites comprendre à vos oüailles qu'elles doivent concevoir une défiance mortelle pour les directeurs qui les voudroient éloigner du respect qu'elles doivent au chef visible de l'Eglise, de la confiance qu'elles doivent à leur Evesque & à leur Curé, sous le pretexte trompeur qu'il n'y a que les hommes spirituels & qui sont arrivez au dernier abandonnement de leur cœur & de leur interieur à Dieu, qui soient capables de prononcer sur cet estat, comme si Jesus-Christ n'avoit pas pourveu au necessaire de la conduite des ames, en leur assignant des Pasteurs; & comme si les ames qui se

detachent de la conduite de leur Evesque & de leur Curé, ne sortoient pas du bercail, & ne s'exposoient pas par une suite inévitable à devenir la proye des loups, selon la remarque de saint Cyprien: *qui cum Episcopo non est, in Ecclesiâ non est.*

Rendez-vous, s'il vous plaist, attentifs à ces précautions; méditez-les, & pénétrez-vous-en devant nostre Seigneur, afin que vous soyez en estat de ne point donner d'accés aux maximes artificieuses du Quiétisme, que le demon avoit voulu introduire dans l'Espagne & dans l'Italie, & que nostre saint Pere le Pape vient de foudroyer par une censure publique. Vous pourvoyerez par cette soumission à la seureté des ames qui vous sont commises, & de la vostre; & à la tranquillité de celuy qui est par son inclination & par le devoir de son ministere tout à vous.

JEAN Evesque de Genéve.



ORDONNANCE

De Monseigneur l'Archevesque de Paris, portant condannation de trois livres; Le premier latin intitulé Orationis mentalis analysis, &c. Per Patrem Dom. Franciscum la Combe, *imprimé à Verceil en 1686. Les deux autres François & Anonymes, un intitulé* Moyen court & tres-facile de faire oraison, que tous peuvent pratiquer tres-aisément, & arriver par là dans peu de temps à une haute perfection, *imprimé d'abord à Grenoble, & depuis à Lyon en 1686. & un autre qui porte pour titre* Cantique des Cantiques de Salomon interpreté selon le sens mystique, *imprimé à Lyon en 1688.*

FRANÇOIS par la grace de Dieu & du saint Siege Apostolique, Archevesque de Paris, Duc & Pair de France, Commandeur des Ordres du Roy, Proviseur de la Maison de Sorbonne & Superieur de celle de Navarre; A tous ceux qui cette presente Ordonnance verront, Salut & Benediction. Comme la priere fait l'appuy & la force des Chrestiens, il n'y a rien qui leur doive estre si fortement recommandé. Mais plus l'usage en est necessaire, plus l'abus qui s'y peut glisser en est dangereux. Il n'appartenoit qu'à un Dieu fait homme d'apprendre aux hommes à prier d'une maniere qui fust digne de luy. Il faut regler toutes les oraisons sur la priere qu'il a enseignée;

& celle qu'on appelle Mentale, quelque interieure qu'elle soit, se doit toûjours rapporter au modele qu'il nous a prescrit. Si l'on compose des methodes pour disposer à cet entretien secret de l'ame avec Dieu, & y donner de la facilité, elles ne sont ni recevables ni utiles qu'autant qu'elles sont conformes aux maximes de l'Ecriture & aux exemples qui y sont rapportez, qu'elles s'accordent avec la Doctrine de l'Eglise, qui en est l'interprete, & qu'elles sont tirées des instructions & des pratiques des saints Peres & d'autres Autheurs Ecclesiastiques si generalement approuvez qu'on peut seurement les prendre pour guides. S'écarter de-là, c'est quitter la route & tomber dans l'égarement. On sçait que Dieu a permis de temps en temps des dereglemens sur ce sujet, pour exercer & pour mettre à l'épreuve les ames qui luy sont fideles. On a vû sur cela de nos jours une grande corruption; & quoy qu'elle n'ait pas esté portée si loin dans ce Royaume que dans d'autres endroits, cependant Nous avons vû avec douleur depuis quelques années paroistre des Livres sur cette matiere, où, sous ombre d'Oraison de quietude, on vouloit établir des propositions illusoires desquelles on pourroit tirer des consequences fort opposées à la pieté.

La crainte que Nous avons eu jusqu'icy que la censure que nous en ferions ne fust suivie d'un trop grand éclat, & n'eust un évenement tout contraire à nos intentions par un effet de la malignité des hommes assez ordinaire en ces occasions, où souvent la condannation releve ce qui tomberoit de soy-mesme, & revolte quelques esprits qui se roidissent contre l'autorité, & qui s'attachent opiniatrément à défendre ce qu'elle con-

danne, nous a retenu dans le silence. Nous avons laissé passer les premiers de ces Livres sans en rien marquer publiquement, esperant qu'ils ne feroient pas de progrés ou que quelque ouvrage qui se feroit pour en combattre quelqu'un, comme il s'en est fait avec succés, suffiroit pour les ruiner tous.

Mais en estant depuis quelque temps tombé trois entre nos mains, le premier latin sous le titre de *Orationis mentalis analysis &c. Per Patrem Dom. Franciscum la Combe*, imprimé à Verceil en 1686. les deux autres François & Anonymes, un intitulé *Moyen court & tres-facile de faire oraison, que tous peuvent pratiquer tres-aisement, & arriver par-là dans peu de temps à une haute perfection*, imprimé d'abord à Grenoble & depuis à Lyon en 1686. & un autre qui porte pour titre *Cantique des Cantiques de Salomon interpreté selon le sens mystique*, imprimé à Lyon en 1688. Sur ce que Nous avons esté informez que ces trois livres, & particulierement les deux derniers, ont esté repandus en bien des endroits de nostre Diocese, mesme en des Communautez regulieres. Nous les avons lû nous-mesme tres exactement, & les avons fait lire par des personnes tres-éclairées, dont nous nous sommes fait rapporter le sentiment; & aprés les avoir ainsi examinez, Nous avons trouvé qu'ils contenoient une mauvaise doctrine, condannée en bien des chefs par les Conciles de Vienne & de Trente, & tout-à-fait pernicieuse, qui non seulement dans l'idée chimerique qu'elle se forme de faire parvenir les ames à la perfection, va juqu'à rendre ridiculement la contemplation commune à tout le monde, mesme aux enfans *de quatre ans*:

mais encore donne atteinte à des veritez eſſentielles de la Religion ; par la confuſion qu'elle fait des preceptes & des conſeils Evangeliques ; par l'extinction de la liberté dans les contemplatifs, en qui elle ne reconnoiſt qu'un *conſentement paſſif* aux mouvemens que Dieu produit en eux, quand une fois ils ſont entrez en cette voye *avec un conſentement actif* ; par l'inapplication à quoy elle porte, ſoit pour l'examen de conſcience qui doit preceder la Confeſſion, ſoit pour l'acte de contrition ; par le mépris qu'elle inſpire pour les mortifications exterieures & pour les auſteritez reglées ; par la perſuaſion illuſoire qu'elle établit d'un affranchiſſement de toute *regle & de tout moyen, de tout exercice de pieté &c.* & d'un bonheur qu'elle ſuppoſe dans l'oubli des pechez ; par le conſeil qu'elle donne de ſe tenir dans une certaine ſituation d'indifference à l'égard de ce qui ſeroit le plus capable de contribuer à la ſainteté & au ſalut ; eſtat qui ſe pourroit appeller une eſpece de letargie ſpirituelle, puiſque (ſous pretexte de ce qu'elle exprime par le nom ſpecieux *d'abandon*, & qui n'eſt en effet qu'un deſintereſſement mal entendu & une fauſſe abnegation de ſoy-meſme, bien éloignée de celle que Jeſus-Chriſt marque dans l'Evangile,) il va à étouffer dans l'ame tout deſir de ſanctification en cette vie & de beatitude en l'autre, & à l'empeſcher de demander à Dieu aucune grace, pas meſme la remiſſion des pechez ni le don de la perſeverance ; par l'aſſurance imaginaire qu'elle inſinuë qu'on poſſede Dieu dés cette vie *en luy-meſme & ſans aucun milieu*, qu'on l'y connoiſt ſans eſpeces *meſme intellectuelles* ; que la vûë intuitive de Dieu dont les Saints joüiſſent, ne

fait pas la *beatitude essentielle*, & ainsi qu'elle n'en est que l'accessoire & qu'il n'y a qu'une difference accidentelle entre la beatitude de l'autre vie & celle de ce monde; Enfin pour passer beaucoup d'autres articles, que nous pourrions distinctement marquer, par une profanation & un abus frequent qu'elle fait, pour s'autoriser de quelques textes de l'Ecriture, en les détournant de leur vray sens, & leur en donnant un tout contraire.

Et comme par la distribution qui s'est faite de ces trois livres & d'autres semblables qui contiennent la mesme doctrine, le mal est devenu trop public pour l'arrester par la seule suppression que nous en pourrions ordonner, ou par la refutation que des particuliers en auroient pû faire; & que d'ailleurs les Auteurs y declarent assez qu'ils font estat de repandre leurs visions dans le monde, & mettent en cela la gloire de ce qu'ils appellent *une fecondité qui met par estat dans la vie apostolique*: Nous avons crû n'y pouvoir apporter un remede convenable que par une condannation expresse que nous en ferions.

A CES CAUSES, nous condannons ces trois livres. Le premier, *Orationis mentalis analysis &c. Per Patrem Dom. Franciscum la Combe*; Le second, *Moyen court & tres-facile &c.* Le troisiéme, *Cantique des Cantiques de Salomon interpreté selon le sens mystique*, & autres semblables où la mesme doctrine seroit renfermée, comme contenant des propositions respectivement fausses, erronnées, tendantes à l'heresie, contraires à la parole de Dieu, capables de scandaliser les fidelles, d'offenser les oreilles pieuses, & d'entretenir les ames dans une vanité toute vision-

naire

naire, & qui empesche qu'on ne travaille pour s'avancer à la perfection, dans une oisiveté qui donne lieu à toutes les tentations, & dans une fausse supposition qu'on peut vivre en grande seureté sans demander à Dieu ni la rémission des pechez ni la grace de la persévérance dans le bien, & sans aucune application à l'œuvre du salut, & qu'on peut se croire affranchi de tout assujétissement aux exercices de piété. Défendons à toutes personnes de nostre diocése séculiéres & réguliéres de lire & retenir à l'avenir aucun de ces trois livres, & autres semblables, les exhortant en mesme temps, autant que nous le pouvons, de prier sans intermission, chacun selon sa portée & selon les graces qu'il recevra du ciel, & de le faire dans l'esprit de l'Eglise, & d'une maniere solide, prise de l'écriture & de la tradition, & soûtenuë des secours de livres universellement approuvez, & d'avis de personnes experimentées, qui soient instruites de ces regles, & qui en tirent leur conduite. Voulons que nostre présente ordonnance soit envoyée à tous les superieurs des Eglisés de nostre diocése, qu'elle soit publiée par les Curez aux prônes de leurs Paroisses; que les Prédicateurs en instruisent le peuple, & le dissuadent de lire ces livres; qu'elle soit lûë par les superieurs dans les assemblées des Communautez séculieres & régulieres de l'un & de l'autre sexe. Et mandons aux officiers de nostre Cour d'Eglise de tenir la main à l'exécution des présentes, & de les faire afficher à toutes les portes des Eglises, & par tout où besoin sera dans l'étenduë de nostre diocése. DONNÉ à Paris en nostre Palais Archiépiscopal le 16. Octobre 1694. *Signé*, FRANÇOIS Archevesque de Paris; *Et plus bas*, Par Monseigneur, WILBAULT.

ORDONNANCE

Et instruction pastorale de Monseigneur l'Evêque de Meaux, sur les estats d'oraison.

JACQUES BENIGNE par la permission divine Evesque de Meaux : A tous Curez, Confesseurs, Superieurs de Communautez, & à tous Prestres de nostre Diocese, Salut & bénediction » en nostre Seigneur. Touchez des perils de ceux » qui marchant, comme dit David, dans les grandes » choses & dans des choses merveilleuses au-dessus d'eux, recherchent dans l'oraison des sublimitez que Dieu n'a point revelées, & que les Saints ne connoissent pas : bien informez d'ailleurs que ces dangereuses manieres de prier introduites par quelques Mystiques de nos jours se répandoient insensiblement mesme dans nostre diocese par un grand nombre de petits livres & écrits particuliers que la divine providence a fait tomber entre nos mains: Nous nous sommes sentis obligez à prévenir les suites d'un si grand mal. Nous y avons encore esté excitez par la vigilance & attention extraordinaire qui a paru sur cette matiere dans la chaire de S. Pierre. On n'y eut pas plutost apperceu le secret progrés de ces nouveautez, que le Pape Innocent XI. d'heureuse memoire donna tous ses soins pour l'empescher. Et d'abord il parut une lettre circulaire de l'Eminentissime Cardinal Cibo, chef de la congregation du saint Office, maintenant tres-digne Doyen du sacré College ; pour avertir les Evesques de prendre garde à une doctrine pernicieuse sur l'oraison, qui se répandoit en divers en-

droits d'Italie, & qu'on réduisit alors à dix-neuf articles principaux contenus dans la mesme lettre en datte de Rome du 15. Fevrier 1687. en attendant un plus ample examen.

Pour s'opposer davantage à ce mystere d'iniquité, on arresta à Rome celuy qu'on en croyoit le principal promoteur pour luy faire son procés, & il fut condanné pour plusieurs crimes, & pour avoir enseigné des propositions contraires à la foy & aux bonnes mœurs, au nombre de plus de cent, mentionnées dans le procés & decret de condannation. On condanna aussi par un autre decret du 28. Aoust 1687. soixante-huit propositions extraites des précedentes, où tout le venin de cette secte cachée estoit renfermé. Pour en rendre la condannation plus solennelle, elle fut poussée jusqu'à une bulle pontificale, où il fut expressément declaré que ces propositions estoient respectivement herétiques, suspectes, erronées, scandaleuses, blasphematoires, avec d'autres griéves qualifications portées dans la mesme bulle.

Par la continuation de la mesme sollicitude, on a flestri par divers decrets plusieurs livres de toutes langues, où cette fausse oraison estoit enseignée. De grands Evesques ont receu l'impression que le saint Siege a donnée à toute la Chrestienté, & ont suivi l'exemple de la mere & maîtresse des Eglises : parmy lesquels Monseigneur l'Archevesque de Paris nostre Metropolitain, continuant à signaler son Pontificat par la censure & condannation de beaucoup d'erreurs, a fait paroistre son zele dans sa judicieuse ordonnance du 16. Octobre 1694. où plusieurs propositions de ces faux mystiques sont proscrites sous de griéves qualifications, mesme comme condannées par les conciles

de Vienne & de Trente, sans approbation des autres; avec expresse condannation de quelques livres où elles sont contenuës, & défense de les retenir.

Animez par de tels exemples, & déterminez par diverses occasions que la providence divine nous a fait naistre à nous appliquer avec un soin particulier à cette matiere; aprés en avoir conferé avec plusieurs docteurs en theologie, superieurs de communautez, mesme avec de tres-grands Prelats consommez en pieté & en sçavoir, & autres graves personnages exercez dans la conduite des ames; aprés aussi avoir lû & examiné plusieurs livres & écrits particuliers où ces maximes dangereuses estoient enseignées : le saint Nom de Dieu invoqué, nous nous sommes senti pressez par la charité en condannant, comme nous faisons par ces presentes, cette doctrine réprouvée, de vous mettre en main des moyens pour en connoistre les défenseurs, & pour les convaincre.

Pour les connoistre, nous vous avertissons en nostre Seigneur d'observer ceux qui affectent dans leurs discours des élevations extraordinaires, & de fausses sublimitez dans leur oraison.

Premierement, lorsque sous pretexte d'honorer l'essence divine, ils excluent de la haute contemplation l'humanité sainte de nostre Seigneur Jesus-Christ, comme si elle en estoit un empeschement; encore qu'elle soit la voye donnée de Dieu mesme pour nous élever à luy : & non seulement ils éloignent cette sainte humanité; mais encore les attributs divins, mesme ceux qui sont les fondemens les plus essentiels & les plus communs de nostre foy, tels que sont la toute-puis-

sance, la misericorde, & la justice de Dieu. Ils éloignent par mesme raison les trois personnes divines ; encore que nous leur soyons expressément & distinctement consacrez par nostre baptesme, dont on peut supprimer le souvenir explicit sans renoncer au nom de Chrestien : de sorte qu'ils mettent la perfection de l'oraison chrestienne à s'élever au dessus des idées qui appartiennent proprement au Christianisme ; c'est-à-dire de celles de la Trinité & de l'Incarnation du Fils de Dieu.

Nous ne répétons qu'avec horreur cette parole d'un faux mystique de nos jours, qui ose dire que Jesus-Christ, selon son humanité estant la voye, on n'a plus besoin d'y retourner lorsqu'on est arrivé, & que la bouë doit tomber quand les yeux de l'aveugle sont ouverts. Le prétexte dont on se sert pour éloigner l'humanité sainte de Jesus-Christ avec les attributs essentiels & personnels ; c'est que tout cela est compris dans la foy ou veuë confuse, generale & indistincte de Dieu, sans songer que Jesus-Christ, qui a dit : vous « croyez en Dieu, ajoûte tout de suite & en mesme « temps, croyez aussi en moy ; pour nous apprendre « que la foy au médiateur doit estre aussi explicite & aussi distincte que celle qu'on a en Dieu consideré en luy-mesme ; ce qu'il confirme par cette parole : la vie éternelle est de vous connoistre, vous « qui estes le vray Dieu, & Jesus-Christ que vous avez « envoyé ; & à celle-cy de saint Paul : Je ne connois « qu'une seule chose, qui est Jesus-Christ, & Jesus- « Christ crucifié. «

Un second effet de l'élevation affectée de ces nouveaux mystiques, est de marquer envers Dieu, comme une fausse generosité & une espéce de desinteressement qui fait qu'on ne veut plus luy

demander rien pour soy-mesme, pas mesme la rémission de ses pechez, l'avénement de son régne, & la grace de perseverer dans le bien, & d'operer son salut; non plus que luy rendre graces de tous ses bienfaits : comme si ce n'estoit pas honorer Dieu d'une maniere tres-pure & tres-éminente, que de reconnoistre l'excellence de sa nature bienfaisante, ou que le salut du Chrestien ne fust pas le grand ouvrage de Dieu, & la parfaite manifestation & consommation de sa gloire, que ses enfans ne peuvent assez desirer ni demander.

C'est encore un semblable effet de ces élevations outrées de reconnoistre dans cette vie une pureté & perfection, un rassasiement, un repos qui suspend toute operation, & une sorte de beatitude qui rend inutiles les desirs & les demandes; malgré l'estat de foiblesse, & au milieu des pechez & des tentations qui font gemir tous les saints, tant qu'ils demeurent chargez de ce corps de mort.

Pour troisiéme moyen de connoistre ces faux docteurs, nous vous donnons le nouveau langage qui fait consister la perfection à supprimer tous les actes, notamment ceux que le chrestien excite en luy-mesme avec le secours de la grace prévenante : pour ne laisser aux prétendus parfaits qu'un seul acte produit une fois au commencement; qui dure ensuite sans interruption & sans besoin de le renouveller, jusques à la fin de la vie par un consentement qu'on nomme passif: au préjudice du libre arbitre & des actes qu'il doit produire par l'exprés commandement de Dieu. Pour les exclure, & tout ramener à ce prétendu acte
» unique, on employe encore le terme de simplici-
» té; comme si Dieu, qui nous a commandé d'estre
» ses simples enfans, n'avoit pas en mesme temps

commandé plusieurs actes tres-distincts.

Cet acte, que ces nouveaux docteurs appellent l'acte universel, qui selon eux comprenant excellemment & éminemment tous les autres, exempte de les produire, est un prodige nouveau parmi les chrestiens : on n'en trouve aucun vestige, aucun trait dans les livres sacrez ni dans la doctrine des Saints ; David ne le connoist pas, puisqu'il s'excite luy-mesme à former tant d'actes divers & réiterez en disant : « Mon ame, benis le Seigneur : « Seigneur, je vous aimeray : Mon ame, pourquoy « es-tu triste ? espere au Seigneur : Eléve-toy, ma « langue : Eléve-toy, ma lyre : & le reste. «

Jesus-Christ ignoroit aussi la perfection imaginaire de cet acte unique & universel, lorsqu'il oblige les plus parfaits à tant de demandes, notamment dans l'oraison dominicale. Aussi est-il vray que les nouveaux mystiques par une idée de perfection inconnuë jusques icy aux chrestiens, renvoyent les Pseaumes de David & mesme la sainte priere qui nous a esté enseignée par nostre Seigneur, aux degrez inferieurs de l'oraison, & les excluent des estats les plus éminens.

Nous voyons aussi que David, comme les autres Prophetes, bien éloigné de supprimer dans la priere les efforts du libre arbitre pour demeurer en pure attente de ce que Dieu voudra operer en nous, prévient la face du Seigneur par la « publication de ses louanges ; secrettement prévenu « du doux instinct de sa grace, & il fait ce qu'il peut de son costé avec ce secours ; ce qui luy fait dire ailleurs : Vostre serviteur a trouvé son cœur « pour vous faire cette priere ; & encore : Seigneur, « je rechercheray vostre visage ; & enfin : Ne cessez « jamais de chercher la face de Dieu, & de vous tourner vers luy. «

Pour exclure tant d'actes commandez de Dieu, on se sert encore du mot de silence & d'aneantissement dont on abuse, pour induire la suppression de toute action & operation qu'on peut exciter avec la prévention de la grace, ou qu'on peut mesme appercevoir dans son interieur : ce qui ne tend à rien moins qu'à les étouffer tout-à-fait, & ôter en mesme temps toute attention aux dons de Dieu, sous prétexte de ne s'attacher qu'à luy seul, » contre cette parole expresse de saint Paul : Nous » avons receu un esprit qui vient de Dieu, pour con- » noistre les choses que Dieu nous a données. Nous ne voulons point parler icy des autres pernicieuses significations que quelques-uns donnent au mot de neant & d'aneantissement.

Vous aurez pour quatriéme marque de cette doctrine outrée les manieres de parler dont on use sur la mortification & sur l'application aux exercices particuliers des autres vertus en les faisant regarder comme des pratiques vulgaires & au dessous des parfaits ; & la mortification en particulier comme chose qui met les sens en vigueur, loin de les amortir : contre les exemples des Saints qui ont pratiqué les austeritez comme un des moyens les plus efficaces pour abattre & humilier l'esprit & le corps, & contre la parole expresse de » saint Paul, qui chastie son corps & réduit en ser- » vitude son corps, le frape, le flétrit, le tient sous » le joug. Le mesme Apostre ne s'explique pas moins clairement sur l'exercice distinct & particulier des vertus, & saint Pierre n'est pas moins exprés sur cette matiere, lorsqu'il nous apprend l'enchaisnement des vertus par ces paroles : Donnez tous » vos soins pour joindre à vostre foy la vertu : à la » vertu la science : à la science la temperance : à la

temperance la patience : à la patience la pieté : à « la pieté l'amour de vos freres : à l'amour de vos « freres la charité. «

Enfin un cinquiéme effet de la doctrine, que nous voulons vous faire connoistre, est de ne loüer communément que les oraisons extraordinaires : y attacher la perfection & la pureté : y attirer tout le monde avec peu de discernement, jusqu'aux enfans du plus bas âge : comme si on s'en pouvoit ouvrir l'entrée par de certaines méthodes qu'on propose comme faciles à tous les fideles : ce qui fait aussi qu'on s'y ingere avec une temerité dont l'effet inévitable, principalement dans les Communautez, est, sous prétexte de s'abandonner à l'esprit de Dieu, de ne faire que ce qu'on veut avec mépris de la discipline & des confesseurs & superieurs ordinaires quelque éclairez qu'ils soient d'ailleurs ; pour chercher selon ses préventions & présomptions des guides qu'on croit plus experts.

Nous omettons d'autres marques dont l'explication demanderoit un plus long discours. Celles-cy suffisent, & vous y trouverez comme cinq caracteres sensibles qui vous aideront à connoistre ceux dont nous voulons que vous observiez la conduite & évitiez les rafinemens. Mais pour vous faciliter le moyen de les convaincre, il faut vous avertir avant toutes choses, de prendre garde de n'entamer pas la veritable spiritualité en attaquant la fausse qui fait semblant de l'imiter : à quoy nous ne voyons rien de plus utile que de vous mettre devant les yeux quelques veritez fondamentales de la religion ordonnées à cette fin dans les articles suivans, que nous avons digerez avec une longue & meure déliberation, & avec tous les sages avis que nous vous avons déja marquez : en

apposant à chacun pour vostre soulagement & plus grande facilité les qualifications convenables.

Articles sur les estats d'Oraison &c. *comme cy-dessus, page 387. & suivantes.*

Si vous pesez avec attention chacun des articles précedens, vous trouverez que selon les regles de la plus commune theologie il n'est pas permis de s'en éloigner, & qu'on ne le peut sans scandaliser toute l'Eglise.

Nous croyons aussi que ceux d'entre vous, qui méditeront & étudieront ces articles, avec la grace de Dieu y trouveront un corps de doctrine qui ne laissera aucun lieu à celle des nouveaux mystiques : sans donner atteinte à celle des docteurs approuvez dont ils taschent de se couvrir : & de peur qu'on ne les confonde, nous vous nommons expressément parmi les livres suspects & condannez ceux-cy comme plus connus : LA GUIDE spirituelle de Michel de Molinos : LA PRATIQUE facile pour élever l'ame à la contemplation, par François Malaval : LE MOYEN court & facile de faire oraison : LA REGLE des associez à l'Enfant Jesus : LE CANTIQUE des Cantiques de Salomon interpreté selon les sens mystiques & la vraye représentation des estats interieurs : avec un livre latin intitulé, ORATIONIS *mentalis analysis, &c. per patrem Dom Franciscum Lacombe Tononensem* : lesquels livres déja notez par diverses censures, nous condannons d'abondant comme contenant une mauvaise doctrine, & toutes ou les principales propositions cy-dessus par nous condannées dans les articles susdits ; sans approbation des autres livres. Nous deffendons tres-

expressément la lecture de ces livres à tous ceux qui sont commis à nostre conduite, sous toutes les peines de droit; & ordonnons sous les mesmes peines qu'ils seront remis entre nos mains, ou de nos Vicaires generaux, ou des Curez, pour nous les remettre aussi-bien que les écrits particuliers qui se répandent secrettement en faveur de ces nouveautez.

Pour déraciner tout le doute qui pourroit rester sur cette matiere, avec la grace de Dieu nous prendrons soin de vous procurer le plutost qu'il sera possible une instruction plus ample, où paroistra l'application avec les preuves des susdits articles, encore qu'ils se soutiennent assez par eux-mesmes: & ensemble les principes solides de l'oraison chrestienne selon l'écriture sainte & la tradition des Peres: enfin en suivant les regles & les pratiques des saints docteurs, nous tascherons de donner des bornes à la theologie peu correcte, & aux expressions & exagérations irrégulières de certains mystiques inconsiderez ou mesme présomptueux; lesquelles nous pouvons ranger avec les profanes nouveautez de langage que saint Paul défend.

Nous avons évité exprés de vous parler dans cette instruction de certaines propositions dont les oreilles chrestiennes sont trop offensées: Nous nous réservons à les noter si l'extréme necessité le demande; ensemble à vous instruire sur toutes les autres propositions qui seront jugées necessaires pour l'entiere extinction de ces erreurs.

Mandons & ordonnons à tous Curez, Vicaires, & Prédicateurs de publier dans leurs Prosnes & Prédications nostre présente ordonnance & instruction aussi-tost qu'elle leur sera addressée:

Nous ordonnons pareillement qu'elle sera envoyée à toutes les Communautez, afin que tout le monde veille contre ceux qui sous prétexte de pieté & de perfection introduiroient insensiblement un nouvel Evangile. DONNÉ à Meaux en nostre Palais Episcopal, le Samedy seiziéme jour d'Avril mil six cens quatre-vingt-quinze.

✠ J. BENIGNE Evesque de Meaux.

Par le Commandement de mondit Seigneur,
ROYER.

ORDONNANCE

De Monseigneur l'Evesque Comte de Chaalons, à present Archevesque de Paris, contre les erreurs du Quietisme : Portant condannation de quatre livres intitulez Orationis mentalis analysis, &c. Per Dom. Franciscum la Combe, *imprimé à Verceil en 1686.* Moïen court & facile de faire oraison, *imprimé d'abord à Grenoble, & depuis à Lyon en 1686.* La Regle des associez à l'Enfant Jesus. Le Cantique des Cantiques de Salomon, interpreté selon le sens mystique, & la vraye representation des états interieurs, *imprimé à Lyon en 1688.*

Sur la seconde édition faite par son ordre en 1697.

LOUIS ANTOINE par la permission divine, Evesque Comte de Chaalons, Pair de France. A tous Pasteurs, Confesseurs, Directeurs, Supe-

rieurs de Communautez & autres chargez de la conduite des ames dans noſtre Dioceſe, SALUT ET BENEDICTION EN NOSTRE SEIGNEUR JESUS-CHRIST. L'Avis que S. Paul donne à ſon Diſciple Timothée, & en ſa perſonne à tous les Eveſques, de *rejetter les profanes nouveautez de paroles , & tout ce qu'oppoſe une doctrine qui porte fauſſement le nom de ſcience*, nous fait connoiſtre l'obligation que nous avons de combatre la ſcience & la langue nouvelle, que les myſtiques modernes, connus preſentemens ſous le nom de Quietiſtes, répandent depuis quelques années dans l'Egliſe. Nous n'avons veu juſques ici le mal que de loin, & nous avions eſperé qu'il ne viendroit pas juſques à nous, par les ſoins qu'on prit pour en arreſter le progrés, dans le lieu meſme où il avoit pris ſa naiſſance. Tout le monde ſçait que ce fut à Rome que parurent d'abord ces nouveautez , & qu'elles y furent promptement condannées par l'autorité & la vigilance du Pape Innocent XI. de ſainte mémoire, qui rempliſſoit alors la Chaire de ſaint Pierre. L'erreur ne pouvant ſe ſoûtenir dans cette Egliſe, qui eſt le centre de la verité, & y trouvant le zele auſſi-bien que l'autorité Apoſtolique, fut contrainte de ceder; mais elle eſt venuë ſe répandre ailleurs; elle a paſſé les Monts, & ſe trouve déja ſi prés de nous, que nous avons lieu de craindre qu'elle ne s'introduiſe dans noſtre Diocéſe.

1. *Tim.* 6. 20.

C'eſt ce qui nous oblige d'élever préſentement noſtre voix; & à l'exemple du Chef de l'Egliſe, & de pluſieurs grands Evêques, de nous déclarer hautement contre cette doctrine qui n'eſt revelée ni dans l'écriture, ni dans la Tradition. Elle porte fauſſement le nom de Science, parce

qu'elle eſt contraire aux principes que les Saints, vrais Docteurs de la ſcience du ſalut, nous ont laiſſez. Elle renferme une nouveauté de paroles qui pour eſtre couvertes d'une apparence de pieté n'en ſont pas moins profanes, puiſque quelques-uns meſme les tournent à l'impureté, & qu'aprés avoir *commencé par l'eſprit, ils finiſſent par la chair.* Mais ce n'eſt pas tant ceux-là que nous voulons attaquer préſentement, que ceux qui par de vaines & nouvelles ſubtilitez s'évanoüiſſent dans leurs penſées, & tombent dans une illuſion moins honteuſe & moins groſſiere, mais toûjours dangereuſe pour leur ſalut. Les premiers portent leur condamnation avec eux, & ne peuvent éviter d'eſtre confondus, & d'exciter l'horreur des ames chaſtes, d'abord qu'ils paroiſſent ce qu'ils ſont. Ainſi nous ne croyons pas qu'il ſoit néceſſaire d'échauffer voſtre zele contre eux. Mais les derniers qui ne parlent que de perfection, & qui promettent même une perfection extraordinaire & ſublime, ſont plus capables de ſéduire, & plus difficiles à connoiſtre, c'eſt pourquoy la charité de JESUS-CHRIST, & l'obligation qu'il nous a impoſée de vous éclairer, nous preſſent de vous découvrir ce nouveau piége du Démon, afin que vous en puiſſiez défendre les ames dont vous avez la conduite.

Gal. 3. 3.

Le prétexte de piété ſous lequel il eſt caché le rend plus dangereux, & inſinuë plus facilement ces nouvelles maximes. Il n'y paroiſt d'abord rien que de parfait & de ſaint, on ne parle que de pur amour de Dieu, d'indifference, d'abandon, de repos, d'anéantiſſement, de pureté, de ſouffrance, de raſſaſiement, de ſimplicité, & d'autres termes ſemblables qui ne donnent que des idées pures

& saintes ; mais quand on cherche le sens de ces grandes expressions, on trouve qu'elles signifient dans cette doctrine toute autre chose que dans l'ecriture & dans les ouvrages des Saints. On y défigure la doctrine de l'Evangile ; & on n'y reconnoist plus les sentimens & les pratiques des Apostres & des Peres de l'Eglise.

L'indiference chrestienne ne consiste plus dans l'égalité & immobilité de l'ame pour tous les évenemens de cette vie, mesme pour les consolations & les secheresses spirituelles ; il faut la pousser jusqu'à ne pas desirer la remission de ses péchez, ni l'augmentation des graces de Dieu, ni la perseverance. Il n'est point permis aux ames qui sont dans cette prétenduë perfection de rien souhaiter, mesme de ce qui est le plus nécessaire pour leur salut, & que l'Evangile ordonne de demander, qu'elles ne sachent la volonté de Dieu sur elles en particulier. Il faut attendre sur toutes choses que sa volonté, qu'on appelle du bon plaisir, se déclare ; & sous prétexte de la suivre exactement, on abandonne sa volonté signifiée par les préceptes & les conseils Evangeliques.

L'abandon n'est plus cette ferme confiance en la misericorde de Dieu, qui banit de l'ame toute sorte d'inquiétude & d'empressement, qui fait qu'elle se remet dans une paix & tranquilité parfaite à la conduite de Dieu sur elle, qu'elle se contente de la mesure de graces qu'il luy a destinée, qu'elle attend en patience le tems & les momens qu'il a marquez pour consommer sa sanctification, & qu'elle reçoit avec une égale soumission tous les moyens que sa providence employe pour la sanctifier, les plus rigoureux comme les plus doux. On ne trouve point l'abandon par-

fait s'il ne va jusqu'à détruire l'esperance, & à réprimer les desirs les plus saints, & mesme la confiance en Dieu qui a toûjours esté si vive dans les plus grands Saints. On regarde comme imparfaits & interessez ces desirs ardens qu'ils ont fait paroistre si souvent de posseder Dieu.

Le repos n'est point assés pur, s'il n'arreste tous les efforts de la volonté humaine & toute excitation, mesme aux actes les plus essentiels de la Religion ; elle n'en doit plus faire aucuns sans une inspiration particuliere. Le commandement fait à tous les Fideles ne regarde plus les ames qui sont dans cette voye ; & parce que les Saints ont écrit que leurs actes sont plus simples, plus faciles, & souvent moins aperçûs que dans les autres voyes, on prétend qu'il n'y en doit plus avoir que d'inspirez, & que s'exciter alors, ce seroit manquer à sa voye : on donne tout en un mot à l'inspiration particuliere & extraordinaire, & on met par-là les ames au dessus des regles : on les décharge non seulement des pratiques communes, qui ne sont nécessaires qu'aux commençans, mais mesme des pratiques essentielles, dont l'état le plus parfait de cette vie ne doit jamais se dispenser.

L'aneantissement n'est pas seulement une soûmission entiere de l'esprit & de la volonté à celle de Dieu ; il doit estre une perte totale de toute volonté propre, & de toute lumiere. Il faut que toutes les puissances soient anéanties, que non seulement leurs operations soient suspenduës pour un temps, comme les spirituels approuvez ont reconnu qu'elles le peuvent estre, particulierement pour le temps de l'oraison, mais pour tous les momens de la vie. Ainsi l'ame ne doit plus

se

se servir de ses lumieres naturelles ni surnaturelles, elle ne peut sans infidelité faire aucune reflexion, on ne se contente point de lui interdire celles qui ne tendent qu'à repaistre l'amour propre, & à chercher un appuy humain, elles sont toutes, mesme les plus pures, absolument mauvaises pour elle, sans que la pratique des Saints qui en ont tiré de si grands fruits les puissent justifier.

La Purification parfaite ne se fait que dans les voïes & par les épreuves extraordinaires, & l'ame ne peut estre veritablement purifiée que par-là. Mais aussi on soûtient qu'elle l'est si parfaitement, qu'elle ne sent plus la concupiscence, quoy que saint Paul ait toûjours senti ce corps de mort, dont il se trouvoit si chargé, & dont il demandoit avec tant d'ardeur d'estre délivré. Et c'est pour cela qu'on n'a plus besoin dans cette voïe de s'exciter, parce qu'on suppose qu'on n'a plus rien à vaincre, & que tous les premiers mouvemens de la volonté la portent au bien, comme dans les autres estats ils la portent au mal.

On ne met point parmi les souffrances utiles à l'ame les mortifications, elles luy deviennent nuisibles au contraire, & l'on avance hardiment qu'elles mettent les sens en vigueur, loin de les amortir, quoy que l'Apostre, qui avoit été ravi au troisiéme Ciel s'en soit toûjours servi pour chastier son corps, & le reduire en servitude.

On admet un Rassasiement qui ne convient qu'aux bienheureux, & ne peut estre de l'estat infirme de cette vie, où les plus parfaits sont toûjours dans la foiblesse, & environnez de tentations.

La simplicité qui n'exclut selon le sentiment des anciens mystiques que les actes discursifs, a-

rangez & methodiques, necessaires dans les voyes inferieures, va aujourd'huy jusques à exclurre de la contemplation les mysteres de Jesus-Christ, les attributs & les personnes divines.

Ainsi toutes ces expressions saintes, qui imposent d'abord aux ames pieuses, ont dans le sentiment des mystiques modernes une signification qui n'a aucun fondement d'ans l'Ecriture, & contraire au sens que les Saints leur ont donné, & n'aboutissent qu'à une perfection imaginaire & chimerique, une perfection vaine, qui n'est propre qu'à nourrir l'orgüeil & à détruire l'humilité sans laquelle il ne peut y avoir, ni perfection, ni vertu chrestienne. C'est donc une Theologie nouvelle & un nouvel artifice du demon, pour détourner les ames de la vraye & solide perfection. Nous devons par consequent faire tous nos efforts pour en arrester le cours.

Mais prenons bien garde en évitant ce piege d'un costé, de n'y pas tomber de l'autre, c'est-à-dire, en combattant la doctrine nouvelle des Quiétistes, de ne pas donner atteinte à celle des Saints, de ne pas décrier la pure & sainte spiritualité, pour repousser plus fortement ces nouveaux rafinemens inconnus aux Saints. Ce sont deux extremitez egalement dangereuses, où le demon veut exposer les Fideles. Il veut non seulement par ces nouveautez, engager les ames dans l'illusion; mais aussi par la trop grande crainte d'y tomber, en eloigner plusieurs autres de la vraye & pure oraison. Il veut rendre toutes les voyes interieures suspectes, les faire croire aux ames timides toutes dangereuses, parce qu'il y en a quelques-unes sujettes à l'illusion; & leur oster par-là un des principaux moyens que Dieu

leur donne pour se sanctifier. Et c'est un des grands avantages qu'il pretend tirer de ces nouvelles opinions ; parce qu'en leur montrant par tout des écueils dans la vie spirituelle, il leur fait abandonner tout ce qui peut les rendre véritablement interieures ; c'est-à dire, établir le Royaume de Dieu au dedans d'elles, où il doit estre, selon la parole de Jesus-Christ. Et par-là elles demeurent toûjours dans leurs imperfections, & sortent de la voye où Dieu les appelle.

Ainsi nous ne devons pas nous opposer moins fortement à cet excés qu'à l'autre : nous devons toûjours conserver & augmenter mesme dans les ames l'estime & l'amour de l'oraison. Nous leur devons inspirer le desir d'avancer toûjours dans la vie interieure, & attirer de plus en plus sur elles, autant que nous pourrons, l'esprit de priere & d'oraison, parce qu'il repand la grace & la sainteté par tout où il souffle. En blasmant les excés des nouveaux mystiques, loüons & admirons toûjours les saints excés où l'amour de Dieu porte les ames : elles ne peuvent jamais le pousser trop loin, puisque la mesure de l'amour de Dieu est de l'aimer sans mesure. Ne craignons donc point, que les transports du veritable & pur amour les écartent jamais de la voye droite ; c'est au contraire ce qui les y attachera davantage : parce que la voye de l'amour est cette voye plus excellente que saint Paul a montrée aux Fideles. Respectons les operations de l'esprit de Dieu dans les ames, & gardons-nous bien d'y mettre des bornes : car *qui sommes-nous*, comme disoit saint Pierre, *pour arrester Dieu ;* il est toûjours admirable dans ses Saints, & il fait dans leurs ames de si grandes choses, que l'onction seule les enseigne, & qu'il n'y *Act. 11. 17.*

a que l'experience, dit saint Bernard, qui les apprenne. *Sola unctio docet, sola addiscit experientia.* On ne peut ni exprimer, ni comprendre ses communications; une seule goutte de ses divines douceurs remplit tellement les ames, qu'elles croyent *boire deja dans le torrent de ses voluptez*, qu'elles ne peuvent contenir leur joie, ni trouver des expressions assez fortes pour faire entendre ce qu'elles sentent, & tombent dans le mesme inconvenient que saint Pierre sur la sainte montagne *nesciens quid diceret*, elles ne sçavent ce qu'elles disent, tant elles sont enyvrées des douceurs qu'elles goustent.

Serm. 1. in Cantica. *Psal. 35. 9.* *Luc. 9. 33.*

Mais ces communications sont differentes: *l'esprit souffle* non seulement *où & quand il veut:* mais aussi comme il veut: sa grace a plusieurs formes; C'est pourquoi sainte Therese si eclairée sur les voyes interieures & par les lumieres particulieres que Dieu luy avoit données, & par une longue experience; disoit avec raison, qu'il n'y a pas moins de difference entre les interieurs qu'entre les visages. Ne pretendez donc pas toûjours trouver les mesmes operations dans les ames differentes, dont vous serez chargez; ne les conduisez pas par la mesme voye, faites leur suivre exactement celle que Dieu leur ouvre, prenez bien garde *de ne pas éteindre son esprit* en elles, & soyez aussi fermes a y soûtenir la conduite de sa grace, qu'à y repousser l'illusion. Eprouvez avec soin ce qui sera en elles de l'Esprit saint, & ce qui pourroit venir de l'esprit d'erreur; & pour faire ce discernement qui est tres-difficile, demandez premierement avec soin les lumieres de celuy qui seul sonde les cœurs & les reins, & servez-vous ensuite des marques qu'il vous donne pour en bien juger.

Joan. 3. 8. *1. Thess. 5. 19.*

Les deux principales sont l'Humilité & l'Obeïssance. On en trouve la necessité dans presque toutes les pages de l'Ecriture. *Le Pere Celeste cache ses mysteres aux sages & aux prudens, & les revele aux petits.* Son Fils renferme tout le secret de la conduite interieure dans ces paroles, *Apprenez de moy que je suis doux & humble de cœur*, c'est le moyen qu'il donne pour *trouver le repos de l'ame*, non pas cette quietude imaginaire, mais la paix qui fait le veritable repos des ames. Dieu *humilie les yeux des orgueilleux & ne sauve que le peuple humble*; Il ne faut donc pas chercher ses lumieres dans les ames superbes; il ne faut pas esperer que le divin docteur de l'humilité puisse prendre ses delices dans les ames où l'orgueil se trouve encore; il veut que ses Epouses soient des Colombes, il leur en donne le nom dans le Cantique des Cantiques: l'Esprit qui repose sur elles en a pris la forme, quand il s'est rendu visible, pour mieux marquer qu'elles en doivent avoir la simplicité, c'est-à-dire, l'humilité & l'obeïssance; l'une n'est pas moins necessaire que l'autre, & la premiere ne peut estre vraie, si elle ne produit la derniere. C'est pourquoy le Sage dit que *l'esprit du juste médite l'obeïssance*, parce que c'est par elle qu'il conserve & augmente sa justice & qu'il se rend digne des faveurs particulieres de Dieu.

Math. 11. 25.

Psal. 17. 30.

Prov. 15. 28.

Sainte Therese, que l'on ne peut trop citer sur cette matiere, puisque l'Eglise reconnoist sa doctrine céleste, & prie Dieu d'en nourrir les fidelles, estoit si persuadée de cette verité, qu'elle asseure hardiment que tant qu'une ame manquera à l'obeïssance, elle n'arrivera jamais ni à estre contemplative, ni mesme à se bien acquiter des de-

Cælestis ejus doctrinæ pabulo nutriamur. *Orat. Fest. S. Theres.*

voirs de la vie active. Les lumieres & les experiences n'en doivent jamais dispenser. Il n'y a pas jusques à un Apostre ; & quel Apostre ! qui ne doive obéir à un Ananie, & recevoir par luy les lumieres de l'Eglise, en luy soûmettant celles qui luy venoient immediatement de Jesus-Christ ressuscité. L'Esprit de celuy qui a *obéi jusques à la mort, & à la mort de la croix*, inspire toûjours l'obéïssance, & plus il se répand dans les ames, plus il leur fait aimer cette vertu. L'onction interieure qui les enseigne, qui n'est autre chose que le saint Esprit mesme, les porte toûjours à la soûmission à l'Eglise, animée & conduite par le mesme Esprit. C'est par cette raison que le B. Jean de la Croix, si élevé dans la contemplation, dit dans la Préface de ses ouvrages, qu'il ne se fiera ni à sa lumiere, ni à son experience, qu'il s'aidera seulement de l'une & de l'autre, & qu'il les soûmettra au jugement de l'Eglise. C'est ce que doivent toûjours faire les ames appellées à la vie interieure : leurs voyes vous doivent estre suspectes, quand vous ne les trouvez pas dans ces dispositions. Si elles sont entestées de leurs lumieres & de leurs experiences : asseurez-vous qu'elles viennent de l'esprit de mensonge & d'illusion ; si elles sont au contraire toûjours soûmises & attachées à la doctrine de l'Eglise, vous pouvez croire qu'elles viennent de l'Esprit de Dieu. Ainsi vous ne devez jamais souffrir qu'elles s'en éloignent.

Philipp. 2. 8.

Pour vous aider à les y ramener, nous avons crû vous devoir donner les maximes suivantes, où vous trouverez les veritez fondamentales de la religion sur ces matieres. Vous devez les avoir toûjours devant les yeux, & les faire suivre exactement aux ames, dont vous avez la conduite.

Articles ſur les eſtats d'Oraiſon &c. *comme cy-deſſus, page 387. & ſuivantes.*

Voilà les maximes avec leſquelles vous pouvez marcher ſeurement entre les deux extrémitez, où nous nous trouvons expoſez aujourd'huy. Elles appuyent la veritable & ſolide oraiſon ; & elles détruiſent toutes les illuſions que les nouveaux myſtiques y ont introduites. Vous accomplirez donc toute juſtice en les ſuivant ; vous garentirez les ames de l'erreur, & vous cultiverez, autant que vous le devez, l'affection qu'elles doivent avoir pour la vraye ſpiritualité. C'eſt ſur ces maximes de la pure & ſainte theologie qu'aprés en avoir conferé avec pluſieurs docteurs, ſuperieurs de Communautez, meſme avec de tres-grands Prelats d'une pieté & d'une érudition conſommée, & autres graves perſonnages experimentez dans la conduite des ames, aprés avoir auſſi lû & examiné pluſieurs livres & écrits particuliers, où ces maximes nouvelles ſont enſeignées, le ſaint nom de Dieu invoqué :

Nous avons condanné & condannons par ces préſentes cette doctrine nouvelle, qui porte fauſſement le nom de Science, & tous les livres qui la contiennent, & nommément un livre latin intitulé, *Orationis mentalis analyſis, &c. per Patrem Dom. Franciſcum la Combe. Moyen court & facile de faire oraiſon. La régle des aſſociez à l'enfant Jeſus. Le Cantique des Cantiques de Salomon interpreté ſelon le ſens myſtique, & la vraye repréſentation des eſtats interieurs.* Nous défendons tres-expreſſement la lecture de ces livres à tous ceux qui ſont commis à nos ſoins, ſous les peines de droit ; & ordonnons ſous les meſmes peines qu'ils

seront remis entre nos mains, aussi-bien que les écrits particuliers, qui contiendront cette nouvelle doctrine. Nous vous recommandons d'y tenir la main, & de veiller avec un soin particulier pour empescher les personnes de pieté, dont vous avez la conduite, de lire aucuns livres qui puissent les porter à ces nouveautez, & de ne leur permettre que ceux qui sont approuvez dans toute l'Eglise. Tels sont l'Imitation de Jesus-Christ, les ouvrages de saint François de Sales, les livres de sainte Therese, dont l'Eglise a comme canonisé la doctrine. Il n'est pas à propos neanmoins de donner sa vie à lire indifferemment à toute sorte d'esprits; car il y en a qui par foiblesse ou par vanité pourroient desirer les voyes extraordinaires, & s'imaginer ensuite y marcher. C'est l'avis que donna la Sainte elle-mesme à une superieure de son Ordre, ainsi que le rapporte Dom Palafox Evesque d'Osme. Mais pour ceux qui liront cette admirable vie avec l'esprit de sagesse & d'humilité qui l'a fait écrire, il n'y a point d'illusion à craindre. On y apprend à se defier de ses propres lumieres, & à s'attacher inviolablement à l'autorité & aux régles de l'Eglise. Sainte Therese a répandu par-tout ces sages maximes, que la perfection ne consiste pas dans des révelations sublimes ou dans les consolations sensibles, mais dans l'abnegation de soy-mesme & dans l'amour de Jesus-Christ. Ses écrits lûs avec de tels sentimens ne peuvent qu'inspirer la vraye devotion & la soûtenir. Vous pourrez donner aussi aux ames qui doivent estre conduites dans la vie interieure, les traitez de Grenade sur l'oraison, les Exercices de saint Ignace, le Combat spirituel, Rodriguez, la Connoissance de l'amour de Dieu par le Pere Saint

Jure, & semblables ouvrages de spiritualité où l'on trouve la solidité de la doctrine jointe à l'onction de la pieté.

MANDONS & ordonnons à tous Curez, Vicaires & Prédicateurs, de publier dans leurs prônes & prédications, nostre présente ordonnance, & qu'elle soit envoyée à toutes les Communautez séculieres & régulieres. DONNÉ en nostre chasteau de Sari le vingt-cinquiéme Avril 1695. *Signé*, † LOUIS ANT. Evesque Comte de Chaalons. *Et plus bas*, Par Monseigneur, LE MAIRE.

ORDONNANCE

Et instruction pastorale de Monseigneur l'Evesque de Chartres : Portant condannation des livres intitulez Analysis orationis mentalis, *&c.* Moyen court & tres-facile de faire oraison, *&c.* Regle des associez à l'Enfance de Jesus, *&c.* Le Cantique des Cantiques de Salomon, interpreté selon le sens mystique, *&c. & d'un manuscrit qui a pour titre* Les Torrens.

Sur la seconde édition de 1696.

PAUL par la grace de Dieu & du saint Siege Apostolique Evesque de Chartres : A tous Pasteurs, Confesseurs, Directeurs, Superieurs de Communautez, & autres chargez de la conduite des ames de nostre Diocése : SALUT & benédiction en nostre Seigneur Jesus-Christ. L'obligation où nous sommes de conserver le

précieux dépost de la saine doctrine nous engagé d'employer nos soins & nostre autorité, pour arrester dans ce diocése le progrés des nouveautez dangereuses, qu'on a tasché d'y répandre sous le nom specieux de perfection.

Matth. chap. 7. v. 15.
Epist. de S. Jude. v. 18.
Seconde epistre à Timoth. ch. 3. v. 5.

Nostre Seigneur nous avertit dans la personne des Apostres de prendre garde aux loups ravissans, qui se cachent sous la peau de brebis : & les Apôtres nous ont prédit que dans les derniers temps il y auroit des seducteurs qui en conservant une apparence de pieté, en ruineroient la verité & l'esprit.

Epist. aux Coloss. chap. 3. v. 14.

C'est ainsi que sous les noms d'oraison, de foy, de conformité à la volonté de Dieu, d'abandon, d'aneantissement, de mort, d'union divine, de transformation en Dieu, quelques faux mystiques de nos jours renversent les solides fondemens de la pieté. Ils détruisent la crainte des jugemens de Dieu, la pénitence, l'humilité, la vigilance chrétienne, le veritable esprit de priere & de gemissement, la mortification des sens, l'esperance des récompenses éternelles, les plus fermes soûtiens de la vie interieure. Ainsi ils affoiblissent & éteignent peu à peu la charité, qui est le comble & le lien de la perfection, selon saint Paul, puisqu'ils en suppriment les motifs & les pratiques propres à la nourrir & à l'enflammer ; & promettant de faire trouver en Dieu une liberté infinie, ils ouvrent par leurs maximes la porte à un libertinage sans bornes.

Que s'ils paroissent en certains endroits de leurs écrits parler le langage de la pieté, c'est le plus dangereux piege pour les ames droites, qui ne pourroient tenir à cette nouveauté que par ce qui leur en paroist bon, vertueux & parfait. Mais quand

on suit sans prévention cette doctrine dans tous ses imprimez & manuscrits, l'on conçoit des idées si étranges, qu'il faut necessairement conclurre, ou que l'iniquité s'est contredite, ou que l'on n'a pas eu toûjours en veuë le vray sens de la pieté, quand on en a parlé le langage.

En effet si l'on approfondit le sens naturel de tant d'expressions mysterieuses, l'on trouvera que les vertus, qui sont comme les differens degrez de cette voye, sont autant de vices déguisez, ou de dangereuses illusions.

Se deffaire par exemple de la proprieté, selon ces nouveaux docteurs, ce n'est pas renoncer à l'amour propre; c'est renoncer à toute réflexion & à tout effort de l'homme, quelque élevé qu'il puisse estre, & quoyqu'il parte d'un principe de grace.

Par l'abandon, qui est la clef de cette nouvelle doctrine, ils n'entendent pas la soumission à la volonté de Dieu, comme regle de nos actions, & la vraye résignation à ce qui nous arrive par l'ordre de sa providence; mais un acquiescement mal entendu à tout ce qui se passe en nous sans aucun discernement, regardant tout comme ordre & volonté de Dieu.

Par mort, ils n'entendent pas ces pratiques vertueuses, qui font mourir le vieil homme & les œuvres du peché; mais la perte des vertus, qui fait absolument mourir l'homme nouveau.

Par aneantissement, ils ne veulent pas inspirer le sentiment de l'humilité chrétienne; mais un réel aneantissement qui suppose la privation de toutes les vertus, & mesme celle de l'humilité; & qui fait que l'ame *n'a pas l'ombre d'une chose qui se puisse nommer en Dieu, ni hors de Dieu.* *Cy-dessus. Extrait 11.*

Par l'enſeveliſſement de l'ame, ils n'entendent pas cette ſepulture du chrétien avec Jeſus-Chriſt, laquelle, ſelon l'Apoſtre, doit le ſeparer entierement & pour toûjours de la mort du peché; mais une pourriture, une puanteur, une corruption qui fait horreur aux hommes & à Dieu meſme.

L'oraiſon ſi fort vantée dans cette prétenduë voye de perfection, n'eſt pas une élevation de l'eſprit à Dieu par de ſaints mouvemens, qui ayent rapport à l'oraiſon du Seigneur; oraiſon que Jeſus-Chriſt apprit à ſes Apoſtres élevez à l'eſtat le plus ſublime de ſon Egliſe, afin qu'elle fuſt le modele & l'abregé de toutes les prieres chrétiennes. Mais c'eſt une prétenduë contemplation paſſive, qui n'eſt qu'une extinction de tous deſirs & de toute bonne volonté, & un renoncement general à tous moyens de ſalut, ſous prétexte d'éviter *la proprieté* & *l'activité*, qu'ils donnent par une nouvelle theologie pour la ſource de toute corruption.

Extr. 62.

Quelqu'incomprehenſible que ſoit cette doctrine, l'on ne peut cependant douter qu'ils n'ayent un deſſein formé de la répandre dans l'Egliſe, & de faire une ſecte nombreuſe par le ſoin qu'ils ont de s'attribuer ſans miſſion la fecondité de l'état apoſtolique *en faveur d'un peuple innombrable.*

Cantique des Cantiques interpreté &c. ch. 1. v. 1. & ch. dernier, verſ. 11. Ibid. c. 1. v. 1.

Ils parlent en maiſtres, & avec une aſſeurance capable d'impoſer aux foibles. *Cecy eſt tres-réel*, diſent-ils, en décrivant les eſtats les plus imaginaires : & ils préferent par-tout leur prétenduë experience aux lumieres des plus ſaints docteurs.

Que ne doit-on pas craindre d'une telle préſomption? attendrons-nous que cette entrepriſe ait un plus grand ſuccés? attendrons-nous que *ce*

peuple innombrable, qui doit naiſtre par les ſoins de ces nouveaux Apoſtres, ſoit entierement formé pour nous y oppoſer ?

Mais on n'a que trop éprouvé dans tous les temps, combien il eſt difficile d'arracher les nouveautez, quand elles ont une fois pris racine dans les eſprits, & qu'elles ſe trouvent autoriſées par la multitude.

Qui ne ſeroit ſurpris de voir depuis peu d'années des traitez ſur l'oraiſon, qui portent des caracteres de la nouveauté juſques dans leur titre ? On y promet des découvertes ſur la perfection chrétienne inconnuës aux ſiecles précedens : comme ſi Jeſus-Chriſt avoit eu des réſerves pour ſes Apoſtres, & n'avoit confié qu'à ces nouveaux docteurs le vray ſecret de la perfection.

On y propoſe des moyens courts & faciles pour faire arriver en peu de temps toutes ſortes de perſonnes à la plus haute perfection ; tandis que Jeſus-Chriſt ſe récrie luy-meſme ſur la difficulté du ſalut : que le chemin, dit-il, qui conduit à la vie eſt étroit ! Entrez par la porte étroite. Le royaume des cieux ſouffre violence. *S. Matth. ch. 7. v. 13. & 14. & ch. 11. v. 12.*

Ce que Jeſus-Chriſt & ſes Apôtres n'ont acquis que par les croix, s'acquiert ſous ces nouveaux guides ſans étude; on l'obtient ſans peine & ſans effort.

Il ſemble que dans leurs ouvrages tout ſoit dit ſans deſſein. Cependant les principes ſont ſi liez, & les conſequences ſi ſuivies qu'il ne faut qu'un peu de réflexion pour trouver un corps de doctrine tout formé, qui n'eſt rien moins que l'effet du hazard. On y affecte un ſtyle devot, ſimple, inſinuant ; mais on décide de tout avec hardieſſe, on cite ſouvent les paroles de l'écriture, dont on ne ſuit ni le ſens ni l'eſprit. Il eſt vray qu'on mé-

nage un peu le lecteur dans les livres imprimez; on y seme les maximes, sans en développer les suites; on pose les principes, & on en dissimule les plus fascheuses consequences; ou si on ne peut les dissimuler, on les reserve à certains estats; on détourne mesme l'attention du lecteur par des exemples estrangers & des comparaisons captieuses; & ce que l'on croit bien entendu des disciples avancez, on l'enveloppe pour les commençans sous mille expressions mysterieuses. Enfin on n'a pas crû devoir tout confier à l'impression. L'éclaircissement des maximes, & les inductions les plus particulieres des principes ont esté réservez pour des traitez manuscrits. C'est là qu'on comprend plus clairement le dessein & le danger des livres imprimez.

On y voit plus de malignité dans la doctrine, plus de hardiesse dans les décisions, plus de suite & de liaison entre les maximes, les principes plus dévelopez, les consequences moins ménagées. Mais on ne fait qu'entrevoir un certain mystere qu'on prend soin de cacher: *silence*, dit-on, en parlant des plus terribles épreuves; *silence, les hommes n'en sont pas capables; ceux, qui y ont passé, m'entendront.*

Manuscrit intitulé les Torrens.

Serm. 65. sur les Cantiques.

Ne pourrions-nous donc pas former icy la plainte de saint Bernard contre les Petro-Bussiens? Que ferons-nous pour prendre ces renards malicieux, qui aiment mieux nuire que vaincre, qui ne veulent pas mesme paroistre qu'en rampant, & en se glissant par surprise?

» Toutes les heresies se sont toûjours proposé d'acquerir la gloire par la singularité de leur doctrine. Il n'y a que celle-cy plus maligne & plus artificieuse que les autres, qui se repaist des pertes

d'autruy, & qui neglige fa propre gloire. Je croy « qu'elle eft inftruite par les exemples des ancien- « nes erreurs, qui eftant découvertes ne pouvoient « plus échaper. Par un artifice tout nouveau elle « opere adroitement le myftere d'iniquité, avec « d'autant plus de licence qu'elle le fait d'une ma- « niere plus cachée. «

Qu'ils répondent donc à l'Evangile : *ce que je* « *vous dis dans les ténébres*, dit Jefus-Chrift, *dites-* « *le en plein jour; & ce que je vous dis à l'oreille*, « *prefchez-le fur les toits.* « *Math. ch. 10. v. 27.*

Il n'eft plus permis maintenant de fe taire. Juf- « qu'à quand voftre Evangile fera-t-il caché? Sans « doute ce n'eft pas celuy de faint Paul. Car il decla- « re que le fien n'eft pas fecret. Les Apoftres ont-ils « caché les foibleffes de la chair de Jefus-Chrift, « l'horreur de fa mort, l'ignominie de fa croix? «

Il eft donc neceffaire de produire au jour ces erreurs qui fuyent la lumiere, & qui ne font de progrés qu'à la faveur des tenebres.

Mais peut-eftre croirez-vous que ces nouveautez fe réduifent à de fimples raffinemens de fpiritualité; que ce font des opinions fur quoy il foit permis aux myftiques de fe partager; ou que ce font tout au plus des erreurs obfcures contre lefquelles l'Eglife n'a pas encore prononcé, & qui ne font fuivies que de peu de perfonnes? Pluft à Dieu, mes freres, que les chofes en fuffent à ces termes! Non, non: ce font des illufions pernicieufes & tres-répanduës: ce font des maximes mortelles pour la pieté: ce font enfin des erreurs manifeftes, dont plufieurs font directement contraires à l'écriture & à la tradition; quelques-unes ont déja efté profcrites par l'Eglife dans les conciles de Vienne & de Trente, & par une bulle ex-

presse d'Innocent XI. d'heureuse & sainte memoire ; d'autres attaquent si ouvertement les sentimens de la vraye pieté & les lumieres de la droite raison, qu'il suffit de les montrer, pour les faire condanner.

Nous allons vous representer leurs sentimens dans leurs propres paroles sans y rien ajoûter. Car afin qu'on ne pense pas que nous voulions imposer à la simplicité des peuples, ou à la bonne foi des auteurs, nous aimons mieux vous rapporter de fideles extraits de leurs imprimez ou manuscrits, que d'en former des propositions précises.

Extraits tirez des livres imprimez, & du manuscrit, qui seront condannez cy-aprés.

Manuscrit intitulé, Les Torrens. I. L'abandon parfait, qui est la clef de tout l'interieur n'excepte rien, ne réserve rien ni mort ni vie, ni perfection, ni salut, ni paradis ni enfer.

Ibidem. II. Que craignez-vous, cœur lâche ? vous craignez de vous perdre ? helas ! pour ce que vous valez, qu'importe ?

Moyen court. §. 6. III. Qui sçait bien s'abandonner, sera bientost parfait. Pour la pratique, elle doit estre de perdre sans cesse toute volonté propre, de renoncer à toutes inclinations particulieres, quelque bonnes qu'elles paroissent, si-tost qu'on les sent naistre, pour se mettre dans l'indifference, & ne vouloir que ce que Dieu a voulu de toute éternité ; estre indifferent à toutes choses, soit pour le corps, soit pour l'ame, pour les biens temporels & éternels ; laisser le passé dans l'oubli, l'avenir à la providence ; nous contenter du moment actuel qui nous apporte avec soy l'ordre éternel de

de Dieu sur nous, & qui nous est une déclaration autant infaillible de la volonté de Dieu, comme elle est commune & inévitable pour tous.

IV. Tentations, distractions, scrupules, rien de tout cela ne l'arreste; car le fidele abandon devore tout, ne voulant rien que ce que Dieu veut, & ne pouvant douter que ce qui arrive de moment en moment ne soit l'ordre visible de Dieu, qui dispose tout cela, soit par sa justice, soit par sa misericorde. Qui pourroit dire jusqu'où se doit porter cet abandon? Jusqu'à agir sans connoissance, ainsi qu'une personne qui n'est plus. *Regle des Associez. §. De l'Abandon.*

V. Ce qui nous est le plus necessaire, est également le plus aisé, sçavoir de connoistre la volonté de Dieu: & c'est sans necessité que l'on se met si fort en peine de la découvrir. La volonté de Dieu n'est autre chose que ce qu'il permet nous arriver à chaque moment. *Ibid.*

VI. Nostre Seigneur commence à dépoüiller l'ame peu à peu, à luy oster ses ornemens, tous ses dons, graces & faveurs qui sont comme des pierreries qui la chargent. Ensuite il luy oste toute facilité au bien qui sont comme les habits. Aprés quoy il luy oste la beauté de son visage, qui sont comme les divines vertus qu'elle ne peut plus pratiquer. . . . . . Autrefois elle avoit des dégousts, des peines, mais non des impuissances: mais icy tout pouvoir luy est osté. *Les Torrens.*

VII. C'est une chose horrible, qu'une ame ainsi nuë des dons & graces de Dieu; & on ne pourroit croire à moins d'experience ce que c'est. Mais c'est encore peu si elle conservoit sa beauté. Mais il la fait devenir laide, & la fait perdre. Jusques icy l'ame s'est bien laissé dépoüiller des dons, graces, faveurs, facilité au bien: elle a per- *Ibid.*

du toutes les bonnes choses, comme les austerités, le soin des pauvres, la facilité à aider le prochain; mais elle n'a pas perdu les divines vertus. Cependant icy il les faut perdre quant à l'usage : car quant à la realité, il l'imprime fortement dans l'ame : elle perd la vertu : comme vertu; mais c'est pour la retrouver toute en Jesus-Christ.

Ibid. VIII. Cette ame dans le commencement de ce degré a encore quelque figure de ce qu'elle estoit autrefois; il lui reste une certaine impression secrete & cachée de Dieu, comme il reste dans un corps mort une certaine chaleur qui s'éteint peu-à-peu. Cette ame se presente à l'oraison, à la priere : mais tout cela luy est bien-tost osté; il faut perdre toute oraison, tout don de Dieu. Mais elle ne la perd pas pour une, deux, ou trois années, mais pour toûjours; toute facilité au bien, toutes vertus luy sont ostées; elle reste nuë & dépoüillée de tout. Le monde qui l'estimoit autrefois tant, commence à en avoir horreur.

Ibid. IX. L'ame se corrompt peu-à-peu. Autrefois c'estoit des foiblesses, des chutes, des défaillances. Icy c'est une corruption horrible, qui devient tous les jours plus forte & plus horrible. O Dieu, quelle horreur pour cette ame! Elle est insensible à la privation du Soleil de justice. Mais de sentir la corruption, c'est ce qu'elle ne peut souffrir. O Dieu, que ne souffriroit-elle pas plustot! c'est cependant un faire le faut. Il faut experimenter jusqu'au fond ce que l'on est. Mais ce sont peut-estre des pechez? Dieu a horreur de moy; mais que faire? il faut souffrir, il n'y a pas de remede

X. La fidelité de l'ame dans cet estat consiste à se laisser ensevelir, enterrer, écraser, marcher sans se remuer non plus qu'un mort ; à souffrir sa puanteur, & se laisser pourrir dans toute l'étenduë de la volonté de Dieu, sans aller chercher de quoy éviter la corruption. Il y en a qui voudroient mettre du baume ou des senteurs, pour ne point sentir leur corruption. Non, non ; laissez-vous telles que vous estes, pauvres ames ; sentez vostre puanteur : il faut que vous la connoissiez, & que vous voyiez le fond infini de corruption qui est en vous. Mettre du baume, est tascher par quelque moyen vertueux & bon de couvrir la corruption, & d'en empescher l'odeur. Oh ! ne le faites pas, vous vous feriez tort. Dieu vous souffre bien : pourquoy ne vous souffririez-vous pas ? *Ibid.*

XI. Enfin cette ame commence à ne plus sentir la puanteur, à s'y faire, à y demeurer en repos sans esperance d'en sortir jamais, sans pouvoir rien faire pour cela. C'est alors que commence l'aneantissement. Autrefois elle se faisoit horreur, elle n'y pense plus : elle est dans la derniere misere, sans en avoir plus d'horreur. Autrefois elle craignoit encore la Communion, de peur d'infecter Dieu. A present elle y va comme à table, tout naturellement. *Ibid.*

XII. Les autres ne la voyent plus qu'avec horreur ; mais cela ne luy fait point de peine. Elle est mesme ravie que Dieu ne la regarde plus, qu'il la laisse dans la pourriture, & qu'il donne aux autres toutes ses graces ; que les autres soient l'objet de ses affections, & qu'elle ne cause que de l'horreur. *Ibid.*

XIII. Vouloir bien estre rien aux yeux de *Ibid.*

Dieu, demeurer dans un entier abandon, dans le desespoir mesme, se donner à luy; lorsqu'on est le plus rebuté, s'y laisser, & ne se pas regarder soy-mesme; lorsqu'on est sur le bord de l'abisme, c'est ce qui est tres-rare, & qui fait l'abandon parfait. De dire les épreuves étranges qu'il fait de ces ames de l'abandon parfait, qui ne luy résistent en rien; c'est ce qui ne se peut, & ne seroit pas compris. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il ne leur laisse pas l'ombre d'une chose qui puisse se nommer ni en Dieu, ni hors de Dieu.

Le Cantique des Cantiques interpreté selon le sens mystique. ch. 5. vers. 3.

XIV. Pour les mépris qui m'arriveroient de la part des creatures, sans que je les eusse causez par ma faute, je m'en ferois un plaisir & une gloire, esperant que cela glorifieroit mon Dieu, & me rendroit encore plus agreable à ses yeux. J'ay lavé & purifié mes affections de telle sorte, qu'il n'y a rien dans moy qui ne soit tout à mon bien-aimé, comment les soüilleray-je encore par le commerce des creatures? O pauvre aveugle! dequoy vous défendez-vous? ah que vous serez bien

vers. 4.

punie de vostre résistance? Une ame de ce degré porte un fond de soumission à toutes les volontez de Dieu, de maniere qu'elle ne voudroit rien luy refuser. Mais lorsque Dieu explique ses desseins particuliers, & qu'usant des droits qu'il a acquis sur elle, il luy demande les derniers renoncemens & les plus extrémes sacrifices: ah! c'est pour lors que ses entrailles sont émuës, & qu'elle trouve bien de la peine... Combien estes-vous jaloux, ô divin Epoux, que vostre amante fasse toutes vos volontez, puisqu'une simple excuse, qui paroist si juste, vous offense si fort? Ne pouviez-vous pas empescher une Epouse si chere, si fidelle de vous faire cette résistance? l'E-

poux permet cette faute dans son Epouse, afin de la punir & de la purifier en mesme tems de l'attache qu'elle avoit à sa pureté & à son innocence, & de la répugnance qu'elle sentoit au dépoüillement de sa propre justice. Car quoiqu'elle sçût bien que la justice est à son Epoux, neanmoins elle y avoit de l'attache, & elle s'en approprioit quelque chose.

XV. L'Epoux ne laisse à cette amante affligée que la playe qu'il luy a faite, la peine de sa faute, & la saleté qu'elle croit avoir contractée.... Epouse infortunée, jamais il ne vous estoit arrivé rien de pareil! vous croyez avoir beaucoup souffert par tant d'épreuves qu'il avoit déja faites de vostre fidelité. Cependant elles estoient peu de chose au prix de ce qui vous reste à souffrir. Ce que vous aviez souffert avec luy, n'estoit que des ombres de souffrances.... Cette ame se trouve battuë & blessée de tous ceux qui gardent la ville. Ceux qui jusqu'à present n'avoient osé l'attaquer, & qui cependant la veilloient incessamment, prennent leur temps pour la frapper. Qui sont ces gardes? ce sont les ministres de la justice de Dieu. Ils la blessent, & ils luy ostent le manteau si cher de sa propte justice. O Epouse infortunée! que ferez-vous dans un estat si pitoyable? L'Epoux ne voudra plus de vous aprés un si triste accident, qui porte avec soy l'abjection d'avoir esté maltraitée de soldats, & avoir esté couverte de blessures, jusqu'à avoir laissé vostre manteau entre leurs mains, quoyqu'il fust vostre principal ornement. Si vous continuez encore de chercher vostre bien-aimé, l'on dira que vous estes folle de vous presenter à luy de la sorte.

Ibid. v. 6. *vers. 7.*

XVI. Le veritable amour n'a point d'yeux pour se regarder soy-mesme. Cette amante af- *Ibid. v. 1.*

fligée oublie ses blessures, quoyqu'elles seignent encore : elle ne se souvient plus de sa perte, elle n'en parle pas mesme .... & quand elle se verroit précipitée dans l'abisme, elle ne feroit point de réflexion. Celle qu'elle venoit de faire par l'apprehension de se sallir luy a trop cousté, puisqu'elle luy a causé l'absence de son Epoux ; desorte qu'instruite par sa disgrace, elle ne peut plus se regarder ; & quand elle seroit aussi affreuse qu'elle est belle, elle ne pourroit pas y penser.

Vers. 5.

Ibid. ch. 6. v. 10. XVII. Cette ame plus avancée n'est pas si bien establie dans son estat en Dieu, qu'elle ne puisse encore jetter quelques regards sur elle-mesme. C'est une infidelité, mais qui est rare, & qui ne vient que de foiblesse. L'Epoux a permis que son Epouse ait fait cette legere faute, afin de nous instruire par-là du dommage que cause la propre réflexion dans les estats les plus avancez. Elle est donc rentrée pour un moment en elle-mesme sous les meilleurs prétextes du monde. C'estoit pour y voir les fruits de l'aneantissement, si la vigne fleurissoit, si elle avançoit, si la charité estoit feconde. Cela ne paroist-il pas juste & tres raisonnable ?... Je le faisois, dit-elle, sans y penser, & sans croire faire mal, ni déplaire à mon Epoux. Cependant je n'ay pas plutost fait cette faute, que mon ame a esté troublée par mille & mille réflexions qui rouloient dans ma teste, qui m'alloient perdre.

Les Torrens. XVIII. Cette pauvre ame est obligée aprés avoir tout perdu, de se perdre elle-mesme par un entier desespoir de tout.... Elle est comme une personne qui n'est plus, & qui ne sera plus jamais : elle ne fait ni bien ni mal.

Ibid. XIX. Lorsqu'elle voit quelques personnes dire

des paroles d'humilité, & s'humilier beaucoup, elle est toute surprise & étonnée de voir qu'elle ne pratique rien de semblable : elle revient comme d'une letargie, & si elle vouloit s'humilier, elle en est reprise comme d'une infidelité, & mesme elle ne le pourroit faire, parce que l'estat d'aneantissement par lequel elle a passé, l'a mise au dessus de toute humilité. Car pour s'humilier il faut estre quelque chose, & le neant ne peut s'abbaisser au dessous de ce qu'il est. L'estat present l'a mise au dessus de toute humilité & de toutes vertus par la transformation en Dieu.

XX. L'ame devient forte, immuable, ferme : elle a perdu tout moyen : mais elle est dans la fin, *Ibid.*

XXI. Si un directeur oblige cette ame à prier, il luy fait un tort irreparable. *Ibid.*

XXII. Il faut se délaisser, & s'abandonner beaucoup à Dieu, tant pour l'examen, que pour la confession. L'ame ne peut plus s'examiner elle-mesme. Elle s'estonnera qu'elle oubliera ses défauts, & qu'elle aura peine à s'en souvenir. Cependant il ne faut point qu'elle s'en fasse aucune peine, pour deux raisons. La premiere, parce que cet oubli est une marque de la purification de la faute, & que c'est le meilleur en ce degré d'oublier tout ce qui nous concerne, pour ne nous souvenir que de Dieu. La seconde raison est que Dieu ne manque point, lorsqu'il faut se confesser, de faire voir à l'ame ses plus grandes fautes ; car alors il fait luy-mesme son examen : & elle verra qu'elle en viendra mieux à bout de cette sorte, que par tous ses propres efforts. Ceci ne peut estre pour les degrez précedents, où l'ame étant encore dans l'action se peut & doit servir de son industrie pour toutes choses, plus ou moins *Moyen court §. 15.*

selon son avancement. Pour les ames de ce degré, qu'elles se tiennent à ce qu'on leur dit, & qu'elles ne changent point leurs simples occupations. Il en est de mesme pour la communion. Qu'elles laissent agir Dieu, & qu'elles demeurent en silence. Dieu ne peut estre mieux receu que par un Dieu.

Les Torrens.

XXIII. Les ames dont je parle ne peuvent presque jamais se confesser : car lors qu'elles veulent s'accuser, elles ne sçavent qu'accuser, ne pouvant rien trouver en elles de vivant, & qui puisse avoir voulu offenser Dieu, à cause de la perte entiere de leur volonté en Dieu. Et comme Dieu ne peut vouloir le péché, elles ne peuvent non plus le vouloir. Si on leur dit de se confesser, elles le font, car elles sont tres-soumises; mais elles disent de bouche ce qu'on leur fait dire; comme un petit enfant, à qui l'on diroit, il vous faut confesser de cela, il le dit sans connoistre ce qu'il dit, sans sçavoir si cela est ou non, sans reproche ni remords. Car ici l'ame ne peut plus trouver de conscience : & tout est tellement perdu en Dieu, qu'il n'y a plus chez elle d'accusateur. Mais lors qu'on luy dit, vous avez fait cette faute; elle ne trouve rien en elle qui l'ait faite: & si l'on dit, dites que vous l'avez faite; elle le dira des lévres, sans douleur ni repentir.

Moyen court. §. 21.

XXIV. Dieu en nous créant nous a créez à son image & ressemblance; le demon par le peché ayant gâté & défiguré cette belle image, il a fallu que ce mesme Verbe vint la reparer. L'image ne se repare pas en agissant, mais en souffrant l'action de celuy qui la veut reparer. Nôtre action doit donc estre de nous mettre en état de souffrir l'action de Dieu, & de donner lieu au

Verbe de retracer en nous ſon image. Une image qui ſe remuëroit empeſcheroit le peintre de contretirer un tableau ſur elle. Tous les mouvemens que nous faiſons par noſtre propre eſprit empeſchent cet admirable peintre de travailler, & font faire de faux trais : il faut donc demeurer en paix, & ne nous mouvoir que lors qu'il nous meut.

XXV. C'eſt l'eſprit de l'Egliſe que l'eſprit de la motion divine : l'eſprit de l'Egliſe ne doit point eſtre autre dans ſes membres, qu'il eſt dans elle meſme. Il faut donc que ſes membres, pour eſtre dans l'eſprit de l'Egliſe, ſoient dans l'eſprit de la motion divine. Que cette action ſoit plus noble, c'eſt une choſe inconteſtable. Il eſt certain que les choſes n'ont de valeur qu'autant que le principe d'où elles partent eſt noble, grand, & relevé. Les actions faites par un principe divin ſont des actions divines ; au lieu que les actions de la creature, quelque bonnes qu'elles paroiſſent, ſont des actions humaines, ou tout au plus vertueuſes, lorſqu'elles ſont faites avec la grace. *Ibid.*

XXVI. Jeſus-Chriſt dit qu'il a la vie en luy-meſme, il deſire de la communiquer aux hommes ; il faut donc donner lieu à cette vie de s'écouler en nous : ce qui ne ſe peut faire que par la mort de nous-meſmes, & de noſtre propre action, afin que l'action de Dieu ſoit ſubſtituée en ſa place. *Ibid.*

XXVII. Il faut que l'ame agiſſe plus au commencement ; puis à meſure que l'operation de Dieu devient plus forte, il faut que peu-à-peu & ſucceſſivement l'ame luy cede, juſqu'à ce qu'il l'abſorbe tout-à-fait : mais cela dure long-temps. On ne dit pas comme quelques-uns l'ont crû, *Ibid. §. 24.*

qu'il ne faille pas passer par l'action, puis qu'au contraire c'est la porte : mais seulement qu'il n'y faut pas toûjours demeurer, vû que l'homme doit tendre à la perfection de sa fin, & qu'il ne pourra jamais y arriver, qu'en quittant les premiers moyens, lesquels luy ayant servi pour l'introduire dans ce chemin, luy nuiroient beaucoup dans la suite, s'il s'y attachoit opiniatrément, puis qu'ils l'empescheroient d'arriver à sa fin. C'est une chose étrange que n'ignorant pas que l'on n'est créé que pour cela, & que toute ame qui ne parviendra pas dés cette vie à l'union divine, doit brûler long-temps dans le purgatoire, l'on ne puisse neanmoins souffrir que Dieu y conduise dés cette vie ; comme si ce qui doit faire la perfection de la gloire, devoit causer du mal & de l'imperfection dans cette vie mortelle. Il s'agit donc de conjurer que l'on ne se tienne pas lié à des pratiques qu'il faut quitter quand le signal est donné, ce qui se connoist par le Directeur experimenté. Convenons tous du chemin, & convenons de la fin dont on ne peut douter sans erreur. Le chemin a son commencement, son progrez & son terme. Plus on avance vers le terme, plus nécessairement s'éloigne-t-on du commencement. O aveuglement de la plûpart des hommes qui se piquent de science & d'esprit.

Les Torrens. XXVIII. Cette ame meurt donc icy veritablement à la fin de sa course, parce que toute force luy manque pour courir. Car quoy qu'elle eust esté passive, elle n'avoit pas cependant perdu sa force active, quoyqu'elle ne luy parust pas à elle-mesme. L'attrait la faisoit courrir sans qu'elle le sceût, & connût. L'épouse dit, tirez-moy, & nous courerons. Elle court à la verité : mais

de quelle maniere? c'est en perdant tout.

XXIX. L'ame aprés bien des morts redoublées, expire enfin dans les bras de l'amour, mais elle n'apperçoit pas ces mesmes bras. Elle n'est pas plûtost expirée qu'elle perd tout acte de vie, pour simple & delicat qu'il fust.... Icy toutes distinctions d'actions sont ostées; n'ayant plus de vertu propre, mais tout étant Dieu à cette ame. *Ibid.*

XXX. L'ame ne se sent plus, ne se voit plus, ne se connoist plus: elle ne voit rien de Dieu, n'en comprend rien, n'en distingue rien: il n'y a plus d'amour, de lumieres, ni de connoissance. *Ibid.*

XXXI. Elle a perdu toute volonté. Icy l'ame n'en a plus de propre; & si vous luy demandiez ce qu'elle veut, elle ne le pourroit dire; elle ne peut plus choisir: tous ses desirs sont ostés, parce qu'étant dans le centre, & dans le tout, le cœur perd toute pensée, tendance, & activité. Ce torrent n'a plus de pente ni de mouvement; il est dans le repos & dans la fin.

XXXII. L'ame étant arrivée icy, n'a plus besoin d'autre préparation que de son repos... Qu'elle se donne bien de garde de chercher d'autre disposition, quelle qu'elle soit, que son simple repos, soit pour la confession ou communion, action ou oraison. *Moyen court. §. 13.*

XXXIII. C'est alors qu'elle commence à ne pouvoir gagner les Indulgences: & l'amour ne luy permet pas de vouloir abreger ses peines. *Les Torens.*

XXXIV. Il n'y a plus rien pour elle, plus de reglement, plus d'austeritez; tous les sens & les puissances sont dans le desordre. *Ibid.*

XXXV. L'ame étant appliquée directement à l'austerité, & au dehors, elle est toute tournée de ce costé-là, de sorte qu'elle met les sens en *Moyen court. §. 10.*

vigueur, loin de les amortir. Les austeritez peuvent bien affoiblir le corps, mais jamais émousser la pointe des sens, ni leur vigueur. Une seule chose le peut faire, qui est que l'ame par le moyen du recueïllement se tourne toute au dedans d'elle, pour s'occuper de Dieu qui y est present.

Les Torrens. XXXVI. Dans les commencemens Dieu presse de si prés les pauvres sens, qu'il ne leur donne aucune liberté; Mais quand les sens sont suffisament purifiez, Dieu qui veut tirer l'ame d'elle-mesme par un mouvement tout contraire, permet que les sens s'extrovertissent: ce qui paroist à l'ame une grande impureté. Cependant la chose est de saison: & en faire autrement, c'est se purifier autrement que Dieu veut, & se salir. Cela n'empesche pas qu'il ne se fasse des fautes dans cette extroversion. Mais la confusion que l'ame en reçoit, & la fidelité à en faire usage, fait le fumier où elle pourrit plus viste, & haste sa mort. Tout coopere à ceux qui aiment. C'est aussi icy où l'on perd entierement l'estime des creatures: elles vous regardent avec mépris.

Ibid. XXXVII. Ces ames paroissent les plus communes, parce qu'elles n'ont rien à l'exterieur qui les differencie qu'une liberté infinie qui scandalise souvent les ames retrecies & resserrées en elles-mesmes.

Ibid. XXXVIII. Ne portez point de compassion à ces ames, & les laissez dans leurs ordures apparentes, qui sont cependant les délices de Dieu, jusqu'à ce que dans ces desordres renaisse une nouvelle vie.

Moyen court. § 24. XXXIX. Pour purifier l'ame, Dieu se sert de la sagesse, comme l'on se sert du feu pour purifier

l'or. Il est certain que l'or ne peut estre purifié que par le feu, qui consume peu à peu tout ce qu'il y a de terrestre & d'étranger, & le separe de l'or.... Et cet or est mis tant & tant de fois au feu, qu'il perd toute impureté & toute disposition à estre purifié, & le feu ne peut plus agir sur cet or; il seroit un siecle qu'il n'en seroit pas plus pur, & qu'il ne diminueroit pas. Et si cet or est impur dans la suite, je dis que ce sont des saletez contractées nouvellement par le commerce des corps étrangers; mais il y a cette difference que cette impureté n'est que superficielle, au lieu que l'autre impureté estoit cachée dans le fonds, & comme identifiée avec sa nature. Cependant les personnes qui ne s'y connoissent pas voyant un or épuré, couvert de crasse au dehors, en feront moins de cas que d'un or grossier tres-impur, dont le dehors sera poli.

XL. Il n'y a point pour elles de malignité en quoy que ce soit, à cause de l'unité essentielle qu'elles ont avec Dieu, qui en concourant avec les pécheurs ne contracte rien de leur malice à cause de sa pureté essentielle. Cecy est plus réel que l'on ne peut dire; & cette ame participe à la pureté de Dieu; ou plutost toute pureté propre, qui n'est qu'une impureté grossiere, ayant esté aneantie; la seule pureté de Dieu en luy-mesme subsiste dans ce neant, mais d'une maniere si réelle, que l'ame est dans une parfaite ignorance du mal, & comme impuissante de le commettre. Ce qui n'empesche pas qu'on ne puisse toûjours déchóir. Mais cela n'arrive gueres icy à cause de l'aneantissement profond où est l'ame, qui ne luy laisse aucune proprieté; & la seule proprieté peut causer ce peché. Car quiconque n'est plus, ne *Les Torrens.*

peut pecher : & cela est si vray, que les ames dont je parle ne peuvent presque jamais se confesser, ne pouvant rien trouver en elles de vivant, & qui puisse avoir voulu offenser Dieu, à cause de la perte entiere de leur volonté en Dieu.

Ibid. XLI. Rien n'est opposé à Dieu que la proprieté & toute la malignité de l'homme est dans cette proprieté comme dans la source de sa malice : en sorte que plus une ame perd sa proprieté, plus elle devient pure ; & ce qui seroit un deffaut à une ame vivante à elle-mesme, ne l'est plus à cause de la pureté & de l'innocence qu'elle a contractée, dés qu'elle a perdu ses proprietez qui causoient la dissemblance entre Dieu & l'ame.

Ibid. XLII. C'est la volonté maligne de la part du sujet qui fait l'offense, & non l'action. Car si une personne dont la volonté seroit perduë & comme abîmée & transformée en Dieu, estoit réduite par necessité à faire les actions du peché, elle les feroit sans peché.

Ibid. XLIII. Tous les premiers mouvemens de cette ame sont de Dieu. Et c'est sa conduite infaillible... C'est donc la conduite de cette ame de suivre aveuglément & sans conduite les mouvemens qui sont de Dieu, sans réflexion. Icy toute réflexion est bannie ; & l'ame auroit peine, mesme quand elle voudroit, à en faire. Mais comme en s'efforçant peut-estre en pourroit-elle venir à bout, il faut les éviter plus que toute autre chose ; parce que la seule réflexion a le pouvoir de faire entrer l'homme en luy, & le tirer de Dieu. Or je dis que si l'homme ne sort point de Dieu, il ne pechera jamais ; & s'il peche, qu'il en est sorti : ce qui ne se peut faire que par la propriété ; & l'ame ne peut la reprendre que par la

réflexion, qui seroit pour elle un enfer semblable à ce qui arriva au premier Ange.

XLIV. La sagesse de Dieu accompagnée de la divine justice, comme un feu impitoyable & dévorant, oste à l'ame tout ce qu'elle a de propriété, de terrestre, de charnel, & de propre activité; & ayant osté à l'ame tout cela, il se l'unit. Ce qui ne se fait jamais par l'industrie de la creature. Au contraire elle le souffre elle-mesme à regret; parce que, comme j'ay dit, l'homme aime si fort sa propriété, & il craint tant sa destruction, que si Dieu ne le faisoit luy-mesme & d'autorité, l'homme n'y consentiroit jamais. *Moyen court. §. 24.*

XLV. Ce n'est pas que les ames, dont je parle (du second Ordre) ne paroissent plus grandes que celles qui suivent (du troisiéme Ordre) à celles qui n'ont pas le discernement divin. Car ces ames icy arrivent à une perfection éminente: elles ont des unions admirables. Mais cependant ces personnes ne sont jamais veritablement aneanties; & Dieu ne les tire pas de leur estre propre pour l'ordinaire, pour les perdre en luy. Ces ames sont pourtant l'admiration & l'étonnement des hommes: elles sont les prodiges & les miracles de leur siecle; Dieu se sert d'elles pour en faire: il semble qu'il prenne plaisir d'accomplir tous leurs desirs. Ces ames sont dans une grande mortification: l'on les croira dans les mesmes voyes des dernieres & plus avancées; elles se servent des mesmes termes, de mort, de perte, d'aneantissement; & il est bien vray qu'elles meurent en leur maniere, qu'elles s'aneantissent & se perdent. Elles portent la perfection où elle peut aller; elles sont détachées, elles aiment la pauvreté. Cependant elles sont & seront toûjours pro- *Les Torrens.*

priétaires de la vertu; mais d'une maniere si délicate, que les seuls yeux divins le peuvent découvrir. La plufpart des Saints, dont la vie eft fi admirable, ont efté conduits par cette voye. Ces ames font fi chargées de marchandifes, que leur courfe eft fort lente. Que faut-il donc faire? ces ames ne fortiront-elles jamais de cette voye? Non fans un miracle & fans une conduite d'une direction toute divine, qni porte ces ames à outre-paffer toutes ces graces.

Ibid. XLVI. L'ame, dont je parle, eft par cet eftat perduë en Dieu, mélée avec luy. Cette creature agit donc neceffitament & divinement. Mais, me dira-t-on, vous oftez auffi à l'homme la liberté? Non: car il n'a plus de liberté, que par un excez de liberté: parce qu'il a perdu librement toute liberté créée, il participe à la liberté increée.

Moyen court. §. 24. XLVII. Il fuffit alors que l'homme donne un confentement paffif, afin qu'il ait une entiere & pleine liberté; parce que s'eftant donné à Dieu dés le commencement de la voie, afin qu'il fift de luy & en luy tout ce qu'il voudroit, il donna dés lors un confentement actif & general pour tout ce que Dieu feroit. Mais lors que Dieu detruit, brûle & purifie, l'ame ne voit pas que cela luy foit avantageux, elle croit plutoft le contraire & de mefme que le feu au commencement femble falir l'or auffi cette operation femble dépoüiller l'ame de fa pureté. De forte que s'il falloit alors un confentement actif & explicite, l'ame auroit peine à le donner, & bien fouvent elle ne le donneroit pas. Tout ce qu'elle fait eft de fe tenir dans un confentement paffif, fouffrant de fon mieux cette operation, qu'elle ne peut ni ne veut empefcher.

XLVIII.

XLVIII. Je me laisse aller à ce qui m'entraisne, & pour quoy il m'entraîne; parce que n'estant plus, je suis entraînée avec Dieu, ou Dieu seul fait mon entraînement : il va là, il agit, & je ne suis que l'instrument que je ne vois ni ne regarde; je n'ay plus d'interest distinct, parce que par ma priere j'ay perdu tout interest. *Les Torrens.*

XLIX. Cette ame ne sent pas, n'est pas en peine de chercher ni de rien faire : elle demeure comme elle est : cela luy suffit. Mais que fait-elle ? rien, rien, & toûjours rien. *Ibid.*

L. Alors il y a une separation si entiere & si parfaite des deux parties, l'inférieure & la superieure, qu'elles vivent ensemble comme estrangeres, qui ne se connoissent pas; & les maux les plus extraordinaires n'empeschent pas la parfaite paix, tranquillité, joye, immobilité de la partie superieure. *Ibid.*

LI. Je croy que si une telle ame estoit conduite en enfer, elle en souffriroit les douleurs ctuelles dans un contentement achevé; non contentement causé par la veuë du bon plaisir de Dieu, mais contentement essentiel à cause de la beatitude du fond transformé : & c'est ce qui fait l'indifference de ces ames pour tout estat. *Ibid.*

LII. Cette ame seroit aussi indifferente d'estre toute une éternité avec les démons qu'avec les Anges. Les démons luy sont Dieu, comme le reste, & il ne luy est plus possible de voir un estre créé hors de l'ordre increé; estant tout, & en tout Dieu, aussi-bien dans un diable que dans un Saint, quoyque differemment. *Ibid.*

LIII. L'ame ne peut estre unie à Dieu, qu'elle ne soit dans un repos central, & dans la pureté de sa creation. *Moyen court. §. 24.*

Cant. c. 1. v. 1. LIV. Il y a des personnes qui disent que cette union ne se peut faire que dans l'autre vie ; mais je tiens pour certain qu'elle se peut faire en celle-cy, avec cette difference, qu'en cette vie l'on possede sans voir, & dans l'autre l'on voit ce que l'on possede. Or je dis que quoyque la veuë de Dieu soit un avantage de la gloire, lequel est necessaire pour sa consommation, elle n'est pas neanmoins l'essentielle beatitude.

Les Torrens. LV. C'est par une perte de volonté en Dieu, par un estat de deification, où tout est Dieu sans sçavoir que cela est ainsi. Mais l'ame est establie par estat dans son bien souverain sans changement ; elle est dans la beatitude fonciere, où rien ne peut traverser ce bonheur parfait, lorsqu'il est par estat permanent. Dieu donne l'estat d'une maniere permanente, & y establit l'ame pour toûjours. L'on me dira que l'ame estant establie dans l'estat, il n'y a rien de plus pour elle. C'est tout le contraire. Il y a toûjours infiniment à faire du costé de Dieu, & non de la creature.

Cant. ch. 6. v. 4. LVI. Icy l'ame ne doit plus, & ne peut plus faire de distinction de Dieu & d'elle. Dieu est elle, & elle est Dieu.

Moyen court. §. 24. LVII. Il est impossible d'arriver à l'union divine par la seule voye de la méditation, ni mesme des affections, ou de quelque oraison lumineuse & comprise que ce puisse estre.

Analysis orationis mentalis. §. 8. LVIII. Le don excellent de la contemplation, principalement de la passive, a esté assez souvent accordé dés le commencement à de petits enfans, & à de petites filles de quatre ans, à des gens grossiers & à des femmes de village.

Moyen court. §. 24. LIX. L'on ne peut estre uni à Dieu sans la passiveté & la simplicité : & cette union estant la beati-

tude mesme, la voye qui nous conduit dans cette passiveté, ne peut estre mauvaise, au contraire elle est la meilleure, & il n'y a point de risque à y marcher. Cette voye n'est point dangereuse. Si elle l'estoit, Jesus-Christ en auroit-il fait la plus parfaite & la plus necessaire de toutes les voyes? Tous y peuvent marcher; & comme tous sont appellez à la beatitude, tous sont aussi appellez à joüir de Dieu, & en cette vie & en l'autre.

LX. Dés les premiers absorbemens l'ame n'a qu'une veuë de foy confuse & generale de Dieu en luy, sans distinction d'attributs ni de perfection. *Cant. ch. 6. v. 4.*

LXI. L'ame est surprise quand sans avoir pensé à aucun estat, aux inclinations de Jesus-Christ depuis les dix, les vingt, les trente années, elle les trouve imprimées en elle par estat. Ces inclinations de Jesus-Christ sont la petitesse, pauvreté, &c. L'ame dans toute la voye n'a point de veuë distincte de Jesus-Christ. *Les Torrens.*

LXII. Si-tost que l'ame est arrivée au bonheur d'estre receuë pour toûjours en son Dieu, elle devient mere & nourrice. La fecondité luy est donnée, elle est mise par estat dans la vie apostolique. *Cant. c. 4. v. 11.*

LXIII. Toutes les creatures la condanneroient, que ce luy seroit moins qu'un moucheron, non par entestement & fermeté de volonté, comme l'on s'imagine, mais par impuissance de se mesler de soy; parce qu'elle ne se voit plus. Vous demandez à cette ame: Mais qui vous porte à faire telle ou telle chose? c'est donc que Dieu vous l'a dit, vous a fait connoistre ou entendre ce qu'il vouloit? je ne connois rien, n'entends rien: je ne pense à rien connoistre: tout est Dieu, & volonté de Dieu; & je ne sçay ce que *Les Torrens.*

c'est que volonté de Dieu : Aussi ne suis-je capable d'entendre nulle raison, ni d'en rendre aucune de ma conduite. J'agis cependant infailliblement, & ne puis douter, depuis que je n'ay point d'autre principe que le principe infaillible.

QUelle doctrine ! que ne doit-on pas craindre de ces prodigieuses maximes, & des consequences horribles qu'on en peut tirer?

Maximes où l'on donne comme un estat d'une éminente perfection de demeurer en repos, & comme insensible au milieu des tentations & aprés les chutes : *de renoncer à toutes inclinations particulieres, quelques bonnes qu'elles paroissent, sitost qu'on les sent naistre* : d'estre indifferent à tout, soit *perfection*, soit *salut*, soit *paradis*, soit *enfer* : de ne plus arrester son esprit à la veuë des perfections de Dieu ni des personnes divines : de ne plus avoir pour regle la volonté de Dieu signifiée par ses commandemens, & par ses conseils, mais *ce qui* nous *arrive de moment en moment*, qu'on dit estre *ordre de Dieu*, & *tout ce qu'il nous faut*.

Extrait. 4. *Extrait. 3.* *Extrait 1.* *Extr. 60.* *Extr. 4. & 5.*

Maximes monstrueuses qui vont jusqu'à calmer l'ame dans l'estat de sa corruption, quoy qu'elle fasse *horreur à Dieu*; jusqu'à luy interdire *le baume de la vertu* pour y remédier, jusqu'à luy faire mepriser le scandale qu'elle cause aux gens de bien; jusqu'à traiter d'infidelité *la répugnance qu'elle sentoit au dépoüillement de sa propre justice*; jusqu'à poser comme un degré necessaire à sa perfection la perte totale *des dons de Dieu, de toutes les vertus divines* & son *entier desespoir de tout*; jusqu'à la rendre insensible à la privation du Soleil de justice; jusqu'à la porter à estre *ravie que*

Extrait. 9. *Extrait. 10.* *Extrait. 12.* *Extrait. 14.* *Extrait. 6. & 7.* *Extrait. 17.* *Extrait. 8.*

Dieu ne la regarde plus, qu'il donne aux autres toutes ses graces, & que pour elle elle ne cause que de l'horreur. *Extrait. 12.*

Maximes qui tendent à renouveller les erreurs des Begards & des Beguines que l'homme parfait jouit dés cette vie *de la beatitude essentielle;* *Extr. 54. & 55.*
qu'en cet état il congedie les pratiques vertueuses; *Extrait. 19.*
qu'il n'a plus besoin de la mortification des sens; *Extr. 34.*
qu'il peut *faire les actions de peché sans peché;* *Extr. 42.*
& qu'il ne doit pas descendre de sa sublime contemplation, *Extr. 61.*
pour penser en particulier à nostre Seigneur Jesus-Christ, ou à ses mysteres.

Maximes qui conduisent aux erreurs de Luther & de Calvin, tendantes à dépoüiller les parfaits de la justice qui leur est propre & inhérente, pour les revestir de la justice de Jesus-Christ: *ils ont,* disent-ils, *perdu le créé pour l'increé:* *Les Torrent.*
qui font Dieu, la premiere & veritable cause de tout ce qui se fait dans cette ame, & de tout ce qui luy arrive de moment à autre, *Extr. 14.*
& par consequent auteur du peché; qui supposent toute action propre des Justes, *Extr. 45. & 15.*
faite mesme avec la grace de Jesus-Christ, *Extr. 41.*
infectée de proprieté & activité (qu'on dit *la source de toute la malice de l'homme;*) *Extr. 47. & 24.*
qui vont à détruire toute cooperation active, (& ainsi toute liberté) à ceux qu'on suppose arrivez au dernier terme de la perfection, *Extr. 48.*
y substituant à sa place la seule action de Dieu, laquelle entraisne & contraint quelquefois la volonté de l'homme *malgré ses repugnances* à des soüillures qu'elle ne voudroit pas. *Cant. des Cant. ch. 5. v. 4.*

Maximes extravagantes, malicieuses & présomptueuses, *Extr. 54.*
qui supposent l'ame dés cette vie unie à Dieu *immediatement & sans moyen,* *Cant. des Cant. ch. 1. v. 1.*
l'état de la perfection separé de l'estat vertueux; *Extr. 6. & 25.*
la justice *Extr. 53.*

parfaite semblable à celle de la premiere creation;
Extr. 30. Extr. 39. la partie superieure tellement separée de l'infe-
Extr. 40. rieure, *qu'elles vivent ensemble comme estrange-
res, qui ne se connoissent pas*; les fautes des par-
Extr. 31. faits purement *superficielles*; ces hommes extraor-
Extr. 14. & 6. dinaires incapables de pecher, par une supposi-
tion fausse & maligne, que l'homme aneanti n'a
plus de volonté, n'est plus rien, ne peut plus rien.

Extr. 45. Mais quelle présomption d'élever cette per-
fection imaginaire au dessus de la sublime per-
fection des Saints, qui ont esté l'admiration de
l'Eglise, sous prétexte qu'ils ont vêcu dans les
propres efforts, & dans l'activité de la vertu!

Hé! qui est ce qui ne voit pas que ces maxi-
mes renferment en termes équivalents, & quel-
quefois en termes exprez, ou par des consequen-
ces necessaires, les principaux articles qui ont esté
condannez dans Molinos?

A quoy ne conduiroient point dans la pratique
les seules maximes de l'abandon, & de l'indiffe-
rence, & la necessité de perdre toutes les vertus
pour les posseder purement, ou selon eux: *sans
Extr. 9. proprieté?* Car si par abandon il est permis de
souffrir en nous ce que Dieu y souffre, & con-
courir aux actions ausquelles Dieu concourt, sous
Extr. 40. prétexte *qu'on participe à sa pureté* essentielle;
il s'ensuit qu'on peut souffrir en soy les crimes
les plus abominables, & concourir sans crime aux
péchez les plus énormes. Sera-t-il donc permis
à une ame chaste de renoncer aux sentimens de la
chasteté, quand elle est tentée d'impureté, pour
se mettre dans l'indifference entre la vertu de
chasteté & l'impureté? Faudra-t-il regarder éga-
lement la justice irritée de Dieu, & sa misericor-
de? les bonnes actions comme les méchantes? le

Paradis comme l'enfer? N'avons-nous plus aucune obligation à Jesus-Christ d'avoir sauvé les hommes? ne faut-il point l'en remercier? L'enfer vaut-il autant que le salut éternel: Une ame ne pourra-t-elle donc plus posseder purement une vertu, qu'elle ne l'ait perduë auparavant? N'y aura-t-il plus de Vierges dans l'Eglise, ni d'ames innocentes, qui ne soient infectées de la proprieté? Le comble de la perfection de cette vie est-il donc le partage seulement de ceux qui ont soüillé la robe blanche de leur baptéme?

Je n'oserois approfondir ce qui paroist caché dans l'exposition du Cantique ch. 5. v. 4. & ailleurs. Car que signifient ces *derniers renoncemens* que l'Epoux sacré exige de l'ame avancée, & qu'on n'explique jamais? que signifie ce *dépouillement de sa propre justice* que l'Epouse reconnoist tenir de son Epoux? dépoüillement qu'on dit estre la punition de la repugnance qu'elle avoit *de se salir dans les affections des creatures?* Que veut dire cette nouvelle épreuve du v. 7. en comparaison de laquelle on compte la premiere pour peu de chose? épreuve où *l'ame se trouve battuë & blessée* par ceux *qui veilloient* sur elle; qui luy fait perdre *le manteau si cher de sa propre justice*, lequel faisoit *son principal ornement?* Ce manteau n'est ni l'amour propre, ni un peché, ni mesme quelque grace gratuite: rien de tout cela n'est le principal ornement de l'ame; & si l'Epouse n'étoit dépouillée que du vieil Adam, ou tout au plus de quelqu'une de ces graces qui ne sont point necessaires, où seroit la folie qu'on luy fait craindre de se presenter en cet état à son divin Epoux?

Extr. 14.

Ibid. v. 5.

Est-ce là enfin cette sublime perfection qu'on

avoit promise par ce *Moyen court & tres facile?* Fin de la preface. ouvrage qu'on dit tout de Dieu, & tout pour Dieu, & qu'on voudroit faire enseigner par tout.

Tout se réduira à ne plus user des moyens pratiquez dans les siecles precedens par les plus grands Saints, & recommandez par les Ecritures & la Tradition constante de tous les Peres

Extr. 3. Extr. 47. Extr. 4. Il n'y aura plus qu'une seule chose à faire, qui est de s'abandonner *au commencement de la voye* avec cette aveugle soumission qui embrasse tout ce qui arrivera de moment à autre, sans discernement.

C'est-là où conduisent les principes de cette nouvelle doctrine également extravagante & impie, répandus dans les imprimez & manuscrits de ces prétendus mystiques, quelquefois nuëment & en termes exprés, souvent avec déguisement.

Qui pouroit lire ou entendre sans indignation ou sans frayeur les consequences étranges qu'ils tirent eux-mesmes de ces principes monstrueux? Extr. 40. Extr. 43. *plus de malignité en quoy que ce soit* pour cette ame transformée en Dieu: *ses premiers mouvemens* venans tous de Dieu; les actions de peché, qui sont de vrais pechez pour les imparfaits, Extr. 42. *faites sans peché* par ces prétendus parfaits; la pra- Extr. 19. tique de l'humilité devenuë *une infidelité*; plus de priere vocale pour cette ame; à laquelle Extr. 21. *si un Directeur l'oblige, il luy fait un tort irreparable;* Extr. 34. *plus de reglement, plus d'austeritez*: éloignement, Extr. 33. & mesme impuissance *de gagner les Indulgences*: nul examen, & *l'oubli* donné *pour marque de la* Extr. 22. *purification de la faute*: la confession faite *des levres, sans douleur & repentir, comme* feroit Extr. 23. *un petit enfant*: nulle preparation pour la confession Extr. 32. & pour la communion *que le simple repos*, qui la

porte à aller à la communion *comme à table, tout naturellement?* Auſſi trouve-t-elle aiſément Dieu par tout; elle le voit *dans les diables comme dans* Extr. 51.
les Saints : *les demons luy ſont Dieu , comme le* Extr. 52.
reſte, elle ſeroit avec la meſme indifference *avec* Extr. 52.
les demons qu'avec les Anges; & elle auroit *dans l'enfer meſme un contentement achevé.*

Mais voicy le comble de l'égarement, & comme le dernier degré par où cette ame tombe au fond de l'abime, ſans nulle eſperance de retour. *Toutes* Extr. 63.
les creatures, dit-elle, *la condanneroient , que ce luy ſeroit moins qu'un moucheron* : ainſi nulle autorité ſur la terre ne l'en pouroit retirer. *Ce n'eſt* Ibid.
point, dit-elle, *par enteſtement, mais par impuiſſance de ſe meſler de ſoy* : ainſi nuls remords de conſcience ne la feroient rentrer en ſoy-meſme: Elle ne peut *rendre raiſon de ſa conduite ; elle ne voit* Ibid
rien, elle ne connoiſt plus rien ; & pourtant elle dit *qu'elle agit infailliblement, & qu'elle ne peut douter* : ainſi nulle évidence ne la pourra convaincre, ni meſme faire heſiter. Elle a ſçu dire des fautes à confeſſe, *comme un petit enfant, ſans* Extr. 33.
repentir, ſans les reconnoiſtre, ne voïant *rien en* Extr. 40.
elle de vivant qui ait pû avoir voulu offenſer Dieu; quoyqu'on luy dit de s'en confeſſer : Elle ſçaura bien ſe rétracter ſans douleur, ſans changement, & meſme ſe dire toûjours *tres-ſoumiſe*, ſans ſe Extr. 33.
croire jamais condannable. Oh! quel mépris de la verité! quelle profondeur d'égarement!

Nous n'avons pas voulu produire au jour le reſte de ces ouvrages de ténebres. Les Extraits que nous rapportons icy, tous tirez des Livres imprimez, & des ouvrages manuſcrits qui ſont tombez entre nos mains, ſont ſuffiſans pour faire voir juſqu'où peut aller l'égarement de l'eſprit de

l'homme ; & pour nous obliger de prévenir, autant qu'il est en nous, les dangereuses suites de cette illusion.

Que si l'on trouve dans des Auteurs approuvez quelques-unes des expressions, dont ces nouveaux spirituels font un abus si manifeste ; leurs sentimens & le fond de leur doctrine sont infiniment opposez dans les points les plus essentiels ; & dans le reste il est aisé de juger par les liaisons, les suites, & les autres regles que nous avons pour discerner le vray sens des Auteurs, que ces expressions empruntées par la fausse pieté pour imiter la veritable, sont des termes innocens dans ces pieux Ecrivains, dont ils ont usé rarement ; & qui sont comme échapez de leur plume, quoy qu'ils ayent écrit dans un temps non suspect ; & en ceux-cy des termes criminels, qu'ils recherchent continuellement avec affectation, nonobstant l'abus qu'on en a fait dans ce siecle, qu'ils employent dans un sens tout contraire à celuy de ces Auteurs, & sous lesquels ils couvrent une doctrine qu'ils n'oseroient ouvertement déclarer.

Il est du devoir des Pasteurs de faire ce discernement, & d'avertir les Fideles de ne point se laisser séduire par une ressemblance apparente, qui est dans de certains mots, & non dans les choses, ni dans le sens.

C'est pourquoy nous souvenant que Jesus-Christ nous a establis *Docteurs & Pasteurs* de son Eglise, afin que les Fideles soûmis à nos soins ne soient pas comme *des enfans flotans à tout vent de doctrine* ; par l'autorité qu'il a plû au S. Esprit de nous confier, lorsqu'il *nous a mis Evesques pour conduire* cette Eglise *rachetée par le sang de Jesus-Christ* ; aprés avoir lû & examiné long-

Epist. aux Ephesiens. ch. 4. v. 11. & v. 14.

Actes des Apôtres, c. 20. v. 28.

temps & avec soin plusieurs livres & écrits nouveaux qui ont paru dans nostre Diocése touchant l'oraison & la contemplation ; aprés avoir pris l'avis de plusieurs personnes sages & experimentées dans la conduite spirituelle des ames, de plusieurs sçavans Docteurs en Theologie, dont quelques-uns sont du Chapitre de nostre Eglise cathedrale ; aprés en avoir conferé avec de tres-grands Prélats, qui ont déja donné leurs ordonnances sur ce sujet ; l'un desquels est Evesque de nôtre province, si connu par sa profonde érudition, par ses ouvrages & par ses travaux pour la défense de la foy ; & l'autre par ses lumieres, par sa vigilance & sa vie toute épiscopale, a merité de la sagesse & de la pieté du Roy d'estre élevé à la haute & importante place d'Archevesque de Paris, nostre Métropolitain : estant de plus excitez & éclairez par la sçavante & judicieuse ordonnance de feu Monseigneur l'Archevesque de Paris son prédecesseur ; ayant devant les yeux les décisions des conciles de Vienne & de Trente, & la bulle de nostre tres-saint Pere le Pape Innocent XI. d'heureuse & sainte memoire, contre les erreurs de Molinos ; sur tout aprés avoir invoqué le S. Nom de Dieu, qui soit beni à jamais ; Nous condannons les livres suivans *Orationis mentalis analysis, &c. per Patrem Dom. Franciscum de la Combe :* Moyen court & tres-facile de faire oraison : Le Cantique des Cantiques de Salomon, interpreté selon le sens mystique, &c. Regle des Associez à l'enfance de Jesus : un manuscrit qui a pour titre, Les Torrens : & autres ouvrages semblables, où la mesme doctrine seroit renfermée, comme contenant des propositions respectivement fausses, témeraires, erronées, impies, blasphema-

toires, heretiques, & tendantes à renouveller les erreurs des Begards & des Beguines, de Luther & Calvin, & de Molinos, capables de ſcandaliſer les Fideles, d'offenſer les oreilles pieuſes, d'entretenir les ames dans une préſomption toute viſionnaire, & enfin d'étouffer en elles tout ſentiment de pieté & de religion.

Et pour préſerver, comme nous y ſommes obligez, les Fideles de noſtre Diocéſe d'un poiſon ſi dangereux, nous leur deffendons de lire & de retenir ces livres & manuſcrits, & tous autres ſemblables; leur enjoignant de nous les remettre inceſſamment entre les mains, ſous les peines de droit.

Et parce que les perſonnes qui taſchent de répandre cette doctrine, cherchent les ténebres, & qu'elles n'empoiſonnent pas ſeulement leurs écrits, mais encore leurs diſcours; nous exhortons en Jeſus-Chriſt les Fideles qui ſont obligez d'écouter noſtre voix, de fermer leurs oreilles à celle de ces miniſtres d'erreur; & non ſeulement d'éviter avec ſoin le commerce des perſonnes qui ſeroient convaincuës de tenir une doctrine ſi damnable; mais encore de fuïr les diſcours de ceux qui par leurs ouvrages ou par leurs entretiens en ſeroient juſtement ſoupçonnez. Car comme rien n'eſt plus oppoſé à la charité qu'on doit avoir pour ſes freres, que d'impoſer des noms de ſectes à des perſonnes qui vivent dans la communion de l'Égliſe, & qui ſont ſoumiſes à toutes ſes déciſions; rien n'eſt auſſi plus oppoſé à la prudence chreſtienne & à la charité qu'on doit avoir pour ſoy-meſme, que de s'expoſer au danger de la converſation des perſonnes ſuſpectes, qui auroient donné un ſujet legitime de douter de la

pureté de leur foy, & de la droiture de leurs sentimens.

Eloignez-vous de leur societé, dit saint Leon parlant de quelques heretiques artificieux de son temps. Et vous principalement, ô femmes chretiennes, abstenez-vous de leur commerce, & de leurs entretiens; de peur qu'attirées par le plaisir d'entendre ces nouveautez, vous ne tombiez dans les pieges du diable, qui sçachant qu'il a chassé l'homme du paradis par la trop grande credulité de la premiere femme, dresse avec plus de securité ses embûches à vostre sexe, dans le dessein qu'aprés vous avoir séduites, il vous ravira bien-tost la foy & la vertu.

Serm. xv. le v. sur le jeusne de Decembre.

Nous vous conjurons mesme aprés ce saint Pape, mes tres-chers freres, de nous faire connoistre où seroient ces ministres d'erreur, & où ils semeroient leur mauvaise doctrine. Vous estes tous obligez de veiller avec nous contre les ennemis communs pour le bien commun; de peur que vostre silence ne vous rende coupables au tribunal de Jesus-Christ, quoyque vous ne soyez pas complices du parti.

Mais en mesme temps que nous vous précautionnons contre les illusions de la fausse spiritualité, nous nous sentons engagez, mes tres-chers freres, à vous inspirer l'amour de la veritable spiritualité.

A Dieu ne plaise que sous prétexte qu'on abuse du saint exercice de l'oraison & de la contemplation, vous le regardiez comme un exercice dangereux. L'on profane tous les jours les sacremens; l'hypocrisie abuse de la vertu; nous ne cesserons pas cependant de fréquenter les uns, & de pratiquer l'autre. Si les ames vaines se font

égarées en marchant par cette voye ; c'est parce qu'elles n'ont pas suivi la trace des Saints, les lumieres de la religion, ni l'autorité de l'Eglise ; c'est parce qu'elles ont écouté la nouveauté, la singularité, leur curiosité & leur entestement, au préjudice de l'obeïssance deuë aux Superieurs & aux Pasteurs.

Au défaut de ces guides errans, nous vous présentons pour vous & pour vostre troupeau l'Ecriture & la Tradition, les œuvres des Peres sur la spiritualité, le secours des Livres spirituels universellement approuvez, l'avis des personnes experimentées & autorisées par les Pasteurs, qui soient instruites des regles de l'Eglise, & qui en tirent leur conduite.

Recommandez, mes tres-chers Freres, l'usage fréquent de la méditation : soutenez avec soin dans les pratiques solides de la vie interieure les ames que Dieu a élevées à la contemplation ; & prenez pour régle de leur conduite, quelque grace singuliere que Dieu leur fasse, ces maximes seures & constantes.

Que les ames, à quelque degré de perfection qu'elles soient élevées, sont obligées de conserver l'exercice de la foy, de l'esperance, de la charité & des autres vertus commandées, sans attendre une motion divine, extraordinaire pour les pratiquer. Qu'elles ne doivent pas seulement avoir une foy confuse, mais distincte & en particulier des principaux attributs de Dieu, des personnes divines, & de Jesus-Christ Dieu-Homme ; *n'y ayant point d'autre* que luy *sous le Ciel au nom duquel nous devions estre sauvez.* Qu'elles doivent desirer & demander la rémission de leurs pechez, la grace de n'en plus commettre, la per-

Actes des Apost. ch. 4. v. 12.

ſeverance dans le bien, & leur ſalut éternel. Qu'on eſt obligé de reſiſter aux tentations, & d'uſer des moyens propres à les ſurmonter; dont les principaux ſont la priere, la mortification, la vigilance chrétienne, & les bonnes œuvres. Que la charité met toutes les vertus en œuvre & les anime; & que l'on ne peut dire ſans erreur, que la charité ſuppleant à toutes les vertus, exclue la diſtinction, & la multiplication de leurs actes.

Que l'unique voye pour arriver à la perfection de la juſtice eſt celle que le Concile de Trente nous a marquée dans un chapitre exprés, ſçavoir « d'aller de vertu en vertu, de mortifier ſes paſ- « ſions, & d'obſerver les Commandemens de Dieu « & de l'Egliſe. *Chap. 10. de la Seſſion 6.*

Qu'il y a dans l'Egliſe des voyes extraordinaires: mais que ſelon le ſentiment des Spirituels approuvez elles ne ſont pas ſi communes, qu'il ne faut pas s'y laiſſer aller legerement; & qu'elles ſont ſujettes à l'examen des Eveſques, Superieurs Eccleſiaſtiques & Docteurs, qui en doivent juger non tant ſelon les experiences, que ſelon les regles immuables de l'ecriture & de la tradition. Enſeigner ou pratiquer le contraire, eſt ſecoüer le joug de l'obeïſſance qu'on doit à l'Egliſe, & tomber dans l'illuſion.

Outre ces regles generales, qu'on trouvera avec pluſieurs autres mieux expliquées dans les Ordonnances de Monſeigneur l'Archeveſque de Paris, cy devant Eveſque de Châlons, & de Monſeigneur l'Eveſque de Meaux, il y en a de particulieres pour les commençants, & pour les parfaits. Chacun a beſoin d'eſtre conduit ſuivant ſon attrait & ſon degré de grace. Les derniers entendent bien plus hautement les veritez chré-

tiennes; & Dieu veut ordinairement qu'ils agiſſent avec plus de liberté, parce que *la parfaite charité bannit la crainte.*

Premiere Epiſt. de S. Jean. ch. 4. v. 18.

Il faut donc, mes tres-chers Freres, joindre toûjours toutes ces regles generales aux particulieres, & à la ſainte liberté d'eſprit, où Dieu met les ames vraiment interieures. A elles appartient par preference non ſeulement l'alliance de Dieu, ſa ſainte Loy, l'adoption des enfans, mais la paix, la douceur, & la liberté que Jeſus-Chriſt a laiſſée à ſon Egliſe. Dieu les viſite & les conſole; il les traite ſouvent avec une familiarité incomprehenſible; c'eſt à elle qu'il dit en la perſonne des Apôtres: Venez avec moy à l'écart, & repoſez-vous un peu.

En S. Marc. c. 6. v. 31.

L'amour de Dieu a ſes croix, ſon travail, ſes contraintes: il a auſſi ſon repos, ſa liberté, ſes joyes innocentes; il a ſon ſecret, ſes faveurs, ſes privileges. L'amour divin à ſes abaiſſemens, ſes obſcuritez, ſes alarmes au Calvaire. Il a auſſi au Tabor ſes momens d'élevation, ſes diſtinctions, ſes illuſtrations: il y eſt inſtruit par la Loy & les Prophétes; il y comprend la charité exceſſive de Jeſus-Chriſt mourant; il y voit Jeſus transfiguré; il y eſt environné de ſa gloire; il y entend la voix du Pere Eternel: *C'eſt icy mon fils bien-aimé.* Mais jamais il ne ſecouë le joug des loix communes, & des pratiques du chriſtianiſme; jamais il ne porte ſes experiences au-delà des bornes que la Foy a miſes; jamais il ne s'écarte d'une ligne du ſentier des juſtes; jamais il n'a porté la perfection au-delà des vertus; jamais il ne s'en ſepare, quelqu'élevé qu'il ſoit au-deſſus d'elles.

En S. Matt. c. 17. v. 5.

L'amour de Dieu veritable eſt toûjours fidele revenir à ſes devoirs; il eſt ſincere, pieux, fort, patient,

patient, prudent, courageux, mortifié, perseverant, desinteressé, prévoyant, humble, droit; sans mollesse, sans legereté; veillant sans cesse sur soy, sobre, chaste, constant, tranquille, gardant continuellement ses sens, fervent en tout, soumis à l'Eglise sans réserve, obeïssant aux Prélats, humble à ses propres yeux, plein de reconnoissance pour Dieu, appuyé sur J. Christ par une ferme confiance. En un mot l'amour de Dieu vit dans les efforts & les pratiques continuelles de toutes les vertus, & ne se repose qu'en Dieu seul.

Méditez ces veritez, mes tres-chers freres, pratiquez-les, enseignez-les. Ne vous contentez pas de détourner les ames de l'illusion, & de l'erreur : aidez-les à marcher dans la voye solide de la perfection où Dieu les appelle.

Mandons & ordonnons à tous Curez, Vicaires, Prédicateurs, Directeurs & Confesseurs de lire en leur particulier nostre présente ordonnance & instruction, & de publier dans leurs Prônes & Prédications l'endroit où est la deffense que nous y faisons aux Fideles de lire & de retenir les livres qui y sont condannez. Nous ordonnons pareillement qu'elle sera leuë publiquement dans les conferences & assemblées ecclesiastiques, qui se tiennent tous les mois suivant nos ordres; & dans toutes les Communautez séculieres & régulieres: afin que tous conspirent dans l'unité d'une mesme foy, que tous enseignent & suivent la mesme doctrine, qui est la doctrine de l'Eglise. DONNÉ à S. Cyr le Lundy 21. Novembre 1695.

✠ PAUL, Evesque de Chartres.

Par le commandement de mondit Seigneur, REGNAULT.

VOilà les Actes qu'on a pû avoir de differents endroits, pour composer ce recueïl. Ils sont icy rapportez, par maniere de récit, pour l'instruction des lecteurs, afin qu'on voye ce qui s'est passé par toute la Chrestienté ; & sur tout à Rome, dans l'affaire du Quiétisme. Pendant qu'on en achevoit l'impression, on a appris la mort de Molinos arrivée dans sa prison le 29. de Decembre dernier, aprés avoir reçû tous ses Sacremens avec beaucoup de marques de repentance.



TABLE
DES MATIERES TRAITE'ES dans cet ouvrage.

D

Extrait du Privilege du Roy.

PAR Lettres Patentes du Roy données à Fontainebleau le 21. Octobre 1696. signées BOUCHER & scellées; il est permis à Messire Jacques Benigne Bossuet Evesque de Meaux, de faire imprimer un Livre qu'il a composé, intitulé *Instruction sur les états d'Oraison*, & ce pendant le temps & espace de douze années consecutives : avec défenses, &c.

Et Mondit Seigneur a cedé le Privilege cy-dessus à Jean Anisson Directeur de l'Imprimerie Royale.

Registré sur le Livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, le 2. Mars 1697. Signé P. AUBOÜYN, Syndic.

Achevé d'imprimer pour la premiere fois le 30. Mars 1697.

Errata.

PREF. *n. ix. ligne 9. aprés ce mot* erreurs, *mettez un point*; *Ibid. ligne 10. aprés ce mot* à fond, *mettez une virgule.*
Page 53. ligne 7. aprés parfaite *une virgule.*
Page 61. ligne 9. lisez exercer.
Page 71. ligne 3. corrigez Therese, & *ainsi par tout.*
Page 170. ligne 24. & à, *effacez* à.
Page 184. ligne 12. le premier, *lisez* second.
Page 207. ligne 16. ces, *lisez* les.
Page 314. ligne 11. actes, *effacez la virgule.*
Page 384. ligne 7. veuës, *lisez* veû.
Page 407. ligne 21. lisez montrerons en.
Page 429. ligne 17. ejus, lisez *tuum.*
Page 439. ligne 25. lisez vertus.
Page 453. ligne 22. lisez amour.
Page 455. ligne derniere, aprés penitence, *une virgule.*
Page 458. ligne 14. lisez charité.
Page 463. ligne 13. unie, *lisez* amie.
Page 481. ligne 27. Tunc, lisez *Totus.*


8 — 4

